



MAIRIE DE
Le Houzin



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

SITE FR 820 1669

B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

Date de parution pour la version définitive (juin 2015)

TOME III ANNEXES



Version du	Modifiée par
Annexes : 20 mai 2015	Mme Marig GROUAZEL, Mme Martine GRIVAUD Contribution des membres du comité de pilotage suite comité de pilotage du 7 avril 2015 Version revue le 21 mai 2015,
Version définitive du 30/06/2015	Validé par copil du 18/06/2015
Approbation par Préfet en date du	AP n°
Période de validité :	
2016-2021	

Sommaire

ANNEXE 1_ PORTE A CONNAISSANCE 1996	5
ANNEXE 2_ PORTE A CONNAISSANCE 1997	6
ANNEXE 3_ METHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	7
LE RECUEIL DE DONNEES DOCUMENTAIRES	7
LES PROSPECTIONS DE TERRAIN.....	7
LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE	8
LES MAMMIFERES SEMI-AQUATIQUES (CASTOR ET LOUTRE)	10
LES CHIROPTERES.....	10
LES POISSONS ET LES ECREVISSES	13
L'ENTOMOFAUNE	13
ANNEXE 4_ LISTE DES STRUCTURES OU PERSONNES RESSOURCES CONSULTEES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	16
ANNEXE 5_ MODELE DE FICHE HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	18
ANNEXE 6_ MODELE DE FICHE ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	19
ANNEXE 7_ RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES	20
ANNEXE 8 _ FICHE DE VALIDATION DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF-CENTRAL	44
ANNEXE 9_ SYNTHESE DES DONNEES COLLECTEES EN 2012 ET TRANSMISES PAR LE GROUPE CHIROPTERES RHONE-ALPES CONCERNANT LES CHIROPTERES	45
ANNEXE 10_ SYNTHESE DES DONNEES CONCERNANT LES VERTEBRES TRANSMISES PAR LA LPO RHONE-ALPES 57	
ANNEXE 11_ ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DES DONNEES EXISTANTES SUR LES POISSONS ET LES CRUSTACES ET DESCRIPTION DES SECTEURS PROSPECTES EN 2012	75
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DES DONNEES EXISTANTES.....	75
DESCRIPTION DES SECTEURS PROSPECTES EN 2012	76
SYNTHESE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES ET DES DONNEES COLLECTEES EN 2012 POUR LES POISSONS ET LES CRUSTACES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	79
ANNEXE 12_ FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES	81
ANNEXE 13_ LA LETTRE NATURA 2000	82
ANNEXE 14_ LA PLAQUETTE DE SYNTHESE	83
ANNEXE 15_ LE DOCUMENT D'OBJECTIFS SYNTHETIQUE	84
ANNEXE 16_ LA DERNIERE LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE	85
ANNEXE 17_ ELEMENTS RELATIFS AUX REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE	86
COMITE DE PILOTAGE DU 15 MARS 2012.....	87
COMITE DE PILOTAGE DU 2 OCTOBRE 2014	88
COMITE DE PILOTAGE DU 7 AVRIL 2015	89
COMITE DE PILOTAGE DU 18 MAI 2015	90

ANNEXE 18_ ELEMENTS RELATIFS A LA REUNION D'INFORMATION DES ELUS, 13 SEPTEMBRE 2012.....	91
ANNEXE 19_ ELEMENTS RELATIFS A LA REUNION DES ELUS DU 14 NOVEMBRE 2012.....	92
ANNEXE 20_ ELEMENTS RELATIFS A LA REUNION AVEC LES EXPERTS LOCAUX, 19 MARS 2013	93
ANNEXE 21_ ELEMENTS RELATIFS AUX GROUPES DE TRAVAIL	94
GROUPE DE TRAVAIL DU 9 OCTOBRE 2014	95
GROUPE DE TRAVAIL DU 2 DECEMBRE 2014	96

Annexe 1_ Porté à connaissance 1996

PELOUSES, FORETS, HABITATS ROCHEUX ET RIVIERES DE ROMPON-OUVEZE-PAYRE

B25

Surface totale : 1 810 ha

Surface des habitats Natura 2000 localisés : 630 ha

Département(s) : Ardèche

Commune(s) de BAIX ; LA VOULTE-SUR-RHONE ; LE POUZIN ; ROMPON ; SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN ;
SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC ;

Le site est un plateau calcaire entaillé par deux cours d'eau de type méditerranéen: intermittent pour la Payre et
quasipermanent pour l'Ouvèze.
On y trouve majoritairement des formations ouvertes: des pelouses calcaires bordées de chênes verts et pubescents.
Les nombreuses grottes (surtout près de Chomérac) renferment plus de sept espèces de chauves-souris.

9 HABITAT(S) D'INTERET COMMUNAUTAIRE DONT 2 PRIORITAIRE(S) (*)

Prairie steppique sub-continentale *
Pelouse ouest-méditerranéenne à brachypode *
Rivière à débit intermittent
Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire
Matorral à Genévrier oxycèdre
Forêt-galerie à Saule blanc
Forêt méditerranéenne de Chêne vert
Rocher et falaise calcaire
Grotte non exploitée par le tourisme

AUTRES CRITERES INTERESSANTS

Oiseaux protégés et remarquables : 10

Animaux protégés (exceptés les oiseaux) : 23



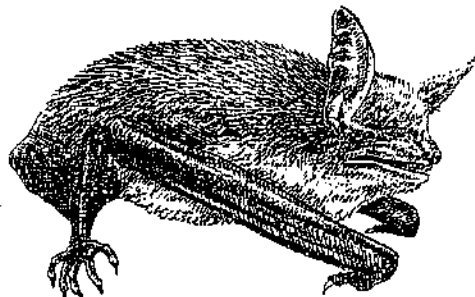
Ecaille chinée

Euplagia quadripunctata (Callimorpha quadripunctaria)

Source : Inventaire de la faune de France,
Nathan, MNHN, Paris, France, 1992.

14 ESPECE(S) D'INTERET COMMUNAUTAIRE DONT 1 PRIORITAIRE(S) (*)

Chauve-souris	Minioptère de Schreibers
Chauve-souris	Vespertilion de Bechstein
Chauve-souris	Petit murin
Chauve-souris	Vespertilion à oreilles échanquées
Chauve-souris	Grand murin
Chauve-souris	Grand rhinolophe
Chauve-souris	Petit rhinolophe
Libellule	Agrion de Mercure
Libellule	Cordulie à corps fin
Mammifère	Castor d'Europe
Papillon	Damier de la Succise
Papillon	Ecaille chinée *
Poisson	Barbeau méridional
Poisson	Blageon



Petit murin

Myotis blythi

Source : Inventaire de la faune de France,
Nathan, MNHN, Paris, France, 1992.

Site susceptible d'être reconnu d'importance communautaire
en application de la directive Habitats.

DIREN - 9 Avril 1996

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux)

- 1 - Les pelouses doivent être maintenues, or le milieu tend déjà à se refermer.
- 2 - Améliorer la qualité de leurs eaux en installant des stations d'épuration.
 - Gestion raisonnée du lit et des berges: éviter les modifications trop importantes des berges qui sont préjudiciables à la reproduction de certaines espèces (libellules, amphibiens).
- 3 - Préserver la tranquillité des chauves-souris en limitant l'accès des grottes aux visiteurs, surtout pendant les périodes d'hibernation et de reproduction.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS

En cours :

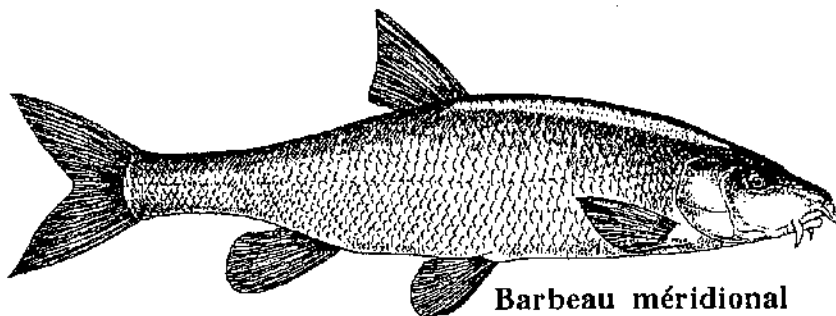
- Contrat de rivière sur l'Ouvèze.

A envisager :

- Intégrer la protection des espèces dans un contrat de rivière comme celui de l'Ouvèze,
- Fond de Gestion de l'Espace Rural,
- Protection réglementaire de certains sites ponctuels comme les Gorges de la Payre,
- Maîtrise de la fréquentation touristique : fermeture partielle des grottes à chauves-souris, ou limitation de l'accès pédestre, en accord avec les propriétaires.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les intérêts de ce site remarquable ont été reconnus au travers de l'inventaire des Zones d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique: ZNIEFF de type 2 n° 707 et de type 1 n° 7073105, 7073106, 7073107, 7073108 et 7073109.

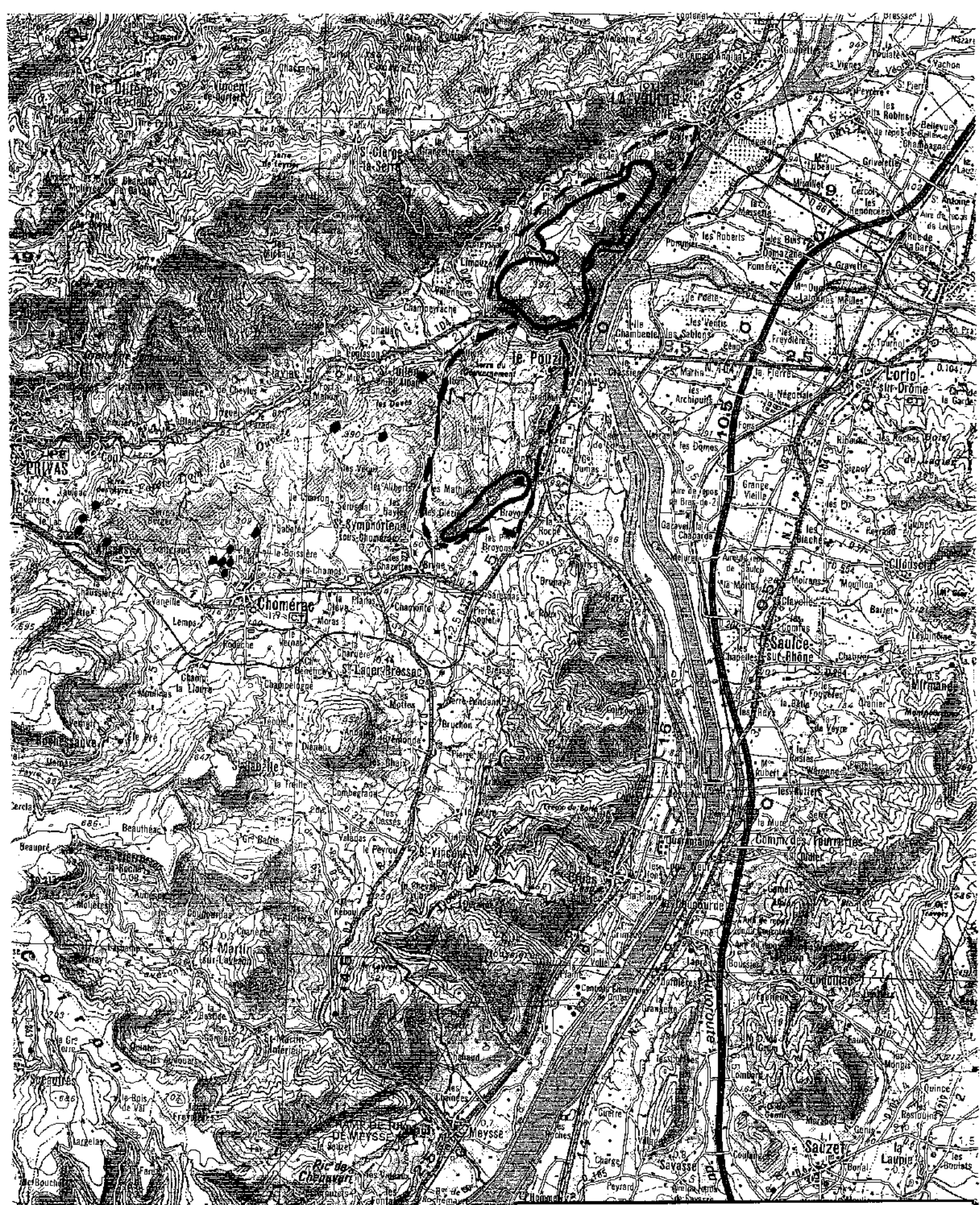


Barbeau méridional

Barbus meridionalis

Source : Inventaire de la faune de France,
Nathan, MNHN, Paris, France, 1992.

**Site susceptible d'être reconnu d'importance communautaire
en application de la directive Habitats.**



DIRECTIVE HABITATS

Inventaire scientifique des sites susceptibles d'être
reconnus d'importance communautaire

**B25 - Palouzes, forêts, habitats rocheux et rivières de
Rompon, Ouvèze, Payre**

1/100 000ème - IGN n°52

Validation CNPN le 11 mars 1996

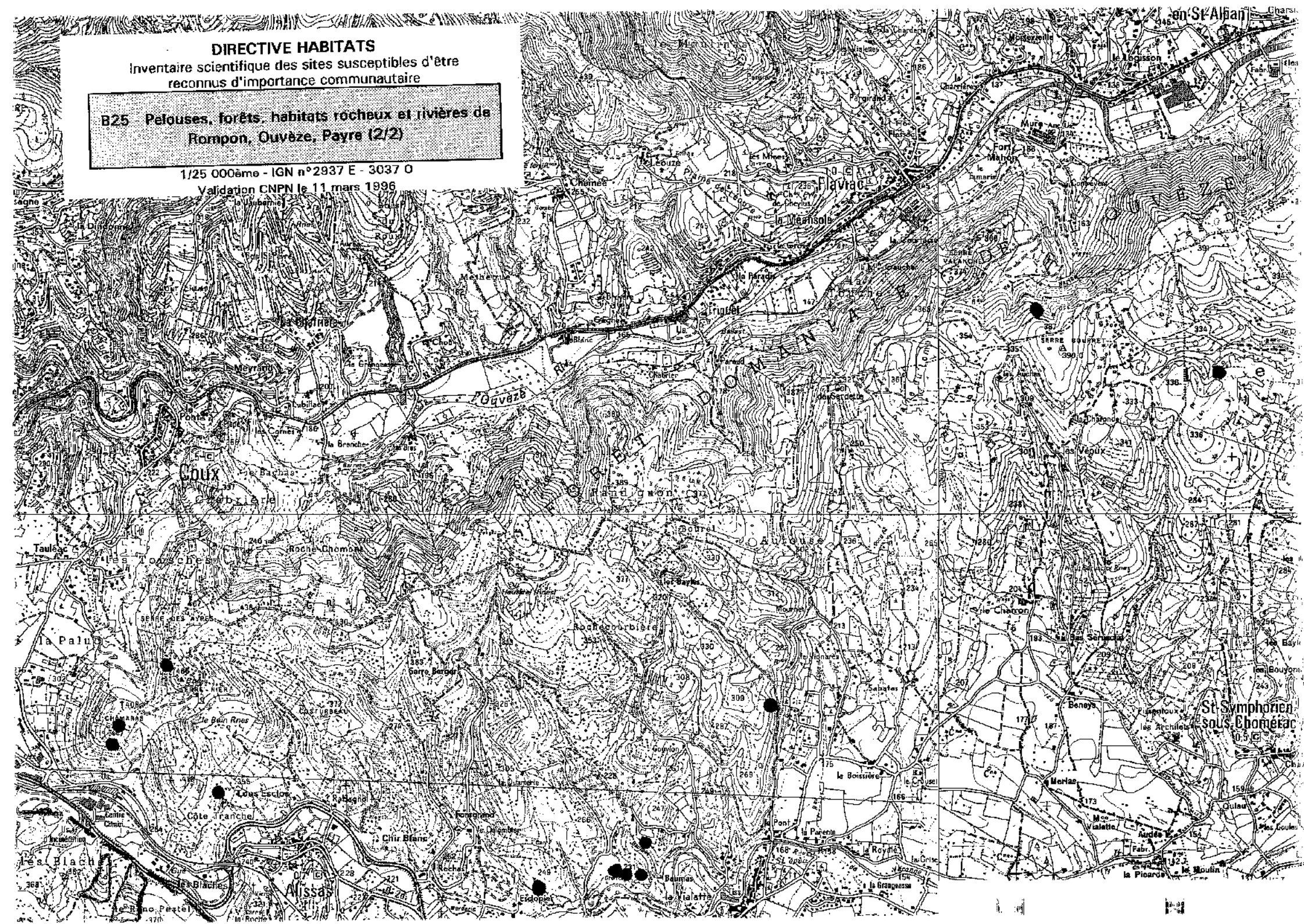
DIRECTIVE HABITATS

Inventaire scientifique des sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire

B25 Pelouses, forêts, habitats rocheux et rivières de Rompon, Ouvèze, Payre (2/2)

1/25 000ème - IGN n° 2937 E - 3037 O

Validation CNPN le 11 mars 1996



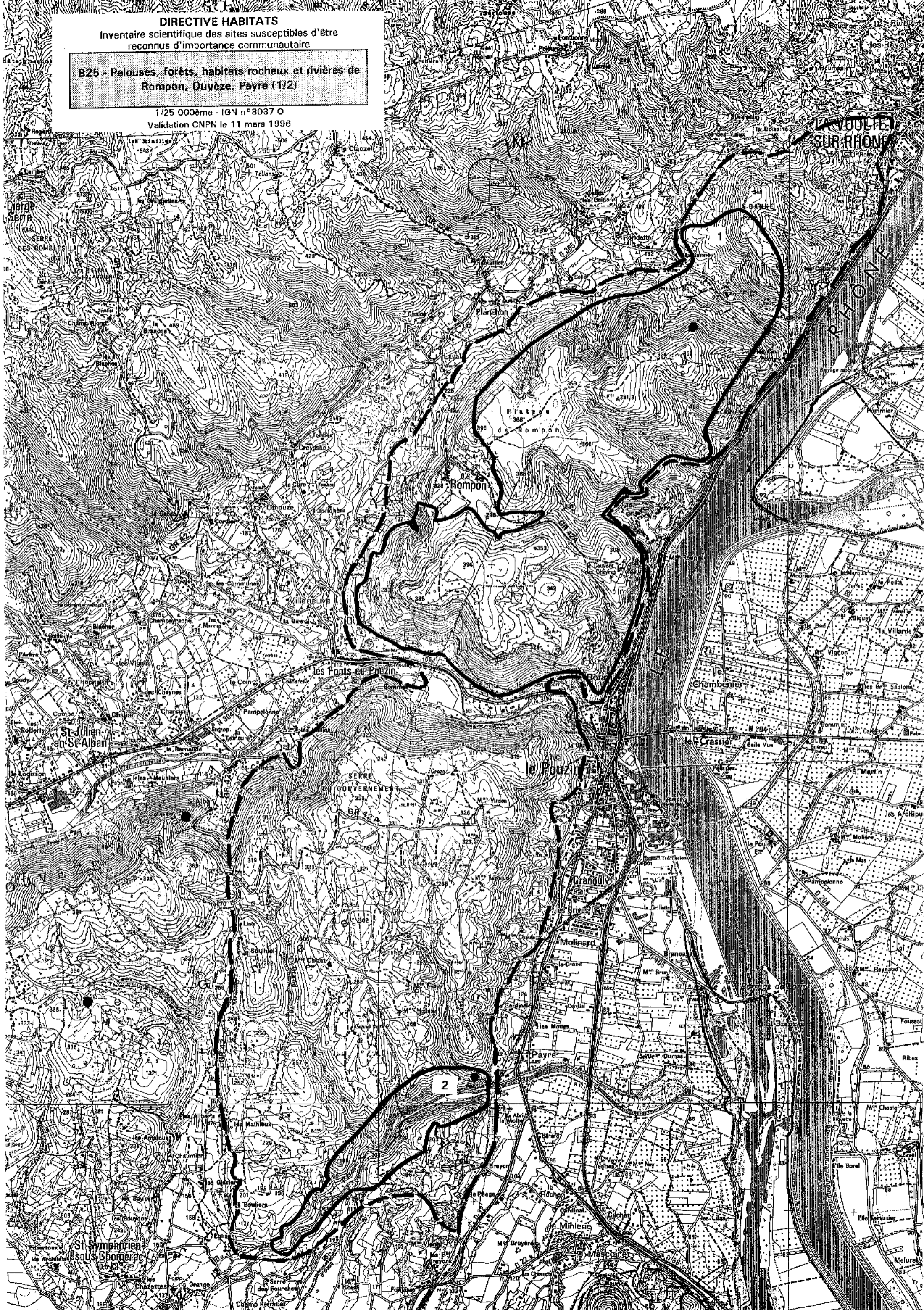
DIRECTIVE HABITATS

Inventaire scientifique des sites susceptibles d'être
reconnus d'importance communautaire

**B25 - Pelouses, forêts, habitats rocheux et rivières de
Rompon, Ouvèze, Payre (1/2)**

1/25 000ème - IGN n°3037 O

Validation CNPN le 11 mars 1996



LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

LA VOULTE
SUR RHONE

Annexe 2_ Porté à connaissance 1997

PELOUSES, FORETS, HABITATS ROCHEUX ET RIVIERE DE ROMPON, OUVEZE, PAYRE

B25
57

Surface : 629 ha

Cette superficie pourra faire l'objet de précision ultérieures et de concertations

Département : Ardèche

Communes : BAIX ; POUZIN ; ROMPON ; SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN ; SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC ; VOULTE-SUR-RHONE

INTERET DU SITE :

Le site est un plateau calcaire entaillé par deux cours d'eau de type méditerranéen : intermittent pour la Payre et quasi-permanent pour l'Ouvèze.

On y trouve majoritairement des formations ouvertes : des pelouses calcaires bordées de chênes verts et pubescents. Les prairies sèches sur sol pauvre présentent une flore originale adaptée à ces milieux difficiles.

Les nombreuses grottes (surtout près de Chomérac) renferment plus de sept espèces de chauves-souris.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :

Ces objectifs seront précisés et complétés lors des consultations locales

1- Les pelouses doivent être maintenues, or le milieu tend déjà à se refermer.

2- Améliorer la qualité des eaux en installant des stations d'épuration.

- Gestion raisonnée du lit et des berges: éviter les modifications trop importantes des berges qui sont préjudiciables à la reproduction de certaines espèces (libellules, amphibiens).

3 - Préserver la tranquillité des chauves-souris en limitant l'accès des grottes aux visiteurs, surtout pendant les périodes d'hibernation et de reproduction.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

En cours:

- Contrat de rivière sur l'Ouvèze.

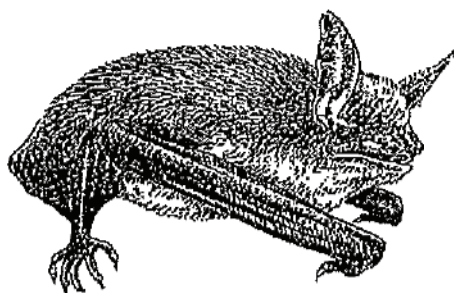
A envisager:

- Intégrer la protection des espèces dans un contrat de rivière comme celui de l'Ouvèze,

- Fond de Gestion de l'Espace Rural,

- Protection réglementaire de certains sites ponctuels comme les Gorges de la Payre,

- Maîtrise de la fréquentation touristique : fermeture partielle des grottes à chauves-souris, ou limitation de l'accès pédestre, en accord avec les propriétaires.



Petit murin

Source : *Inventaire de la faune de France*
Nathan, MNHN, Paris, France, 1992



Genévrier oxycèdre

Source : *La Grande Flore en couleurs* de G. BONNIER
Belin, France, 1990

- 1 -

Site susceptible d'être reconnu d'importance communautaire en application de la Directive Habitats

DIREN - Septembre 1997

RESULTATS DE L'INVENTAIRE SCIENTIFIQUE :

Les travaux scientifiques ont permis de confirmer la présence sur le site des habitats et des espèces d'intérêt communautaire suivants:

**9 HABITAT(S) D'INTERET COMMUNAUTAIRE
DONT 2 PRIORITAIRE(S)**

- Prairie steppique sub-continentale *
- Pelouse ouest-méditerranéenne à brachypode *
- Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire
- Forêt-galerie à Saule blanc
- Grotte non exploitée par le tourisme
- Matorral à Genévrier oxycèdre
- Rocher et falaise calcaire
- Rivière à débit intermittent
- Forêt méditerranéenne de Chêne vert

**14 ESPECE(S) D'INTERET COMMUNAUTAIRE
DONT 1 PRIORITAIRE(S)**

- | | |
|---------------|---------------------------------|
| Chauve-souris | Grand murin |
| Chauve-souris | Grand rhinolophe |
| Chauve-souris | Minioptère de Schreibers |
| Chauve-souris | Petit murin |
| Chauve-souris | Petit rhinolophe |
| Chauve-souris | Vespertilion à oreilles échaner |
| Chauve-souris | Vespertilion de Bechstein |
| Libellule | Agrion de Mercure |
| Libellule | Cordulie à corps fin |
| Mammifère | Castor d'Europe |
| Papillon | Damier de la Succise |
| Papillon | Ecaille chinée * |
| Poisson | Barbeau méridional |
| Poisson | Blageon |

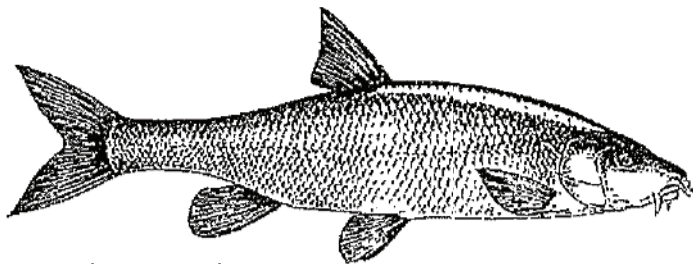
* habitat ou espèce prioritaire

Ce site est aussi remarquable par la présence d'espèces de faune et de flore ayant un fort intérêt patrimonial pour la France, dont certaines ont un statut de protection :

- Oiseaux protégés et remarquables : 10
- Animaux protégés (exceptés les oiseaux) : 23

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

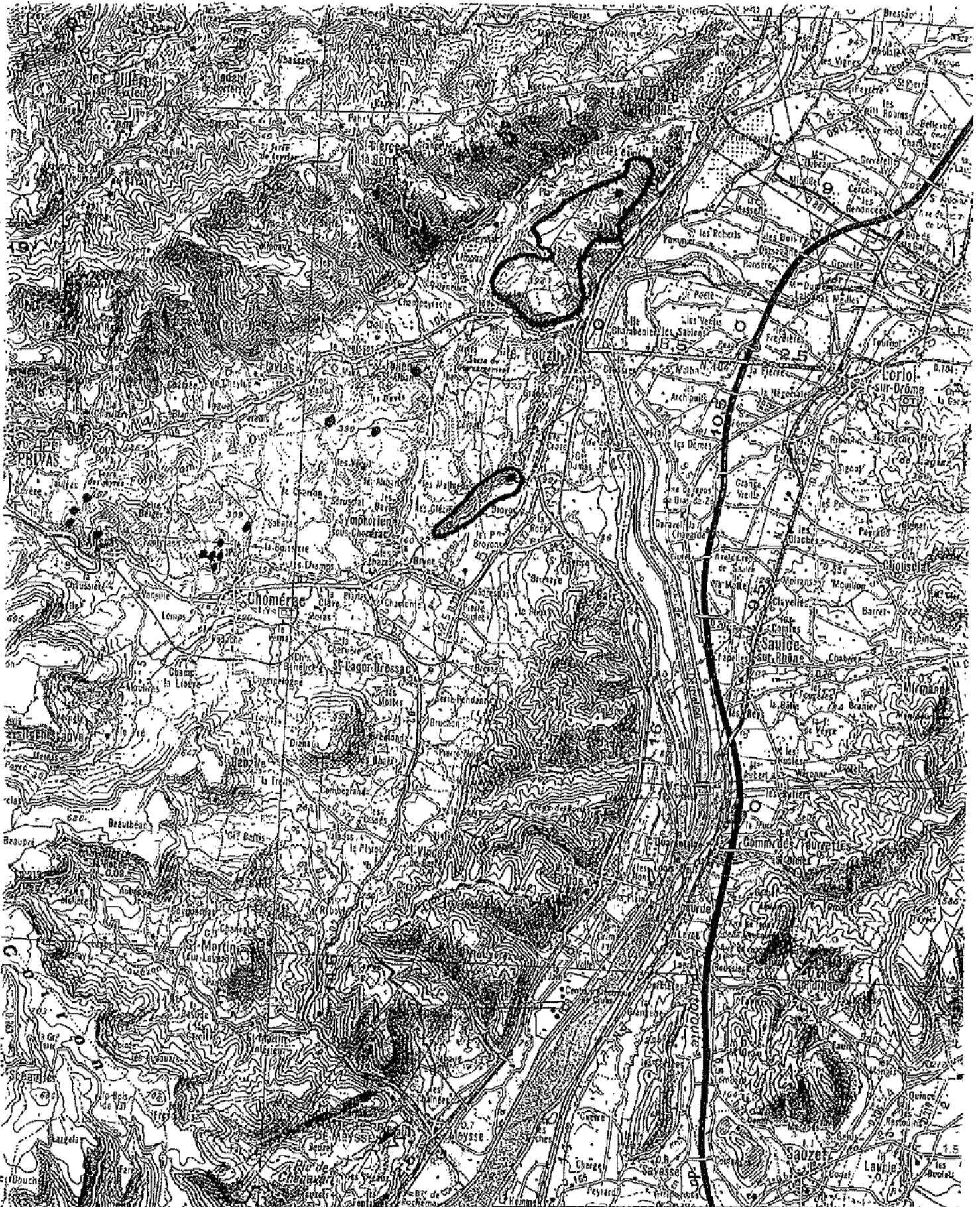
Les intérêts de ce site remarquable ont été reconnus au travers de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique: ZNIEFF de type 2 n° 707 et de type 1 n° 7073105, 7073106, 7073107, 7073108 et 7073109.



Barbeau méridional
Source : *Inventaire de la faune de France*,
Nathan, MNHN, Paris, France, 1992.



Ecaille chinée
Source : *Inventaire de la faune de France*,
Nathan, MNHN, Paris, France, 1992.



DIRECTIVE HABITATS
 Périmètre de consultation des sites susceptibles
 d'être reconnus d'importance communautaire

**B25 - Pelouses, forêts, habitats rocheux et rivières de
 Rompon, Ouvèze, Payre**

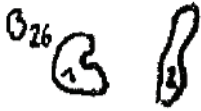
1/100 000ème - IGN n°52
 Septembre 1997

Légende des cartes

des sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire



Trait continu : il délimite une zone dans laquelle les habitats Natura 2000, c'est à dire les milieux naturels, la faune et la flore inventoriés en application des annexes de la directive, occupent la majorité de la surface.



Lorsqu'il existe dans un site des milieux naturels différents bien individualisés, ces zones sont identifiées sur la carte par des numéros complémentaires qui font référence à des **modes de gestion** présentés dans la fiche.

*exemple : 1- maintenir des milieux ouverts par la pâture.
2- éviter le drainage des zones humides.*



Un point localise une grotte.

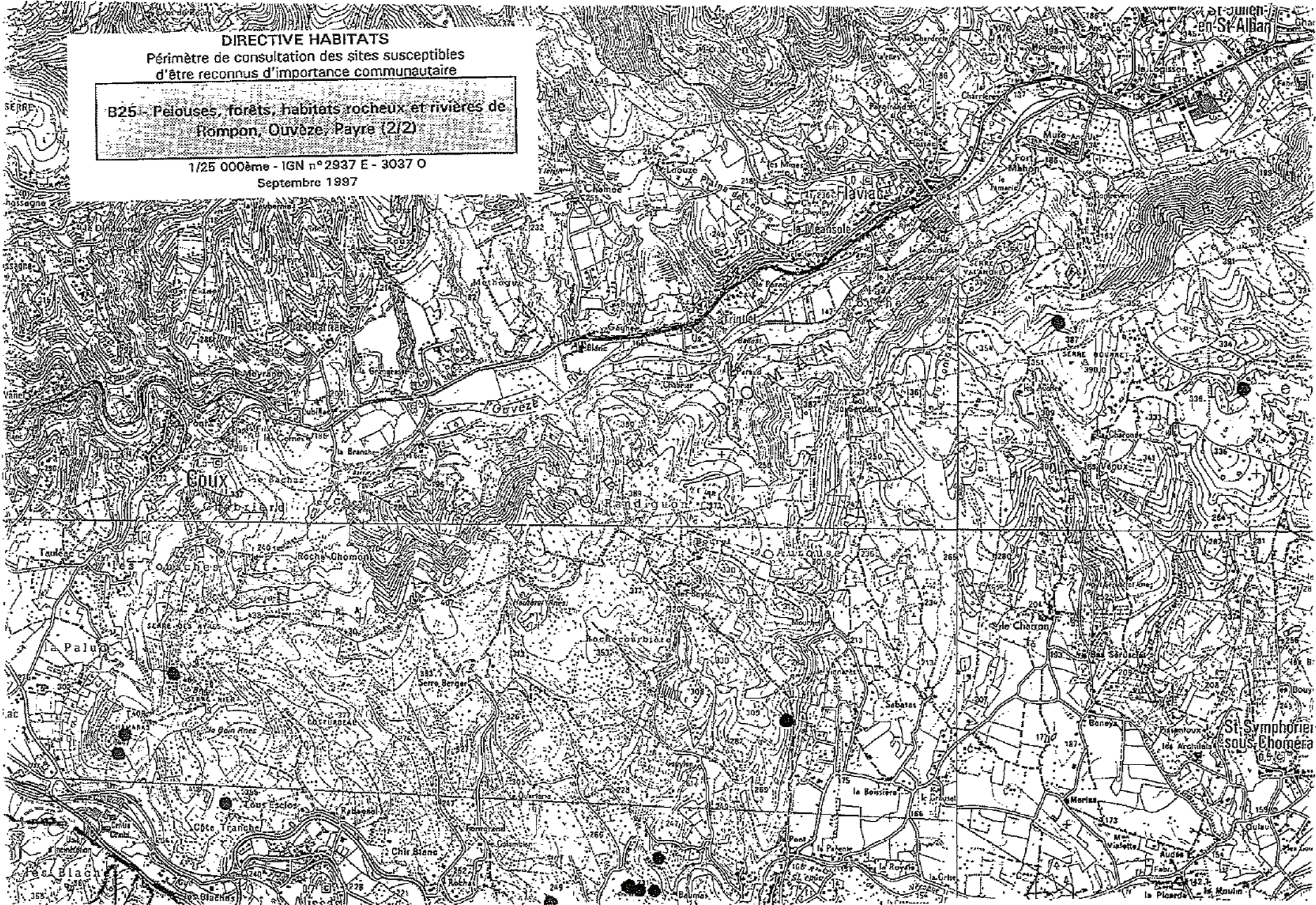
DIRECTIVE HABITATS

Périmètre de consultation des sites susceptibles
d'être reconnus d'importance communautaire

**B25 - Pelouses, forêts, habitats rocheux et rivières de
Rompon, Ouvèze, Payre (2/2)**

1/25 000ème - IGN n°2937 E - 3037 O

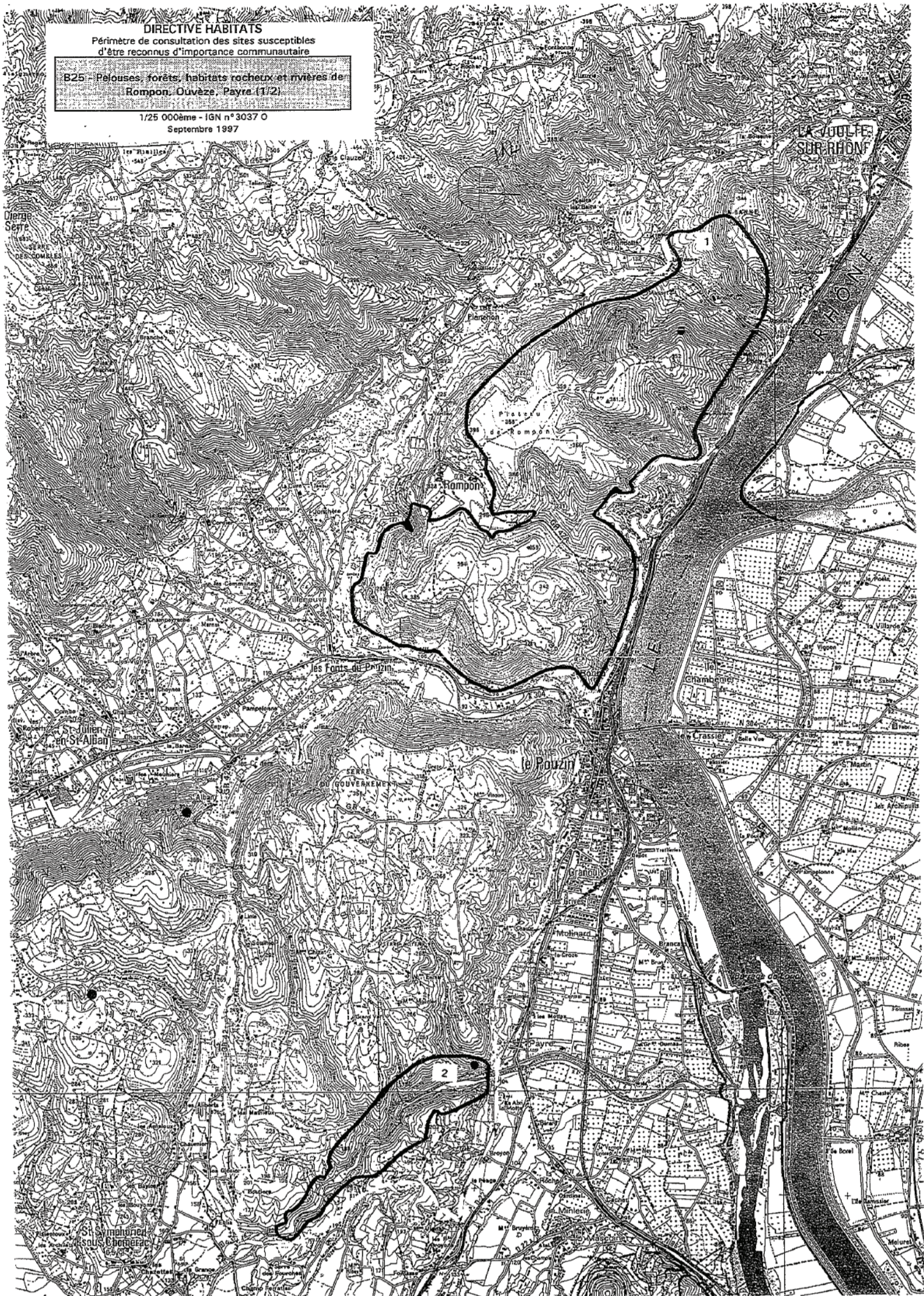
Septembre 1997



DIRECTIVE HABITATS
Périmètre de consultation des sites susceptibles
d'être reconnus d'importance communautaire

**B25 - Pelouses, forêts, habitats rocheux et rivières de
Rompon, Ouveze, Payre (1/2)**

1/25 000ème - IGN n° 3037 O
Septembre 1997



Annexe 3_ Méthodologie de travail pour l'élaboration du diagnostic écologique du Document d'Objectifs

Le recueil de données documentaires

Le recueil des données s'est appuyé sur la consultation de sources bibliographiques et des acteurs locaux : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Office National de la Chasse et Faune Sauvage (ONCFS), Syndicat de Rivière Ouvèze-Vive, Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (GCRA), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Fédération départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA), Association Castor et Homme, Conservatoire Botanique National du Massif Central, etc. (Annexe 2).

Les données bibliographiques concernant la zone d'étude et relatives aux espèces et habitats concernés pour le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » ont été consultées, analysées et synthétisées :

- Les cahiers d'habitats Natura 2000.
- Contrat de rivière Ouvèze (2009). Syndicat Ouvèze Vive.
- Plan pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre pour la période 2007-2012. Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Payre.
- Etude piscicole de l'Ouvèze (2005). Tereo.
- Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche.
- Demande d'autorisation pour le renouvellement-extension et le changement d'exploitant d'une carrière de roches massives ainsi que pour la modification de son installation de traitement de matériau (2002). Lafarge Granulats.

Ont aussi été utilisées des sources bibliographiques classiques : atlas de répartition nationaux et régionaux, ouvrages de référence, cartes de végétation, périodiques spécialisés, études, etc. Les dossiers disponibles auprès des collectivités territoriales, locales et services de l'Etat ont également été consultés lorsque mis à disposition.

Les étapes de documentation et de consultation ont permis de faire ressortir les groupes biologiques où les données étaient manquantes et/ou insuffisantes et pour lesquels des inventaires complémentaires étaient nécessaires. Elles ont ainsi orienté les prospections de terrain vers la recherche et la caractérisation des habitats naturels et des habitats d'espèces des deux directives.

Les prospections de terrain

Les prospections de terrain ont uniquement concerné les taxons suivants :

- Les habitats et la flore ;
- Les mammifères aquatiques ;
- Les chiroptères ;
- Les poissons et les écrevisses ;
- L'entomofaune.

Néanmoins, lors de ces prospections, les autres espèces observées et présentant un intérêt patrimonial ont été notées. Ces observations, associées aux données bibliographiques ont permis de réaliser le diagnostic écologique pour ces taxons (oiseaux, reptiles, amphibiens).

Les habitats naturels et la flore

Cf. carte 43 « Prospections de terrain » dans l'atlas cartographique

★ *Prospections de terrain*

L'inventaire et la cartographie ont porté sur l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels de la zone d'étude qu'ils soient d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats »), non communautaires ou prioritaires. En effet, seule la cartographie de l'ensemble de la végétation des milieux naturels et semi-naturels d'un site permet d'appréhender sa fonctionnalité, son évolution et ses potentialités.

L'ensemble du site, mis à part les secteurs les plus difficiles d'accès, a été parcouru en privilégiant pistes et sentiers sillonnant l'intérieur du site avec pour objectif une couverture optimale du site. L'inventaire a été réalisé durant la période favorable de développement de la végétation pour localiser précisément les habitats d'intérêt communautaire identifiés au sein de la zone d'étude et compléter les données existantes :

- Les 25, 26, 27 et 28 juin 2012 ;
- Les 11, 12 et 13 juillet 2012 ;
- Les 27, 28, 29, 30 et 31 juillet 2012.

L'individualisation de chaque habitat élémentaire a été recherchée. Cependant, certaines formations sont constituées de la juxtaposition d'habitats non individualisables à l'échelle de travail choisie (1/5000^{ième}), des mosaïques d'habitats ont alors parfois été délimitées.

Pour chaque type d'habitat élémentaire identifié, des relevés phytosociologiques ont été réalisés, à l'exception des habitats ponctuels identifiés à un seul endroit. Effectués dans une formation végétale homogène, ces relevés sont constitués d'une liste d'espèces végétales. Ont été relevés le recouvrement végétal pour chacune des strates (arborée, arbustive et herbacée), la hauteur moyenne de la végétation pour chaque strate et l'abondance-dominance de chaque espèce observée sur une surface minimale et variable au sein d'une végétation homogène. Ce type de relevé floristique est adapté de la méthode de Braun-Blanquet.

L'« abondance-dominance » est classée en 6 niveaux :

- + : espèce simplement présente ou à recouvrement et abondance très faible ;
- 1 : espèce abondante et recouvrement faible ou assez peu abondante avec un plus grand recouvrement, recouvrement inférieur à 5 % ;
- 2 : espèce très abondante ou bien recouvrement supérieur à 5 % et inférieur à 25 % ;
- 3 : recouvrement compris entre 25 et 50 % ;
- 4 : recouvrement compris entre 50 et 75 % ;
- 5 : recouvrement supérieur à 75 %.

L'échantillonnage par relevés phytosociologiques s'est porté uniquement sur les habitats considérés d'intérêt européen ; 61 relevés ont été effectués sur l'ensemble du territoire prospecté. Pour chacun des relevés phytosociologiques, nous avons recueilli les conditions stationnelles (pente, exposition, ...) assurant au mieux un inventaire fidèle de la variabilité des différents faciès d'habitats observés.

Les relevés phytosociologiques, les plantes remarquables et certains contours d'habitats naturels observés ont été localisés au moyen d'un GPS Garmin Etrex Venture HC.

Les noms scientifiques des espèces végétales correspondent à ceux de l'index synonymique de la Flore de France version 4 (BDNFF 4.02) disponible sur le site Internet de Tela Botanica (www.telabotanica.org).

L'analyse des relevés a permis d'identifier les différentes formations végétales en fonction de leur composition floristique et de leur stratification. Pour cela, il a été établi une correspondance avec les unités phytosociologiques définies dans le prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004). En outre, les ouvrages de référence (BISSARDON & al., 1997, et Commission européenne, 1999) et les outils de connaissance (Cahiers d'habitats d'intérêt communautaire) ont pleinement aidé à la mise en place de l'analogie entre les réalités du terrain et la description des milieux naturels dans la littérature. La typologie Corine (BISSARDON & al., 1997) a été employée pour nommer l'ensemble des autres habitats naturels et semi-naturels mis en évidence ainsi que le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15 (COMMISSION EUROPEENNE DG XI, 1997 b).

Pour chaque habitat élémentaire identifié sur le site nous avons apprécié :

- sa typicité/exemplarité, par comparaison avec la définition optimale de l'habitat des Cahiers d'habitats ;
- Sa représentativité ;
- Son intérêt patrimonial ;
- Son état de conservation, appréhendé en fonction des facteurs de dégradation constatés ;
- Sa dynamique, évaluée par rapport à la rapidité d'évolution de l'habitat.

L'élaboration des plans de gestion et la mise en œuvre de suivis nécessitent de disposer d'informations les plus précises possibles. Aussi, l'échelle de travail de terrain s'est située entre le 1/2500^{ème} et le 1/10 000^{ème}, en fonction de la surface et de la valeur patrimoniale de la zone considérée (inventaire fin ou global).

La cartographie a été faite sous le Système d'Information Géographique MapInfo. Les cartes de restitution sont au format A3 au 1/10 000.

Les prospections ont permis :

- de confirmer ou d'infirmer la présence des habitats et des espèces signalés dans la liste préétablie et de permettre d'en découvrir éventuellement de nouveaux ;
- De cartographier et de caractériser avec la précision requise les habitats naturels et les habitats d'espèces. La cartographie a été effectuée en croisant la photo-interprétation aérienne et l'expertise de terrain ;
- De les hiérarchiser en fonction de leur valeur patrimoniale ;
- D'évaluer l'état de conservation actuel de ces habitats et de ces espèces ;
- De préciser les exigences écologiques des habitats naturels et habitats d'espèces végétales pour lesquels le site a été désigné ;
- De compléter les connaissances concernant les tendances d'évolution et les paramètres influant sur cette évolution et l'état de conservation, afin de pouvoir définir les protocoles de gestion qui seront mis en place dans les phases ultérieures ;
- De mettre en avant la fonctionnalité des habitats en particulier s'il existe un ou plusieurs facteurs dominants sur les sites.

Les mammifères semi-aquatiques (Castor et Loutre)

Cf. carte 32 « Castor d'Europe et Loutre d'Europe » dans l'atlas cartographique

★ *Prospections de terrain*

Les berges des cours d'eau du Monteillet, de la Payre, du Mézayon, de la Bayonne et du Verdus ont été prospectées méticuleusement de manière à relever toutes les traces ou indices présents, que ce soit des indices d'activités alimentaires (coulées, arbres/bois coupés ou écorcés, traces de dents, réfectorioire, etc.) ou des indices territoriaux (présence de terrier, dépôts de castoréum, épreintes, etc.). L'ensemble de ces traces et indices a été pointé à l'aide d'un GPS de manière à pouvoir localiser et cartographier avec précision les territoires fréquentés par ces deux espèces.

★ *Dates de prospections*

L'expertise mammalogique a eu lieu au cours de trois sorties, réalisées au cours des mois de mai et juillet 2012. Elles ont été réalisées en journée par un expert mammalogue. Le détail des dates et objets de prospections est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Dates de prospection pour l'expertise mammalogique

Date	Conditions météo	Objet de la prospection	Commentaires
17 mai 2012	Temps frais, ensoleillé. Températures de 15° - 20°C	Recherche d'indices de présence et caractérisation des habitats d'espèces - cours d'eau du Monteillet et de la Payre	Conditions optimales
25 mai 2012	Temps frais, ensoleillé. Températures de 15° - 20°C	Récupération des trois pièges photographiques disposés sur le cours d'eau de la Payre	Conditions optimales
12 juillet 2012	Temps couvert. Légère brise. Températures de 18-20°C.	Recherche d'indices de présence et caractérisation des habitats d'espèces - cours d'eau du Mézayon, de la Bayonne et du Verdus	Conditions optimales

★ *Limites méthodologiques*

Il convient de rappeler que quelques sorties ne permettent pas de dresser un inventaire exhaustif des mammifères réellement présents sur l'aire d'étude, mais renseignent néanmoins au vu des habitats et des caractéristiques du site, sur les espèces potentiellement présentes.

La difficulté d'accès à certains cours d'eau, de part un terrain très escarpé l'accès aux terrains privés, a constitué un facteur limitant au bon déroulement des prospections.

A cette période de l'année, les conditions climatiques (chaleur, averse) peuvent compromettre l'état de conservation des indices de présence (lessivage, désagrégation), et par conséquent leur identification. Nous pensons par exemple aux épreintes de Loutre.

Les chiroptères

Cf. carte 42 « Chiroptères observés sur le site » dans l'atlas cartographique

★ *Prospections de terrain*

Des recherches bibliographiques, indispensables pour mener à bien les inventaires de terrain ont été menées notamment auprès du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (GCRA). Une synthèse des données existantes pour les chiroptères présents sur le site a été transmise en automne 2012.

Les données existantes concernent essentiellement les cavités, nous avons donc ciblé nos recherches sur :

- l'inventaire des ouvrages présents au sein de la zone d'étude ;
- L'échantillonnage acoustique sur certains habitats potentiellement favorables aux chauves-souris.

- **Matériel d'enregistrement**

L'inventaire a été réalisé à l'aide d'enregistreurs automatiques « SM2 BAT » (enregistrement direct). Ces détecteurs d'ultrasons enregistrent chaque contact de chauve-souris, référencé par la date et l'heure d'enregistrement. Les fichiers collectés sont analysés sur ordinateur à l'aide d'un logiciel d'analyse acoustique (Syrinx) qui permet d'obtenir des sonogrammes et déterminer ainsi les espèces ou les groupes d'espèces présents. Les contacts sont ensuite dénombrés de façon spécifique, ce qui permet d'avoir des données quantitatives et qualitatives.



- **Détermination du signal, identification des espèces**

Les chiroptères perçoivent leur environnement par l'ouïe notamment en pratiquant l'écholocation. A chaque battement d'ailes, elles émettent un cri dans le domaine des ultrasons, à raison de 1 à 25 cris par seconde. L'écoute des ultrasons au moyen de matériel spécialisé permet donc de détecter immédiatement la présence de ces mammifères.

Chaque espèce a des caractéristiques acoustiques qui lui sont propres. L'analyse de ces signaux permet donc de réaliser des inventaires d'espèces.

Il existe une abondante bibliographie sur ce sujet, citons notamment Zingg (1990), Tupinier (1996), Russ (1999), Parsons & Jones (2000), Barataud (2002 ; 2012), Russo & Jones (2002), Obrist *et al.* (2004), Preatoni *et al.* (2005).

- **Détermination automatique**

L'analyse des données issues des SM2BAT s'appuie sur le programme Sonochiro® développé par le département « Recherche & Innovation » de Biotope. Ce programme permet un traitement automatique et rapide d'importants volumes d'enregistrements.

Le programme Sonochiro inclut :

- Un algorithme de détection et de délimitation des signaux détectés.
- Une mesure automatique, sur chaque cri, de 41 paramètres discriminants (répartition temps/fréquence/amplitude, caractérisation du rythme et ratios signal/bruit).
- Une classification des cris basée sur les mesures d'un large panel de sons de référence. Cette banque de sons a été rassemblée par notre équipe et nos partenaires durant ces 5 dernières années. La classification s'appuie sur la méthode des forêts d'arbres décisionnels ("Random Forest") qui semble la plus performante pour la classification des signaux d'écholocation de chauves-souris (Armitage & Ober, 2010). Contrairement aux autres méthodes de classification (réseaux de neurones, analyses discriminantes, etc.), elle tolère bien la multiplicité des types de cris par espèce. De plus, elle permet d'obtenir, pour chaque cri, une probabilité d'appartenance à chaque espèce potentielle.
- Une identification à la séquence de cris, incluant l'espèce la plus probable est un indice de confiance de cette identification. Dans le cas où certaines espèces présentes sont peu différenciables entre elles, les séquences sont alors identifiées au groupe d'espèce également assorties d'un indice

de confiance.

- Un algorithme détectant la présence simultanée de deux groupes de cris attribuables à deux espèces aisément différenciables, permettant dans ce cas de proposer une identification supplémentaire de l'espèce passant en arrière-plan.

Cette méthode permet de réaliser une « pré-détermination » des enregistrements qui sont ensuite validés par un expert pour les groupes et espèces délicats et celles ayant obtenu un faible indice de confiance.

- **Détection manuelle**

Cette méthode a été ponctuellement utilisée lorsque cela était nécessaire, notamment dans le cas du Plateau de Rompon. Il s'agissait ici d'identifier si certaines espèces présentes au sein de la colonie de Meysset venaient y chasser. La méthode du transect sur le plateau a alors été utilisée. Ce type de matériel allie deux systèmes d'écoute d'ultrasons (hétérodyne et expansion de temps) avec enregistrement externe des séquences sur enregistreur numérique (Zoom H2) pour être analysées sur ordinateur ultérieurement.

Les critères d'identification sont basés sur la corrélation des types de cris, identifiés en fonction de la sonorité associée à différents paramètres appréciables ou mesurables (fréquence initiale, fréquence terminale, durée du signal, maximum et répartition de l'énergie...) avec leur rythme (durée des intervalles entre les cris) et l'environnement (estimation de la distance aux obstacles).

★ **Dates des prospections**

Tableau 2 : Dates de prospection pour l'expertise chiroptères

Date	Conditions météo	Objet de la prospection / commentaires
24/04/2012	Ensoleillé	Recherche et visite des cavités de Chomérac (Grotte Marcus)
15/05/2012	Ensoleillé	Recherche et visite de la cavité de Meysset. Visite du site de la Payre et de quelques cavités. Recherche et visite des grottes de Saint Alban
25/05/2012	Ensoleillé	Recherche et visite des grottes de Baumas et Tourange. Pose de boîtiers SM2 à l'entrée des cavités.
28/05/2012	Ensoleillé	Pose d'un boîtier SM2 à l'entrée de la grotte de Chomérac (Grotte Marcus). Récupéré le 29/05/2012. Recherche des cavités des Gras de Privas, d'Alissas, de Coux et de Flaviac Récupération des boîtiers SM2 posés le 28/05/2012
03/07/2012	Ensoleillé	Pose de 5 boîtiers SM2 sur la Payre Pose de 5 boîtiers SM2 sur le Plateau du Rompon Transects au détecteur manuel sur le Plateau du Rompon
04/07/2012	Ensoleillé	Récupération des boîtiers SM2 posés le 03/07/2012 Pose de 2 boîtiers SM2 sur le Verdus Recherche de plusieurs cavités

Date	Conditions météo	Objet de la prospection / commentaires
05/07/2012	Ensoleillé	Visite des ouvrages accessibles sur le Verdus et le Mézayon Récupération des boîtiers SM2 posés le 04/07/2012
12/07/2012	Ensoleillé	Pose d'un boîtier SM2 sur la Payre (Récupéré le 13/07/2012) Pose de 4 boîtiers SM2 sur le Mézayon (Récupérés le 13/07/2012)

★ **Limites méthodologiques**

Les principales limites méthodologiques concernent la préparation du terrain. La localisation précise des cavités ne figurant pas au FSD, les sites à chiroptères ont été difficilement retrouvés sur le terrain. Cette recherche des cavités a été très consommatrice en temps et toutes n'ont pu être retrouvées. De ce fait, seulement une partie des cavités a pu être visitée lors des prospections de 2012.

Les poissons et les écrevisses

Cf. carte 43 « Prospections de terrain » dans l'atlas cartographique

★ **Prospections de terrain**

Les prospections poissons et écrevisses ont été réalisées à vue en différents points d'observation sur le Mézayon, la Bayonne, le Verdus, la Payre et le Monteillet. Au moment des prospections, l'aspect prononcé des cours d'eau étudiés a facilité l'observation visuelle de la faune aquatique piégée dans les trous d'eau. Dans la mesure du possible, ces prospections ont été menées depuis l'aval vers l'amont pour mieux surprendre les individus potentiellement présents.

★ **Dates de prospections**

Les prospections poissons ont été réalisées à vue par un expert hydrobiologiste en date du 14/08/2012.

Tableau 3 : Dates de prospection pour l'expertise poissons et écrevisses

Date	Conditions météo	Objet de la prospection	Commentaires
14 août 2012	n.c.	Recherche à vue de poissons et d'écrevisses sur le Mézayon, la Bayonne, le Verdus, la Payre et le Monteillet, et caractérisation des habitats d'espèces	-

★ **Limites méthodologiques**

Les cours d'eau du périmètre d'étude sont difficiles d'accès et bordés de propriétés privées. Cependant une autorisation a été délivrée pour y accéder. Seuls les secteurs accessibles depuis la rive ont pu être inventoriés.

L'entomofaune

★ **Prospections de terrain**

Les groupes d'insectes recherchés sont les odonates (libellules), les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons), les mantes et phasmes, les rhopalocères (papillons de jour), les névroptères (fourmilions et ascalaphes), ainsi que quelques gros coléoptères saproxylophages. Ces groupes ont l'avantage d'être bien documentés et d'être considérés comme de bon bio-indicateurs. De ce fait, l'analyse des cortèges d'espèces de ces groupes peut être extrapolée au reste de l'entomofaune et permet de se faire une

idée objective de l'état de conservation des habitats présents.

Les inventaires entomologiques ont porté sur l'ensemble des espèces visibles, dans le but de bien appréhender les cortèges entomologiques présents. Un effort particulier a été fait pour les espèces des annexes II et IV de la Directive Habitats susceptibles de se trouver au sein de la zone d'étude, et les espèces dites patrimoniales et/ou rares (protégées ou non).

Le périmètre du plateau de Rompon a attiré notre attention par la qualité de ses milieux ouverts. Une sortie précoce et une autre tardive ont permis de se faire une idée des cortèges présents.

En ce qui concerne la Payre, la pression de prospection a été plus importante du fait des enjeux potentiels pour les odonates. Néanmoins ces sites sont vastes et le temps imparti n'a pas permis de dresser une liste d'espèces exhaustive.

Le Mézayon a fait l'objet d'une prospection rapide sous forme d'échantillonnage sur des tronçons faciles d'accès. En effet cette rivière est très enclavée. Seul un Cordulegastre (*Cordulegaster sp.*) et quelques Caloptéryx vierges (*Calopteryx virgo*) ont été observés patrouillant le long de la ripisylve en densité assez faible.

Enfin, la Bayonne est un secteur qui n'a pas été prospecté pour le groupe des insectes.

★ *Dates de prospections*

Les inventaires entomologiques ont eu lieu au cours de trois sorties entre mai et août 2012. Ils ont été réalisés par un expert entomologiste.

Les prospections ont été réalisées dans des conditions météorologiques les plus favorables possibles (beau temps, vent faible et températures supérieures à 20°C), et aux heures de la journée où l'activité des groupes d'insectes ciblés est la plus importante (09h00 - 18h00).

Tableau 4 : Dates de prospection pour l'expertise insectes

Date	Conditions météo	Objet de la prospection	Commentaires
2 et 3 mai 2012	Ensoleillé, 18-20°	Recherche de l'entomofaune précoce, plateau de Rompon et Payre	Conditions optimales
19 juin 2012	Couvert, légère brise 20°	Recherche ciblée sur les odonates, Mézayon et Payre	Conditions médiocres
08 août 2012	Beau temps, 25-30°	Recherche ciblée sur les lépidoptères et odonates, Payre et plateau de Rompon	Conditions optimales

★ *Méthodes de captures utilisées*

Pour chacun des groupes d'insectes étudiés, des méthodes différentes d'inventaires et/ou de captures ont été utilisées, parfois assez spécifiques :

- Repérage à l'aide d'une **paire de jumelles**, pour l'examen global des milieux et la recherche des insectes (libellules, papillons, orthoptères) ;
- **Identification sans capture** à l'aide de jumelles pour tous les groupes d'insectes, lorsque les identifications sont simples ;
- **Capture au filet**, pour attraper les insectes volants (papillons, libellules, orthoptères) et battage de la végétation (orthoptères, quelques coléoptères) ;
- **Reconnaissance auditive** (orthoptères).

La détermination des espèces sur le terrain est plus ou moins difficile selon le groupe étudié. Certains insectes sont assez caractéristiques (de grosses tailles et uniques dans leurs couleurs et leurs formes) et peuvent être directement identifiés à l'œil nu ou à l'aide de jumelles. D'autres nécessitent d'être observés de plus près pour distinguer certains critères de différenciation entre espèces proches (utilisation de clés de détermination).

★ ***Limites méthodologiques***

Trois sorties ne suffisent pas à dresser un inventaire exhaustif des insectes réellement présents, même pour quelques groupes peu compliqués comme les rhopalocères ou les odonates : certaines espèces par leur rareté, leur faible effectif ou par la brièveté de leur apparition (en tant qu'imago), peuvent passer inaperçues.

Il en est de même pour la cartographie exacte des habitats des espèces les plus patrimoniales, forcément approximative du fait de la difficulté de recherche des larves. Néanmoins, l'étalement de ces sorties à des périodes adéquates permet à l'expert de se faire un avis des cortèges probables d'insectes étudiés selon le type d'habitat, en fonction du temps dont il dispose.

Annexe 4_ Liste des structures ou personnes ressources consultées dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs

<i>Structure</i>	<i>Personne(s) consultée(s)</i>	<i>Fonction</i>
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Gilles MARTINEAU	Chargé de mission urbanisme, aménagement, gestion des espaces naturels
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Rhône-Alpes	Bruno PASTUREL	Technicien forestier
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	François LEMAITRE	Chargé de mission
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Vincent PEYRONNET	Chargé de mission
Communauté de communes des confluences Drôme Ardèche	Sandro SOMA	Directrice
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Annie POLLARD-BOULOGNE	Présidente
Technicienne de Rivière, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	Mélina CHALEAT	Fonction non précisée
Directeur du Service Assainissement et Rivières, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	Félicien CHARRIER	Fonction non précisée
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche (FRAPNA)	M. CHAUWIN	Directeur
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) 07 - Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (GCRA)	Gérard ISSARTEL	Expert naturaliste
Conseil Général de l'Ardèche	Bruno DAMIENS	Service Sport, jeunesse et vie associative
Conseil Général de l'Ardèche	Nicolas DUPUY	Service Sport, jeunesse et vie associative
Conseil Général de l'Ardèche	Francis HUBERT	Chargé de mission, service environnement
Conseil Général de l'Ardèche	Christophe SAUTIERE	Chef de service environnement
Conseil Général de l'Ardèche	Didier BOULLE	Chef de projet mise en valeur du Mont Gerbier et coordinateur départemental des sites ENS
Communauté de communes Barrès Coiron	M. BOULENC	Technicien environnement
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Alain LIGNIER	Directeur
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Brice BARBA	Fonction non précisée
Comité départemental de Spéléologie	Arnaud JUDICAEL	Fonction non précisée

<i>Structure</i>	<i>Personne(s) consultée(s)</i>	<i>Fonction</i>
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Laurent MENDRAS	Technicien chef
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP)	Didier ISSARTEL	Fonction non précisée
AAPPMA La Gaule Pouzinoise	Jean-François LECLERE	Président
AAPPMA La Loche	Léo VIALATTE	Président
Office National des Forêts (ONF)	J.L. TRAVERSIER	Agence ONF Drôme Ardèche
Lafarge Granulat	Eric MOITIE	Fonction non précisée
Comité départemental de cyclotourisme	Jean-Marie ROBERT	Président
Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels (CREN)	Laurence JULLIAN	Fonction non précisée
Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels (CREN)	Vincent RAYMOND	Fonction non précisée
Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche	Marc LUTZ	Fonction non précisée
Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Payre	Jean-Paul BEAUTHEAC	Fonction non précisée
DDT 07	Martine GRIVAUD	Chargée de mission - Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, service environnement
Pas de structure associée	Bernard RIOU	Expert scientifique (paléontologue)
Pas de structure associée	Charles FAUGIER	Expert scientifique (correspondant Muséum d'histoire naturelle de Genève)
Pas de structure associée	Thierry DEMARD	Agriculteur du plateau de Rompon
Pas de structure associée	Théo DUPERRAY	Expert Ecrevisse à pattes blanches

Annexe 5_ Modèle de fiche habitats naturels d'intérêt communautaire

Intitulé simplifié de l'habitat

Intitulé exact de l'habitat

Code NATURA 2000 :
Degré de classification

- Classe :
- Ordre :
- Alliance :

Code CORINE BIOTOPES :
Typologie :

Surface occupée sur la zone
d'étude du site :

Source, Date - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Espèces caractéristiques

•

Valeurs biologique et écologique

Dynamique naturelle

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Surface totale de saulaies à Saponaire (code 3280) sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Menaces potentielles

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels		
Facteurs humains		

Représentativité et état de conservation

Mesures de gestion proposées

Annexe 6_ Modèle de fiche espèces d'intérêt communautaire

Nom vernaculaire

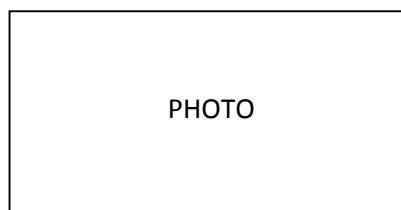
Nom latin

Code Natura 2000 :

Statut et Protection

- Directive Habitats :
- Protection nationale :
- Liste rouge nationale :
- Statut UICN (2008) :
- Convention de Berne :
- Convention de Bonn

- Classe :
- Ordre :
- Famille :



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce :

Activité :

Régime alimentaire :

Reproduction :

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

Etat de conservation

Enjeu patrimonial

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels		
Facteurs humains		

Mesures de gestion proposées

Annexe 7_ Relevés phytosociologiques

Strate	ID	Coeff	Rel
herb	<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Roem. & Schult.	2	1
ss-arb	<i>Thymus vulgaris</i> L.	3	1
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	+	1
herb	<i>Galium mollugo</i> L.	+	1
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	1	1
herb	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	+	1
herb	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	+	1
herb	<i>Galium corrudifolium</i> Vill.	+	1
herb	<i>Bromus erectus</i> Huds.	+	1
ss-arb	<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball subsp. <i>zanonii</i>	+	1
herb	<i>Lactuca perennis</i> L. subsp. <i>perennis</i>	+	1
ss-arb	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	1	1
herb	<i>Anthericum liliago</i> L.	1	1
herb	<i>Carex humilis</i> Leyss.	+	1
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	3	1
arbustive	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	+	1
herb	<i>Linum tenuifolium</i> L.	1	1
arbor	<i>Acer monspessulanum</i> L.	+	1
ss-arb	<i>Teucrium polium</i> L.	+	1
herb	<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	1	1
herb	<i>Euphorbia characias</i> L. subsp. <i>characias</i>	+	1
herb	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	+	1
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	1	2
ss-arb	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	1	2
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	1	2
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	1	2
herb	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	1	2
herb	<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	1	2
herb	<i>Carex humilis</i> Leyss.	2	2
arbustive	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	3	2
herb	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L.	3	2
herb	<i>Linum tenuifolium</i> L.	+	2
herb	<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Roem. & Schult.	+	2
arbor	<i>Acer monspessulanum</i> L.	+	2
herb	<i>Galium corrudifolium</i> Vill.	+	2
herb	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	+	2
herb	<i>Lactuca perennis</i> L. subsp. <i>perennis</i>	+	2
ss-arb	<i>Teucrium polium</i> L.	+	2
arbor	<i>Quercus ilex</i> L.	+	2
arbor	<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i>	+	2
arbustive	<i>Cotinus coggygria</i> Scop.	+	2
herb	<i>Echinops ritro</i> L. subsp. <i>ritro</i>	+	2
herb	<i>Eryngium campestre</i> L.	+	2
herb	<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt.	+	2
herb	<i>Rubia peregrina</i> L.	+	2
herb	<i>Avenula bromoides</i> (Gouan) H.Schol	+	2
herb	<i>Leontodon hirtus</i> L.	+	2
herb	<i>Astragalus monspessulanus</i> L. subsp. <i>monspessulanus</i>	+	2
herb	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	+	2

herb	<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd.	+	2
herb	<i>Catananche caerulea</i> L.	+	2
herb	<i>Rhaponticum coniferum</i> (L.) Greuter	+	2
herb	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	+	2
herb	<i>Rubia peregrina</i> L.	1	3
herb	<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult.	1	3
arbustive	<i>Cytisophyllum sessilifolium</i> (L.) O.Láng	1	3
arbustive	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	1	3
ss-arb	<i>Thymus vulgaris</i> L.	1	3
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	1	3
herb	<i>Carex humilis</i> Leyss.	1	3
arbor	<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i>	4	3
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	4	3
arbor	<i>Quercus ilex</i> L.	+	3
arbor	<i>Acer monspessulanum</i> L.	+	3
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	+	3
arbustive	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	+	3
arbustive	<i>Pistacia terebinthus</i> L. subsp. <i>terebinthus</i>	+	3
arbustive	<i>Prunus mahaleb</i> L.	+	3
arbustive	<i>Rosa</i> sp.	+	3
herb	<i>Helleborus foetidus</i> L.	+	3
herb	<i>Bromus erectus</i> Huds.	+	3
herb	<i>Galium corrudifolium</i> Vill.	+	3
herb	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	+	3
ss-arb	<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball subsp. <i>zanonii</i>	+	3
ss-arb	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	+	3
herb	<i>Viola</i> sp.	+	3
herb	<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Roem. & Schult.	+	3
herb	<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	+	3
herb	<i>Euphorbia characias</i> L. subsp. <i>characias</i>	+	3
ss-arb	<i>Teucrium montanum</i> L.	+	3
herb	<i>Galatella linosyris</i> (L.) Rchb.	+	3
herb	<i>Silene italica</i> (L.) Pers. subsp. <i>italica</i>	+	3
ss-arb	<i>Thymus vulgaris</i> L.	1	4
herb	<i>Convolvulus cantabrica</i> L.	2	4
herb	<i>Bromus erectus</i> Huds.	3	4
herb	<i>Koeleria vallesiana</i> (Honck.) Gaudin	3	4
herb	<i>Galium corrudifolium</i> Vill.	+	4
herb	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	+	4
herb	<i>Lactuca perennis</i> L. subsp. <i>perennis</i>	+	4
herb	<i>Eryngium campestre</i> L.	+	4
herb	<i>Leontodon hirtus</i> L.	+	4
herb	<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd.	+	4
ss-arb	<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball subsp. <i>zanonii</i>	+	4
ss-arb	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill.	+	4
herb	<i>Sedum anopetalum</i> DC.	+	4
herb	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	+	4
herb	<i>Bupleurum baldense</i> Turra subsp. <i>baldense</i>	+	4
herb	<i>Cerastium pumilum</i> Curtis subsp. <i>pumilum</i>	+	4
herb	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	+	4
herb	<i>Allium sphaerocephalon</i> L.	+	4
herb	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L.	+	4

herb	<i>Carthamus lanatus L. subsp. lanatus</i>	+	4
herb	<i>Centaurea paniculata L.</i>	+	4
herb	<i>Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood</i>	+	4
herb	<i>Scorzonera hirsuta L.</i>	+	4
herb	<i>Aegilops ovata L. subsp. ovata</i>	+	4
herb	<i>Brachypodium distachyon (L.) P.Beauv.</i>	+	4
herb	<i>Clinopodium acinos (L.) Kuntze</i>	+	4
herb	<i>Crupina vulgaris Cass.</i>	+	4
herb	<i>Galium corrudifolium Vill.</i>	+	5
herb	<i>Asplenium trichomanes L.</i>	+	5
herb	<i>Sedum dasyphyllum L.</i>	+	5
herb	<i>Sedum anopetalum DC.</i>	+	5
herb	<i>Festuca arvernensis gr.</i>	+	5
herb	<i>Asplenium adiantum-nigrum L.</i>	+	5
herb	<i>Minuartia rostrata (Pers.) Rchb. subsp. rostrata</i>	+	5
ss-arb	<i>Artemisia alba Turra</i>	1	6
ss-arb	<i>Thymus vulgaris L.</i>	+	6
herb	<i>Bromus erectus Huds.</i>	+	6
herb	<i>Koeleria vallesiana (Honck.) Gaudin</i>	+	6
herb	<i>Sedum sediforme (Jacq.) Pau</i>	+	6
herb	<i>Leontodon hirtus L.</i>	+	6
herb	<i>Cephalaria leucantha (L.) Roem. & Schult.</i>	+	6
herb	<i>Festuca arvernensis gr.</i>	+	6
ss-arb	<i>Teucrium montanum L.</i>	+	6
ss-arb	<i>Fumana procumbens (Dunal) Gren.</i>	+	6
herb	<i>Koeleria vallesiana (Honck.) Gaudin</i>	1	7
herb	<i>Festuca arvernensis gr.</i>	1	7
herb	<i>Centaurea paniculata L.</i>	1	7
herb	<i>Bromus erectus Huds.</i>	4	7
ss-arb	<i>Thymus vulgaris L.</i>	+	7
herb	<i>Convolvulus cantabrica L.</i>	+	7
herb	<i>Galium corrudifolium Vill.</i>	+	7
herb	<i>Lactuca perennis L. subsp. perennis</i>	+	7
herb	<i>Eryngium campestre L.</i>	+	7
ss-arb	<i>Argyrolobium zanonii (Turra) P.W.Ball subsp. zanonii</i>	+	7
ss-arb	<i>Helianthemum apenninum (L.) Mill.</i>	+	7
herb	<i>Sedum anopetalum DC.</i>	+	7
herb	<i>Arenaria serpyllifolia L.</i>	+	7
herb	<i>Bupleurum baldense Turra subsp. baldense</i>	+	7
herb	<i>Cerastium pumilum Curtis subsp. pumilum</i>	+	7
herb	<i>Sanguisorba minor Scop.</i>	+	7
herb	<i>Allium sphaerocephalon L.</i>	+	7
herb	<i>Alyssum alyssoides (L.) L.</i>	+	7
herb	<i>Carthamus lanatus L. subsp. lanatus</i>	+	7
herb	<i>Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood</i>	+	7
herb	<i>Scorzonera hirsuta L.</i>	+	7
ss-arb	<i>Genista scorpius (L.) DC.</i>	+	7
herb	<i>Echinops ritro L. subsp. ritro</i>	+	7
arbustive	<i>Prunus spinosa L.</i>	+	7
herb	<i>Potentilla neumanniana Rchb.</i>	+	7
herb	<i>Geranium columbinum L.</i>	+	7
herb	<i>Muscari comosum (L.) Mill.</i>	+	7

herb	<i>Poa bulbosa</i> L.	+	7
herb	<i>Bombacilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	+	7
herb	<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	+	7
herb	<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill.	+	7
herb	<i>Sherardia arvensis</i> L.	+	7
ss-arb	<i>Teucrium botrys</i> L.	+	7
herb	<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort. subsp. <i>glauca</i>	+	7
herb	<i>Festuca arvernensis</i> gr.	1	8
herb	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	+	8
herb	<i>Sedum anopetalum</i> DC.	+	8
herb	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	+	8
herb	<i>Asplenium ceterach</i> L. subsp. <i>ceterach</i>	+	8
herb	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	+	8
ss-arb	<i>Ononis minutissima</i> L.	+	8
herb	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	+	8
herb	<i>Asplenium fontanum</i> (L.) Bernh. subsp. <i>fontanum</i>	+	8
herb	<i>Bufoia paniculata</i> Dubois ex Delarbre	+	8
herb	<i>Festuca rubra</i> gr.	1	9
herb	<i>Rumex crispus</i> L.	1	9
herb	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	1	9
herb	<i>Poa pratensis</i> L.	1	9
herb	<i>Potentilla reptans</i> L.	1	9
herb	<i>Convolvulus arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	2	9
herb	<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras	5	9
herb	<i>Dactylis glomerata</i> L.	+	9
herb	<i>Lactuca serriola</i> L.	+	9
herb	<i>Taraxacum</i> sp.	+	9
herb	<i>Daucus carota</i> L.	+	9
herb	<i>Holcus lanatus</i> L.	+	9
herb	<i>Trifolium pratense</i> L.	+	9
herb	<i>Silene latifolia</i> Poir.	+	9
herb	<i>Vicia sativa</i> L.	+	9
herb	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	+	9
herb	<i>Carex muricata</i> L.	+	9
herb	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	+	9
herb	<i>Crepis setosa</i> Haller f.	+	9
herb	<i>Geranium dissectum</i> L.	+	9
herb	<i>Trifolium repens</i> L.	+	9
herb	<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult.	1	10
herb	<i>Festuca heterophylla</i> Lam.	1	10
herb	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	1	10
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	2	10
arbor	<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i>	5	10
herb	<i>Rubia peregrina</i> L.	+	10
herb	<i>Viola</i> sp.	+	10
herb	<i>Hedera helix</i> L.	+	10
arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	+	10
herb	<i>Poa nemoralis</i> L.	+	10
arbor	<i>Sorbus domestica</i> L.	+	10
arbustive	<i>Clematis vitalba</i> L.	+	10
arbustive	<i>Prunus spinosa</i> L.	+	10
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	+	10

herb	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	+	10
herb	<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt.	+	10
herb	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	+	10
herb	<i>Hieracium murorum</i> gr.	+	10
herb	<i>Trifolium pratense</i> L.	+	10
herb	<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh. subsp. <i>niger</i>	+	10
herb	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	+	10
herb	<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds.	+	10
herb	<i>Bromus erectus</i> Huds.	1	11
ss-arb	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	1	11
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	1	11
herb	<i>Thymus</i> cf. <i>praecox</i>	1	11
herb	<i>Carex humilis</i> Leyss.	2	11
herb	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L.	4	11
herb	<i>Koeleria vallesiana</i> (Honck.) Gaudin	+	11
ss-arb	<i>Thymus vulgaris</i> L.	+	11
herb	<i>Galium corrudifolium</i> Vill.	+	11
herb	<i>Eryngium campestre</i> L.	+	11
herb	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	+	11
herb	<i>Echinops ritro</i> L. subsp. <i>ritro</i>	+	11
herb	<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.	+	11
herb	<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Roem. & Schult.	+	11
ss-arb	<i>Teucrium montanum</i> L.	+	11
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	+	11
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	+	11
herb	<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	+	11
arbustive	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	+	11
herb	<i>Linum tenuifolium</i> L.	+	11
herb	<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt.	+	11
herb	<i>Astragalus monspessulanus</i> L. subsp. <i>monspessulanus</i>	+	11
herb	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	+	11
ss-arb	<i>Ononis minutissima</i> L.	+	11
herb	<i>Dianthus caryophyllus</i> L.	+	11
herb	<i>Asperula cynanchica</i> L.	+	11
herb	<i>Coronilla minima</i> L.	+	11
herb	<i>Hieracium pilosella</i> L.	+	11
herb	<i>Veronica austriaca</i> subsp. <i>teucrium</i> (L.) D.A.Webb	+	11
herb	<i>Festuca arvernensis</i> gr.	+	12
herb	<i>Asplenium ceterach</i> L. subsp. <i>ceterach</i>	+	12
herb	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	+	12
ss-arb	<i>Ononis minutissima</i> L.	+	12
herb	<i>Minuartia rostrata</i> (Pers.) Rchb. subsp. <i>rostrata</i>	+	12
herb	<i>Biscutella laevigata</i> L.	+	12
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	+	12
herb	<i>Rubia peregrina</i> L.	1	13
arbustive	<i>Cotinus coggygria</i> Scop.	1	13
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	4	13
arbor	<i>Quercus ilex</i> L.	5	13
arbor	<i>Acer monspessulanum</i> L.	+	13
arbustive	<i>Lonicera etrusca</i> Santi	+	13
arbustive	<i>Phillyrea latifolia</i> L.	+	13
arbustive	<i>Cytisophyllum sessilifolium</i> (L.) O.Láng	+	13

arbustive	<i>Juniperus oxycedrus L.</i>	+	13
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum Scop. subsp. pentaphyllum</i>	+	13
herb	<i>Carex humilis Leyss.</i>	+	13
arbustive	<i>Pistacia terebinthus L. subsp. terebinthus</i>	+	13
arbustive	<i>Prunus mahaleb L.</i>	+	13
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	13
herb	<i>Festuca marginata (Hack.) K.Richt.</i>	+	13
herb	<i>Viola cf. alba</i>	+	13
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	1	14
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	1	14
arbustive	<i>Ligustrum vulgare L.</i>	1	14
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	1	14
arbor	<i>Ulmus minor Mill.</i>	1	14
arbustive	<i>Cornus sanguinea L. subsp. sanguinea</i>	2	14
herb	<i>Hedera helix L.</i>	2	14
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	2	14
arbor	<i>Fraxinus angustifolia Vahl</i>	3	14
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	14
arbor	<i>Populus nigra L.</i>	+	14
arbustive	<i>Salix eleagnos Scop.</i>	+	14
herb	<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.</i>	+	14
arbor	<i>Acer platanoides L. subsp. platanoides</i>	+	14
arbor	<i>Populus alba L.</i>	+	14
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius gr.</i>	+	14
arbor	<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	+	14
arbustive	<i>Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin</i>	+	14
arbor	<i>Prunus avium (L.) L.</i>	+	14
arbor	<i>Salix alba L.</i>	+	14
herb	<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	+	14
herb	<i>Primula veris L.</i>	+	14
herb	<i>Equisetum arvense L.</i>	+	14
herb	<i>Carex remota L.</i>	+	14
herb	<i>Carex sylvatica Huds. subsp. sylvatica</i>	+	14
herb	<i>Scirpoides holoschoenus (L.) Soják</i>	+	14
arbor	<i>Quercus pubescens Willd. subsp. pubescens</i>	1	15
arbustive	<i>Rhamnus alaternus L.</i>	1	15
arbustive	<i>Hippocrepis emerus (L.) Lassen subsp. emerus</i>	1	15
herb	<i>Rubia peregrina L.</i>	2	15
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	2	15
arbor	<i>Quercus ilex L.</i>	5	15
arbustive	<i>Lonicera etrusca Santi</i>	+	15
arbustive	<i>Phillyrea latifolia L.</i>	+	15
herb	<i>Carex humilis Leyss.</i>	+	15
arbustive	<i>Pistacia terebinthus L. subsp. terebinthus</i>	+	15
arbustive	<i>Prunus mahaleb L.</i>	+	15
herb	<i>Hedera helix L.</i>	+	15
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	+	15
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys L.</i>	+	15
herb	<i>Asplenium trichomanes L.</i>	+	15
herb	<i>Asplenium ceterach L. subsp. ceterach</i>	+	15
ss-arb	<i>Asparagus acutifolius L.</i>	+	15
herb	<i>Polypodium cambricum L. subsp. cambricum</i>	+	15

ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	+	15
herb	<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt.	+	15
arbustive	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	+	15
herb	<i>Helleborus foetidus</i> L.	+	15
herb	<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	+	15
herb	<i>Euphorbia characias</i> L. subsp. <i>characias</i>	+	15
arbor	<i>Cercis siliquastrum</i> L. subsp. <i>siliquastrum</i>	+	15
arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	+	15
arbustive	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	+	15
arbustive	<i>Smilax aspera</i> L.	+	15
herb	<i>Lapsana communis</i> L.	+	15
herb	<i>Avenula bromoides</i> (Gouan) H.Schol	+	15
herb	<i>Biscutella laevigata</i> L.	+	15
ss-arb	<i>Ononis minutissima</i> L.	+	15
ss-arb	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	+	15
herb	<i>Stachys recta</i> L.	+	15
herb	<i>Aristolochia pistolochia</i> L.	+	15
herb	<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm.	+	15
herb	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	1	16
herb	<i>Convolvulus cantabrica</i> L.	1	16
herb	<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt.	1	16
herb	<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm.	2	16
herb	<i>Bromus erectus</i> Huds.	5	16
ss-arb	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill.	+	16
ss-arb	<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball subsp. <i>zanonii</i>	+	16
herb	<i>Hypericum perforatum</i> L.	+	16
herb	<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	+	16
herb	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.	+	16
herb	<i>Dactylis glomerata</i> L.	+	16
herb	<i>Ruta angustifolia</i> Pers.	+	16
herb	<i>Stachys recta</i> L.	+	16
herb	<i>Avena sativa</i> L.	+	16
ss-arb	<i>Jasminum fruticans</i> L.	+	16
herb	<i>Ruta angustifolia</i> Pers.	+	17
herb	<i>Galium corrudifolium</i> Vill.	+	17
herb	<i>Biscutella laevigata</i> L.	+	17
herb	<i>Melica ciliata</i> L.	+	17
herb	<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	+	17
herb	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	+	17
herb	<i>Asplenium ceterach</i> L. subsp. <i>ceterach</i>	+	17
herb	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	+	17
herb	<i>Sedum dasyphyllum</i> L.	+	17
herb	<i>Melica amethystina</i> Pourr.	+	17
arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	1	18
arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	1	18
arbor	<i>Acer campestre</i> L. subsp. <i>campestre</i>	1	18
arbor	<i>Acer platanoides</i> L. subsp. <i>platanoides</i>	1	18
arbor	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	1	18
ss-arb	<i>Rubus caesius</i> L.	1	18
herb	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	2	18
arbor	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	3	18
arbustive	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	3	18

arbor	<i>Populus alba L.</i>	3	18
herb	<i>Hedera helix L.</i>	5	18
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius gr.</i>	+	18
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	18
arbor	<i>Quercus ilex L.</i>	+	18
arbustive	<i>Prunus mahaleb L.</i>	+	18
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	18
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	+	18
ss-arb	<i>Asparagus acutifolius L.</i>	+	18
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	18
arbustive	<i>Euonymus europaeus L.</i>	+	18
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	18
herb	<i>Melica uniflora Retz.</i>	+	18
herb	<i>Galium mollugo L.</i>	+	18
herb	<i>Geum urbanum L.</i>	+	18
herb	<i>Euphorbia amygdaloides L. subsp. amygdaloides</i>	+	18
herb	<i>Impatiens balfouri Hook.f.</i>	+	18
herb	<i>Bromus ramosus Huds. subsp. ramosus</i>	+	18
herb	<i>Arum italicum Mill.</i>	+	18
arbustive	<i>Lonicera etrusca Santi</i>	+	18
herb	<i>Brachypodium phoenicoides (L.) Roem. & Schult.</i>	+	18
herb	<i>Bromus sterilis L.</i>	+	18
herb	<i>Helleborus foetidus L.</i>	+	18
arbustive	<i>Viburnum lantana L.</i>	+	18
arbustive	<i>Hippocrepis emerus (L.) Lassen subsp. emerus</i>	+	18
arbor	<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	+	18
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	+	18
herb	<i>Orobanche hederæ Vaucher ex Duby</i>	+	18
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	1	19
herb	<i>Galium mollugo L.</i>	1	19
arbor	<i>Populus nigra L.</i>	1	19
herb	<i>Saponaria officinalis L.</i>	1	19
arbor	<i>Fraxinus angustifolia Vahl</i>	2	19
arbustive	<i>Salix eleagnos Scop.</i>	4	19
herb	<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.</i>	+	19
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	19
arbustive	<i>Prunus mahaleb L.</i>	+	19
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	19
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	19
herb	<i>Impatiens balfouri Hook.f.</i>	+	19
herb	<i>Bidens frondosa L.</i>	+	19
arbor	<i>Ficus carica L. subsp. carica</i>	+	19
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	19
herb	<i>Amaranthus retroflexus L.</i>	+	19
herb	<i>Ambrosia artemisiifolia L.</i>	+	19
herb	<i>Artemisia vulgaris L.</i>	+	19
herb	<i>Melilotus albus Medik.</i>	+	19
herb	<i>Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre</i>	+	19
herb	<i>Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras</i>	+	19
herb	<i>Polypogon viridis (Gouan) Breistr.</i>	+	19
herb	<i>Bromus diandrus Roth</i>	+	19
herb	<i>Persicaria maculosa Gray</i>	1	20

herb	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	1	20
herb	<i>Bromus sterilis</i> L.	2	20
herb	<i>Saponaria officinalis</i> L.	3	20
herb	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	4	20
herb	<i>Festuca rubra</i> gr.	+	20
herb	<i>Rumex crispus</i> L.	+	20
herb	<i>Dactylis glomerata</i> L.	+	20
herb	<i>Lactuca serriola</i> L.	+	20
herb	<i>Silene latifolia</i> Poir.	+	20
herb	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	+	20
herb	<i>Urtica dioica</i> L.	+	20
herb	<i>Lapsana communis</i> L.	+	20
herb	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	+	20
herb	<i>Galeopsis ladanum</i> L.	+	20
herb	<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds. subsp. <i>longifolia</i>	+	20
herb	<i>Solanum dulcamara</i> L.	+	20
herb	<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f.	+	20
herb	<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	+	20
herb	<i>Bidens frondosa</i> L.	+	20
herb	<i>Chenopodium album</i> L.	+	20
herb	<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub	+	20
herb	<i>Galium aparine</i> L.	+	20
herb	<i>Melilotus albus</i> Medik.	+	20
herb	<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	+	20
herb	<i>Cichorium intybus</i> L.	+	20
herb	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	+	20
herb	<i>Picris hieracioides</i> L.	+	20
herb	<i>Polygonum aviculare</i> L.	+	20
herb	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill subsp. <i>asper</i>	+	20
herb	<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br.	+	20
herb	<i>Echium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	+	20
herb	<i>Medicago lupulina</i> L.	+	20
herb	<i>Papaver rhoeas</i> L.	+	20
herb	<i>Polypogon viridis</i> (Gouan) Breistr.	+	20
herb	<i>Bromus catharticus</i> Vahl	+	20
herb	<i>Bromus racemosus</i> L. subsp. <i>racemosus</i>	+	20
ss-arb	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	+	20
herb	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	+	20
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	1	21
arbor	<i>Populus nigra</i> L.	1	21
herb	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	1	21
herb	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	1	21
herb	<i>Hedera helix</i> L.	3	21
arbor	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	3	21
arbustive	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	3	21
arbor	<i>Quercus ilex</i> L.	+	21
arbustive	<i>Prunus mahaleb</i> L.	+	21
arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	+	21
arbustive	<i>Rosa</i> sp.	+	21
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	+	21
arbustive	<i>Phillyrea latifolia</i> L.	+	21
ss-arb	<i>Asparagus acutifolius</i> L.	+	21

arbustive	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	+	21
herb	<i>Lapsana communis</i> L.	+	21
arbustive	<i>Clematis vitalba</i> L.	+	21
arbor	<i>Ulmus minor</i> Mill.	+	21
arbor	<i>Laurus nobilis</i> L.	+	21
arbustive	<i>Euonymus europaeus</i> L.	+	21
herb	<i>Geranium robertianum</i> L.	+	21
herb	<i>Melica uniflora</i> Retz.	+	21
herb	<i>Galium mollugo</i> L.	+	21
herb	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	+	21
herb	<i>Geum urbanum</i> L.	+	21
herb	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. subsp. <i>amygdaloides</i>	+	21
herb	<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f.	+	21
herb	<i>Bidens frondosa</i> L.	+	21
herb	<i>Bromus ramosus</i> Huds. subsp. <i>ramosus</i>	+	21
herb	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	+	21
herb	<i>Humulus lupulus</i> L.	+	21
herb	<i>Arum italicum</i> Mill.	+	21
herb	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	+	21
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	3	22
herb	<i>Hedera helix</i> L.	1	22
arbor	<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i>	2	22
arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	+	22
arbor	<i>Acer monspessulanum</i> L.	+	22
herb	<i>Poa nemoralis</i> L.	+	22
herb	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	+	22
arbor	<i>Quercus ilex</i> L.	4	22
ss-arb	<i>Asparagus acutifolius</i> L.	+	22
arbustive	<i>Lonicera etrusca</i> Santi	+	22
herb	<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult.	+	22
arbustive	<i>Phillyrea latifolia</i> L.	+	22
herb	<i>Rubia peregrina</i> L.	2	22
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	+	22
arbustive	<i>Rhamnus alaternus</i> L.	1	22
herb	<i>Asplenium ceterach</i> L. subsp. <i>ceterach</i>	+	22
herb	<i>Polypodium cambricum</i> L. subsp. <i>cambricum</i>	+	22
arbustive	<i>Cotinus coggygia</i> Scop.	+	22
herb	<i>Galium mollugo</i> L.	1	23
ss-arb	<i>Populus nigra</i> L.	1	23
herb	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	2	23
herb	<i>Saponaria officinalis</i> L.	4	23
herb	<i>Persicaria maculosa</i> Gray	+	23
herb	<i>Bromus sterilis</i> L.	+	23
herb	<i>Lactuca serriola</i> L.	+	23
herb	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	+	23
herb	<i>Lapsana communis</i> L.	+	23
herb	<i>Galeopsis ladanum</i> L.	+	23
herb	<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds. subsp. <i>longifolia</i>	+	23
herb	<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f.	+	23
herb	<i>Bidens frondosa</i> L.	+	23
herb	<i>Chenopodium album</i> L.	+	23
herb	<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub	+	23

herb	<i>Melilotus albus</i> Medik.	+	23
herb	<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	+	23
herb	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	+	23
herb	<i>Polygonum aviculare</i> L.	+	23
herb	<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br.	+	23
herb	<i>Echium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	+	23
herb	<i>Medicago lupulina</i> L.	+	23
herb	<i>Papaver rhoeas</i> L.	+	23
herb	<i>Geranium columbinum</i> L.	+	23
herb	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	+	23
herb	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	+	23
herb	<i>Lotus corniculatus</i> L.	+	23
herb	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	+	23
herb	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	+	23
herb	<i>Cota altissima</i> (L.) J.Gay ex Guss.	+	23
herb	<i>Lactuca viminea</i> subsp. <i>chondrilliflora</i> (Boreau) Bonnier	+	23
herb	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	+	23
herb	<i>Senecio vulgaris</i> L.	+	23
herb	<i>Sinapis arvensis</i> L.	+	23
herb	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	+	23
ss-arb	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	1	24
herb	<i>Bromus erectus</i> Huds.	3	24
herb	<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult.	4	24
herb	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	+	24
ss-arb	<i>Thymus vulgaris</i> L.	+	24
herb	<i>Convolvulus cantabrica</i> L.	+	24
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	+	24
herb	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L.	+	24
herb	<i>Eryngium campestre</i> L.	+	24
herb	<i>Echinops ritro</i> L. subsp. <i>ritro</i>	+	24
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	+	24
herb	<i>Rubia peregrina</i> L.	+	24
herb	<i>Avenula bromoides</i> (Gouan) H.Schol	+	24
herb	<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt.	+	24
herb	<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth	+	24
arbustive	<i>Lonicera etrusca</i> Santi	1	25
herb	<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt.	1	25
herb	<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult.	1	25
herb	<i>Bromus sterilis</i> L.	1	25
herb	<i>Hedera helix</i> L.	3	25
arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	3	25
arbor	<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i>	5	25
herb	<i>Rubia peregrina</i> L.	+	25
arbor	<i>Quercus ilex</i> L.	+	25
herb	<i>Carex humilis</i> Leyss.	+	25
arbustive	<i>Prunus mahaleb</i> L.	+	25
arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	+	25
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	+	25
herb	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	+	25
herb	<i>Helleborus foetidus</i> L.	+	25
arbor	<i>Acer monspessulanum</i> L.	+	25
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	+	25

arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	25
herb	<i>Hieracium murorum gr.</i>	+	25
arbor	<i>Fraxinus angustifolia Vahl</i>	+	25
arbor	<i>Prunus avium (L.) L.</i>	+	25
arbustive	<i>Juniperus communis L. subsp. communis</i>	+	25
arbustive	<i>Ligustrum vulgare L.</i>	+	25
arbustive	<i>Quercus coccifera L.</i>	+	25
arbustive	<i>Viburnum lantana L.</i>	+	25
herb	<i>Potentilla neumanniana Rchb.</i>	+	25
herb	<i>Silene vulgaris (Moench) Garcke</i>	+	25
ss-arb	<i>Helianthemum apenninum (L.) Mill.</i>	1	26
herb	<i>Festuca marginata (Hack.) K.Richt.</i>	1	26
herb	<i>Sedum anopetalum DC.</i>	1	26
herb	<i>Bromus erectus Huds.</i>	2	26
ss-arb	<i>Thymus vulgaris L.</i>	2	26
herb	<i>Koeleria vallesiana (Honck.) Gaudin</i>	3	26
herb	<i>Sedum sediforme (Jacq.) Pau</i>	+	26
ss-arb	<i>Teucrium chamaedrys L.</i>	+	26
herb	<i>Avenula bromoides (Gouan) H.Schol</i>	+	26
herb	<i>Galium corrudifolium Vill.</i>	+	26
herb	<i>Lactuca perennis L. subsp. perennis</i>	+	26
ss-arb	<i>Argyrolobium zanonii (Turra) P.W.Ball subsp. zanonii</i>	+	26
herb	<i>Potentilla neumanniana Rchb.</i>	+	26
herb	<i>Dianthus caryophyllus L.</i>	+	26
herb	<i>Arenaria serpyllifolia L.</i>	+	26
herb	<i>Bupleurum baldense Turra subsp. baldense</i>	+	26
herb	<i>Cerastium pumilum Curtis subsp. pumilum</i>	+	26
herb	<i>Poa bulbosa L.</i>	+	26
ss-arb	<i>Fumana procumbens (Dunal) Gren.</i>	+	26
herb	<i>Hypericum perforatum L.</i>	+	26
herb	<i>Biscutella laevigata L.</i>	+	26
herb	<i>Bothriochloa ischaemum (L.) Keng</i>	+	26
herb	<i>Aira elegantissima Schur</i>	+	26
herb	<i>Odontites luteus (L.) Clairv.</i>	+	26
ss-arb	<i>Osyris alba L.</i>	+	26
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	1	27
arbor	<i>Prunus avium (L.) L.</i>	1	27
herb	<i>Poa nemoralis L.</i>	1	27
herb	<i>Roegneria canina (L.) Nevski</i>	1	27
herb	<i>Mercurialis perennis L.</i>	1	27
herb	<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.</i>	2	27
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	4	27
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	+	27
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	+	27
herb	<i>Hedera helix L.</i>	+	27
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius gr.</i>	+	27
herb	<i>Primula veris L.</i>	+	27
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	27
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	27
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	27
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	27
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	+	27

herb	<i>Geum urbanum L.</i>	+	27
herb	<i>Helleborus foetidus L.</i>	+	27
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	+	27
arbor	<i>Salix caprea L.</i>	+	27
arbor	<i>Ulmus glabra Huds. subsp. glabra</i>	+	27
herb	<i>Epilobium montanum L.</i>	+	27
herb	<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	+	27
herb	<i>Chaerophyllum aureum L.</i>	+	27
herb	<i>Galium aparine L.</i>	+	27
herb	<i>Chrysosplenium oppositifolium L.</i>	+	27
herb	<i>Epilobium hirsutum L.</i>	+	27
herb	<i>Stellaria holostea L.</i>	+	27
herb	<i>Cystopteris fragilis (L.) Bernh. subsp. fragilis</i>	+	27
herb	<i>Lamium maculatum (L.) L.</i>	+	27
herb	<i>Vicia sativa L.</i>	+	27
herb	<i>Viola cf. riviniana</i>	+	27
herb	<i>Fragaria vesca L.</i>	+	27
herb	<i>Sagina procumbens L.</i>	+	27
herb	<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.</i>	1	28
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	1	28
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	2	28
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	5	28
herb	<i>Poa nemoralis L.</i>	+	28
herb	<i>Mercurialis perennis L.</i>	+	28
herb	<i>Hedera helix L.</i>	+	28
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius gr.</i>	+	28
herb	<i>Primula veris L.</i>	+	28
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	28
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	28
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	28
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	+	28
herb	<i>Epilobium montanum L.</i>	+	28
herb	<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	+	28
herb	<i>Galium aparine L.</i>	+	28
herb	<i>Cystopteris fragilis (L.) Bernh. subsp. fragilis</i>	+	28
herb	<i>Lamium maculatum (L.) L.</i>	+	28
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	28
arbor	<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	+	28
arbustive	<i>Viburnum lantana L.</i>	+	28
herb	<i>Asplenium trichomanes L.</i>	+	28
herb	<i>Viola sp.</i>	+	28
arbor	<i>Sorbus aria (L.) Crantz</i>	+	28
arbustive	<i>Lonicera xylosteum L.</i>	+	28
herb	<i>Mycelis muralis (L.) Dumort.</i>	+	28
herb	<i>Circaea lutetiana L. subsp. lutetiana</i>	+	28
herb	<i>Polypodium vulgare L.</i>	+	28
herb	<i>Scrophularia nodosa L.</i>	+	28
herb	<i>Cardamine impatiens L. subsp. impatiens</i>	+	28
herb	<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth</i>	+	28
herb	<i>Ranunculus acris L.</i>	+	28
herb	<i>Hypericum hirsutum L.</i>	+	28
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	1	29

herb	<i>Hedera helix L.</i>	1	29
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	1	29
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	1	29
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	2	29
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	4	29
herb	<i>Poa nemoralis L.</i>	+	29
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	29
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	29
herb	<i>Epilobium montanum L.</i>	+	29
arbor	<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	+	29
herb	<i>Viola sp.</i>	+	29
herb	<i>Mycelis muralis (L.) Dumort.</i>	+	29
herb	<i>Polypodium vulgare L.</i>	+	29
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	+	29
herb	<i>Helleborus foetidus L.</i>	+	29
herb	<i>Chrysosplenium oppositifolium L.</i>	+	29
herb	<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	+	29
herb	<i>Melica uniflora Retz.</i>	+	29
herb	<i>Chaerophyllum temulum L.</i>	+	29
herb	<i>Geranium nodosum L.</i>	+	29
herb	<i>Heracleum sphondylium L.</i>	+	29
herb	<i>Persicaria hydropiper (L.) Spach</i>	+	29
herb	<i>Solidago virgaurea L.</i>	+	29
herb	<i>Hieracium sabaudum L.</i>	+	29
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	1	30
arbustive	<i>Sambucus nigra L.</i>	1	30
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	2	30
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	3	30
herb	<i>Hedera helix L.</i>	+	30
herb	<i>Calystegia sepium (L.) R.Br.</i>	+	30
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	+	30
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius gr.</i>	+	30
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	+	30
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	30
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	30
herb	<i>Equisetum arvense L.</i>	+	30
herb	<i>Epilobium montanum L.</i>	+	30
herb	<i>Mycelis muralis (L.) Dumort.</i>	+	30
herb	<i>Circaea lutetiana L. subsp. lutetiana</i>	+	30
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	30
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	+	30
herb	<i>Mentha longifolia (L.) Huds. subsp. longifolia</i>	+	30
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	30
herb	<i>Heracleum sphondylium L.</i>	+	30
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	30
arbustive	<i>Cornus sanguinea L. subsp. sanguinea</i>	+	30
herb	<i>Persicaria hydropiper (L.) Spach</i>	+	30
herb	<i>Galium mollugo L.</i>	+	30
herb	<i>Persicaria maculosa Gray</i>	+	30
herb	<i>Poa nemoralis L.</i>	+	30
herb	<i>Melica uniflora Retz.</i>	+	30
herb	<i>Geranium nodosum L.</i>	+	30

arbor	<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	+	30
herb	<i>Solidago virgaurea L.</i>	+	30
herb	<i>Scrophularia nodosa L.</i>	+	30
herb	<i>Roegneria canina (L.) Nevski</i>	+	30
herb	<i>Chaerophyllum aureum L.</i>	+	30
herb	<i>Epilobium hirsutum L.</i>	+	30
arbor	<i>Ulmus minor Mill.</i>	+	30
arbor	<i>Populus nigra L.</i>	+	30
arbustive	<i>Salix eleagnos Scop.</i>	+	30
arbor	<i>Salix alba L.</i>	+	30
herb	<i>Saponaria officinalis L.</i>	+	30
herb	<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl</i>	+	30
herb	<i>Galeopsis ladanum L.</i>	+	30
herb	<i>Hypericum perforatum L.</i>	+	30
herb	<i>Campanula rotundifolia L.</i>	+	30
herb	<i>Taraxacum sp.</i>	+	30
herb	<i>Cichorium intybus L.</i>	+	30
herb	<i>Ranunculus repens L.</i>	+	30
herb	<i>Sonchus asper (L.) Hill subsp. asper</i>	+	30
herb	<i>Apiacea sp.</i>	+	30
herb	<i>Lactuca virosa L.</i>	+	30
herb	<i>Solanum nigrum L.</i>	+	30
herb	<i>Anchusa arvensis (L.) M.Bieb. subsp. arvensis</i>	+	30
herb	<i>Inula conyza DC.</i>	+	30
herb	<i>Kickxia spuria (L.) Dumort.</i>	+	30
herb	<i>Setaria verticillata (L.) P.Beauv.</i>	+	30
herb	<i>Sonchus oleraceus L.</i>	+	30
herb	<i>Verbascum nigrum L. subsp. nigrum</i>	+	30
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	4	31
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	31
arbustive	<i>Cornus sanguinea L. subsp. sanguinea</i>	+	31
arbustive	<i>Prunus mahaleb L.</i>	+	31
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	31
herb	<i>Euphorbia cyparissias L.</i>	+	31
arbustive	<i>Hippocrepis emerus (L.) Lassen subsp. emerus</i>	+	31
herb	<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	+	31
herb	<i>Arabis turrita L.</i>	+	31
herb	<i>Hedera helix L.</i>	+	31
herb	<i>Helleborus foetidus L.</i>	+	31
herb	<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.</i>	+	31
arbor	<i>Quercus pubescens Willd. subsp. pubescens</i>	+	31
arbustive	<i>Cytisophyllum sessilifolium (L.) O.Láng</i>	+	31
ss-arb	<i>Thymus vulgaris L.</i>	+	31
herb	<i>Cephalaria leucantha (L.) Roem. & Schult.</i>	+	31
arbustive	<i>Vitis vinifera L.</i>	+	31
herb	<i>Melica ciliata L.</i>	+	31
herb	<i>Allium oleraceum L. subsp. oleraceum</i>	+	31
herb	<i>Conyza sp.</i>	+	31
herb	<i>Festuca arundinacea Schreb.</i>	+	31
herb	<i>Hieracium sp.</i>	+	31
herb	<i>Asplenium trichomanes L.</i>	+	32
herb	<i>Sedum dasyphyllum L.</i>	+	32

herb	<i>Festuca arvernensis</i> gr.	+	32
herb	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	+	32
herb	<i>Sedum album</i> L.	+	32
herb	<i>Polypodium vulgare</i> L.	+	32
herb	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	+	32
arbor	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	1	33
arbor	<i>Acer campestre</i> L. subsp. <i>campestre</i>	4	33
herb	<i>Hedera helix</i> L.	+	33
herb	<i>Geranium robertianum</i> L.	+	33
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	+	33
herb	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	+	33
herb	<i>Epilobium montanum</i> L.	+	33
herb	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	+	33
herb	<i>Helleborus foetidus</i> L.	+	33
herb	<i>Melica uniflora</i> Retz.	+	33
herb	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	+	33
herb	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	+	33
herb	<i>Mercurialis perennis</i> L.	+	33
herb	<i>Primula veris</i> L.	+	33
herb	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	+	33
arbustive	<i>Clematis vitalba</i> L.	+	33
arbustive	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	+	33
herb	<i>Circaea lutetiana</i> L. subsp. <i>lutetiana</i>	+	33
herb	<i>Geum urbanum</i> L.	+	33
herb	<i>Viola cf. riviniana</i>	+	33
arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	+	33
herb	<i>Lapsana communis</i> L.	+	33
herb	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	+	33
herb	<i>Solanum dulcamara</i> L.	+	33
herb	<i>Arabis turrita</i> L.	+	33
herb	<i>Salvia glutinosa</i> L.	+	33
ss-arb	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	+	33
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	1	34
arbustive	<i>Corylus avellana</i> L.	1	34
arbor	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	2	34
arbor	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	2	34
arbor	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	+	34
herb	<i>Hedera helix</i> L.	1	35
herb	<i>Solanum dulcamara</i> L.	1	35
herb	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	1	35
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	2	35
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	2	35
arbustive	<i>Corylus avellana</i> L.	2	35
arbor	<i>Acer campestre</i> L. subsp. <i>campestre</i>	2	35
arbor	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	3	35
arbor	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	+	35
herb	<i>Geranium robertianum</i> L.	+	35
herb	<i>Urtica dioica</i> L.	+	35
arbustive	<i>Sambucus nigra</i> L.	+	35
herb	<i>Primula veris</i> L.	+	35
herb	<i>Equisetum arvense</i> L.	+	35
herb	<i>Epilobium montanum</i> L.	+	35

herb	<i>Mycelis muralis (L.) Dumort.</i>	+	35
herb	<i>Circaea lutetiana L. subsp. lutetiana</i>	+	35
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	35
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	+	35
herb	<i>Mentha longifolia (L.) Huds. subsp. longifolia</i>	+	35
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	35
herb	<i>Chaerophyllum temulum L.</i>	+	35
herb	<i>Heracleum sphondylium L.</i>	+	35
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	35
arbustive	<i>Cornus sanguinea L. subsp. sanguinea</i>	+	35
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	+	35
herb	<i>Persicaria hydropiper (L.) Spach</i>	+	35
arbor	<i>Prunus avium (L.) L.</i>	+	35
herb	<i>Galium mollugo L.</i>	+	35
herb	<i>Humulus lupulus L.</i>	+	35
arbor	<i>Quercus pubescens Willd. subsp. pubescens</i>	+	35
herb	<i>Persicaria maculosa Gray</i>	+	35
herb	<i>Stachys sylvatica L.</i>	+	35
herb	<i>Rumex conglomeratus Murray</i>	+	35
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	1	36
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	1	36
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	1	36
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	2	36
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	3	36
herb	<i>Hedera helix L.</i>	+	36
herb	<i>Epilobium montanum L.</i>	+	36
herb	<i>Mycelis muralis (L.) Dumort.</i>	+	36
herb	<i>Circaea lutetiana L. subsp. lutetiana</i>	+	36
herb	<i>Geum urbanum L.</i>	+	36
herb	<i>Solanum dulcamara L.</i>	+	36
herb	<i>Geranium nodosum L.</i>	+	36
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius gr.</i>	+	36
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	36
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	+	36
herb	<i>Carex remota L.</i>	+	36
herb	<i>Bromus ramosus Huds. subsp. ramosus</i>	+	36
herb	<i>Mentha longifolia (L.) Huds. subsp. longifolia</i>	+	36
herb	<i>Clinopodium vulgare L.</i>	+	36
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	1	37
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	1	37
arbor	<i>Populus nigra L.</i>	2	37
herb	<i>Calystegia sepium (L.) R.Br.</i>	+	37
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius gr.</i>	+	37
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	37
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	37
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	+	37
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	37
arbustive	<i>Cornus sanguinea L. subsp. sanguinea</i>	+	37
herb	<i>Persicaria maculosa Gray</i>	+	37
herb	<i>Scrophularia nodosa L.</i>	+	37
herb	<i>Chaerophyllum aureum L.</i>	+	37
arbor	<i>Ulmus minor Mill.</i>	+	37

arbustive	<i>Salix eleagnos Scop.</i>	+	37
herb	<i>Galeopsis ladanum L.</i>	+	37
herb	<i>Taraxacum sp.</i>	+	37
herb	<i>Sonchus asper (L.) Hill subsp. asper</i>	+	37
herb	<i>Solanum nigrum L.</i>	+	37
herb	<i>Solanum dulcamara L.</i>	+	37
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	+	37
herb	<i>Arabis turrata L.</i>	+	37
arbustive	<i>Prunus mahaleb L.</i>	+	37
herb	<i>Amaranthus retroflexus L.</i>	+	37
herb	<i>Melilotus albus Medik.</i>	+	37
arbor	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	+	37
arbor	<i>Acer monspessulanum L.</i>	+	37
arbor	<i>Prunus domestica L.</i>	+	37
arbustive	<i>Salix purpurea L.</i>	+	37
herb	<i>Chenopodium album L.</i>	+	37
herb	<i>Setaria viridis (L.) P.Beauv.</i>	+	37
herb	<i>Melissa officinalis L. subsp. officinalis</i>	+	37
herb	<i>Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin</i>	+	37
herb	<i>Linaria repens (L.) Mill.</i>	+	37
herb	<i>Senecio erucifolius L.</i>	+	37
herb	<i>Sedum album L.</i>	1	38
herb	<i>Cephalaria leucantha (L.) Roem. & Schult.</i>	1	38
herb	<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl</i>	1	38
herb	<i>Saponaria officinalis L.</i>	+	38
herb	<i>Amaranthus retroflexus L.</i>	+	38
herb	<i>Festuca arvernensis gr.</i>	+	38
herb	<i>Convolvulus arvensis L. subsp. arvensis</i>	+	38
herb	<i>Campanula rotundifolia L.</i>	+	38
herb	<i>Melica ciliata L.</i>	+	38
herb	<i>Hypericum perforatum L.</i>	+	38
herb	<i>Bothriochloa ischaemum (L.) Keng</i>	+	38
ss-arb	<i>Thymus vulgaris L.</i>	+	38
herb	<i>Potentilla neumanniana Rchb.</i>	+	38
herb	<i>Echinops ritro L. subsp. ritro</i>	+	38
ss-arb	<i>Dorycnium pentaphyllum Scop. subsp. pentaphyllum</i>	+	38
ss-arb	<i>Dorycnium hirsutum (L.) Ser.</i>	+	38
herb	<i>Sedum acre L. subsp. acre</i>	+	38
herb	<i>Silene sp.</i>	+	38
herb	<i>Verbena officinalis L.</i>	+	38
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	1	39
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	2	39
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	2	39
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	5	39
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	+	39
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	39
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	39
herb	<i>Helleborus foetidus L.</i>	+	39
herb	<i>Viola sp.</i>	+	39
arbor	<i>Sorbus aria (L.) Crantz</i>	+	39
arbor	<i>Fagus sylvatica L. subsp. sylvatica</i>	+	39
arbor	<i>Juglans regia L.</i>	+	39

herb	<i>Euphorbia cyparissias L.</i>	+	39
herb	<i>Stellaria media (L.) Vill. subsp. media</i>	+	39
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	1	40
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	1	40
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	1	40
herb	<i>Helleborus foetidus L.</i>	1	40
herb	<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	1	40
herb	<i>Geranium nodosum L.</i>	1	40
herb	<i>Melica uniflora Retz.</i>	2	40
arbor	<i>Fagus sylvatica L. subsp. sylvatica</i>	3	40
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	+	40
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	+	40
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	40
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	40
herb	<i>Viola sp.</i>	+	40
herb	<i>Stellaria media (L.) Vill. subsp. media</i>	+	40
herb	<i>Hedera helix L.</i>	+	40
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	40
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	40
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	40
arbustive	<i>Sambucus nigra L.</i>	+	40
herb	<i>Solidago virgaurea L.</i>	+	40
herb	<i>Roegneria canina (L.) Nevski</i>	+	40
herb	<i>Salvia glutinosa L.</i>	+	40
herb	<i>Stellaria holostea L.</i>	+	40
herb	<i>Circaea lutetiana L. subsp. lutetiana</i>	+	40
herb	<i>Stachys sylvatica L.</i>	+	40
herb	<i>Equisetum arvense L.</i>	+	40
herb	<i>Epilobium montanum L.</i>	+	40
herb	<i>Athyrium filix-femina (L.) Roth</i>	+	40
herb	<i>Cardamine impatiens L. subsp. impatiens</i>	+	40
arbor	<i>Acer opalus Mill.</i>	+	40
herb	<i>Prenanthes purpurea L.</i>	+	40
herb	<i>Luzula nivea (L.) DC.</i>	+	40
herb	<i>Polygonatum odoratum (Mill.) Druce</i>	+	40
herb	<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	1	41
herb	<i>Geranium nodosum L.</i>	1	41
herb	<i>Hedera helix L.</i>	1	41
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	1	41
herb	<i>Lamium galeobdolon (L.) L.</i>	1	41
herb	<i>Polypodium vulgare L.</i>	1	41
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	2	41
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	2	41
arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	3	41
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	4	41
herb	<i>Melica uniflora Retz.</i>	+	41
arbor	<i>Fagus sylvatica L. subsp. sylvatica</i>	+	41
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	41
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	41
herb	<i>Viola sp.</i>	+	41
arbustive	<i>Sambucus nigra L.</i>	+	41
herb	<i>Circaea lutetiana L. subsp. lutetiana</i>	+	41

herb	<i>Stachys sylvatica</i> L.	+	41
herb	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	+	41
herb	<i>Cardamine impatiens</i> L. subsp. <i>impatiens</i>	+	41
arbor	<i>Acer opalus</i> Mill.	+	41
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	+	41
herb	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	+	41
herb	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	+	41
arbor	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	+	41
herb	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	+	41
herb	<i>Hedera helix</i> L.	1	42
arbustive	<i>Corylus avellana</i> L.	1	42
arbustive	<i>Ilex aquifolium</i> L.	1	42
arbor	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	2	42
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	2	42
arbor	<i>Fagus sylvatica</i> L. subsp. <i>sylvatica</i>	3	42
herb	<i>Geranium nodosum</i> L.	+	42
herb	<i>Polypodium vulgare</i> L.	+	42
arbor	<i>Acer campestre</i> L. subsp. <i>campestre</i>	+	42
arbor	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	+	42
herb	<i>Melica uniflora</i> Retz.	+	42
arbustive	<i>Sambucus nigra</i> L.	+	42
herb	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	+	42
herb	<i>Prenanthes purpurea</i> L.	+	42
arbor	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	+	42
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	+	42
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	1	43
herb	<i>Carex flacca</i> Schreb.	4	43
herb	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	5	43
herb	<i>Taraxacum</i> sp.	+	43
herb	<i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. <i>cannabinum</i>	+	43
herb	<i>Stachys sylvatica</i> L.	+	43
herb	<i>Mentha aquatica</i> L.	+	43
herb	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>caerulea</i>	+	43
ss-arb	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	+	43
herb	<i>Juncus inflexus</i> L.	+	43
herb	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	+	43
herb	<i>Equisetum palustre</i> L.	+	43
ss-arb	<i>Populus italica</i> gr.	+	43
herb	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>caerulea</i>	5	44
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	+	44
herb	<i>Carex flacca</i> Schreb.	+	44
herb	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	+	44
herb	<i>Mentha aquatica</i> L.	+	44
herb	<i>Equisetum arvense</i> L.	+	44
ss-arb	<i>Genista tinctoria</i> L.	+	44
herb	<i>Inula salicina</i> L.	+	44
herb	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	1	45
herb	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>caerulea</i>	2	45
herb	<i>Mentha aquatica</i> L.	2	45
herb	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	2	45
herb	<i>Succisa pratensis</i> Moench	2	45
herb	<i>Juncus inflexus</i> L.	3	45

herb	<i>Carex flacca</i> Schreb.	+	45
herb	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	+	45
ss-arb	<i>Genista tinctoria</i> L.	+	45
herb	<i>Inula salicina</i> L.	+	45
herb	<i>Lotus corniculatus</i> L.	+	45
herb	<i>Dactylis glomerata</i> L.	+	45
herb	<i>Daucus carota</i> L.	+	45
herb	<i>Ranunculus repens</i> L.	+	45
herb	<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.	+	45
herb	<i>Galium verum</i> L.	+	45
arbustive	<i>Rosa</i> sp.	1	46
arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	1	46
arbustive	<i>Prunus spinosa</i> L.	1	46
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	4	46
arbustive	<i>Prunus mahaleb</i> L.	+	46
arbor	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	+	46
arbor	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	+	46
arbor	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	2	47
arbor	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	3	47
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	+	47
herb	<i>Hedera helix</i> L.	+	47
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	+	47
arbustive	<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen subsp. <i>emerus</i>	+	47
herb	<i>Geranium robertianum</i> L.	+	47
herb	<i>Poa nemoralis</i> L.	+	47
herb	<i>Urtica dioica</i> L.	+	47
herb	<i>Ranunculus acris</i> L.	+	47
arbustive	<i>Sambucus nigra</i> L.	+	47
arbor	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	1	48
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	1	48
herb	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	1	48
herb	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	1	48
arbor	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	1	48
ss-arb	<i>Rubus caesius</i> L.	2	48
herb	<i>Geranium nodosum</i> L.	2	48
arbor	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	3	48
herb	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	+	48
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	+	48
herb	<i>Urtica dioica</i> L.	+	48
arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	+	48
herb	<i>Persicaria maculosa</i> Gray	+	48
herb	<i>Chaerophyllum aureum</i> L.	+	48
herb	<i>Galeopsis ladanum</i> L.	+	48
arbustive	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	+	48
herb	<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	+	48
herb	<i>Melissa officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	+	48
arbor	<i>Acer campestre</i> L. subsp. <i>campestre</i>	+	48
herb	<i>Hedera helix</i> L.	+	48
arbustive	<i>Corylus avellana</i> L.	+	48
herb	<i>Geranium robertianum</i> L.	+	48
herb	<i>Circaea lutetiana</i> L. subsp. <i>lutetiana</i>	+	48
herb	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	+	48

herb	<i>Melica uniflora</i> Retz.	+	48
herb	<i>Ranunculus repens</i> L.	+	48
herb	<i>Apiacea</i> sp.	+	48
herb	<i>Lactuca virosa</i> L.	+	48
arbor	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	+	48
herb	<i>Stachys sylvatica</i> L.	+	48
arbustive	<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen subsp. emerus	+	48
herb	<i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. cannabinum	+	48
herb	<i>Carex sylvatica</i> Huds. subsp. sylvatica	+	48
herb	<i>Geum urbanum</i> L.	+	48
herb	<i>Helleborus foetidus</i> L.	+	48
herb	<i>Lapsana communis</i> L.	+	48
herb	<i>Viola</i> sp.	+	48
herb	<i>Galium aparine</i> L.	+	48
arbor	<i>Acer platanoides</i> L. subsp. platanoides	+	48
herb	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	+	48
arbustive	<i>Euonymus europaeus</i> L.	+	48
herb	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. subsp. amygdaloides	+	48
herb	<i>Trifolium pratense</i> L.	+	48
arbor	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	+	48
herb	<i>Dactylis glomerata</i> L.	+	48
herb	<i>Holcus lanatus</i> L.	+	48
herb	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	+	48
herb	<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. incompta (Ces.) Nyman	+	48
herb	<i>Clinopodium grandiflorum</i> (L.) Kuntze	+	48
herb	<i>Euphorbia peplus</i> L.	+	48
herb	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	+	48
herb	<i>Vinca minor</i> L.	+	48
arbustive	<i>Buxus sempervirens</i> L.	2	49
arbor	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	2	49
arbor	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	2	49
arbustive	<i>Corylus avellana</i> L.	+	49
herb	<i>Hedera helix</i> L.	+	49
ss-arb	<i>Rubus ulmifolius</i> gr.	+	49
herb	<i>Carex remota</i> L.	+	49
herb	<i>Melica uniflora</i> Retz.	+	49
herb	<i>Primula veris</i> L.	+	49
herb	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	+	49
herb	<i>Polypodium vulgare</i> L.	+	49
herb	<i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. cannabinum	+	49
herb	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	+	49
herb	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	+	49
herb	<i>Equisetum arvense</i> L.	+	49
herb	<i>Carex sylvatica</i> Huds. subsp. sylvatica	+	49
arbustive	<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen subsp. emerus	+	49
ss-arb	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	+	49
arbustive	<i>Ilex aquifolium</i> L.	+	49
herb	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	+	49
herb	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	+	49
herb	<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult.	+	49
ss-arb	<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. pubescens	+	49
herb	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	1	50

arbor	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	1	50
arbustive	<i>Salix eleagnos Scop.</i>	1	50
arbustive	<i>Buxus sempervirens L.</i>	2	50
herb	<i>Hedera helix L.</i>	2	50
arbor	<i>Acer platanoides L. subsp. platanoides</i>	2	50
arbor	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	3	50
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	50
arbor	<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	+	50
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	+	50
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	50
herb	<i>Chaerophyllum aureum L.</i>	+	50
herb	<i>Galeopsis ladanum L.</i>	+	50
arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	+	50
arbor	<i>Acer campestre L. subsp. campestre</i>	+	50
arbustive	<i>Corylus avellana L.</i>	+	50
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	50
herb	<i>Melica uniflora Retz.</i>	+	50
arbustive	<i>Hippocrepis emerus (L.) Lassen subsp. emerus</i>	+	50
herb	<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	+	50
herb	<i>Geum urbanum L.</i>	+	50
herb	<i>Helleborus foetidus L.</i>	+	50
herb	<i>Lapsana communis L.</i>	+	50
herb	<i>Viola sp.</i>	+	50
arbustive	<i>Euonymus europaeus L.</i>	+	50
herb	<i>Euphorbia amygdaloides L. subsp. amygdaloides</i>	+	50
herb	<i>Lamium galeobdolon (L.) L.</i>	+	50
herb	<i>Euphorbia dulcis subsp. incompta (Ces.) Nyman</i>	+	50
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	50
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	50
herb	<i>Scrophularia nodosa L.</i>	+	50
herb	<i>Arabis turrita L.</i>	+	50
arbor	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	+	50
herb	<i>Chenopodium album L.</i>	+	50
arbustive	<i>Sambucus nigra L.</i>	+	50
herb	<i>Mycelis muralis (L.) Dumort.</i>	+	50
herb	<i>Mentha longifolia (L.) Huds. subsp. longifolia</i>	+	50
herb	<i>Galium mollugo L.</i>	+	50
herb	<i>Solidago virgaurea L.</i>	+	50
herb	<i>Roegneria canina (L.) Nevski</i>	+	50
herb	<i>Saponaria officinalis L.</i>	+	50
herb	<i>Primula veris L.</i>	+	50
herb	<i>Humulus lupulus L.</i>	+	50
herb	<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	+	50
ss-arb	<i>Ruscus aculeatus L.</i>	+	50
arbustive	<i>Ilex aquifolium L.</i>	+	50
herb	<i>Bromus ramosus Huds. subsp. ramosus</i>	+	50
arbustive	<i>Lonicera xylosteum L.</i>	+	50
herb	<i>Salvia glutinosa L.</i>	+	50
herb	<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth</i>	+	50
herb	<i>Stellaria holostea L.</i>	+	50
herb	<i>Artemisia vulgaris L.</i>	+	50
arbor	<i>Pinus sylvestris L.</i>	+	50

arbustive	<i>Rhamnus cathartica L.</i>	+	50
herb	<i>Fallopia dumetorum (L.) Holub</i>	+	50
herb	<i>Picris hieracioides L.</i>	+	50
herb	<i>Campanula trachelium L. subsp. trachelium</i>	+	50
herb	<i>Chelidonium majus L.</i>	+	50
herb	<i>Lunaria annua L. subsp. annua</i>	+	50
arbor	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	1	51
arbustive	<i>Salix eleagnos Scop.</i>	2	51
ss-arb	<i>Rubus caesius L.</i>	+	51
herb	<i>Urtica dioica L.</i>	+	51
herb	<i>Geranium robertianum L.</i>	+	51
herb	<i>Mycelis muralis (L.) Dumort.</i>	+	51
herb	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	+	51
arbustive	<i>Rosa sp.</i>	+	51
arbustive	<i>Clematis vitalba L.</i>	+	51
herb	<i>Euphorbia cyparissias L.</i>	+	51
arbor	<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	+	51
herb	<i>Chaerophyllum aureum L.</i>	+	51
herb	<i>Galeopsis ladanum L.</i>	+	51
arbustive	<i>Hippocrepis emerus (L.) Lassen subsp. emerus</i>	+	51
herb	<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	+	51
herb	<i>Lapsana communis L.</i>	+	51
herb	<i>Euphorbia amygdaloides L. subsp. amygdaloides</i>	+	51
herb	<i>Scrophularia nodosa L.</i>	+	51
herb	<i>Arabis turrata L.</i>	+	51
herb	<i>Mentha longifolia (L.) Huds. subsp. longifolia</i>	+	51
herb	<i>Galium mollugo L.</i>	+	51
herb	<i>Saponaria officinalis L.</i>	+	51
herb	<i>Artemisia vulgaris L.</i>	+	51
herb	<i>Fallopia dumetorum (L.) Holub</i>	+	51
herb	<i>Picris hieracioides L.</i>	+	51
herb	<i>Calystegia sepium (L.) R.Br.</i>	+	51
herb	<i>Persicaria maculosa Gray</i>	+	51
herb	<i>Holcus lanatus L.</i>	+	51
herb	<i>Solanum dulcamara L.</i>	+	51
arbustive	<i>Prunus mahaleb L.</i>	+	51
arbustive	<i>Salix purpurea L.</i>	+	51
herb	<i>Hypericum perforatum L.</i>	+	51
herb	<i>Campanula rotundifolia L.</i>	+	51
herb	<i>Cichorium intybus L.</i>	+	51
herb	<i>Hieracium sabaudum L.</i>	+	51
herb	<i>Hieracium murorum gr.</i>	+	51
herb	<i>Lactuca serriola L.</i>	+	51
herb	<i>Daucus carota L.</i>	+	51
herb	<i>Polygonum aviculare L.</i>	+	51
herb	<i>Arctium minus (Hill) Bernh.</i>	+	51
herb	<i>Atriplex patula L. subsp. patula</i>	+	51
herb	<i>Medicago sativa L.</i>	+	51
herb	<i>Medicago sp.</i>	+	51
herb	<i>Mentha suaveolens Ehrh.</i>	+	51
herb	<i>Verbascum thapsus L.</i>	+	51

***Annexe 8 _ Fiche de validation du Conservatoire botanique national du
Massif-Central***



**MISSION D'APPUI TECHNIQUE À OPÉRATEURS DANS LE CADRE DE LA
RÉALISATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000**

FICHE D'ANALYSE DE LA TYPOLOGIE ET DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS

FR8201669 Rivières de Rompon-Ouvèze-Payre (B25)

RÉDACTEUR DE LA FICHE

Guillaume Choisnet et Thierry Vergne

PRESTATAIRE CARTOGRAPHIQUE

Bureau d'étude BIOTOPE (Michel-Ange BOUCHET).

OPÉRATEUR DU SITE NATURA 2000

Mairie Le Pouzin (Marig Grouazel, chargée de mission Natura 2000)

MISSION D'APPUI TECHNIQUE EFFECTUÉE

NATURE DE LA MISSION	Nb journées Expertise	Nb journées Opérateur SIG
Cadrage de la typologie et cartographie ; journées de terrain.	2 ^T	
Analyse des relevés phytosociologiques / réalisation de la typologie.	1	
Extraction des données floristiques (trachéophytes, bryophytes).		0,5
Validation de la cartographie.		0,5
Validation de la typologie.	0,5	
Rédaction de la fiche d'analyse.	0,5	

COMMENTAIRES :

Différents échanges ont été effectués avec l'opérateur au cours notamment d'une journée de terrain afin de caler la typologie et les problématiques de la cartographie des végétations complexes.

Toutes les remarques faites sur la typologie, la structuration des données et les cartes des végétations ont bien été prises en compte par l'opérateur cartographique.

VALIDATION DE LA TYPOLOGIE DES VÉGÉTATIONS

Date de transmission des données au CBN du Massif Central : 21/12/2012

Pas de problème particulier, niveau de finesse de la typologie **conforme au cahier des charges** national (alliance phytosociologique), correspondance avec les référentiels officiels correcte.

Une analyse préalable de la typologie et des relevés a permis en amont d'éluider les principaux problèmes relatifs aux rattachements communautaires et à la classification phytosociologique des végétations.

VALIDATION CARTOGRAPHIQUE

Date de transmission des données au CBN du Massif Central : 21/12/2012

La **structuration** des données est **conforme** au cahier des charges. La table cartographique "habitats" a été remise en forme pour tenir compte des habitats dominants afin d'éviter les restitutions avec des croisements de code CORINE biotopes.

La **topologie** est **conforme** au cahier des charges ; 3 erreurs mineures relevées (corrigées par le CBN).

La **taille et la délimitation** des polygones sont **correctes**, correspondant à l'échelle demandée et aux unités de végétation .

***Annexe 9_ Synthèse des données collectées en 2012 et transmises par le
Groupe Chiroptères Rhône-Alpes concernant les chiroptères***

Ligue pour la Protection des Oiseaux

LPO Ardèche
4 Bis rue de la Halle
07110 Largentière
Téléfax : 04.75.35.55.90 – E-mail : ardeche@lpo.fr



Première synthèse des données Chiroptères sur le site NATURA 2000 B25 "Rompon - Ouvèze - Payre" et ses abords immédiats (Ardèche)

Les connaissances sur l'ensemble des communes du site sont relativement conséquentes avec cependant des données plus éparées dans le temps pour les 10 dernières années, hormis en ce qui concerne la grotte de Meysset. La base de données régionale du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes contient à ce jour, pour ce territoire, 1108 fiches dont 748 font état de la présence de 23 espèces, 152 se rapportent à des Chiroptères indéterminés (mentions au niveau du genre ou d'un groupe d'espèce) et 203 concernent l'absence d'observation lors d'une visite dans un gîte.

L'ensemble des données concernent plus de 100 localités pour un total de 77 gîtes (on entend par gîte le lieu où est observé, lors du repos diurne, 1 ou plusieurs individus).

Certains gîtes (essentiellement cavernicoles) ont fait l'objet d'un nombre plus ou moins important de visites et un intérêt certain se dégage des données collectées au fil du temps.

On note ainsi sur 7 communes du site 11 gîtes particuliers qui sont présentés ci-après avec les espèces recensées, le nombre de données, l'effectif maximum constaté, les périodes d'occupation et le statut biologique connus.

La période d'occupation est découpée entre 4 intervalles :

- H : Hivernage : individu observé entre le 16 novembre et le 15 mars.
- TP : Transit printanier : individu observé entre le 16 mars et le 15 mai.
- E : Estivage : individu observé entre le 16 mai et le 15 août.
- TA : Transit automnal : individu observé entre le 16 août et le 15 novembre.

Le statut biologique de l'espèce est défini selon les deux classes suivantes :

- RC : Reproducteur certain : observation d'un tas de guano frais avec cadavre de juvénile de l'année, allaitement ou femelle avec tétines gonflées de lait.
- Rpro : Reproducteur probable : observation d'une femelle gestante ou, avant octobre, d'un juvénile émancipé.

1/ Les gîtes majeurs du site

Alissas :

Ω Grotte du Chat : 31 fiches positives pour 3 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe et Rhinolophe euryale) avec un effectif de 1 à 8 individus, essentiellement en hivernage et transit automnal. La plus ancienne donnée date de novembre 1978 et la plus récente d'octobre 1999.

Grotte du Chat (Alissas)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	E - H - TA	14	3	/
Petit rhinolophe	E - H - TP	16	8	/
Rhinolophe euryale	H	1	1	/

Ω Grottes du Gras : 53 fiches positives pour 4 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin et Oreillard gris) avec un effectif de 1 à 5 individus, essentiellement en hivernage et transit automnal. La plus ancienne donnée date de février 1953 et la plus récente de mars 2007.

Grottes du Gras (Alissas)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	H - TA - TP	22	4	/
Petit rhinolophe	H - TA - TP	27	5	/
Grand murin	TA	1	1	/
Oreillard gris	TA	3	2	/

Chomérac :

Ω Grotte de Baumas : 58 fiches positives pour 5 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe et Oreillard gris) avec un effectif de 1 à 5 individus, essentiellement en hivernage et transit automnal. La plus ancienne donnée date de février 1953 et la plus récente de septembre 2007.

Grotte de Baumas (Chomérac)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	H - TA - TP	20	5	/
Petit rhinolophe	E - H - TA - TP	30	3	/
Rhinolophe euryale	TA	1	1	/
Oreillard gris	E - TA	3	1	/
Barbastelle	TA	1	2	/
Espèce indéterminée	E - H	3	1	/

Ω Grottes de Tourange : 200 fiches positives pour 9 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin de grande taille - *Myotis myotis* et *Myotis blythi* -, Murin de Daubenton et Murin de Natterer) et 2 genres (Oreillard indéterminé et Pipistrelle indéterminée) avec un effectif de 1 à 13 individus, en toutes saisons. La plus ancienne donnée date d'avril 1949 et la plus récente de mars 2011.

Grottes de Tourange (Chomérac)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	E - H - TA - TP	32	4	/
Petit rhinolophe	E - H - TA - TP	58	13	/
Rhinolophe euryale	TP	1	1	/
Barbastelle	H - TA	5	1	/
Minioptère de Schreibers	H - TA - TP	14	11	/
Murins de grande taille	E - H - TA - TP	64	8	/
Murin de Daubenton	H - TA - TP	8	2	/
Murin de Natterer	E	1	1	/
Oreillard indéterminée	H - TA	3	1	/
Pipistrelle indéterminée	H	1	1	/
Espèce indéterminée	H - TA - TP	13	2	/

Coux :

Ω Grottes de la Jaubernie : 60 fiches positives pour 9 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius et Oreillard gris) avec un effectif de 1 à 13 individus, essentiellement en hivernage en transit printanier et automnal. La plus ancienne donnée date d'avril 1949 et la plus récente de février 2005.

Grottes de la Jaubernie (Coux)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	E - H - TA - TP	12	9	/
Petit rhinolophe	H - TA - TP	16	3	/
Barbastelle	H	2	2	/
Sérotine commune	H - TA	2	1	/
Vespère de Savi	E - H - TA	5	1	/
Murin de Natterer	H - TA	3	2	/
Pipistrelle commune	H	1	2	/
Pipistrelle de Nathusius	TA	1	1	/
Pipistrelle indéterminée	H - TA - TP	12	19	/
Oreillard gris	H - TA	2	1	/
Espèce indéterminée	H - TA	4	1	/

Flaviac :

Ω Grotte de la Cascade Noire : 10 fiches positives pour 2 espèces (Grand rhinolophe et Petit rhinolophe) avec un effectif de 1 individu par espèce, essentiellement en hivernage. La plus ancienne donnée date d'avril 1981 et la plus récente d'octobre 2001.

Grotte de la Cascade noire (Flaviac)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	H - TA - TP	7	1	/
Petit rhinolophe	H	3	1	/

Le Pouzin :

Ω Grottes de la vierge et amont (4 sites) : 6 fiches positives pour 4 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Vespère de Savi et Oreillard gris) avec un effectif de 1 individu par espèce, essentiellement en hivernage. La plus ancienne donnée date de novembre 1980 et la plus récente de janvier 1999.

Grottes de la Vierge et amont (Le Pouzin)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	TA	2	1	/
Petit rhinolophe	H	2	1	/
Vespère de Savi	H	1	1	/
Oreillard gris	H	1	1	/

Privas :

Ω Grotte de Verdus : 38 fiches positives pour 4 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale et Murins de grande - *Myotis myotis* et/ou *Myotis blythi*) avec un effectif de 1 à 27 individus, essentiellement en hivernage. La plus ancienne donnée date de février 1953 et la plus récente de novembre 1998.

Grottes de Verdus (Privas)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	H - TA - TP	15	27	/
Petit rhinolophe	H - TP	16	5	/
Rhinolophe euryale	H - TA	5	3	/
Murins de grande taille	H - TA	2	1	/

Ω Grotte en Spirale : 14 fiches positives pour 2 espèces (Grand rhinolophe et Petit rhinolophe) avec un effectif de 1 à 9 individus, essentiellement en hivernage. La plus ancienne donnée date de février 1957 et la plus récente de janvier 1997.

Grottes en Spirale (Privas)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	H - TA	7	1	/
Petit rhinolophe	H	7	9	/

Rompon :

Ω Anciennes galeries de Celles les Bains : 17 fiches positives pour 2 espèces (Grand rhinolophe Petit rhinolophe) et 2 genres (Murin de grande taille - *Myotis myotis* et/ou *Myotis blythi* - et Oreillard indéterminé) avec un effectif de 1 à 4 individus, essentiellement en hivernage ou transit printanier. La plus ancienne donnée date de juin 1948 et la plus récente de novembre 2008.

Anciennes galeries de Celles les Bains (Rompon)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	H - TA - TP	8	2	/
Petit rhinolophe	H	5	4	/
Murins de grande taille	E - TP	2	1	/
Oreillard indéterminée	H	1	1	/
Espèce indéterminée	TP	1	1	/

Ω Grotte de Meysset : 123 fiches positives pour 12 espèces (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Vespère de savi, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin de grande taille - *Myotis myotis* et/ou *Myotis blythi*, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Oreillard gris et Molosse de Cestoni) avec un effectif de 1 à près de 1600 individus, en toutes saisons. La plus ancienne donnée date de décembre 1945 et la plus récente de février 2010.

Grottes de Meysset (Rompon)				
Espèce recensée	Période de contact	Nombre de mention	Effectif maximum	Statut biologique
Grand rhinolophe	H - TA - TP	17	35	Rpro
Petit rhinolophe	E - H - TA - TP	9	4	/
Minioptère de Schreibers	E - H - TA - TP	32	1575	/
Murins de grande taille	E - H - TA - TP	46	1000	RC
Murin de Daubenton	TA	2	2	/
Murin à oreilles échancrées	TA - TP	3	2	/
Oreillard gris	H - TA	2	1	/
Espèce indéterminée	E	4	250	/
Vespère de savi	TA	1	(contact détecteur)	/
Murin de Beschtein	E - TA	5	46	/
Noctule de Leisler	TA	1	(contact détecteur)	/
Molosse de Cestoni	TA	1	(contact détecteur)	/

2/ Intérêt des gîtes, état des populations et statut des espèces

En tenant compte de la classification adoptée dans l'inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes (Vincent S. & Issartel G., 2005)¹, on peut noter que la grotte de Meysset apparaît comme un gîte d'intérêt national. Ceci découle notamment du fait de la présence d'une colonie de parturition de Murins de grande taille mais également de part la fréquentation du site par une grande diversité d'espèce, aux différentes périodes de l'année et en nombre parfois important comme pour le Minioptère de Schreibers. Le Murin de Bechstein et le Grand rhinolophe sont également régulièrement contactés dans cette cavité.

Autant que l'on puisse en juger, la population de Murins de grande taille semble relativement stable avec cependant des effectifs fluctuant selon les années entre 300 et 1000 individus (effectif moyen d'environ 500 individus). Cette colonie de parturition est l'une des 5 actuelles connues en Ardèche pour seulement une vingtaine recensées en Rhône-Alpes. La préservation du site présente à ce seul titre un enjeu fort.

Les effectifs de Minioptère de Schreibers, espèce présente essentiellement en transit printanier et automnal, varient aussi considérablement d'une année sur l'autre avec quelques centaines d'individus réguliers (jusqu'à 1500 individus dénombrés fin août 2006). L'évaluation de la population dans cette cavité est toutefois particulièrement difficile en raison de sa configuration et de l'activité des individus lors des visites.

Hormis la première mention en décembre 1945 (35 individus), la population de Grand rhinolophe est restée faible (1 à 3 individus) jusqu'à 2009 (9 individus) et l'on dénombrait cet hiver la présence de 15 individus.

Le Murin de Bechstein est, depuis 2007, régulièrement contacté sur ce site en septembre et octobre avec quelques dizaines d'individus (maximum 46 en septembre 2008).

Les effectifs des autres espèces ne sont pas significatifs.

Tous les autres sites répertoriés ci-dessus présentes un intérêt départemental. Ils constituent pour la zone un réseau de gîtes important notamment pour les Rhinolophidés en hivernage, avec un effectif maximum total plutôt élevé pour l'Ardèche.

¹ VINCENT S. & ISSARTEL G., 2005 – Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les Chiroptères en région Rhône-Alpes (Synthèse des connaissances actuelles, menaces et statuts de protection, propositions de mesures de protection). DIREN Rhône-Alpes & CORA Région, 42 p.

Enfin, sur l'ensemble de la zone et en dehors des Murins de grande taille, le statut biologique des espèces n'est connu (de manière très partielle) que pour 6 d'entre-elles :

Reproduction certaine (4 espèces) :

Petit rhinolophe : 1 colonie de 5 femelles contactée une fois dans une habitation à Alissas.

Noctule de Leisler : 1 colonie d'environ 25 femelles présente depuis au moins 1993 dans une habitation à Privas.

Pipistrelle commune : 1 colonie d'une centaine d'individus dans une usine de la zone industrielle de Le Pouzin.

Molosse de Cestoni : 1 individu jeune et non volant trouvé en pied de mur d'un bâtiment dans Privas.

Reproduction probable (2 espèces) :

Grand rhinolophe : 1 juvénile volant en septembre 1990 à la grotte de Meysset.

Murin de Daubenton : 1 femelle gravide capturée au filet sur La Payre à Chomérac en mai 1999.

Pour toutes les autres espèces nous n'avons aucune information sur leur statut biologique sur la zone et la connaissance des effectifs reste là encore non significative.

3/ Les espèces connues sur le site

Avec 23 espèces recensées, le site présente une relative richesse en ce qui concerne la faune des Chiroptères.

Cependant, en dehors des cavités mentionnées ci-dessus les informations concernant les espèces présentes relèvent de données ponctuelles d'observations ou de contacts nocturne au détecteur d'ultrasons.

Le tableau ci-après présente pour chaque espèce le type de contact obtenu sur la zone, le statut biologique connu, le nombre de gîte dans lequel l'espèce a été contactée et le nombre de mention dans la base de donnée.

Nom français	Nom latin	Type de contact sur la zone	Statut biologique	Nombre de gîte connu	Nombre de donnée
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	VV - VM - DU	RC	34	242
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	VV - VM - DU - CA	Rpro	22	178
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	VV - VM	?	5	9
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	VV - VM - DU	Rpro	7	25
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	VM	?	0	1
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	VV - VM	?	2	6
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	VV - VM	?	2	4
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	VV - VM - DU	?	3	7
Grand murin et/ou Petit murin	<i>Myotis myotis et/ou Myotis blythi</i>	VV - VM - CA - RO	RC	7	119
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	CA	?	0	1
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	VV - VM - DU	RC	2	16
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	VV - VM - DU	?	1	5
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	VV - VM - DU - CA	RC	11	45
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DU	?	0	8
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	VM - DU - CA	?	2	5
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	VV - VM - DU - CA	?	10	35
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	VV - VM - DU - CA	?	5	21
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	VM	?	1	1
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	VV - VM - CA	?	13	21
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	VV - VM - DU	?	7	17
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	VV - VM	?	2	46
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	VM - DU	RC	1	12

Légende :

VV : individu observé vivant a vu
VM : individu observé vivant en main
DU : contact au détecteur d'ultrasons
CA : cadavre

RO : restes osseux
RC : reproduction certaine
Rpro : reproduction probable
? : statut biologique inconnu

4/ Conclusion

On notera que le statut biologique de reproducteur certain sur la zone n'est connu que pour 5 espèces sur 23. Un travail important reste à faire dans ce domaine pour les autres espèces recensées à ce jour.

Le suivi régulier et à dates fixes des sites mentionnés ci avant serait d'un grand intérêt pour pouvoir, à terme, juger de l'évolution des populations.

Des mesures de protection et d'information sont à envisager sur les sites les plus fréquentés et pour lesquels le dérangement peut-être une source de diminution, voire de disparition des populations.

Des prospections complémentaires seraient à prévoir notamment dans les secteurs boisés.

Rochessaive le 01 novembre 2012

Gérard ISSARTEL
Charbouniol
07210 Rochessaive

Statuts de protection et degré de menace des chiroptères présents sur le site

Sources : UICN, 2001 ; IUCN, 2002 ; CORA Faune Sauvage, 2008, Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992

Nom français	Nom latin	Convention de Berne (annexe)	Convention de Bonn (annexe)	Directive Habitats-Faune-Flore (annexe)	Liste Rouge UICN	Liste rouge européenne	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II	II	II+IV	LC	NT	LC	EN
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II	II	II+IV	LC	NT	NT	CR
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	II	II	II+IV	NT	VU	NT	CR
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	NT
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	II	II	II+IV	NT	VU	NT	CR
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	NT
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	II	II	II+IV	LC	LC	LC	VU
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II	II	II+IV	LC	LC	LC	VU
Petit murin	<i>Myotis blythi</i>	II	II	II+IV	LC	NT	NT	VU
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	DD
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	LC
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	VU
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	LC
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	/	/	IV	LC	LC	LC	NA
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	DD
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	LC
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	NT
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	NT
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	II	II	II+IV	NT	VU	LC	EN
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	II	II	II+IV	NT	NT	VU	EN
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	LC

Légende :

CR = gravement menacé d'extinction

EN = menacé d'extinction

VU = vulnérable

DD = insuffisamment documenté

NT = faible risque mais "quasi-menacé"

LC = faible risque, préoccupation mineure

NA = non applicable

***Annexe 10_ Synthèse des données concernant les vertébrés transmises par
la LPO Rhône-Alpes***

Site Natura 2000 B25 – Plateau de Rompon – Ouvèze - Payre

Synthèse des données concernant les vertébrés

Cartographie des espèces patrimoniales

(oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens)

La présente synthèse de données a été réalisée à partir de données récoltées par des observateurs bénévoles, sans protocole de recherche standardisé. Pour la plupart des espèces, il est donc impossible d'estimer la taille des populations. Toutefois, une tendance peut être donnée en comparant les données des années 1990 aux données postérieures à 2000 (avec cependant un nombre de données plus important pour la première période).

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de données par groupe, ainsi que le nombre d'espèces concernées et d'espèces communautaires.

	Nombre de données	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces communautaires
Oiseaux	612	86	19
Reptiles	24	10	4
Batraciens	17	6	1
Mammifères	23	12	1
Total vertébrés	676	114	25

Parmi ces données, nous présenterons les espèces communautaires. La carte ci-dessous illustre la répartition des données prises en compte dans cette synthèse.



Oiseaux

Espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux :

ESPECES		STATUT LOCAL
Nom français	Nom scientifique	
Aigrette garzette	Egretta garzetta	Er
Grande Aigrette	Casmerodius albus	Er
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	M
Bondrée apivore	Pernis apivorus	N (M)
Milan noir	Milvus migrans	N (M)
Milan royal	Milvus milvus	M
Gypaète barbu	Gypaetus barbatus	Er
Vautour fauve	Gyps fulvus	Er
Vautour moine	Aegypius monachus	Er
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	N (M)
Busard cendré	Circus pygargus	N (M)
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	N
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	N (M)
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	N
Alouette lulu	Lullula arborea	N
Pipit rousseline	Anthus campestris	N (M)
Fauvette pitchou	Sylvia undata	N
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	N (M)
Bruant ortolan	Emberiza hortulana	N (M)

Statut biologique local :

N : nicheur sédentaire - N (M) : Nicheur non sédentaire

M : migrateur ; Er : erratique ; H : hivernant

L' **Aigrette garzette** peut être considérée comme erratique sur le site. En effet, la colonie la plus proche se situe à plus de 10 km. Les six observations concernent la Payre et l'Ouvèze.

La **Grande Aigrette** a été notée le 15 janvier 2011 par Nicolas Parrain, sur le ruisseau de Monteillet. Principalement hivernante en moyenne vallée du Rhône, sa période de présence s'étale au fil des ans et ses incursions sur les affluents du Rhône deviendront plus régulières.

Une donnée de **Cigogne blanche** concerne directement le site. Cependant, uniquement migratrice dans le secteur, cette donnée ne présente pas de lien particulier avec les habitats du site B25 lui-même.

La **Bondrée apivore** n'a été observée qu'une seule fois, le 24 mai 2010, par Nicolas Parrain. Cette espèce est un nicheur possible pour le site, lequel représente quoi qu'il en soit un site de chasse favorable.

Avec six observations, le **Milan noir** montre sa capacité à exploiter tout type de milieux pour s'alimenter. Les versants du plateau de Rompon, ainsi que les ripisylves des principales rivières du site sont susceptibles d'accueillir les nids de cette espèce arboricole qui exploite pour se nourrir un vaste territoire.

Les deux observations de **Milan royal** concernent vraisemblablement des oiseaux en migration.

Grâce aux programmes de réintroduction, les trois espèces de vautours sédentaires (**Vautour fauve**, **Vautour moine** et **Gypaète barbu**) voient leurs effectifs se reconstituer lentement. Erratiques pendant plusieurs années avant leur première reproduction, les oiseaux observés ponctuellement sur le site du Plateau de Rompon sont donc probablement essentiellement des immatures. Le cas du Gypaète présent début juin 2012 (« Jakob », jeune lâché en 2011 en Autriche) montre que les milieux ouverts présents sont favorables à la découverte de cadavres d'animaux de toutes espèces.

Avec vingt-deux observations, le **Circaète Jean-le-Blanc** est l'espèce la plus notée sur le site. Sa taille et son mode de chasse en stationnaire explique sans doute une très bonne détection. La distance entre le secteur du Plateau de Rompon et celui des gorges de la Payre, tous deux fréquentés, permet de supposer la présence d'au moins deux couples sur le site.



Quatre observations de **Busard cendré** ont été recueillies au cours de l'année 1997. Il est donc probable que cette espèce ait niché sur le Plateau de Rompon par le passé. La régression globale de l'espèce dans les zones de landes rend actuellement peu probable sa présence sur le site.

Le **Grand-duc d'Europe** a été contacté à six reprises. Deux territoires sont occupés : le vallon au Nord du Plateau de Rompon et les gorges de la Payre.

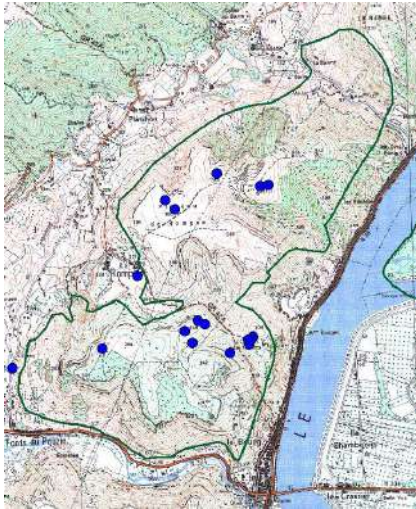


L'**Engoulevent d'Europe** a été noté à deux reprises dans le vallon au Nord du Plateau de Rompon. Sans recherche spécifique, cette espèce nocturne est difficilement détectable et est probablement davantage représentée sur le site.

Avec sept données, le **Martin-pêcheur d'Europe** a été recensé sur les trois principaux cours d'eau du site : ruisseau de Monteillet, Ouvèze et Payre.



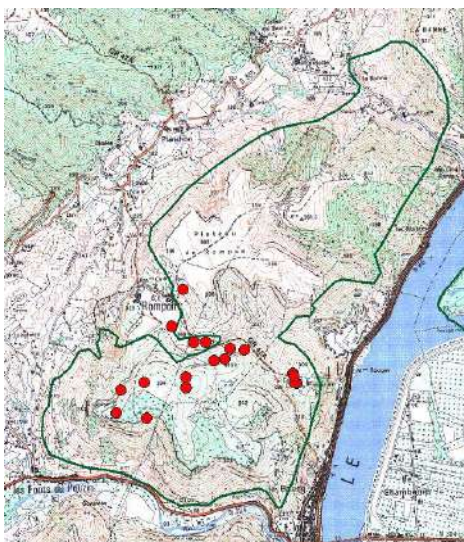
L'**Alouette lulu** a été notée à onze reprises, uniquement sur le Plateau de Rompon.



Le **Pipit rousseline** ne fait l'objet que d'une seule mention, le 12 juillet 1997, par René Dumas. Elle se situe ici en marge de son aire de présence.

La **Fauvette pitchou** a été noté à dix-sept reprises sur le Plateau de Rompon. Elle peut donc être qualifiée de commune, bien que plus faiblement notée au cours de la période récente.

La **Pie-grièche écorcheur**, avec trois mentions, est rare mais notée sur le Plateau de Rompon au cours des deux périodes.



Avec dix-neuf mentions, dont une seule récente, le **Bruant ortolan** est vraisemblablement en déclin, conformément à la

tendance nationale.

Mammifères

Le **Castor d'Eurasie (Castor fiber)** est actuellement la seule espèce communautaire de mammifère connue sur le site (Annexe IV de la Directive Habitats). Il a été noté à cinq reprises, sur les trois principaux cours d'eau du site : ruisseau de Monteillet, Ouvèze et Payre. La connaissance précise des territoires occupés nécessite des inventaires spécifiques mais la distance entre les différents affluents du Rhône laisse supposer la présence de plusieurs familles sur le site.

Reptiles

Espèces listées en Annexe IV de la Directive Habitats :

Nom espèce	Nom scientifique
Lézard des murailles	Podarcis muralis
Lézard vert occidental	Lacerta bilineata
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus
Couleuvre d'Esculape	Zamenis longissimus

Avec cinq données par espèce, le **Lézard des murailles** et le **Lézard vert occidental** sont les deux reptiles les plus communs sur le site.

Citée à deux reprises à proximité des Fonts du Pouzin, la **Couleuvre verte et jaune** occupe localement les secteurs frais où la Couleuvre de Montpellier est absente.

La **Couleuvre d'Esculape** a été notée à proximité du ruisseau de Livier (Lyas). Sa présence est potentielle sur tous les secteurs boisés et de lisière.

Batraciens

L'**Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)** est actuellement la seule espèce communautaire de batracien connue sur le site (Annexe IV de la Directive Habitats). Il a été noté à deux reprises, à proximité du Plateau de Rompon et aux abords des gorges de la Payre.

Annexes

- Listes des observateurs : Ariagno Didier, Bauvet Corinne, Caffin, Cochet Gilbert, Cornut Simon, Dallard Roland, Duc Gilbert, Dumas René, Fayolle Rolande, Felix Louis, Fonters Rémi, Grivaud Martine, Hargreaves Andrew, Henry Pierre-Yves, Issartel Gérard, Ladet Alain, Lloret Francis, Metral Jacques, Movia Alexandre, Parrain Nicolas, Petat Sylvestre, Pont Bernard, Racamier Pascal, Renaud-Goud Aurélie, Riner Pierre, Riou Pierre-Jean, Roche Clément, Taïb Monique, Valentin Sébastien, Veau Florian

- Listes des vertébrés

Pages suivantes

- Listes résumées aux vertébrés communautaires et statuts

	Nombre de données	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces communautaires
Oiseaux	612	86	19
Reptiles	24	10	4
Batraciens	17	6	1
Mammifères	23	12	1
Total vertébrés	676	114	

Liste oiseaux B25													
ESPECES			STATUT		Milieu préférentiel	STATUTS DE PROTECTION							
N° tri	Nom français	Nom scientifique	BIOL.										
			LOCAL			LRR	LRN	LOR	LRE	PNat	DO	Be	Bo
36	Perdrix rouge	Alectoris rufa	N		Milieus secs ouverts				2(D)				
59	Aigrette garzette	Egretta garzetta	Er		Vasières, grèves des cours d'eau					Δ	I	◇	
60	Grande Aigrette	Casmerodius albus	Er		Grands plans d'eau, bords des fleuves			NT		Δ	I	◇	A2
61	Héron cendré	Ardea cinerea	Er		Abords des rivières et des ruisseaux					Δ			
64	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	M		Prairies bordées de bois, haies et cours d'eau	VU			2H	Δ	I	◇	A2
69	Bondrée apivore	Pernis apivorus	N (M)		Alternance forêts et zones ouvertes					Δ	I	◇	A2
71	Milan noir	Milvus migrans	N (M)		Milieus ouverts, boisés ou non				3(VU)	Δ	I	◇	A2
72	Milan royal	Milvus milvus	M, H		Alternance forêts et zones ouvertes	CR	VU		2D	Δ	I	◇	A2
74	Gypaète barbu	Gypaetus barbatus	Er		Montagnes avec falaises		EN		3(VU)	Δ	I	◇	A2
76	Vautour fauve	Gyps fulvus	Er		Montagnes avec falaises	VU			3R	Δ	I	◇	A2
77	Vautour moine	Aegypius monachus	Er		Zones montagneuses encaissées		CR		1R	Δ	I	◇	A2
78	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	N (M)		Alternance forêts et zones ouvertes				3(R)	Δ	I	◇	A2
82	Busard cendré	Circus pygargus	N (M)		Landes, champs, zones humides	EN	VU			Δ	I	◇	A2
83	Autour des palombes	Accipiter gentilis	N		Alternance forêts et zones humides					Δ		◇	A2
84	Epervier d'Europe	Accipiter nisus	N		Alternance forêts et zones ouvertes					Δ		◇	A2
85	Buse variable	Buteo buteo	N		Alternance forêts et zones ouvertes					Δ		◇	A2
93	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	N		Milieus ouverts				3D	Δ		◇	A2
96	Faucon hobereau	Falco subbuteo	N (M)		Milieus ouverts à semi-ouverts					Δ		◇	A2
141	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	M, Er		Milieus humides variés, bords des fleuves	EN			3(D)	Δ		◇	A2
163	Pigeon biset	Columba livia	N		Parois rocheuses, villes		EN						
165	Pigeon ramier	Columba palumbus	N		Alternance forêts et zones ouvertes								
167	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	N (M)		Bois clairs de feuillus en plaine				3D				A2
171	Coucou gris	Cuculus canorus	N (M)		Lisières, boisements clairs					Δ			
174	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	N		Zones rupestres, espaces ouverts	VU			3(H)	Δ	I	◇	
175	Chevêche d'Athéna	Athene noctua	N		Vergers, vieux arbres	VU			3(D)	Δ		◇	
176	Chouette hulotte	Strix aluco	N		Forêts					Δ		◇	

180	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	N (M)		Taillis, landes				2(H)	Δ	I	◇	
181	Martinet noir	Apus apus	N (M)		Villes et villages					Δ			
182	Martinet à ventre blanc	Apus melba	N (M)		Parois rocheuses					Δ		◇	
183	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	N		Cours d'eau	VU			3H	Δ	I	◇	
184	Guêpier d'Europe	Merops apiaster	N (M)		Zones riches en gros insectes	VU			3(H)	Δ		◇	A2
187	Torcol fourmilier	Jynx torquilla	N (M)		Zones ouvertes avec vieux arbres	VU	NT		3(D)	Δ		◇	
189	Pic vert	Picus viridis	N		Milieux ouverts avec grands arbres				2(H)	Δ		◇	
191	Pic épeiche	Dendrocopos major	N		Forêts de feuillus ou mixtes					Δ		◇	
196	Alouette lulu	Lullula arborea	N		Milieux semi-ouverts : landes...	VU			2H	Δ	I		
197	Alouette des champs	Alauda arvensis	N		Pelouses, prairies	VU			3(H)				
199	Hirondelle de rochers	Ptyonoprogne rupestris	N (M), H		Parois rocheuses, constructions					Δ		◇	
200	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	N (M)		Paysages ouverts à semi-ouverts	EN			3H	Δ		◇	
201	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	N (M)		Paysages ouverts à semi-ouverts	VU			3(D)	Δ		◇	
203	Pipit rousseline	Anthus campestris	N (M)		Milieux ouverts et secs	EN			3(D)	Δ	I	◇	
204	Pipit des arbres	Anthus trivialis	M		Lisières forestières, landes claires					Δ		◇	
209	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	N		Bords des cours d'eau					Δ		◇	
210	Bergeronnette grise	Motacilla alba	N		Paysages ouverts à semi-ouverts					Δ		◇	
212	Cincla plongeur	Cinclus cinclus	N		Rivières					Δ		◇	
213	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N		Forêts, landes hautes					Δ		◇	
216	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	N		Forêts, haies épaisses					Δ		◇	A2
217	Rosignol philomèle	Luscinia megarhynchos	N (M)		Bois, fourrés					Δ		◇	A2
219	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	N		Rochers, habitations humaines					Δ		◇	A2
220	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	N (M)		Forêts avec espaces dégagés				2(H)	Δ		◇	A2
222	Tarier pâtre	Saxicola torquatus	N		Landes semi-ouvertes					Δ		◇	A2
223	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	N (M)		Pelouses d'altitude		NT		3(D)	Δ		◇	A2
226	Monticole bleu	Monticola solitarius	N		Parois rocheuses	EN			3(H)	Δ		◇	A2
228	Merle noir	Turdus merula	N		Forêts, haies, bosquets								A2
230	Grive musicienne	Turdus philomelos	N		Forêts de conifères								A2
232	Grive draine	Turdus viscivorus	N		Alternance forêts et zones ouvertes								A2
242	Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	N (M)		Haies, bosquets, fourrés					Δ		◇	A2

243	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N		Forêts, taillis, haies touffues					Δ		◇	A2
247	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N (M)		Landes, haies, garrigues			NT		Δ		◇	A2
249	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	N		Garrigues et landes basses				2H	Δ	I	◇	A2
250	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	N (M)		Bois et taillis de chênes verts					Δ		◇	A2
251	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	N		Alternance pelouses et landes hautes					Δ		◇	A2
252	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	N (M)		Forêts claires, lisières				2D	Δ		◇	A2
254	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N		Forêts, haies, bosquets					Δ		◇	A2
255	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	M		Grands arbres, buissons			NT		Δ		◇	A2
257	Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	N		Forêts de conifères ou mixtes					Δ		◇	A2
261	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N		Lisières forestières, haies					Δ		◇	
266	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	N		Bosquets de feuillus					Δ		◇	
267	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N		Forêts claires, lisières					Δ		◇	
271	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N		Forêts claires de feuillus					Δ		◇	
273	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N (M)		Forêts claires, bosquets					Δ		◇	
274	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	N (M)		Milieux ouverts avec buissons				3(H)	Δ	I	◇	
279	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	N		Forêts								
280	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	N		Cultures et prairies, grands arbres								
284	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	N		Régions agricoles et bois et prairies					∅			
286	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	N		Bois, lisières forestières								
288	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	N		Parois rocheuses					Δ			
290	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N		Constructions humaines				3D	∅			
294	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N		Forêts, bosquets					Δ			
296	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N		Bois clairs, zones cultivées					Δ		◇	
298	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N		Zones ouvertes avec grands arbres					Δ		◇	
299	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N		Lisières de bois					Δ		◇	
301	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N		Landes ouvertes, zones agricoles		VU		2D	Δ		◇	
307	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N		Milieux ouverts avec buissons ou haies	VU		NT		Δ		◇	
308	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	N		Lisières, cultures, parcs					Δ		◇	
309	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	N		Milieux secs ouverts et bien exposés				3(H)	Δ		◇	
310	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	N (M)		Garrigues et landes ouvertes	EN	VU		2(H)	Δ	I		
La liste suit l'ordre des taxons recommandé par la Commission de l'Avifaune Française (2007).													

Statut biologique local et site :																
	N : nicheur	Er : erratique														
	M : migrateur	H : hivernant														
Statuts de protection :																
	LRR : liste rouge de la région Rhône-Alpes, d'après DE THIERSANT et DELIRY, 2008															
	LRN : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (version décembre 2008) établie par le MNHN et le comité français de l'UICN															
	LOr : liste orange nationale - espèces quasi-menacées ou pour lesquelles les données sont insuffisantes d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine															
	LRE : liste rouge européenne, d'après BirdLife International, 2004															
	PNat : espèces protégées au niveau national															

	DO : annexe I de la Directive Oiseaux																
	Be : annexe 2 de la convention de Berne																
Pour les listes rouges (LRR, LRN et LRE) et la liste orange, statuts spécifiques																	
	CR : En danger critique	D : en déclin															
	EN : En danger	H : niveau de population bas															
	NT : quasi menacé	R : rare															
	VU : Vulnérable																
La liste rouge correspond aux oiseaux les plus menacés.																	
La liste orange comprend des espèces moins vulnérables bien que leur statut soit																	
	défavorable ou fragile.																

Les chiffres indiqués pour la liste rouge européenne correspondent au niveau de menace établi selon la grille ci-dessous.																
Catégorie	Espèce européenne menacée au niveau mondial	Statut de Conservation en Europe	Population mondiale ou aire de distribution concentrée en Europe													
1	Oui															
2	Non	Défavorable	Oui													
3	Non	Défavorable	Non													

Liste Reptiles et Batraciens B25						
Groupe	Nom espèce	Nom latin	PN	LRR	LRF	DH
Reptiles	Lézard catalan	Podarcis liolepis	Pi		LC	
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Pi		LC	IV
Reptiles	Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	Pi		LC	IV
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Pi		LC	IV
Reptiles	Coronelle girondine	Coronella girondica	Pi	NT	LC	
Reptiles	Couleuvre d'Esculape	Zamenis longissimus	Pi		LC	IV
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	Malpolon monspessulanus	Pi	VU	LC	
Reptiles	Couleuvre vipérine	Natrix maura	Pi		LC	
Reptiles	Couleuvre à collier	Natrix natrix	Pi		LC	
Reptiles	Vipère aspic	Vipera aspis	SP		LC	
Batraciens	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Pi	NT	LC	
Batraciens	Triton palmé	Lissotriton helveticus	Pi		LC	
Batraciens	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	Pi	NT	LC	IV
Batraciens	Rainette méridionale	Hyla meridionalis	Pi		LC	IV
Batraciens	Crapaud commun	Bufo bufo	Pi	NT	LC	
Batraciens	Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	SP		LC	

Légende :

PN : Protection Nationale

Pi : Protection intégrale

SP : Statut particulier : - destruction autorisée sous conditions pour les vipères

- réglementation de la pêche pour les grenouilles rousse, rieuse et verte

DH : Directive Habitat-Faune-Flore

II : Annexe II (espèces qui nécessitent la désignation de zones spéciales de conservation - ZSC)

IV : Annexe IV (espèces qui nécessitent une protection stricte)

LRF : Liste Rouge Française (2008) et LRR : Liste Rouge Régionale (2008)

CR : En Grave Danger

EN : En Danger

VU : Vulnérable

NT : quasi menacé

LC : faible risque
DD : insuffisamment documenté

Liste Mammifères B25					
Nom espèce	Nom scientifique	PN	LRR	LRN	DH
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>				
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	Oui	LC	LC	II - IV
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>		LC	LC	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Oui	LC	LC	
Fouine	<i>Martes foina</i>		LC	LC	
Genette	<i>Genetta genetta</i>	Oui	LC	LC	
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Oui	NT	LC	
Hermine	<i>Mustela erminea</i>		LC	LC	
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		VU	NT	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC	LC	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC	LC	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>		LC	LC	

Légende :

PN : Protection Nationale

DH : Directive Habitat Faune-Flore

II : Annexe II (espèces qui nécessitent la désignation de zones spéciales de conservation - ZSC)

IV : Annexe IV (espèces qui nécessitent une protection stricte)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) et LRR : Liste Rouge Régionale (2008)

CR : En Grave Danger

EN : En Danger

VU : Vulnérable

NT : quasi menacé

LC : faible risque

DD : insuffisamment documenté

NA : non applicable (introduit)

Annexe 11_ Analyse bibliographique des données existantes sur les poissons et les crustacés et description des secteurs prospectés en 2012

Analyse bibliographique des données existantes

Les principales données piscicoles disponibles sur le Mézayon et la Bayonne et leurs affluents datent de 2004. Ces données ont été récoltées par le bureau d'études TERE0 dans le cadre d'une étude piscicole menée sur l'Ouvèze et ses affluents. TERE0 a réalisé des pêches électriques d'inventaire ou de sondage sur différentes stations afin d'évaluer les populations piscicoles présentes sur ce bassin versant. Des prospections nocturnes ont aussi été réalisées pour définir si l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) était présente ou pas. Par ailleurs la Fédération de pêche d'Ardèche et l'AAPPMA locale (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Privas) ont effectué en 2002, 2003 et 2007 des pêches électriques d'inventaire ou de sauvetage qui sont aussi riches d'informations. En 2010, des prospections nocturnes visant l'Ecrevisse à pattes blanches ont également été réalisées par la Fédération de pêche d'Ardèche sur une partie du Mézayon et de la Bayonne.

D'après ces informations, le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) et le Blageon (*Telestes souffia*) ne sont présents que sur le Mézayon et en faible nombre. A noter la présence de la truite fario (*Salmo trutta fario*) et du Vairon (*Phoxinus phoxinus*) sur les deux cours d'eau.

L'Ecrevisse à pattes blanches est essentiellement présente sur les affluents. En 2010, la population identifiée sur la Bayonne au lieu-dit « Baudoin » présentait toutes les caractéristiques d'une population saine : bonne densité et équilibre des classes d'âge. Sur le Mézayon, la population d'Ecrevisse à pattes blanches est présente depuis l'école de Pourchères jusqu'à la Selve ainsi qu'à l'aval du barrage de la Selve (gorges encaissées). Là encore, la population est dense et diversifiée en classes d'âge. En amont de la zone de baignade, aucune écrevisse n'a été observée.

Les données bibliographiques montrent une absence d'écrevisses dans la zone aval du Mézayon depuis 2002.

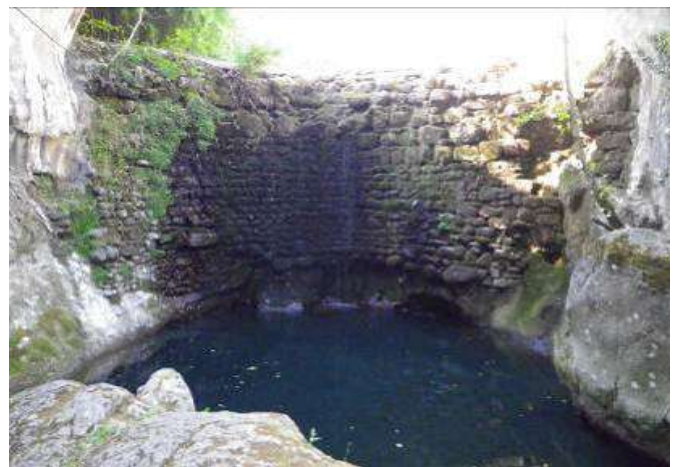
Description des secteurs prospectés en 2012

→ Mézayon et affluents :

Le Mézayon a été prospecté sur 3 secteurs en particulier :

- Secteur 1 : A hauteur du lieu-dit « la Tranchée », en amont et en aval du seuil de la Tranchée et sur des linéaires d'environ 150 mètres de part et d'autre du seuil

Sur cette zone, la rivière est large d'environ 15 mètres et le substrat se compose essentiellement de galets et de gros rochers. Au moment des prospections, des trous d'eau plus ou moins profonds alternaient avec des secteurs asséchés et des zones d'eau courante. Aux pieds du seuil, une grande fosse a été créée par les chutes d'eau lors des périodes de crue.



Mézayon à l'amont du seuil de la Tranchée (en haut à gauche) ;
Seuil de la Tranchée (en haut à droite) ;
Mézayon à l'aval du seuil de la Tranchée (à gauche)
(Biotope, 2012)

- Secteur 2 : Au lieu-dit « Rochemaure », en aval du seuil de Rochemaure sur un linéaire d'environ 30 mètres

Le seuil de Rochemaure mesure plus de 10 mètres de haut.

- Secteur 3 : Au lieu-dit « La Neuve », depuis le pont principal

Ce secteur très fréquenté par le public en été comprend deux seuils artificiels infranchissables qui créent de grandes retenues d'eau à l'amont.



Seuil de Rochemaure (Biotope, 2012)



Seuil de la Neuve (Biotope, 2012)

→ Bayonne / Verdus :

La Bayonne a été prospectée sur trois secteurs en particulier :

- Secteur 1 : En amont de la confluence avec le Verdus à hauteur de la station de traitement des eaux

Ce secteur présente des eaux froides et courantes ; le substrat est diversifié (alternance de blocs plus ou moins gros, zones de galets et dépôts gravelo-sableux) et la ripisylve est conséquente. Les caches sont nombreuses (abris sous berges, trous d'eau, etc.). A noter la présence de seuils naturels dont certains infranchissables (chutes d'eau).

- Secteur 2 : Au lieu-dit « Baudoin », après la confluence avec le Verdus

La rivière a ici une allure de petit torrent de montagne. La largeur du lit est d'environ 5 mètres et le couvert végétal est important, laissant peu de place à la lumière pour pénétrer. Le substrat se compose essentiellement de blocs rocheux entre lesquels circule une eau vive et bien oxygénée. La rive offre de nombreux abris sous berges.

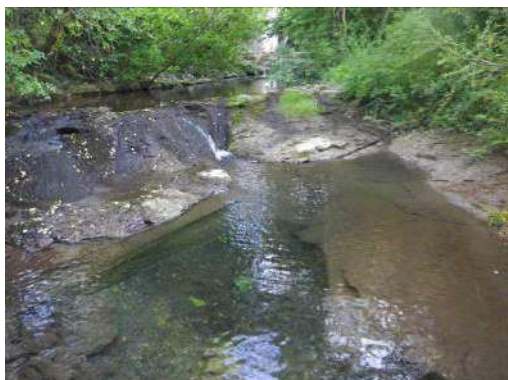


Bayonne amont (Biotope, 2012)



Bayonne secteur Baudoin (Biotope, 2012)

- Secteur 3 : En aval peu avant la confluence avec l'Ouvèze



| Bayonne (Biotope, 2012)

Ce secteur est caractérisé par une alternance de petits seuils naturels franchissables en période de pleines eaux et au pied desquels se sont formés avec le temps des grands trous d'eau plus ou moins profonds. Toutefois les habitats sont ici peu diversifiés car la rivière s'écoule essentiellement sur le substratum. Un peu en amont, existe un grand seuil artificiel. Ce seuil bloque le passage des matériaux de la rivière et favorise son assec amont sur un linéaire relativement long (assec lié à l'accumulation des matériaux à l'amont du seuil).

Le Verdus a été prospectée sur un seul secteur :

- Secteur 1 : A hauteur du captage d'eau potable de Verdus :

Le Verdus est un cours d'eau très encaissé à forte pente. Pour pouvoir être prospecté correctement, ce cours d'eau nécessiterait l'utilisation de matériel adapté (matériel type canyoning).

La largeur du Verdus sur le secteur prospecté varie entre 2 et 3 mètres. Le substrat se compose essentiellement de blocs rocheux. Au moment de la prospection, seuls quelques rares trous d'eau étaient présents.



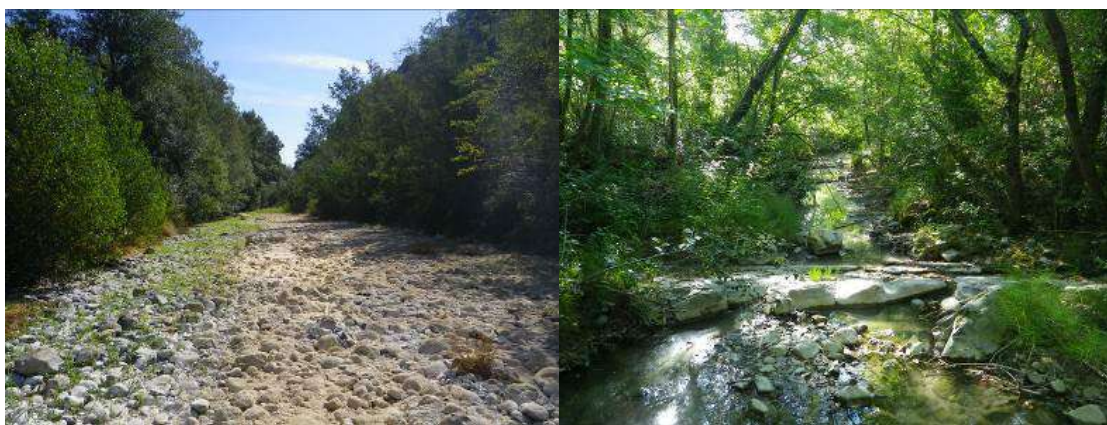
| Verdus (Biotope, 2012)

➔ **Payre :**

Lors de notre prospection du 14/08/2012, la Payre était à sec sur la quasi-totalité du linéaire d'étude. Seuls deux trous d'eau situés l'un à l'amont, l'autre à l'aval de la zone étudiée, ont pu être prospectés.

➔ **Monteillet :**

Lors de notre prospection du 14/08/2012, la rivière était à sec laissant quelques trous d'eau peu profonds.



| A gauche : la Payre ; à droite : le Monteillet (Biotope, 2012)

Synthèse des données bibliographiques et des données collectées en 2012 pour les poissons et les crustacés d'intérêt communautaire

RIVIERE	SECTEUR INVENTORIE	BARBEAU MERIDIONAL RECENSE	BLAGEON RECENSE	ECREVISSE A PIEDS BLANCS RECENSEE	QUANTITES SI MENTIONNEES	SOURCE
	Lieu-dit « L'école » à Pourchères	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
	Amont du seuil au lieu-dit de la Tranchée	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Biotope, 2012 ; FDAAPPMA 07, 2012
	Aval du seuil du lieu-dit la Tranchée	OUI	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
		NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Aval du Pont des chèvres	OUI	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
		NON	NON	NON	Sondage quantitatif	FDAAPPMA 07, 2007
MEZAYON (depuis l'amont vers l'aval)	Lieu-dit « Aunavel » à Pranles	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
	Lieu-dit « trois Rocher » à Veyras	OUI	OUI	NON	7 barbeaux 3 blageons	Téréo, 2004
	Amont du seuil de Rochemaure	NON	OUI	OUI	60 blageons	FDAAPPMA 07, 2002
	Aval du seuil de Rochemaure	OUI	NON	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004 FDAAPPMA 07, 2002/2003
		NON	OUI	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Amont du pont de La Neuve	OUI	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
RAU DE LA ROCHE	Secteur amont	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
RAU DE LA GALAUBRE	Secteur aval	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004 FDAAPPMA 07, 2002/2003
RAU DE L'ADRET	Secteur aval	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
RAU LE MERLOT	Secteur intermédiaire	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Téréo 2004
	Secteur aval	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	FDAAPPMA 07, 2002/2003
RAU DE LA ROUBINE	Secteur intermédiaire	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
RAU DE RUINAS	Secteur intermédiaire	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004

RIVIERE	SECTEUR INVENTORIE	BARBEAU MERIDIONAL RECENSE	BLAGEON RECENSE	ECREVISSE A PIEDS BLANCS RECENSEE	QUANTITES SI MENTIONNEES	SOURCE
RAU DE LIVIER	Secteur amont	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
BAYONNE	Secteur amont	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
	Station de traitement des eaux	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Lieu-dit Baudoin	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Secteur aval	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
VERDUS	Secteur amont	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Secteur aval	NON	NON	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
PAYRE	Secteur amont (dans les limites du DOCOB)	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Gorges de la Payre	OUI	OUI	NON	Sondage qualitatif	FRAPNA 07
	Secteur aval (dans les limites du DOCOB)	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Gué de Payre	NON	OUI	NON	7 blageons	FDAAPPMA 07, 2002
MONTEILLET	Secteur amont (dans les limites du DOCOB)	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Secteur intermédiaire	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Secteur aval (dans les limites du DOCOB)	NON	NON	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012

Annexe 12_ Formulaire standard de données

FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES

NATURA 2000

Directive 2009/147/CE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

et

directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels

ainsi que de la faune et de la flore sauvages

FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES

pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

1. Identification du site

1.1 Type	1.2 Code du site									
B	F	R	8	2	0	1	6	6	9	

1.3. Appellation du site

Rompon-Ouvère-Payre

1.4 Date de la première compilation

1	9	9	5	1	2
A	A	A	A	M	M

1.5 Date d'actualisation

2	0	1	5	0	6
A	A	A	A	M	M

1.6. Responsable

Nom/organisation: _____

Adresse: _____

Courriel: _____

1.7. Dates de proposition et de désignation/classement du site

Date à laquelle le site a été classé comme ZPS:						
	A	A	A	A	M	M
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS:						

Date à laquelle le classement du site comme SIC a été proposé:	1	9	9	9	0	3
	A	A	A	A	M	M
Date à laquelle le classement du site comme SIC a été confirmé*:	2	0	1	3	1	1
	A	A	A	A	M	M
Date à laquelle le site a été désigné comme ZSC:						
	A	A	A	A	M	M
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC:						

Explication(s)**:						
-------------------	--	--	--	--	--	--

* Champ facultatif. La date à laquelle le classement comme SIC a été confirmé (à savoir la date d'adoption de la liste correspondante de l'Union) est enregistrée par la DG Environnement.

** Champ facultatif. Il est possible de donner des précisions concernant par exemple les dates de classement ou de désignation de sites composés de ZPS et/ou de SIC qui étaient initialement distincts.

2. Localisation du site

2.1. Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude

4,74361

Latitude

44,77556

2.2. Superficie [en ha]

1 026,5

2.3. Superficie marine [en %]

2.4. Longueur du site [en km]

2.5. Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS niveau 2

Dénomination
de la région

F	R	8	2		

Rhône-Alpes

2.6. Région(s) biogéographique(s)

- Alpine (.... %*) Boréale (.... %) Méditerranéenne (100 %)
- Atlantique (.... %) Continentale (.... %) Pannonique (.... %)
- De la mer Noire Macaronésienne (.... Steppique (.... %)

Renseignements complémentaires concernant les régions marines**

- Marine atlantique (.... %) Marine méditerranéenne (.... %)
- Marine de la mer Noire (.... Marine macaronésienne (.... %)
- Marine de la mer Baltique

* Si un site se trouve dans plus d'une région, il convient d'indiquer la couverture en pourcentage pour la région concernée (facultatif).

** L'indication des régions marines est demandée pour des raisons pratiques/techniques et concerne les États membres dans lesquels une région biogéographique terrestre est limitrophe de deux régions marines.

3. Informations écologiques

3.1. Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie couverte [en ha]	Grottes [nombre]	Qualité des donnée s	A B C D	A B C		
						Représentat ivité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3280			0,8		G	B	C	B	B
5110			28,4		G	B	C	B	B
5210			4,83		G	B	C	B	B
6210	x		0,11		G	B	C	B	B
6220	x		43,9		G	B	C	B	B
6410			< 1		G	B	C	B	B
6430			< 1		G	C	C	C	B
6510			< 1		G	B	C	C	B
8210			16		M	C	C	B	B
8310				15	P	C	C	B	C

9160			22,9		G	C	C	C	C
92A0			12,8		G	B	C	B	B
9340			18,3		G	B	C	B	B
3290		x							

PF: pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP: lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte: il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes: pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données: G= «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2. Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce					Population présente sur le site					Évaluation du site				
Group e	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des donnée s	A B C D	A B C		
						Min.	Max.		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>			p	1	13	i	C	M	C	C	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>			p	1	35	i	R	M	C	B	C	B
M	1307	<i>Myotis blythii</i>			p	1	1000	i	C	M	B	B	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>			p	11	1575	i	C	M	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>			r		2	i	R	DD				
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>			r		46	i	R	M	D		C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>			p	1	1000	i	C	M	B	B	C	B

M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>				1	3	i	R	DD	D			
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>					2	i	R	DD	D			
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>							R	DD	D			
M	1337	<i>Castor fiber</i>			p	1		familie	C	G	C	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>							R	DD	D		C	B
F	1131	<i>Telestes souffia</i>			p	3	60		C	M	C	C	C	C
F	1138	<i>Barbus meridionalis</i>			p	0	7		C	M	C	C	C	C
I	1065	<i>Euphydrias aurinia provincialis</i>			p				C	DD	C	C	C	B
I	1078	<i>Euplagia quadripunctaria</i>			p				C	DD	D	B	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>			p				C	DD	D	B	C	B
I	1088	<i>Ceramby cerdo</i>			p				C	DD	D	B	C	B
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	x		p				C	DD	D	B	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>		x										

I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>		x										
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>			c		1	i	R	G	D	C	C	C
B	A027	<i>Casmerodius albus</i>			c		1	i	R	G	D	C	C	C
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>			c		1	i	R	G	D	C	C	C
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>			r		1	i	R	G	D	C	C	C
B	A073	<i>Milvus migrans</i>			r		6	i	C	G	D	B	C	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>			c		2	i	R	G	D	C	C	C
B	A076	<i>Gypaetus barbatus</i>			c				R	G	D	C	C	C
B	A078	<i>Gyps fulvus</i>			c				R	G	D	C	C	C
B	A079	<i>Aegypius monachus</i>			c				R	G	D	C	C	C
B	A080	<i>Circaetus gallicus</i>			r		22	i	C	G	D	B	C	A
B	A084	<i>Circus pygargus</i>			r		4	i	C	G	D	B	C	B
B	A215	<i>Bubo bubo</i>			p		6	i	C	G	D	B	C	B
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>			r		2	i	C	G	D	B	C	B
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>			p		7	i	C	G	D	B	C	B
B	A246	<i>Lullula arborea</i>			p		11	i	C	G	D	B	C	B

B	A255	<i>Anthus campestris</i>			r		1	i	R	G	D	C	B	C
B	A302	<i>Sylvia undata</i>			p		17	i	C	G	D	B	C	B
B	A338	<i>Lanius collurio</i>			r		3	i	R	G	D	C	C	C
B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>			r		19	i	R	G	D	C	C	C

Groupe: A= Amphibiens, B= Oiseaux, F= Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles

S: si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui

NP: si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif)

Type: p=espèce résidente, r=reproduction, c=concentration, w=hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»)

Unité: i = individus, p=couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence)

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C=espèce commune, R=espèce rare, V=espèce très rare, P:espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population

Qualité des données: G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli)

3.3. Autres espèces importantes de faune et de flore (facultatif)

Espèce					Population présente sur le site			Motivation						
Gr ou pe	CODE	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories			
					Min.	Max.			IV	V	A	B	C	D
M		<i>Hypsugo savii</i>						P	x					
M		<i>Myotis daubentonii</i>						P	x					
M		<i>Myotis nattereri</i>						P	x					
M		<i>Nyctalus leisleri</i>						P	x					
M		<i>Pipistrellus kuhlii</i>						P	x					
M		<i>Pipistrellus nathusii</i>						P	x					
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>						P	x					
M		<i>Pipistrellus pygmaeus</i>						P	x					
M		<i>Tadarida teniotis</i>						P	x					
A		<i>Alytes obstetricus</i>						P	x					
A		<i>Bufo calamita</i>						P	x					
A		<i>Hyla meridionalis</i>						P	x					

A		<i>Rana dalmatina</i>						P	x					
A		<i>Rana temporaria</i>						P		x				
A		<i>Rana ridubenda</i>						P		x				
R		<i>Zamenis longissimus</i>						P	x					
R		<i>Hierophis viridiflavus</i>						P	x					
R		<i>Lacerta bilineata</i>						P	x					
R		<i>Lacerta agilis</i>						P	x					
R		<i>Podarcis muralis</i>						P	x					
R		<i>Natrix natrix</i>						P	x					
P		<i>Ruscus aculeatus (L.)</i>						P		x				
P		<i>Hormathophylla macrocarpa (DC.) P.Küpper</i>						P						x
P		<i>Gagea bohemica</i>						P						x
P		<i>Aster linosyris</i>						P			x			
F		<i>Anguilla anguilla</i>						P						x
I		<i>Zerynthia rumina</i>						P						x
I		<i>Chazara briseis</i>						P						x

Groupe: A= Amphibiens, B = Oiseaux, F= Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles

CODE: pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire en plus du nom scientifique le code indiqué sur le portail de référence

S: si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui

NP: si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif)

Unité: i = individus, p=couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence)

Cat.: catégories du point de vue de l'abondance: C=commune, R=rare, V=très rare, P=présente

Catégories du point de vue de la motivation: IV, V: annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»), A: liste rouge nationale; B: espèce endémique; C: conventions internationales; D: autres raisons

4. Description du site

4.1. Caractère général du site

Code	Classe d'habitat	% couvert
N09	Pelouses sèches, Steppes	10,1
N08	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	26,4
N16	Forêts caducifoliées	22
N18	Forêts sempervirentes non résineuses	3,4
N22	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2
N06	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3,1
	Anthropique	1
Couverture totale des habitats		68 %

N.B. : Le résultat de la couverture totale ne peut atteindre 100% puisque les extensions et les zones tampons sont encore à inventorier.

Autres caractéristiques du site

Sur le plan géologique, les secteurs du plateau de Rompon, des Gras du Pouzin, de la vallée de la Payre et de la moitié aval de la Bayonne s'opposent radicalement au bassin versant du Mézayon et à la moitié amont de la Bayonne. En effet, les premiers sont clairement constitués de calcaires durs de type Jurassique supérieur où se mêlent, sur certains versants, des sols marneux (DENELLE, 1982). La végétation se traduit ainsi par la présence d'éléments caractéristiques des pelouses à annuelles calcicoles comme la Sabline à feuilles de serpolet, l'Hutchinsie des pierres, le Saxifrage à trois doigts, le Trèfle scabre ou encore la Germandrée botryde ou bien par des groupements chasmophytiques calcicoles à Asplénium noir, Capillaire des murailles ou Minuartie à rostre.

Par ailleurs le plateau de Rompon se caractérise dans sa partie centrale par une petite entité basaltique originale qui tranche avec la géologie environnante. Cela se traduit, au niveau de la végétation par la présence de Chêne blanc, de Fétuque hétérophylle, de Gesse noire et du Chèvrefeuille des bois, parmi les espèces les plus caractéristiques. Sur les sols marneux, c'est l'Aphyllanthe ou le Genêt scorpion, entre autres, qui constituent les espèces dominantes.

Le deuxième groupe de secteurs se compose essentiellement de formations primaires hercyniennes siliceuses, granitiques ou de basaltes, ces derniers étant localisés sur le Coiron (source de la Bayonne) ou au Roc de Gourdon (source du Mézayon). A noter que la végétation strictement de ripisylve ne présente pas un cortège intimement lié au type de sol mais lié au cours d'eau lui-même, ce qui en fait une végétation azonale. Cela dit, dès que l'on s'éloigne de ces cours d'eau, la végétation devient très franchement silicicole comme

l'attestent les grandes étendues de Châtaignier et le cortège d'espèces qui lui est associé : Germandrée scorodaine, Canche flexueuse, Fougère aigle mais alors on sort des limites strictes du site Natura 2000.

L'habitat 3290 n'est pas présent sur site. Cela correspond à une erreur de caractérisation.

Le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) (1305) est très peu observé sur la zone d'étude du site depuis plus de 10 ans. Il a même été considéré comme disparu. Etant donné les quelques contacts réalisés lors de la campagne de terrain en 2012, l'espèce est conservée dans la liste des espèces présentes sur la zone d'étude du site.

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) (1044) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) (1041), listé au FSD initial, ont été recherchés sur le site et leurs habitats potentiels prospectés. Ces espèces n'ont pas été revues sur le site et la bibliographie ne fait pas état de données récentes. La présence d'habitats potentiels ou favorables pour ces espèces pourrait cependant favoriser leur présence, comme le contre canal sur la Payre.

4.2. Qualité et importance

Site de qualité et d'importance pour la majorité des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et prioritaire du site.

Les quelques habitats naturels ou espèces d'état de conservation moyen ou mauvais peuvent être restaurés en appliquant un effort moyen.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives			
C l a s s e m e n t	Menaces et pressions [code]	Pollution (facultatif) [code]	Intérieur /extérieur [i o b]
H	A04.03		b
H	I01		b
H			
H			
H			

Incidences positives			
C l a s s e m e n t	Activités, gestion [code]	Pollution (facultatif) [code]	Intérieur /extérieur [i o b]
H	A04		b
H			
H			
H			
H			

Autres incidences importantes ayant des répercussions modérées/faibles sur le site

Incidences négatives			
C l a s s e m e n t	Menaces et pressions [code]	Pollution (facultatif) [code]	Intérieur /extérieur [i o b]
M	J02.05		b
M	E03.03		b
M	G05		b
L	B03		i
L	E01.02		b
L	D01.02		b
L	C01.01.01		b

Incidences positives			
C l a s s e m e n t	Activités, gestion [code]	Pollution (facultatif) [code]	Intérieur /extérieur [i o b]

Importance: H = grande, M = moyenne, L = faible

Pollution: N=apport d'azote, P=apport de phosphore/phosphate, A =apport d'acide/acidification, T=substances chimiques inorganiques toxiques, O=substances chimiques organiques toxiques, X=pollutions mixtes

i = à l'intérieur du site, o = à l'extérieur du site, b = les deux

4.4. Régime de propriété (factultatif)

Type	[%]	
Publi c	National/fédéral	
	État/province	
	Local/municipal	
	Tout régime de propriété public	
Propriété conjointe ou copropriété		
Privé		
Inconnu		
Somme	100 %	

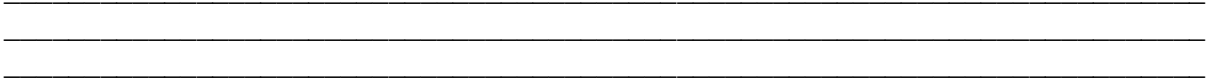
4.5. Documentation (facultatif)

DOCOB du site.

Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

Programme d'entretien de la Payre

Lien(s):



5. Statut de protection du site (facultatif)

5.1. Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	% couvert	Code	% couvert	Code	% couvert
F R 1 2					
F R 3 2					

5.2. Relation du site considéré avec d'autres sites

désignés aux niveaux national et régional:

Code du type	Appellation du site	Type	% couvert

désignés au niveau international:

Type	Appellation du site	Appellation du site	Type	% couvert
Site Ramsar	1			
	2			
	3			
	4			
Réserve biogénétique	1			
	2			
	3			
Site Eurodiploma	-			
Réserve de biosphère	-			
Site conv. de Barcelone	-			
Site convention de	-			
Site patrimoine mondial	-			
Site HELCOM	-			
Site OSPAR	-			
Zone marine protégée	-			
Autre	-			

5.3. Désignation du site

Présence ENS de la Boissine dans le périmètre du site.

Le développement touristique et économique lié au site du couvent des chèvres en voie de restauration devra être comptable avec les objectifs de conservation des habitats, espèces et habitats d'espèces du site B25.

6. Gestion du site

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site:

Organisation:	_Commune de Le Pouzin_					
Adresse:	3	avenue	Marcel	Nicolas	07250	LE
POUZIN	_____					
Courriel:	mairie@lepouzin.fr _____					
_____	_____					

6.2. Plan(s) de gestion:

Il existe un plan de gestion en cours de validité:

Oui Nom: DOCOB _____
Lien: _____

Nom: _____
Lien: _____

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3. Mesures de conservation (facultatif)

--

7. Carte du site

Identifiant
INSPIRE:

Carte transmise sur support électronique sous forme de fichier pdf (facultatif)

oui non

Référence(s) de la carte utilisée à l'origine pour la numérisation des limites électroniques (facultatif):

FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES

NOTES EXPLICATIVES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1.	IDENTIFICATION DU SITE	31
1.1.	Type du site.....	31
1.2.	Code du site	32
1.3.	Appellation du site	32
1.4.	Date de la première compilation.....	32
1.5.	Date d'actualisation	33
1.6.	Responsable	33
1.7.	Dates de proposition et de désignation/classement du site.....	33
2.	LOCALISATION DU SITE.....	33
2.1.	Localisation du centre du site	33
2.2.	Superficie du site	34
2.3.	Pourcentage de superficie marine du site.....	34
2.4.	Longueur du site (facultatif).....	35
2.5.	Code et dénomination de la région administrative.....	35
2.6.	Région(s) biogéographique(s)	35
3.	INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.....	36
3.1.	Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats.....	36
3.2.	Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces.....	43
3.3.	Autres espèces importantes de faune et de flore (facultatif).....	47
4.	DESCRIPTION DU SITE	50
4.1.	Caractère général du site.....	50

4.2.	Qualité et importance	50
4.3.	Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site.....	51
4.4.	Régime de propriété (facultatif)	52
4.5.	Documentation (facultatif).....	52
5.	STATUT DE PROTECTION DU SITE (facultatif)	53
5.1.	Statut de protection aux niveaux national et régional	53
5.2.	Autres sites en rapport avec le site décrit (sites proches et sites relevant de types de désignation différents).....	53
5.3.	Désignation du site	54
6.	GESTION DU SITE	54
6.1.	Organisme responsable de la gestion du site	54
6.2.	Plan de gestion.....	54
6.3.	Mesures de conservation (facultatif)	54
7.	CARTE DU SITE.....	55
8.	ANNEXE	55

Liste des abréviations:

CE	Communautés européennes
CEE	Communauté économique européenne
SIG	Système d'information géographique
INSPIRE	Infrastructure pour l'information spatiale en Europe (Inspire)
SICp	Site d'importance communautaire proposé
SIC	Site d'importance communautaire
ZSC	Zone spéciale de conservation
FSD	Formulaire standard des données
ZPS	Zone de protection spéciale

Introduction

NATURA 2000 est le réseau écologique mis en place pour la conservation des espèces sauvages de faune et de flore ainsi que des habitats naturels d'importance communautaire dans l'Union. Il se compose des sites classés en vertu de la directive «Oiseaux» (2009/147/CE), dont la première version date de 1979, et de la directive «Habitats» (92/43/CEE), adoptée en 1992.

Le succès de NATURA 2000 est essentiellement lié au niveau d'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui sont rassemblées. C'est pourquoi les données et les informations doivent être communiquées sous une forme structurée et comparable.

La base juridique sur laquelle repose la fourniture des données nécessaires à la mise en œuvre de la phase actuelle de NATURA 2000 est l'article 4, paragraphe 1, de la directive «Habitats», lequel dispose que *«(ces) informations comprennent une carte du site, son appellation, sa localisation, son étendue ainsi que les données résultant de l'application des critères spécifiés à l'annexe III (étape 1) et sont fournies sur la base d'un formulaire établi par la Commission selon la procédure visée à l'article 21»*. L'article 4, paragraphe 3, de la directive «Oiseaux» fait déjà obligation aux États membres d'*«(adresser) à la Commission toutes les informations utiles de manière à ce qu'elle puisse prendre les initiatives appropriées en vue de la coordination nécessaire pour que les zones visées au paragraphe 1 d'une part, et au paragraphe 2, d'autre part, constituent un réseau cohérent répondant aux besoins de protection des espèces dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la (présente) directive»*.

Objectif et utilisation du formulaire standard des données

Les principaux objectifs du formulaire standard des données (FSD) NATURA 2000 et de la base de données correspondante sont les suivants:

- 1) fournir à la Commission les renseignements qui lui permettront, en coopération avec les États membres, de coordonner les mesures nécessaires pour créer et gérer un réseau Natura 2000 cohérent et d'évaluer sa contribution à la conservation des habitats visés à l'annexe I et des habitats des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil, ainsi que des habitats des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I et des autres espèces migratrices d'oiseaux couvertes par la directive 2009/147/CEE du Conseil;
- 2) permettre l'actualisation de la liste des SIC/ZSC établie par l'Union conformément à la directive «Habitats»;
- 3) fournir des renseignements qui assisteront la Commission dans l'exercice de ses autres compétences décisionnelles, afin de faire en sorte que le réseau NATURA 2000 soit dûment pris en compte dans les autres politiques communautaires et dans les autres secteurs d'activité de la Commission, notamment la politique régionale, la politique agricole et les politiques menées dans les secteurs de l'énergie, des transports et du tourisme;

- 4) aider la Commission et les comités compétents dans le choix des mesures financées au titre de LIFE+ et d'autres instruments financiers, lorsque les données concernant la conservation des sites sont susceptibles de faciliter le processus décisionnel;
- 5) établir un format cohérent et utile pour l'échange et la communication d'informations concernant les sites Natura 2000, conformément aux dispositions INSPIRE et aux autres actes législatifs et accords de l'UE en matière d'accès à l'information (par exemple la convention d'Aarhus);
- 6) être utilisé à des fins de recherche, de planification ou à d'autres fins en rapport avec la politique de conservation;
- 7) servir de base de référence et de source d'information fiables pour l'évaluation de problèmes spécifiques en cas de violation potentielle du droit de l'Union.

Les FSD, grâce auxquels est recueillie la documentation concernant le réseau NATURA 2000 au niveau de l'Union, sont considérés comme une source importante d'information à toutes ces fins. Il importe dès lors que cette documentation soit actualisée suffisamment souvent pour pouvoir remplir correctement ses différents objectifs. Les États membres sont donc vivement encouragés à actualiser régulièrement cette documentation à la lumière des meilleures informations disponibles. Ainsi, les résultats des mesures de surveillance prévues à l'article 11, des plans de gestion, des évaluations des incidences, etc. pourraient fournir des informations nouvelles qu'il convient de faire figurer dans les FSD actualisés. Toutefois, la directive «Habitats» n'exige pas expressément que chaque site fasse l'objet d'une surveillance détaillée qui viendrait s'ajouter à la surveillance prévue à son article 11.

Si certaines modifications opérées par les États membres dans le FSD peuvent avoir des conséquences juridiques (modifications apportées aux listes de l'Union par décision de la Commission, par exemple), la modification des données consignées dans les FSD n'est pas considérée comme ayant automatiquement des effets juridiques: ainsi, la disparition d'une espèce d'un site ne sera pas nécessairement interprétée comme étant le résultat d'une mauvaise gestion et n'entraînera dès lors pas automatiquement des actions en justice. De même, le fait qu'un État membre mentionne dans le FSD l'existence de menaces et de pressions ayant des répercussions négatives sur un site ne signifie pas nécessairement que cet État membre ne respecte pas ses obligations: toutes ces informations doivent en effet être replacées dans leur contexte.

Le formulaire standard des données révisé

Le premier «formulaire standard des données» (FSD) a été adopté en 1997 (décision 97/266/CE). En 2008, les États membres et la Commission ont jugé nécessaire d'améliorer, de rationaliser et de moderniser le flux des données communiquées dans le cadre des deux directives. C'est dans ce cadre qu'a été entreprise la révision du FSD. Cette révision a été menée en collaboration étroite avec les États membres au sein d'un groupe de travail technique («Expert Group on Reporting» - groupe d'experts sur la communication des données).

Le FSD a été révisé en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des données qui sont implicitement nécessaires au bon fonctionnement du réseau NATURA 2000. Ainsi, certaines parties de l'ancien formulaire ont été supprimées car elles étaient devenues superflues: il a notamment été tenu compte, à cet égard, de la meilleure disponibilité des données

géographiques numériques au sein des infrastructures d'information géographique. La révision a par ailleurs permis de combler des lacunes importantes (comme les données concernant le pourcentage de superficie marine des sites), et d'apporter les améliorations nécessaires à la structure des données ayant trait aux informations écologiques.

Le formulaire a également été révisé en raison de l'évolution rapide des technologies de l'information pour la gestion des données (possibilité de prévoir des contrôles automatiques de la qualité ou d'assurer un suivi précis des modifications intervenues entre les différentes notifications), ainsi que de la plus grande disponibilité des informations géographiques numériques et des instruments d'analyse. Il est donc inutile, désormais, de fournir des cartes ou des formulaires sur papier, et les données ne doivent être transmises que sur support électronique.

Le présent document donne des informations relatives aux différents champs de données du FSD et aux informations géographiques nécessaires, et indique comment remplir le formulaire.

Portail de référence pour NATURA 2000

Certains éléments vont cependant changer au fil du temps et en fonction des évolutions techniques. Ces éléments seront consignés sur un «portail de référence pour NATURA 2000», où ils seront actualisés et pourront également être consultés. Il s'agit des éléments suivants: les documents de référence (comme la codification des espèces), le matériel de support technique (comme le modèle de données et les applications), ainsi que les lignes directrices visant à garantir une utilisation cohérente du FSD par tous les États membres et à indiquer les procédures techniques et administratives à suivre pour communiquer des données à la Commission. Étant donné que le portail de référence est un élément important de la documentation FSD, toute adaptation ou modification des documents concernés sur le portail, dont la gestion est confiée à la DG Environnement et au comité «Habitats» (voir l'annexe pour cette distinction) doit avoir reçu l'approbation préalable du comité «Habitats»¹. Le portail de référence est hébergé sur le site web de la Commission, DG Environnement. Les documents de référence qui s'y trouvent sont énumérés à l'annexe.

Le formulaire standard des données Natura 2000 et la base de données correspondante

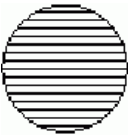
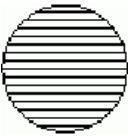
Pour chaque site proposé, désigné ou classé, il convient de remplir un formulaire standard des données. Il peut arriver qu'il existe une relation entre deux ou plusieurs sites Natura 2000. La figure 1 illustre les trois types de relation pouvant exister entre deux sites Natura 2000. En cas de chevauchement entre deux sites (qui ne sont pas identiques) ou lorsqu'un site se trouve à l'intérieur d'un autre, il conviendra de remplir deux formulaires distincts.

Sauf indication contraire, tous les champs du FSD sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. Type du site

Ce code composé d'un caractère unique indique si le site a été désigné au titre de la directive «Habitats» (SICp, SIC ou ZSC) ou s'il a été classé comme zone de protection spéciale (ZPS), ou les deux. Lorsqu'un SIC et une ZPS se recouvrent partiellement sans toutefois être identiques, les sites sont considérés comme des objets distincts.

	A	ZPS désignée Remplir un formulaire pour la ZPS.
	B	SICp, SIC ou ZSC Remplir un formulaire pour le SICp, le SIC ou la ZSC.

¹ À l'exception des rectifications mineures opérées sur la page web, comme la correction des fautes d'orthographe et les adaptations aux normes techniques les plus récentes.

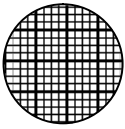
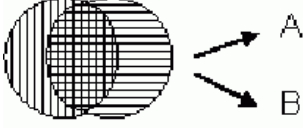
	C	<p>La zone couverte par le SICp, le SIC ou la ZSC est la même que celle couverte par le site désigné comme ZPS.</p> <p>Remplir un seul formulaire qui sera valable à la fois pour le/la (SICp/SIC/ZSC) et la ZPS.</p>
		<p>Lorsqu'un SIC et une ZPS se recouvrent partiellement sans toutefois être identiques, les sites sont considérés comme distincts. Remplir un formulaire pour le SIC et un formulaire pour la ZPS.</p>

Figure 1: Relations possibles entre les sites

1.2. Code du site

À chaque site correspond un code unique comprenant neuf caractères et deux éléments:

1. Les deux premiers caractères sont le code du pays. Il convient d'appliquer la règle de l'Union consistant à utiliser le code pays à deux lettres défini dans la norme ISO 3166 (voir le portail de référence)².
2. Les sept positions restantes, qui forment un code alphanumérique unique pour chaque site, doivent être définies suivant un système logique et cohérent défini par l'autorité nationale compétente. Étant donné que l'identification des sites repose sur les codes, ces derniers doivent rester stables au fil du temps.

1.3. Appellation du site

Les appellations des sites sont saisies dans la langue locale, ce qui permet d'éviter des traductions complexes et d'intégrer directement les données existant au niveau national ou local. Si les caractères sont différents (comme pour le grec et le cyrillique), on aura recours à une transcription en alphabet latin. Les appellations des sites ne doivent pas être indiquées en lettres capitales (par exemple, «Gave de Pau» ET PAS «GAVE DE PAU»).

1.4. Date de la première compilation

Indiquez la date que vous souhaitez voir apparaître comme étant la «date de la première compilation» des informations enregistrées dans le FSD. Le champ de données comprend l'année (quatre chiffres), suivie du mois sous forme numérique (deux chiffres).

Exemple: 199305: données compilées pour la première fois en mai 1993.

En cas d'extension du site, la «date de la première compilation» sera laissée telle quelle, car elle n'est utilisée que pour la première présentation du site. Saisissez en revanche la date à laquelle a eu lieu l'extension dans le champ «date d'actualisation» (voir 1.5).

² Exception: utiliser «UK» au lieu de «GB» afin de conserver les codes d'identification des sites existants.

1.5. Date d'actualisation

Indiquez la date à laquelle les informations introduites pour le site en question ont été modifiées en dernier lieu, selon le format indiqué dans l'exemple du point 1.4. S'il s'agit d'enregistrer un nouveau site, laissez le champ «date d'actualisation» vide. Si les données ont été actualisées plusieurs fois, ce champ contient la date de la modification la plus récente.

1.6. Responsable

Indiquez ici les coordonnées officielles de l'organisation (l'autorité administrative compétente, par exemple) qui a compilé les informations contenues dans le dossier. Le responsable doit être le point de contact pour les questions techniques; il est possible d'enregistrer dans ce champ un «rôle» au sein de l'organisation (position au sein d'une unité, par exemple).

1.7. Dates de proposition et de désignation/classement du site

Il peut s'agir de trois dates, dont l'indication est obligatoire: la date à laquelle le site est classé comme ZPS, la date à laquelle le site est proposé comme SIC et la date à laquelle le site a été désigné au niveau national comme ZSC. Des sous-champs seront utilisés pour indiquer l'année et le mois. Lorsqu'un site a été désigné puis étendu, il convient d'indiquer l'année où le site a été répertorié pour la première fois, ainsi que la superficie totale la plus récente.

Les États membres ne sont pas tenus d'indiquer la date à laquelle le classement du site comme SIC a été confirmé; les dates de confirmation/adoption de la liste de l'Union sont enregistrées par la DG Environnement.

Indiquez le texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC/ZPS dans le champ à contenu libre prévu à cet effet. Des explications complémentaires concernant par exemple les dates de classement ou de désignation de sites composés de ZPS et/ou de SIC qui étaient initialement distincts peuvent être fournies dans le champ à contenu libre facultatif «Explications».

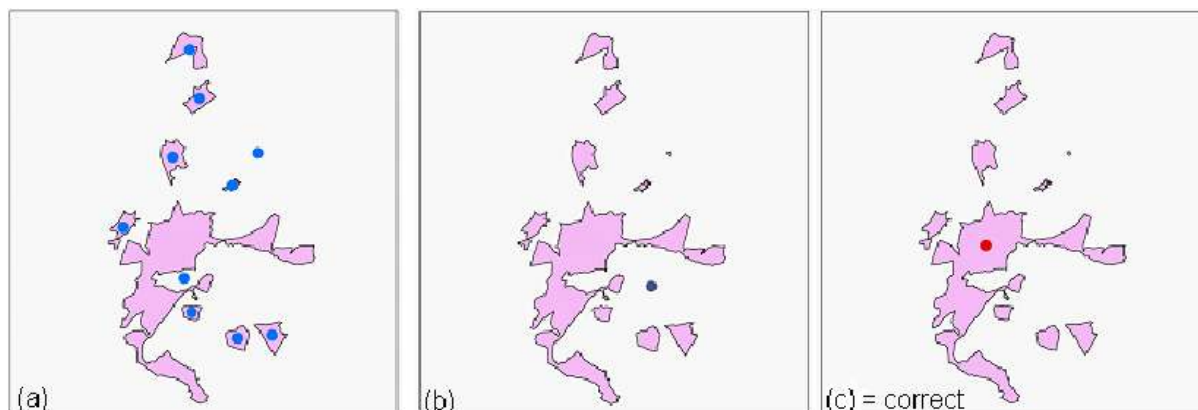
2. LOCALISATION DU SITE

2.1. Localisation du centre du site

Les coordonnées géographiques (longitude et latitude) du centre du site doivent être introduites en degrés décimaux. On attribue aux valeurs de longitude à l'ouest du méridien origine (méridien de Greenwich) des valeurs négatives, et aux valeurs de longitude à l'est de ce méridien des valeurs positives (la valeur positive peut être confirmée par un signe + mais, en l'absence de signe, elle est sous-entendue).

Lorsque le site est composé de plusieurs zones distinctes, il convient d'introduire les coordonnées de la sous-zone la plus importante (pour des raisons pratiques, nous proposons de choisir la zone la plus vaste). Les coordonnées indiquées pour le site doivent se trouver à l'intérieur des limites du site. Le calcul automatique des coordonnées du centre doit faire l'objet d'une attention particulière; l'exemple ci-après concerne un site composé de plusieurs polygones. La première image (a) indique les coordonnées créées automatiquement: on constate cependant que les coordonnées du polygone le plus grand sont situées hors du polygone; dans la deuxième image (b), un seul jeu de coordonnées a été créé pour le site le

plus vaste, mais ces coordonnées sont situées hors du site; dans la troisième image (c), un jeu de coordonnées est créé pour le site le plus vaste, et ces coordonnées sont situées à l'intérieur du polygone. Seul le dernier cas de figure (c) est correct³.



La conversion des degrés DMS (degrés, minutes, secondes) est une opération simple. La formule à utiliser pour convertir les degrés DMS en degrés décimaux est la suivante: $(D + M/60 + S/3600)$. Par exemple, le point de longitude ouest $9^{\circ} 15' 30''$ et de latitude $54^{\circ} 36' 30''$ devient le point de longitude $-9,2583$ et de latitude $54,6083$.

2.2. Superficie du site

Indiquez la superficie totale en hectares la plus précise à votre disposition, éventuellement en utilisant des décimales. S'il est impossible d'indiquer la superficie, introduisez la longueur du site dans le champ 2.4 (longueur du site) et, dans ce cas uniquement, laissez libre le champ correspondant à la superficie du site.

Grottes: pour les grottes, les États membres sont invités à introduire, dans la mesure du possible, la superficie calculée par projection. En cas d'impossibilité, il convient d'utiliser le champ 2.4.

Lorsque la superficie du site a évolué au fil du temps, il convient d'indiquer la superficie totale la plus récente.

2.3. Pourcentage de superficie marine du site

Le pourcentage de superficie marine du site doit être indiqué. La définition de la côte utilisée pour définir la limite marine doit être conforme à la législation internationale (par exemple: convention des Nations unies sur le droit de la mer – UNCLOS) ou nationale. Chaque État membre communique à la Commission la définition de la limite qui a été utilisée; cette information sera ensuite mise à disposition sur le portail de référence (par exemple: «la zone située au-dessous du niveau de basse mer de vive eau minimum»).

En l'absence de données exactes, on utilisera des estimations. Lorsque le pourcentage de superficie marine a évolué au fil du temps, il convient d'indiquer le pourcentage le plus récent.

³ La majorité des logiciels SIG comportent une fonction permettant de calculer automatiquement les coordonnées du centre à l'intérieur de l'élément le plus vaste du site.

2.4. Longueur du site (facultatif)

Ce champ doit être rempli si la longueur est pertinente (pour des falaises, par exemple). La longueur du site doit être indiquée en kilomètres.

La longueur estimée du site doit être introduite dans ce champ si la superficie n'a pas été indiquée dans le champ 2.2.

Si la longueur du site a évolué au fil du temps, il convient d'indiquer la longueur totale la plus récente.

2.5. Code et dénomination de la région administrative

Eurostat a mis au point, pour la référence des données statistiques, un système de codification hiérarchique normalisé pour les régions de l'Union. Ce système de codification doit être employé dans toutes les applications de codification régionale de la Commission [voir le règlement (CE) n° 176/2008 de la Commission]. Une description complète figure également sur la page d'accueil d'Eurostat.

Il convient d'indiquer les codes NUTS niveau 2 pour chaque site. L'introduction d'un code est obligatoire. Lorsqu'un site s'étend sur plusieurs régions, il convient de saisir dans la base de données autant de codes qu'il y a de régions concernées. Le nom de la région est exigé à des fins de vérification. Lorsqu'un site n'est pas couvert par une région NUTS, il convient d'introduire le code NUTS correspondant à «région supplémentaire» (par exemple, la codification correcte pour une région supplémentaire en Belgique au niveau 2 serait «BEZZ». Le code «BE0» n'est pas correct). Les codes peuvent être consultés sur le portail de référence.

2.6. Région(s) biogéographique(s)

Sur base de la carte des régions biogéographiques (voir le portail de référence), indiquez, en cochant la case appropriée, dans quelle(s) région(s) biogéographique(s) le site se trouve; procédez de même pour les sites marins.

Si un site se trouve dans plus d'une région, il convient d'indiquer le pourcentage couvert par région (facultatif).

Renseignements complémentaires concernant les régions marines: l'indication des régions marines dans le FSD est liée à des raisons pratiques/techniques et concerne les États membres dans lesquels une région biogéographique terrestre est limitrophe de deux régions marines; cette information n'a aucune autre implication. Les limites les plus récentes des régions biogéographiques et des régions marines, de même que les codes à utiliser, peuvent être téléchargés à partir du portail de référence.

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pour les sites classés en ZPS au titre de la directive «Oiseaux», les États membres doivent fournir

- toutes les informations utiles concernant les espèces relevant de l'article 4 de la directive «Oiseaux», c'est-à-dire les espèces inscrites à l'annexe I et les espèces migratrices non inscrites à l'annexe I dont la venue est régulière (point 3.2) (obligatoire),
- les informations concernant les habitats de l'annexe I de la directive «Habitats» (point 3.1) et les espèces de faune et de flore inscrites à l'annexe II (point 3.2), si le site est également reconnu pour tout ou partie d'importance communautaire au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil ou s'il est simultanément désigné comme SICp/SIC/ZSC (facultatif),
- toutes les autres informations utiles concernant les espèces importantes de faune et de flore (point 3.3), si possible (facultatif),
- dans le cas du classement en zone de protection spéciale (ZPS) d'un site qui n'a pas été reconnu pour tout ou partie d'importance communautaire au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil, mais pour lequel la connaissance de certaines informations sur les habitats naturels et les espèces de faune et de flore est pertinente pour la conservation des espèces d'oiseaux pour lesquelles il a été procédé au classement en ZPS, il est souhaitable de communiquer ces informations (facultatif).

Pour les sites désignés au titre de la directive «Habitats» (SICp/SIC/ZSC), les États membres doivent fournir

- toutes les informations utiles concernant les types d'habitats inscrits à l'annexe I (point 3.1) et les espèces de faune et de flore inscrites à l'annexe II (point 3.2) (obligatoire),
- toutes les informations utiles concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I et les espèces migratrices visées à la directive 2009/147/CE du Conseil (point 3.2), si le site est simultanément classé pour tout ou partie du site en ZPS (facultatif).
- toutes les autres informations utiles concernant les espèces importantes de faune et de flore (point 3.3), si possible (facultatif).

3.1. Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

i) Codes des types d'habitats inscrits à l'annexe I présents sur le site et superficie couverte

Code: introduisez ici le code à quatre caractères des types d'habitats inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE. Seuls les codes figurant dans la version en vigueur de l'annexe I de la directive «Habitats» peuvent être utilisés. Ne pas utiliser les codes indiqués pour les sous-types dans les versions antérieures du manuel d'interprétation.

Formes prioritaires (PF): *Attention*: si les formes prioritaires des habitats 6210, 7130 et 9430 sont présentes sur le site (suivant leurs caractéristiques, ces types d'habitats peuvent être présents sous leur forme prioritaire et sous leur forme non prioritaire), veuillez indiquer la forme prioritaire en introduisant «x» dans la colonne «PF» (voir l'exemple ci-après). Pour des

raisons techniques, le signe «*» utilisé dans le code à l'annexe I est remplacé par «x» dans cette colonne supplémentaire. (Lorsque le site présente à la fois la forme prioritaire et la forme non prioritaire, les mentions doivent être portées séparément pour chacune des formes.)

Non-présence (NP)(facultatif): lorsqu'un type d'habitat inscrit à l'annexe I pour lequel le site a été initialement désigné (autrement dit, qui était précédemment présent sur le site) n'existe plus sur le site, il est vivement recommandé de l'indiquer en portant la mention «x» dans la colonne NP (au lieu d'effacer du FSD les informations concernant ce type d'habitat).

Superficie couverte: tous les habitats inscrits à l'annexe I présents sur le site concerné doivent être consignés, avec indication de la superficie couverte en hectares (voir figure 2). Il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Il peut arriver que des habitats inscrits à l'annexe I se chevauchent (par exemple: des bancs de sable situés dans un estuaire). En pareil cas, il convient d'indiquer la superficie de chacun des habitats (par exemple: la superficie de l'estuaire et la taille des bancs de sable); la superficie totale des habitats inscrits à l'annexe I peut alors être supérieure à celle du site. Si cela est jugé irréalisable, la superficie de l'habitat le plus petit peut être soustraite de la superficie de l'habitat le plus étendu.

Nota bene: lorsqu'il convient de préciser qu'un habitat est considéré comme susceptible d'être introduit sur le site, indiquer «-1» dans le champ «taille».

Grottes: pour les grottes (8310, 8330), il est possible d'indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données: indiquer la qualité de la mesure dans le champ «qualité des données». Indiquer, dans la mesure du possible, la qualité des données: G= «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple.)

ii) Critères d'évaluation du site pour un type d'habitat naturel donné inscrit à l'annexe I (conformément à l'annexe III, partie A)

– REPRÉSENTATIVITÉ: = critère A.a) de l'annexe III: degré de représentativité du type d'habitat sur le site.

Pour l'évaluation du critère A.a) de l'annexe III, il convient de se reporter au manuel d'interprétation relatif aux types d'habitats inscrits à l'annexe I, qui contient une définition de chacun des habitats concernés, une liste d'espèces caractéristiques et d'autres éléments utiles. Le degré de représentativité permet de déterminer dans quelle mesure un type d'habitat est «typique». Le cas échéant, cette appréciation devrait également prendre en compte la représentativité du type d'habitat concerné sur le site en question, soit pour un groupe de types d'habitats soit pour une combinaison particulière de différents types d'habitats.

Si les données de terrain, à savoir les données quantitatives, nécessaires pour la comparaison n'existent pas ou si le critère n'est pas mesurable, il peut être recouru au «meilleur jugement des experts» pour classer le type d'habitat en question.

Le système de classement à employer est le suivant:

A: représentativité excellente,

B: représentativité bonne,

C: représentativité significative.

Il convient en outre d'indiquer dans une quatrième catégorie tous les cas dans lesquels un type d'habitat est présent de manière non significative sur le site en question.

D: présence non significative.

Lorsqu'un habitat de l'annexe I n'est présent sur un site que sous des formes dont la valeur de conservation est peu élevée, il y a lieu d'introduire la mention «D» (présence non significative). Par exemple, des zones boisées fortement dégradées n'abritant qu'un faible pourcentage des espèces habituelles se verront attribuer la mention «D».

Lorsque la représentativité du site pour le type d'habitat concerné est classée «D: non significative», aucune indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation en ce qui concerne ce type d'habitat sur le site en question. Aucune des cases correspondant aux critères «superficie relative», «état de conservation» et «évaluation globale» ne doit alors être remplie.

– SUPERFICIE RELATIVE: = critère A.b) de l'annexe III: superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national.

En théorie, pour évaluer le critère A.b), il faut mesurer la superficie couverte par le type d'habitat concerné dans le site en question, ainsi que la superficie totale du territoire national couverte par le même type d'habitat. Bien que cela soit évident, il peut se révéler extrêmement difficile de procéder à ces mesures, notamment celles ayant trait à la superficie de référence au niveau national.

Il convient d'exprimer ce critère sous la forme d'un pourcentage («p»). Que ces deux mesures soient disponibles ou puissent être obtenues (le pourcentage pouvant alors être calculé) ou que la valeur résulte de la meilleure estimation possible (situation la plus probable), il convient d'évaluer le pourcentage «p» au moyen de classes d'intervalles suivant le modèle progressif suivant:

A: $100 \geq p > 15$ %

B: $15 \geq p > 2$ %

C: $2 \geq p > 0$ %

– DEGRÉ DE CONSERVATION: = critère A.c) de l'annexe III: degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné, et possibilité de restauration.

Ce critère comprend trois sous-critères:

i) degré de conservation de la structure,

ii) degré de conservation des fonctions,

iii) possibilité de restauration.

Bien que ces sous-critères puissent être évalués séparément, ils devraient, pour les besoins de la sélection des sites proposés sur la liste nationale, être fusionnés puisqu'ils ont une influence complexe et interdépendante sur cette sélection.

i) Degré de conservation de la structure

Pour l'évaluation de ce sous-critère, il convient de se reporter au manuel d'interprétation relatif aux habitats de l'annexe I, qui contient une définition de chacun des habitats concernés, une liste d'espèces caractéristiques et d'autres éléments utiles.

En comparant la structure d'un type d'habitat donné sur le site en question avec les données du manuel d'interprétation (et d'autres informations scientifiques utiles), voire avec la structure du même type d'habitat sur d'autres sites, il devrait être possible de classer les sites comme suit, en utilisant «le meilleur jugement des experts»:

I: structure excellente,

II: structure bien conservée,

III: structure moyenne ou partiellement dégradée.

Si la mention attribuée pour ce sous-critère est «structure excellente», il convient d'attribuer la mention «A: conservation excellente» pour la totalité du critère A.c), indépendamment de la notation attribuée pour les deux autres sous-critères.

Lorsque le type d'habitat concerné sur le site en question ne présente pas une structure excellente, il convient d'évaluer également les deux autres sous-critères.

ii) Degré de conservation des fonctions

Il peut être difficile de définir et de mesurer les fonctions d'un type d'habitat particulier sur un site défini, ainsi que la conservation de ces fonctions, et cela indépendamment des autres types d'habitats. Il est dès lors utile, d'évaluer la «conservation des fonctions» en examinant les perspectives (capacité et probabilité) pour le type d'habitat concerné sur le site en question de maintenir sa structure à l'avenir, en tenant compte, d'une part, des influences défavorables éventuelles et, d'autre part, de tous les efforts de conservation raisonnables qui peuvent être déployés.

I: excellentes perspectives,

II: bonnes perspectives,

III: perspectives moyennes ou défavorables.

Lorsque la sous-catégorie «I: excellentes perspectives» ou «II: bonnes perspectives» est combinée à la mention «II: structure bien conservée» pour le premier sous-critère, il convient d'attribuer respectivement la mention «A: conservation excellente» ou «B: conservation bonne» pour le critère A.c) dans son ensemble, indépendamment de la notation attribuée pour le troisième sous-critère, qui ne doit plus être pris en compte.

Lorsque la sous-catégorie «III: perspectives moyennes ou défavorables» est combinée à la mention «III: structure moyenne ou partiellement dégradée» pour le premier sous-critère, il convient d'attribuer la mention «C: conservation moyenne ou réduite» pour le critère A.c) dans son ensemble, indépendamment de la notation attribuée pour le troisième sous-critère, qui ne doit plus être pris en compte.

iii) Possibilité de restauration

Ce sous-critère est utilisé pour évaluer dans quelle mesure il serait possible de restaurer un type d'habitat donné sur le site en question.

Le premier aspect à évaluer est la faisabilité d'un point de vue scientifique: les connaissances actuelles permettent-elles de déterminer les actions à entreprendre et les modalités de leur réalisation? Il faut pour cela avoir une connaissance approfondie de la structure et des fonctions du type d'habitat, ainsi que des plans de gestion et des prescriptions concrets nécessaires pour le restaurer, c'est-à-dire pour stabiliser ou augmenter le pourcentage de la superficie couvert par ce type d'habitat, rétablir la structure et les fonctions spécifiques indispensables à son maintien à long terme, et conserver ou rétablir un état de conservation favorable pour les espèces caractéristiques du type d'habitat concerné.

On peut ensuite se demander si l'action est rentable du point de vue de la conservation de la nature. Cette estimation doit prendre en considération la mesure dans laquelle ce type d'habitat est menacé et son degré de rareté.

Il convient d'appliquer le système de classement suivant, en utilisant «le meilleur jugement des experts»:

I: restauration facile,

II: restauration possible au prix d'un effort moyen,

III: restauration difficile ou impossible.

Synthèse: notation globale pour les trois sous-critères

A: conservation excellente

= structure excellente, indépendamment de la notation attribuée pour les deux autres sous-critères

= structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation attribuée au troisième critère

B: conservation bonne

= structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation attribuée au troisième sous-critère

= structure bien conservée, perspectives moyennes/potentiellement défavorables et restauration facile ou possible au prix d'un effort moyen

= structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible au prix d'un effort moyen

= structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives bonnes et restauration facile

C: conservation moyenne ou réduite

= toutes les autres combinaisons

– ÉVALUATION GLOBALE = critère A.d) de l'annexe III: évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné

Ce critère a trait à l'évaluation globale de la valeur du site en question pour la conservation du type d'habitat concerné. Il convient de l'utiliser pour procéder à une évaluation intégrée des critères précédents, compte tenu de l'importance qu'ils revêtent pour l'habitat considéré. D'autres aspects peuvent également être pris en compte pour évaluer les éléments les plus pertinents, afin d'en déterminer l'influence positive ou négative globale sur la conservation du type d'habitat concerné. Les éléments «les plus pertinents» peuvent varier d'un type d'habitat à un autre; il peut s'agir des activités humaines (à l'intérieur du site comme dans les zones voisines) susceptibles d'influer sur l'état de conservation du type d'habitat, du régime de propriété des terres, du statut légal actuel du site, des relations écologiques entre les différents types d'habitats et espèces, etc.

Cette valeur globale peut être évaluée sur la base du «meilleur jugement des experts», et le système de classement à utiliser pour l'exprimer est le suivant:

A: valeur excellente,

B: valeur bonne,

C: valeur significative.

Il convient d'observer que le formulaire standard des données est utilisé pour évaluer l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce sur un site donné, alors que les évaluations aux fins de l'article 17 concernent l'état de conservation pour toute une région biogéographique au sein d'un État membre. L'«état de conservation» est défini à l'article 1^{er}, points e) et i) de la directive «Habitats» comme décrivant l'état de conservation global d'un type d'habitat ou d'une espèce dans une région biogéographique. Cet état de conservation est désormais régulièrement évalué dans le cadre des rapports sur l'application qui doivent être présentés tous les 6 ans en vertu de l'article 17 de la directive «Habitats». L'évaluation des sites au regard des critères définis à l'annexe III de la directive «Habitats» comprend une évaluation du «degré de conservation» d'un type d'habitat ou d'une espèce au sein d'un site donné.

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie [en	Grottes	Qualité des	A B C D	A B C		
						Représentativité	Superficie	État de	Évaluation
7130	x		2212,70		G	B	B	B	B
8310			0	3	P	C	C	C	C
3150			921		G	A	C	B	C
1110			1700		P	C	A	A	B

Figure 2: Exemples de données concernant les types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats (3.1)

Espèce					Population présente sur le site					Évaluation du site				
Gr	Code	Nom	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Données	A B C	A B C		
						Min	Max		C R V P	G M P DD	Pop.	Cons.	Isol.	Glob
B	A038	<i>Cygnus cygnus</i>			w	800	1000	I		M	B	B	C	B
B	A038	<i>Cygnus cygnus</i>			c	1500	1500	I		P	A	B	A	B
P	1903	<i>Liparis loeselii</i>			p	20	30	I		G	C	A	C	A
I	1014	<i>Vertigo angustior</i>			p				R	DD	C	B	B	B

Figure 3: Exemple de données sur les espèces visées à l'article 4 de la directive «Oiseaux» ou inscrites à l'annexe II de la directive «Habitats» et évaluation du site pour ces espèces (3.2)

3.2. Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

i) Code, nom et données de population des espèces

Pour les sites concernés, indiquez le groupe, le code et le nom scientifique de toutes les espèces d'oiseaux couvertes par l'article 4, paragraphes 1 et 2, de la directive 2009/147/CE du Conseil, et de toutes les espèces de faune et de flore inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil qui sont présentes sur le site; indiquez également leur population sur le site (voir ci-dessous).

Groupe: A =Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P =Plantes, R = Reptiles

Code: le code séquentiel à quatre caractères correspondant à chaque espèce figure sur le portail de référence.

Sensibilité (S): indiquer dans ce champ si la diffusion auprès du public des informations fournies pour une espèce donnée pourrait compromettre sa conservation, par exemple parce qu'elle fait l'objet d'une collecte illégale et que le fait que le public puisse accéder aux informations figurant dans le FSD aggraverait réellement cette menace. Si tel est le cas, indiquer «oui» dans ce champ. Si une espèce est indiquée comme sensible, la Commission n'informerait pas, de sa propre initiative, le public de sa présence sur le site (par exemple en faisant figurer cette information dans une base de données ou sur un site web accessible au public). Si les informations concernant la présence de cette espèce dans une zone donnée sont déjà accessibles au public (informations accessibles en ligne, par exemple), il ne sera pas considéré justifié d'indiquer l'espèce comme sensible.

Non-présence (NP) (facultatif): lorsqu'une espèce pour laquelle le site a été initialement désigné (autrement dit, qui était précédemment présente sur le site) n'est plus présente sur le site, il est vivement recommandé de l'indiquer en portant la mention «x» dans la colonne NP (au lieu d'effacer du FSD les informations concernant cette espèce). Les espèces qui ne sont pas présentes sur le site depuis l'entrée en vigueur de la directive, de même que les «occurrences historiques», ne doivent pas être mentionnées.

Nota bene: les espèces qui n'ont pas été observées depuis longtemps sur le site sont considérées comme n'y étant plus présentes. La période retenue varie d'une espèce à l'autre: pour les espèces faciles à observer, une absence de quelques années indique qu'elles ont probablement disparu; en revanche, dans le cas d'espèces difficiles à observer, comme les bryophytes ou certains insectes, l'absence d'observations pendant un grand nombre d'années ne signifie pas nécessairement, si l'habitat n'a pas changé, que l'espèce a disparu.

Type: les catégories à utiliser sont les suivantes:

Résidence (p): l'espèce est présente toute l'année sur le site (espèce non migratrice ou plante, population résidente d'une espèce migratrice)

Reproduction (r): l'espèce utilise le site pour élever les jeunes (par ex. reproduction, nidification)

Concentration (c): l'espèce utilise le site comme étape ou comme perchoir, ou lors de la migration ou de la mue, hors des aires de reproduction (à l'exclusion de l'hivernage)

Hivernage (w): l'espèce utilise le site pendant l'hiver

Lorsqu'une population non résidente est présente sur un site pendant plus d'une saison, il convient d'introduire des mentions distinctes pour ces «types de populations» (voir l'exemple de la figure 3). Par exemple, étant donné que bon nombre d'espèces animales, et notamment d'espèces d'oiseaux, sont migratrices, le site peut revêtir une importance pour différents aspects du cycle de vie de l'espèce.

Lorsqu'il est impossible d'introduire des données pour les différentes saisons, il conviendra d'introduire des données pour l'élément le plus important (hivernage ou concentration).

Taille: en ce qui concerne l'abondance, introduire les données sur la population si elles sont disponibles. Si la taille de la population est connue, indiquer la même valeur dans les deux champs (min. et max.). S'il est plus approprié de chiffrer la population au moyen d'un intervalle, introduire les estimations correspondant à la limite inférieure (min.) et à la limite supérieure (max.) de cet intervalle. Lorsqu'il est impossible de donner un intervalle mais que l'on dispose d'informations sur la taille minimale ou maximale de la population, la valeur manquante de l'intervalle sera remplacée par une estimation. Il convient d'observer que les valeurs minimales et maximales doivent être des moyennes calculées sur plusieurs années plutôt que des valeurs extrêmes.

Lorsqu'il est impossible de donner une estimation, même approximative, de la taille de la population, il convient d'indiquer le type de population (par ex. résidence) et d'introduire dans le champ «qualité des données» la valeur DD (Données insuffisantes). Il est alors possible de laisser vides les champs prévus pour la taille de la population et d'utiliser celui prévu pour l'indication de la catégorie du point de vue de l'abondance [espèce commune (C), espèce rare (R), espèce très rare (V) ou espèce présente (P)]. Les caractéristiques de la population sur le site peuvent être précisées dans le champ à contenu libre «qualité et importance» (4.2) qui indique la nature de la population (dense, dispersée, isolée, etc.). Les catégories du point de vue de l'abondance peuvent être utilisées en plus de la taille de la population.

Nota bene: lorsqu'il convient de préciser qu'une espèce est considérée comme susceptible d'être introduite sur le site, indiquer «-1» dans le champ «taille».

Unité: indiquer l'unité dans laquelle est exprimée la valeur correspondant à la population dans le champ prévu à cet effet. Les unités à employer dans la mesure du possible sont les individus (= i) ou les couples (= p); sinon, il est recommandé d'utiliser les unités les plus précises possibles en se conformant à la liste normalisée des unités et codes de populations établie conformément aux articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégorie du point de vue de l'abondance (cat.): voir les explications fournies ci-dessus pour le champ «taille» – C=espèce commune, R= espèce rare, V= espèce très rare, P= espèce présente – ce champ est à remplir si les données sont insuffisantes (DD) et qu'il est impossible de donner une estimation de la taille de la population, ou encore pour compléter des estimations quantitatives concernant la taille de la population.

Qualité des données: indiquer la qualité des données au moyen des codes suivants: G= «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données

partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (il est recommandé de remplir ce champ s'il est impossible de donner ne serait-ce qu'une estimation de la taille de la population).

ii) Critères d'évaluation du site pour les espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et pour les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (conformément à l'annexe III, partie B)

- POPULATION: = critère B.a) de l'annexe III: taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national.

Ce critère permet d'évaluer la taille ou la densité relative de la population présente sur le site par rapport à celle de la population nationale.

Ce dernier aspect est en général assez difficile à mesurer. Idéalement, la valeur indiquée devrait être un pourcentage, résultant du rapport: population sur le site/population sur le territoire national. Comme proposé pour le critère A.b), il convient de donner une estimation de ce pourcentage ou une classe d'intervalles selon le modèle progressif suivant:

A: $100 \% \geq p > 15 \%$,

B: $15 \% \geq p > 2 \%$,

C: $2 \% \geq p > 0 \%$.

Il convient en outre d'indiquer dans une quatrième catégorie tous les cas dans lesquels une population de l'espèce concernée est présente de manière non significative sur le site en question.

D: population non significative

Lorsqu'une espèce est rarement observée sur un site (seuls des spécimens errants ont été signalés, par exemple), la population n'est pas considérée comme significative et se verra attribuer la mention «D».

Lorsque la représentativité du site pour la population concernée est classée «D: non significative», aucune autre indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation en ce qui concerne ce type d'habitat sur le site en question. Aucune des cases correspondant aux critères «Conservation», «Isolement» et «Évaluation globale» ne doit alors être remplie.

– DEGRÉ DE CONSERVATION: = critère B.b) de l'annexe III: degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée, et possibilité de restauration.

Ce critère comprend deux sous-critères:

i) degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce

ii) possibilité de restauration

Le sous-critère i) exige une évaluation globale des éléments de l'habitat au regard des besoins biologiques d'une espèce donnée. Les éléments ayant trait à la dynamique de la population

comptent parmi les plus appropriés, tant pour les espèces animales que pour les espèces végétales. La structure de l'habitat et certains facteurs abiotiques devraient être évalués.

Il convient de procéder à l'évaluation de ce critère en se basant sur le «meilleur jugement des experts»:

I. éléments en excellent état,

II. éléments bien conservés,

III. éléments en état moyen ou partiellement dégradés.

Si la mention attribuée pour ce sous-critère est «I: éléments en excellent état» ou «II: éléments bien conservés», il convient d'attribuer respectivement la mention «A: excellente conservation» ou «B: bonne conservation» pour la totalité du critère B.b), indépendamment de la notation attribuée pour les autres sous-critères.

ii) possibilité de restauration

Pour ce sous-critère, qui ne doit être pris en compte que dans le cas où les éléments sont dans un état moyen ou sont partiellement dégradés, il convient d'adopter une approche semblable à celle adoptée pour le critère A.c).iii), en ajoutant une évaluation de la viabilité de la population visée. Le système de classement devrait être le suivant:

I: restauration facile,

II: restauration possible avec un effort moyen,

III: restauration difficile ou impossible.

Synthèse: classement des deux sous-critères

A. conservation excellente

= éléments en excellent état, indépendamment de la notation attribuée en ce qui concerne la possibilité de restauration,

B: conservation bonne

= éléments bien conservés, indépendamment de la notation attribuée en ce qui concerne la possibilité de restauration,

= éléments en état moyen ou partiellement dégradés et restauration facile

C: conservation moyenne ou réduite

= toutes les autres combinaisons.

– ISOLEMENT: = critère B.c) de l'annexe III: degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

Ce critère peut être interprété comme une évaluation approximative, d'une part, de la contribution d'une population donnée à la diversité génétique de l'espèce et, d'autre part, de la

fragilité de cette population. Pour simplifier, on pourrait dire que plus une population est isolée (par rapport à son aire de répartition naturelle), plus sa contribution à la diversité génétique de l'espèce est grande. Par conséquent, le terme «isolement» doit être envisagé dans un contexte plus large et s'appliquer aussi bien aux espèces strictement endémiques qu'aux sous-espèces/variétés/races et aux sous-populations d'une métapopulation. Dans ce contexte, il convient d'utiliser le classement suivant:

A: population (presque) isolée,

B: population non isolée, mais en marge de son aire de répartition,

C: population non isolée dans son aire de répartition élargie.

– ÉVALUATION GLOBALE = critère B.d) de l'annexe III: évaluation globale de la valeur du site pour la conservation de l'espèce concernée.

Ce critère a trait à l'évaluation globale de la valeur du site pour la conservation de l'espèce concernée. Il peut être utilisé pour faire la synthèse des critères précédents et pour évaluer d'autres éléments du site qui sont jugés pertinents pour une espèce donnée. Ces éléments peuvent varier d'une espèce à l'autre et comprendre les activités humaines menées sur le site ou dans les zones avoisinantes qui sont susceptibles d'influer sur l'état de conservation de l'espèce, la gestion des terres, le statut de protection du site, les relations écologiques entre les différents types d'habitats et d'espèces, etc.

Cette évaluation globale peut être réalisée sur la base du «meilleur jugement des experts» au moyen du système de classement suivant:

A: valeur excellente,

B: valeur bonne,

C: valeur significative.

Il convient d'observer que le formulaire standard des données est utilisé pour évaluer l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce sur un site donné, alors que les évaluations aux fins de l'article 17 concernent l'état de conservation pour toute une région biogéographique au sein d'un État membre. L'«état de conservation» est défini à l'article 1^{er}, paragraphes e) et i) de la directive «Habitats» comme décrivant l'état de conservation global d'un type d'habitat ou d'une espèce dans une région biogéographique. Cet état de conservation est désormais régulièrement évalué dans le cadre des rapports sur l'application qui doivent être présentés tous les 6 ans en vertu de l'article 17 de la directive «Habitats». L'évaluation des sites au regard des critères définis à l'annexe III de la directive «Habitats» comprend une évaluation du «degré de conservation» d'un type d'habitat ou d'une espèce au sein d'un site donné.

3.3. Autres espèces importantes de faune et de flore (facultatif)

Il est possible d'indiquer ci-après, selon la procédure suivante, toutes les autres espèces importantes de flore et de faune qui influent sur la conservation et la gestion du site:

– Groupe: introduire le code du groupe d'espèces concerné (A =Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P =Plantes, R = Reptiles);

- Nom et code: indiquer le nom scientifique de l'espèce; pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire en plus du nom scientifique le code indiqué sur le portail de référence;
- Sensibilité (S): indiquer dans ce champ si la diffusion auprès du public des informations fournies pour une espèce donnée pourrait compromettre sa conservation, par exemple parce qu'elle fait l'objet d'une collecte illégale et que le fait que le public puisse accéder aux informations figurant dans le FSD aggraverait réellement cette menace. Si tel est le cas, indiquer «oui» dans ce champ. Si une espèce est indiquée comme sensible, la Commission n'informerait pas, de sa propre initiative, le public de sa présence sur le site (par exemple en faisant figurer cette information dans une base de données ou sur un site web accessible au public). Si les informations concernant la présence de cette espèce dans une zone donnée sont déjà accessibles au public (publications ou informations accessibles en ligne, par exemple), il ne sera pas considéré justifié d'indiquer l'espèce comme sensible.
- Non-présence (NP) (facultatif): lorsqu'une espèce précédemment présente sur le site ne l'est plus, il est possible de l'indiquer en portant la mention «x» dans la colonne NP (au lieu d'effacer du FSD les informations concernant cette espèce).

Nota bene: les espèces qui n'ont pas été observées depuis longtemps sur le site sont considérées comme n'y étant plus présentes. La période retenue varie d'une espèce à l'autre: pour les espèces faciles à observer, une absence de quelques années indique qu'elles ont probablement disparu; en revanche, dans le cas d'espèces difficiles à observer, comme les bryophytes ou certains insectes, l'absence d'observations pendant un grand nombre d'années ne signifie pas nécessairement, si l'habitat n'a pas changé, que l'espèce a disparu.

- Taille: fournir des informations concernant la taille de la population. Lorsqu'il est impossible de donner un chiffre précis, on donnera si possible un intervalle, en introduisant les valeurs correspondant à la limite inférieure (min.) et à la limite supérieure (max.) de cet intervalle. Lorsqu'il est impossible de donner un intervalle mais que l'on dispose d'informations sur la taille minimale ou maximale de la population, la valeur manquante de l'intervalle sera remplacée par une estimation. Indiquer l'unité dans laquelle est exprimée la valeur correspondant à la population dans le champ prévu à cet effet. Les unités à employer dans la mesure du possible sont les individus (= i) ou les couples (= p); sinon, il est recommandé de se conformer à la liste normalisée des unités et codes de populations établie conformément à l'article 17 (voir le portail de référence). En cas de nécessité, il est possible d'introduire des unités autres que celles utilisées dans le cadre de la communication de données aux fins de l'article 17.
- Catégorie: en l'absence de données quantitatives, indiquer si l'espèce est commune (C), rare (R) ou très rare (V). En l'absence de données sur la population, indiquer que l'espèce est présente (P) sur le site (voir exemple à la figure 4).

Indiquer la raison pour laquelle chaque espèce est enregistrée en utilisant les catégories suivantes:

- IV. Espèce de l'annexe IV (directive «Habitats»)
- V. Espèce de l'annexe V (directive «Habitats»)
- A. Espèce de la liste rouge nationale
- B. Espèce endémique

- C. Espèce relevant d'une convention internationale (Berne, Bonn, biodiversité, etc.)
- D. Autres raisons

Il est possible d'indiquer plusieurs catégories. Des précisions concernant les raisons de l'enregistrement de chaque espèce, notamment pour D, peuvent être fournies au point 4.2, dans le champ à contenu libre prévu pour la description de la qualité et de l'importance du site.

Il y a lieu d'utiliser les codes prévus pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V (voir le portail de référence). Il n'est pas prévu d'évaluation du site pour les espèces concernées.

Espèce					Population présente sur le			Motivation						
G	Co	Nom	S	NP	Taille		Un	Cat.	Espèces		Autres catégories			
					Min.	Max.		C R V	IV	V	A	B	C	D
P		<i>Acer heldreichii</i>			51	100	I					x		
P		<i>Accipiter nisus</i>			2	4	I							x
M		<i>Eptesicus serotinus</i>			150	200	I		x		x			
I		<i>Ectemnius</i>						R						x
R		<i>Elaphe longissima</i>						C	x				x	
P		<i>Campanula</i>						C	x		x			

Figure 4: exemple de données concernant les autres espèces (3.3)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. Caractère général du site

Ce champ doit fournir une «vue d'ensemble» globale du site. Il s'agit de faire la synthèse des principales caractéristiques du site en indiquant tout d'abord sa répartition en grandes classes d'habitats, sur la base du «meilleur jugement des experts», afin d'évaluer le pourcentage couvert par chacune (la liste de ces classes d'habitats et les codes correspondants figurent sur le portail de référence). La couverture totale des classes d'habitats doit être de 100 % et correspondre à la superficie totale du site. On peut s'attendre à ce que les informations fournies au titre du présent point ne soient pas toujours conformes à celles communiquées au titre du point 3.1 (types d'habitats de l'annexe I), du fait de l'utilisation de sources de données différentes.

«Autres caractéristiques du site»: les principales caractéristiques importantes du point de vue géologique, géomorphologique et paysager doivent être décrites dans le champ à contenu libre du point 4.1. Si l'information est pertinente, indiquer les types de végétation dominants. Mentionner aussi les habitats autres que ceux de l'annexe I et les espèces visées non inscrites aux annexes qui sont importants pour la conservation du site. Si, aux fins de la conservation du site, il importe de fournir des informations plus détaillées sur les classes d'habitats (préciser s'il s'agit de dehesas ou de vignobles, par exemple), ces informations seront introduites dans ce champ à contenu libre. Les informations relatives aux petites surfaces boisées de type linéaire ou en mosaïque (haies, bocage, alignements d'arbres) doivent aussi figurer dans ce texte général.

4.2. Qualité et importance

Donner ici un aperçu de la qualité et de l'importance du site, compte tenu des objectifs de conservation des directives.

Les zones humides d'importance internationale abritant régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau doivent être indiquées ici.

Si une espèce est indiquée au point 3.3. avec la justification D, il convient de motiver son inclusion.

4.3. Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Les incidences concernent l'ensemble des activités humaines et processus naturels susceptibles d'influer sur la conservation et la gestion du site, que ce soit positivement ou négativement. Il est reconnu qu'une incidence peut être négative pour un habitat ou une espèce du site tout en étant positive pour un autre habitat ou une autre espèce. Ce champ vise néanmoins à permettre de consigner des informations sur les principales menaces, pressions et activités exercées sur le site en général, plutôt qu'à en dresser une liste exhaustive. Il convient de tenir également compte des menaces, pressions et activités exercées dans le voisinage du site, si elles compromettent son intégrité. Cela dépendra notamment de la topographie locale, de la taille et de la nature du site, ainsi que du type d'activités humaines. Les informations enregistrées doivent refléter la situation la plus récente. Il est entendu que les menaces, pressions et activités ayant des incidences négatives peuvent être compensées par les mesures de gestion. Les informations les concernant doivent dès lors être lues et comprises en relation avec les plans de gestion concernant le site, par exemple.

La liste de référence des menaces, pressions et activités en vigueur actuellement peut être consultée sur le portail de référence. Introduisez, pour les principales menaces, pressions et activités ayant des incidences sur le site proprement dit, le code approprié des catégories de niveau 3; si les catégories de niveau 3 ne sont pas applicables, il est possible d'utiliser le niveau 2. La liste de codes est la même que celle utilisée pour la notification des incidences et activités conformément à l'article 17 de la directive «Habitats».

L'importance relative d'une menace, pression ou activité est classée en trois catégories:

H: Importance/incidence élevée influence directe ou immédiate importante et/ou s'exerçant sur des zones étendues

M Importance/incidence moyenne influence directe ou immédiate moyenne, influence essentiellement indirecte et/ou s'exerçant sur des parties modérément étendues de la zone/uniquement au niveau régional

L: Importance/incidence faible influence directe ou immédiate faible, influence indirecte et/ou s'exerçant sur des parties peu étendues de la zone/uniquement au niveau local

Pour la catégorie supérieure, l'introduction des données est limitée à 5 incidences négatives et 5 incidences positives au maximum, avec un minimum d'une incidence pour chaque tableau. En l'absence d'incidence, introduire la mention «x». Il n'est pas prévu de classement à l'intérieur d'une même catégorie (H, M ou L). Pour les incidences et activités d'importance moyenne ou faible, la limite est fixée à 20 entrées. Il est cependant recommandé de se concentrer sur les incidences et activités les plus importantes pour le site.

Qualificateur pour la pollution (facultatif)

Étant donné que la pollution peut avoir des effets assez différents selon les substances en cause et provenir de sources elles aussi assez différentes, comme c'est le cas pour les apports d'azote ou de phosphate dans les écosystèmes aquatiques ou pour l'apport d'azote atmosphérique dans les habitats oligotrophes terrestres, il est possible d'utiliser un qualificateur supplémentaire pour chaque type de polluant spécifique.

On pourra utiliser les qualificateurs suivants:

N:	Apport d'azote	T:	Substances toxiques inorganiques
P:	Apport de phosphore/phosphate	O:	Substances toxiques organiques
A:	Apport d'acide/acidification	X:	Pollutions mixtes

Qualificateur intérieur/extérieur

Indique si la menace, la pression ou l'activité se produit/s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur du site, ou les deux.

4.4. Régime de propriété (facultatif)

Donner une description générale du régime de propriété du site à l'aide des classes prévues. Donner une estimation de la proportion de la surface du site entrant dans chaque classe de régime de propriété. Il convient d'utiliser des classes de régime de propriété semblables à celles utilisées dans la base de données mondiale sur les aires protégées.

Public:

- National/fédéral: les terres appartiennent à l'ensemble des citoyens et sont la propriété du gouvernement national/fédéral;
- État/province: les terres appartiennent à l'ensemble des citoyens et sont la propriété du gouvernement de l'État/de la province;
- Local/municipal: les terres appartiennent à l'ensemble des citoyens et sont la propriété des autorités locales/municipales;

Propriété conjointe ou copropriété: propriété conjointe ou copropriété par deux entités ou plus (par ex. publiques et privées)

Privé: les terres ne relèvent pas du domaine public et appartiennent par ex. à des ONG, des particuliers, des sociétés, etc.

4.5. Documentation (facultatif)

Pour chaque site, il sera fait référence aux éventuelles publications et/ou informations scientifiques utiles. Ces renseignements doivent être introduits conformément aux procédures habituelles en matière de références scientifiques. Si cela est jugé utile, on indiquera également les documents ou communications non publiés en rapport avec les informations figurant dans le formulaire. Pour les liens permettant d'accéder à des ressources en ligne, il convient de garder à l'esprit que les URL font l'objet de modifications fréquentes et d'éviter par conséquent d'indiquer des URL qui risquent de changer. Ce champ peut également être utilisé pour indiquer d'autres informations importantes pour la documentation du site.

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE (FACULTATIF)

5.1. Statut de protection aux niveaux national et régional

Pour chaque État membre, l'Agence européenne pour l'environnement gère une liste séquentielle des types de désignation aux fins de la conservation de la nature qui bénéficient d'une protection statutaire, avec leur définition au niveau national/régional. Cette liste peut être consultée sur le portail de référence. Trois listes de types de protection couvrent les trois catégories suivantes:

A. Types de désignation utilisés aux fins de la protection de la faune, de la flore, des habitats et des paysages (dans la mesure où ces derniers jouent un rôle dans la protection de la faune, de la flore et des habitats).

B. Dispositions législatives et administratives sectorielles (notamment dans le domaine forestier) garantissant une protection adéquate de la faune, de la flore et des habitats.

C. Dispositions de droit privé garantissant une protection durable de la faune, de la flore et des habitats.

Les types de protection sont classés par niveau de protection, en partant des dispositions les plus strictes.

Lorsque le site ne jouit d'aucun statut de protection, il importe de l'indiquer au moyen du code national correspondant à «Aucun statut de protection».

Pour chaque site, il convient d'introduire les codes des types de désignation appropriés en indiquant le pourcentage couvert pour chaque type de désignation. Les informations consignées dans ce champ concernent le niveau des différents types de désignation. Si, par exemple, plusieurs réserves naturelles du même type se trouvent sur le site enregistré, il convient d'indiquer le pourcentage de la superficie totale du site couvert par ces réserves.

La relation entre les différentes zones désignées et le site est consignée séparément (voir 5.2).

5.2. Autres sites en rapport avec le site décrit (sites proches et sites relevant de types de désignation différents)

Cette partie du formulaire permet d'indiquer les sites proches et les sites appartenant à des types de désignation différents qui se chevauchent ou sont voisins. L'interaction entre les différents types est également indiquée par un système de références croisées. Toutes les relations possibles sont codées de la manière suivante:

- les sites coïncident (utiliser le code =);
- le site décrit englobe totalement un autre site (utiliser le code +);
- l'autre site englobe totalement le site décrit (utiliser le code -);
- les deux sites se chevauchent partiellement (utiliser le code *).

Les codes doivent être accompagnés du pourcentage de chevauchement du site décrit avec l'autre site.

– les sites proches sont indiqués par la mention «/».

En outre, le formulaire permet d'indiquer les types de désignation possibles au niveau international: site relevant de la convention de Ramsar, réserve biogénétique, zone titulaire du diplôme européen des espaces protégés, site relevant de la convention de Barcelone, réserve de biosphère, site appartenant au Patrimoine mondial, site relevant de la convention OSPAR, site relevant de la convention HELCOM, site relevant de la convention de Bucarest, zone marine protégée ou autre.

Il convient d'indiquer les désignations nationales et l'appellation du site, ainsi que le type de relation (voir ci-dessus) et le pourcentage de chevauchement avec le site décrit.

5.3. Désignation du site

Introduire ici sous forme de texte tout aspect de la désignation du site qui n'est pas couvert de manière adéquate par les codes utilisés dans les champs prévus pour les codes de désignation des sites des points 5.1 ou 5.2.

6. GESTION DU SITE

6.1. Organisme responsable de la gestion du site

Il s'agit ici de donner des informations sur le ou les organisme(s) responsable(s) de la gestion du site.

Introduire les coordonnées complètes de l'autorité et/ou de la personne responsable de la gestion du site (nom, adresse, téléphone/télécopieur et courriel).

Il est possible d'introduire les coordonnées complètes de plusieurs organismes.

6.2. Plan de gestion

Indiquer s'il existe ou non un plan de gestion spécifique en cours de validité pour le site, ou si un plan de gestion est en cours de préparation. Bien que la directive n'exige pas l'établissement de plans de gestion, cette information présente un intérêt particulier dans la mesure où elle permet de déterminer les instruments utilisés par les États membres pour la gestion de leur réseau et, le cas échéant, de trouver des informations plus spécifiques.

S'il existe un plan de gestion en vigueur actuellement, indiquer son nom et fournir un lien vers les ressources en ligne correspondantes (par ex. un lien vers la page internet d'un système d'information national). Il convient de tenir compte du fait que, d'une manière générale, les URL font l'objet de modifications fréquentes. On évitera dès lors d'indiquer des URL qui risquent de changer.

6.3. Mesures de conservation (facultatif)

Il est possible de consigner dans le champ à contenu libre des informations sur les mesures de conservation qui ont été prises ou qui sont nécessaires pour le site.

7. CARTE DU SITE

Pour la version révisée du formulaire standard des données, il est nécessaire de disposer des limites numériques géoréférencées des sites. La combinaison de ces données avec d'autres données géographiques numériques (données SIG) permettra d'obtenir des informations utiles, à des fins statistiques par exemple. Il est donc essentiel de communiquer les limites numériques géoréférencées des sites.

Les limites des sites doivent provenir de cartes ou de séries de données topographiques publiées, établies à une échelle de 1:50 000 ou à une échelle plus fine encore. La précision cartographique ne doit pas être inférieure à 1,0 mm à l'échelle 1:50 000, ce qui correspond à 50 m sur le terrain. Les données SIG doivent comprendre les métadonnées prévues au règlement INSPIRE sur les métadonnées (dernière version approuvée).

Identifiant INSPIRE: il s'agit de l'identifiant d'objet externe unique d'un site protégé, publié par l'organisme responsable. Cet identifiant est utilisé par des applications externes pour référencer l'objet géographique. L'identifiant INSPIRE est obligatoire dès l'entrée en vigueur du règlement d'exécution INSPIRE.

PDF: En plus des limites électroniques, l'État membre peut communiquer une carte électronique conforme à la norme ISO 19005-1 - Gestion de documents - Format de fichier des documents électroniques pour une conservation à long terme. L'identifiant du site (code de site) et la date de création de la carte doivent être inclus dans un fichier pdf de manière que le document puisse être recherché électroniquement au moyen du code du site et de la date de création (facultatif).

Référence(s)(facultatif): indiquer ici les références nationales de la carte utilisée à l'origine pour la numérisation des limites électroniques. La référence peut être, par exemple, le(s) numéro(s) d'identification officiel(s) et le(s) nom(s) de la (des) carte(s) topographique(s).

8. ANNEXE

TABLE DES MATIERES DU PORTAIL DE REFERENCE NATURA 2000

* Référence générée par la DG Environnement et le comité «Habitats»

1. *Intitulé:* Code du pays défini dans la norme ISO 3166

Gestion par: Organisation internationale de normalisation (ISO)

Champ FSD: 1.2

2. *Intitulé:* Liste des SIC par région biogéographique

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champ FSD: 1.7

3. *Intitulé:* Vue d'ensemble de la définition des limites marines utilisée par les États membres

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champ FSD: 2.3

4. *Intitulé:* Régions NUTS, niveau 2

Gestion par: EUROSTAT

Champ FSD: 2.5

5. *Intitulé:* Régions biogéographiques en Europe

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champ FSD: 2.6

6. *Intitulé:* Liste des codes à utiliser pour les habitats inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champ FSD: 3.1

7. *Intitulé:* Codes à utiliser pour les groupes d'espèces concernés, la qualité des données, les catégories du point de vue de l'abondance, les catégories du point de vue de la motivation

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champs FSD: 3.2, 3.3

8. *Intitulé:* Liste des codes à utiliser pour les espèces d'oiseaux relevant de la directive 2009/147/CE

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champs FSD: 3.2, 3.3

9. *Intitulé:* Liste des codes à utiliser pour les espèces relevant de la directive 92/43/CEE (annexes II, IV et V)

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champs FSD: 3.2, 3.3

10. *Intitulé:* Liste des unités de population et des codes de population (conformément à l'article 17)

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champs FSD: 3.2, 3.3

11. *Intitulé:* Classes d'habitats à utiliser pour déterminer le caractère général du site

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champ FSD: 4.1

12. Intitulé: Liste de référence pour les menaces, les pressions et les activités (conformément à l'article 17)

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Champ FSD: 4.3

13. Intitulé: Liste des types de désignation aux fins de la conservation de la nature impliquant une protection statutaire

Gestion par: Agence européenne pour l'environnement (AEE)

Champ FSD: 5.1

14. Intitulé: Identifiant INSPIRE

Gestion par: États membres conformément au règlement d'exécution INSPIRE

Champ FSD: 7

15. Intitulé: Lignes directrices techniques et administratives à respecter lors de la soumission de données Natura 2000 à la Commission

Gestion par: DG Environnement & Agence européenne pour l'environnement (AEE)*

Annexe 13_ La lettre Natura 2000

« ROMPON-OUVÈZE-PAYRE »

Mars 2012 : lancement de l'élaboration du Docob, portée par la mairie de Le Pouzin. Le bureau d'études Biotope a été choisi pour accompagner la mairie dans cette mission. De nombreux acteurs locaux ont contribué au volet écologique de l'état initial (associations pour la protection de la nature, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Ardèche, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Ardèche, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), la Fédération de pêche de l'Ardèche, la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, le bureau d'études TERE0, etc.). Au cours de cette première phase, les représentants des acteurs et usagers du territoire ont été consultés pour compléter le bilan des activités socio-économiques de la zone d'étude.

2 octobre 2014 : le comité de pilotage s'est réuni pour prendre connaissance et commenter l'état initial écologique et socio-économique.

9 octobre et 2 décembre 2014 : les groupes de travail regroupant les représentants des acteurs et usagers de la zone d'étude ont été réalisés pour définir les objectifs du Docob et identifier des pistes d'actions.

À venir : la présentation au comité de pilotage local du programme d'actions, de la charte Natura 2000 et la validation du Docob.

SE RENSEIGNER

- Natura 2000 en Rhône-Alpes sur le site de la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/acces-aux-donnees-natura-2000-de-rhone-alpes-a2663.html>
- « Natura 2000 Infos » (lettre d'information nationale sur Natura 2000). Disponible au ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie, DNP, Bureau des habitats naturels 20, avenue de Ségur 75032 Paris 07 SP
- « Lettre d'information Natura 2000 » (lettre d'information de la Commission européenne). Disponible à la DG Xi - D2, TRMF 02/04, Commission européenne 200, rue de la loi B-1049 Bruxelles

NAVIGUER SUR...

- Site de la Mairie de Le Pouzin : <http://www.lepouzin.fr/>
- Site de la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r926.html>
- Site de la DDT Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr>
- Site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>
- Site de la Commission européenne - page Natura 2000 : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm
- Site de l'ATEN : <http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000>

PETIT LEXIQUE
POUR BIEN SE COMPRENDRE

Un **habitat naturel, ou semi-naturel**, est un milieu de vie défini par des conditions particulières de climat et de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (un fleuve) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dôme rocheux, tourbières de pentes, etc.).

Un **habitat d'espèce** est un milieu où vit une espèce étudiée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

Une **espèce** est un groupe de plantes ou d'animaux qui possède des caractères communs les distinguant des autres plantes ou des autres animaux. Les espèces sont classées en genres, puis en familles.

Les habitats ou les espèces listés dans les directives « Habitats » et « Oiseaux » sont nommés **habitats ou espèces d'intérêt communautaire** ; ils méritent toute notre attention au titre de Natura 2000. Parmi ceux-ci, certains sont particulièrement rares ou vulnérables : ce sont des **habitats ou espèces prioritaires**.

ZPS : Zone de Protection Spéciale. Site désigné au titre de la Directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats.

ZSC : Zone Spéciale de Conservation. Site désigné au titre de la directive « Habitats, faune, flore ». Elle vise au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, semi-naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire (sauf oiseaux).

Structure animatrice : structure qui élabore et met en œuvre le Document d'objectifs. La commune de Le Pouzin est la structure animatrice de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».

QUI CONTACTER ?

Mairie de Le Pouzin
Président du Comité de pilotage,
M. Alain MARTIN,
Maire de Le Pouzin
Chargée de mission Natura 2000 :
Marig Grouazel
3, avenue Marcel Nicolas BP6
07250 LE POUZIN
Tél. : 04 75 63 81 48
Fax : 04 75 63 95 25
Portable : 06 31 02 48 04
Courriel : mairie@lepouzin.fr

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**
Service Environnement
Unité patrimoine naturel
2, place des mobiles BP 613
07006 PRIVAS CEDEX
Tél. : 04 75 66 70 67
Portable : 06 78 32 91 66

Site Natura 2000 B25
Rompon-Ouvèze-Payre (FR 8201669)
Portrait écologique et socio-économique

É D I T O R I A L

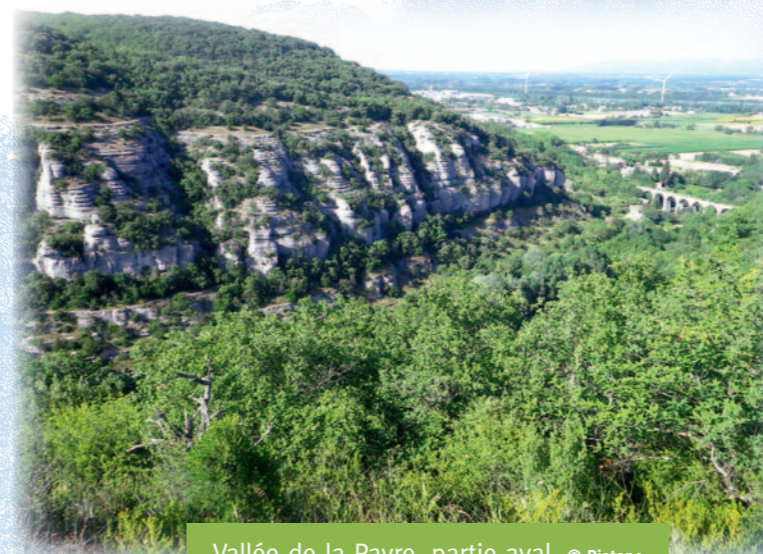
Les habitats et les espèces qui nous entourent constituent un patrimoine naturel d'une grande richesse. La démarche Natura 2000 représente un outil œuvrant pour le maintien, voire la restauration de ce patrimoine à l'échelle européenne.

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est l'un des 24 sites existant sur le département de l'Ardèche. Ce site, animé par la commune de Le Pouzin depuis 2009, est en phase d'élaboration du Document d'objectifs. Cette démarche, réalisée en concertation avec les acteurs locaux, vise à impulser une gestion des habitats naturels, semi-naturels, espèces et habitats d'espèces en adéquation avec les activités économiques, sociales et culturelles de notre territoire.

Je vous invite à venir découvrir à travers cette lettre d'information les richesses écologiques que recèle notre territoire, la démarche Natura 2000 et l'état d'avancement de la rédaction du Document d'objectifs.
Bonne lecture à tous.

Alain MARTIN

Maire de la commune de Le Pouzin et président du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».



Vallée de la Payre, partie aval. © Biotope



Blageon. © B. Adam/Biotope



Barbeau méridional. © B. Adam/Biotope

QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU
NATURA 2000 ?

C'est un réseau de sites désignés pour favoriser le maintien de la biodiversité et la pérennité des milieux naturels, semi-naturels et des espèces remarquables sur l'ensemble des pays européens. Natura 2000 se différencie d'autres politiques de protection de la nature par sa volonté de prendre en compte les réalités et les besoins économiques, sociaux et culturels locaux.

En bref, le réseau Natura 2000 c'est :

- Un projet des États membres de l'Union européenne ;
- Un réseau de sites en faveur de la diversité biologique ;
- Des milieux naturels et des espèces animales et/ou végétales rares à préserver ;
- Deux textes fondateurs : les Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » ;
- Pour chaque site français, la réalisation d'un plan de gestion en concertation avec les acteurs locaux : le Document d'objectifs (le Docob).

QU'EST-CE QU'UN
DOCUMENT D'OBJECTIFS ?

Le document d'objectifs (Docob) est le plan de gestion d'un site Natura 2000. C'est une spécificité française ; chaque site Natura 2000 en France possède ou possèdera bientôt son Docob. Sa finalité est de maintenir, voire de restaurer, les habitats naturels, semi-naturels et les espèces d'intérêt communautaire pour lequel il a été désigné. Il propose des actions de gestion du territoire, de communication et sensibilisation, de même que l'accroissement des connaissances en faveur de la biodiversité. La mise en œuvre des actions est proposée aux acteurs locaux qui pourront volontairement s'engager. Des aides financières sont allouées à ceux qui s'engagent.



Écrevisse à pattes blanches. © B. Adam/Biotope

« Rompon-Ouvèze-Payre »

Les études écologiques et socio-économiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du Docob ont été menées sur 844 hectares (périmètre en rouge sur la carte ci-dessous), englobant le Mézayon et la Bayonne, de même que leurs principaux affluents, la Payre, le plateau de Rompon et un ensemble de 14 grottes localisé entre l'Ouvèze et la Dz.



UNE NATURE REMARQUABLE LIÉE AU CALCAIRE ET À L'EAU

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est riche de :

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires (6220* Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea et 6210* Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) ;
- 18 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux) ;
- 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts, semi-ouverts, rocheux, aquatiques et humides, et les espèces d'intérêt communautaire sont les principaux enjeux écologiques de la zone d'étude du site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre ». Afin d'assurer leur maintien ou leur restauration, un programme d'actions et une charte seront définis dans le Docob.

Les photos ci-contre présentent les habitats et espèces d'intérêt communautaire à fort enjeux du site. Les actions prévues dans le Docob pour ces habitats et espèces d'intérêt communautaire seront aussi bénéfiques pour les espèces remarquables, comme la Proserpine, le Martin-pêcheur d'Europe et l'Anguille européenne, et pour la nature dite « ordinaire » de ce territoire.

La zone d'étude concerne 18 communes (Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creyseilles, Flaviac, Freyssenet, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Prandles, Privas, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Priest, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voult-sur-Rhône, Veyras), ainsi que la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche et la communauté de communes Barrès-Coiron.



Trace de Castor sur la Payre © Biotope



Empreinte de Castor sur la Payre © Biotope



Les milieux aquatiques, comme la Payre ▲, le Mézayon, ou encore la Bayonne, accueillent le Blageon, le Barbeau méridional, le Castor d'Europe ou l'Écrevisse à pattes blanches. © Biotope

UNE PRÉSENCE HUMAINE À RÉPARTITION HÉTÉROGÈNE

Les activités humaines et la pression qu'elles exercent ne sont pas la même sur les différents secteurs qui composent la zone d'étude du site.

Le plateau de Rompon est le support d'une activité pastorale dite « extensive ». La présence des brebis a permis de conserver un paysage ouvert où s'entremêlent pelouses, formations à buis et matorrals. Cette mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts contribue à la richesse écologique du site, comme démontré précédemment, mais elle est aussi une richesse pour le patrimoine paysager du territoire. Soulignons que l'activité agricole est en régression sur le territoire du site Natura 2000. La perte de cette gestion pastorale mettrait en péril la richesse écologique du site.

Le plateau de Rompon est aussi un lieu de chasse et de promenade. Il est sillonné par de nombreux sentiers, dont certains sont balisés pour la randonnée. Pour le moment, la fréquentation n'y est pas très importante. Toutefois, la réalisation d'un projet de restauration du couvent des chèvres pourrait engendrer une augmentation des visiteurs sur le plateau. En limite du plateau, en partie sur le site Natura 2000, une carrière est en exploitation par Lafarge granulats.

Le secteur de la Payre offre une petite surface de berges rocheuses agréables pour les pique-niques et la détente, accessible à pied par un petit sentier en forêt rivulaire. La Payre, encaissée dans ces falaises calcaires, donne une ambiance d'intimité. Ce lieu demeure peu fréquenté malgré une relative accessibilité. La pêche y est pratiquée.

Les secteurs du Mézayon et de la Bayonne, très difficiles d'accès, sont moins fréquentés. Certains tronçons de ces cours d'eau sont compris au sein de parcelles agricoles. Mentionnons la baignade de la Neuve, sur le Mézayon à hauteur de la commune de Lyas, fréquentée en été.

Les grottes comprises dans le site sont pour la plupart peu accessibles et faiblement fréquentées. Certaines grottes sont visitées par les spéléologues locaux qui, en plus de leurs travaux, réalisent des suivis sur les populations de chiroptères en collaboration avec les associations locales de protection de la nature. Les grottes localisées sur les parois à Chomérac sont toutefois fréquentées par divers usagers. L'une d'entre elles, la grotte de Tourange est désignée grotte d'initiation et de découverte.

Plateau de Rompon. Zones ouvertes par pâturage.



Mézayon à Lyas, zone de baignade de la Neuve. © Biotope



La Proserpine © V. Koch/Biotope



Anguille européenne © B. Adam/Biotope



Petit Murin © V. Ruffray/Biotope



Petit Rhinolophe © J. Tranchard/Biotope



Grand Rhinolophe © Biotope

Habitat prioritaire de pelouse, appelé « Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (6220*) », localisé sur le Plateau de Rompon (août 2012). Cet habitat est un lieu d'alimentation pour de nombreuses chauves-souris d'intérêt communautaire, dont le Grand et le Petit Murin, et le Petit Rhinolophe (cf. photos) © Biotope

Annexe 14_ La plaquette de synthèse

FICHE DE PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre », FR820 1669



- Site d'Importance communautaire (SIC)
- Surface du site: 1026,5 ha
- Président du Comité de Pilotage: M. Alain MARTIN
- Structure animatrice: Commune de Le Pouzin
- La commune de Le Pouzin et le bureau d'étude Biotope ont élaboré le DocOb validé en COPIL le 18 juin 2015.

Le programme Natura 2000 en bref...

Natura 2000 vise la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. Les acteurs locaux sont pleinement intégrés au processus, en pilotant l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB), puis son animation. Le DOCOB constitue le document de référence qui définit les objectifs de conservation des habitats et espèces ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains. Ces actions se déclinent principalement avec les outils que sont : les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000.

L'objet de **cette fiche** est de présenter les **principaux éléments du DOCOB**, sachant que ce dernier est disponible en mairie, ou auprès de la structure animatrice Natura 2000, et téléchargeable sur internet.

• Les enjeux de biodiversité :

La zone d'étude du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est composée d'une diversité d'habitats naturels qui font la richesse paysagère et écologique de ce site. Le périmètre d'étude du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est essentiellement concerné par l'agriculture, et plus précisément par l'élevage ovin et bovin. Cette activité contribue ainsi à maintenir le milieu ouvert. Les activités de sports et de loisirs de pleine nature jouissent d'une certaine diversité.

Le tableau ci-dessous présente les espèces et habitats d'intérêt communautaire principaux. La liste n'est pas exhaustive mais privilégie ceux correspondant à des enjeux forts.

Tous les éléments et enjeux, même minoritaires sur le site sont à connaître et considérer avant de réaliser une action, une construction, un aménagement, etc.



FICHE DE PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre », FR820 1669

Habitats principaux / Espèces principales	Code Natura 2000	Etat de conservation sur le site	Surface (ha) sur la base des 788,4 ha	Menaces principales
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	6220*	BON	43,9	Envahissement de ligneux (déprise pastorale).
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)*	6210*	BON	0,11	Envahissement de ligneux (déprise pastorale).
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	BON	< 1	Envahissement de ligneux (déprise pastorale).
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	MOYEN	< 1	Envahissement de ligneux (déprise pastorale) et envahissement par des espèces végétales exotiques.
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	MOYEN	< 1	Envahissement de ligneux (déprise pastorale) et Irrégularité de la fauche, transition vers une activité de pâture.
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	3280	BON	0,8	Modification du régime hydrique par divers ouvrages et envahissement par des espèces végétales exotiques
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160	BON	22,9	Enrésinement, réfection de chaussées ou de pont
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	BON	12,8	Fréquentation
Mammifères				
Grand murin	1324	BON		Dérangement dans les sites de reproduction ou disparition des gîtes
Grand rhinolophe	1304	MOYEN		Disparition des gîtes de reproduction (habitations humaines)
Minioptère de Schreibers	1310	BON		Dérangement dans les sites de reproduction ou disparition des gîtes
Petit murin	1307	BON		Dérangement dans les sites de reproduction ou disparition des gîtes
Murin de Bechstein	1323	INC		Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères
Petit rhinolophe	1303	MOYEN		Dérangement des colonies de reproduction et en hibernation
Murin à oreilles échanrées	1321	INC		Dérangement des colonies de reproduction et en hibernation
Poissons				
Barbeau méridional	1138	MAUVAIS		Aménagements hydrauliques et prises d'eau Pollutions des eaux
Invertébrés				
Ecrevisse à pattes blanches	1092	BON		Prolifération des écrevisses américaines introduites et maladies

Au total:

13 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (*)
19 espèces d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (*).



FICHE DE PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre », FR820 1669

• Les enjeux socio-économiques :

La connaissance des activités humaines qui occupent le site Natura 2000 et leurs enjeux est indispensable pour en comprendre la dynamique. Ces usages structurent le territoire et façonnent les milieux sur lesquels ils interviennent. Il est nécessaire de veiller à leur intégration durable sur le site et d'en étudier les impacts sur les habitats et espèces patrimoniales présentes. Cela permet d'agir de la manière la plus adaptée avec ces activités comme outils de conservation de la biodiversité.

Activités/ usages	Proportion concernée sur le site	Type	Enjeux socio-économiques
Usages des sols			
Agriculture - pastoralisme	8 agriculteurs identifiés sur le site B25	Agriculture de type conventionnel avec un pastoralisme extensif ovin, bovin, équin.	Agriculture, principale activité économique.
Les activités d'extraction de minéraux	2 carrières sur le plateau de Rompon en partie sur le site, et commune de Chomérac	Gisement de calcaire gris exploité pour la production de matériaux pour béton et de matériaux routiers.	Activité importante pour les communes. La société Lafarge Granulats, qui exploite la carrière de Rompon, est impliquée dans un projet de restauration du Couvent des chèvres et dans le projet de site Natura 2000.
Activités touristiques et de loisirs			
Pêche	2 AAPPMA = entre 1350 et 1700 adhérents	Blageon, Vairon mais surtout la truite : pêche à la mouche, au toc (appât naturel), au lancer.	Impliquée dans l'entretien de la végétation des abords de la Payre.
Chasse	18 ACCA concernées	Sanglier, chevreuils, lièvres, lapins, faisans, perdreaux, grives, bécasses, renards, canards	La pratique de la chasse est une activité socialement et économiquement très importante sur le territoire.
Loisirs et sports	Un GR et de nombreux PR / plusieurs parois d'escalade / 1 point de baignade sur le Mézayon	Randonnée, spéléologie, VTT, loisirs motorisés, baignade, escalade, balade équestre, parapente	La randonnée est l'activité de pleine nature la plus importante et répandue sur le territoire. Les autres activités sont plus localisées. Les loisirs et les sports contribuent au tourisme local.

• Les objectifs principaux pour la préservation des zones à enjeux :

Au croisement de ces enjeux autant écologiques que humains, des objectifs de conservation et/ou de restauration adaptés dans le but de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont identifiés.

Sur ce site, les habitats liés aux milieux ouverts comme les pelouses sèches et les prairies présentent un enjeu de conservation fort, de même que les forêts bordant les cours d'eau. Les autres habitats forestiers et les habitats rocheux, plus abondants et moins menacés à court terme représentent donc des enjeux écologiques plus modérés. Concernant les espèces, les chauves-souris représentent également un enjeu de conservation particulièrement important et il est primordial de veiller à la conservation de leurs habitats : les cavités naturelles, les habitations humaines et l'ensemble des habitats naturels constituant les habitats de chasse. Comme il est essentiel d'assurer la qualité de milieux aquatiques pour le Barbeau méridional et l'Ecrevisse à pattes blanches, deux espèces à fort enjeu du site B25.

Pour orienter les actions en faveur de la conservation des enjeux écologiques, des objectifs de conservation sont définis. Ils sont les fondements du plan d'actions Natura 2000 (document d'objectifs) qui est composé d'actions de gestion des milieux naturels, de communication/sensibilisation et d'accroissement des connaissances.



FICHE DE PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 B25 « Rompon-Ouvève-Payre », FR820 1669



Objectifs principaux	Habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire visés (sont cités ici les principaux enjeux)	Exemples de mesures de gestion	Possibilité de Contrat/ charte Natura 2000
Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	Parcours substeppiques de graminées et annuelles* , Pelouses méditerranéennes , pelouses sèches semi-naturelles et fasciés d'embuissonnement sur calcaires* , Pelouses maigres de fauche de basse altitude, Formations stables xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses, Matorrals arborescents à Genévrier, le Damier de la succise et des chauves-souris (Petit et Grand rhinolophe, Petit murin).	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale.	X
Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes, Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc, Blageon, Barbeau méridional, Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau.	X
Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.	Blageon, Barbeau méridional, Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre.	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique.	X
Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.	Grottes et chauves souris (Grand et Petit murin, Grand et Petit rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle, Rhinolophe euryale...).	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité.	X
Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.	Forêts de Chêne vert, Murin de Bechstein, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Ecaille chinée* .	Favoriser le vieillissement des forêts.	X
Maintien dans un bon état de conservation des falaises et des grottes, habitat naturel d'intérêt communautaire et habitat des chauves-souris.	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique et chauves-souris (Grand et Petit murin, Grand et Petit rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle, Rhinolophe euryale...).	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site.	X
Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	Tous les habitats et toutes les espèces	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site.	X

Pour en savoir plus...

Contacts:

- Animateur Natura 2000 : Mairie de Le Pouzin, 04 75 63 81 48
- DDT de l'Ardèche: 2, place des mobiles -BP 613- 07 006 Privas
Tel: 04 75 65 50 00, ddt-se@ardeche.gouv.fr
- DREAL Rhône-Alpes: , 69422 Lyon Cedex03
Tel: 04 26 28 60 00

Sources d'information:

- Site du MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr
- site de la DREAL RA (docob en ligne) : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la DDT : www.ardeche.gouv.fr
- Site du Portail Natura 2000 : www.natura2000.fr

Conception:

maquette DDT 07-
Béregère DURET
Contenu : Biotope –
Danielle Boivin, mairie
de Le Pouzin - Marig
Grouazel, DDT07 –
Martine Grivaud

Crédits photographiques:
BIOTOPE



Annexe 15_ Le Document d'objectifs synthétique



Document d'objectifs synthétique Natura 2000

SITE FR 820 1669

B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

Date de parution pour la version définitive (juin 2015)
2016-2021



MAIRIE DE
Le Douzin



Maître d'ouvrage

Mairie de Le Pouzin (Ardèche) - Structure animatrice
Suivi de la démarche : Marig GROUAZEL
Accompagnement : DTT07- Martine GRIVAUD

Opérateur Natura 2000

Bureau d'études BIOTOPE, Agence Rhône-Alpes Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Fabien FROUIN et Amélie MACQ, Danielle BOIVIN, Paul GiLLOT (Cartographie)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Michel-Ange BOUCHET, botaniste ; Pierrick GIRAUDET, fauniste ; William BERNARD, entomologiste ; Benjamin ADAM et Olivann OMNES, faune aquatique.

Contribution / Synthèse / Relecture : Danielle BOIVIN, Directrice d'études Biotope

Contributions externes au bureau d'études : Conservatoire Botanique du Massif Central, FRAPNA Ardèche, Groupe Chiroptères Rhône-Alpes, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Ardèche, les membres du comité pilotage et les participants aux groupes de travail

Rédaction du diagnostic socio-économique

Rédaction/coordination/cartographie : Fabien FROUIN et Amélie MACQ, chef de projet

Contributions (appui, relecture) : Danielle BOIVIN, Directrice d'études Biotope

Contributions externes au bureau d'études : membres du comité pilotage et participants au groupe de travail

Crédits photographiques

Bureau d'études BIOTOPE sauf mention contraire

Référence à utiliser

BIOTOPE, MEDDE, 2015 - DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000, SITE FR 820 1669 B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE ». Date de parution pour la version définitive (juin 2015). 504p

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000	Les membres des communautés de communes et autres collectivités	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysselles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, St-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras	<p>Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche François LEMAITRE, Chargé de mission Mélina CHALEAT, technicienne de rivière Félicien CHARRIER, Directeur du Service Assainissement et Rivières</p> <p>Communauté de communes Barrès Coiron M. BOULENC, technicien environnement</p> <p>Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche Marc LUTZ</p> <p>Syndicat Eaux Ouvèze Payre Annie POLLARD-BOULOGNE, Présidente</p> <p>Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP) Didier ISSARTEL</p>	<p>DDT Ardèche Martine GRIVAUD, Chargée de mission - Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, service environnement</p> <p>DREAL RHONE-ALPES Martine POUMARAT Emilie DUHERON</p> <p>OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA) Laurent MENDRAS</p>	<p>CBN Massif Central</p> <p>Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique Vincent PEYRONNET</p> <p>AAPPMA La Gaule Pouzinoise Jean-François LECLERE</p> <p>AAPPMA La Loche Léo VIALATTE</p> <p>Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche Alain LIGNIER Brice BARBA</p> <p>Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels (CREN) Laurence JULLIAN Vincent RAYMOND</p> <p>Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche (FRAPNA) M. CHAUWIN Alain LADET</p>	<p>Chambre d'agriculture de l'Ardèche Gilles MARTINEAU</p> <p>CRPF Bruno PASTUREL</p> <p>Comité départemental de cyclotourisme Jean-Marie ROBERT</p> <p>Comité départemental de Spéléologie Arnaud JUDICAEL</p> <p>Office National des Forêts (ONF) J.L. TRAVERSIER</p> <p>Lafarge Granulat Eric MOITIE</p>

	<p>Conseil Général de l'Ardèche Bruno DAMIENS et Nicolas DUPUY, Service Sport, jeunesse et vie associative Francis HUBERT, Christophe SAUTIERE, service environnement Didier BOULLE, Chef de projet mise en valeur du Mont Gerbier et coordinateur départemental des sites ENS</p> <p>Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Payre Jean-Paul BEAUTHEAC</p>		<p>Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) 07 - Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (GCRA) Gérard ISSARTEL</p>	
--	---	--	--	--

SOMMAIRE

A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC	8
TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES	9
TABLEAU 2 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL	12
TABLEAU 3 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	19
TABLEAU 4 : ECOSYSTEMES	22
TABLEAU 5 : DONNEES BIOTIQUES	26
TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRES	28
TABLEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES (DIRECTIVE 92/43 ANNEXES 2, 4, 5).....	33
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS.....	42
TABLEAU 8 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES.....	43
TABLEAU 9 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX	47
TABLEAU 10 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	55
C. PROGRAMME D' ACTIONS	57
TABLEAU 11 : SYNTHESE DES ACTIONS.....	58
D. SUIVI ET EVALUATION	166
TABLEAU 12 : SUIVI DES ACTIONS - TABLEAU EXEMPLE	167
TABLEAU 13 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS - TABLEAU EXEMPLE.....	169
TABLEAU 14 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE - TABLEAU EXEMPLE	170
E. CHARTE	172
BIBLIOGRAPHIE	173
INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	208
GLOSSAIRE.....	212

PRESENTATION DU CONTEXTE

Le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre» (FR820 1669) est localisé en région Rhône-Alpes, dans l'est du département de l'Ardèche. Désigné en mars 1999 comme Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats du 21 mai 1992, il comprend à la fois des milieux humides et des habitats terrestres. Ces derniers correspondent majoritairement à des formations ouvertes : des pelouses calcaires bordées de chêne pubescent. En outre, de nombreuses grottes intégrées au site renferment plus de neuf espèces de chiroptères de l'annexe II.

Conscient de la richesse écologique de ce patrimoine naturel et de sa vulnérabilité, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a engagé la démarche d'élaboration du DOCOB afin de mettre en œuvre une gestion concertée du site.

Le 30 mars 2010, les collectivités locales rassemblées par la DDT07 ont ainsi élu la commune de Le Pouzin structure animatrice du document d'objectifs (DOCOB). Au vu des enjeux présents sur la vallée de l'Ouvèze, le périmètre d'étude a été étendu à des linéaires de cours d'eau. La zone d'étude, d'une superficie totale de 788,4 hectares, comprend :

- la surface de 628 ha du porté-à-connaissance de 1997 comprenant le plateau de Rompon, la Payre et sa ripisylve ainsi que 14 grottes ou cavités à Chiroptères ;
- Une surface théorique de 10 ha autour de chaque grotte (87 ha en raison de la superposition entre les zones tampons et les entités) ;
- Les cours d'eau du Mézayon et affluents (51,4 ha), Bayonne et ses affluents (Verdus et Fontaugier) (21,5 ha). Une zone tampon de 10 mètres est définie de part et d'autre de chaque ruisseau.

Le document d'objectifs, rédigé pour l'ensemble de la zone d'étude du site B25, a été réalisé en quatre étapes :

- un diagnostic socio-économique ;
- Un diagnostic écologique ;
- La définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- La définition d'un programme d'actions.

Le développement durable des territoires est une volonté prioritaire de l'Union Européenne et de la France. C'est pourquoi les activités socio-économiques du site sont intégrées à l'analyse des enjeux. La validation finale du Document d'Objectifs a été votée par les membres du comité de pilotage local le 18 juin 2015. Lors de cette réunion, le comité de pilotage a validé la proposition d'extension de la zone d'étude s'élevant à 1026,50 ha. Cette extension inclut, entre autre, l'ENS de la Boissine.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site B25 : « Rompon-Ouvèze-Payre »

Numéro officiel du site B25 : FR 820 1669

Date de première transmission du site B25 au ministère par le préfet : 22/06/1998

Date de première publication de l'Europe: 19/07/2006

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Localisation du site B25 : Département de l'Ardèche, Région Rhône-Alpes

Périmètre initial du site B25 porté à connaissance de 1997: plateau de Rompon, Payre et ripisylve, 14 grottes à chiroptères.

Superficie officielle (FSD) de 1995 du site B25 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE et actualisé en 2005: 639 hectares

Périmètre d'étude : plateau de Rompon, Payre et ripisylve, 14 grottes à chiroptères, Mézayon et affluents, Verdus, Bayonne, Fontaugier.

Superficie de la zone d'étude du site B25 : 788,4 hectares

Superficie validée par le comité de pilotage : 1026,50 ha

Communes de la zone d'étude du site B25 : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freysenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, St-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras

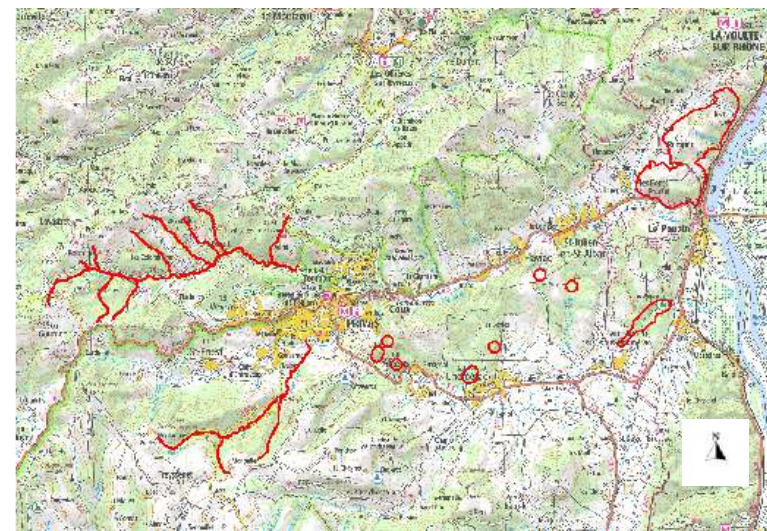
Préfet coordonnateur : Préfet de l'Ardèche

Président du comité de pilotage du site B25 élu pendant la période d'élaboration du DOCOB : Monsieur Alain MARTIN, maire de Le Pouzin

Structure animatrice : Commune de Le Pouzin

Rédacteur du DOCOB : Bureau d'études Biotope

Validation du DOCOB : 18 juin 2015



Zone d'étude du site B25 (Biotope, 2012)



Grand Murin, espèce d'intérêt communautaire (© Biotope)

A. RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Rhône-Alpes	<p>Le réseau Natura 2000 de Rhône-Alpes couvre 11% du territoire régional (494 000 ha).</p> <p>Il compte 166 sites, dont 5 sites interrégionaux (3 communs avec la région PACA et 2 avec l'Auvergne).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 131 sites ont été désignés au titre de la directive « Habitats - Faune - Flore » n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 comme sites d'importance communautaire (SIC) ; • 35 sites ont été désignés au titre de la directive « Oiseaux » n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 comme zones de protection spéciale (ZPS). <p>Sur les 131 sites d'importance communautaire désignés au titre de la directive « Habitats - Faune - Flore » (SIC), 90 sont désormais désignés par arrêté ministériel comme ZSC (zones spéciales de conservation) (bilan du 23 avril 2015). Les 35 ZPS (Zones de protection spéciale) ont toutes été désignées par arrêté ministériel.</p>	SIG-DREAL Rhône-Alpes
Départements	1	Ardèche	<p>Le département de l'Ardèche compte 24 sites « Natura 2000 » dont 21 désignés au titre de la Directive « Habitats ». Ces sites couvrent une superficie d'environ 49 552 Ha, soit 8,9% du département. En outre, trois sites ont été désignés au titre de la Directive « Oiseaux » et couvrent une superficie d'environ 6165 Ha soit 1,11% du territoire ardéchois.</p>	SIG-DREAL Rhône-Alpes

Communes	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Communauté d'agglomération • 1 Communauté de communes • 18 communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche • Communauté de communes de Barrès-Coiron • Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, St-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des 18 communes : 24 080,8 ha • Le site Natura 2000 couvre un peu plus de 3% de cette superficie. 	SIG-DREAL Rhône-Alpes
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> • 18 communes 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 242 habitants 	<p>La zone d'étude est comprise dans un secteur géographique faiblement peuplé. La plupart des communes intégrées au périmètre d'étude affichent des populations comprises entre 53 (Freyssenet) et 8461 (Privas) habitants. Malgré des taux d'évolution annuelle moyens de la population souvent supérieurs à la moyenne nationale (+0,7% entre 2001 et 2006), le secteur ne subit pas de forte pression démographique. La population a tendance au vieillissement.</p>	INSEE 2009
Sites inscrits	1 site inscrit concerne le site Natura 2000	« Château de Livier » (SI212)	<p>L'Ardèche compte 44 sites inscrits dont le site du « Château de Livier » (SI212), situé en partie dans la zone d'étude du site B25, au niveau de l'un des affluents du Mézayon. Plusieurs autres sites inscrits avoisinent le site B25 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Roc de Gourdon (SI186), situé à cheval sur les communes de Pourchères, Ajoux et Gourdon ; • Sommet de la colline du Mont Toulon (SI213), Privas ; 	SIG-DREAL Rhône-Alpes

			<ul style="list-style-type: none"> • Ferme saint-clair et ses abords (SI212), Privas ; • Grottes de la Jaubernie (SI193), Coux ; • Chapelle de Challiac et ses abords immédiats (SI215), Saint-Julien-en-Saint-Alban ; • Château de Liviers (SI201), Lyas ; • Hameau des celliers (SI216), Saint-Julien-en-Saint-Alban. 	
PNR	1 concerne en partie le site	PNR des Monts d'Ardèche	Sur les 132 communes adhérentes au PNR, 8 sont également concernées par le site B25. Il s'agit de Coux, Creysseilles, Lyas, Pourchères, St Priest, Privas, Veyras et Pranles.	PNR des Monts d'Ardèche

Synthèse :

A cheval sur deux collectivités et touchant 3% de la superficie de 18 communes de l'Ardèche, le site B25 de 788,4 ha est compris dans un secteur géographique faiblement peuplé. La population a tendance au vieillissement. Le site est concerné pour partie par un site inscrit, « Château de Livier », et un PNR, le PNR des Monts d'Ardèche.

TABLEAU 2 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (nomenclature FSD en annexe)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100, 101, 102 120 130 140, 141	Huit agriculteurs sont en interaction avec le site B25. Les élevages ovin et bovin sont dominants. La majorité des surfaces incluses dans la zone d'étude est représentée par des pelouses et pâturages naturels.	L'agriculture de la vallée est plutôt diversifiée. En ce qui concerne l'élevage, on trouve principalement des exploitants d'ovins et de caprins. La viticulture s'est développée sur les coteaux de la basse vallée (Flaviac et St-Julien-en-St-Alban) et il existe quelques reliquats d'arboriculture sur les communes de Baix et Flaviac. Le reste des surfaces cultivées concerne les cultures fourragères et les cultures à céréales L'activité agricole a tendance à régresser sur le territoire de la vallée. En dix ans, le nombre d'exploitations agricoles sur les communes concernées a diminué de près d'un tiers, et la surface utilisée a régressée de près de 17% entre 2000 et 2010. Toutefois, les surfaces agricoles par exploitation tendent à augmenter.	Agreste - Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche Chambre d'agriculture de l'Ardèche M. Demard, éleveur sur le plateau de Rompon Communes Communautés de communes et d'agglomération
Sylviculture	160 (161 à 167)	Sans objet	Sans objet	Institut National de l'Information Géographique et Forestière (Inventaire Forestier National) Office National des Forêts (ONF) Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Rhône-Alpes

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (nomenclature FSD en annexe)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
				Communes Communautés de communes et d'agglomération
Urbanisation	401 à 490	sept communes possèdent un PLU, six communes un POS, et une seule une carte communale (CC) Les communes de Lyas, Pourchères et Freyssenet ne possèdent aucun document d'urbanisme et appliquent par conséquent le code de l'urbanisme au cas par cas.	Les parcelles incluses dans la zone d'étude du site B25 sont toutes classées comme zone naturelle ou agricole et sont par conséquent exemptes de l'urbanisation des communes	Communes Communautés de communes et d'agglomération Préfecture 07 DDT 07
Carrière (activités d'extraction de minéraux)	300, 301, 302	2	La carrière de Le Pouzin est située en partie dans la zone d'étude du site B25, à la limite est du plateau de Rompon. Quant à la carrière MCA, elle se trouve à proximité des grottes à chauves-souris présentes sur la zone d'étude du site B25, sur la commune de Chomérac.	Lafarge Granulat Communes Communautés de communes et d'agglomération
Energie éolienne	490	2	La commune de Freyssenet a vu la première éolienne ardéchoise s'implantée sur son territoire en 2003. Le parc éolien compte aujourd'hui cinq machines exploitées par l'entreprise EDF. La commune de Le Pouzin accueille elle aussi un parc éolien de moindre envergure comptant deux machines implantées en 2009 le	Communes Communautés de communes et d'agglomération

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (nomenclature FSD en annexe)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
			<i>long de la rive droite du Rhône. Ce parc est exploité par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).</i>	
Chasse	230	<i>Les ACCA de Rompon et de Le Pouzin, qui représentent une centaine de chasseurs, se partagent ce territoire de chasse. Deux réserves de chasse sont présentes sur ce secteur : la réserve de chasse de l'ACCA de Le Pouzin d'une superficie de 75 ha, et celle de Rompon de 198 ha.</i>	<p><i>La pratique de la chasse est une activité socialement et économiquement très importante sur le territoire. Le plateau de Rompon constitue un terrain privilégié pour cette activité qui ne semble pas avoir d'incidences sur les habitats et les espèces.</i></p> <p><i>De manière générale, la chasse collective en battue (au sanglier) est la plus répandue en Ardèche et dans la vallée de l'Ouvèze. Un Schéma départemental de gestion cynégétique a été approuvé pour la période 2008-2014 par arrêté préfectoral (n° 2008-354-27).</i></p> <p><i>Outre le sanglier, plusieurs autres espèces sont chassées sur le territoire du bassin versant: chevreuils, lièvres, lapins, faisans, perdreaux, grives, bécasses, renards, canards. Des lâchés sont réalisés par les associations communales sur certains secteurs et concernent en particulier les lapins et les faisans.</i></p>	<i>Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche Communes Communautés de communes</i>

Pêche	220	<p><i>Au sein de la vallée de l'Ouvèze, existent deux AAPPMA: celle de Privas (la Loche) et celle de Le Pouzin (la Gaule Pouzinoise).</i></p> <p><i>En 2011, le nombre d'adhérents s'élevait à 1 424 dont 531 pour l'association de la Gaule Pouzinoise (Le Pouzin) et 893 pour la Loche (Privas).</i></p>	<p><i>Les principales espèces pêchées sont les suivantes : Blageon, Vairon, Truite arc-en-ciel, et Truite fario, l'espèce la plus convoitée. La pêche aux Ecrevisses à pattes blanches fait quant à elle de nombreux adeptes.</i></p>	<p><i>Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique</i> <i>Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)</i> <i>AAPPMA La Gaule Pouzinoise</i> <i>AAPPMA La Loche</i> <i>Communes</i> <i>Communautés de communes et agglomération</i></p>
Tourisme	608	<p><i>L'offre d'hébergement, relativement faible à l'échelle du site d'étude, comprend huit hôtels et quatre campings. A cela s'ajoute 19 chambres d'hôtes situées sur la communauté d'agglomération Privas centre Ardèche.</i></p>	<p><i>L'activité touristique de la vallée de l'Ouvèze semble relativement faible par rapport au reste du département. De manière globale, le tourisme de la vallée, à l'instar du département, est tourné vers l'environnement et le tourisme familial.</i></p> <p><i>De manière générale, la fréquentation du site est faible et diffuse. Le secteur ne dispose pas d'équipements spécifiques pouvant attirer et accueillir les touristes (sites touristiques, gîtes, restauration, etc.).</i></p> <p><i>Le plateau de Rompon constitue le secteur du site le plus fréquenté, avec la présence de plusieurs sentiers de randonnée et en particulier un GR/PR (sentier de grande randonnée) qui le traverse et mène au « couvent des chèvres ».</i></p>	<p><i>Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche</i> <i>Communes</i> <i>Communautés de communes et d'agglomération</i> <i>Association Paléodécouvertes</i> <i>Offices de tourisme</i></p>

Spéléologie	624	<p><i>La spéléologie reste relativement peu développée dans la vallée de l'Ouvèze, malgré un grand nombre de cavités. Un club est implanté sur la commune de Privas et compte 30 adhérents (dont un tiers vient de la Drôme).</i></p>	<p><i>La grotte de Tourange, désignée grotte d'initiation et de découverte, est l'attrait principal de la vallée avec un groupe de pratiquants par mois en moyenne. Avec les grottes Bâti et Vérone, elle fait partie des cavités de Chomérac incluses dans le périmètre d'étude.</i></p>	<p><i>Comité départemental de Spéléologie Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports Communes Communautés de communes et agglomération</i></p>
Randonnées pédestres et course d'orientation	622	<p><i>Nombre de pratiquant indéterminé.</i></p>	<p><i>Le club de St-Julien-en-St-Alban notamment, très dynamique, organise tous les ans, au mois d'octobre, le grand rassemblement du Trail du Chat Gourmand qui réunit entre 600 et 1000 participants. Une autre association nommée Les randonneurs de la Payre à Saint Symphorien sous Chomérac existe également sur le territoire du site d'étude. Il existe également plusieurs groupes de marcheurs sur Privas.</i></p> <p><i>En outre, des espaces sont dédiés à la course d'orientation de type événementiel ou d'entraînement sur la commune de Le Pouzin. Cette activité reste cependant assez ponctuelle sur l'ensemble du territoire de la vallée.</i></p>	<p><i>Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports Communes Communautés de communes et d'agglomération</i></p>

Loisirs motorisés	623	Nombre de pratiquant indéterminé.	<p><i>Au regard des informations obtenues, les activités sportives se concentrent sur l'Enduro des châtaignes. C'est l'un des derniers enduros de France et réunit environ 500 participants chaque année. Le parcours, organisé par le club de motocross privadois, varie d'une année sur l'autre et s'étale sur toute la vallée.</i></p>	<p><i>Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports Communes Communautés de communes et d'agglomération</i></p>
Autre activité	629, 622, 624, 625	Loisir d'eau (629), VTT (622), Escalade (624), Balade équestre (622), Parapente (625)	<p><i>Seule la baignade de la Neuve, située sur le Mézayon, à Lyas, permet aux résidents de la vallée de profiter d'un espace de loisir aménagé (parking, snack) avec un plan d'eau surveillé.</i></p> <p><i>Un club de VTT de descente est présent sur la commune de Privas. Les membres pratiquent leur loisir dans le secteur de Chabanet et de Veyras mais à priori pas dans le périmètre d'étude du site B25. Cette discipline regroupe peu de pratiquants, mais il est possible que la structure se développe dans les années à venir.</i></p> <p><i>Plusieurs sites d'escalade sont à proximité du site B25.</i></p> <p><i>Un centre équestre est localisé à La Voulte sur Rhône, hors site B25. Il propose des balades et randonnées. Il n'est donc pas exclu que les parcours traversent l'aire d'étude du site Natura 2000.</i></p>	<p><i>Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports Comité départemental de cyclotourisme Communes Communautés de communes et d'agglomération</i></p>

		<i>Le relief présent dans la région autorise l'installation d'une activité moins répandue, le parapente. Une école est implantée sur la commune de Privas mais les sites de décollage se trouvent à Chabanet.</i>	
--	--	---	--

SYNTHESE

Le périmètre d'étude du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est essentiellement concerné par l'agriculture, et plus précisément par l'élevage ovin et bovin. Huit agriculteurs sont en interaction avec le site B25. Leur activité contribue ainsi à maintenir le milieu ouvert, qui tend à se refermer du fait de la déprise agricole observée.

Par ailleurs, les activités de sports et de loisirs de pleine nature jouissent d'une certaine diversité. La randonnée pédestre, à la base du développement touristique initiée par les acteurs locaux, est fortement pratiquée dans la vallée du fait de la présence d'un grand nombre de sentiers et de points de vue intéressants.

TABLEAU 3 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	<i>Climat méditerranéen dominant modulé par des influences continentales propres à celles des contreforts du massif central</i>	<i>Le climat se caractérise par des précipitations irrégulières et une forte sécheresse avec déficit hydrique estival marqué sur une période de trois mois. En automne les épisodes pluviométriques prononcés de type cévenol sont fréquents. Ils sont à l'origine de crues rapides et génératrices d'érosion, donnant un caractère torrentiel à la rivière. Les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 1300 mm pour la partie amont du bassin versant, et 950 mm pour la partie aval, alors que les températures moyennes annuelles varient selon l'exposition et l'altitude entre 8 et 13 °C. L'ensoleillement du site B25 est en globalement supérieur à la moyenne française.</i>	<i>Station météorologique de Montélimar en 2013</i>
Géologie	<i>Cinq grandes unités géologiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • le socle cristallin du Massif de Saint-Cierge-la-Serre - Pourchères • la série sédimentaire du bassin de Privas et du plateau des Gras • les formations volcaniques du Massif du Coiron • les colluvions et éboulis calcaires • Les alluvions 	<i>Syndicat Ouvèze Vive, 2008 CNRS et Syndicat Ouvèze Vive, 2006 DENELLE, 1982 BRGM</i>
Pédologie	<i>richesse de types de sol</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les sols issus des roches cristallines sont en majorité sableux à sablo-limoneux et ils sont relativement pauvre. • Les calcaires durs et les calcaires marneux du Jurassique supérieur sont les derniers éléments sédimentaires présents sur le site. Ils ne subissent qu'une altération chimique lente et superficielle. Ces formations géologiques donnent des sols dont la richesse minérale est élevée, mais la présence de carbonates de calcium apporte une contrainte nutritionnelle. <p><i>Cette richesse de types de sol, associée à des conditions hydriques très contrastées ainsi qu'à une dénivellation relativement importante (environ 800 m) favorise une grande diversité floristique et de végétations.</i></p>	<i>Syndicat Ouvèze Vive, 2008 CNRS et Syndicat Ouvèze Vive, 2006 DENELLE, 1982 BRGM</i>
Topographie	<i>Relief accidenté (petites montagnes) et vallée.</i>	<i>Le bassin versant de l'Ouvèze est orienté d'ouest en est selon le linéaire de la rivière. L'Ouvèze prend sa source au col de l'Escrinet à 782m d'altitude et se jette dans le Rhône au niveau de la commune de Le Pouzin. Le Mézayon, principal affluent de l'Ouvèze, prend sa source au roc de Gourdon, point culminant du bassin versant (1 061 m d'altitude)</i>	<i>Syndicat Ouvèze Vive, 2008</i>

<p>Hydrographie</p>	<p>le bassin versant : bassin versant de l'Ouvèze qui comprend le Mézayon et la Bayonne (affluents de l'Ouvèze) et La Payre (affluent du Rhône) une toute petite partie du bassin versant de l'Eyrieux : le Monteillet affluent du Rhône</p>	<p>Le <u>Mézayon</u> a connu de fortes modifications de son profil longitudinal avec la construction de 15 seuils de prise d'eau de moulinares. Ces seuils de grandes envergures (de plusieurs mètres de haut) sont aujourd'hui pour la plupart à l'état d'abandon. A cela s'ajoute la présence de trois seuils naturels. Au total, ce sont donc 18 seuils qui affectent la continuité écologique du cours d'eau. En outre, ceux situés au sein de la zone d'étude du site B25 ont une hauteur supérieure à 1,5 mètres et sont donc classés comme infranchissables pour les espèces piscicoles associées (Téréo, 2006).</p> <p>Le ruisseau de la <u>Bayonne</u> présente lui aussi de nombreux seuils. La plupart sont d'origine naturelle et de moindre envergure (inférieurs à 1 mètre de haut), bien que certains seuils soient supérieurs à 1,50m. Nous notons en particulier la présence d'une succession de seuils naturels en aval de la confluence avec le Verdus. A cet endroit, la roche affleure sur de longues distances. Néanmoins, le nombre exact de ces seuils n'est pas connu et un inventaire précis permettrait d'évaluer la continuité écologique globale de la Bayonne et de ses affluents.</p> <p>La <u>Payre</u> peut être divisée en deux sections distinctes. La première s'étendant entre sa source et la confluence avec la Véronne. Elle est caractérisée par de fortes pentes (10%), ce qui confère au ruisseau une tendance torrentielle. Ce premier secteur est considéré comme étant proche d'un état naturel ce qui le classe comme réservoir biologique, notamment pour la faune piscicole. Le second secteur s'étend de la confluence avec la Véronne au Rhône. Il se situe en fond de vallée et possède donc des pentes douces (<1,5%). Ce contexte favorise la formation d'atterrissements en cours de végétalisation. L'aval de La Payre coule sur un substrat marno calcaire contrairement à la partie amont qui provient d'une source basaltique.</p> <p>Le ruisseau de <u>Monteillet</u> est l'un des multiples petits affluents du Rhône. Sa longueur totale est de 4,2 km.</p>	<p>Syndicat Ouvèze Vive, 2008</p>
---------------------	--	--	-----------------------------------

Hydrologie	7 stations sur le Bassin versant « Ouvèze-Payre-Lavézon » et sur 2 stations la Payre	<p><i>L'état écologique des eaux superficielles des ruisseaux de la zone d'étude du site B25 est classé de moyen à bon.</i></p> <p><i>La qualité des paramètres physico-chimiques est bonne à très bonne.</i></p> <p><i>Néanmoins, des déficits hydriques subsistent en période estivale et sont à l'origine d'une dégradation de la qualité écologique des cours d'eau. Ainsi, à l'échelle du sous bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon », trois types de problèmes ont été classés prioritaires pour la période 2010-2015 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• déséquilibre quantitatif ;</i> <i>• substances dangereuses hors pesticides (plomb et nickel) ;</i> <i>• transport sédimentaire.</i> 	<p><i>Système d'Information sur l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée TERE0, 2006</i></p>
------------	--	---	--

TABLEAU 4 : ECOSYSTEMES

Ecosystèmes (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (%)	Etat sommaire de l'écosystème (favorable, moyen, mauvais) ou mention « sans objet »	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Milieux ouverts et semi-ouverts	43%	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea</i> * (6220*) • <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)</i> (site d'orchidées remarquables)* (6210*) • <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i> (6410) • <i>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i> (6430) • <i>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Grand rhinolophe</i> (1304) • <i>Petit rhinolophe</i> (1303) • <i>Petit murin</i> (1307) • <i>Damier de la succise</i> (1065) • <i>Couleuvre d'Esculape</i> • <i>Couleuvre verte et jaune</i> • <i>Lézard vert occidental</i> • <i>Lézard des murailles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fermeture des milieux consécutive à l'abandon du pastoralisme</i> • <i>Conversion de prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures, accroissement des zones urbanisées ou industrielles, morcellement des milieux par le réseau routier et l'urbanisation etc.)</i> • <i>Modification des paysages consécutive à l'intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.)</i> 	Corine Land Cover, 2006 Biotope, 2012

Ecosystèmes (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface, linéaire ou pourcentag e de recouvrem ent du site (%)	Etat sommaire de l'écosystème (favorable, moyen, mauvais) ou mention « sans objet »	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
			<i>officinalis</i> (6510) <ul style="list-style-type: none"> • Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110) • Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210) 			
Cours d'eau, berges et ripisylves et prairies humides	2%	variable de favorable à mauvais	<ul style="list-style-type: none"> • Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280), • Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), • Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecrevisse à pattes blanches (1092) • Barbeau méridional (1138) • Blageon (1131) • Castor d'Europe (1337) • Loutre d'Europe (1355) • Murin de capaccini (1316) • Vespère de Savi • Murin de Daubenton • Pipistrelle soprane • Crapaud accoucheur • Crapaud calamite • Rainette méridionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration généralisée de la qualité des cours d'eau et autres milieux aquatiques par les pollutions de tous types • Aménagements hydrauliques, piscicoles ou touristiques • Recalibrage et enrochement des berges • Détérioration des ripisylves 	

Ecosystèmes (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (%)	Etat sommaire de l'écosystème (favorable, moyen, mauvais) ou mention « sans objet »	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
				<ul style="list-style-type: none"> • Grenouille agile • Lézard des souches • Couleuvre à collier 		
Milieux forestiers	Environ 48% du site	Favorable	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) 	<ul style="list-style-type: none"> • Murin de Bechstein (1323) • Rhinolophe euryale (1305) • Barbastelle d'Europe (1308) • Murin de capaccini (1316) • Murin à oreilles échancrées (1321) • Grand murin (1324) • Minioptère de Schreibers (1310) • Murin de Daubenton • Noctule de Leisler • Pipistrelle de Nathusius • Lucane cerf-volant (1083) • Grand capricorne (1088) • Ecaille chinée* (1075*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation ou destruction des milieux boisés associés au cours d'eau (ripisylves) • Plantations monospécifiques de résineux • Rajeunissement des peuplements forestiers (réduction du cycle de production/récolte et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) • Exploitation intensive du sous-bois • Elimination des vieux arbres à cavités 	Corine Land Cover, 2006 Biotope, 2012

Milieux rocheux, falaises et grottes	Donnée non disponible	variable de favorable à mauvais avec un bon nombre de grotte pour lesquelles l'état de conservation n'a pas été déterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) • Grotte non exploitée par le tourisme (8310) 	<ul style="list-style-type: none"> • Grand rhinolophe (1304) • Petit rhinolophe (1303) • Petit murin (1307) • Murin de Bechstein (1323) • Rhinolophe euryale (1305) • Grand murin (1324) • Murin à oreilles échancrées (1321) • Minioptère de Schreibers (1310) • Barbastelle d'Europe (1308) • Murin de Daubenton • Vespère de savi • Noctule de Leisler • Molosse de Cestoni • Murin de Natterer • Pipistrelle de Kuhl • Pipistrelle commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation humaine et dégradations (bruit, lumière, chaleur humaine, feu de bois, vandalisme, etc.) • Embroussaillage de l'entrée • Bon état de conservation • Fermeture de la cavité 	Biotope, 2012 ; LPO 2013
Zones urbanisées	7%	Sans objet	Sans objet	Données non disponibles	Artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements : fragmentation et destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces, qu'ils soient terrestres ou aquatiques...	Corine Land Cover, 2006 Biotope, 2012

TABLEAU 5 : DONNEES BIOTIQUES

(Autres qu'habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire)

Données biotiques autres qu'habitats et espèces d'intérêt communautaire	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Autres habitats naturels	27 habitats naturels couvrant 542,52 ha	<p><u>Milieux ouverts et semi-ouverts qui représentent un enjeu fort sur le site (12 habitats) sont des habitats d'espèces pour les espèces d'intérêt communautaire et prioritaires</u></p> <p>32.4 Garrigues calcicoles de l'ouest méso-méditerranéen 32.41 Garrigues à Chêne kermès 32.47 Garrigues à Thym, Sauge, Germandrée et autres Labiées 32.63 Garrigues montagnardes à Thym 32.64 Broussailles supraméditerranéennes à Buis 34.36 Gazons à Brachypode de Phénicie 34.721 Pelouses à Aphyllanthes 37.31 Communautés collinéennes, atlantiques à subatlantiques, sur sol hydromorphes 82 Cultures 32.113 Matorral calciphile de <i>Quercus ilex</i>, <i>Quercus coccifera</i> 32.162 Matorral occidental à Chênes décidus 87.1 Terrains en friche</p> <p><u>Cours d'eau, berges et ripisylves et prairies humides qui représentent aussi un enjeu fort car ils sont des habitats d'espèces d'intérêt communautaires (3 habitats)</u></p> <p>24.14 Zones à Barbeaux 24.16 Cours d'eau intermittents 24.21 Bancs de graviers sans végétation</p> <p><u>Milieux forestiers qui représentent aussi un enjeu fort car ils sont des habitats d'espèces d'intérêt communautaires (3 habitats)</u></p> <p>31.8122 Fruticées subméditerranéennes de Prunelliers et de Troènes 31.891 Fourrés décidus sub-méditerranéens franco-ibériques 41.711 Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i></p> <p><u>Autres habitats pouvant accueillir des espèces d'intérêt communautaire et</u></p>	Biotope 2012

Données biotiques autres qu'habitats et espèces d'intérêt communautaire	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
		<i>prioritaires (4 habitats)</i> 84.1 Alignements d'arbres 84.2 Bordures de haies 86.413 Carrières de pierres 62.3 Dalles rocheuses	
Flore en général	28 espèces, dont 5 ont un intérêt patrimonial plus important	<u>2 espèces protégées au niveau national</u> <ul style="list-style-type: none"> • Alysson à gros fruits (<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P.Küpfer) • Gagée de Bohême (<i>Gagea bohemica</i>) <u>3 espèces protégées en région Rhône-Alpes</u> <ul style="list-style-type: none"> • Micrope dressé (<i>Bombycilaena erecta</i>) • Ophioglosse vulgaire (<i>Ophioglossum Vulgatum</i> (L.)) • Réséda de Jacquin (<i>Reseda jacquinii</i> Rchb.) 	Biotope 2012, FRAPNA, CBN Massif Central
Faune en général	2 espèces patrimoniales	Une espèce de reptile protégée en France <ul style="list-style-type: none"> • Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>) Une espèce de poisson protégée en France <ul style="list-style-type: none"> • L'Anguille européenne (<i>Anguilla anguilla</i>) 	Biotope 2012, FRAPNA, LPO
Faune chassée	Principalement 10 espèces sur le bassin versant	Sanglier, chevreuils, lièvres, lapins, faisans, perdreaux, grives, bécasses, renards, canards	Fédération des chasseurs et ACCA
Faune pêchée	Principalement 5 espèces	Truite fario, Truites arc-en-ciel, Blageon, Vairon, Ecrevisse à pattes blanches	Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) AAPPMA La Gaule Pouzinoise AAPPMA La Loche

SYNTHESE

De nombreux habitats naturels non d'intérêt communautaire ont un rôle primordial sur le site car ils permettent aux espèces d'intérêt communautaire d'accomplir leur cycle vital.

TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRES

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	3280	0,8 ha	<i>Bonne fonctionnalité Cet habitat mobile participe au complexe rivulaire et à la dynamique des cours d'eau dans lesquels on le trouve Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable Zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune</i>	bon	Biotope, 2012
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110	27,3 ha	<i>Formations peu denses occupant les pentes rocheuses plutôt exposées au nord Souvent en mosaïque avec les garrigues supraméditerranéennes à Thym, les fruticées à Amélanchiers ou encore les steppes méditerranéo-montagnardes Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable Zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune</i>	bon	Biotope, 2012
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) X Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	5110 X 8210	2,19 ha	<i>Formations très pentues exposées en nord où les buxaias occupent les fortes pentes avec un peu de sol et où la végétation chasmophytique se réfugie sur les parois rocheuses verticales. Les deux habitats sont très imbriqués, parfois aussi avec des fruticées à Amélanchier</i>	bon	Biotope, 2012

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5210	4,83 ha	<i>Formations occupant des pentes moyennes ou des crêtes généralement en formation moyennement dense Souvent en mosaïque avec des buxaiés secondaires ou des pelouses à Aphyllanthe Abris, perchoirs et source de nourriture pour des espèces d'oiseaux de milieux ouverts</i>	bon	Biotope, 2012
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210*	0,11 ha	<i>Formations pâturées sur sol basaltique à l'étage supraméditerranéen supérieur et versant nord Forme propre au Massif Central et au Sud-Est de la France Habitat privilégié pour les orchidées et de nombreuses espèces végétales en limite d'aire de répartition Habitats d'espèces pour de nombreux rhopalocères et les orthoptères Habitat d'espèce pour le Torcol fourmilier</i>	bon	Biotope, 2012
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	6220*	43,9 ha	<i>Habitat en limite d'aire occupant les versants sud sur sols plus ou moins superficiels. Intérêt patrimonial fort pour sa diversité et spécificité floristique élevées. Deux sous-types : <ul style="list-style-type: none"> • forme sur sol calcarifère à Brome érigé, • forme sur sol basaltique à annuelles. Habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles dont la pérennité est assurée par le pâturage</i>	bon	Biotope, 2012
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	< 1 ha	<i>Fonctionnalité limitée Habitat très ponctuel, en bordure de cours d'eau près de sa source. Habitat à proximité d'une prairie de fauche, et en lisière de la hêtraie Habitat riche en espèces végétales et animales Habitats d'espèces pour les insectes notamment</i>	bon globalement, mais dégradation locale	Biotope, 2012

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	< 1 ha	<i>Fonctionnalité limitée Habitat très ponctuel autour d'un cours d'eau près de sa source. Habitat en lisière de boisement Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable (pas le cas sur le site B25). Zone refuge potentielle pour de nombreux insectes, reptiles et amphibiens.</i>	moyen	Biotope, 2012
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	< 1 ha	<i>Habitat marginal en haut de versant (près de la source de Mézayon) et en voie d'ourlification Habitats d'espèces pour diverses espèces de papillons peu communs à rares : Semi-Apollon, Damier de la Succise, etc. Les prairies de fauche sont aussi appréciées par la Chevêche d'Athéna, le Busard cendré et le Circaète jean-le-blanc comme zone de chasse sur les deux secteurs concernés</i>	moyen	Biotope, 2012
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	14,9 ha	<i>Habitat ponctuel, parfois de surface limitée, à exposition très variable. Habitat très favorable au Grand Duc d'Europe, nicheur dans les falaises de Rompon et sur la Payre Espace protégé, aux composantes stationnelles variées, favorable à certaines espèces végétales spécialisées Habitat pouvant être favorable aux chiroptères (présence de cavités et infractuosités)</i>	bon	Biotope, 2012
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Non chiffrable ¹	<i>Habitat d'intérêt pour les chiroptères</i>	non évalué	Biotope, 2012

¹ zone tampon de 10 ha a été délimitée autour de chaque grotte. Pour les 14 grottes les zones tampons représentent 87 ha des 788,4 ha de la zone d'étude ; soit 11 % de la zone d'étude. Toutefois, ces zones tampons ne peuvent être comptabilisées comme des « surfaces grottes ». Les habitats naturels qui composent ces zones tampons n'ont pas été caractérisés dans le cadre de l'élaboration du présent DOCOB.

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160	22,9 ha (valeur surestimé e compte tenu de l'aspect linéaire de l'habitat)	<i>Bonne fonctionnalité Habitat souvent très étroit et accusant une sécheresse marquée l'été d'où l'absence d'espèce hygrophile malgré la proximité du cours d'eau Forme extrême d'un habitat d'Europe tempérée, réfugié le long des cours d'eau. Présence de l'Orme de montagne (Ulmus glabra), rare en-dessous de 1000 m en Ardèche et de l'Erable opale (Acer opalus), rare en Ardèche Diversité floristique élevée Habitats d'espèces pour les invertébrés : papillons, libellules et pour l'Ecrevisse à pattes blanches Habitat particulièrement intéressant pour les amphibiens, les mammifères et les oiseaux notamment</i>	moyen à bon	Biotope, 2012
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	12,7 ha	<i>Bonne fonctionnalité Forme du Sud-Est du Massif Central avec beaucoup d'Aulne (Alnus glutinosa) et de Frêne (Fraxinus spp.) Habitat hébergeant souvent des espèces rares (ça ne semble pas être le cas ici) pour les forêts méditerranéennes, ces dernières étant pour la plupart sous forme de taillis</i>	moyen à bon	Biotope, 2012
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba X Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	92A0 X 3280	0,14 ha	<i>Bonne fonctionnalité Forme très imbriquée d'aulnaie-frênaie et de saulaie à Saponaire liée au régime de crue des cours d'eau concernés</i>	bon	Biotope, 2012

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340	18,3 ha	<i>Formation boisée relativement mature en haut de pente mais risquant d'évoluer vers la chênaie blanche ou bien forme mature de surface limitée située à proximité de falaise sur sol peu profond Les autres taillis de Chêne vert du site plus dégradé (matorral) ne relève pas de la Directive Habitat Nombreuses espèces végétales peu communes à l'échelle de la région méditerranéenne française</i>	bon	Biotope, 2012
	TOTAL	148,1 ha			

SYNTHESE

13 habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents sur la zone d'étude du site B25, dont 2 prioritaires (les parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea et les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia). Les habitats naturels d'intérêt communautaires couvrent une surface de 148,1 ha de la zone d'étude du site Natura 2000 B25 d'une surface de 788,4 ha. Ils représentent donc 18,8% de la zone d'étude.

TABLEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES (DIRECTIVE 92/43 ANNEXES 2, 4, 5)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis myotis</i> et/ou <i>Myotis blythii</i>	Grand murin et/ou Petit murin	1324 et 1307	500 individus	<i>Grotte de Meysset accueillant une colonie qui pourrait être une colonie de mise bas conséquente (effectif moyen d'environ 500 individus) et site de « Swarming » (regroupement lors de la période d'accouplements). Site présentant de nombreuses cavités constituant un réseau potentiellement favorable au maintien d'individu en petit nombre hors période de reproduction (transit, hivernage, estivage). Secteurs du Mézayon, Monteillet et Payre fréquentés par l'espèce.</i>	<i>Bon, au niveau de la grotte de Meysset (difficilement évaluable sur le reste du site) Les effectifs semblent stables dans le temps pour cette espèce.</i>	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	Inconnu	<i>Individus isolés dans les divers sites et aux diverses périodes du cycle biologique (transit, hivernage, estivage). Sites de reproduction à rechercher. Autres grottes du site présentant un intérêt départemental pour l'espèce : Grotte du Chat, Grottes du Gras, Grotte de Baumás, Grottes de Tourange, Grottes de la Jaubernie, Grotte de la Cascade noire, Grottes de la Vierge et amont, Grottes de Verdus, Grottes en Spirale, Anciennes galeries du Pont des étoiles.</i>	<i>Mauvais Tendance à la baisse des effectifs</i>	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	Inconnu	<i>Pas de colonies reproductrices connues (aucun gîte majeur). Gîtes de reproduction à rechercher. Secteurs du Mézayon, du Verdus et du plateau de Rompon fréquentés par l'espèce.</i>	<i>Mauvais Tendance à la baisse des effectifs</i>	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	Inconnu	<i>Espèce rencontrée au sein de deux cavités : Grotte de Tourange et de Meysset (site majeur pour l'espèce où elle est essentiellement présente en transit printanier et automnal et en estivage sans reproduction).</i>	<i>Moyen (perturbation de la plupart des gîtes à l'exception de la grotte de Meysset)</i>	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	Inconnu	<i>Espèce considérée comme disparu du site (dernière observations en 1983). Quelques sites utilisés autrefois lors de transits automnaux et printaniers ainsi qu'en hivernage, mais pas en période estivale.</i>	<i>Mauvais</i>	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	1323	Inconnu	<i>Espèce contactée uniquement au sein de la Grotte de Meysset (accouplement avéré). Gîtes et secteurs de reproduction à rechercher</i>	<i>Indéterminé Espèce présente uniquement sur le site en période d'accouplement</i>	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Inconnu	<i>Espèce présente uniquement lors des transits printaniers et automnaux dans la Grotte de Meysset (site de « swarming » regroupement pour</i>	<i>Indéterminé Espèce présente sur le site en période</i>	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
				<i>l'accouplement). Gîtes et secteurs de reproduction à rechercher. Secteurs du Monteillet, du Verdus, du Mézayon et de la Payre fréquentés par l'espèce.</i>	<i>d'accouplement</i>	
<i>Barbastella barbastellus</i>	<i>Barbastelle d'Europe</i>	1308	<i>Inconnu</i>	<i>Espèce rare sur le site. Espèce contactée sur le Mézayon et dans une moindre mesure sur la Payre (habitat de chasse favorable).</i>	<i>Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.</i>	<i>GCRA / LPO Ardèche/ Biotope</i>
<i>Myotis capaccinii</i>	<i>Murin de Capaccini</i>	1316	<i>Inconnu</i>	<i>Donnée à confirmer au niveau du Mézayon</i>	<i>Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.</i>	<i>GCRA / LPO Ardèche/ Biotope</i>
<i>Hypsugo savii</i>	<i>Vespère de Savi</i>	Annexe IV	<i>Inconnu</i>	<i>Espèce relativement rare. Observé dans les grottes : Jaubernie(Coux), Grottes de la Vierge et amont (Le Pouzin), Grotte de Meysset (Rompon) (LPO Ardèche) Observé aussi par C. Faugier sur les communes de Privas, Saint Priest</i>	<i>Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.</i>	<i>C. Faugier/ LPO Ardèche</i>
<i>Myotis daubentonii</i>	<i>Murin de Daubenton</i>	Annexe IV	<i>Inconnu</i>	<i>Espèce commune. Observée dans les grottes : Grottes de Tourange (Chomérac), Grotte de Meysset (Rompon) (LPO Ardèche) Observé aussi par C. Faugier à Flaviac, Saint Priest.</i>	<i>Indéterminé</i>	<i>C. Faugier/ LPO Ardèche</i>

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Annexe IV	Inconnu	Espèce commune Observé dans les grottes : Grottes de Tourange (Chomérac), Grottes de la Jaubernie (Coux) (LPO Ardèche)	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	C. Faugier/ LPO Ardèche
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Annexe IV	25 femelles	Observé dans les grottes : Grotte de Meysset (Rompon) 1 colonie d'environ 25 femelles présente depuis au moins 1993 dans une habitation à Privas (LPO Ardèche)	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV	Inconnu	Espèce commune Présente à Chomérac Saint Symphorien-sous-Chomérac. Observée à Alissas, Coux, Privas, Saint Priest (C. Faugier) Contacté sur le site (LPO Ardèche)	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	C. Faugier/ LPO Ardèche
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Annexe IV	Inconnu	Présente à Le Pouzin. Rare et Observé à Privas (C. Faugier) Observé dans les grottes : Jaubernie (Coux) (LPO Ardèche)	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe IV	Inconnu	Espèce commune Observé dans les grottes : Jaubernie (Coux) (LPO Ardèche) 1 colonie d'une centaine d'individus dans une usine de la zone industrielle de Le Pouzin (LPO Ardèche) Observée aussi à Chomérac, Flaviac, Privas,	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
				<i>Saint Priest (C. Faugier)</i>		
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<i>Pipistrelle soprane</i>	Annexe IV	Inconnu	Aucune donnée disponible	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	LPO Ardèche
<i>Tadarida teniotis</i>	<i>Molosse de Cestoni</i>	Annexe IV	Inconnu	Observé dans les grottes : Grotte de Meyset (Rompon) (LPO Ardèche) 1 individu jeune et non volant trouvé en pied de mur d'un bâtiment dans Privas (LPO Ardèche et C. Faugier)	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche
<i>Castor fiber</i>	<i>Castor d'Europe</i>	1337	4 familles	Sur l'Ouvèze, hors zone d'étude, l'aire de répartition du Castor augmente régulièrement de l'aval vers l'amont. Population estimée à 4 familles en 2002. Une famille installée sur la Payre aval et présence d'individus erratiques en amont. Absence de population sur le Mézayon qui offre pourtant des habitats favorables. Absence de population sur la Bayonne où les habitats ne sont pas favorables.	Bon	LPO Ardèche/ SIAE La Payre / Biotope
<i>Lutra lutra</i>	<i>Loutre d'Europe</i>	1355	Inconnue	Inconnue	Indéterminé	LPO Ardèche
<i>Barbus meridionalis</i>	<i>Barbeau méridional</i>	1138	Inconnue	Espèce présente sur le Mézayon et la Payre. Maintien de l'espèce en période estivale sur le Mézayon (trous d'eau importants), mais pas sur la Payre (rivière à sec en période estivale).	Moyen	Fédération de pêche de l'Ardèche, TEREQ, FRAPNA Ardèche

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Telestes souffia</i>	Blageon	1131	Inconnue	Espèce présente sur le Mézayon et la Payre. Maintien de l'espèce en période estivale sur le Mézayon (trous d'eau importants), mais pas sur la Payre (rivière à sec en période estivale).	Mauvais	Fédération de pêche de l'Ardèche, TERE0, FRAPNA Ardèche, Biotope
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	Inconnue	Espèce présente sur le Mézayon, la Bayonne et le Verdus. Les effectifs de l'espèce sur les cours d'eau du site ont diminué et ses habitats ne sont pas toujours en bon état (secteurs sur le Mézayon en mauvais état et mortalité engendrée par les maladies); et les prélèvements en eau qui réduisent les niveaux d'eau des rivières et rendent les habitats défavorables à la présence de l'Ecrevisse.	Moyen	Fédération de pêche de l'Ardèche, TERE0, Biotope
<i>Euphydrys aurinia provincialis</i>	Damier de la succise	1065	Inconnue	Espèce représentée sur le site par la sous-espèce des milieux secs. Présence sur le plateau de Rompon, au niveau des vastes zones ouvertes dominées par des faciès de pelouse, et de la strate arbustive basse et peu dense (support de repos pour les imagos).	Moyen	Biotope, 2012
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée*	1075*	Inconnue	Espèce non exigeante vis-à-vis de son habitat. Présence au niveau du plateau de Rompon (zone de garrigue) et le long de la ripisylve du ruisseau de la Payre.	Bon	Biotope, 2012

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Lucanus cervus</i>	<i>Lucane cerf-volant</i>	1083	Inconnue	<i>Vieilles forêts de feuillus</i> Présente sur les forêts de Chêne vert et ripisylves du site B25	Bon	M. Grivaud
<i>Cerambyx cerdo</i>	<i>Grand capricorne</i>	1088	Inconnue	<i>Vieilles forêts de feuillus</i> Présente sur les forêts de Chêne vert et ripisylves du site B25	Bon	M. Grivaud
<i>Alytes obstetricus</i>	<i>Crapaud accoucheur</i>	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
<i>Bufo calamita</i>	<i>Crapaud calamite</i>	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Faugier, C. (communication personnelle, 2012)
<i>Hyla meridionalis</i>	<i>Rainette méridionale</i>	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
<i>Rana dalmatina</i>	<i>Grenouille agile</i>	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Faugier, C. (communication personnelle, 2012)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Rana temporaria</i>	<i>Grenouille rousse</i>	Annexe V	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
<i>Rana ridubenda</i>	<i>Grenouille verte</i>	Annexe V	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
<i>Zamenis longissimus</i>	<i>Couleuvre d'Esculape</i>	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	
<i>Hierophis viridiflavus</i>	<i>Couleuvre verte et jaune</i>	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Conseil Général de l'Ardèche Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
<i>Lacerta bilineata</i>	<i>Lézard vert occidental</i>	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Conseil Général de l'Ardèche Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données/ Structures ressources
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Conseil Général de l'Ardèche Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Annexe IV	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
<i>Ruscus aculeatus</i> (L.)	Fragon faux houx	Annexe V	Inconnue	Indéterminé	Indéterminé	CBN, Biotope

SYNTHESE

19 espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II, dont une prioritaire ont été identifiées sur la zone d'étude du site B25. Le groupe des chiroptères est particulièrement représenté puisqu'il compte 10 espèces de l'annexe II.

Sont aussi présents sur le site :

- 19 espèces de l'annexe IV : 9 chauves-souris, 4 amphibiens et 6 reptiles
- 2 espèces de l'annexe V : 2 amphibiens et une espèce végétale.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

TABLEAU 8 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs de développement durable et niveau de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 3)	Cohérence avec les programmes en cours
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	<p>Réunir les partenaires agricoles pour identifier les besoins en création de pâturage</p> <p>Planifier les réouvertures de milieux</p> <p>Ouvrir des secteurs nécessaires à la rentabilité des exploitations agricoles qui contribueront à accroître les surfaces en milieux ouverts et semi-ouverts sur le site</p> <p>Entretenir les milieux ouverts et semi-ouverts non accessibles aux troupeaux</p> <p>Entretenir les milieux ouverts et semi-ouverts par le pastoralisme</p> <p>maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères (zones de chasse et de</p>	<p>Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu</p> <p>Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche</p> <p>Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale</p> <p>Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs</p>	<p>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)</p> <p>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)</p> <p>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)</p> <p>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)</p> <p>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)</p> <p>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)</p>	<p>Grand rhinolophe (1304)</p> <p>Petit rhinolophe (1303)</p> <p>Petit murin (1307)</p> <p>Damier de la succise (1065)</p> <p>Couleuvre d'Esculape</p> <p>Couleuvre verte et jaune</p> <p>Lézard vert occidental</p> <p>Lézard des murailles</p>	<p>Agriculture</p> <p>Gestion par les collectivités</p>	<p>PAEC</p> <p>Programme de gestion des collectivités</p>

Objectifs de développement durable et niveau de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 3)	Cohérence avec les programmes en cours
	déplacements) et l'Ecaille chinée*; maintien des vergers en tant que zone de chasse pour les chiroptères		Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)			
2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris.	Recensement de tous les seuils pouvant freiner le déplacement des populations de poissons En fonction des résultats du recensement, intervention sur deux seuils d'ici 6 ans : aménagement ou effacement si recommandé Lancement des suivis biennal après intervention Ne pas favoriser, voire même freiner la remonter des écrevisses exotiques dans les cours d'eau	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba (3280), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba (92A0)	Ecrevisse à pattes blanches (1092) Barbeau méridional (1138) Blageon (1131) Castor d'Europe (1337) Loutre d'Europe (1355) Murin de capaccini (1316) Vespère de Savi Murin de Daubenton Pipistrelle soprane Crapaud accoucheur Crapaud calamite Rainette méridionale Grenouille agile Lézard des souches Couleuvre à collier	Pêche et gestion des berges	Plan départemental de gestion piscicole local Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG) Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.	Ne pas laisser de nouvelles espèces exotiques s'implanter sur le site Contrôler l'expansion des espèces exotiques sur le site		Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba (3280), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies	Ecrevisse à pattes blanches (1092) Barbeau méridional (1138) Blageon (1131) Castor d'Europe (1337) Loutre d'Europe (1355) Murin de capaccini (1316)		

Objectifs de développement durable et niveau de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 3)	Cohérence avec les programmes en cours
			<i>subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba (92A0)</i>	<i>Vespère de Savi Murin de Daubenton Pipistrelle soprane Crapaud accoucheur Crapaud calamite Rainette méridionale Grenouille agile Lézard des souches Couleuvre à collie</i>		
4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.			<i>Grotte non exploitée par le tourisme (8310)</i>	<i>Grand rhinolophe (1304) Petit rhinolophe (1303) Petit murin (1307) Murin de Bechstein (1323) Rhinolophe euryale (1305) Grand murin (1324) Murin à oreilles échanrées (1321) Minioptère de Schreibers (1310) Barbastelle d'Europe (1308) Murin de Daubenton Vespère de savi Noctule de Leisler Molosse de Cestoni Murin de Natterer Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle commune</i>		
5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes)	<i>Conserver les vieilles forêts ou les îlots de vieilles forêts Conserver des arbres morts sur pied et les arbres morts au sol</i>	<i>Favoriser le vieillissement des forêts</i>	<i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia (9340)</i>	<i>Murin de Bechstein (1323) Rhinolophe euryale (1305) Barbastelle d'Europe (1308) Murin de capaccini (1316) Murin à oreilles échanrées (1321)</i>	<i>Sylviculture, chasse...</i>	<i>Plans d'aménagement forestier ou autres plans de gestion des milieux forestiers (dont les PSG) Programme de</i>

Objectifs de développement durable et niveau de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 3)	Cohérence avec les programmes en cours
saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.				<i>Grand murin (1324)</i> <i>Minioptère de Schreibers (1310)</i> <i>Murin de Daubenton</i> <i>Noctule de Leisler</i> <i>Pipistrelle de Nathusius</i> <i>Lucane cerf-volant (1083)</i> <i>Grand capricorne (1088)</i> <i>Ecaille chinée* (1075*)</i>		<i>préservation des forêts vieillissantes du PNR des Monts d'Ardèche</i> <i>Ilot de sénescence (ONF) et / ou îlot de vieillissement (ONF)</i>
6) Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.	<i>Cf. objectifs transversaux</i>	<i>Cf. objectifs transversaux</i>	<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)</i>	<i>Grand rhinolophe (1304)</i> <i>Petit rhinolophe (1303)</i> <i>Petit murin (1307)</i> <i>Murin de Bechstein (1323)</i> <i>Rhinolophe euryale (1305)</i> <i>Grand murin (1324)</i> <i>Murin à oreilles échancrées (1321)</i> <i>Minioptère de Schreibers (1310)</i> <i>Barbastelle d'Europe (1308)</i> <i>Murin de Daubenton</i> <i>Vespère de savi</i> <i>Noctule de Leisler</i> <i>Molosse de Cestoni</i> <i>Murin de Natterer</i> <i>Pipistrelle de Kuhl</i> <i>Pipistrelle commune</i>	<i>Spéléologie, Escalade</i>	<i>Sans objet</i>

TABLEAU 9 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.	<i>Favoriser l'adhésion et l'implication des acteurs et usagers au Docob</i>	<i>Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des activités et des propriétaires du site</i>	<i>Etat - Europe (FEADER)</i>
	<i>Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires du territoire pour harmoniser la gestion et le développement</i>				
8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.	<i>Informers les acteurs locaux, les élus et le grand public sur les enjeux et l'état d'avancement de la mise en œuvre du Docob, sur les événements de communication et de sensibilisation ayant lieu sur le site</i>	<i>Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des activités et des propriétaires du site</i>	<i>Etat - Europe (FEADER), collectivités, agence de l'eau</i>
	<i>Susciter l'implication des acteurs du territoire</i>				
	<i>Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle</i>				
	<i>Faire connaître l'implication des acteurs et usagers sur le site (participation à la gestion)</i>				
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	<i>Connaître la fréquentation des grottes et leur faciliter d'accès</i>	<i>Grottes de Tourange (Chomérac) Grottes de Veyronne Grottes de la Jaubernie (Coux) Galeries du Pont des Etoiles (Rompon) Grotte de Verdus</i>	<i>Grand murin (Myotis myotis) Petit murin (Myotis blythii) Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)</i>	<i>Propriétaires, spéléologues, associations de protection de la Nature et plus spécifiquement le Groupe chiroptères Rhône Alpe</i>	<i>Etat - Europe (FEADER), collectivités</i>

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
	<i>Adapter les moyens pour la protection des grottes en fonction de leur rôle dans le cycle de développement des chauves-souris</i>	<i>(Privas) Grotte de Baumas (Chomérac) Grotte du Chat (Alissas)</i>	<i>Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii) Murin de Bechstein (Myotis bechsteini) Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus) Murin de Capaccini (Myotis capaccinii) Rhinolophe euryale (Rhinolophus euryale)</i>		
	<i> limiter les divagations sur le site Natura 2000 pour éviter le dérangement des espèces et la destruction des habitats Montrer les résultats d'une gestion concertée - retour d'expérience Renforcer la surveillance sur le site B25 Prévenir les conflits d'usage sur le site B25 Connaître l'évolution de la fréquentation pour mieux la maîtriser Connaître l'évolution des usages pour prévenir les effets négatifs potentiels, sensibiliser les nouveaux usagers Inciter à la prise en compte des enjeux du site dès la réflexion des projets Prévoir des projets touristiques évitant le dérangement des espèces et la destruction des habitats</i>	<i>Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>propriétaires, élus, acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public collectivités, acteurs locaux, usagers élus, agents techniques des collectivités, acteurs locaux, usagers</i>	<i>Etat - Europe (FEADER), collectivités</i>

10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	<p><i>Caractériser les habitats naturels des zones tampons autour des grottes</i></p> <p><i>Connaître les gîtes à chiroptères dans le bâti et leur fonction (gîte de transit, hivernage, reproduction)</i></p> <p><i>S'assurer du bon état des colonies de chiroptères</i></p> <p><i>Mieux comprendre les mouvements des chiroptères</i></p>	Les zones tampons autour des grottes	<p><i>Murin de Bechstein (1323)</i> <i>Rhinolophe euryale (1305)</i> <i>Barbastelle d'Europe (1308)</i> <i>Murin à oreilles échanquées (1321)</i> <i>Grand murin (1324)</i> <i>Grand rhinolophe (1304)</i> <i>Petit rhinolophe (1303)</i> <i>Petit murin (1307)</i> <i>Minioptère de Schreibers (1310)</i> <i>Murin de capaccini (1316)</i></p>	associations de protection de la nature, plus spécifiquement le Groupe chiroptères Rhône-Alpes	FEADER
	<p><i>Identifier les lieux fréquentés par la Loutre sur le site</i></p> <p><i>Définir des actions de gestion adaptées à la présence de la Loutre</i></p> <p><i>Suivre l'évolution des populations</i> <i>S'assurer de la réussite des mesures de gestion mise en œuvre dans le cadre du Docob (amélioration de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats)</i></p>		<p><i>Loutre d'Europe (1355)</i> <i>Castor d'Europe (1337)</i></p>		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	<p><i>Acquérir des données sur les effectifs des espèces d'amphibiens de l'Annexe 4 de la DH et les autres espèces patrimoniales</i></p>		<p><i>Espèces de l'annexe 4 de la DH</i></p>	<p><i>associations de protection de la nature, propriétaires, collectivités</i></p>	<p>50% DREAL, 30% Agence de l'eau 20% Collectivité</p>
	<p><i>Acquérir des données sur les effectifs des espèces de reptiles de l'Annexe 4 de la DH et les autres espèces patrimoniales</i></p>		<p><i>Espèces de l'annexe 4 de la DH</i></p>	<p><i>associations de protection de la nature, propriétaires, collectivités</i></p>	<p>50% DREAL 50% Collectivité</p>

	<p><i>Suivre l'évolution des populations de la sous espèce du Damier de la succise présente sur le site</i></p> <p><i>Suivre l'évolution des stations de la plante hôte du Damier de la succise, la Céphalaire à fleurs blanches (Cephalaria leucantha)</i></p> <p><i>Voir les liens avec les populations de Damier de l'ENS de la Boissine (au Nord du plateau de Rompon)</i></p>		<p><i>Sous-espèce du Damier de la succise (Euphydryas aurinia provincialis)</i></p>	<p><i>associations de protection de la nature, propriétaires, collectivités</i></p>	<p><i>FEADER</i></p>
	<p><i>Rechercher les odonates d'intérêt communautaire sur le site et les habitats pouvant leur être favorables</i></p> <p><i>Identifier les odonates remarquables sur le site et leurs habitats</i></p>		<p><i>Agrion de Mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041),</i></p>	<p><i>associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche</i></p>	<p><i>FEADER</i></p>
<p>10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.</p>	<p><i>Rechercher les coléoptères d'intérêt communautaire sur le site et les habitats pouvant leur être favorables</i></p> <p><i>Identifier les coléoptères remarquables sur le site et leurs habitats</i></p>		<p><i>Lucane cerf-volant (1083) Grand capricorne (1088)</i></p>	<p><i>associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONF, CRPF, Collectivités</i></p>	<p><i>FEADER</i></p>

	<i>Suivre l'évolution des stations d'espèces végétales remarquables</i>		<i>Espèces végétales protégées et espèces de l'annexe V</i>	<i>Associations de protection de la nature, CBN Massif Central, Collectivités, ONF</i>	<i>Collectivités</i>
	<i>Suivre l'état de conservation des forêts, notamment par rapport aux actions de gestion proposées</i>	<i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia, (9340)</i>		<i>ONF, Collectivités, les propriétaires de forêt, CRPF, les syndicats de propriétaires forestiers, le PNR des Monts d'Ardèche</i>	<i>FEADER</i>
	<i>Connaître les Orthoptères et Lépidoptères du site B25</i>		<i>Espèces patrimoniales</i>	<i>propriétaires, agriculteurs, ONF, Collectivités, les propriétaires de forêt, CRPF, les syndicats de propriétaires forestiers, le PNR des Monts d'Ardèche.</i>	<i>Collectivités</i>
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	<i>Vérifier l'efficacité des actions de gestion sur les milieux ouverts et semi-ouverts (milieux agro-pastoraux)</i>	<i>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*) Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-</i>		<i>propriétaires, agriculteurs, collectivités</i>	<i>FEADER</i>

		<p><i>limoneux (Molinion caeruleae) (6410)</i> <i>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)</i> <i>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)</i> <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)</i> <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)</i></p>			
<p>10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.</p>	<p><i>Connaître la répartition des populations d'Ecrevisses à pattes blanches et leurs effectifs (maintien, accroissement ou baisse des effectifs)</i></p> <p><i>Identifier les causes d'une éventuelle baisse d'effectif</i></p>		<p><i>Ecrevisse à pattes blanches (1092)</i></p>	<p><i>Propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche</i></p>	<p>FEADER</p>
	<p><i>Connaître les espèces exotiques envahissantes</i></p>	<p><i>Tous les habitats</i></p>	<p><i>Ecrevisse à pattes blanches</i></p>	<p><i>Propriétaires, les</i></p>	<p>FEADER</p>

	<p>sur le site B25</p> <p>Connaître la répartition des espèces exotiques envahissantes et leur progression</p> <p>Définir les interventions en fonction des espèces et de leur répartition</p>	<p>naturels d'intérêt communautaire et prioritaires du site B25</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire et prioritaires du site B25</p> <p>Actuellement l'espèce la plus concernée est Ecrevisse à pattes blanches (1092)</p>	(1092)	<p>collectivités, l'ONF, la Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas</p>	
<p>10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.</p>	<p>Connaître le régime hydrique des cours d'eau du site et ses fluctuations</p> <p>Identifier les causes des éventuelles fluctuations</p>	<p>Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba (3280), 0,8 ha</p> <p>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), 22,9 ha</p> <p>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba (92A0), 12,7 ha</p>	<p>Barbeau méridional (1138)</p> <p>Blageon (1131)</p> <p>Ecrevisse à pattes blanches (1092)</p> <p>Castor d'Europe (1337)</p> <p>Loutre d'Europe (1355)</p>	<p>Propriétaires, les collectivités, la Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas</p>	<p>Agence de l'eau collectivités</p>
	<p>Connaître l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Mettre à jour le Docob</p>	<p>Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire et</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Propriétaires, les collectivités, gestionnaires</p>	<p>FEADER</p>

	<i>Réviser le programme d'actions en fonction des besoins</i>	<i>prioritaires</i>			
--	---	---------------------	--	--	--

TABLEAU 10 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité	Type d'objectifs			
			Préserver et Protéger	Conserver et entretenir	Restaurer et réhabiliter	Acquisition de données communication°
<i>Milieux ouverts et semi-ouverts</i>	1 <i>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</i>	***		X	X	X
<i>Cours d'eau, berges et ripisylves et prairies humides</i>	2 <i>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris.</i>	***		X	X	X
	3 <i>Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.</i>	**		X	X	X
<i>Milieux rocheux, falaises et grottes</i>	4 <i>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.</i>	***	X	X		X
<i>Milieux forestiers</i>	5 <i>Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.</i>	**	X	X	X	X
<i>Milieux rocheux, falaises et grottes</i>	6 <i>Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.</i>	**	X	X		X
<i>Objectifs transversaux</i>	7 <i>Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.</i>	***				X
	8 <i>Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.</i>	***				X
	9 <i>Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</i>	**		X	X	X
	10 <i>Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.</i>	**		X	X	X

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

SYNTHESE

10 objectifs de conservation, dits de développement durable, ont été définis avec les acteurs locaux pour le site B25. Parmi ceux-ci, 6 sont propres aux enjeux écologiques d'intérêt communautaire et prioritaires du site et 4 sont des objectifs transversaux.

Ce sont ces objectifs généraux qui croisés avec la nature des menaces auxquelles sont confrontés les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et prioritaires du site, qui ont orientés la définition des actions de protection, conservation, entretien, restauration, communication et d'accroissement des connaissances.

Les objectifs portant sur les milieux ouverts et semi-ouverts, et sur les cours d'eau et zones humides sont prioritaires puisque ces habitats et leurs espèces constituent les enjeux forts de ce site Natura 2000.

C. PROGRAMME D' ACTIONS

TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DES ACTIONS

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte	(2) = priorité moyenne	(3) = priorité faible
----------------------	------------------------	-----------------------

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
Thème : Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (1 action)					
7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.	ADM 1	Poste d'animation du site	Animation 7.63 (FEADER)	1) Mise en œuvre des processus de contractualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrats Natura 2000 agricole - MAEC ➤ Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier et contrat Natura 2000 forestier ➤ Charte Natura 2000 2) Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du Docob 3) Suivi de la mise en œuvre du Docob 4) Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation	1
Thème : Gestion des Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (8 actions)					
2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris. 3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.	HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique	Agence de l'eau (Priorité au financement agence de l'eau)/ Contrat corridor de la Région/ Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier	1) Recensement des seuils (pouvant gêner le déplacement des populations de poissons et avoir une incidence sur la pérennité de celles-ci) et recherche de leur propriétaire 2) Etudes préalables pour déterminer le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement. 3) Diagnostic géotechnique et la réalisation d'un modèle hydraulique par un hydraulicien 4) En fonction des résultats de l'étude, prévoir un aménagement du seuil ou son effacement. (A32317P Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières) 5) Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuils sur l'évolution des populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire.	1

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
<p>2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</p> <p>9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</p>	HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau	Agence de l'eau ou Contrat Natura 2000 forestier (en milieu forestier pour la mise en défens, l'entretien, l'information des usagers) / Agence de l'eau ou Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier (hors milieu forestier pour la mise en défens, l'entretien, l'information des usagers/ collectivités et/ou département pour le nettoyage des dépôts sauvages / Animation 7.63 (FEADER) sur la sensibilisation/ / Charte Natura 2000 (maintien de la ripisylve)	<p>1) Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau et restauration des berges et de la ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement et nettoyage des dépôts sauvages de matériaux - information aux usagers : contrat Natura 2000 forestier (F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt) ou ni agricole - ni forestier (A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact), - mise en défens des secteurs les plus accessibles : contrat Natura 2000 forestier (F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire) ou contrat ni agricole - ni forestier (A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès). - interpellation des contrevenants à la réglementation nationale - permettre la régénération naturelle : contrat Natura 2000 forestier (F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles) ou contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier (A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles). - sensibilisation et formation des élus et service des routes du département sur la fragilité des ripisylves <p>2) Entretien différencié et raisonné de la ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> - En milieu forestier, contrat forestier (F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles) - En milieu non forestier : contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier (A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles) <p>3) Préserver la végétation des berges de la fragmentation et de la destruction (cf. Charte Natura 2000)</p>	2
5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.	HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts	Contrat Natura 2000 forestier/ Charte Natura 2000	<p>1) Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus</p> <p>2) Maintien d'îlots de sénescence et des arbres les plus vieux ou morts sur pied</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat forestier (F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents) <p>3) Préserver les milieux forestiers de la destruction (cf. Charte Natura 2000)</p>	3
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme: ouverture du milieu	Animation 7.63 (FEADER)/ Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) pour les parcelles agricoles/ Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier pour les parcelles non agricoles/ conventionnement privé	<p>1) Animation foncière</p> <p>2) Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC.</p> <p>3) Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur des parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC : - RA_ROP_GP3 : OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise et 	1

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
			(financement privé)	<p>HERBE_09 - Gestion pastorale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur des parcelles non agricoles proposer un contrat ni agricole ni forestier d'ouverture de milieu : A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ; A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique 	
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche	<p>Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier / Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) / conventionnement privé / Charte Natura 2000</p>	<p>1) Entretien des milieux ouverts sur des parcelles non agricoles en l'absence de troupeau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ou A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger <p>2) Entretien par la fauche et/ou le débroussaillage après ouverture sur les parcelles agricoles en l'absence de troupeaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise <p>3) Maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : HERBE_07 - Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente <p>4) Retard de fauche sur les prairies permanentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : HERBE_06 - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables <p>5) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)</p>	1
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale	<p>Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) / Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier / Conventionnement privé Charte Natura 2000</p>	<p>1) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur parcelles agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs pourront s'engager dans la MAEC RA_ROP_GP1 qui combine MAEC SHPcoll - MAEC Systèmes herbagers et/ou pastoraux et HERBE_09 - Gestion pastorale <p>2) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage sur parcelles non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour des non agriculteurs, un contrat ni agricole ni forestier : A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique et A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. <p>3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)</p>	1

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs	Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier / Charte Natura 2000	<p>1) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les non agriculteurs, engagement possible dans un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : A32306P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets ou A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers <p>2) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : MILIEU_03 : Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers et LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente <p>3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)</p>	2
<p>1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p> <p>2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</p>	HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	Contrat Natura 2000 ni agricole et ni forestier / Contrat Natura 2000 forestier	<p>1) Appliquer des interventions déjà éprouvées pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hors milieu forestier, contrat ni agricole et ni forestier : A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable - En milieu forestier, contrat forestier : F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable <p>2) Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression sur des végétaux exotiques envahissants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hors milieu forestier, contrat ni agricole et ni forestier : A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. - En milieu forestier, contrat forestier : F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. 	2
<p>Thème : Suivis et amélioration des connaissances (19 actions)</p> <p><i>N.B. : les données récoltées dans le cadre des inventaires et suivis seront reversées aux bases de données naturalistes locales</i></p>					
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	<p>1) Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères (bâti, mines, carrières abandonnées, etc.)</p> <p>2) Caractérisation des habitats de chiroptères sur les secteurs proposés à l'extension : zones tampons des grottes, sur les cours d'eau et sur les autres secteurs concernés par l'extension du site.</p>	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	<p>1) Comptage des individus dans les principales grottes et autres gîtes du site.</p> <p>2) Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (enregistrement sonore).</p>	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000/ PNA Loutre d'Europe	<p>1) Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau.</p> <p>2) Pose de piège photographique et analyse des données.</p>	2

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loure	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 / PNA Loure d'Europe	1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée, sur la base des données disponibles. 2) Pose de quelques pièges photos aux endroits les plus stratégiques et analyse des données.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Prospections à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Prospection à mener sur l'ensemble du site.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et d'individus.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site et complément de cartographie d'habitats	DREAL / Région Collectivité (CG, communautés de communes et communes)	1) Parcours de l'ensemble du site, campagne en plusieurs passages entre avril et septembre, en fonction des périodes de floraison.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Mise à jour de la cartographie des milieux forestiers d'intérêt communautaire et des forêts représentant des habitats d'espèces tous les 15 ans.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 12	Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères	Collectivités	1) Rechercher les Orthoptères et les Lépidoptères Rhopalocères (papillon de jour) d'intérêt communautaire le site B25	2

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 13	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Inventaire des habitats naturels et révision de leur cartographie.	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 14	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Contrat corridor (financement Région) Fédération de pêche de l'Ardèche	1) Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 15	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Contrat corridor (financement Région) Fédération de pêche de l'Ardèche	1) Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 16	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Conservatoire botanique Agence de l'eau Contrat corridor (Région) Collectivités	1) Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25 2) Suivis des espèces exotiques envahissantes.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 17	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau	Financement Agence de l'Eau	1) Compléter les analyses de débits sur les cours d'eau sur site B25	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation 2) Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	REV 2	Révision du document d'objectifs	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Réviser le Docob 2) Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)	2

Thème : Communication et sensibilisation (10 actions)

8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.	COM 1	Diffusion d'un bulletin d'informations ou d'articles	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser et diffuser un bulletin de liaison, pouvant être mis à disposition sur internet, pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du Docob. Réflexion à mener pour définir la stratégie de diffusion pour le grand public d'un format papier. Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du Docob. 	1
8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public. Tous les objectifs spatialisés	COM 2	Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Agence de l'eau	1) Organiser des réunions de sensibilisation et des événements pour les acteurs et usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes...) portant sur les enjeux du Docob (y compris sur les actions déjà existantes les concernant) et les liens avec leur activité.	1
			Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, écoles, associations...)	1) S'associer aux associations locales pour organiser des journées de nettoyage du site, notamment sur les tronçons des cours d'eau accessibles et fréquentés (la Payre, le Mézayon et la Bayonne).	2
			Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, écoles, associations...)	1) Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site.	1
			Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 et contribution pour la fabrication de panneaux des contrats forestiers ou ni-ni Autres (collectivités...)	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site et visant à limiter l'impact des usagers et des visiteurs, notamment à l'entrée des grottes facilement accessibles <ul style="list-style-type: none"> Aide par un contrat ni agricole, ni forestier via l'action A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact 	2
8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.	COM 3	Réalisation, en partenariat avec les représentants des acteurs et usagers du territoire, d'un topoguide pour la découverte des enjeux du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	<ol style="list-style-type: none"> Créer un groupe de travail pour l'élaboration du topoguide et pour la définition de l'itinéraire des visites guidées Conception d'un topoguide par un prestataire 	3
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 4	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Créer un groupe de travail « grottes et chiroptères »	1
4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.				<ol style="list-style-type: none"> Mener une étude sur la fréquentation des grottes Définition du plan de gestion de la fréquentation des grottes 	
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM5	Organiser des visites guidées	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	<ol style="list-style-type: none"> Définition de l'itinéraire de la (des) visite(s) guidée(s) Mettre en œuvre la (les) visite(s) guidée(s) 	2
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités,	1) Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde	3

			associations...)		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Participation à des opérations « coup de poing » 2) Sensibiliser les associations d'utilisateurs	2
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs) 2) Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et utilisateurs du site.	2
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Informer les porteurs de projet 2) Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet	1
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public 2) Elaborer un schéma d'accueil du public : définition des conditions d'usage des chemins et sentiers, et des équipements s'il y a lieu 3) Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements.	2

Les fiches actions

ADM	ADM 1	Poste d'animation du site
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Favoriser l'adhésion et l'implication des acteurs et usagers au Docob
- Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires du territoire pour harmoniser la gestion et le développement
- Préserver les surfaces en milieux ouverts et semi-ouverts et améliorer leur état de conservation

Territoire concerné : L'ensemble du site Natura 2000

Acteurs concernés : Tous les acteurs du site.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés : l'ensemble des habitats, des espèces et des habitats d'espèces

Espèces de la DO et patrimoniales qui bénéficieront de cette action : la totalité des espèces d'oiseaux et des espèces patrimoniales présente sur le site B25.

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Mise en œuvre des processus de contractualisation

- - **Contrats Natura 2000 agricole - MAEC**
 - Recensement des bénéficiaires potentiels : Animation ou co-animation avec l'opérateur du PAEC de réunions pour informer les agriculteurs sur les outils à disposition (mobiliser les acteurs vers une signature de contrats MAEC)
 - Travailler de concert avec l'opérateur du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) à sa rédaction
 - Etablir les contrats agricoles - MAEC (soutien technique et administratif).
 - **Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier et contrat Natura 2000 forestier**
 - Recensement des bénéficiaires potentiels

- Etablir les contrats Natura 2000 ni-agricole ni-forestier et des contrats forestiers (soutien technique et administratif), diagnostics écologiques
- Suivre les opérations contractualisées

➤ **Charte Natura 2000**

- Recenser les adhérents potentiels à la charte Natura 2000 et promouvoir la charte afin de développer les adhésions

2) Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du Docob

- Promouvoir le Docob : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs locaux, dont les propriétaires.
- Mettre en place et organiser les actions de communication et de sensibilisation.
- Articuler la mise en œuvre du Docob avec celles des autres documents de gestion, notamment les Docob des sites adjacents ; les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion, mutualiser les données...).
- Assurer la concertation entre les acteurs locaux : un ou plusieurs groupe(s) de travail et de réflexion seront organisés par la structure animatrice pour la mise en œuvre des actions du Docob.
- Participer à une animation foncière pour la ré-ouverture de milieux.
- Participer au réseau des structures animatrices Natura 2000 et créer du lien en faveur d'une cohérence technique, scientifique et de communication à l'échelle du réseau de sites situés à proximité.

3) Suivi de la mise en œuvre du Docob

- Coordonner la mise en œuvre des actions du Docob pour favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action (SUDOCO).
- Participer à l'élaboration du dossier de consultation pour l'extension du périmètre (année 1 seulement).
- Etablir un rapport annuel d'activités.
- Présentation en COPIL de l'état annuel de réalisation (une réunion par an au minimum).
- Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir.
- Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation de certaines actions identifiées dans le Docob (études préconisées, mesures non financées...) et mettre au point le financement global des actions.
- Evaluation de la mise en œuvre du Docob sous forme de bilan intermédiaire à la fin de la période couverte par la convention cadre d'animation (au bout de 3 ans).
- Ajuster le programme d'actions en tenant compte du bilan intermédiaire pour les 3 années suivantes.
- Réalisation des études scientifiques prévues dans le DOCOB, et après validation du COPIL, par rapport à la caractérisation des habitats, des espèces et au suivi des actions dans la perspective de leur évaluation.
- Suivi biologique et surveillance du site : réalisation et/ou coordination des études, inventaires et suivis prévus ou nécessaires pour assurer la connaissance et l'évaluation de l'état de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.
- Participer au réseau des structures animatrices Natura 2000 et créer du lien en faveur d'une cohérence technique, scientifique et de communication à l'échelle du réseau de sites situés à proximité.

- La structure animatrice est associée à l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, sur la base de l'état initial de 2006 et des études complémentaires spécifiques au site (inventaires et cartographie, structure et fonctionnalité de l'habitat, menaces et perspectives d'évolution). Elle y contribue sur la base de la sollicitation de la DDT. Elle n'a pas la charge de l'expertise technique sur l'état de conservation.

4) Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation

- L'animateur doit consacrer du temps aux développeurs et porteurs de projets, de même qu'aux gestionnaires et élus du territoire pour le sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000. Plus précisément cette action consiste à :
 - Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires dans la définition de leurs avant-projets.
 - Informer et suivre les projets dans le cadre de l'évaluation des incidences. Alerte des services en charge des différentes autorisations et approbations administratives et, le cas échéant, mise à disposition d'éléments techniques sur demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche.
 - Inciter à la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants et à venir.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Année	1	2	3	4	5	6	
1) Mise en œuvre des processus de contractualisation, de façon continue sur les 6 ans - réunions d'information - rencontres individuelles des acteurs et usagers	x	x	x	x	x	x	46 500€
2) Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du Docob, de façon continue sur les 6 ans - réunions d'information publiques - ateliers de travail - rédactions d'articles pour les journaux locaux - animations pédagogiques	x	x	x	x	x	x	
3) Suivi de la mise en œuvre du Docob, de façon continue sur les 6 ans - emploi de l'outil SUDOCO - suivi des indicateurs de réalisation des actions - préparation des réunions du comité de pilotage	x	x	x	x	x	x	

4) Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation, de façon continue sur les 6 ans	x	x	x	x	x	x	
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							46 500 €
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							279 000 €

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Bilan annuel à réaliser par la structure animatrice et présenté au comité de pilotage

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- La structure animatrice (Commune, Communauté de communes, Syndicat mixtes...)

7) Actions ou programmes liés

- Documents d'urbanismes
- Charte du PNR des Monts d'Ardèche
- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- Eventuel plan ou programme sur les prélèvements d'eau
- Etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Les indicateurs de réalisation des actions dans leur totalité
- Bilan annuel et triennal

Indicateur d'évaluation

- Les résultats des bilans annuels et triennaux
- Etat de conservation initial / Etat de conservation final des habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaires

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Portage de l'animation du site	279 000 €	100% cofinancement Etat/Europe (FEADER) ou Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	279 000 €	

HAB	HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés 3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire. 2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Recensement de tous les seuils pouvant freiner le déplacement des populations de poissons
- En fonction des résultats du recensement, intervention sur deux seuils d'ici 6 ans : aménagement ou effacement si recommandé
- Lancement des suivis biennal après intervention

Territoire concerné : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents

Acteurs concernés : Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)

Espèces de la DO et patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

Non concernées.

Superficie ou linéaire

Environ 73 ha de cours d'eau et ripisylves (Mézayon : 51,4 ha et Bayonne : 21,5 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recensement des seuils (pouvant gêner le déplacement des populations de poissons et avoir une incidence sur la pérennité de celles-ci) et recherche de leur propriétaire

- Consultation des acteurs de terrain pour répertorier les seuils contraignants (ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA, les syndicats des eaux et la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche)
 - o Consultation sous la forme d'une réunion de travail réunissant les acteurs pré-cités ou consultations individuelles en fonction de la disponibilité
- Eventuellement, passage sur le terrain pour vérifier certaines informations/observations
 - o passage en début de période sèche ou en assecs pour constater les effets
- Production d'un document cartographique et des données sur le statut (état, propriétaire, usage : hydroélectrique, agriculture, eau potable...) qui sera soumis à l'ensemble des acteurs consultés afin d'obtenir un consensus sur les seuils à retenir comme représentant une gêne au déplacement des espèces aquatiques
- Pour les aménagements retenus, prise de contact avec le propriétaire pour information et sensibilisation

2) Etudes préalables pour déterminer le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement

- Etudes des habitats aquatiques (et berges) en amont et en aval des seuils et de leurs potentiels d'accueil pour des espèces patrimoniales, dont les espèces d'intérêt communautaire.
 - o Visite de terrain par un écologue spécialiste des cours d'eau, afin de réaliser des inventaires écologiques en amont et en aval du seuil. Les prospections sont à réaliser sur une distance minimale de 100 à 200 m de part et d'autre du seuil et à différentes périodes de l'année, au printemps, pendant la période de reproduction et alors que les niveaux d'eau sont encore élevés ;
 - o Doivent être prises en compte les espèces exogènes rencontrées en amont et en aval du seuil.
- Etude préalable des flux solides (transport de sédiment) et des risques de déplacement de matériaux pollués.
- Analyse de l'effet du retrait ou de l'aménagement des seuils par rapport à l'état initial :
 - o vérifier l'amélioration écologique des secteurs en amont et en aval des seuils par rapport au rétablissement des continuités écologiques. Cette analyse doit aussi s'assurer que l'aménagement ou l'effacement ne crée pas un corridor pour la propagation d'espèces invasives, comme les écrevisses américaines.

3) Diagnostic géotechnique et la réalisation d'un modèle hydraulique par un hydraulicien

- Pour évaluer l'incidence hydraulique de l'intervention.
 - Cette étude estimera aussi le cout du projet, incluant les dossiers réglementaire et expertises complémentaires nécessaires au regard de ses incidences (DLE, expertise naturalistes complémentaires, dossier CNPN si impact sur espèces protégées...).

4) En fonction des résultats de l'étude, prévoir un aménagement du seuil ou son effacement.

- *N.B. : Cette action concerne les seuils non soumis à une obligation d'aménagement par la réglementation. (Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement)*
- A32317P Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
-
- Actions prévues dans les programmes de gestion des cours d'eau du site :
- Pour le sous-bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon », le SDAGE prévoit la création d'ouvrage de substitution sur la Payre et le Mézayon pour contrer la problématique de déséquilibre quantitatif de la ressource eau.
- Le Contrat de rivière de l'Ouvéze, porté par la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, décline le SDAGE de façon plus fine sur le bassin de l'Ouvéze. Il prévoit de travailler à l'amélioration du potentiel écologique en améliorant la qualité physique du cours d'eau, sa fonctionnalité (restauration des flux solides et liquides) et sur la restauration et l'entretien des habitats et des milieux.

5) Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuils sur l'évolution des populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire :

- Pourra être complété par les données des suivis sur le Barbeau et le Blageon en SUI 14 et sur l'Ecrevisse à pattes blanches par l'action SUI 13
- Ecrevisses à pattes blanches
- Blageon et de Barbeau méridional
- Castor d'Europe
- Loutre d'Europe

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : ONEMA, Agence de l'eau, DDT07, communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recensement des seuils	x						Animation
Inventaires écologiques et hydrauliques en amont et en aval du seuil.		x	x				30 000 €
Aménagement ou effacement du seuil (cf. cahier des charges - A32317P)				x			Action ponctuelle, à définir sur devis en fonction des choix
Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuil						x	4 000€
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Sans objet
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							34 000€

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- plan de localisation avec les aménagements réalisés ;
- les factures ou les pièces de valeur probante équivalente.

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Collectivités (département, communes, intercommunalités)
- Service Assainissement et Rivières de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Payre et de ses affluents
- AAPPMA ou fédération de pêche
- Propriétaires

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- SDAGE dont la principale problématique sur le sous-bassin versant « Ouvèze-Payre-Lavézon » est le déséquilibre quantitatif de la ressource eau. Il prévoit donc la création d'ouvrage de substitution sur la Payre et le Mézayon.
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- Eventuel plan ou programme sur les prélèvements d'eau
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte répertoriant les seuils
- Rapport d'inventaire
- Photographies attestant de la mise en place de l'aménagement ou de l'effacement
- Bilan des suivis

Indicateur d'évaluation

- Colonisation de nouveaux secteurs par le Barbeau méridional, le Blageon et l'Ecrevisse à pattes blanches
- Absence d'écrevisses américaines et d'espèces végétales invasives en aval et en amont des aménagements ou du seuil effacé

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Recensement des seuils	<i>Compris dans l'animation et financement</i>	ADM 1
Inventaires écologiques et hydrauliques en amont et en aval du seuil.	30 000 €	100% Agence de l'eau
Effacement ou aménagement, contrat agricole ni forestier (A32317P)	Action ponctuelle, à définir sur devis en fonction des choix	75% Agence de l'eau 25% FEADER

Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuil	4 000 €	50% Agence de l'eau 50% FEADER ou Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	34 000 €	

HAB	HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
<p>2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</p> <p>9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Etablir des partenariats avec les collectivités pour une gestion concertée des cours d'eau
- Supprimer les dépôts de déchets en bordure de cours d'eau
- Régénérer les ripisylves dégradées par les dépôts de déchets

Territoire concerné : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et l'aval de la Payre

Acteurs concernés : Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, département, communes.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix et Populus alba* (3280), 0,8 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)
- Murin de capaccini (1316)
- Petit rhinolophe (1303)
- Grand rhinolophe (1304)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Petit murin (1307)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Murin de Bechstein (1323)
- Grand murin (1324)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton

- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni
- Crapaud accoucheur
- Crapaud calamite
- Rainette méridionale
- Grenouille agile
- Grenouille rousse
- Grenouille verte
- Lézard des murailles
- Couleuvre à collier

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Aigrette garzette (A026)
- Grande aigrette (A027)
- Milan noir (A073)
- Martin pêcheur (A229)
- Lézard des souches
- Calopteryx vierge
- Cordulégastre annelé
- Anguille européenne
- Salamandre tachetée
- Triton palmé
- Pélodyte ponctué
- Crapaud commun
- Couleuvre vipérine
- Coronelle girondine

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau et restauration des berges et de la ripisylve

- recensement des dépôts sauvages de matériaux, travail conjoint du département, des collectivités, de la police de l'environnement (ONCFS et ONEMA) et de la structure animatrice.
 - o Réunion des partenaires pour l'organisation et la répartition des tâches et établir une première liste de zone de dépôts
- nettoyage des zones de dépôts, intervention des collectivités.
 - o Nettoyage manuel ou à l'aide d'engins légers pour ne pas trop compacter le sol de la ripisylve
- information aux usagers sur la fragilité des milieux naturels, contrat Natura 2000 forestier (F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt) ou ni agricole - ni forestier (A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact),
 - o rappel de la réglementation et informer sur la sensibilité des zones humides et des berges de cours d'eau

- articles dans la presse locale faisant état des actions de nettoyage et du coût engendré par cette action, (cf. action COM 2)
- sensibilisation des élus, des acteurs locaux et des usagers sur les services rendus par les cours d'eau et les habitats de leurs berges à travers la production de plaquettes, fiches de bonnes pratiques, de réunions d'information, de chantier citoyen de nettoyage des berges (cf. action COM 2)
- installation d'équipement ou réalisation d'aménagement pour limiter l'accès aux secteurs favorables aux dépôts sauvages, contrat Natura 2000 forestier (F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire) ou contrat ni agricole - ni forestier (A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès).
 - Mise en défens des secteurs les plus accessibles par la pose de barrières ou l'aménagement de merlons ou de fossés.
- Interpellation des contrevenants à la réglementation nationale et procéder à l'établissement de procès-verbaux lors d'infraction, mise en application de la réglementation par la police de l'environnement (ONCFS et ONEMA).
 - Ronde de surveillance
 - Opérations coup de poing
- Permettre la régénération naturelle une fois les dépôts sauvages nettoyés. Cette régénération peut être accompagnée afin de favoriser la repousse des espèces endogène et éviter l'implantation d'espèces envahissantes ou indésirables en milieu rivulaire. Cet accompagnement peut être le lieu :
 - d'un contrat Natura 2000 forestier (F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - contexte productif)
 - ou d'un contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier (A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles).
- La restauration tendra à créer des ripisylves d'une largeur minimum de 5 mètres lorsque possible.
- Dans le cas d'une restauration nécessitant la plantation d'arbres, les espèces implantées devront être diversifiées et indigènes. Les plants doivent être d'origine locale ou écologiquement semblables ou issus de bouturage sur des espèces locales.
-
- Les espèces suivantes sont acceptées :

Aulne blanc	<i>Ainus incana</i>
Aulne glutineux	<i>Ainus glutinosa</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Frêne oxyphylle	<i>Fraxinus angustifolia</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Noyer royal (commun)	<i>Juglans regia</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor (ou campestris)</i>
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>
Orme lisse (ou diffus)	<i>Ulmus laevis</i>
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>
Saules sp	(espèces indigènes)
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Tremble	<i>Populus tremula</i>

-
- Sensibilisation et formation des élus et service des routes du département sur la fragilité des ripisylves
 - o sensibilisation des élus, des agents des collectivités : fiches de bonnes pratiques, de réunions d'information (cf. action COM 2)
-

2) Entretien différencié et raisonné de la ripisylve

- En milieu forestier : structuration du peuplement, création d'ouverture avec enlèvement des produits de coupe, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits
 - o Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 forestier sur la base de l'action F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- En milieu non forestier : taille des arbres, débroussaillage et/ou faucardage avec exportation des produits de coupe, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits
 - o Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier sur la base de l'action A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

3) Préserver la végétation des berges de la fragmentation et de la destruction (cf. Charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Collectivités, syndicats de rivières, agence de l'eau

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recensement des dépôts sauvages	x						Animation
Nettoyage des zones de dépôts		x	x				A estimer en fonction des résultats du recensement
Information aux usagers, contrat ni agricole ni forestier (A32326P) et contrat forestier (F22714)	x	x	x	x	x	x	ADM 1
Mise en défens, contrat ni agricole ni forestier (A32324P) et contrat forestier (F22710)		x	x	x	x	x	Sur devis en fonction des besoins
Opération de surveillance	x	x	x	x	x	x	Budget des Services de l'Etat
Régénération naturelle, contrat ni agricole ni forestier (A32311P) et contrat forestier (F22706)			x	x	x	x	Chiffré dans le cadre des cahiers des charges
Sensibilisation et formation	x			x			Pris en compte dans COM 2
Entretien différencié et raisonné de la ripisylve contrat forestier (F22706) contrat ni agricole ni forestier (A32311R)	x	x	x	x	x	x	Sur devis en fonction des besoins
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							1 000€ (support de communication) + Devis
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							1 000€ + Devis

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Plan de localisation avec l'état des surfaces
- Factures ou des pièces de valeur probante équivalente

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Collectivités (département, communes, intercommunalité)
- Service Assainissement et Rivières de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Payre et de ses affluents
- AAPPMA ou Fédération de pêche
- Propriétaires
- Communauté de commune Barrès Coiron

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- PNA Loutre
- PNA Castor
- Programme pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte des zones de décharge
- Photographies avant/après enlèvement des déchets
- Facture pour le retrait des déchets
- Facture pour les équipements de mise en défens
- Photographies des aménagements de mise en défens
- Nombre de panneau d'information installé

Indicateur d'évaluation

- Amélioration de l'état de conservation de la ripisylve (suppression des zones de dépôt sauvage et développement d'une ripisylve)
- Absence de déchets
- Ripisylve essentiellement constituée d'espèces autochtones et typiques des berges

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau et restauration des berges et de la ripisylve, contrat ni agricole ni forestier (A32326P, A32324P, A32311P) et contrat forestier (F22714, F22710, F22706)	Prise en charge par les collectivités + estimation sur devis + 1 000€ pour support de communication	20% Collectivités 30% Agence de l'eau 50% Etat et FEADER (sensibilisation et contractualisation)
Entretien différencié et raisonné de la ripisylve, contrat ni agricole ni forestier (A32311R) et contrat forestier (F22706)	Sur devis pour les particuliers	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	1 000 € + devis	

HAB	HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Conserver les vieilles forêts ou les îlots de vieilles forêts
- Conserver des arbres morts sur pied et les arbres morts au sol

Territoire concerné : les milieux forestiers sur le site B25, dont les habitats naturels d'intérêt communautaire Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, qui couvrent environ 18,3 ha de la zone d'étude et les ripisylves de Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* et de Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* qui couvrent 37,5 ha.

Acteurs concernés : ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, propriétaires privés, PNR des Monts d'Ardèche...

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, (9340), 18,3 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,8 ha
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Grand murin (1324)
- Lucane cerf-volant (1083)
- Grand capricorne (1088)
- Ecaille chinée* (1078)
- Fragon faux houx

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondré apivore (A072)
- Milan royal (A074)
- Circaète Jean-le-Blanc (A080)

Superficie ou linéaire

Au minimum 54 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus

- Travailler de concert avec le PNR des Monts d'Ardèche qui s'est engagé dans une démarche de préservation des forêts vieillissantes

-
-

2) Maintien d'îlots de sénescence et des arbres les plus vieux ou morts sur pied

- Proposer au propriétaire et/ou gestionnaire de maintenir des îlots de sénescence ou des arbres sénescents disséminés
 - o contrat forestier s'appuyant sur l'action F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.

-

3) Préserver les milieux forestiers de la destruction (cf. Charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : ONF, CRPF, Syndicats des propriétaires forestiers, Collectivités (communes, Communauté de communes Barrès Coiron, Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche), propriétaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
Années	1	2	3	4	5	6	
Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus	x						7 000 €
Maintien d'arbres sénescents disséminés, contrat forestier (F22712)		x	x	x	x	x	2 000€/ha/an
Maintien d'îlots de sénescence, contrat forestier (F22712)		x	x	x	x	x	2 000€/ha/an
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							7 000 € sur l'année 1 2 000€/ha entre année 2 et 6
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							7 000 € étude + 10 000€ / 5 ans

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- le plan localisant les arbres ou les îlots à conserver, qui devra localiser, si nécessaire, les secteurs fréquentés et les accès en précisant les mesures de sécurité prises.

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires de forêts
- Collectivités (département, communes, intercommunalité)

7) Actions ou programmes liés

- Plans d'aménagement forestier ou autres plans de gestion des milieux forestiers (dont les PSG)
- Programme de préservation des forêts vieillissantes du PNR des Monts d'Ardèche
- Ilot de sénescence (ONF) et / ou îlot de vieillissement (ONF)

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte localisant les peuplements vieillissants
- Carte localisant les îlots de sénescence contractualisés ou les arbres sénescents disséminés

Indicateur d'évaluation

- Surface couverte par les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, (9340)
- Nombre d'arbres sénescents conservés
- Nombre de m³ de bois sénescents /ha conservés

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus	7 000 €	60% Etat et FEADER (pour les forêts privées) 40% autres financeurs
Maintenir des îlots de sénescence ou des arbres sénescents disséminés, contrat forestier (F22712)	10 000 € / 5 ans	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	17 000 €	

HAB	HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Réunir les partenaires agricoles pour identifier les besoins en création de pâturage
- Planifier les réouvertures de milieux
- Ouvrir des secteurs nécessaires à la rentabilité des exploitations agricoles qui contribueront à accroître les surfaces en milieux ouverts et semi-ouverts sur le site

Territoire concerné : les milieux semi-ouverts et embroussaillés sur le site B25

Acteurs concernés : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, industriels, chasseurs, département, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Damier de la succise (1065)
- **L'Ecaille chinée* (1078)***
- Lézard des murailles
- Lézard des souches
- Lézard vert occidental
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre d'Esculape

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondrée apivore (A072)
- Milan noir (A073)

- Milan royal (A074)
- Gypaète barbu (A076)
- Vautour fauve (A078)
- Vautour moine (A079)
- Circaète Jean-le-Blanc (A080)
- Busard cendré (A084)
- Engoulevent d'Europe (A224)
- Alouette lulu (A246)
- Pipit rousseline (A255)
- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Gagée de Bohême
- Micrope dressé
- Proserpine
- Hermite
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Au minimum 16% de la zone d'étude du site B25, selon l'analyse de l'occupation du sol (Corine Land cover) est qualifié de forêt et végétation arbustive en mutation

2) Méthodes et moyens techniques

1) Animation foncière :

- Réunir les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires non agriculteurs, usagers, industriels, collectivités...) afin de définir les zones prioritaires pour des actions de réouverture.
- Evaluer les besoins en équipements pour réaliser le chantier de réouverture et pour la mise en place d'un troupeau ultérieurement (accès - dessertes, équipements pastoraux).
- Définir les outils facilitateurs à mettre en place : Groupement pastoral et Association foncière pastorale

2) Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC.

- Réunir les collectivités, les représentants des agriculteurs (chambre d'agriculture, syndicats agricoles), le site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » CDDRA centre Ardèche et les services de l'Etat pour déterminer si la définition d'un PAEC est une réelle opportunité pour le site et, le cas échéant, organiser son élaboration (identification d'un opérateur, collaboration à la rédaction...)

3) Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture

- Sur des parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC prévoyant d'abord une ouverture de milieux en voie de fermeture, intervention d'ouverture sur les 2 premières années, puis ensuite une gestion pastorale comme celle-ci : RA_ROP_GP3 = OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise + HERBE_09 - Gestion pastorale (cf. le cahier des charges type pour plus de détail) ou encore une gestion par débroussaillage/gyrobroyage
- Sur des parcelles non agricoles et qui ne feront pas l'objet d'une gestion agricole par la suite, un contrat ni agricole et ni forestier d'ouverture de milieu sur deux années afin de traiter les rejets de l'année 2, pour ensuite un entretien par débroussaillage ou gyrobroyage ou pastoralisme. et d'achat et d'installation d'équipement pour une gestion pastorale peut être signé. Le cahier des charges type s'appuiera sur les cahiers nationaux suivants :

- « A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage » pour des milieux très embroussaillés ;
- « A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique »
- Afin de ne pas déranger la faune, les travaux d'ouverture seront réalisés entre les mois d'octobre et février.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, associations de protection de la nature, collectivités, industriels, agriculteurs, propriétaires, CDDRA centre Ardèche, site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et affluents », etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Animation foncière	x	x	x				cf. Animation
Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC	x	x					cf. Animation
OUVERT_01		x	x	x	x	x	237€/ha/an
Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage, contrat ni agricole ni forestier (A32301P)		x	x	x	x	x	1 500 €/ha sur un an
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, contrat ni agricole ni forestier (A32303P)		x	x	x	x	x	A deviser en fonction des besoins
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Entre 237 et 1500 €/ha/an
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Programme de travaux établi par une structure agréée
- plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, collectivités, agriculteurs, chasseurs...

7) Actions ou programmes liés

- PAEC à proximité
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Factures des travaux d'ouverture
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Evolution des groupements végétaux
- Taux d'embroussaillement des parcelles
- Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Animation foncière	<i>cf. Animation</i>	ADM 1
Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC	<i>cf. Animation</i>	ADM 1
OUVERT_01 (MAEC)	474€/ha	100% Etat et FEADER
Contrat ni agricole et ni forestier de réouverture (A32301P et A32303P)	3000 € à 5000€/ha	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans		

HAB	HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts non accessibles aux troupeaux

Territoire concerné : les milieux ouverts et semi-ouverts sur le site B25

Acteurs concernés : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Collectivités (Communes, EPCI, département), PNR des Monts d'Ardèche, industriels, Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, propriétaires, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Damier de la succise (1065)
- **L'Ecaille chinée* (1078)***
- Lézard des murailles
- Lézard des souches
- Lézard vert occidental
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre d'Esculape

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondrée apivore (A072)
- Milan noir (A073)
- Milan royal (A074)

- Gypaète barbu (A076)
- Vautour fauve (A078)
- Vautour moine (A079)
- Circaète Jean-le-Blanc (A080)
- Busard cendré (A084)
- Engoulevent d'Europe (A224)
- Alouette lulu (A246)
- Pipit rousseline (A255)
- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Gagée de Bohême
- Micrope dressé
- Proserpine
- Hermite
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Environ 380 ha comprenant à la fois des habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires et des habitats naturels non d'intérêt communautaire ou prioritaires mais constituant des habitats d'espèces affiliées aux habitats ouverts et semi-ouverts.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Entretien des milieux ouverts sur des parcelles non agricoles en l'absence de troupeau

- Il est proposé un entretien par la fauche ou le débroussaillage, tous les 2 ans, le plus tardivement possible pour la fauche (date de fauche à définir en fonction de la localisation de la parcelle et avec le bénéficiaire) et en hiver (entre novembre et février) dans le cas du débroussaillage, selon le cahier des charges type correspondant qui s'appuie sur les actions nationales :
 - o A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
 - o A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
-
- *Cette action peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*
-
-

2) Entretien par la fauche et/ou le débroussaillage après ouverture sur les parcelles agricoles en l'absence de troupeaux

- Cette action vise un entretien tous les 2 ans dans l'objectif de reconquérir la biodiversité et de lutter contre les risques d'incendie de forêts. Il fait appel à l'engagement unitaire « OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise ». Cette action sera préférentiellement mise en œuvre en hiver dans le cadre d'un débroussaillage (entre novembre et février) et le plus tardivement possible dans le cas d'une action de fauche (date à définir en fonction de la localisation de la parcelle avec le bénéficiaire du contrat).
-
- *Cette action peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*
-

3) Maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques

- Cette action vise le maintien des prairies permanentes riches en espèces floristiques qui sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces produisant un fourrage de qualité et souple d'utilisation. Elle s'appuie sur l'engagement unitaire HERBE_07 : « Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente ». Pour être éligible la prairie doit abriter au moins 4 plantes indicatrices (la liste des espèces indicatrices est à définir par l'opérateur du PAEC). Les engagements rémunérés sont défini dans le cahier des charges types.
- Les prairies pourront être fauchées et pâturées annuellement selon les caractéristiques des parcelles. A définir au moment de la contractualisation et en fonction des préconisations retenues dans le PAEC.

4) Retard de fauche sur les prairies permanentes

- Sur des parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC incluant l'engagement unitaire HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (Interdiction d'intervention mécanique sur une période donnée afin de maintenir la biodiversité, la date de fauche est à définir au moment de la contractualisation). Fauche annuelle obligatoire.

5) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, agriculteurs, propriétaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
Années	1	2	3	4	5	6	
OUVERT_01 : entretien de milieux ouverts	x	x	x	x	x	x	237€/ha/an
Gestion par la fauche ou le débroussaillage léger, contrat ni agricole et ni forestier (A32304R et A32305R)	x	x	x	x	x	x	Entre 1000€ et 1500€/ha/an
Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente (HERBE_07)	x	x	x	x	x	x	66€/ha/an
Retard de fauche sur les prairies permanentes (HERBE_06)	x	x	x	x	x	x	204€/ha/an
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Entre 1507 et 2007€/ha/an
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							Entre 9 042 et 12 042 €/ha

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des pratiques.
- plan de localisation avec l'état des surfaces
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, agriculteurs, collectivités, chasseurs...

7) Actions ou programmes liés

- PAEC
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Factures des travaux de d'entretien
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Evolution des groupements végétaux
- Taux d'embroussaillage des parcelles
- Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
OUVERT_01 : entretien de milieux ouverts (MAEC)	237€/ha/an	100% Etat et FEADER
Contrat non agricole et non forestier de Gestion par la fauche ou le débroussaillage léger (A32304R et A32305R)	Entre 1000€ et 1500€/ha/an	100% Etat et FEADER
Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente (MAEC - HERBE_07)	66€/ha/an	100% Etat et FEADER
Retard de fauche sur les prairies permanentes (MAEC - HERBE_06)	204€/ha/an	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	Entre 9 042 et 12 042 €/ha	

HAB	HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts par le pastoralisme

Territoire concerné : les milieux ouverts et semi-ouverts sur le site B25

Acteurs concernés : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Damier de la succise (1065)
- **L'Ecaille chinée* (1078)***
- Lézard des murailles
- Lézard des souches
- Lézard vert occidental
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre d'Esculape

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondrée apivore (A072)
- Milan noir (A073)
- Milan royal (A074)
- Gypaète barbu (A076)
- Vautour fauve (A078)
- Vautour moine (A079)

- Circaète Jean-le-Blanc (A080)
- Busard cendré (A084)
- Engoulevent d'Europe (A224)
- Alouette lulu (A246)
- Pipit rousseline (A255)
- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Gagée de Bohême
- Micrope dressé
- Proserpine
- Hermite
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Environ 380 ha comprenant à la fois des habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires et des habitats naturels non d'intérêt communautaire ou prioritaires mais constituant des habitats d'espèces affiliées aux habitats ouverts et semi-ouverts.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur parcelles agricoles

- Les agriculteurs pourront s'engager dans la MAEC RA_ROP_GP1 qui combine :
 - o MAEC SHPcoll - MAEC Systèmes herbagers et/ou pastoraux (pour la gestion et la durabilité des prairies permanentes à flore diversifiée et surfaces pastorales)
 - o et HERBE_09 - Gestion pastorale. Cet engagement unitaire prévoit l'élaboration d'un plan de gestion pastorale incluant un diagnostic initial des surfaces engagées. Le plan de gestion devra être réalisé en collaboration avec un organisme gestionnaire d'espaces naturels.
- *Cette action pastorale peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*

2) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage sur parcelles non agricoles

- Pour des non agriculteurs, la gestion pastorale est aussi possible. Ainsi un propriétaire non agriculteur peut contractualiser un contrat ni agricole ni forestier selon un cahier des charges s'appuyant sur les actions nationales :
 - o A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
 - o A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.
- *Cette action pastorale peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*

3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)

-
-
-

4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, agriculteurs, propriétaires, etc.

5) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	1	2	3	4	5	6	
Années							
MAEC SHP coll		x	x	x	x	x	47,15€/ha/an
HERBE_09		x	x	x	x	x	56,58€/ha/an
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P)		x	x	x	x	x	A définir en fonction des besoins
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R)		x	x	x	x	x	A définir en fonction des besoins
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							101,73€/ha/an pour une MAEC
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							508,65€/ha pour une MAEC de 5 ans

6) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des pratiques.
- plan de localisation avec l'état des surfaces
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, agriculteurs, collectivités, chasseurs, etc.
-

8) Actions ou programmes liés

- PAEC
- etc.

9) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Evolution des groupements végétaux

- Taux d'embroussaillage des parcelles
- Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts

10) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
MAEC SHP coll (MAEC)	47,15€/ha/an	100% Etat et FEADER
HERBE_09 (MAEC)	56,58€/ha/an	100% Etat et FEADER
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P), contrat ni agricole ni forestier	<i>A définir en fonction des besoins</i>	100% Etat et FEADER
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R), contrat ni agricole ni forestier	<i>A définir en fonction des besoins</i>	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	508,65€/ha pour une MAEC de 5 ans	

HAB	HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères (zones de chasse et de déplacements) et l'Écaille chinée*;
- maintien des vergers en tant que zone de chasse pour les chiroptères

Territoire concerné : les vergers et les haies de la zone d'étude du site B25, notamment ceux compris dans les zones tampons des grottes

Acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de capaccini (1316)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Grand murin (1324)
- Minioptères de Schreibers (1310)
- **Écaille chinée* (1078*)**
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni
- Lézard des murailles

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Milan noir (A073)
- Milan royal (A074)
- Alouette lulu (A246)

- Pipit rousseline (A255)
- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Ne peut être estimé sans un inventaire spécifique.

2) Méthodes et moyens techniques

- *Préalablement, mettre en œuvre l'action SUI 1 Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats afin de mettre en évidence les haies et les vergers sur les zones tampons autour des grottes et ailleurs sur le site.*

1) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles non agricoles

- Cette action s'adresse aux non agriculteurs qui pourront s'engager dans un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier selon un cahier des charges s'appuyant sur les actions nationales :
 - o A32306P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
 - o A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- Les opérations d'entretien et de restauration doivent se dérouler préférentiellement entre novembre et février, durant la période de dormance des végétaux et afin de ne pas perturber les espèces animales en période de reproduction, notamment les oiseaux.
- Dans le cadre de la plantation d'arbres, privilégier les espèces indigènes, voire même des plants issus des individus de la haie ou du territoire du site.
- L'entretien doit être extensif. Il s'agit de contenir la haie sans la dégrader. Ainsi, les interventions de tailles d'arbres et d'arbustes et le débroussaillage sont prévus à tous les 2 ans. Une gestion annuelle rotative par tronçon peut aussi être mise en œuvre en fonction de la longueur de haies à entretenir.
- Cette action vise à l'obtention d'une haie d'environ 2m de largeur composé des strates multiples (arborescente, arbustive et herbacée) qui pourra être un lieu de refuge pour la faune et de reproduction pour les oiseaux. Maintenir une hauteur de haie supérieure à 2m lors d'une taille horizontale.
- N'abattre les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité.

2) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles agricoles

- Action qui s'adresse aux agriculteurs qui pourront s'engager dans une MAEC comprenant les engagements unitaires suivants : MILIEU_03 : Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers => Taille d'entretien favorable à la biodiversité et retard d'utilisation de la parcelle (fauche et pâturage) et LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente => Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des haies.
- Les opérations d'entretien et de restauration doivent se dérouler préférentiellement entre novembre et février, durant la période de dormance des végétaux, afin de ne pas perturber les espèces.

- Dans le cadre de l'action MILIEU_03 : Entretien des vergers de hautes tiges et prés vergers, le PAEC devra définir :
 - Les essences éligibles
 - La densité minimale et maximale des arbres par hectare
 - Les conditions d'entretien des arbres :
 - o le nombre de tailles des arbres à réaliser, au minimum 1 taille sur les 5 ans, en précisant l'année sur laquelle la 1ère taille est requise : en fonction de la périodicité, les éléments objectifs de contrôle doivent être précisés ;
 - o le type de taille à réaliser : la taille en cépée est interdite ;
 - o la période d'intervention, en automne et/ou en hiver entre les mois de septembre et mars, et de préférence entre le mois de décembre et février ;
 - o la liste du matériel n'éclatant pas les branches, autorisé pour cet entretien.
 - Les conditions d'entretien du couvert herbacé sous les arbres :
 - o entretien par fauche ou par pâturage : dans tous les cas au moins une fauche ou un pâturage annuel sera exigé ;
 - o la période d'interdiction d'intervention à préciser localement pour respecter la nidification : elle sera comprise entre le 1er mars et le 31 août, et en règle générale entre le 1er mai et le 31 juillet.

3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, PNR des Monts d'Ardèche, collectivités, agriculteurs, propriétaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
Années	1	2	3	4	5	6	
Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (A32306P)	x	x	x	x	x	x	7€ à 10€/ml tous les 5 ans ou 10 ans en fonction de l'âge de la haie ou des intempéries (remplacement d'arbres)
Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (A32306R)	x	x	x	x	x	x	3,5 €/ml/2 ans
Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers (MILIEU_03)	x	x	x	x	x	x	450€/ha/an
Entretien de haies localisées de manière pertinente (LINEA_01)	x	x	x	x	x	x	0,91 €/ml
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							<i>Ne peut être évalué annuellement</i>

Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							Environ 17,5€/ml pour les haies Et 2 700€/ha pour les vergers
--	--	--	--	--	--	--	--

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des pratiques.
- plan de localisation avec l'état des surfaces
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, agriculteurs, collectivités, chasseurs, etc.

7) Actions ou programmes liés

- PAEC
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte de localisation des haies et des vergers
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Mètre linéaire de haies
- Haies multistrates, larges (2m minimum) et constituées d'espèces végétales locales et diversifiés
- Vergers avec strate herbacée diversifiée riches en insectes

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (A32306P), contrat ni agricole ni forestier	7€ à 10€/ml à tous les 5 ans ou 10 ans en fonction de l'âge de la haie ou des intempéries (remplacement d'arbres)	100% Etat et FEADER
Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (A32306R), contrat ni	3,5 €/ml/2 ans	100% Etat et FEADER

agricole ni forestier		
Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers (MILIEU_03) - MAEC /PAEC	450€/ha/an	100% Etat et FEADER
Entretien de haies localisées de manière pertinente (LINEA_01) -MAEC /PAEC	0,91 €/ml	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	Environ 17,5€/ml pour les haies Et 2 700€/ha pour les vergers	

HAB	HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
<p>1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p> <p>2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Ne pas favoriser, voire même freiner la remontée des écrevisses exotiques dans les cours d'eau
- Ne pas laisser de nouvelles espèces exotiques s'implanter sur le site
- Contrôler l'expansion des espèces exotiques sur le site

Territoire concerné : prioritairement les cours d'eau et leurs ripisylves (le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et l'aval de la Payre)

Acteurs concernés : Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, propriétaires, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

A ce jour, sur le site B25, les cours d'eau sont les milieux les plus concernés par les espèces exotiques envahissantes végétales et animales.

- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix et Populus alba* (3280), 0,8 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinus betuli* (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)

Superficie ou linéaire

Les stations d'espèces végétales envahissantes ne sont pas bien identifiées sur le site B25. On sait toutefois que les entités correspondant aux cours d'eau couvrent 142 ha (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha).

2) Méthodes et moyens techniques

- *Préalablement, mettre en œuvre l'action SUI 15 Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis*
-

1) Appliquer des interventions déjà éprouvées pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau

- Les interventions sont à adapter à chacune des espèces exotiques envahissantes, toutes ne sont pas contrôlées de la même façon. Il sera judicieux de s'appuyer sur le retour d'expérience d'autres gestionnaires.
- Il est préférable d'intervenir entre les mois d'octobre et février afin de ne pas perturber la faune. Toutefois, certaines interventions pourront être réalisées plus tôt si elles ont pour objectifs de limiter la dispersion des pollens et des graines.
- En fonction du caractère envahissant de chaque espèce on cherchera soit l'élimination de l'espèce, soit la limitation :
 - o Elimination, si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. Un chantier d'élimination est conduit, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.
 - o limitation, si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. Pour un chantier de limitation, l'intervention est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.
- Il peut être nécessaire d'intervenir dans le lit de la rivière et sur la ripisylve. Dans ce cas, hors milieu forestier, un contrat ni agricole et ni forestier sera proposé. Il s'appuie sur la fiche action nationale A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.
- Dans le cas d'une intervention en milieu forestier, un contrat forestier s'appuyant sur la fiche action nationale F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.
-

2) Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression sur des végétaux exotiques envahissants

- Cette action vise à développer de nouvelles techniques de contrôle fonction des expériences mises en œuvre sur d'autres territoires, ou pour développer de nouveau protocole. Ces actions pourront être mises en œuvre par :
 - o Hors milieu forestier, un contrat ni agricole et ni forestier s'appuyant sur la fiche action nationale A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.
 - o En milieu forestier, un contrat forestier s'appuyant sur la fiche action nationale F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.
-
-

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, propriétaires, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, associations pour la protection de la nature, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu rivulaire (A32320P et R)		x	x	x	x	x	8 000€/ha
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier (F22711)		x	x	x	x	x	8 000€/ha
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (A32327P ou F22713)					x	x	10 000€
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							<i>Ne peut être évalué annuellement</i>
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							8 000€/ha travaillé 10 000€ pour une opération innovante

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotographies, géoréférencement, etc.)
- cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- plan de localisation avec les aménagements réalisés ;
- les factures ou les pièces de valeur probante équivalente.

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, les collectivités (Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, communes), PNR des Monts d'Ardèche, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte de localisation ou de progression des espèces exotiques envahissantes
- Cahier d'enregistrement des interventions

- Photographies avant et après travaux

Indicateur d'évaluation

- Taux de recouvrement des stations
- Effectifs d'espèces exotiques envahissantes

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu rivulaire (A32320P et R), contrat ni agricole ni forestier	8 000 €/ha travaillé	100% Etat et FEADER
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier (F22711), contrat forestier	8 000 €/ha travaillé	100% Etat et FEADER
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (A32327P ou F22713) contrat ni agricole ni forestier et contrat forestier	10 000 €	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	8 000€/ha travaillé 10 000€ pour une opération innovante	

SUI	SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Caractériser les habitats naturels des zones tampons autour des grottes
- Connaître les gîtes à chiroptères dans le bâti et leur fonction (gîte de transit, hivernage, reproduction)

Territoire concerné :

- les zones tampons autour des grottes = 119,6 ha
- le bâti susceptible d'accueillir des chauves-souris
- l'ENS de Boissine = 226 ha
- la jonction entre le plateau de Rompon et l'ENS de Boissine, et la pointe de la zone de mise en œuvre des mesures compensatoires = 10 ha

Acteurs concernés : associations de protection de la nature, plus spécifiquement le Groupe chiroptères Rhône-Alpes

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Grand murin (1324)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Murin de capaccini (1316)
- Grottes non exploitées par le tourisme (8310)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni

Superficie ou linéaire

345,6 ha et les éléments bâtis sur le site (habitation et ouvrages d'art) pouvant abriter des chiroptères

2) Méthodes et moyens techniques

1) Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères (bâti, mines, carrières abandonnées, etc.) :

- consultation des acteurs locaux, année 2 :
 - o collectivités ayant à charge la gestion et l'entretien des infrastructures ;
 - o les élus et artisans locaux ;
 - o les exploitants ou propriétaires de mines, carrières, vieux bâtis... ;
- compilation des données existantes et transmises par les acteurs consultés, année 2
- campagne d'information et de porte à porte sur des secteurs préférentiels (cibler dans un premier temps les centres historiques de villes et villages)...année 2 et 3, à renouveler tous les 5 ans ;
 - o information et sensibilisation de personne à personne ;
 - o réunion publique
 - o transmission de plaquettes ou livrets de sensibilisation sur les chauves-souris et la rénovation des bâtiments en conciliant le maintien des chiroptères : *Un plan d'actions pour contribuer à la préservation des chauves-souris*. Groupe chiroptères Rhône-Alpes. Plaquette de présentation du Plan Régional d'Actions en faveur des Chauves-souris ; *Les chauves-souris dans les bâtiments*. CORA. 2007. 32 pages
- visite des ouvrages d'art et autres infrastructures industriels et bâtis susceptibles d'abriter des chauves-souris pour établir une liste détaillée des lieux abritant des chiroptères (informations minimales à récupérer : localisation et nom de l'ouvrage/bâti, effectifs/espèces, fonction du gîte), année 3.

2) Caractérisation des habitats de chiroptères sur les secteurs proposés à l'extension, années 1 et 2 :

- Identifier les habitats de chiroptères (zone de chasses et de reproduction) sur les cours d'eau et autres secteurs d'extension du site B25

A réaliser sur la base de la carte des habitats naturels qui sera réalisé pour les secteurs proposés pour l'extension du site B25.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : DDT, DREAL, PNR des Monts d'Ardèche, propriétaires, département, Groupe chiroptères, autres associations de protection de la nature, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères		x	x				15 000 €
Caractérisation des habitats de chasses chiroptère sur les secteurs proposés à l'extension	x	x					6 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							21 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

Liste détaillée des éléments bâtis visités

Carte des habitats naturels

6) Bénéficiaires potentiels :

Associations de protection de la nature, experts naturalistes.

7) Actions ou programmes liés

Plan Régional d'Actions en faveur des Chauves-Souris

Plan local d'actions en faveur des chauves-souris du Parc Naturel Régional du Massif Central

Argumentaire du projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Cartographie des habitats naturels sur les 119,6 ha des zones tampons, le bâti, l'ENS de Boissine et la zone interstitielle
- Bilan des inventaires des gîtes anthropiques des chiroptères

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères	15 000 €	100% Etat (Bop 113)
Caractérisation des habitats de chiroptère sur les secteurs proposés à l'extension	6 000 €	100% Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	21 000 €	

SUI	SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- S'assurer du bon état des colonies de chiroptères
- Mieux comprendre les mouvements des chiroptères

Territoire concerné :

- Les principales grottes : Anciennes galeries du Pont des étoiles, Grotte du Chat, Grottes de la Jaubernie, Grottes de Tourange, Grotte de Verdus, Grottes du Gras.
- Les couloirs de déplacements : cours d'eau et lisières forestières ou alignements d'arbres

N.B. : La Grotte de Meysset aura son propre suivi pris en charge dans le cadre de mesures compensatoires par la société CEMEX granulats Rhône Méditerranée.

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature (Groupe chiroptères Rhône-Alpes, PNR des Monts d'Ardèche, spéléologues, département, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Petit rhinolophe (1303)
- Grand rhinolophe (1304)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Petit murin (1307)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Murin de capaccini (1316)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Murin de Bechstein (1323)
- Grand murin (1324)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni

Superficie ou linéaire

Les grottes et le site Natura 2000

2) Méthodes et moyens techniques

1) Comptage des individus dans les principales grottes et autres gîtes du site

Il est proposé, dans un premier temps, un comptage des grottes suivantes tous les trois ans selon la rotation suivante :

Année 1 : suivi des grottes de Baumas et de Tourange

Année 2 : suivi des grottes du Gras et du Chat

Année 3 : grotte de Verdus et galeries du Pont des étoiles

Il sera demandé au PNR des Monts d'Ardèche d'assurer le suivi des grottes de la Jaubernie dans le cadre de son plan d'actions en faveur des chauves-souris du territoire du PNR.

Il est proposé de réaliser un comptage par saison. Les données seront ensuite analysées et des préconisations de gestion seront proposées.

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Baumas	blue	blue		green			orange		yellow	yellow		blue
Tourange	blue	blue		green			orange		yellow	yellow		blue
Chat							orange		yellow	yellow		
Gras	blue	blue		green					yellow	yellow		blue
Galeries Pont des étoiles	blue	blue		green			orange					blue
Verdus	blue	blue		green					yellow	yellow		blue
Jaubernie	blue	blue					orange		yellow	yellow		blue

blue	comptage hivernage
green	transit printanier
orange	gîtes d'estives
yellow	transit automnal

A la demande du comité de pilotage, l'action est d'abord prévue sur un nombre restreint de cavités. Ces grottes ont été choisies car, selon les données existantes, elles semblent les plus fréquentées par les chauves-souris. Dans un deuxième temps, le comptage pourra s'étendre sur l'ensemble des grottes.

2) Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (enregistrement sonore), tous les trois ans démarrant en année 2

Préconisé dans les grottes les plus fréquentées et sur les cours d'eau. Celui-ci pourrait permettre d'identifier de nouvelles espèces ou d'obtenir des données sur des espèces peu contactées sur le site ou non contactées récemment, comme le Murin de Capaccini, détecté en 2012 sur le Mézayon mais qui n'a pas été observé lors des comptages en cavité.

- Pose et dépose de 6 enregistreurs sur une semaine en juillet, période optimum pour le contact du plus grand nombre d'espèce

- Reconnaissance informatique des sons
- Analyse des données et prescription de mesures de gestion

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : DDT, Groupe chiroptères Rhône-Alpes

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Comptage grottes de Baumas et de Tourange (6 600 €/an)	x			x			13 200 €
Comptage grottes du Gras et du Chat (4 200 €/an)		x			x		8 400 €
Comptage grottes de Verdus et galeries du Pont des étoiles (4 800 €)			x			x	9 600 €
Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (6 000 € / an)		x			x		12 000 €
Total en HT sur 1 an							
Total en HT sur 6 ans							43 200 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des suivis avec base de données et cartographie

6) Bénéficiaires potentiels :

Associations de protection de la nature, expert écologue

7) Actions ou programmes liés

Plan d'actions Régional pour la préservation des chauves-souris.

Plan d'actions en faveur des chauves-souris du PNR des Monts d'Ardèche

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan et base de données
- Photographies des colonies ou des individus

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Comptage grottes de Baumas et de Tourange (6 600 €/an)	13 200 €	100% FEADER ou Etat
Comptage grottes du Gras et du Chat (4 200 €/an)	8 400 €	100% FEADER ou Etat
Comptage grottes de Verdus et galeries du Pont des étoiles (4 800 €)	9 600 €	100% FEADER ou Etat
Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (6 000 € / an)	12 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	43 200 €	

SUI	SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Identifier les lieux fréquentés par la Loutre sur le site
- Définir des actions de gestion adaptées à la présence de la Loutre

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, ONCFS, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Catiche production.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Loutre d'Europe (1355)

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau, année 2

- Recherche d'épreintes restes de repas et empreintes et éventuellement de catiche aux abords des cours d'eau principaux (Mézayon, Bayonne et Payre) et leurs affluents, entre octobre et mars (période optimale) ; en évitant les périodes de fortes fluctuations des niveaux d'eau (pour éviter le lessivage des indices).
- Traitement des données et production de cartes présentant les habitats avérés et potentiels - corridors de déplacement
- Préconisations de gestion

2) Pose de piège photographique et analyse des données, année 3 (à coordonner avec l'action SUI 4)

- En complément de la recherche des indices de présence et/ou pour mieux connaître les habitudes et le comportement des individus sur le site. La localisation des pièges photos sera définie en fonction d'un premier passage sur les cours d'eau. *L'achat de piège photo n'est pas prévu dans cette prestation.*

- Analyse des données (compléter ou affiner les éléments cartographiques et rapport de l'expertise précédente) et nouvelles préconisation de gestion si nécessaire.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, LPO, PNR des Monts d'Ardèche, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Catiche production, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau - à réaliser par un prestataire		x					9 000 €
Pose de piège photographique, analyse des prises de vues (ne comprend pas l'achat de pièges photos) - à réaliser par un prestataire			x				5 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							14 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, Fédération de pêche de l'Ardèche, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan national d'actions Loutre d'Europe

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau	9 000 €	100% FEADER ou Etat
Pose de piège photographique	5 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	14 000 €	

SUI	SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'évolution des populations
- S'assurer de la réussite des mesures de gestion mise en œuvre dans le cadre du Docob (amélioration de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats)

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, ONCFS, Castor et Homme, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Catiche production.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Loutre d'Europe (1355)
- Castor d'Europe (1337)

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

A réaliser tous les trois ans, à partir de l'année 3, octobre et mars (période optimale) pour la Loutre d'Europe et entre novembre et mars pour le Castor d'Europe ; hors des périodes de fortes pluies qui pourraient effacer tous indices de présences ou de passage.

Ce suivi est à articuler avec l'action SUI 3 « Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre » qui, pour mémoire, prévoit :

- Une recherche d'indice de présence de la loutre en année 2. C'est sur la base de ces données que le suivi de l'année 3 sera réalisé.
- En complément, des pièges photo pour l'observation de la Loutre seront installés en année 3. Le suivi par piège photo préconisé ici doit donc prendre en compte leur présence et c'est donc un complément de piège qui sera installé pour le suivi du Castor.

1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée, sur la base des données disponibles

- Recherche d'indices de présence, sur la base de données du Docob et des données sur la Loutre récoltées dans le cadre de l'action SUI 3
- Recherche de terrier hutte, hutte ou catiche
- Définir la fonction et l'état de conservation des habitats des espèces

2) Pose de pièges photos aux endroits les plus stratégiques

- En complément de la recherche des indices de présence et/ou pour mieux connaître les habitudes et le comportement des individus sur le site, des pièges photos seront installés. 3 pièges photos pour l'observation du Castor compléteront les pièges photos de l'action SUI 3 pour la Loutre.
- Analyse des données et nouvelles préconisations de gestion si nécessaire
- Le coût ci-dessous ne prévoit pas l'achat de pièges photos

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, Castor et Homme, associations de protection de la nature, Catiche production, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
	1	2	3	4	5	6	
Années							
<i>SUI 3 Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau</i>		x					<i>cf. SUI 3</i>
Visite des secteurs où la présence des espèces (Loutre et Castor) est avérée ou suspectée, sur la base de données - à réaliser par un prestataire			x			x	10 000 €
<i>SUI 3 Pose de piège photographique</i>			x				<i>cf. SUI 3</i>
Pose et dépose de pièges photos aux endroits les plus stratégiques et analyse des prises de vues - à réaliser par un prestataire <i>Le prix présenté ne prévoit pas l'achat de pièges photos</i>			x			x	4 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							14 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan national d'actions Loutre d'Europe

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Visite des secteurs où la présence des espèces (Loutre et Castor) est avérée ou suspectée, sur la base de données	10 000 €	Cf. fiche ADM 1
Pose de pièges photos aux endroits les plus stratégiques	4 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	14 000 €	

SUI	SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Acquérir des données sur les effectifs des espèces d'amphibiens de l'annexe 4 de la DH et les autres espèces patrimoniales

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés - Annexe IV :

- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), observé sur le Verdus, la Bayonne, Rompon, la Payre,
- Crapaud calamite (*Bufo calamita*), non observé récemment sur le site,
- Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), observée sur le Verdus, la Bayonne,
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*), pas d'observation récente recensée.

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Prospections à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes

- Consultation des structures/experts pouvant détenir des données
- Identification des sites de prospection
- Identification au chant sur site
- Identification par observation directe
- Recherche de pontes

A réaliser la deuxième année, entre le début mars et la fin mai, en fonction des conditions climatiques (hiver doux, début de la période de reproduction en fin février).

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, associations de protection de la nature, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Prospection à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes, à réaliser par un prestataire		x					Enveloppe estimée, à titre indicatif Entre 7000 et 9000€
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Entre 7000 et 9000€

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Prospection à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes	Entre 7000 et 9000€	50% Etat 50% autres financements
Total sur 6 ans	Entre 7000 et 9000€	

SUI	SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Acquérir des données sur les effectifs des espèces de reptiles de l'Annexe 4 de la DH et les autres espèces patrimoniales

Territoire concerné :

- Le site Natura 2000 dans son ensemble

Acteurs concernés :

- Association de protection de la nature, propriétaires, collectivités...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés - Annexe IV :

- Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), Plateau de Rompon
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Plateau de Rompon, ENS de la boissine (2009), Verdus
- Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), La Payre (2012), plateau de Rompon (2012), ENS de la boissine (2009), Verdus
- Lézard des souches (*Lacerta agilis*), pas d'observation récente sur le site
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), ENS de la boissine (2009) - hors site, Verdus
- Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Bayonne, Verdus

Superficie ou linéaire

Environ 1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Prospection à mener sur l'ensemble du site, à réaliser la deuxième année, sur les mois d'avril à juin (à préciser en fonction des conditions climatiques).

- Consultation des structures/experts pouvant détenir des données
- Identification des sites de prospection à la lumière des données et des informations récoltées par les consultations
- Identification par observation directe, voire aux jumelles sans capture
- Capture si nécessaire à la bonne identification de l'espèce

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, associations de protection de la nature, collectivités

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Prospection à mener sur l'ensemble du site, à réaliser par un prestataire		x					Enveloppe estimée, à titre indicatif Entre 7000 et 9000€
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Entre 7000 et 9000€

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Action du PNR Monts d'Ardèche en faveur des reptiles
- Projet d'extension entreprise Lafarge
- ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Prospection à mener sur l'ensemble du site	Entre 7000 et 9000€	100% Etat
Total sur 6 ans	Entre 7 000 et 9 000€	

SUI	SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'évolution des populations de la sous-espèce du Damier de la succise présente sur le site
- Suivre l'évolution des stations de la plante hôte du Damier de la succise, la Céphalaire à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*)
- Voir les liens avec les populations de Damier de l'ENS de la Boissine (au Nord du plateau de Rompon)

Territoire concerné :

- Spécifiquement sur le plateau de Rompon, mais éventuellement sur les zones tampons en fonction des habitats naturels qui auront été caractérisés dans le cadre de l'action SUI 1.

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires, collectivités.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés Annexe II :

- Sous-espèce du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia provincialis*)
Pas de recherche spécifique pour l'Ecaille chinée

Superficie ou linéaire

Environ 300 ha sur le plateau de Rompon et éventuellement une surface à définir sur les zones tampons des grottes.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée, entre la mi-mai et la fin juillet. A réaliser tous les 3 ans.

- Préparation du terrain : identification des zones à prospecter, sur la base de la cartographie des habitats naturels, et de la consultation de la bibliographie et des experts naturalistes locaux.
- Repérage sur site et à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices aux papillons.
- Identification et géo référencement des stations de plantes hôtes.
- Identification sans capture, à l'aide de jumelles, lorsque les identifications sont simples.
- Capture au filet, si nécessaire.
- Délimitation des habitats de l'espèce, définition de nouvelles prescriptions de gestion si nécessaire

N.B. : Lors de ces prospections, toutes les espèces remarquables de papillons comme la Proserpine (Zerynthia rumina) et l'Hermitte (Chazara briseis) seront notées.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, associations de protection de la nature, collectivités (département et autres), entreprise Lafarge granulats, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée (3 000 € / prestation, <i>Enveloppe estimé temporairement, à revoir en fonction de la surface de prospection</i>)		x		x			Estimation à titre indicatif 6 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes...

7) Actions ou programmes liés

- Projet d'extension entreprise Lafarge
- ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée	6 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Rechercher les odonates d'intérêt communautaire sur le site et les habitats pouvant leur être favorables
- Identifier les odonates remarquables sur le site et leurs habitats

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, la Communauté de commune Barrès Coiron, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

2 espèces de l'annexe II ayant justifiées la désignation du site

- Agrion de Mercure (1044), déjà vu sur le site mais non observé récemment
- Cordulie à corps fin (1041), non observé récemment

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes, sur les mois de juin et juillet

- Visite des cours d'eau, à réaliser la première année de mise en œuvre du Docob.
- Repérage sur site et à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices.
- Recherche des exuvies pour identification
- Identification sans capture et à l'aide de jumelles, lorsque les identifications sont simples.
- Capture au filet, si nécessaire.
- Traitement des données et production d'une carte des habitats favorables
- Préconisations de gestion

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONEMA, collectivités (département et autres), Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes	x						6 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan national d'actions en faveur des Odonates
- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes	6 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Rechercher les coléoptères d'intérêt communautaire sur le site et les habitats pouvant leur être favorables
- Identifier les coléoptères remarquables sur le site et leurs habitats

Territoire concerné :

- Les milieux forestiers, principalement les forêts de feuillus

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONF, CRPF, Collectivités...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Lucane cerf-volant (1083)
- Grand capricorne (1088)

Superficie ou linéaire

Au minimum 18,4 ha de Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* à affiner grâce aux résultats des inventaires préalables (recensement des vieux peuplements), des ripisylves (142 ha) et des veilles forêts présentes dans les zones tampons

2) Méthodes et moyens techniques

1) Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et des individus.

A réaliser la quatrième année de mise en œuvre du Docob.

- Préparation du terrain, identification des zones à prospecter, sur la base de la cartographie des habitats naturels et de consultation de la bibliographie et des experts naturalistes locaux
- Repérage des loges et recherche des individus : géoréférencement des arbres ou ensemble d'arbres abritant des loges
- Traitement des données et production d'une carte des habitats favorables
- Préconisations de gestion

Toutes autres espèces patrimoniales seront notées.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONEMA, ONF, collectivités (département et autres), Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et des individus - à réaliser par un prestataire				x			Estimation à titre indicatif 6 000 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes...

7) Actions ou programmes liés

- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et des individus	6 000 €	80% Etat 20% département
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site et complément de cartographie d'habitats
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'évolution des stations d'espèces végétales remarquables

Territoire concerné : L'ensemble du site B25, dont environ 500 ha visés par un complément de cartographie d'habitats (vérification du rattachement des Tufs aux habitats d'intérêt communautaire)

Acteurs concernés : Associations de protection de la nature, CBN Massif Central, Collectivités (département et autres), ONF, etc.

Habitats et /ou espèces concernés :

Annexe V de la DH : Fragon faux houx (*Ruscus aculeatus* (L.))

Espèces protégées en France : Alysson à gros fruits (*Hormathophylla macrocarpa* (DC.) P.Küpf.), Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*)

Espèces protégées en Rhône Alpes : Réséda de Jacquin (*Reseda jacquinii* Rchb.), Micrope dressé (*Bombycilaena erecta*), Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum Vulgatum* (L.)), Silène à pied court (*Silene nutans*) (La Silène à pied court est localisé sur l'ENS de Boissine).

Superficie ou linéaire

1026,5 ha pour les stations d'espèces et environ 500 ha pour le complément de cartographie des habitats

2) Méthodes et moyens techniques

1) Parcours de l'ensemble du site, campagne en plusieurs passages entre avril et septembre, en fonction des périodes de floraison, à prévoir tous les 3 ans

- Le suivi est à réaliser à partir de la liste disponible au Docob dont les données géoréférencées ont été reportées sur SIG et à partir de l'atlas flore PIFF du CBNMC.
- Toutes nouvelles espèces patrimoniales observées lors de ces prospections seront intégrées à la base de données.
- Toutes les nouvelles espèces végétales patrimoniales qui pourront être observées dans le cadre des suivis des milieux forestiers (SUI 11) et agropastoraux (SUI 13) seront aussi intégrées dans cette base de données.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, CBNMC, associations de protection de la nature, propriétaires, RTE, entreprise Lafarge granulats, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Suivi des espèces végétales patrimoniales à tous les 3 ans			x			x	Estimation à titre indicatif 6 000 €
Cartographie d'habitats			x				15 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							21 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Base de données
- Rapport, cartographie

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts botanistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Stratégie de présentation de la flore remarquable du PNR Monts d'Ardèche
- Projet d'extension de l'entreprise Lafarge granulats
- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan et base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	<u>Proposition de plan de financement</u>
Suivi des espèces végétales patrimoniales à tous les 3 ans	6 000 €	100% Etat
Cartographie des habitats	15 000 €	100% Etat
Total sur 6 ans	21 000 €	

SUI	SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'état de conservation des forêts, notamment par rapport aux actions de gestion proposées

Territoire concerné : Les milieux forestiers du site B25, plus spécifiquement les forêts de Chêne vert d'intérêt communautaire mais aussi les ripisylves constituées des habitats d'intérêt communautaire Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* et Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Acteurs concernés : ONF, Collectivités, les propriétaires de forêt, CRPF, les syndicats de propriétaires forestiers, le PNR des Monts d'Ardèche...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, (9340), 18,3 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha

Superficie ou linéaire

Au moins 54 ha de forêt d'intérêt communautaire

2) Méthodes et moyens techniques

1) Mise à jour de la cartographie des milieux forestiers d'intérêt communautaire et des forêts représentant des habitats d'espèces tous les 15 ans (cf. REV 1).

Ce suivi est complémentaire au suivi de l'état de conservation qui sera réalisé à tous les 6 ans, action REV 1

- Identifier les surfaces d'habitats forestiers à suivre en fonction des habitats recensés dans le cadre de l'action HAB 3
- Passage sur les habitats cartographiés pour vérifier la caractérisation, l'évolution de la végétation et l'état de conservation.
- Intégration des données dans la base de données
- Intégrer les données sur les habitats d'espèces, issues des suivis sur les espèces forestières (SUI 2, SUI 9)
- Les espèces végétales patrimoniales observées dans le cadre de ce suivi seront intégrées à la base de données prévue dans l'action SUI 10

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : ONF, CRPF, Syndicats des propriétaires forestiers, Collectivités (communes, communauté d'agglomération Privas centre Ardèche, communauté de communes Barrès Coiron), etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Suivre l'évolution des milieux forestiers, tous les 15 ans							Estimation à titre indicatif 6 000 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Base de données
- Eléments cartographique

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, ONF, experts botanistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- le plan localisant les arbres ou les îlots à conserver, qui devra localiser, si nécessaire, les secteurs fréquentés et les accès en précisant les mesures de sécurité prises.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations, état de conservation
- Base de données et cartographie associée

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Suivre l'évolution des milieux forestiers		100% FEADER (Animation 7.63)
Total sur 6 ans		

SUI	SUI 12	Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître les Orthoptères et Lépidoptères du site B25

Territoire concerné : L'ensemble du site Natura 2000 et plus spécifiquement les milieux ouverts

Acteurs concernés : propriétaires, agriculteurs, ONF, Collectivités, les propriétaires de forêt, CRPF, les syndicats de propriétaires forestiers, le PNR des Monts d'Ardèche...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- La Magicienne dentelée (*Saga pedo*), espèce de l'annexe IV, observée sur les parcelles de Lafarge sur le plateau de Rompon
- L'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), espèce de l'annexe IV (Données de l'ENS de Boissine)

Superficie ou linéaire

Au moins les habitats ouverts et semi-ouverts qui couvrent le plateau de Rompon, environ 500 ha. A mettre à jour suite à l'action SUI 1.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Rechercher les Orthoptères et les Lépidoptères Rhopalocères (papillon de jour) d'intérêt communautaire sur le site B25 en année 3, en juin ou juillet

- Sur la base de la carte des habitats naturels complétée dans le cadre de l'action SUI 1, identifier les zones à inventorier en fonction de leur propension à abriter une espèce d'Orthoptère ou de Lépidoptère d'intérêt communautaire, comme la Magicienne dentelée.
- Recherche d'individu, de plante hôte ou de zone favorable aux espèces : repérage sur site et à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices.
- Capture des individus au filet, si nécessaire.
- Traitement des données et production d'une carte des habitats favorables et des observations
- Préconisations de gestion

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Collectivités (département et autres), propriétaires, DDT, PNR des Monts d'Ardèche, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères, à réaliser par un prestataire			x				Estimation à titre indicatif 4 500 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							4 500 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Base de données
- Eléments cartographique

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts entomologistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Projet de l'entreprise Lafarge
- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données et cartographie associée

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères	4 500 €	100% Etat
Total sur 6 ans	4 500 €	

SUI	SUI 13	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Vérifier l'efficacité des actions de gestion sur les milieux ouverts et semi-ouverts (milieux agro-pastoraux)

Territoire concerné : l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts du site B25

Acteurs concernés : propriétaires, agriculteurs, collectivités...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)

Superficie ou linéaire

A définir suite à l'action SUI 1

2) Méthodes et moyens techniques

1) **Inventaire des habitats naturels et révision de leur cartographie à réaliser à l'année 3 puis l'année 6 (afin que les premiers résultats des contractualisations soient visibles) ;**

- Les inventaires botaniques et la caractérisation des habitats naturels permettront de comparer les résultats à ceux des diagnostics précédents. La période la plus propice pour ces inventaires est entre mars et août en fonction des habitats naturels, des espèces végétales recherchées et des conditions climatiques.
- Evaluation de l'état de conservation
- Prise en compte de l'évolution éventuelle des limites de l'habitat en fonction de la gestion pratiquée

- Proposition de nouvelles actions de gestions si nécessaire
- Mutualisation possible avec l'action SUI 10 sur le suivi de la flore remarquable : lors des inventaires, les stations connues d'espèces de la flore remarquable, qui sont pour la plupart des espèces caractérisant les habitats naturels d'intérêt communautaire, seront suivies, en fonction de la cartographie existante des espèces végétales remarquables, et les nouvelles stations cartographiées.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Agriculteurs, propriétaires, communes, département, PNR des Monts d'Ardèche, Conservatoire des espaces naturels, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Inventaire des habitats naturels et révision de leur cartographie à réaliser l'année 3 et l'année 6 - à réaliser par un prestataire			x			x	Estimation à titre indicatif : 11 000€ <i>le suivi de l'année 6 est pris en compte dans l'action REV 1</i>
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							11 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des suivis

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts botanistes...

7) Actions ou programmes liés

- Projet d'extension Lafarge granulats

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Cartographie et base de données

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Inventaire des habitats naturels des milieux agro-pastoraux pour l'année 3	11 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	11 000 €	

SUI	SUI 14	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître la répartition des populations d'Ecrevisses à pattes blanches et leurs effectifs (maintien, accroissement ou baisse des effectifs)
- Identifier les causes d'une éventuelle baisse d'effectif

Territoire concerné : Le Mézayon et ses affluents, la Bayonne et le Verdus (affluent de la Bayonne)

Acteurs concernés : Propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Ecrevisse à pattes blanches (1092)

Superficie ou linéaire

Environ 73 ha de cours d'eau et ripisylves (Mézayon et affluents : 51,4 ha et Bayonne et affluents : 21,5 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.

- Planifier et organiser les prospections (réalisation d'un plan d'échantillonnage) avec les acteurs réalisant déjà les suivis : la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Fédération de pêche de.
- Lors des prospections seront recherchés des individus vivants mais aussi des indices de présence. Les prospections pourront être diurnes et nocturnes en fonction des secteurs à prospector, qui seront identifiés lors de la réalisation du plan d'échantillonnage.
- Prospection à réaliser préférentiellement en juillet et tous les 4 ans
- Les prospections seront réalisées à l'aide d'un aquascope et/ou d'une lampe torche, pour les prospections nocturnes, et en prenant soin de ne pas piétiner les habitats spécifiques et de désinfecter tout le matériel utilisé.
- Lors de ces prospections les populations d'Ecrevisses à pattes blanches seront géoréférencées et les effectifs seront estimés dans la mesure du possible. L'état de conservation de l'habitat de l'espèce sera évalué.
- Toutes les espèces exotiques envahissantes observées seront indiquées et géoréférencées.

- Un bilan des prospections sera remis à la structure animatrice et aux partenaires. Il pourra suggérer de nouvelles actions de gestion si nécessaire.
- Lors des prospections pour le suivi de l'Ecrevisse à pattes blanches, les observations de Barbeau méridional et de Blageon seront notées pour être intégrées dans le suivi SUI 15.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, propriétaires riverains, ONEMA, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, le PNR des Monts d'Ardèche, les associations de protection de la nature, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches, à réaliser par un prestataire		x				x	Estimation à titre indicatif 3 600 € (à revoir avec les partenaires)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							7 200 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des observations
- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), bureau d'études, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Plan de gestion piscicole local (PDPL) des AAPPMA
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	7 200 €	60% Etat 40% Fédération de pêche
Total sur 6 ans	7 200 €	

SUI	SUI 15	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître et comprendre la répartition des populations de Barbeau méridional et de Blageon
- Estimer leurs effectifs (maintien, accroissement ou baisse des effectifs)
- Evaluer les causes d'une éventuelle baisse des effectifs et d'un changement dans la répartition des poissons

Territoire concerné :

Mézayon et Payre (cf. les fiche espèces pour plus de précision sur la répartition)

Acteurs concernés : Propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)

Superficie ou linéaire

Environ 120 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon

- Planifier et organiser les prospections (réalisation d'un plan d'échantillonnage) avec les acteurs réalisant déjà les suivis : la Fédération de pêche de l'Ardèche, l'ONEMA et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et les syndicats des eaux.
- Prospections à réaliser en juillet et/ou août pour déterminer les conditions d'accueil des cours d'eau en période d'assec tous les 3 ans.
- Lors de ces prospections les populations du Barbeau méridional et du Blageon seront localisées, les effectifs seront estimés lorsque cela sera possible. L'état de conservation de l'habitat de l'espèce sera évalué (favorable ou non favorable).
- Les espèces exotiques envahissantes observées seront répertoriées.
- Un bilan des prospections sera remis à la structure animatrice et aux partenaires. Il pourra suggérer de nouvelles actions de gestion si nécessaire.

- Lors des prospections pour le suivi du Blageon et du Barbeau méridional, les observations d'Ecrevisses à pattes blanches seront notées pour être intégrées dans le suivi SUI 14.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, propriétaires riverains, ONEMA, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, le PNR des Monts d'Ardèche, les associations de protection de la nature ...

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon, à réaliser par un prestataire			x			x	Estimation à titre indicatif 3 600 € (à revoir avec les partenaires)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							7 200 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des observations
- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), bureau d'études, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Plan de gestion piscicole local (PDPL) des AAPPMA
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon	7 200 €	50% Etat 50% Fédération de pêche
Total sur 6 ans	7 200 €	

SUI	SUI 16	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître les espèces exotiques envahissantes sur le site B25
- Connaître la répartition des espèces exotiques envahissantes et leur progression
- Définir les interventions en fonction des espèces et de leur répartition

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : propriétaires, communes, ONF, Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, département, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, associations de protection de la nature, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Actuellement l'espèce la plus concernée est l'Ecrevisse à pattes blanches (1092)

Superficie ou linéaire

Les 1026,5 ha du site B25.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25

- Action à coordonner avec les actions déjà existantes et les structures ayant déjà une expérience dans la gestion des espèces exotiques envahissantes (communauté d'agglomération Privas - centre Ardèche, fédération de pêche, etc.).
- Cette action permettra de planifier le suivi des stations d'espèces envahissantes.
- Mise à jour de la base de données.

2) Suivis des espèces exotiques envahissantes, tous les 3 ans.

- Action à coordonner avec les suivis existants : renouées asiatiques, Erable negundo, écrevisses américaines, etc. pour prioriser les zones d'intervention en fonction de leur localisation par rapport aux habitats ou espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires.
- *Lors des prospections pour le suivi des espèces exotiques envahissantes, les observations d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires seront notées pour être intégrées dans les bases de données sur leurs suivis respectifs : suivis SUI 14, SUI 15 et SUI 11*

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : CBN Massif Central, associations de protection de la nature, propriétaires, collectivités (communes, département et autres), PNR des Monts d'Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25	x						ADM 1
Suivis des espèces exotiques envahissantes			x			x	Estimation à titre indicatif 3 000 € (à revoir avec les partenaires)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des observations
- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, bureau d'étude...

7) Actions ou programmes liés

- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- Rapport technique SIAE La Payre

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25	Animation (cf. fiche ADM 1)	100% FEADER ou Etat
Suivis des espèces exotiques envahissantes	6 000 €	80% Etat 20% Fédération de pêche
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 17	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître le régime hydrique des cours d'eau du site et ses fluctuations
- Identifier les causes des éventuelles fluctuations

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : Propriétaires, collectivités (communes et autres), Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, ONEMA, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix et Populus alba* (3280), 0,8 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Compléter les analyses de débits sur les cours d'eau su site B25

Une analyse des débits est menée par l'Agence de l'Eau sur la Payre et le Lavézon. Il serait opportun d'élargir cette analyse aux autres cours d'eau du site Natura 2000 qui sont le Mézayon et la Bayonne.

- Planifier et organiser les suivis avec l'Agence de l'Eau sur le Mézayon et la Bayonne
- Réaliser le suivi selon le protocole déjà mis en œuvre sur la Payre et le Lavézon
- Etablir un bilan des suivis et une analyse des variations des régimes hydriques

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Propriétaires, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), PNR des Monts d'Ardèche, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Compléter les analyses de débits sur les cours d'eau su site B25							<i>La fréquence et le coût seront à définir en fonction du protocole.</i>
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							<i>A définir ultérieurement</i>

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

7) Actions ou programmes liés

- Suivis de l'Agence de l'eau
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan du suivi

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
<i>A définir ultérieurement</i>	<i>A définir ultérieurement</i>	80% Agence de l'eau 20% autres
Total sur 6 ans	<i>A définir ultérieurement</i>	

REV	REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : Propriétaires, les collectivités, gestionnaires, etc....

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25

Superficie ou linéaire

Les 1026,5 ha du site B25.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation

- Analyse des suivis réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Docob
- Inventaires naturalistes
- Analyse écologique et fonctionnelle

2) Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces

- Analyse des suivis réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Docob
- Inventaires naturalistes
- Analyse écologique et fonctionnelle

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, associations de protection de la nature, PNR des Monts d'Ardèche, collectivités, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation						x	Estimation à titre indicatif 8 000 €
Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces						x	Estimation à titre indicatif 10 000 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							18 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte actualisée des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
- Carte actualisée des habitats d'espèce
- Carte des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires
- Rapport

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, bureau d'étude

7) Actions ou programmes liés

- L'ensemble des suivis sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire : SUI 1, SUI 2, SUI 4, SUI 7, SUI 8, SUI 9, SUI 11, SUI 12, SUI 13, SUI 14, SUI 15,
- Le suivi sur les espèces exotiques envahissantes dont la présence influence l'état de conservation : SUI 16
- Le suivi sur le régime hydrique pour son influence sur l'état de conservation des espèces aquatiques : SUI 17

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte actualisée des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
- Carte actualisée des habitats d'espèce
- Bilan de l'état de conservation des espèces, habitats et habitats d'espèces du site

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation	8 000 €	100% FEADER ou Etat
Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces	10 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	18 000 €	

REV	REV 2	Révision du document d'objectifs
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Mettre à jour le Docob
- Réviser le programme d'actions en fonction des besoins

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : membres du comité de pilotage local

Habitats et /ou espèces de la DH et DO concernés :

- Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25

Superficie ou linéaire

Les 1026,5 ha du site B25.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Réviser le Docob

- Analyse bibliographique et entretien pour la mise à jour du diagnostic socio-économique
- Analyse du bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire (REV 1) pour la mise à jour du programme d'actions
- Travailler avec les acteurs locaux à la révision du programme d'actions

2) Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Membres du comité de pilotage local et département

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années 1	1	2	3	4	5	6	
Réviser le Docob						x	cf. fiche ADM 1
Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)			x	x			cf. fiche ADM 1
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Sans objet
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Diagnostic socio-économique révisé
- Programme d'actions révisé

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, bureau d'études, structure animatrice, etc.

7) Actions ou programmes liés

- REV 1
- Docob B25 2016-2021

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Diagnostic socio-économique révisé
- Programme d'actions révisé
- DOCUG

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réviser le Docob		cf. fiche ADM 1
Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)		cf. fiche ADM 1
Total sur 6 ans		

COM	COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde
Priorité de mise en œuvre : 3		
<p align="center">Objectifs de conservation visés</p> <p>9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Renforcer la surveillance sur le site B25
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde, année 3

- Réunir les collectivités, les services de l'Etat et les représentants des acteurs du territoire afin d'analyser les besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde en période d'affluence (périodes de vacances scolaires et weekends prolongés du printemps).
- Il sera chargé de gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles et aussi de sensibiliser et informer les visiteurs.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, police de l'environnement (ONCFS, ONEMA), PNR des Monts d'Ardèche, DDT, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde			x				(cf. fiche ADM 1)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							-

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Liste des participants aux réunions
- Copie des comptes-rendus de réunions

6) Bénéficiaires potentiels :

- Structure animatrice
-

7) Actions ou programmes liés

- Surveillance et interventions de la police de l'environnement (ONEMA et ONCFS)
-

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Nombre de réunions
- Nombre de participants aux réunions
- Bilan des besoins
- Compte-rendu faisant état de la décision

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde	(cf. fiche ADM 1)	(cf. fiche ADM 1)
Total sur 6 ans	-	

COM	COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Limiter les divagations sur le site Natura 2000 pour éviter le dérangement des espèces et la destruction des habitats
- Prévenir les conflits d'usage sur le site B25
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : propriétaires ; pratiquants, loueur et vendeur de véhicules motorisés tout-terrain ; élus ; acteurs locaux ; usagers ; grand public...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Participation à des opérations « coup de poing »

- Participation de l'animateur du site B25 à des opérations « coup-de-poing » organiser par les services de l'Etat. A réaliser de préférence dès la première année, lors des vacances et des longs weekends de l'automne ou du printemps.
- Sensibilisation et/ou verbalisation des contrevenants par les autorités compétentes : ONEMA, ONCFS, police municipale (avec potentiellement la participation de l'éco-garde, cf. fiche COM 6)

2) Sensibiliser les associations d'usagers

- A mettre en œuvre dès la deuxième année
- Produire une fiche technique à destination des pratiquants, loueur et vendeur de véhicules motorisés tout-terrain et organisateurs de compétitions motorisées rappelant la réglementation et informant sur les dégâts qui peuvent être engendré par une pratique inadéquate.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, chasseurs, pêcheurs et autres usagers, PNR des Monts d'Ardèche, DDT, ONEMA, ONCFS, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Participation à des opérations « coup de poing »	x	x	x	x	x	x	(cf. fiche ADM 1)
Sensibiliser les associations d'usagers		x					A titre indicatif, 2 000 € pour la conception de la fiche technique par un prestataire (sans impression)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Environ 2 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Un exemplaire de la fiche technique
- Bilan des opérations
- Factures de la réalisation de la fiche technique

6) Bénéficiaires potentiels :

- Structure animatrice, Collectivités, associations

7) Actions ou programmes liés

- PDESI
- CDESI

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des opérations « coup de poing »
- Un exemplaire de la fiche technique
- Facture pour la production de la fiche technique

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Participation à des opérations « coup de poing »	(cf. fiche ADM 1)	(cf. fiche ADM 1)
Sensibiliser les associations d'utilisateurs	A titre indicatif, 2 000 € pour la conception de la fiche technique (sans impression)	100% Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	Environ 2 000 €	

COM	COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître l'évolution de la fréquentation pour mieux la maîtriser
- Connaître l'évolution des usages pour prévenir les effets négatifs potentiels, sensibiliser les nouveaux usagers

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : collectivités, acteurs locaux, usagers

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs)

- A mettre en place dès la 2^{ème} année
- Définir l'emplacement des éco-compteurs avec les collectivités et le Département et en fonction de la sensibilité écologique des habitats et des espèces. Cette action devra permettre de suivre l'évolution de la fréquentation suite à la réalisation des projets de mise en valeur du patrimoine paysager et historique (restauration du couvent des chèvres ; Via Rhona, projet de valorisation paysagère de la communauté d'agglomération Privas centre Ardèche...).
- Acheter, si nécessaire, des éco-compteurs (vérifier dans un premier temps la possible mise à disposition d'appareils par les collectivités)
- Pose des éco-compteurs
- Relever et analyser les données une fois par année, au mois de novembre
- En fonction des résultats, mettre en place des équipements de sensibilisation ou préconiser des opérations pour la gestion de la fréquentation ; tel que l'installation d'équipements pour l'accueil du public sur les secteurs les moins sensibles et pouvant accueillir les visiteurs.
- A articuler avec l'action COM 10 qui prévoit la définition des conditions d'usage des chemins et sentiers du site tout en insistant sur l'action COM 9 voulant

inciter à la prise en compte des enjeux écologiques dans le développement des projets touristiques.

2) Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et usagers du site

- A mettre en place dès l'année 2 et à répéter 3 ans plus tard. A articuler avec COM 10. Les résultats de l'enquête peuvent fournir des pistes pour la définition des conditions d'usages des chemins et des sentiers.
- Définir les lieux d'enquête avec les collectivités selon les résultats des comptages automatiques.
- L'enquête permettra d'identifier le type de personne fréquentant le site (sexe/âge), la fréquence et la régularité de la fréquentation, pour quelle raison, secteurs les plus fréquentés, etc.
- Recherche d'information sur les pratiques peu connues : escalade, promenade équestre et à VTT, géocaching, etc.
- Elles pourraient être réalisées par l'éco-garde ou un stagiaire.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, propriétaires, association d'usagers, offices de tourisme, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs)		x	x	x	x	x	A titre indicatif : 1 500 €/éco-compteur (cf. fiche ADM 1)
Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et usagers du site		x			x		Environ 10 000 €/années 2 et 5
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Au moins 10 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des éco-compteurs
- Carte de localisation des points d'enquête
- Résultats des éco-compteurs
- Résultats des enquêtes

6) Bénéficiaires potentiels :

Collectivités, associations, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Action du Docob COM 4 : plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte de localisation des éco-compteurs / photos des éco-compteurs en place / factures pour l'achat d'éco-compteurs
- Carte de localisation des points d'enquête
- Résultats des éco-compteurs
- Nombre d'enquêtes réalisées
- Résultats/ bilan des enquêtes

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs)	A titre indicatif : 1 500 €/éco-compteur	(cf. fiche ADM 1)
Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et usagers du site	Environ 10 000 €/ années 2 et 5	50% Etat et département 50% communes et intercommunalités
Total sur 6 ans	Au moins 10 000 €	

COM	COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Inciter à la prise en compte des enjeux du site dès la réflexion des projets
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle
- Prévoir des projets touristiques évitant le dérangement des espèces et la destruction des habitats

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : élus, agents techniques des collectivités, acteurs locaux, usagers...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Informer les porteurs de projet

- A mettre en œuvre dès la première année du Docob
- Rendre facilement accessible les données du Docob, données sur les zones sensibles et les habitats d'espèces (tant avérées que potentielles) aux porteurs de projets touristiques
- La structure animatrice pourra se rendre disponible pour fournir des explications ou détails supplémentaires,
- Rendre disponible les données sur le suivi de la fréquentation (cf. COM 8), soit après l'année 3. Ce suivi constituera un outil d'aide à la décision complémentaire pour les projets touristiques à venir.

2) Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet

- A mettre en œuvre dès la première année du Docob
- Réunion publique avec les élus, les agents des collectivités et porteurs de projet pour présenter l'intérêt de prendre en compte les effets cumulés de la fréquentation, sur les enjeux du site B25, dès les premières phases des projets de développement touristiques (dès la réflexion) : aborder les effets d'érosion et de piétinement ; de fragmentation des milieux ; de destruction, dégradation et de dérangement ; de pollution.

- Edition d'une fiche technique (type plaquette d'information ou feuillet technique) à destination des porteurs de projets de développement touristique pour leur donner les étapes clés permettant la prise en compte des effets de la fréquentation dans la définition de leur projet. A produire rapidement.
- Edition d'une fiche technique (type plaquette d'information ou feuillet technique) sur la planification de l'accueil du public à destination des collectivités (élus et agents techniques) qui leur permettra la prise en compte de l'accueil du public et de la maîtrise de la fréquentation dans le cadre de la planification du développement et de l'aménagement du territoire. A produire rapidement.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, Services de l'Etat, universitaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Informers les porteurs de projet	x	x	x	x	x	x	(cf. fiche ADM 1)
Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet	x	x	x	x	x	x	(cf. fiche ADM 1) + 3 000 € pour la production de fiches techniques par un prestataire (ne comprend pas l'impression)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Environ 3 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Liste des demandes d'information sur les enjeux par les porteurs de projets touristiques
- Liste des participants à la réunion d'information
- Exemple de fiche technique produite et facture de l'édition et de l'impression

6) Bénéficiaires potentiels :

Les collectivités, les associations, les bureaux d'études, etc.

7) Actions ou programmes liés

Sans objet

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Nombre de participants à la réunion d'information et liste d'émargement
- Nombre de demandes d'information formulées par les porteurs de projets auprès de la structure animatrice
- Exemple de la fiche technique
- Factures de la rédaction et de la mise en page et de l'impression des fiches techniques

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Informers les porteurs de projet	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet	<i>(cf. fiche ADM 1)</i> + 3 000 € pour la production de fiches techniques	100% Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	Environ 3 000 €	

COM	COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site
Priorité de mise en œuvre : 2		
<p align="center">Objectifs de conservation visés</p> <p>9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Prévenir les conflits d'usage sur le site B25
- Limiter les divagations sur le site Natura 2000 pour éviter le dérangement des espèces et la destruction des habitats
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : collectivités, acteurs locaux, usagers, propriétaires...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public, dès l'année 2

- Réaliser un relevé cartographique des sentiers et chemins du site B25 en notant pour chacun son statut, son état et en tentant d'évaluer son utilisation réelle et son taux de fréquentation.
- Réaliser un relevé cartographique des équipements pour l'accueil du public en identifiant les composantes, l'état des équipements, la destination supposée, la capacité d'accueil, le propriétaire, le gestionnaire, etc.

2) Elaborer un schéma d'accueil du public : définition des conditions d'usage des chemins et sentiers, et des équipements s'il y a lieu à réaliser en année 3

- A la lumière des inventaires, travailler avec les propriétaires, acteurs et usagers pour définir l'affectation des chemins et sentiers, et éventuellement définir les chemins et sentiers à effacer.
- Un groupe de travail sera formé. Il se réunira au moins 3 fois :
 - o Réunion 1 : présentation du résultat des inventaires « sentiers, chemins et équipements » et aussi des résultats du suivi de l'évolution de la fréquentation et des usages (COM 8) ; et travail sur des premières pistes pour la définition des conditions d'usage.

- Réunion 2 : travail sur la définition des conditions d'usage des chemins et sentiers et sur l'effacement potentiel de chemins, sentiers et sur le retrait d'équipement d'accueil.
- Réunion 3 : finalisation du schéma pour l'accueil du public

3) Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements, à tous les 3 ans à partir de l'année 5

- Il est à mettre en place à travers l'action COM 8 : « Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site ». Cette dernière sera déjà en place sur l'ensemble du site.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, propriétaires, usagers, acteurs économiques, comité départemental du tourisme, PNR des Monts d'Ardèche, Lafarge granulats, association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public		x					(cf. fiche ADM 1)
Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers			x				(cf. fiche ADM 1)
<i>Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements</i>					x		A titre indicatif, cf. COM 8
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte des sentiers et chemins
- Carte des équipements pour l'accueil du public
- Schéma pour l'accueil du public
- Liste des participants au groupe de travail

6) Bénéficiaires potentiels :

Collectivités, bureau d'études...

7) Actions ou programmes liés

- Action COM 8 du Docob : Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site
- Action COM 9 du Docob : Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques
- Modification de l'accès au couvent des chèvres, projet Lafarge granulats

- Gestion des chemins de randonnées par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Projet de belvédères de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte des sentiers et chemins
- Carte des équipements pour l'accueil du public
- Nombre de participants au groupe de travail
- Schéma pour l'accueil du public

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
<i>Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements</i>	<i>A titre indicatif, cf. COM 8</i>	<i>Cf. COM 8</i>
Total sur 6 ans		

D. SUIVI ET EVALUATION

TABLEAU 12 : SUIVI DES ACTIONS - TABLEAU EXEMPLE

Intitulé de la mesure (action) (cf. tableau 10)	Enjeux /Objectifs (tableaux 8, 9, 10)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<i>Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu</i>	<i>Planifier avec les partenaires la réouverture de X ha de milieux embroussaillés</i>	<i>Exemple : X ha en MAEC ouverture de milieux embroussaillés X ha en contrat ni-ni ouverture de milieux embroussaillés</i>	<i>x ha débroussaillés</i>	<i>Exemple : Bonne coordination entre les partenaires lors de la mise en œuvre...</i>	<i>Exemple : Action à poursuivre sur X ha de parcelles embroussaillées</i>
<i>Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique</i>	<i>Aménagement du seuil « X » sur la Bayonne</i>	<i>Exemple : Réalisation d'une passe à poisson</i>	<i>Factures et photos de l'aménagement réalisé</i>	<i>Exemple : Difficulté pour trouver un accord avec le propriétaire sur le type d'aménagement permettant le maintien de l'intégrité écologique des milieux amont et aval du seuil.</i>	<i>Exemple : Prévoir des réunions de concertation avec le propriétaire en amont de l'aménagement.</i>
<i>Favoriser le vieillissement des forêts</i>	<i>Conserver les vieilles forêts ou les îlots de vieilles forêts</i>	<i>Exemple : Marquer les x ha d'îlots de sénescence à conserver sur les hauts de falaises de la Payre et le plateau de Rompon</i>	<i>Exemple : cartographie localisant les x ha d'îlots de sénescence en annexe des contrats forestiers signés</i>	<i>Exemple : Opération réalisée facilement avec la pleine collaboration des propriétaires</i>	<i>Exemple : Etendre la démarche</i>
<i>Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde</i>	<i>Renforcer la surveillance sur le site B25</i>	<i>Exemple : 3 réunions ont permis de définir les besoins qui motivent l'embauche d'un éco-garde sur le site B25</i>	<i>Exemple : le compte-rendu et la feuille de présence de chaque réunion La liste des motivations à l'embauche</i>	<i>Exemple : problème d'animation sur une réunion</i>	<i>Exemple : Restreindre le nombre de participants et inviter les personnes compétentes</i>

<i>Suivre l'évolution des colonies de chiroptères</i>	<i>S'assurer du bon état des colonies de chiroptères</i>	<i>Exemple : Bilan des suivis (comptage dans les grottes - et indice de fréquentation par coute passive) avec base de données</i>	<i>Bilan et base de données Photos des colonies</i>	<i>Exemple : Bonne réalisation</i>	<i>Exemple : Poursuivre aux fréquences prescrites</i>
---	--	---	---	--	---

TABLEAU 13 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS - TABLEAU EXEMPLE

Habitats naturels (selon l'annexe 1 de la directive 92/43)	Code de l'habitat	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Favorable (2012) (en ha)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Défavorable inadéquat (2012) (en ha)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Défavorable mauvais (2012) (en ha)	Surface post-action d'habitats en Etat de conservation Favorable (2021) (en ha)	Surface post-action d'habitats en Etat de conservation Défavorable inadéquat (2021) (en ha)	Surface post-action d'habitats en Etat de conservation Défavorable mauvais (2021) (en ha)	Evolution de l'Etat de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modifications de gestion
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	3280	0,5 ha, à préciser	0,3 ha, à préciser	0 ha	x ha	x ha	x ha	Exemple : Etat de conservation en légère progression	Exemple : Concentrer les actions sur les zones à restaurer
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110	25 ha à préciser	2 ha à préciser	0 ha	x ha	x ha	x ha	Exemple : Etat de conservation stable	Exemple : Créer des ouvertures sur les zones à forte densité de végétation pour stabiliser/freiner la dynamique
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	6220*	40 ha à préciser	3 ha à préciser	x ha	x ha	x ha	x ha	Exemple : Etat de conservation en grave diminution	Exemple : Rencontre des agriculteurs pour solliciter leur implication et promouvoir la contractualisation.

TABLEAU 14 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE - TABLEAU EXEMPLE

Espèces d'intérêt communautaire (selon les annexes 2, 4 et 5 de la directive 92/43)	Code de l'espèce	Quantification initiale de l'espèce en Etat de conservation Favorable (2012)	Quantification initiale de l'espèce en Etat de conservation Défavorable moyen (2012)	Quantification initiale de l'espèce en Etat de conservation Défavorable mauvais (2012)	Quantification post-action de l'espèce en Etat de conservation Favorable (2021)	Quantification post-action de l'espèce en Etat de conservation Défavorable moyen (2021)	Quantification post-action de l'espèce en Etat de conservation Défavorable mauvais (2021)	Evolution de l'Etat de conservation après la mise en œuvre des mesures	Recommandations de modifications de gestion
<i>Myotis myotis</i> et/ou <i>Myotis blythii</i>	1324 et 1307	500 individus	Sans objet	Sans objet	nombre d'individus	nombre d'individus	nombre d'individus	Exemple : Maintien du nombre d'individus dans la colonie	Exemple : Poursuivre la gestion de la fréquentation mise en œuvre sur les principales grottes du site
<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	inconnue	inconnue	1 individu	nombre d'individus	nombre d'individus	nombre d'individus	Exemple : Augmentation du nombre d'individus sur le site	Exemple : Poursuivre la gestion de la fréquentation mise en œuvre sur les principales grottes du site et poursuivre les suivis sur cette espèce.
<i>Castor fiber</i>	1337	4 familles	Sans objet	Sans objet	nombre de familles	nombre de familles	nombre de familles	Exemple : Diminution du nombre de famille, perte de la famille de La Payre	Exemple : Revoir le plan de gestion de la fréquentation sur la Payre.
<i>Lucanus cervus</i>	1083	inconnue	inconnue	inconnue	Surface en ha des zones occupées	Surface en ha des zones occupées	Surface en ha des zones occupées	Exemple : Délimitation des surfaces occupées	Exemple : Poursuivre les suivis sur les vieilles forêts et favoriser le vieillissement dans les peuplements plus jeunes.

SYNTHESE :

Les trois tableaux précédents sont des exemples de tableau permettant de réaliser :

- le suivi de la réalisation des actions et
- le suivi de la réussite des actions mises en œuvre par l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Ils peuvent évoluer en fonction de l'animateur qui pourrait souhaiter y ajouter des champs supplémentaires permettant de mieux cerner l'évolution de la mise en œuvre du Docob et sa réussite écologique.

Les fiches actions fournissent des indicateurs qui permettent d'évaluer la réalisation de l'action.

Quant à l'état de conservation, c'est progressivement (sur le long terme) que les indicateurs quantitatifs (nombre d'individus, nombre de couples, surface de la zone occupée...) pourront être affinés pour donner la condition réelle de l'habitat naturel et/ou l'espèce. Les indicateurs qualitatifs pourront permettre d'estimer à moyen terme l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

E. CHARTE

I. Formulaire de Charte Natura 2000 du site B25 « Rompon - Ouvèze - Payre » (FR820 1669)

I.1 Généralités

I.1.1 Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe deux outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les contrats Natura 2000 dont les mesures agroenvironnementales climatiques (pour les milieux agricoles uniquement), et la charte Natura 2000.

I.1.2 Charte Natura 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunération.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

I.1.3 Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

➔ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

→ Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

→ Garantie de gestion durable des forêts.

Cette garantie permet de bénéficier :

- des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit,
- des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers,
- d'aides publiques à l'investissement forestier.

I.2 Les catégories d'engagements et de recommandations de la Charte

La charte est composée d'engagements et de recommandations généraux et spécifiques à chaque grand type de milieux et/ou à chaque activité pratiquée sur le site.

Les recommandations, non soumises à contrôle, permettent d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Des engagements contrôlables permettent de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».

Les recommandations et engagements sont proposés d'une part pour l'ensemble du site Natura 2000 et d'autre part par grands types de milieux :

- milieux ouverts et semi-ouverts ;
- milieux forestiers ;
- cours d'eau ;
- milieux rocheux.

Des recommandations et engagements sont par ailleurs proposés par grands type d'activités et s'adressent en particulier aux usagers (non ayant-droit et non propriétaire du site) comme les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs... Les grands types d'activités sont :

- activités cynégétiques ;
- pêche de loisir ;
- spéléologie ;
- randonnée pédestre, VTT, course d'orientation... ;
- loisirs motorisés ;
- escalade et parapente ;
- collectivités ;
- Extraction de matériaux ;
- Entreprises.

1.2.1 Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et choisit de souscrire à une ou plusieurs catégories d'engagement selon les milieux effectivement présents sur sa parcelle. Une cartographie doit être jointe pour préciser les milieux sur lesquels portent les engagements.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est publié au journal officiel français.

Avec l'aide de la structure animatrice du site, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de gestion généraux », les fiches « engagements et recommandations de gestion par milieux » correspondant à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable,
- établit un plan de situation des parcelles engagées et fournit la matrice cadastrale, qui permettent de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000ème ou plus précise).

Selon les cas, il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire et/ou le mandataire.

L'adhérent transmet ensuite à la DDT pour le 30 juin une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion démarre au 1^{er} janvier de l'année civile suivant le dépôt de dossier.

1.2.2 Durée de validité d'une charte

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

I.3 Présentation du site B25 « Rompon - Ouvèze - Payre » (FR820 1669)

I.3.1 Descriptif et enjeux du site

Situation géographique, surface, descriptif rapide des milieux et des espèces, activités pratiquées sur le site

Situation géographique

Le site, désigné au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE, est localisé sur la frange est de l'Ardèche.

La zone d'étude du Docob est composée de 18 communes : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freysenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Prantes, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, St-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras.

Surface

Le périmètre d'étude du site B25 est composé du plateau de Rompon, de la Payre et sa ripisylve, de 14 grottes à chauves-souris, du Mézayon, de la Bayonne et leurs affluents. La superficie du site B25 est de 788,4 hectares (carte ci-après).

Le périmètre proposé et validé lors du comité de pilotage local du 18 juin 2015 couvre une surface de 1026,50 ha. Il comprend le périmètre d'étude ainsi que l'ENS de la Boissine et une zone de 10 ha comprise entre le plateau de Rompon et l'ENS de la Boissine.



Périmètre du site B25 (Biotope, 2012)

Les milieux et les espèces

Le site est couvert par des habitats naturels appartenant à quatre grands types de milieux naturels :

- Les milieux ouverts et semi-ouverts, regroupant les pelouses, les prairies et les landes ;
- Les milieux forestiers ;
- Les cours d'eau, les berges et ripisylves et les prairies humides ;
- Les milieux rocheux, falaises et grottes.

La diversité géologique, la morphologie du site et la gestion par le pâturage participent à la diversification des habitats naturels. Treize de ces habitats naturels sont rares et menacés à l'échelle de l'Europe ; ce sont les habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 sont prioritaires.

Les habitats naturels de la zone d'étude du site B25 accueillent une faune tout aussi riche et variée dont certaines espèces sont elles aussi rares et menacées au niveau européen. Sur la zone d'étude 19 espèces animales de l'annexe II, hormis les oiseaux, sont d'intérêt communautaire ; 12

mammifères dont le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe et dix espèces de chauves-souris, deux espèces de poissons (le Blageon et le Barbeau méridional), cinq espèces d'invertébrés dont l'Ecrevisse à pattes blanches. On compte aussi 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (listées à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux »).



Barbeau méridional (©Biotope)



Grand Murin (©Biotope)

Les activités pratiquées

L'activité économique dominante sur le site et son pourtour est l'agriculture conventionnelle extensive d'élevage. Les troupeaux sont diversifiés : brebis, vaches, ânes, chevaux... L'agriculture est en régression sur le territoire de la vallée de l'Ouvèze. Elle joue un rôle important dans l'entretien des milieux ouverts et semi-ouverts. L'activité minière est la seconde activité économique du site. Elle est présente sur le plateau de Rompon (carrière de Le Pouzin) et en périphérie de la zone d'étude (carrière de Chomérac). Enfin, on note aussi une fréquentation touristique non mesurée mais qualifiée de faible.

Les activités de loisirs et de pleine nature sont diversifiées et exercent peu de pression sur les milieux et les espèces du site. Les principales activités répertoriées sont la pêche, la chasse, la spéléologie, la randonnée et l'escalade.

Enjeux et objectifs décrits dans le Docob

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaires sont les enjeux du Docob. Ils ont été hiérarchisés avec les membres du comité de pilotage. Pour maintenir ces enjeux, des objectifs de conservation ont été définis avec la collaboration des acteurs du territoire réunis en atelier de travail et en comité de pilotage.

Les enjeux hiérarchisés et les objectifs de conservation du Docob sont rappelés ci-dessous.

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Milieux	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la succise
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Loutre d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minoptère de Schreibers Murin à oreilles échanquées Murin de Bechstein Petit murin Petit rhinolophe

Milieux	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bechstein Rhinolophe euryale Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanquées Grand murin Grand capricorne Lucane cerf-volant Ecaille chinée*
Anciennes galeries de Celles les Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubernie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves-souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minoptère de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves-souris cavernicoles

Les objectifs de conservation spatialisés hiérarchisés

- 1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.
- 2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Écrevisse à pattes blanches, le Castor d'Europe, la Loutre d'Europe et les chauves-souris.
- 3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.
- 4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.
- 5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaire (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.
- 6) Maintien dans un bon état de conservation des falaises et des grottes, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats des chauves-souris.

Les objectifs de conservation transversaux

- 7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.
- 8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.
- 9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).
- 10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.

1.3.2 Réglementations et mesures de protection dont lesite fait l'objet

Réglementation

Cette rubrique est un rappel, non exhaustif, de la réglementation nationale qui s'applique sur les milieux naturels en France.

Rappel de la réglementation	Textes réglementaires
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons, etc.)	Article L.411-1 du Code de l'Environnement
Circulation des engins motorisés interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés	Article L.362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives (Ailante, Renouée du Japon, etc.)	Article L.411-3 du Code de l'Environnement
Interdiction de faire du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, landes et garrigues, sauf pour les ayants droits et sous certaines conditions	Arrêté préfectoral de l'Ardèche n° 2004-91-1
Camping sauvage interdit dans les sites naturels classés et inscrits et aux abords des monuments historiques	Article R.111-42 du Code de l'Urbanisme
Interdiction de défricher des bois et forêts sur une parcelle faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha sans autorisation administrative	Article L.311-1 du Code Forestier
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Décret ministériel 2010-365 du 9 avril 2010 Arrêté préfectoral de l'Ardèche n° 2010-354-28 (1 ^{ère} liste locale) Arrêté préfectoral n° 2013-253-0003 du 10 septembre 2013 (2 ^{ème} liste locale)
Le dépôt et l'abandon de déchets dans les espaces naturels est interdit	Article L 541-1 du Code de l'environnement
Est puni d'une amende de 7 500 euros le fait, pour toute personne, de réaliser, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monument ou d'objet pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie.	Code du patrimoine-Livre V- Chapitre VI-L.544-1

<p>Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche.</p>	<p>Code du patrimoine-Livre V- Chapitre II-L.542-1</p>
---	--

I.4 Engagements et recommandations de gestion généraux

Milieux en général	
Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations. <i>Point de contrôle : Absence de refus d'accès</i> <input type="checkbox"/> Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur mes parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. <i>Point de contrôle : Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, indication sur les devis de travaux.</i> <input type="checkbox"/> Informer mes mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte, dès lors que ces engagements n'engagent pas de surcoût pour le mandataire. <i>Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits, modification des mandats.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Signaler à la structure animatrice toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle (pollution, dépôt sauvage, remblaiement, décapage, coupe...) - Privilégier l'emploi de traitements antiparasitaires à faible rémanence et de spectre réduit, pour limiter les effets sur la faune sauvage (et en particulier les insectes coprophages car les résidus toxiques contenus dans les excréments peuvent les tuer). - Limiter l'emploi des fertilisants (minéral ou organique) et des produits phytosanitaires et des pesticides sur les parcelles engagées dans la charte. - Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur la parcelle. - Limiter la circulation de véhicules motorisés sur le site. - Veiller à conserver les talus, haies, murets et autres éléments structurants le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.

	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la non introduction d'espèces exotiques envahissantes et invasives (pour la flore, liste régionale à paraître prochainement. Liste fournie à titre indicatif en annexe 1). - Alerter la structure animatrice en cas d'identification de zones de présences d'espèces invasives - Informer la structure animatrice en cas d'identification d'espèces d'intérêt communautaire/prioritaires ou remarquables - Eviter l'ouverture de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées. Informer la structure animatrice ainsi que la DDT07 avant projet. - Consulter la structure animatrice avant la mise en place de signalétique sur le site pour une recherche de cohérence à l'échelle du site
--	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

I.5 Engagements et recommandations de gestion par milieu

<p>Milieus ouverts et semi-ouverts (Pelouses, prairies et landes)</p> <p><i>Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * (6220*) • Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (site d'orchidées remarquables)* (6210*) • Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410) • Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) • Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510) • Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110) • Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210) <p><i>Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand rhinolophe (1304) • Petit rhinolophe (1303) • Petit murin (1307) • Damier de la succise (1065) • Couleuvre d'Esculape • Couleuvre verte et jaune • Lézard vert occidental • Lézard des murailles 	
<p style="text-align: center;">Engagements</p>	<p style="text-align: center;">Recommandations</p>
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas convertir les pelouses, prairies et landes du site en plantation forestière. <u>Point de contrôle</u> : Absence de plantation forestière sur des pelouses.</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir la nature des prairies permanentes, pelouses, landes en évitant tous travaux de retournement du sol, de nivellement, de mises en déblais/remblais, de désherbage chimique. <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur place de l'absence de retournement, nivellement, déblais/remblais.</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir les éléments structurants du paysage (haies,</p>	<p>- Pratiquer un fauchage des parcelles du centre vers l'extérieur afin de permettre aux animaux de fuir/quitter la parcelle.</p> <p>- Essayer de remettre en pâturage les milieux en voie de fermeture</p>

<p>mares, arbres isolés, alignement d'arbres, terrasses, murets...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Présence des éléments structurants annexés à la charte.</p> <p><input type="checkbox"/> Réaliser les travaux d'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hors milieux agricoles, débroussaillage entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars. - élagage, taille et coupe d'arbres entre août et février. <p><u>Point de contrôle</u> : Respect des dates inscrites ci-contre pour la réalisation des travaux d'entretien.</p>	
---	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Milieux forestiers

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*(9340)

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernées :

- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de capaccini (1316)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Grand murin (1324)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Murin de Daubenton
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Nathusius
- Lucane cerf-volant (1083)
- Grand capricorne (1088)
- Ecaille chinée* (1078*)



Engagements

Je m'engage à :

- Laisser sur pied 4 arbres sénescents, à cavités ou morts abritant la faune, sauf s'ils portent atteinte à la sécurité du public, en privilégiant les arbres de plus gros diamètre, et à laisser au sol les bois morts en cours de dégradation même pour les propriétaires ayant signés un contrat allant dans ce sens. Dans le cas d'un contrat, 4 arbres de plus seront laissés. Les arbres représentant un danger pour les promeneurs peuvent être abattus et laissés au sol.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence d'arbres sénescents ou morts sur pied ou en cours de dégradation au sol.

- Ne pas réaliser de coupes rases dans les boisements existants. Une coupe rase se définit comme une coupe unique et totale de tous les arbres du peuplement d'une surface supérieure ou égale à 1 ha²d'un seul tenant (hors coupes progressives de régénération et coupes d'élimination de résineux, ou cas sanitaire sur

Recommandations

- Favoriser la régénération naturelle.
- Favoriser la diversité des strates de végétation (sous-bois, strate herbacée).
- Eviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia...).
- Laisser des rémanents au sol lors de travaux d'exploitation car ils constituent une source de biodiversité importante pour les milieux forestiers (insectes notamment).
- Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détremés, pour éviter leur compactage.

²Seuil défini dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2011034-0005 fixant les seuils de surface conformément aux dispositions du Code Forestier.

<p>avis de la structure animatrice ou ouverture de clairières prévue dans le programme d'actions).</p> <p><i>Point de contrôle : Absence de coupe rase ou vérification de la concordance entre la surface de la coupe rase réalisée et la surface de la coupe rase autorisée.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Choisir des essences autochtones et si possible de provenance locale en cas de plantations. Ne pas introduire d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat naturel défini, ni d'espèces végétales considérées indésirables.</p> <p><i>Point de contrôle : Absence de plantations d'espèces végétales exotiques envahissantes et d'espèces n'appartenant pas au cortège floristique local.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Laisser évoluer de façon naturelle les milieux forestiers les plus escarpés et/ou les plus sensibles.</p> <p><i>Point de contrôle : Absence d'entretien ou d'intervention ponctuelle sur les milieux sensibles et cartographie annexée à la signature de la charte.</i></p>	<p>-Encourager, dans la mesure du possible, les interventions forestières entre septembre et février pour limiter le dérangement de la faune.</p> <p>- Favoriser une diversification des essences.</p>
--	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Cours d'eau, berges et ripisylves et prairies humides

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (3280),
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160),
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)
- Murin de capaccini (1316)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Pipistrelle soprane
- Crapaud accoucheur
- Crapaud calamite
- Rainette méridionale
- Grenouille agile
- Lézard des souches
- Couleuvre à collier



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Préserver la végétation des berges (ripisylve) et l'entretenir selon des méthodes favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par méthode douce (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges (le Peuplier blanc, le Frêne à feuilles étroites, Cornouiller sanguin, l'Aubépine monogyne, l'Erable champêtre...).

Point de contrôle : Vérification sur site de la présence de ripisylve.

- Maintenir les arbres dépérissants ou morts sur les berges (sauf ceux menaçant de tomber), n'enlever les embâcles que si elles constituent une gêne à l'écoulement de l'eau.

Point de contrôle : Vérification sur site de la présence d'arbres dépérissants ou morts.

-Privilégier l'emploi de matériel et d'engins adaptés aux sols meubles et peu portants pour réaliser les opérations de gestion et d'entretien (pneus basses pressions).

- Eviter les entretiens mécaniques des berges et des cours d'eau (curage, recalibrage) et privilégier les interventions douces de génie écologique.

- Si une restauration de la végétation rivulaire est envisagée là où elle est clairsemée ou absente, privilégier la plantation d'espèces indigènes permettant le maintien des berges (Frêne principalement, Orme, Aulne glutineux, Chêne pédonculé, Erable champêtre...).

<p>□ Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau en maintenant localement des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, favorables au Castor d'Europe, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) et des zones « ouvertes » à végétation herbacée dense dominante, favorable à l'éclaircissement d'une partie du cours d'eau.</p> <p><i>Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de zones de refuge à ripisylve peu entretenue.</i></p> <p>□ Réaliser les travaux d'entretien de la végétation rivulaire en respectant les <u>périodes sensibles</u> pour la faune et la flore (pas de travaux du 1er mars au 15 juillet) et le sol (pas de travaux en cas de forte hydromorphie).</p> <p><i>Point de contrôle : Vérification sur site de l'absence de travaux durant la période sensible.</i></p> <p>□ Dans une zone tampon de 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau (10m à partir de la berge), la création de nouvelles pistes et la circulation d'engins motorisés (sauf entretien) est interdite.</p> <p><i>Point de contrôle : Contrôle sur place de traces de circulation et de création de nouvelles pistes.</i></p>	<p>-Veiller à obtenir une diversification des classes d'âge et des essences végétales présentes.</p> <p>-En cas de dépôt sauvage je m'engage à prévenir la structure animatrice.</p> <p>- Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système.</p>
--	---

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Milieux rocheux, falaises et grottes

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
- Grotte non exploitée par le tourisme (8310)

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Grand murin (1324)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de Daubenton
- Vespère de savi
- Noctule de Leisler
- Molosse de Cestoni
- Murin de Natterer
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle commune



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Solliciter la structure animatrice pour expertise ou avis avant la réalisation d'un nouvel aménagement de loisirs (escalade, via ferrata, spéléologie...).

Point de contrôle : Vérifier sur place l'absence d'équipement et vérifier les demandes d'avis.

- Solliciter un avis de la structure animatrice avant la création de chemin ou l'autorisation d'accès aux pentes rocheuses et grottes.

Point de contrôle : Vérifier sur place l'absence d'équipement et vérifier les demandes d'avis.

- Réaliser les travaux en dehors de la période du 1^{er} décembre au 1^{er} août sauf en cas de travaux de sécurité urgents.

Point de contrôle : Absence de trace de purges.

- Limiter au maximum la fréquentation sur ces milieux fragiles.

- Informer toute personne susceptible d'entrer dans les milieux souterrains de la présence éventuelle de chauve-souris et des effets du dérangement.

- Limiter l'accès à des tiers dans les milieux souterrains lors de la présence des chauves-souris.

- En cas de problèmes liés aux chauves-souris, contacter directement la structure animatrice.

- Essayer de mettre en place un « Refuge

<p><input type="checkbox"/> Demander un avis à la structure animatrice avant toute opération de fermeture ou d'aménagement des grottes. <u>Point de contrôle</u> : Absence de fermeture non adaptée aux chiroptères.</p> <p><input type="checkbox"/> Respecter les périodes d'hibernation et de mise bas des chauves-souris en évitant toute entrée dans les grottes et cavités importantes pour la conservation de ces espèces (exception faite pour la mise en œuvre des mesures de suivi du Docob et mesures compensatoires). Les périodes seront déterminées précisément, au cas par cas, lors de la signature de la charte. <u>Point de contrôle</u> : Absence de courrier ou de constat indiquant la détérioration de l'habitat naturel ou le dérangement intentionnel des chauves-souris.</p> <p><input type="checkbox"/> Interdire toute installation de projecteurs ou de source de lumière à proximité des cavités (50 m). <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site de l'absence de projecteurs ou source de lumière dans les 50 m autour des cavités.</p>	<p>pour les chauves-souris » en partenariat avec le Groupe chiroptères du CORA Faune Sauvage.</p>
---	---

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

I.6 Engagements et recommandations de gestion généraux pour les activités

Activités en général	
Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Prendre l'attache de la structure animatrice avant l'organisation d'un événement sportif ou culturel, soumis ou non à évaluation des incidences, afin de définir selon quelles conditions l'événement peut être réalisé dans le respect des enjeux écologiques du site. <i>Point de contrôle : Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées. <i>Point de contrôle : Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent). <i>Point de contrôle : Vérifications des feuilles de présence.</i></p>	<p>- Emprunter uniquement les sentiers et chemins existants sur le site. (Les accès pour les travaux de gestion courante ne sont pas concernés).</p> <p>- Veiller au respect de la tranquillité et propreté des lieux.</p> <p>-Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales.</p> <p>- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou de l'état des milieux.</p> <p>- Respecter les propriétaires du site.</p> <p>-Garder les chiens en laisse.</p>

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

I.7 Engagements et recommandations de gestion par activité

Activités cynégétiques	
<p>Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) pouvant être concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * (6220*) • Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (site d'orchidées remarquables)* (6210*) • Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410) • Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) • Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510) • Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110) • Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. (5210) • Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) 	
<p>Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) pouvant être concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand rhinolophe (1304) • Petit rhinolophe (1303) • Petit murin (1307) • Damier de la succise (1065) • Murin de Bechstein (1323) • Rhinolophe euryale (1305) • Barbastelle d'Europe (1308) • Murin de capaccini (1316) • Murin à oreilles échancrées (1321) • Grand murin (1324) • Lucane cerf-volant (1083) • Grand capricorne (1088) • Ecaïlle chinée* (1078*) • Minioptère de Schreibers (1310) • Murin de Daubenton • Noctule de Leisler • Pipistrelle de Nathusius • Couleuvre d'Esculape • Couleuvre verte et jaune • Lézard vert occidental • Lézard des murailles 	
Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Informer les adhérents des sociétés de chasse sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et de la charte.</p> <p><i>Point de contrôle : Signalisation de la charte aux adhérents par affichage (rappel dans les assemblées générales des associations de chasse ou de la fédération départementale, diffusion de la charte sur le(s) site(s) internet)</i></p>	<p>- Limiter la création de nouveaux sentiers.</p> <p>- Renvoyer systématiquement les bagues trouvées sur les oiseaux à la fédération des chasseurs ou au Centre de Recherche par le Bagage des Populations d'Oiseaux (CRBPO/MNHN).</p> <p>- Poursuivre, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.</p> <p>- Effectuer des lâchers d'espèces autochtones et s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales.</p>



Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Pêche de loisir

Habitats d'intérêt communautaire pouvant être concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (3280),
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160),
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)

Espèces d'intérêt communautaire pouvant être concernées :

- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)
- Murin de capaccini (1316)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Pipistrelle soprane
- Crapaud accoucheur
- Crapaud calamite
- Rainette méridionale
- Grenouille agile
- Lézard des souches
- Couleuvre à collier



Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Informer les adhérents des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la réglementation en vigueur, des enjeux écologiques du site Natura 2000 et de la charte. <u>Point de contrôle</u> : Vérification du site internet de la fédération de pêche ou AAPPMA.</p> <p><input type="checkbox"/> Transmettre à la structure animatrice les comptes-rendus des déversements de poissons et d'alevinage sur le site. <u>Point de contrôle</u> : Vérification des rapports.</p> <p><input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice des inventaires, pêche de sauvetage. <u>Point de contrôle</u> : Vérification des courriers.</p>	<p>-Veiller à supprimer les espèces invasives pêchées (écrevisses américaines, etc.).</p> <p>- Informer la structure animatrice des aménagements halieutiques mis en place ou des opérations d'entretien réalisées sur les cours d'eau dont j'assume la gestion piscicole.</p> <p>- Informer la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives, éducatifs, de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site.</p>

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Spéléologie

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Grotte non exploitée par le tourisme (8310)

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Grand murin (1324)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de Daubenton
- Vespère de savi
- Noctule de Leisler
- Molosse de Cestoni
- Murin de Natterer
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle commune



Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Veiller à ne pas obstruer l'entrée des grottes sauf en cas de préconisation contraire dans le Docob (aménagement adaptés aux chauves-souris). <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site.<input type="checkbox"/> Interdire l'installation d'éclairage artificiel à l'entrée et à l'intérieur des grottes ou cavités. <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site.<input type="checkbox"/> Informer les pratiquants du contenu de la charte et des enjeux du site. <u>Point de contrôle</u> : Vérification de l'affichage de la charte sur le site internet et/ou dans les locaux.	<ul style="list-style-type: none">- Informer la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site.- Signaler à la structure animatrice la présence de chauves-souris dans les grottes ou cavités visitées et la prospection de nouvelles cavités (inconnues des experts, pratiquants, non citées dans le Docob).- Eviter de perturber la faune sauvage (notamment éviter d'approcher volontairement les espèces présentes dans les grottes).- Respecter les interdictions temporaires de pratiques de l'escalade ou d'exploration dans les grottes définis par la DDT ou la structure animatrice.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

<p>Randonnées : pédestre, VTT, course d'orientation, etc.</p> <p><i>Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.</i></p> <p><i>Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.</i></p>	<p>©Biotope</p> 
Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice et les propriétaires des terrains concernés, des projets d'organisation de randonnées en groupe sur les espaces naturels et suivre les recommandations apportées afin de minimiser les impacts sur la flore et la faune et les habitats naturels. <u>Point de contrôle</u> : courrier. <input type="checkbox"/> Contacter la structure animatrice avant toute création ou aménagement de nouveaux sentiers pour une mise en cohérence avec le réseau local de sentiers. <u>Point de contrôle</u> : Courrier et vérification sur le site. <input type="checkbox"/> Dans le cas de manifestations ponctuelles avertir la structure animatrice afin d'adapter le calendrier aux objectifs de conservation du site et notamment aux périodes sensibles pour la faune et la flore (privilégier de fin juillet à fin février), et les modalités de remise en état du site. <u>Point de contrôle</u> : Courrier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site. - Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs rares, insectes, etc.) - Pour les structures qui en ont la compétence et qui effectuent l'entretien des sentiers, instaurer des pratiques écologiques d'entretien des sentiers et chemins en n'utilisant pas de produits phytosanitaires et en privilégiant un entretien manuel des milieux bordant les chemins.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Loisirs motorisés

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer et sensibiliser les adhérents ou loueurs et revendeurs aux bonnes pratiques et les bons comportements à adopter. <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur les sites internet. <input type="checkbox"/> Diffuser le contenu de la charte à toute personne exerçant l'activité sur le site. <u>Point de contrôle</u> : Vérification du site internet. <input type="checkbox"/> Avertir la structure animatrice et lui demander conseil concernant les éventuels aménagements de loisirs et les projets de manifestations sportives ou de loisirs. <u>Point de contrôle</u> : Courrier et vérification sur site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader les éléments physiques. - Eviter la fréquentation d'engins motorisés sur les chemins du site Natura 2000 en cas de sol détrempe.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Escalade, parapente

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements

Je m'engage à :

- Rester sur les sentiers, pistes, chemins et circuits spécifiques à la pratique de l'activité de loisirs.
Point de contrôle : Vérification sur site.
- Demander l'avis à la structure animatrice concernant les éventuels aménagements de loisirs (création ou restauration d'une voie d'escalade, d'une aire d'envol) et les projets de manifestations sportives ou de loisirs.
Point de contrôle : Vérification sur site et courrier.
- Informer et sensibiliser les adhérents aux bonnes pratiques et aux bons comportements à adopter.
Point de contrôle : Vérification sur les sites internet.

Recommandations

- Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs rares, insectes, etc.).

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Collectivités territoriales

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements

Je m'engage à :

- Privilégier des techniques de désherbage alternatives (manuel et thermique) au désherbage chimique (traitements phytosanitaires) sur les espaces communaux.
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Privilégier la plantation d'espèces locales.
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Eviter les introductions d'espèces végétales exotiques envahissantes (cf liste annexe 1).
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailanthé, Renouées asiatiques, Amorpha, Robinier faux-accacia) en prenant l'appui de la structure animatrice
Point de contrôle : *Vérification sur site, courrier.*
- Revoir les modalités de l'éclairage public pour en réduire les nuisances sur les espèces
Point de contrôle : *Vérification sur site et courrier.*
- Ne pas installer d'éclairage à proximité des cavités.
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Informer la structure animatrice des aménagements et projets prévus sur la commune pouvant avoir un impact sur le patrimoine naturel.
Point de contrôle : *Vérification des notes d'information.*
- Informer les administrés au travers du bulletin municipal, de la communauté d'agglomération ou communauté de

Recommandations

- Réduire l'irrigation sur les espaces communaux.
- Nettoyer régulièrement les zones de dépôts sauvages.
- Informer toute personne susceptibles de rénover des bâtiments ou ouvrages de la présence éventuelle de chauves-souris (ou hirondelles) et des effets du dérangement. Document d'information transmis par la structure animatrice.
- Limiter l'accès à des tiers dans les milieux souterrains lors de la présence des chauves-souris.
- En cas de problèmes liés aux chauves-souris, contacter directement la structure animatrice.
- Essayer de mettre en place un « Refuge pour les chauves-souris » en partenariat avec le Groupe Chiroptères du CORA Faune Sauvage.
- Limiter à une fois par an les fauches sur les bords de routes, chemins et voies dont la collectivité a la charge, sauf nécessité de fauche supplémentaire liée au risque d'incendie.

<p>communes de l'adhésion à la charte et des enjeux liés au patrimoine naturel de la commune, communauté d'agglomération ou communauté de communes.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification des documents d'information.</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas obstruer l'entrée des grottes sauf en cas de préconisation contraire dans le Docob (aménagement adaptés aux chauves-souris).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site.</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas utiliser de produits de traitement des charpentes ou parements extérieurs nocifs pour les chauves-souris dans les bâtiments publics.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site.</p> <p><input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice lors des travaux ou rénovation sur les bâtiments ou ouvrages publics qui sont susceptibles d'accueillir des chauves-souris (ou hirondelles).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Correspondance.</p> <p><input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice avant tout projet de définition d'un PLU ou carte communale.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification des courriers et dossiers administratifs.</p>	
---	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Extraction de matériaux

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires () concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.*

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces et habitats d'intérêt communautaire et patrimoniales.

Point de contrôle : Courriers.

- Inviter la structure animatrice lors de la réunion de la commission locale d'informations.

Point de contrôle : Courriers.

- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou de l'état des milieux.

- Dans le cadre de la remise en état écologique de la carrière après exploitation, favoriser la création d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces du site Natura 2000

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Entreprises

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces et habitats d'intérêt communautaire et patrimoniales.

Point de contrôle : Courriers.

- Informer mes sous-traitants des enjeux et sensibilités écologiques du site.

Point de contrôle : Courriers ou cahiers des charges des interventions.

- Informer la structure animatrice en amont des projets, travaux, afin de pouvoir éventuellement adapter les dates et les modalités d'intervention sur site.

Point de contrôle : Courriers et vérification sur site.

- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou du bon état des milieux.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

ANNEXE 1

Liste non exhaustive et indicative de la Faune/Flore envahissante

Espèces végétales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

Balsamine glanduleuse <i>Impatiens glandulifera</i>	Paspale distique <i>Paspalum distichum</i>
Elodée dense <i>Egeria densa</i>	Renouée de Bohême (hybride Sakhaline / Japon) <i>Reynoutria x bohémica</i> / <i>Fallopia x bohémica</i>
Grand lagarosiphon <i>Lagarosiphon major</i>	Renouée de Sakhaline <i>Reynoutria sachalinensis</i> / <i>Fallopia sachalinensis</i>
Jussie à grandes fleurs <i>Ludwigia grandiflora</i> / <i>L. uruguayensis</i>	Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i> / <i>Fallopia japonica</i>
Jussie faux Peplis <i>Ludwigia peploides</i>	
Myriophylle du Brésil <i>Myriophyllum aquaticum</i>	

Espèces végétales prioritaires posant des problèmes de santé :

Ambrosie à feuille d'Armoise *Ambrosia artemisiifolia*
Berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*

Autres espèces végétales menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

Aster de Nouvelle Angleterre <i>Aster novae-angliae</i>	Faux Vernis du Japon <i>Ailanthus altissima</i>
Aster de Nouvelle Belgique <i>Aster novi-belgii</i>	Lampourde d'Italie <i>Xanthium italicum</i>
Aster feuille de Saule <i>Aster x salignus</i>	Lampourde épineuse <i>Xanthium spinosum</i>
Aster lancéolé <i>Aster lanceolatus</i>	Lampourde orientale <i>Xanthium orientale</i>
Aster versicolore <i>Aster x versicolor</i>	Robinier faux acacia <i>Robinia pseudoacacia</i>
Balsamine à petites fleurs <i>Impatiens parviflora</i>	Séneçon du Cap <i>Senecio inaequidens</i>
Balsamine de Balfour <i>Impatiens balfouri</i>	Solidage du Canada <i>Solidago canadensis</i>
Balsamine du Cap <i>Impatiens capensis</i>	Solidage géant <i>Solidago gigantea</i>
Elodée de Nuttall <i>Elodea nuttallii</i>	Vergerette blanchâtre <i>Conyza sumatrensis</i>
Elodée du Canada <i>Elodea canadensis</i>	Vergerette du Canada <i>Conyza canadensis</i>
Erable Negundo <i>Acer negundo</i>	Vergerette ondulée / crispée <i>Conyza bonariensis</i>

Espèces animales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité:

Poisson chat <i>Ameiurus melas</i>	Ecrevisse de Californie (dite signal) <i>Pacifastacus leniusculus</i>
Perche soleil <i>Lepomis gibbosus</i>	Ecrevisse de Louisiane <i>Procambarus clarkii</i>
Ragondin <i>Myocastor coypus</i>	Grenouille taureau <i>Rana catesbeiana</i>
Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta elegans</i>
Ecrevisse américaine <i>Orconectes limosus</i>	

BIBLIOGRAPHIE

Documents de travail et rapports d'étude

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRIVAS RHÔNE ET VALLÉES (2010) - Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. 14 p.

CONSEIL GÉNÉRAL D'ARDÈCHE (2007) - Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Ardèche (SDENS 07).

COUSY, M. (2005) - Pour une gestion concertée de la ressource en eau. Le contrat de rivière de l'Ouvèze et son étude technique préalable. Usages-Ressources. Syndicat Ouvèze Vive.

DENELLE, N (1982) - Une analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental. Thèse de spécialité en Ecologie, Université Sci. & Techn. Languedoc. Montpellier, 207 p., 21 fig., 4 photos ; 123 p. ; 171 p.

DUBRULLE, PM. & CATUSSE, M. (2012) - Où en est la colonisation du castor en France ? ONCFS.

FAUGIER, C. (s.d.) - Inventaire des espèces de mammifères présents sur les communes de Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint Julien -en-Saint-Alban, Saint Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte sur Rhône. (7 communes). 2p.

FEDERATION DE PECHE DE L'ARDECHE - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche.

LAFARGE GRANULATS (2002) - Demande d'autorisation pour le renouvellement-extension et le changement d'exploitant d'une carrière de roches massives ainsi que pour la modification de son installation de traitement de matériau.

LPO Ardèche (2012). ISSARTEL, G. - Première synthèse des données Chiroptères sur le site NATURA 2000 B25 "Rompon - Ouvèze - Payre" et ses abords immédiats (Ardèche). 13p.

LPO Ardèche (s.d.) - Site Natura 2000 B25 - Plateau de Rompon - Ouvèze - Payre. Synthèse des données concernant les vertébrés. Cartographie des espèces patrimoniales. (Oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens). 5p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS (2005) - Mission d'études foncières sur le site Espace Naturel Sensible potentiel n°8 « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron.

PREFET DE L'ARDECHE (2014) - Arrêté préfectoral n° 2014 331 - 0004 Autorisant la capture ou l'enlèvement, la destruction et perturbation de spécimens d'espèces animales protégées, la destruction, l'altération et la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées par la société CEMEX Granulats Rhône-Méditerranée dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la route des Royes sur la commune de Châteaubourg (07).

Site de la vallée de l'Ouvèze - Programme Life « Eaux et forêt ».

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE PRIVAS (2010) - Rapport sur le service.19p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE LA PAYRE - Plan pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre pour la période 2007-2012.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE (2011) - Etude de mise en place d'un plan de gestion de l'Ouvèze, Ardèche - Espace de mobilité et transport solide.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE (2010) - Caractérisation de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE(2009) - Contrat de rivière Ouvèze.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE(2005) - Etude hydraulique et géomorphologique de l'Ouvèze.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE (2005) - Etude paysagère du bassin versant de l'Ouvèze.

TEREO (2005) - Etude piscicole de l'Ouvèze.

Principale sitographie

Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées : <http://www.privas-rhone-vallees.fr/>

Communauté de Communes Eyrieux aux serres : <http://www.eyrieux-aux-serres.fr/>

Communauté de Communes Barrès Coiron : <http://www.barres-coiron.fr/>

Communauté de Communes Confluence Drôme Ardèche : <http://www.confluences-drome-ardeche.fr/>

Syndicat Ouvèze Vive : <http://www.sivom-ouzevive.fr/>

Syndicat des Eaux du Bassin de Privas : <http://www.eau-bassindeprivas.fr/>

Syndicat Ouvèze Payre : <http://www.eau07-ouzevive.fr/>

Anon, Site de l'ONEMA : Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens. <http://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

MEDDE, Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

<http://www.alissas.fr>

<http://www.barres-coiron.fr/>

<http://cities.reseaudescommunes.fr>

Site internet fédération de pêche de l'Ardèche : www.peche-ardeche.com/

Site MEDDTL: www.developpement-durable.gouv.fr/

Site INSEE : www.insee.fr/

Site agence de l'eau RMC : www.eaurmc.fr/

Ministère de l'agriculture : agriculture.gouv.fr

Site office de tourisme Privas Rhône et vallées : www.privasrhonevallees.com/-fr-

INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée

AEP : Alimentation en Eau Potable

ANC : Assainissement Non Collectif

BC : Barrès Coiron (communauté de communes)

BV : Bassin versant

CC : Communauté de Communes

CDA : Confluence Drôme-Ardèche (communauté de communes)

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

CEE : Communauté Economique Européenne

CENT : Centre Européen de Nouvelles Technologies

CG : Conseil Général

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

COFIL : Comité de Pilotage Local

CR : Contrat de Rivière

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DIREN : Direction régionale de l'environnement, maintenant dénommée DREAL

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement

DOCOB : Document d'objectifs

DDT : Direction Départementale des Territoires, fusion entre la Direction Départementale De l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et la Direction Départementale de l'Equipement (DDE)

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EH : Equivalents-Habitant

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FSD : Formulaire Standard des Données

GR : Grande Randonnée

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Loi DTR : Loi sur le Développement des Territoires Ruraux

MAAPRAT : Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

MAET : Mesure Agri Environnementale Territorialisée

ME : Masses d'Eau

MEDDTL : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, du Transport et du Logement

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PAN : Propositions d'Actions Nécessaires

PCS : Programme de Contrôle de Surveillance

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PDM : Programme de Mesures

PDPG : Plan départemental pour la gestion du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles

PDPL : Plan départemental de gestion piscicole local

PGP : Plan de Gestion Piscicole

PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale

PLU : Plans Locaux d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPR : Plans de Prévention des Risques

PPRI : Plans de Prévention des Risques d'Inondation

PR : Petite Randonnée

PRV : de Privas Rhône et Vallées (communauté de communes)

PSG : Plan Simple de Gestion

PSIC : Proposition de Site d'importance Communautaire

RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel

RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance

RNU : Règlement National d'Urbanisme

RTE : Réseau de Transport d'Electricité

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SATESE : Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEBP : Syndicat des Eaux du Bassin de Privas

SEQ : Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SIAE Payre : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vêrone

SIC : Site d'Importance Communautaire

SIOP : Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre

SOV : Syndicat Ouvèze Vive

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'épuration des eaux usées

STH : Surface Toujours en Herbe

SYMC : Syndicat Mixte du Chambenier

TP : Taxe Professionnelle

TVB : Trame Verte et Bleue

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de Conservation

GLOSSAIRE

Affluent (ou tributaire) : cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau, en général au débit plus important.

Bassin versant ou Bassin hydrographique : territoire drainé par des eaux souterraines ou superficielles qui se déversent dans un collecteur principal (cours d'eau, lac) et délimité par une ligne de partage des eaux.

Biodiversité : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimé en nombre d'espèces animales et/ou végétales.

Charte Natura 2000 : outil contractuel permettant à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents.

Code Corine : codification attribué aux habitats naturels selon la typologie Corine biotope

Code Natura 2000 : codification attribuée aux habitats naturels et aux espèces selon la typologie Natura 2000, faisant référence aux annexes des directives habitats et oiseaux.

Comité de pilotage du site Natura 2000 : organe privilégié d'échanges et de concertation qui a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000.

Confluent ou point de confluence : lieu où se rejoignent plusieurs cours d'eau.

Contrat Natura 2000 : démarche **volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Contrat de Rivière : programme d'actions concertées, fondé sur un diagnostic préalable (atouts et faiblesses du milieu) mis en œuvre pour protéger et valoriser un bassin versant hydrologique

Document d'Objectifs : plan de gestion élaboré sur les sites Natura 2000 en France

Effluent : terme générique désignant une eau résiduaire urbaine ou industrielle, et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante (dissoute, colloïdale ou particulaire).

Espèce: groupe de plantes ou d'animaux qui possède des caractères communs les distinguant des autres plantes ou des autres animaux. Les espèces sont classées par genres puis par famille.

Eutrophe : se dit d'un milieu encombré de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être totalement utilisées par les organismes vivants du milieu.

Eutrophisation : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote, phosphore, potassium, etc.) modifiant la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

Formulaire Standard des Données : formulaire européen d'information sur les habitats naturels, les espèces végétales et animales et les activités présentes sur le site Natura 2000.

Habitat naturel : aussi appelé biotope, est un milieu de vie défini par des conditions particulières de climat et de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (un fleuve) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dôme rocheux, tourbières de pentes, etc.)

Habitat d'espèce : zone, secteur ou endroit où l'espèce réalise une partie de son cycle vital

Habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire : les habitats naturels ou espèces listés dans la Directive Habitats sont nommés habitats ou espèces d'intérêt communautaires, ils méritent toute notre attention au titre de Natura 2000.

Habitat naturel ou espèces prioritaires : Parmi ceux-ci, certains sont considérés par la commission européenne comme particulièrement rares ou vulnérables, ce sont des habitats ou espèces prioritaires. Ils sont indiqués en gras et avec un suivi « * » dans le corps de texte du DOCOB.

Lit majeur : plaine inondable, lit de hautes eaux.

Lit mineur : lit apparent, lit permanent.

Masse d'eau : la masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau.

Neutrophiles : se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

Nitrates : sels de l'acide nitrique. La formule chimique de l'ion nitrate est NO₃⁻. La présence de nitrates dans l'eau est un indice de pollution d'origine agricole (engrais), urbaine (dysfonctionnement des réseaux d'assainissement) ou industrielle. En Europe, la directive Nitrates vise à réduire cette pollution.

SDAGE : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification à long terme qui oriente pour une décennie les politiques de gestion de l'eau pour chaque bassin hydrographique métropolitain.

SAGE : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de mise en application locale du SDAGE. C'est un instrument de planification d'une politique locale de l'eau au niveau d'une unité hydrographique cohérente (une partie de bassin versant par exemple).

Site d'Importance Communautaire : site participant à la constitution du réseau Natura 2000 au titre de la Directive « habitats » qui deviendra une Zone Spéciale de Conservation.

Structure animatrice : structure qui anime la rédaction du DOCOB et sa mise en œuvre.

ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux): inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique): secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

Annexe 16_ La dernière liste des membres du comité de pilotage

Liste des membres du comité de pilotage local du site B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669 en date du 18 juin 2015

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
AAPPMA la Gaule Pouzinoise	Monsieur	LECLERE	Jean François	1, rue des Isles	07800	BEAUCHASTEL
AAPPMA la Loche	Monsieur	VIALATTE	Léo	11, boulevard du lycée	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	MIRALLES	Eric	Place de la République Chapelle Sainte Euphémie	07210	BAIX
ACCA	Monsieur le Président	SANCHEZ	Romain	1, rue des Fuschias	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
ACCA	Monsieur le Président	DUBOSC	Jérôme	Quartier Le Pré	07210	ROCHESSAUVE
ACCA	Monsieur le Président	CHEVALIER	Simon	Quartier Villeneuve	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président	CHASSON	Yves	Quartier les Roberts	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
ACCA	Monsieur le Président	PESSEMESSE	Frédéric	Les Archilets	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FAUCON	Philippe	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
ACCA	Monsieur le Président	POURCHAIRE	Françis	Les Véoux	07210	CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FESCHET	Jean Marie	Masneus	07000	COUX
ACCA	Monsieur le Président	NUSILLARD	Jean Michel	HLM La Méansole	07000	FLAVIAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	GOUNON	René	Chemin de Vaumalle Hameau de Vaumalle	07000	VEYRAS
ACCA	Monsieur le Président	BERNARD	Jean François	Quartier Le Roure	07000	LYAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	FREYSSINET
ACCA	Monsieur le Président	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	SAINT PRIEST
ACCA	Monsieur le Président	MARTEL	Fabrice	Le Narsas	07000	PRANLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	POURCHERES
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur	BALAY	Michaël	14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur			Avenue Moulin de madame BP715	07007	PRIVAS CEDEX
Association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon	Madame la présidente	DUPRAZ	Joëlle	Les Sources Haut Chassagne	07000	COUX

Liste des membres du comité de pilotage local du site B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669 en date du 18 juin 2015

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Association Castor et Homme	Monsieur le Président	PENEL	Sébastien	27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le Président	ARNAUD	Henri-Jean	7, cours du Temple	07000	PRIVAS
BIOTOPE	Directrice d'études	BOIVIN	Danielle	22, boulevard Maréchal Foch BP58	34140	MEZE
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVE
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIERE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			24, chemin la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
Comité départemental de Canoë-Kayak Ardèche	Monsieur le Président	DEBAUD	Olivier	Base nautique de Dugradus	07200	AUBENAS
Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le Président	ROBERT	Jean-Marie	10, rue porte neuve BP 210	07002	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS

Liste des membres du comité de pilotage local du site B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669 en date du 18 juin 2015

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le Président			23 bis cours du Palais BP210	07002	PRIVAS
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur le Président	THOMINE	Benjamin	130 chemin du cirque des Gens	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Tourisme	Monsieur le Président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président	COTTA	Robert	8 avenue Marcel Cachin BP15	07350	CRUAS
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Madame la Présidente	SERRE	Laetitia	1, rue Serre du Serret	07003	PRIVAS CEDEX
Commune	Monsieur le Maire	BOYER	Yves	Mairie	07210	BAIX
Commune	Monsieur le Maire	BROTTE	Bernard	Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
Commune	Monsieur le Maire	MARTIN	Alain	Mairie, 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Commune	Monsieur le Maire	VIVAT	Yann	Hôtel de Ville	07250	ROMPON
Commune	Monsieur le Maire	FOUGEIROL	Julien	Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
Commune	Madame le Maire	PALIX	Dominique	Mairie Quartier Liberne	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	BERNARD	Jérôme	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	JEANNE	Jean-Pierre	Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
Commune	Monsieur le Maire	BEAL	Gérard	Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
Commune	Monsieur le Maire	VALLA	Michel	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07006	PRIVAS
Commune	Monsieur le Maire	LOUCHE	Alain	Mairie, 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
Commune	Monsieur le Maire	VEYREINC	François	Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
Commune	Monsieur le Maire	LADREYT	Jean-Pierre	Mairie, Le Village	07000	FREYSSENET

Liste des membres du comité de pilotage local du site B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669 en date du 18 juin 2015

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Commune	Monsieur le Maire	MERCHAT	Jacques	Mairie, Le Village	07000	SAINT PRIEST
Commune	Monsieur le Maire	CLAIR	Denis	Mairie Le Village	07000	PRANLES
Commune	Monsieur le Maire	MARCHAL	Jean-Paul	Mairie	07000	CREYSSEILLES
Commune	Monsieur le Maire	SADY	Rolland	Mairie	07000	POURCHERES
Confédération Paysanne	Monsieur le Président	BROUSSE	Christian	4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président	SAULIGNAC	Hervé	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président	QUEYRANNE	Jean-Jack	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Monsieur le Directeur			Le Bourg	43230	CHAVANIAC LA FAYETTE
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur	COQUILLART	Hervé	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Madame	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
DCESE	Madame	RAFITOUSSI	Sylvie	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
D.D.T. Unités territoriales Nord Ardèche	Monsieur	ROURE	Stéphane	2, avenue Hélène de Tournon BP 2	07301	TOURNON SUR RHONE
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Monsieur le Directeur			7 boulevard du Lycée BP 730	07007	PRIVAS
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service Urbanisme et Territoire				2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service environnement	Monsieur Le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS
CEMEX granulats Rhône Méditerranée	Madame	THEUILLON	Virginie	1330 rue Jean René Guillibert Gautier de la Lauzière	13593	AIX EN PROVENCE

Liste des membres du comité de pilotage local du site B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669 en date du 18 juin 2015

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Hôtel du département Quartier la Chaumette BP 737	07007	PRIVAS
DREAL antenne 07	Monsieur le Directeur			11, boulevard du lycée BP622	07006	PRIVAS
DREAL Rhône Alpes	Madame la Directrice			5, place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06
Expert scientifique/FRAPNA 07	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Expert scientifique	Monsieur	RIOU	Bernard	Les Acacias Quartier Rondette	07250	ROMPON
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le Président			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le Président			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
Lafarge Granulats Sud	Monsieur	MOITIE	Eric	Avenue du Général de Gaulle BP 26	13870	ROGNONAS
Les randonneurs vivarois	Monsieur le Président	RUEL	Christian	10, avenue de Prahines Bat 2	07000	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	BERLEMONT	Philippe	Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ONCFS 2, place des Mobiles BP613	07000	PRIVAS CEDEX
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef	MENDRAS	Laurent	7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
Office National des Forêts	Monsieur	VENTALON	Yvon	Le Moulin à vent	07150	VALLON PONT D'ARC

Liste des membres du comité de pilotage local du site B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669 en date du 18 juin 2015

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Office National des Forêts	Monsieur	TRAVERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
Ouvèze Rando	Monsieur le Président	PALIX	Jean-Claude	Quartier Chaliac	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
PNR Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Domaine de Rochemure	07380	JAUJAC
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Réseau de Transport d'Electricité	Monsieur	AUJOULAT	Michel	Centre Développement Ingénierie Rhône- Alpes Auvergne Service concertation, environnement, tiers 5, rue des Cuirassiers TSA 30111	69399	LYON CEDEX 03
Rompon Nature	Monsieur le Président	DUMAS	Michel	Place des Ecoles	07250	ROMPON
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC
Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche	Monsieur le Président	GENEST	Jacques	283, chemin d'Argevillières BP616	07006	PRIVAS
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président			Mairie	07000	ST JULIEN EN SAINT ALBAN
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président	CHASTAN	Yves	Château du Bousquet	07800	SAINT LAURENT DU PAPE
Syndicat des brevets d'Etat	Monsieur	MOQUET	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le Président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président	ROUVIER	Hervé	263 Avenue Marc Seguin	07000	PRIVAS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS

Liste des membres du comité de pilotage local du site B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669 en date du 18 juin 2015

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente	POLLARD-BOULOGNE	Annie	Z.I. Le Paty	07250	LE POUZIN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur	FEINT	Christophe	Parc club du Moulin à Vent 33, avenue Georges Levy - bâtiment 51	69693	VENISSIEUX
	Monsieur	DEMARD	Thierry	Laval	07250	ROMPON
	Monsieur	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	FREYSSENET

Annexe 17_ Eléments relatifs aux réunions du comité de pilotage

- Comité de pilotage du 15 mars 2012
- Comité de pilotage du 2 octobre 2014
- Comité de pilotage du 7 avril 2015
- Comité de pilotage du 18 mai 2015

Comité de pilotage du 15 mars 2012

Mesdames, Messieurs les membres du
comité de pilotage local du site Natura
2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669,

Le Pouzin, le 13 février 2012

Objet : Invitation au comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669.

Pièce jointe : Liste des destinataires.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 qui se tiendra le :

Jeudi 15 mars 2012 de 9h à 12h00 en la salle des fêtes de Le Pouzin

L'ordre du jour est le suivant :

- Information générale sur Natura 2000 ;
- Présentation du bureau d'études retenu pour la rédaction du document d'objectifs ;
- Présentation du calendrier prévisionnel de rédaction du document d'objectifs ;
- Proposition de composition des groupes de travail ;
- Questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir vous faire représenter en cas d'absence pour ce comité de pilotage local.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local

Alain MARTIN



Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 15 mars 2012 salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07210	BAIX
ACCA	Monsieur le Président			Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
ACCA	Monsieur le Président			Hôtel de Ville	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président			Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Liberne	07210	SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Village	07000	FREYSSENET
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Village	07000	SAINT PRIEST
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Village	07000	PRANLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	POURCHERES
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le Directeur			14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 15 mars 2012 salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
APPMA la Gaule Pouzinoise	Monsieur	LECLERE	François	1, rue des Isles	07800	BEAUCHASTEL
APPMA la Loche	Monsieur	VIALATTE	Léo	11, boulevard du lycée	07000	PRIVAS
Association Castor et Homme	Monsieur le Président			27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le Président			7, cours du Temple	07000	PRIVAS
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVE
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIERE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			Quartier la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
Comité départemental de Canoë-Kayak Ardèche	Monsieur le Président			2, allée des Laurènes	26780	CHATEAUNEUF DU RHONE
Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le Président			Quartier Brasserie	07000	ST JULIEN EN ST ALBAN
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le Président			4, cours du Palais	07000	PRIVAS
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	VERMOREL	Guillaume		07120	CHAUZON

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 15 mars 2012 salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	JUDICAEL	Arnaud	Les Blaches	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Tourisme	Monsieur le Président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président			Place René Cassin BP 15	07350	CRUAS
Communauté de communes des confluences Drôme Ardèche	Monsieur le Président			45 grande rue	26800	ETOILE SUR RHONE
Communauté de communes Privas, Rhône et Vallées	Monsieur le Président			8, avenue de l'Europe Unie BP337	07003	PRIVAS CEDEX
Communauté de communes Privas, Rhône et Vallées	Monsieur	LEMAITRE	François	8, avenue de l'Europe Unie BP337	07003	PRIVAS CEDEX
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07210	BAIX
Commune	Monsieur le Maire			Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
Commune	Monsieur le Maire			Mairie 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Commune	Monsieur le Maire			Hôtel de Ville	07250	ROMPON
Commune	Monsieur le Maire			Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Liberne	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07000	PRIVAS

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 15 mars 2012 salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Commune	Monsieur le Maire			Mairie 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	FREYSSENET
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	SAINT PRIEST
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Le Village	07000	PRANLES
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	CREYSSEILLES
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	POURCHERES
Confédération Paysanne	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président et député			Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président			1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Monsieur le Directeur			Le Bourg	43230	CHAVANCIAC LA FAYETTE
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur	COQUILLART	Hervé	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
CREN Rhône -Alpes , antenne 07 26	Madame	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
DCESE	Madame	RAFITOUSSI	Sylvie	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
D.D.T. Unités territoriales Nord Ardèche	Monsieur	BOUZIN	Vladimir	2, avenue Hélène de Tournon BP 2	07301	TOURNON SUR RHONE
D.D.T. Unités territoriales Sud Rhodanien	Monsieur le chef de l'unité territoriale			21, rue de la Résistance	07400	LE TEIL
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Monsieur le Directeur			7 boulevard du Lycée BP 730	07007	PRIVAS

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 15 mars 2012 salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service Urbanisme et Territoire	Monsieur le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur			Avenue Moulin de madame BP715	07007	PRIVAS CEDEX
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service environnement	Monsieur Le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS
Direction du Développement Economique et de l'Environnement	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Pôle Maurice Gounon 11 Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
DREAL antenne 07	Monsieur le Directeur			11, boulevard du lycée BP622	07006	PRIVAS
DREAL Rhône Alpes	Monsieur le Directeur			5, place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06
Expert scientifique	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Expert scientifique	Monsieur	RIOU	Bernard	Quart Laval	07250	ROMPON
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le Président			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le Président			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
Lafarge Granulats	Monsieur	ELOI	Franck	Le village	07250	ROMPON
Les randonneurs vivarois	Monsieur le Président			Maison des sports	07000	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental			Innoparc - BP 338 ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS CEDEX
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef			7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 15 mars 2012 salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Office National des Forêts	Monsieur	VENTALON	Yvon	Le Moulin à vent	07150	VALLON PONT D'ARC
Office National des Forêts	Monsieur	TRAVERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
Ouvèze Rando	Monsieur le Président			Mairie	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
PNR Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Domaine de Rochemure	07380	Jaujac
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Rompon Nature	Monsieur le Président			Place des Ecoles	07250	ROMPON
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC
Syndicat Ouvèze Vive	Monsieur le Président			Place de la mairie Le Petit Tournon – BP 310	07003	LYAS
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président			Mairie	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
SM de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président			Château du Bousquet	07800	SAINT LAURENT DU PAPE
Syndicat des brevets d'Etat	Monsieur	MOQUET	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président			BP118 ZI le Lac	07000	PRIVAS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente			Z.I. Le Paty	07250	LE POUZIN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur	DROSS		Parc club du Moulin à Vent 33, avenue Georges Levy - bâtiment 51	69693	VENISSIEUX



Natura 2000

Natura 2000 en Ardèche

B25 « Rompon, Ouvèze, Payre »

Comité de pilotage du 15 mars 2012

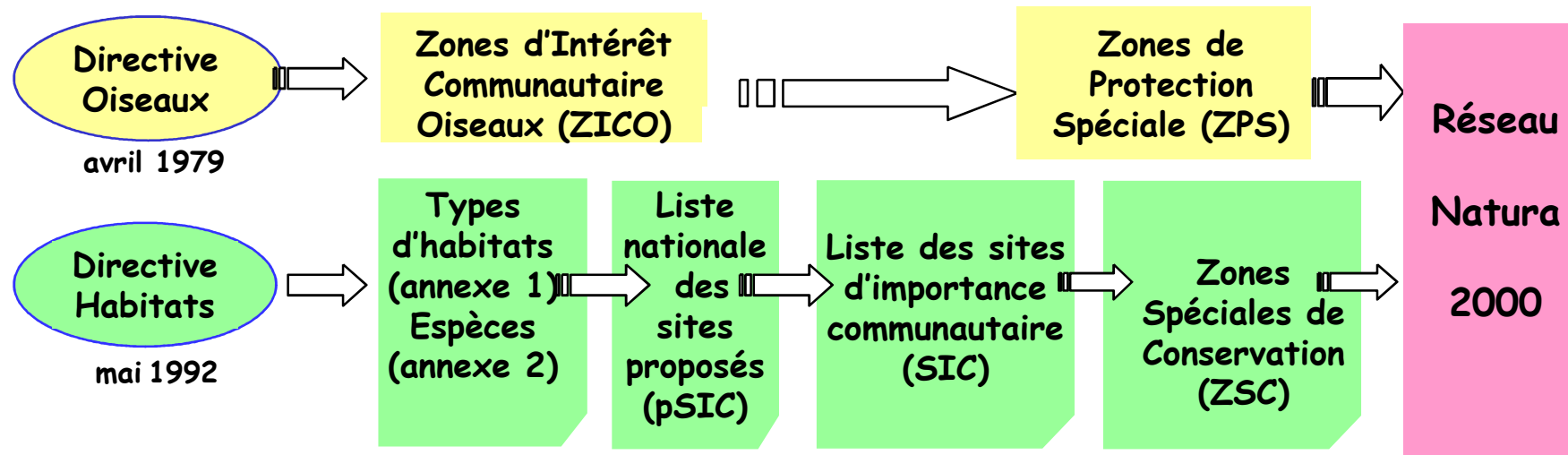
[DDT Ardèche service environnement, pôle nature](#)

le réseau natura 2000

Natura
2000
rappel

initiative européenne pour le maintien de la diversité biologique

un réseau comprenant un ensemble de sites désignés en application de deux directives européennes



Natura 2000

EN FRANCE

LES CHIFFRES CLÉS

du réseau Natura 2000

NATURA 2000 EN EUROPE

Natura 2000 regroupe
27 000 sites

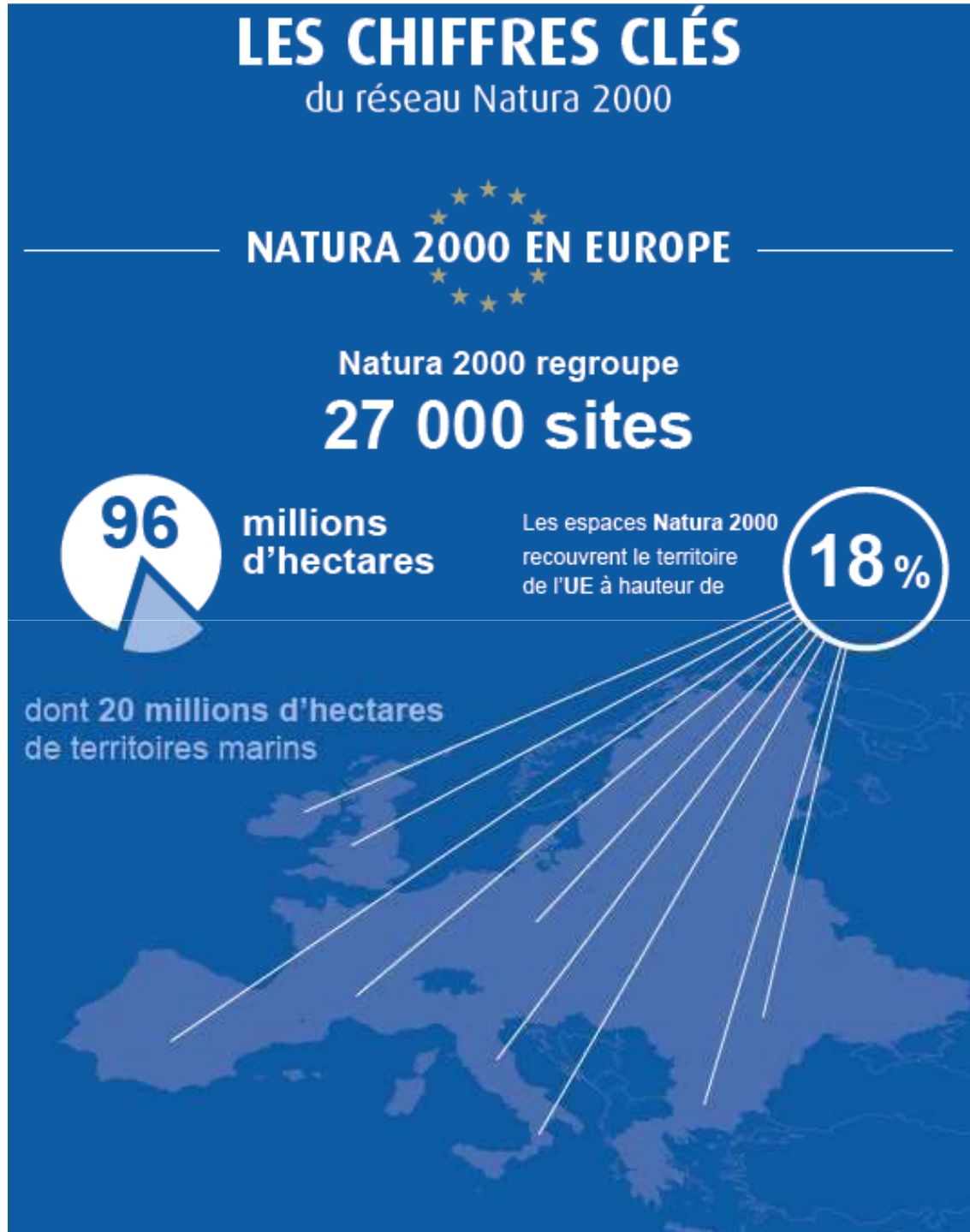


**96 millions
d'hectares**

Les espaces Natura 2000
recouvrent le territoire
de l'UE à hauteur de

18%

dont 20 millions d'hectares
de territoires marins



NATURA 2000 EN FRANCE

LA FRANCE, C'EST :

un patrimoine naturel exceptionnel

4 500

espèces indigènes recensées



75 %
des types
d'habitats
naturels
de l'Europe



80 %
des espèces
d'oiseaux
européens



40 %
de la flore
européenne

NATURA 2000, C'EST :

58

espèces végétales
protégées



774

habitats naturels
recensés dans les
« Cahiers d'habitats »



274

espèces d'oiseaux



83

autres espèces
animales



1 753 sites

Natura 2000

Ces sites recouvrent

12,55 %

de surface terrestre
soit **6,9 millions d'hectares**



384

sites au titre de la
Directive «Oiseaux»



1 369

sites au titre de la Directive
«Habitats, Faune, Flore»

9 000

communes sont concernées

(au minimum 5 % de leur territoire en zone Natura 2000)

ce qui représente **15 millions** d'habitants



NATURA 2000 EN MER



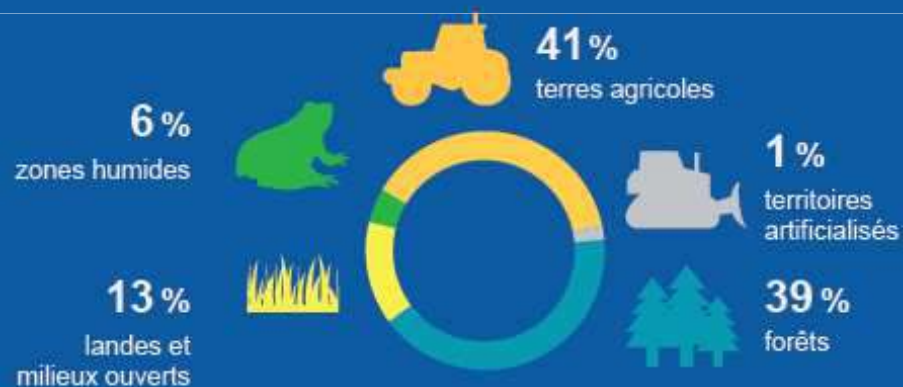
207 sites marins

148 mixtes
59 entièrement marins

Une étendue de
4,1 millions d'hectares

500 communes littorales Natura 2000
Soit **58 %** des communes littorales

RÉPARTITION PAR MILIEUX



LES CONTRATS NATURA 2000

12 000 contrats Agricoles (MAET) Natura 2000
soit près de **200 000** hectares

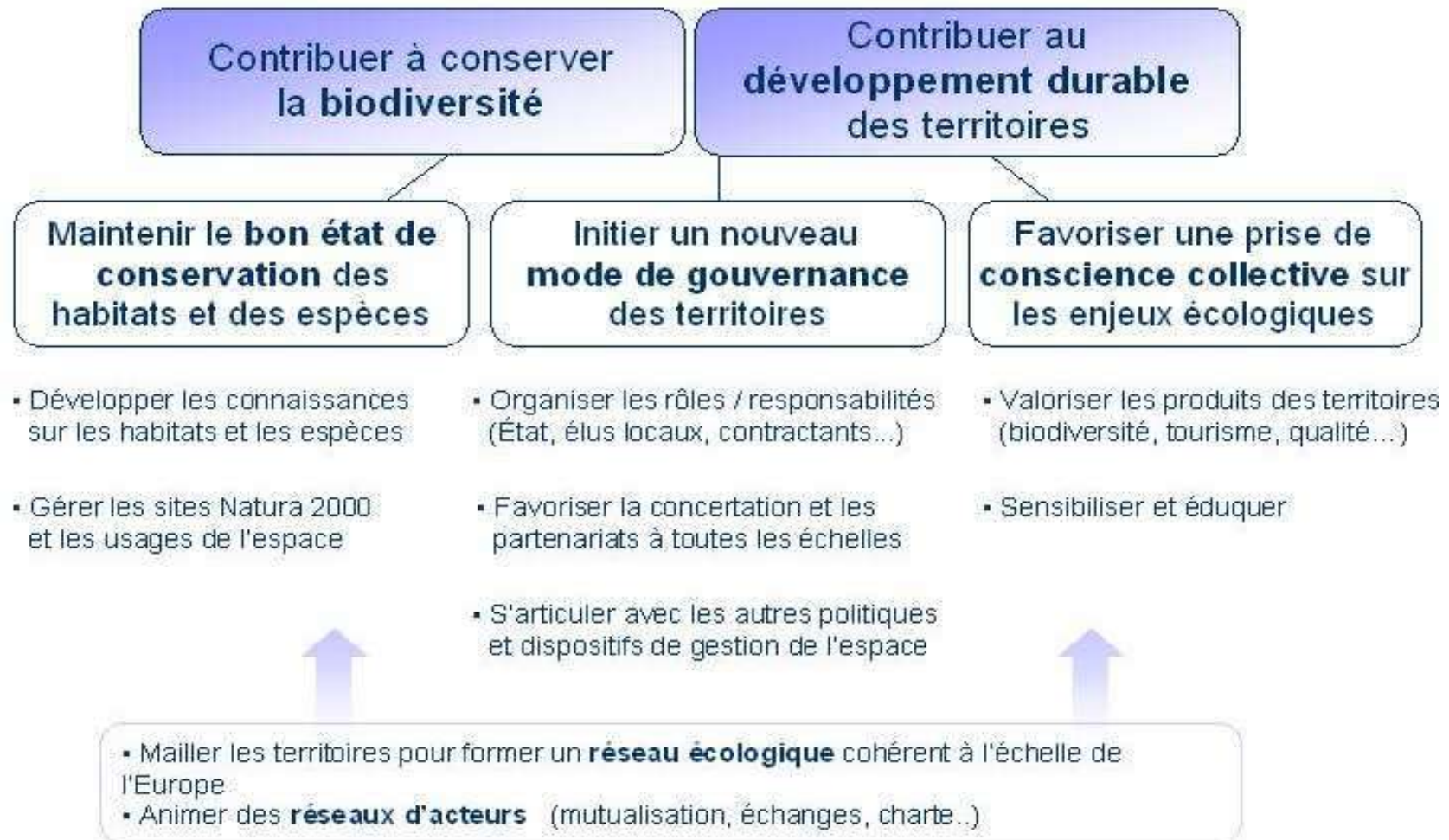
1 090 contrats non agricoles dont **187** contrats forestiers



le réseau natura 2000

Natura
2000
rappel

Les objectifs de Natura 2000



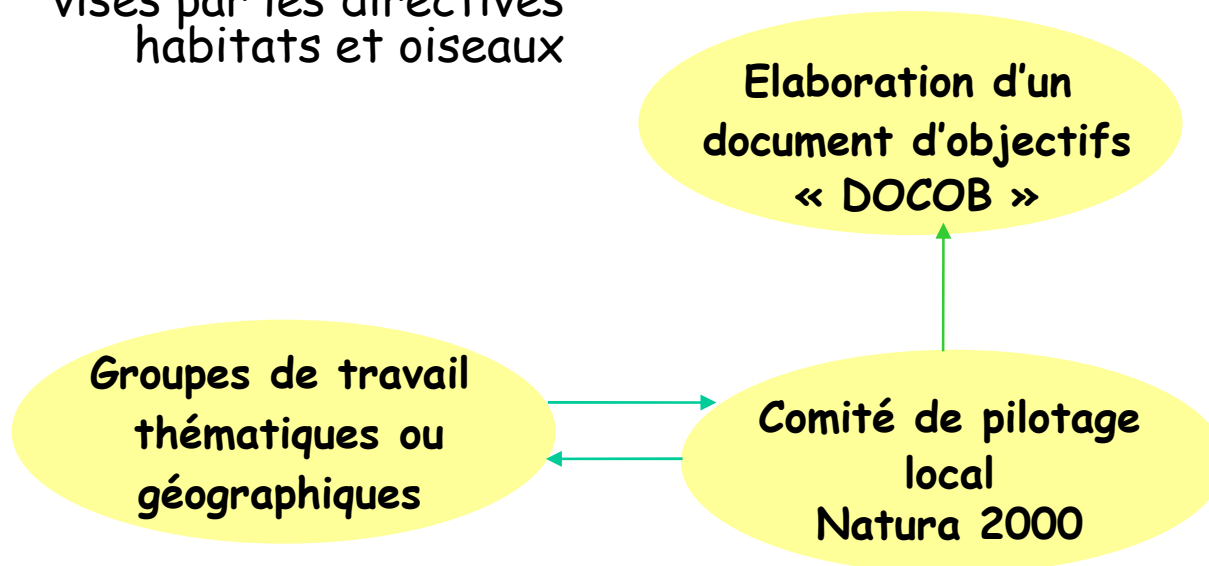
le réseau natura 2000

Natura
2000
rappel

équilibre à trouver entre

Préservation
des habitats naturels et
des habitats d'espèces
de la faune et de la flore
sauvages
visés par les directives
habitats et oiseaux

Activités humaines
exigences économiques,
sociales, culturelles
particularités régionales et locales



la transposition des directives

4 objectifs :

- donner une existence juridique aux sites Natura 2000
- organiser la concertation nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de gestion de chaque site
- privilégier la voie contractuelle
- instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site

la transposition des directives

1. loi d'habilitation du 3 janvier 2001
2. ordonnance (n°2001-321) du 11 avril 2001
3. décrets d'application :
 - décret « procédure » (n°2001-1031) du 8-11-2001
 - décret « gestion » (n°2001-1216) du 20-12-2001
4. arrêtés du 16-11-01 : listes d'habitats et d'espèces
5. loi Développement Territoires Ruraux du 23-02-2005
6. décret (n°2006-922) du 26 juillet 2006
7. décret (n° 2008-457) du 15 mai 2008
8. Loi (n° 2008- 757) du 01 août 2008

la transposition des directives

- 9. Décret (n°2010- 365) du 09 avril 2010 évaluation incidences
- 10. Loi Grenelle 2 (n°2010-788) du 12 juillet 2010 évaluation incidences (article 125)
- 11. Décret (n°2011-966) du 16 août 2011 régime propre à Natura 2000

Natura 2000

Convention cadre et financements

■ Collectivité = structure animatrice =

- convention cadre de 3 ans avec l'Etat
- convention financière pour la rédaction du docob (avec cahier des charges spécifique) ligne ministère de l'écologie
- convention annuelle poste animation sur 323 A du FEADER

➤ Après 3 ans nouveaux votes des élus

Natura 2000

Convention cadre et financements

- Contrats Natura 2000 forestiers, ni agricoles-ni forestiers, MAET = FEADER
- Autres actions = État, département (ENS), région, fondations, collectivités, Europe, etc.

Natura 2000

Comité de Pilotage (COFIL)

- organe local de concertation et de débat de la démarche Natura 2000
- composé d'acteurs élus, administratifs, scientifiques et usagers du territoire, etc.
- valide le DOCOB

Natura 2000

Comité de Pilotage (COFIL)

- suit la mise en œuvre du DOCOB et la vie du site Natura 2000
- présidé par un élu, (choisi par les élus membres du COFIL (communes, CG, Région, etc.)) pour 3 ans
- 1 réunion minimum du COFIL par an (4 durant les 2 ans d'élaboration du DOCOB)

Natura 2000

En ARDECHE

Natura 2000 en ARDECHE

Nombre de sites

directive « Habitats » : 21 sites soit 49 552 Ha (8,90%)

directive « Oiseaux » : 3 sites soit 6 165 Ha (1,11%)

Organisation

23 comités de pilotage locaux (dont 1 pour 2 sites)

Minimum 40 groupes de travail

Soit plus de 1400 personnes et structures en Ardèche associées à la démarche

Documents d'objectifs

documents d'objectifs validés par COPIL : 16

documents en cours de rédaction : 8 (dont 1 ZPS)

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Natura 2000 : Les sites de l'Ardèche

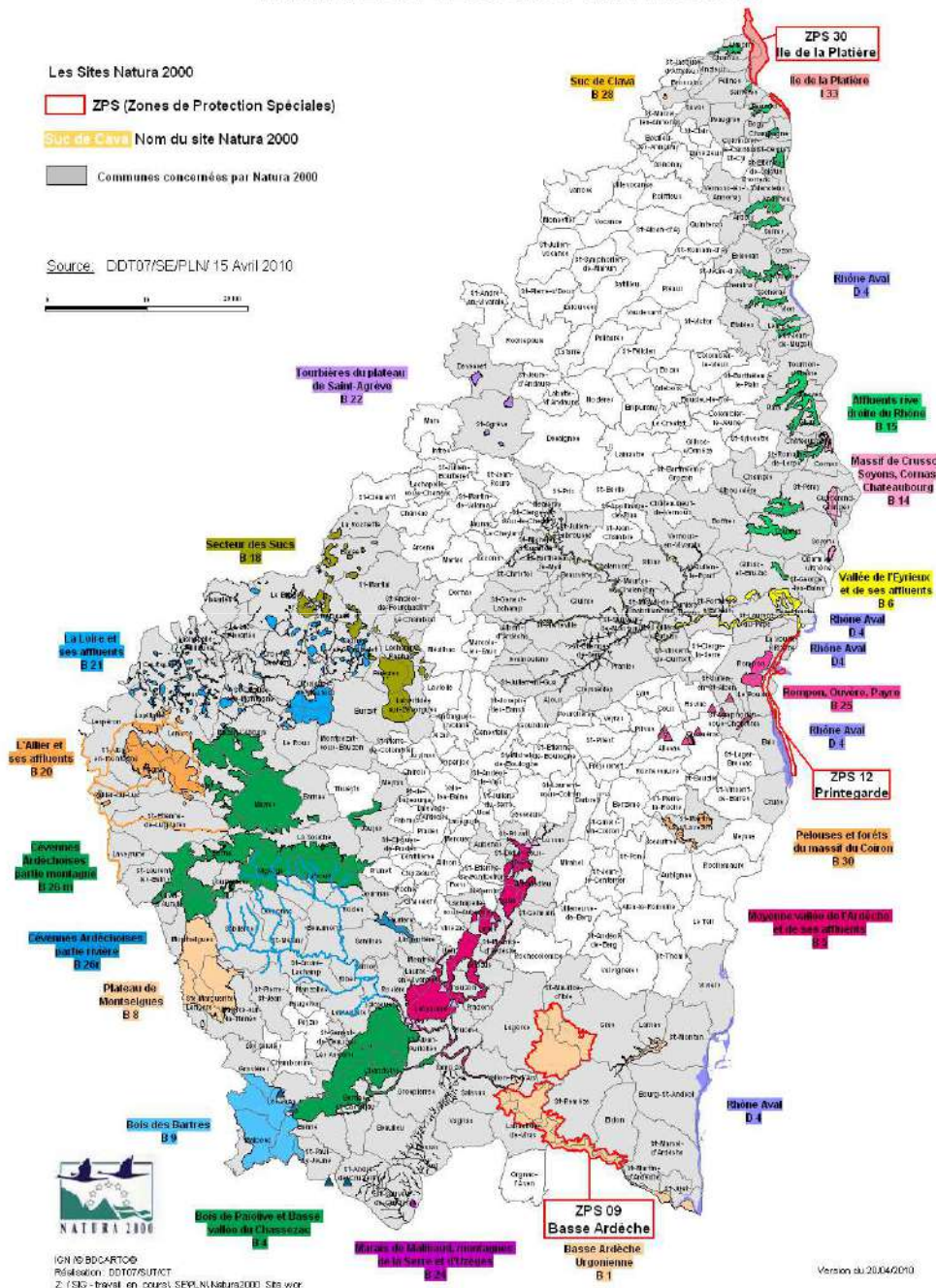
Les Sites Natura 2000

ZPS (Zones de Protection Spéciales)

Suc de Cave Nom du site Natura 2000

Communes concernées par Natura 2000

Source: DDT07/SEPLN 15 Avril 2010



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Natura 2000
Transfert aux Collectivités

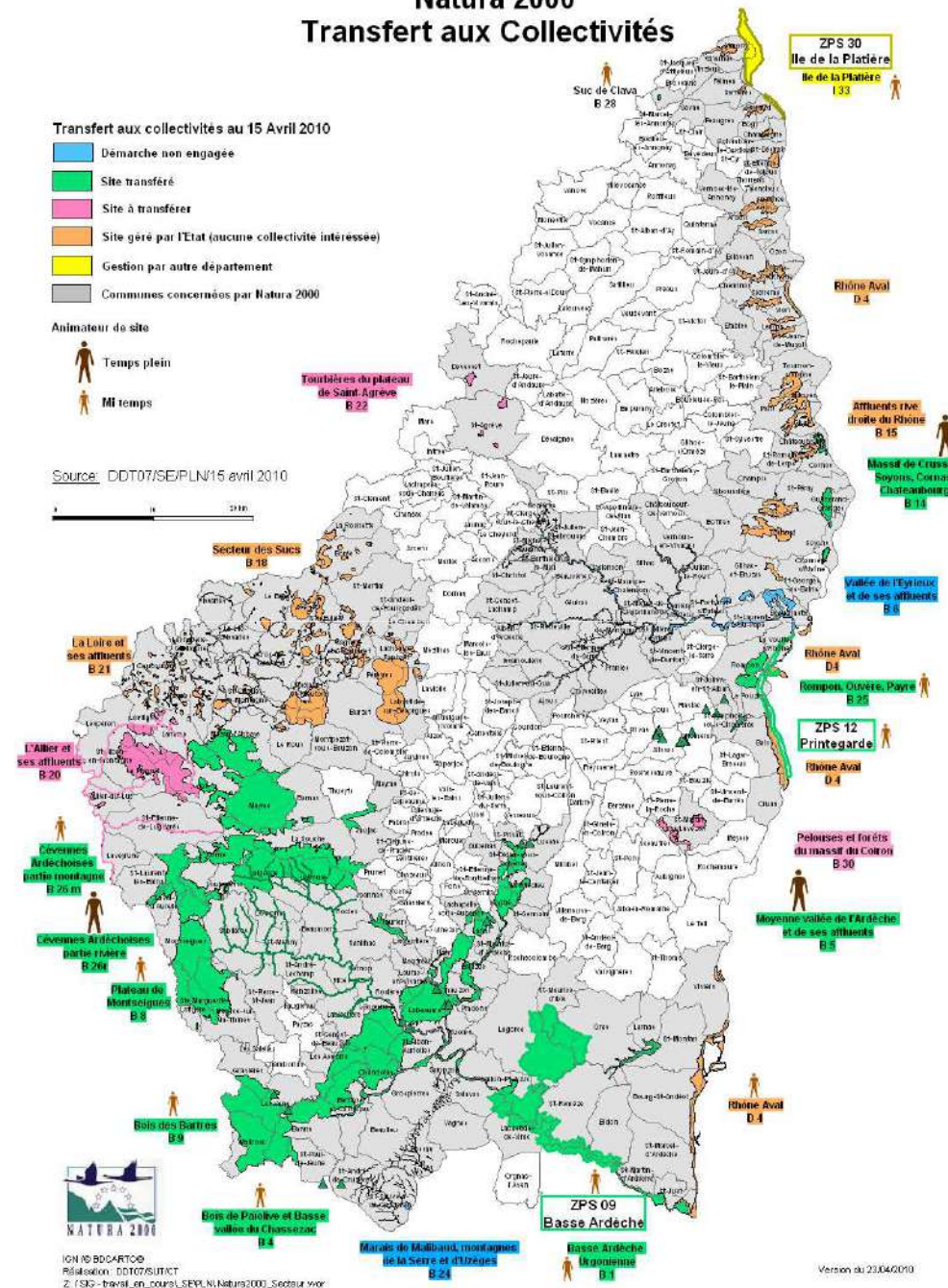
Transfert aux collectivités au 15 Avril 2010

- Démarche non engagée
- Site transféré
- Site à transférer
- Site géré par l'Etat (aucune collectivité intéressée)
- Gestion par autre département
- Communes concernées par Natura 2000

Animateur de site

- Temps plein
- MI temps

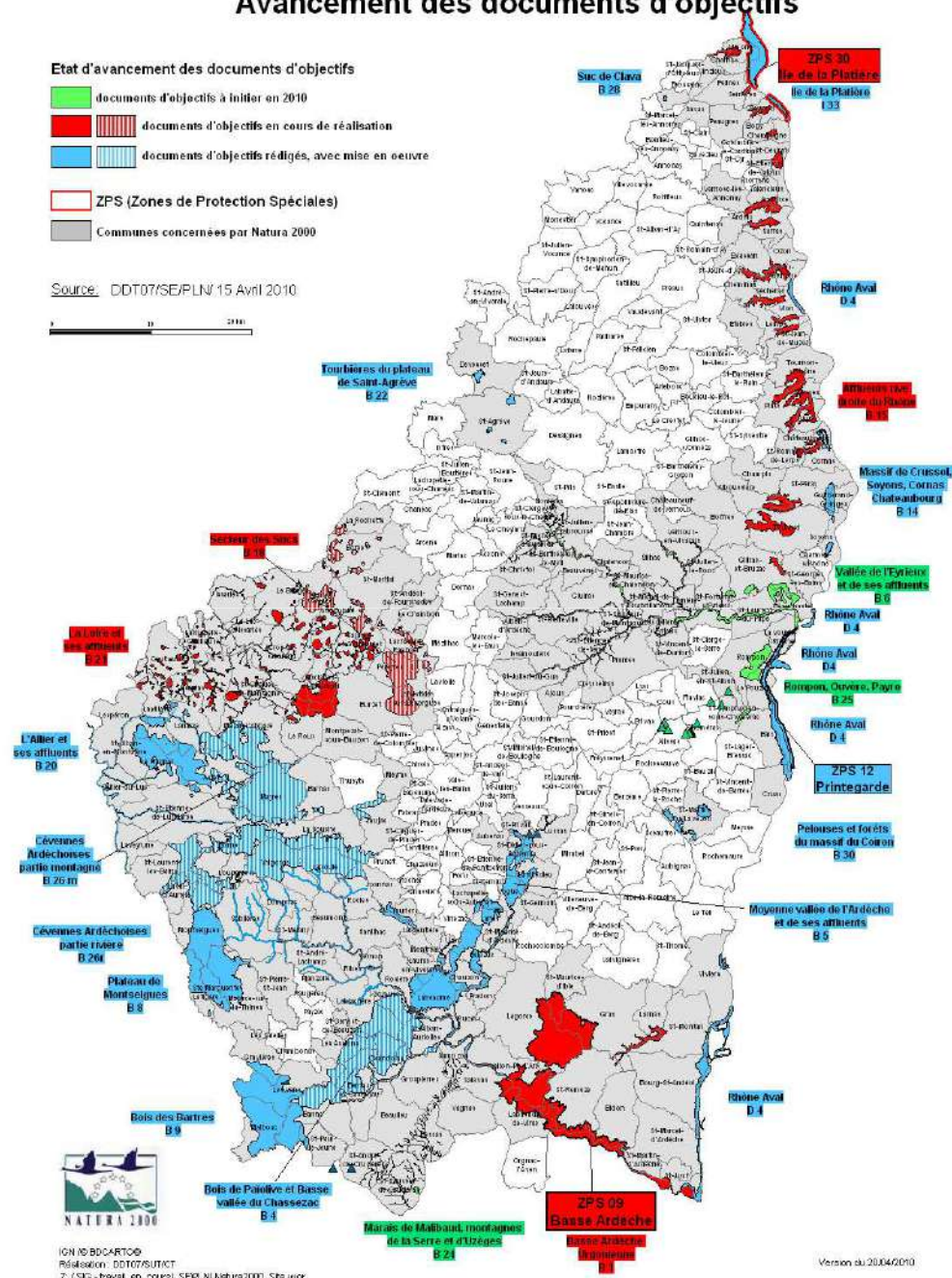
Source: DDT07/SE/PLN/15 avril 2010



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Natura 2000
 Avancement des documents d'objectifs

- Etat d'avancement des documents d'objectifs
- documents d'objectifs à initier en 2010
 - documents d'objectifs en cours de réalisation
 - documents d'objectifs rédigés, avec mise en oeuvre
 - ZPS (Zones de Protection Spéciales)
 - Communes concernées par Natura 2000

Source: DDT07/SE/PLN 15 Avril 2010



Natura 2000

document d 'objectifs / contenu

Le document d 'objectifs =

- analyse de l'état initial : habitats/espèces avec leur état de conservation, activités humaines
- enjeux et objectifs de développement durable, de gestion, propositions d'actions (ordre de priorité)
- cahiers des charges (périmètre, habitats, espèces, coût, mode de calcul , modèle de contrats natura 2000 et MAEt)
- Charte Natura 2000 (liste des engagements, formulaire)
- modalités d'évaluation et de suivi des mesures (l'évaluation financière du programme d'actions sur 6 ans)
- document d'objectifs révisé si besoin tous les 3ans

Natura 2000

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

L'historique du site

- 1ère transmission au ministère en 1998
- 30 mars 2010 = la commune de Le Pouzin élue structure animatrice du site
- 30 mars 2010 = M. Alain MARTIN, Maire de Le Pouzin élu président du comité de pilotage local

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Le périmètre d'étude du site

■ Le périmètre d'étude :

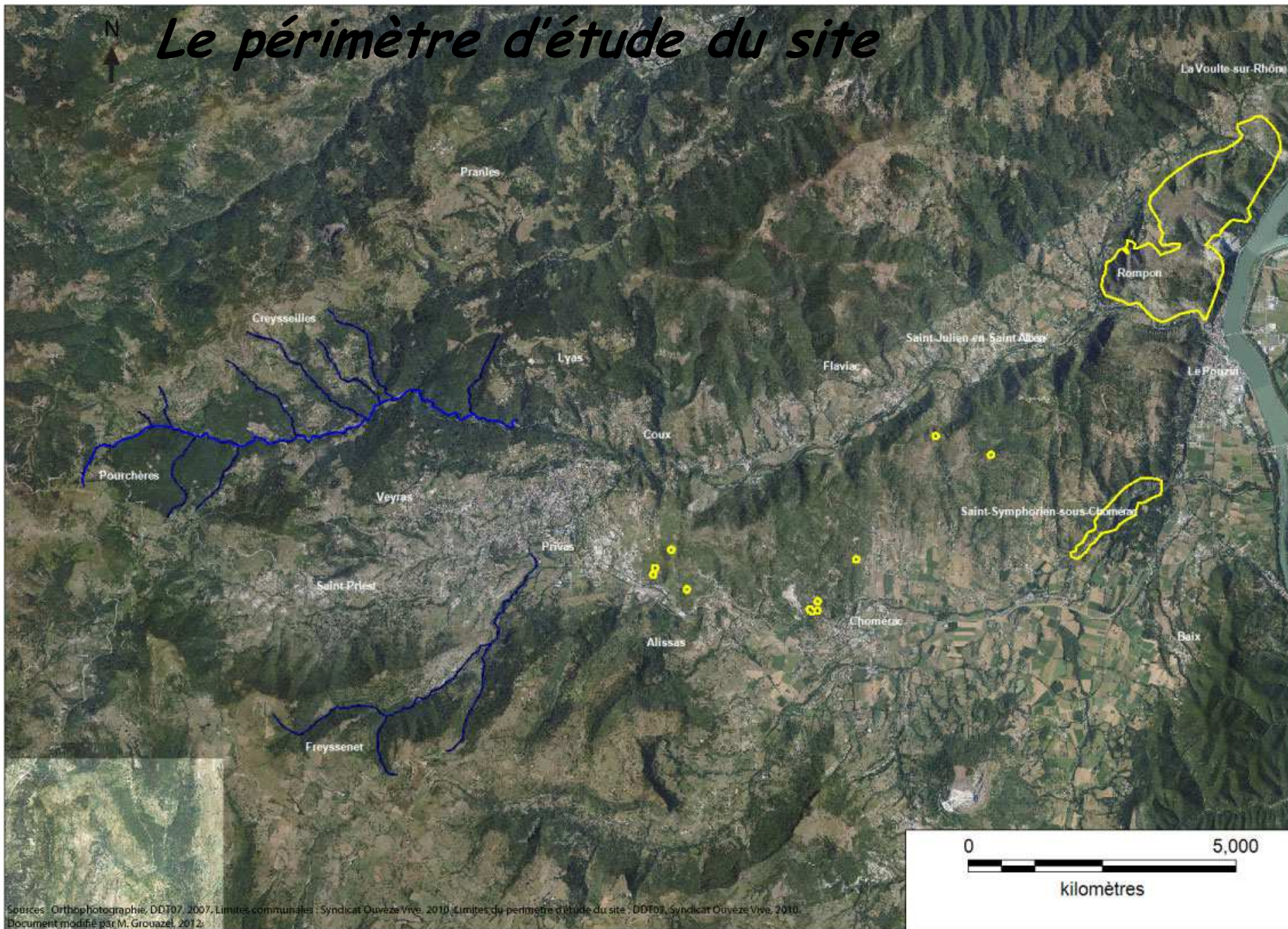
- Le plateau de Rompon
- Une partie de la Payre
- 14 grottes
- Le Mézayon et ses affluents
- La Bayonne et le Fontaugier
- Le Verdus

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Le périmètre d'étude du site

- 844 ha et dans la limite des 1000 ha (recherche d'une cohérence du site)
- 18 communes : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pranles, Privas, Pourchères, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Saint Priest, Saint Symphorien sous Chomérac, Veyras
- 3 communautés de communes : « Privas Rhône et Vallées », « Barrès Coiron », « Confluences Drôme Ardèche »

Le périmètre d'étude du site



Sources : Orthophotographie, DDT07, 2007, Limites communales : Syndicat Ouveze Vive, 2010, Limites du périmètre d'étude du site : DDT07, Syndicat Ouveze Vive, 2010.
Document modifié par M. Grouazel, 2012.

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Les habitats du site

9 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (*)

- Grotte non exploitée par le tourisme
- Rocher et falaise calcaire
- Rivière à débit intermittent
- Forêt méditerranéenne de Chêne vert
- Matorral à Genévrier oxycédre
- Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Les habitats du site

■ 9 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (*)

- Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)*
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Les espèces animales du site

14 espèces d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (*)



7 espèces de chauve-souris : grand et petit murin, grand et petit rhinolophe, minioptère de Schreibers, murin à oreille échancrée, murin de Bechstein,

1 mammifère : castor d'Europe



B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Les espèces animales du site

14 espèces d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (*)

2 poissons: barbeau méridional,
blageon



4 invertébrés :

- libellules = agrion de Mercure, cordulie à corps fin,
- papillons = damier de la Succise, **écaille chinée***

Autre espèce identifiée sur le site d'étude

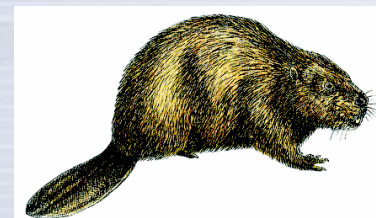
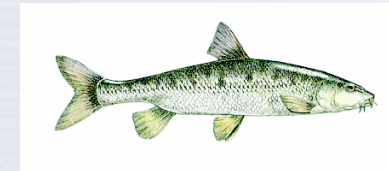
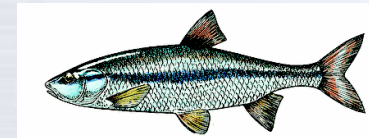
1 crustacé : Ecrevisse à pattes blanches

Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)



**Premier comité de pilotage
15 mars 2012 - Le Pouzin**

- Présentation du bureau d'études
- Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB
- Présentation du calendrier
- Proposition de composition des groupes de travail



Bureau d'études Agence de communication Maison d'édition

Des équipes pluridisciplinaires à votre service

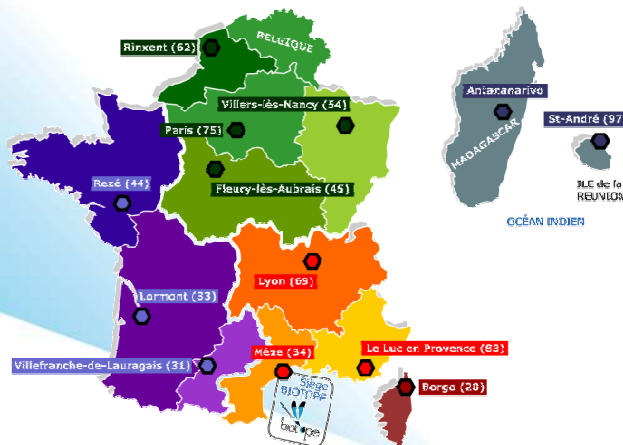
Experts écologues, paysagistes,
cartographes, informaticiens,
infographistes, photographes,
experts en communication et
formateurs

Une palette de métiers

- Expertise écologique et paysagère
- L'ingénierie environnementale des projets d'aménagement (étude d'impact, étude d'incidence, suivi de chantiers...)
- La gestion et la conservation des espèces et des milieux
- L'assistance à la mise en œuvre de politiques environnementales (ex Natura 2000)
- La communication graphique et stratégique - La photographie
- L'édition et la diffusion
- La formation professionnelle
- L'organisation de missions scientifiques et de voyages

Et pour plus de proximité

Des établissements en région (Loire/Bretagne, Nord/Ile-de-France, Nord-Est, Sud-Ouest, Méditerranée, Centre, PACA, Réunion)



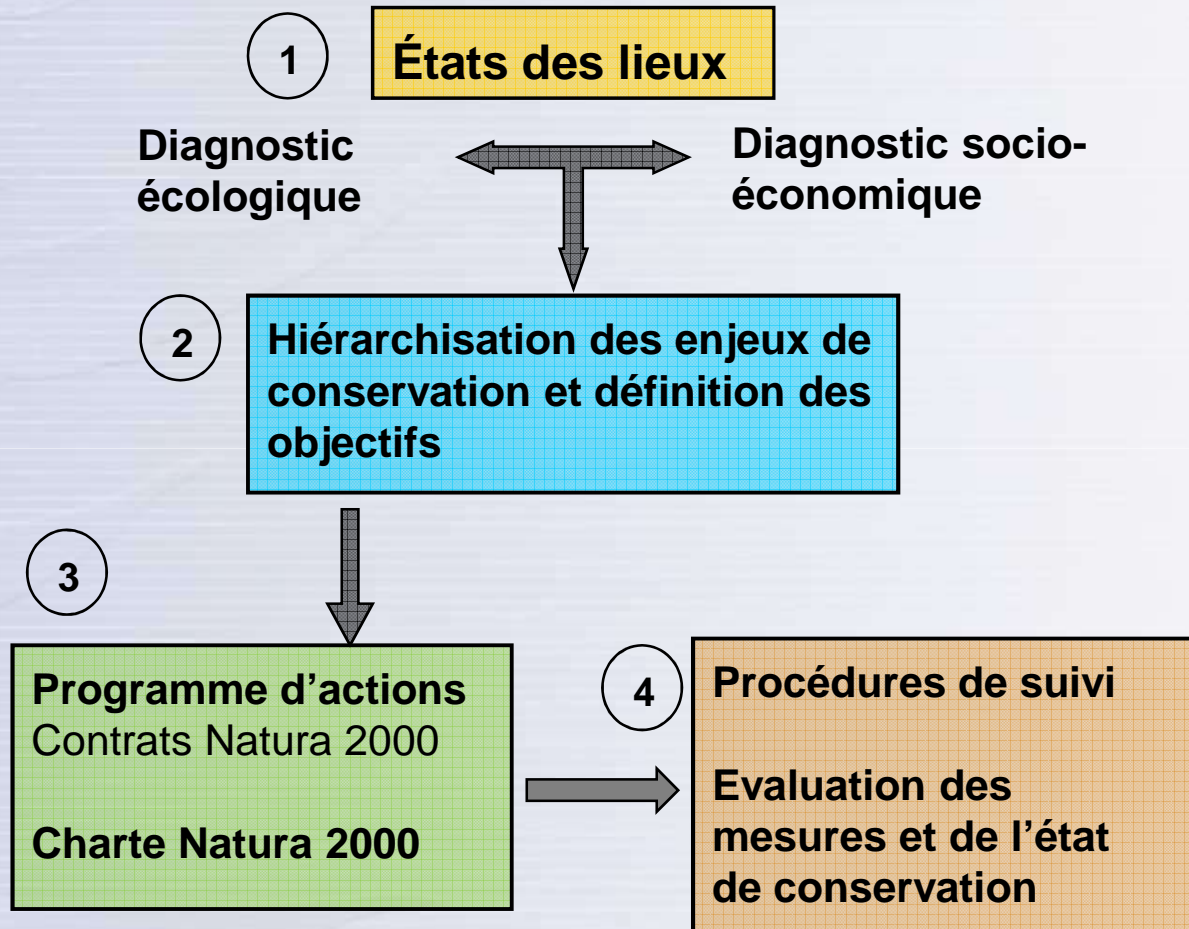
Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB

Démarche, selon une approche concertée, en 4 phases...

Actions transversales :
Information et communication

Ex : Infosite, visite sur site

Concertation, groupes de travail, comités techniques, COPIL



Le rôle du bureau d'études: accompagner la structure animatrice, le comité de pilotage et les groupes de travail

Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB

Les principaux interlocuteurs dans l'élaboration du DOCOB

- Personne chargée de la coordination de l'élaboration du DOCOB à Biotope :
M. Fabien FROUIN (avec le soutien ou l'appui technique de Mme. Danielle Boivin)

mail : ffrouin@biotope.fr / tél : 04.37.24.03.02

- Maître d'ouvrage : Commune de Le Pouzin, Mlle. Marig Grouazel
- Appui des services de l'Etat : DDT Ardèche, Mme. Martine Grivaud

Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB

Diagnostic écologique

Personne chargée de la coordination : Fabien FROUIN
+ réalisation des diagnostics « mammifères aquatiques »

Assisté de :

- Olivann OMNES (hydrobiologiste et spécialiste « faune piscicole »)
- Pierrick Giraudet (ornithologue/chiroptérologue) pour les oiseaux et chauves-souris
- Michel-Ange BOUCHET (botaniste) pour les habitats naturels et la flore patrimoniale
- William BERNARD (entomologiste) pour les insectes



Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB

Diagnostic écologique

Méthode :

- Recherche bibliographique (données déjà existantes)
- Consultations de personnes/structures ressources :
→ FRAPNA, CORA, Syndicat de Rivière Ouvèze-Vive, GCRA, ONEMA, FDAAPPMA, ONCFS, Association Castor et Homme (M. Penel), CBN-MC, CD Spéléologie 07, M. Issartel, etc.
- Réalisation de prospections de terrain (entre avril et juillet/août 2012)
→ Prospections à pied (cours d'eau et zones surfaciques)
→ Méthodes d'inventaires particulières : points d'écoute (oiseaux), détecteurs ultra-sons (chauve-souris), recherche à vue, relevés d'indices de présence, etc.
→ Evaluation des potentialités d'accueil, cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces, etc.

→ Synthèse = état initial



Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB

Diagnostic socio-économique

Personne chargée de la réalisation: Fabien FROUIN

Méthode :

- Analyse bibliographique (données déjà existantes)
- Consultations : 20 entretiens (identification des acteurs et de leurs intérêts respectifs, caractérisation des différentes activités, logiques d'acteurs) à l'aide d'un questionnaire thématique
- Identification des programmes collectifs (contrat de rivière, etc.), projets de travaux d'aménagement, consultation des documents d'urbanisme, etc.
- Cartographie des données humaines et économiques

Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs

Personne chargée de la réalisation: Fabien FROUIN

Méthode : (sur la base des diagnostics)

- Croisement des diagnostics : Analyse / travail avec la commune de Le Pouzin
- Groupes de travail (présentation et discussion)

Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB

Propositions de mesures et cahiers des charges types (= programme d'actions)

Personne chargée de la réalisation : Fabien FROUIN

Méthode : (sur la base des enjeux et des objectifs)

- Recherche documentaire / travail avec les administrations (cadres de référence, MAET) et la commune de Le Pouzin
- Groupes de travail (concertation)

Proposition d'une charte Natura 2000

Personne chargée de la réalisation : Fabien FROUIN

Méthode : (sur la base des enjeux et des objectifs)

- Définition d'engagements et recommandations (guide DREAL RA)
- Groupes de travail (concertation)

Présentation de la méthode de travail : la démarche d'élaboration du DOCOB

Établissement des procédures de suivi et d'évaluation des mesures et de l'état de conservation

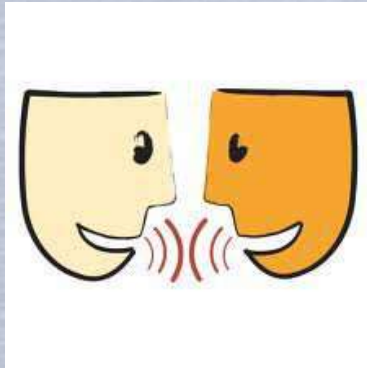
Personne chargée de la réalisation : Fabien FROUIN

Méthode :

- Recherche documentaire / travail avec les administrations et la commune de Le Pouzin
- Groupes de travail (concertation)

Évolution du périmètre du site Natura 2000, modification du FSD, etc.

Communication



Bulletin de liaison : Info-site (2)

- Destinés à l'ensemble des habitants et des acteurs du site (premier au cours de l'été 2012 voire après les groupes de travail d'automne, et un second à la fin du DOCOB)
- Forme : format A4 , recto-verso, couleur
- Diffusion auprès des membres du copil, des ateliers de discussion, des mairies, etc.



Plaquette de synthèse:

- Forme : 4 pages, format A4 ou A3, couleur
- Vocation pédagogique, diffusée à l'issu de la validation du document d'objectifs (200 exemplaires Le Pouzin / DDT07)

Sortie sur le terrain :

- Visite des zones à enjeux avec les membres des groupes de travail

Comment les acteurs locaux perçoivent-ils le DOCOB

Les acteurs locaux sont conscients des richesses culturelles, paysagères et naturelles présentes sur leur territoire. Ils sont intéressés à les conserver. C'est une des raisons pour lesquelles ils souhaitent participer à la réalisation du DOCOB.

Mais les acteurs locaux s'impliquent aussi dans le processus du DOCOB pour garantir la prise en compte de leurs besoins et de leurs intérêts. Cette participation est souhaitable et permet de mettre en place la concertation recherchée pour les groupes de travail, qui commencent très bientôt.

Les usages et les projets

Les principales activités économiques du site des « Gorges de l'Awyron, Causse proche et Vallée de la Vère » sont l'agriculture, le tourisme, l'exploitation des carrières et la production d'hydroélectricité. Ces activités participent au maintien de la vie économique et sociale locale et aussi à l'aménagement de l'espace du territoire.

Activités économiques	Dynamique de l'activité sur le site	Incidence sociale, culturelle
Agriculture	En régression	A l'origine du patrimoine paysager et culturel (pastoralisme...)
Tourisme	En croissance	Met en valeur le patrimoine culturel et paysager.
Carrières	4 zones d'exploitation sans niveau profit	Fermet la construction de routes et de bâtiments à des prix non abordables.
Production hydroélectrique	2 micro-centrales se trouvent sur l'Awyron. Production stable.	Apporte des taxes professionnelles aux communes concernées.



Culture de soja



Canot sur l'Awyron



Pêcheuse sur le bord de l'Awyron

Chaque d'elles influence le milieu naturel dans lequel elle prend place, tantôt de façon positive - tantôt de façon négative, en fonction des objectifs de gestion d'un territoire fixés. Par exemple, si on cherche à créer des falaises artificielles pour développer des activités de pleine nature l'exploitation des carrières aura un impact positif en contribuant à la création de nouvelles parois. De la même façon, si l'objectif est de conserver des milieux ouverts favorables à certaines espèces végétales et animales alors l'agriculture et certaines mesures de gestion cynégétique auront un impact positif en contribuant à l'ouverture des milieux.

La vie sociale, culturelle et économique du site bénéficie aussi des activités de pleine nature qui s'y déroulent, les principales étant : les activités cynégétiques, la pêche, le canot, la randonnée, la spéléologie (à vocation scientifique ou éducative) et l'escalade. Pour le moment, la pratique de ces activités ne provoque pas une surfréquentation du site. Les activités ont donc une incidence négative faible sur le milieu naturel qui les accueille.



Production de granulats

Les principaux enjeux économiques

L'analyse des consultations et des rencontres a permis de dégager les principaux enjeux socio-économiques suivants :

- Pérenniser et améliorer la vie et l'économie locales.
 - Conserver la richesse du patrimoine humain, culturel et paysager du site.
 - Maintenir un développement touristique qui soit respectueux des habitats du site et de son environnement.
 - Maîtriser les risques d'inondations dans les milieux en voie de formation.
- Les mesures de gestion du site devront donc tenir compte de ces enjeux.

Le diagnostic écologique

L'inventaire écologique a été effectué par une équipe pluridisciplinaire, composée de spécialistes en botanique, en faune sauvage, en milieux aquatiques, en insectes et d'un cartographe. Il consistait à vérifier les données déjà existantes, à les compléter et les affiner afin de confirmer ou d'informer la présence des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires* et des espèces* végétales et animales d'intérêt communautaire*. Associations et acteurs locaux ont collaboré à cet inventaire en faisant part de leur indéniable connaissance de ce site.

Pour être reconnus d'intérêt communautaire et prioritaires les habitats naturels doivent satisfaire des critères bien spécifiques qui sont définis dans les Cahiers d'Habitats Nature 2000 et le Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (voir « Ouvrages de référence », p. 4). Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats.

Richesse écologique du site

Le site Natura 2000 « Gorges de l'Awyron, Causse proche et Vallée de la Vère » compte 10 habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires. Cinq d'entre eux sont plus ou moins liés à l'agriculture (en régression ou en progression depuis la dépose agricole), d'autres sont forestiers ou sont liés au milieu karstique. Les voici avec leurs principales espèces animales d'intérêt communautaire. En effet, les inventaires ont permis de repérer 3 espèces d'insectes, trois espèces de la faune aquatique et 9 espèces de chauves-souris. La directive Habitats a pour particularité de favoriser le maintien de ces espèces en encourageant la préservation de leurs milieux de vie (leurs habitats).

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire			
Habitats	Chauves-souris	Insectes	Faune aquatique
Éboulis ouest méditerranéens	Barbastelle	Écaille d'or (papillon)	Barbeau méridional (poisson)
Forêt à Chêne vert	Mésopitène de Schreber	Lucane cor-volant (indigène)	Taxostome (ou tuf) (poisson)
Formations stables à buis des pentes rocheuses	Grand Murin	Grand Capricorne (coléoptère)	Écrausse à patte blanche
Formations à Camérier commun sur pelouses calcaires	Petit Murin		
Grottes non exploitées par le tourisme	Murin à oreille échancrée		
Pelouses marginales de haute et basse altitude	Grand Rhinocéros		
Pelouses rupicoles calcaires	Petit Rhinocéros		
Pelouses sèches semi-naturelles et faibles d'emboussement sur calcaires	Rhinocéros alyral		
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chaméphytique			
Sources pétrifiantes avec formation de travertins			

Cordule splendide et Cordule à corps fin

Les principaux enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont de :

- pérenniser voire même restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires et les habitats des espèces animales d'intérêt communautaire identifiées,
- sensibiliser les usagers du site à la diversité et à la fragilité des habitats et des espèces,
- concilier le maintien ou la restauration des habitats avec le maintien et le développement des activités humaines.

Recherche de la bonne entente sur un même terrain de « jeu » !

Les hommes, les végétaux et les animaux se côtoient sur le site Natura 2000 des Gorges de l'Awyron, Causse proche et Vallée de la Vère. La finalité du document d'objectifs est de faire en sorte que tous puissent se développer et satisfaire leurs besoins sur un même territoire. La coexistence est-elle possible ?

Parmi les personnes consultées lors de l'enquête socio-économique, nombreuses sont celles qui croient en cette finalité et qui souhaitent participer à sa réalisation, à condition que des aides techniques et financières soient mises à leur disposition. Ces aides pourront ainsi leur permettre d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de mettre en place des mesures de gestion environnementale.



L'Awyron

Certaines activités humaines favorables au maintien d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Prenons comme premier exemple une pelouse sèche semi-naturelle qui est un des habitats naturels d'intérêt communautaire présent sur le site des Gorges de l'Awyron, Causse proche et Vallée de la Vère. Cet habitat naturel est un élément important du paysage des Causse et il est un lieu privilégié pour les orchidées.



Pelouse sèche



Grotte

Notre deuxième exemple s'intéresse aux grottes. Les grottes non aménagées pour recevoir un tourisme de masse sont des habitats d'intérêt communautaire. Elles sont nombreuses sur ce site et demeurent en assez bon état. Cet habitat naturel est fréquenté par les spéléologues, les touristes et les chauves-souris. Les spéléologues y pratiquent des activités d'exploration du sous sol, de recherches scientifiques et d'éducation ; les touristes peuvent visiter certaines des entrées de ces grottes, et les chauves-souris y trouvent des sites pour leur reproduction, leur hibernation et leur transit.

Ces pelouses sont issues du pastoralisme (mode d'exploitation agricole fondé sur l'élevage extensif, Petit Robert 2002) qui a aussi permis sur maintes. Toutefois, la déprise agricole, et donc la réduction des troupeaux pastoraux, provoque son enrichissement et sa fermeture. Aussi, assiste-t-on à la régression de cet habitat.



Orchis Auguste



Insecte à la surface, insecte

* Ces termes sont définis en page 4

Présentation du calendrier prévisionnel de réalisation du document d'objectifs

	03/12	04/12	05/12	06/12	07/12	08/12	09/12	10/12	11/12	12/12	01/13	02/13	03/13	04/13	05/13	06/13	07/13	08/13	09/13	
Comités de pilotage																				
Groupes de travail																				
Phase préparatoire																				
Diagnostic écologique																				
Diagnostic socio-éco.																				
Enjeux et objectifs																				
Définition des mesures																				
Finalisation des doc.																				
Communication							I							V	I					P



Proposition de composition des groupes de travail

Un groupe de travail: qu'est-ce que c'est?

Instance de concertation qui :

- permet la participation des acteurs locaux ;
- favorise l'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire ;
- permet de travailler sur un programme d'actions réaliste – de vérifier si les mesures (actions) et les cahiers des charges s'appliquent aux territoires.

Proposition de groupes de travail « thématiques »

- 2 groupes
 - ✓ « **activités économiques** » : agriculteurs, exploitants forestiers, carriers, propriétaires concernés, élus, etc.
 - ✓ « **activités de loisirs et de pleine nature** » : acteurs du tourisme, pêcheurs, chasseurs, randonnée, spéléologie, élus, etc.



Merci de votre attention

Pour plus d'informations :

Mlle Grouazel Marig
Chargée de mission Natura 2000
Mairie de Le Pouzin
3, avenue Marcel Nicolas
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 48
Fax : 04 75 63 95 25
Mail : marig.grouazel@lepouzin.fr

Compte rendu du 1^{er} Comité pilotage local (COPIL)

Docob du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » –

FR 820 1669

Jeudi 15 mars 2012 – Salle des fêtes de Le Pouzin

Objet de la réunion : Comité de pilotage de lancement de la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669

Pièces jointes :

- Les présentations de la collectivité de Le Pouzin, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche et du bureau d'études Biotope
- Cartes et fiches des porter à connaissance de 1996 et 1997

Introduction

Le comité de pilotage du site « Rompon-Ouvèze-Payre » s'est tenu le jeudi 15 mars 2012, en la salle des fêtes de la commune de Le Pouzin.

Cette réunion, animée par la collectivité de Le Pouzin, le bureau d'études Biotope et la DDT de l'Ardèche, avait pour ordre du jour :

- I) Information générale sur Natura 2000 et le site B25 (DDT 07 et collectivité de Le Pouzin) ;
- II) Présentation du bureau d'études retenu pour la rédaction du document d'objectifs (bureau d'études Biotope) ;
- III) Présentation du calendrier prévisionnel de rédaction du document d'objectifs (bureau d'études Biotope) ;
- IV) Proposition de composition des groupes de travail (bureau d'études Biotope) ;
- V) Remarques / Questions diverses.

Le présent compte-rendu fait état des différents points abordés, développe les principales remarques et décisions prises lors de la réunion et comporte un relevé de décisions.

Composition de l'assemblée

<i>Personnes présentes</i>	<i>Organisme</i>
M. FAUGIER David, administrateur	Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques La Loche
M. MIRALLES Eric, président	Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) Baix
M. FESCHET Jean-Marie, président	ACCA Coux
M. BERNARD Jean-François, président	ACCA Lyas
M. CASQUILLER Roger	ACCA Rompon
M. CHEVALIER Simon	
M. FEOUGIER Raymond, responsable	ACCA Saint Julien en Saint Alban
Mme BOIVIN Danielle, Chef de projet	Bureau d'études BIOTOPE
M. FROUIN Fabien, chef de projet	

Mme JULLIAN Laurence, responsable projets	Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels (CREN), antenne Drôme-Ardèche
M. ROBERT Jean-Marie, président	Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
Mme BEAUMES Claudette, administratrice M. DEBARD Jean-Marc, agent de développement	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Ardèche (CDRP 07)
M. PLATIER Gilbert, représentant J. ARNAUD	Comité départemental de spéléologie
Mlle GROUAZEL Marig, chargée de mission Natura 2000 M. LALLEMAND Patrick, 1 ^{er} adjoint au maire de Le Pouzin M. MARTIN Alain, Maire de Le Pouzin	Commune de Le Pouzin
Mme GRIVAUD Martine	Direction Départementale des Territoires (DDT) Ardèche
M. FESCHET Robert, secrétaire général	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche (FDC)
M. PEYRONNET Vincent, chargé de mission	Fédération de pêche de l'Ardèche
M. FAURE Michel, conseiller municipal M. MERLE Marcel, conseiller municipal	Mairie de Baix
M. CHAUTARD Paul, élu	Mairie de Privas
M. BLACHERE René, conseiller M. FAYSSE Patrick, adjoint	Mairie de Rompon
M. RIOU Bernard, paléontologue	Musée-Fossiles.com
M. BONHOMME André, Technicien	Office National des Forêts (ONF)
M. CHEVALIER Guillaume, chargé de mission Natura 2000 M. CHOUTEAU Marc, président du COPIL site Natura 2000 B6	Syndicat Mixte Eyrieux Clair
M. CHARRIER Félicien, chargé de mission	Syndicat Ouvèze Vive
M. DEMARD Thierry, exploitant agricole plateau de Rompon	

<i>Personnes excusées</i>	<i>Organisme</i>
M. PENEL Hervé, secrétaire M. PENEL Sébastien, président	Association Castor et Homme
M. COTTA Robert	Communauté de communes Barrès Coiron
M. LEMAITRE François	Communauté de communes Privas Rhône et Vallées
M. DENIS Christian, chef du pôle nature, Mme ROSSIGNOL Frédérique, chef du service environnement	DDT Ardèche
M. SAUTIERE Christophe	Direction du développement économique et de l'environnement
M. LE TURDU Damien, directeur	Fédération Française de Montagne et d'Escalade Ardèche Comité Départemental
M. LADET Alain, expert scientifique M. le Président	Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Ardèche

M. JEANNE Jean-Pierre, Maire	Mairie de Coux
M. BEAL Gérard, Maire	Mairie de Flaviac
M. LADREYT Jean-Pierre, Maire	Mairie de Freyssenet
M. CHASTAN Yves, Maire	Mairie de Privas
M. VIGNAL Dominique, Maire	Mairie de Saint Symphorien sous Chomérac
M. le Président	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Ardèche
M. BERLEMONT, chef du service départemental	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Mme LOPEZ	Région Rhône Alpes

Ouverture de la réunion et remerciement à tous les membres du comité de pilotage et invités pour leur présence.

I. INFORMATION GENERALE SUR NATURA 2000 ET SITE B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE » FR 820 1669

La DDT de l'Ardèche présente les informations générales sur le réseau Natura 2000. Cf. power-point « *Natura 2000, Natura 2000 en Ardèche, B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »* ».

Natura 2000 en France

La France compte à ce jour 1753 sites Natura 2000 dont 384 au titre de la directive « Oiseaux » et 1369 au titre de la directive « Habitats ». Ces sites Natura 2000 couvrent 12,55% de surface terrestre et concernent 9 000 communes.

Les chiffres clés montrent que les milieux agricoles sont les plus représentés dans le réseau (41% des sites Natura 2000 sont en milieu agricole).

Au total, ce sont plus de 12 000 contrats agricoles et 1090 contrats non agricoles qui sont signés en France.

Les objectifs de la démarche Natura 2000

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- Conserver la biodiversité en maintenant un bon état de conservation des habitats et des espèces. Cet objectif concerne les espèces d'intérêt communautaire (donc pas toutes les espèces sauvages, par exemple le sanglier ne fait pas parti des espèces d'intérêt communautaire et il ne sera pas proposé d'action le concernant) ;
- Contribuer au développement durable ;
- Employer un nouveau mode de gouvernance du territoire ;
- Favoriser les collaborations et partenariats ;
- Articuler Natura 2000 avec les autres programmes de gestion de l'espace (PLU, SCoT...);
- Valoriser les produits du territoire ;
- Sensibiliser et éduquer ;
- Trouver un équilibre entre le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et les activités du territoire.

L'ensemble des sites Natura 2000 ardéchois sont publiés au journal officiel européen. Le site B25 est un site d'importance communautaire (SIC).

En région Rhône-Alpes, le Docob est rédigé puis est validé lors d'un Copil.

Lorsque le document d'objectifs est validé par son comité de pilotage local, le préfet consulte les communes et EPCI concernés qui ont deux mois pour émettre un avis motivé. Au-delà des deux mois, l'avis des collectivités est considéré comme favorable. Le préfet transmet alors au ministère en charge de l'écologie la proposition de périmètre du site résultant de la consultation des collectivités. Le ministère organise ensuite une consultation interministérielle puis transmet à l'Europe la proposition de périmètre de site. L'Europe publie à nouveau ce site dans la liste des sites d'importance communautaire et la France prend un arrêté ministériel de création de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) pour les sites proposés au titre de la directive « Habitats ».

Cette procédure sera appliquée au site B25 lorsque le document d'objectifs sera validé par son comité de pilotage local.

Le document d'objectifs (DOCOB)

En France, un document d'objectifs (Docob) est rédigé par site et un comité de pilotage local veille à son élaboration et sa mise en œuvre. Il s'agit donc d'un document élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Ce document d'objectifs définit notamment les orientations de gestion et les mesures contractuelles à mettre en place, la gestion des sites se faisant, en France, par voie contractuelle. Un régime d'évaluation des projets et des programmes qui peuvent avoir une incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire s'applique. Une fois validé, le Docob peut être mis à jour tous les 3 ans.

Il est insisté sur le fait que la rédaction du document d'objectifs est réalisée site par site et que son contenu sera celui que les membres du comité de pilotage lui auront apporté. Par exemple, sur le site B30 « Coiron, partie St Martin sur Lavezon », les acteurs locaux ont inscrit une action sur le non développement de la fréquentation touristique ; sur le site B8 « tourbières du plateau de Montselgues », les membres du comité de pilotage ont inscrit des actions sur le développement de l'utilisation du réseau local des sentiers et sur le souhait d'une labellisation pour permettre des échanges avec des sites d'autres pays européens, sur des journées événementielles.

Le comité de pilotage local (COPIL)

Le Comité de pilotage est un organe de concertation et de débat. Il valide le Docob et le périmètre du site. Il suit la mise en œuvre du Docob. Il est présidé par un élu local, élu par ses pairs, pour une durée de 3 ans. Le Copil se réunira 4 fois durant la phase d'élaboration du Docob qui s'échelonnent sur une période de deux ans, et une fois par an minimum dans la phase de mise en œuvre du Docob.

L'ensemble des sites Natura 2000 ardéchois sont publiés au journal officiel européen. En région Rhône-Alpes, le Docob est rédigé puis validé lors du dernier Copil. Les élus sont ensuite consultés par le préfet pour statuer sur le périmètre officiel du site. Après les deux mois de consultation, le périmètre est défini et retransmis.

Natura 2000 en Ardèche

Quelques chiffres sur le réseau Natura 2000 en Ardèche :

- 24 sites sont répertoriés sur tout le département, dont 3 au titre de la Directive « Oiseaux » ;
- 22 comités de pilotage (Copil) locaux sont installés à ce jour (dont 1 pour deux sites) ;
- 16 Docob ont été validés par les copil locaux et 8 sont en cours de rédaction. Fin 2011, tous les Docob avaient été lancés ;
- 1 400 personnes au minimum ont participé à la rédaction des Docob (élus, propriétaires, agriculteurs, etc.), en Ardèche, de façon bénévole ou rémunérée.

Site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669

La chargée de mission Natura 2000 de la collectivité de Le Pouzin présente les caractéristiques spécifiques du site. Cf power-point « *Natura 2000, Natura 2000 en Ardèche, B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »* »

Le site d'importance communautaire (SIC) « Rompon-Ouvèze-Payre - FR 820 1669 » fait partie du réseau Natura 2000 au titre de la directive « Habitats ».

La proposition de site Natura 2000 pour B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 a été transmise pour la première fois au ministère en 1998.

Le 30 mars 2010, les collectivités locales rassemblées par la DDT07 ont élu la commune de Le Pouzin structure animatrice du site. Une convention cadre signée avec l'Etat lui permet d'animer le site pendant trois ans.

Les actions définies dans le cadre du Docob peuvent être financées, notamment par un cofinancement Etat/Europe, par l'Etat ou par d'autres financements.

Périmètre du site B25

Le périmètre d'étude comprend le plateau de Rompon, une partie de la Payre, 14 grottes, le Mézayon et ses affluents ainsi que la Bayonne, le Verdus et le Fontaugier. Ce périmètre couvre une superficie de 844 ha (pouvant s'étendre à une limite maximum de 1 000 hectares afin d'atteindre une cohérence écologique et fonctionnelle du site). Une zone tampon de 10 mètres a été définie de part et d'autres des cours d'eaux.

Le site est réparti sur trois communautés de communes : « Privas-Rhône et Vallées », « Confluences Drôme-Ardèche » et « Barrès Coiron » et concerne 18 communes : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, la Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pranles, Privas, Pourchères, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Saint Priest, Saint Symphorien sous Chomérac et Veyras.

Les habitats et espèces à l'origine de la désignation du site

Sur le site B25, neuf habitats d'Intérêt Communautaire (IC) dont **2 prioritaires*** ont permis la désignation du site au titre de Natura 2000 :

- Grotte non exploitée par le tourisme
- Rocher et falaise calcaire
- Rivière à débit intermittent
- Forêt méditerranéenne de chêne vert
- Matorral à genévrier oxycèdre
- Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc
- Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)***
- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea***

14 espèces d'intérêt communautaire sont également désignées dans le porter à connaissance de 1997 :

- 4 espèces d'invertébrés : l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin pour les libellules ; le Damier de la Succise et l'Ecaille chinée* pour les papillons (l'Ecaille chinée ne fera pas l'objet d'actions spécifiques car cette espèce est commune en Ardèche et que la sous espèce visée par la directive n'est pas présente en Ardèche)
- 2 espèces piscicoles : le Barbeau méridional et le Blageon

- 7 espèces de chauve-souris : le grand et le petit murin, le grand et le petit rhinolophe, le Minioptère de Schreibers, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein
- le Castor d'Europe.

Une autre espèce a été identifiée sur le site. Il s'agit de l'Ecrevisse à pattes blanches.

II. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES RETENU POUR LA REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bureau d'études Biotope et l'équipe en charge de l'élaboration du Docob sont présentés par le chef de projet. Biotope a un rôle d'accompagnement de la structure animatrice (collectivité de Le Pouzin) dans cette démarche, en partenariat avec la DDT de l'Ardèche. Cf. **power-point de BIOTOPE « Présentation_BIOTOPE_copil1_B25_15032012 ».**

Présentation de la méthodologie pour la rédaction du document d'objectifs

Le Docob s'organise en 4 phases : état des lieux, hiérarchisation des enjeux de conservation et définition des objectifs, définition du programme d'actions et de la charte N2000, procédure de suivi et évaluation des mesures et de l'état de conservation.

L'état des lieux comprend deux diagnostics (écologique et socio-économique) qui, une fois croisés, permettront de définir les enjeux de conservation du site et d'identifier les éventuelles menaces. Après hiérarchisation des enjeux, les objectifs de conservation sont définis ainsi qu'un programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Une démarche de communication est faite en parallèle pour que les acteurs puissent s'approprier l'élaboration du Docob.

Le coût de l'élaboration du Docob s'élève à 53 840 euros HT financé à 100% par l'Etat.

Diagnostic écologique

L'équipe du bureau d'études Biotope va effectuer un travail de recherche bibliographique (contrats de rivières, études et inventaires déjà réalisés), auquel s'ajoute la consultation de personnes ressources. Des compléments seront apportés par des prospections de terrain (prospection à pied sur les différents secteurs).

La méthode de prospection est différente selon l'espèce recherchée. Les prospections porteront en priorité sur les espèces pour lesquelles le site a été désigné ainsi que sur les espèces de la directive « Oiseaux ». Il n'y a pas de prospections de terrain prévues spécifiquement pour les reptiles et les amphibiens. Pour l'Ecrevisse à pattes blanches des prospections sont prévues cet été 2012 par la Fédération de pêche de l'Ardèche et le syndicat Ouvèze-vive. Toutefois, les experts naturalistes qui parcourront le site noteront toutes les espèces d'intérêt communautaire rencontrées. Si des habitats s'avèrent favorables ou potentiellement favorables à des espèces d'intérêt communautaire à ce jour non observées sur le site (Loutre, insectes autre qu'odonates, etc.), alors des expertises complémentaires pourront être proposées dans le programme d'actions du Docob.

Concernant les espèces aquatiques, les données seront majoritairement issues d'une synthèse bibliographique, les prospections de terrain permettront surtout de caractériser les habitats des espèces.

Pour les Chiroptères, il n'y aura pas de prospection des populations hivernantes. Des prospections seront réalisées entre juin et juillet 2012. Si nécessaire, des prospections supplémentaires pourront être proposées dans le cadre du programme d'actions.

Les terrains concernés par le site

Le site comprend des terrains privés et des terrains publics. Concernant les terrains privés, le bureau d'études devra se présenter dès que possible aux propriétaires des parcelles concernées. Le bureau d'études disposera d'un ordre de mission délivré par la collectivité de Le Pouzin et d'une autorisation d'accès sur les propriétés privées (arrêté préfectoral) pour mener à bien sa mission.

Une affiche de campagne de terrain (à disposition dans les mairies, commerces, etc.) et une brève pouvant être intégrée dans les bulletins municipaux seront réalisées pour informer un maximum de riverains.

Diagnostic socio-économique

Un travail bibliographique sera réalisé et complété par une série d'entretiens avec des acteurs présents sur le territoire (rencontre de 20 structures). Pour cela, une grille d'entretien comprenant notamment des questions orientées vers le domaine d'activités de la structure rencontrée sera élaborée.

Les données socio-économiques recueillies (activités humaines, occupation des sols, etc.) seront par la suite cartographiées.

Une réunion spécifique pour les élus est prévue.

Pour mémoire il est indiqué que l'animatrice du site a rencontré l'ensemble des communes du site et se tient à leur disposition pour apporter toutes informations sur la démarche de rédaction du document d'objectifs.

Le nombre de jours de terrain prévus dans le cadre des diagnostics écologique et socio-économique (inventaires de terrain, rencontre des acteurs, etc.) est de 30 jours.

Hiérarchisation des enjeux, objectifs de conservation et programme d'actions

La croisée des diagnostics écologique et socio-économique permettra de définir les enjeux écologiques, économiques et socio-culturels du site. Les mesures de gestion, de suivis et de communication seront définis par la suite, en concertation avec les acteurs locaux.

Communication

Deux « info-sites » destinés à l'ensemble des habitants et acteurs du site, et visant à informer sur la démarche Natura 2000 et son évolution, seront élaborés : un après la phase d'inventaire, et un à la fin de l'élaboration du Docob.

Une plaquette de synthèse à vocation pédagogique et récapitulant les grands enjeux et objectifs sera réalisée à la fin de la prestation et diffusée à l'issue de la validation du docob.

Tout au long de la démarche, un travail d'information sera réalisé en parallèle par la chargée de mission Natura 2000 de la collectivité de Le Pouzin.

Une réunion d'information à destination des élus sera également organisée ultérieurement par le bureau d'études Biotope.

Il est proposé la réalisation d'un communiqué commun à intégrer dans les bulletins municipaux, ce qui permettrait de diffuser une information sur Natura 2000 notamment auprès des propriétaires. Une réflexion doit être menée pour faciliter la communication sur le territoire. Cette dernière sera mise en œuvre par la structure animatrice, via par exemple l'édition d'affichettes d'information avant le passage des experts, d'articles de presse, etc.

III. PRESENTATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL DE REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le calendrier prévisionnel est présenté dans la présentation power-point du bureau d'études BIOTOPE.

IV. PROPOSITION DE COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail permettront d'élaborer le programme d'actions du Docob ainsi que la charte Natura 2000. Un premier groupe de travail sera réuni à l'automne 2012 autour d'une discussion et d'une réflexion portées sur les enjeux et les mesures à adopter. Un second groupe de travail est prévu en début d'année 2013 afin d'affiner le programme d'actions. Par ailleurs, une sortie sur le terrain avec les membres des groupes de travail est prévue pour le printemps 2013 afin de présenter les zones à enjeux.

Les groupes de travail sont des instances de concertation qui visent à travailler sur un programme d'actions réaliste. Il est proposé de faire deux groupes de travail thématiques :

- un sur les activités économiques
- un sur les activités et sports de pleine nature et de loisirs

Cette proposition par une approche thématique semble plus cohérente que la définition de groupes de travail selon la localisation géographique.

Pour la constitution des groupes de travail, les personnes pourront s'inscrire sur des listes vierges mises à disposition lors du prochain comité de pilotage, et/ou directement auprès de la chargée de mission Natura 2000 de la commune de Le Pouzin (dont les coordonnées sont fournies en dernière page du présent compte rendu).

La finalisation du Docob est prévue pour septembre 2013. Il est proposé une restitution orale de l'étude par la structure animatrice en fin de mission, à destination des différentes communes concernées.

V. REMARQUES / QUESTIONS DIVERSES

- *Pourquoi le périmètre d'étude a-t-il été élargi sur le plateau de Rompon? Pour la DDT et la structure animatrice, il n'y a pas eu de modification du périmètre sur le plateau de Rompon depuis 1994. Le plateau de Rompon était déjà dans le périmètre. La DDT propose de fournir aux membres du copil, dont les représentants des associations, les cartes de 1994 et celles de 1997.*
- *Pourquoi agrandir le site sur 1 000 ha? Le périmètre d'étude a été défini par le syndicat Ouvèze-Vive, la DDT et par la commune de Le Pouzin puis validé par cette dernière conformément aux décisions prises lors du précédent comité de pilotage local. Le périmètre d'étude couvre 844 ha et il a été précisé qu'il ne pouvait y avoir d'extension portant à plus de 1 000 ha le site. La DDT précise que l'Etat considère que le réseau terrestre Natura 2000 est complet et n'attend pas d'extension de site mais que par ailleurs il convient de réfléchir à un périmètre fonctionnel tant pour les habitats et les espèces que pour les actions humaines qui pourront être proposées pour ce site.*
- *Le CREN précise qu'il y a de fortes demandes des acteurs locaux pour l'extension de périmètres de sites Natura 2000 mais qui n'aboutissent pas. Il n'est pas toujours facile d'approuver une extension de site, l'Etat français ne souhaitant généralement pas étendre les surfaces des sites Natura 2000.*
- *Des prospections sur les reptiles, les amphibiens vont-elles être réalisées? Il n'y aura pas de prospection spécifique pour les reptiles, amphibiens. Néanmoins, lors des inventaires de terrain les experts de BIOTOPE noteront et localiseront les espèces vues ou entendues.*
- *Des prospections sur les insectes sont-elles prévues? Oui pour les libellules et papillons de jours. Pour les coléoptères que sont le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant, il ne sera pas réalisé d'inventaires spécifiques, car ces espèces d'intérêt communautaire sont considérées comme communes en Ardèche. Les coléoptères cavernicoles ne seront pas étudiés car ils ne relèvent pas de la directive « Habitats ».*
- *La Fédération de pêche de l'Ardèche est favorable à l'intégration des cours d'eau du Mézayon, de la Bayonne et du Verdus dans le périmètre d'étude, de par la présence de certaines espèces d'intérêt communautaire, qu'il s'agisse du Blageon, du Barbeau méridional ou encore de l'Ecrevisse à pattes blanches. Elle regrette néanmoins le fait que certains cours d'eau, où la présence du Barbeau est mentionnée, ne soient pas intégrés au périmètre d'étude. La Fédération de pêche précise également que le Plan Départemental pour la*

Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) fait état des impacts existants sur les milieux et les espèces.

- *Précisions de la DDT sur la notion de « perturbation » : selon l'Europe, il ne peut pas être écrit dans le code de l'environnement français que la chasse, les activités cynégétiques, la pêche et les activités halieutiques n'entraînent pas de dérangement et de perturbation. Il est nécessaire de démontrer qu'il n'y a pas de conséquences. Une négociation est en cours entre l'Etat et la fédération nationale des fédérations de chasse pour répondre à la demande de l'Europe. L'orientation actuelle est de proposer qu'une évaluation d'incidence Natura 2000 soit produite lors de la révision du schéma cynégétique départemental. A ce jour il n'y a pas d'obligation à produire une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 pour des activités de chasse et de pêche.*

RELEVÉ DE DÉCISION

- Une restitution grand public est à prévoir par la structure animatrice lorsque le document d'objectifs sera validé par son comité de pilotage local.
- Il est proposé aux membres du comité de pilotage d'aller voir ce qui se passe sur d'autres sites Natura 2000 qui ont un document d'objectifs rédigé et des actions mises en œuvre. Les sites B14 « Massifs de Crussol, Soyons, Cornas, Châteaubourg » et B26r « Cévennes ardéchoises partie rivières -Beaume-Drobie-Roubereau -» pourraient faire l'objet de cette visite.
- Il est demandé et acté, une journée de terrain supplémentaire pour les acteurs du territoire (dont les propriétaires) afin de se rendre sur les habitats qui présentent des enjeux sur le site.
- Il est rappelé aux membres du comité de pilotage qu'ils peuvent indiquer à l'animatrice Natura 2000 le nom des structures ou personnes qu'il conviendrait d'ajouter à la liste du comité de pilotage. Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) Ardèche sera ajouté pour la prochaine réunion du comité de pilotage.
- Il est convenu que les experts de BIOTOPE téléphonent aux mairies pour les prévenir de leur présence sur le site dans le cadre des inventaires écologiques.

CONTACTS

Pour tous renseignements, veuillez prendre l'attache du chef de projet du bureau d'études Biotope, Monsieur Fabien FROUIN, aux coordonnées suivantes :

Monsieur Fabien FROUIN

Biotope

129 Boulevard Pinel

69 500 BRON

04 37 24 03 02

ffrouin@biotope.fr

Ou de la chargée de mission Natura 2000 dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Mademoiselle Marig GROUAZEL

Mairie de Le Pouzin

3, avenue Marcel Nicolas

07250 LE POUZIN

04 75 63 81 48

marig.grouazel@lepouzin.fr

Monsieur le Maire et président du comité de pilotage local du site
B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »



Alain MARTIN

Comité de pilotage du 2 octobre 2014

Mesdames, Messieurs les membres du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669,

Le Pouzin, le 01 septembre 2014

Objet : Invitation au comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669.

Pièce jointe : Liste des destinataires.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 qui se tiendra le :

Jeudi 2 octobre 2014 de 9h à 12h00 en la salle des fêtes de Le Pouzin

L'ordre du jour est le suivant :

- Le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique ;
- Questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir vous faire représenter en cas d'absence pour ce comité de pilotage local.

Afin que vous puissiez prendre connaissance par avance des documents, vous trouverez le diagnostic, les annexes et l'atlas cartographique en téléchargement sur le lien suivant :

https://www.dropbox.com/sh/gqhxgdgux8ybk0gl/AADDzp4g48EOyKLCNr_2EZpza?dl=0

Il s'agit de documents de travail susceptibles d'être modifiés et complétés.

Une réunion du groupe de travail sera organisée afin de discuter des objectifs de conservation du site. Un courrier vous sera envoyé ultérieurement précisant la date et le lieu de la rencontre.

En cas de problème de téléchargement ou pour toutes autres questions, veuillez prendre l'attache Marig Grouazel, chargée de mission Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin dont les coordonnées sont les suivantes :

Mairie Le Pouzin
Tél. : 04 75 63 81 48
marig.grouazel@lepouzin.fr

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire et Président du Comité de pilotage local

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU POUZIN' at the top and '07250 LE POUZIN' at the bottom, with a central emblem.

Alain MARTIN

Compte-rendu du 2ème Comité de pilotage de l'élaboration du DocOb du site Natura 2000 « B25 - ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

2 octobre 2014-Salle des fêtes de Le Pouzin

Participants et excusés

Etaient présents :

- Madame BEAUMES C., présidente, Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Madame BOIVIN D. directrice d'études, bureau d'études BIOTOPE
- Monsieur BOUCANSAUD C., chargé d'études, Fédération de Pêche de l'Ardèche
- Madame CHALEAT M., technicienne de rivières, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur CHAZOT P., technicien supérieur, Syndicat des Eaux Ouvèze Payre
- Monsieur CHEVALIER S., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Rompon
- Monsieur CHEVALIER G., chargé de mission Natura 2000, Syndicat Mixte Eyrieux Clair
- Monsieur DENIS C. responsable du pôle Nature, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Monsieur DUBOSC J., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Le Pouzin
- Monsieur DURAND L., Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Baix
- Monsieur DUTRIEUX J., conseiller délégué, mairie de Rompon
- Madame GRIVAUD M., servie environnement, pôle Nature, unité patrimoine naturel, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Madame GROUAZEL M., chargée de mission Natura 2000, mairie de Le Pouzin
- Monsieur JEUNE G., adjoint, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) La Gaule Pouzinoise
- Madame JULLIAN L., responsable projets, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), antenne Drôme Ardèche
- Monsieur LADET A., responsable scientifique, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Ardèche (FRAPNA07) et expert scientifique
- Monsieur LE TURDU D., cadre technique, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Comité Départemental de l'Ardèche (FFME CD07)
- Monsieur MARIZON J., adjoint, mairie de Baix
- Monsieur MARTIN A., maire, mairie de Le Pouzin
- Monsieur MARTINEAU G., chargé de mission, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Monsieur MERLE M., adjoint, mairie de Baix
- Monsieur VICENTE G., conseiller municipal, mairie de Flaviac

- Monsieur VINCENT S., chargé de mission, Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme (LPO26)
- Monsieur VIVAT Y., maire, mairie de Rompon

Etaient excusés :

- Agence Régionale de santé d'Ardèche
- Monsieur AUJOLAT M., chargé de mission, Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- Monsieur GEFFRAYE G., chef de l'unité territoriale Drôme-Ardèche DREAL
- Monsieur LEMAITRE F., technicien randonnées/tourisme, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur PASTUREL, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Monsieur PENEL H., secrétaire fondateur, Association Castor et Homme
- Madame POLLARD-BOULOGNE A., présidente, Syndicat des Eaux Ouvèze Payre
- Madame REME A., Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Monsieur RINCK R., adjoint au maire, mairie de Privas
- Monsieur RIOU B., expert et élu de la commune de Rompon
- Monsieur SAUTIERE C., chef du service environnement, Conseil Général de l'Ardèche
- Monsieur SEGUIN P., technicien de l'environnement, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Monsieur VALLA M., maire, mairie de Privas

	<i>Ordre du jour</i>	<i>Document d'appui</i>
	<p>1_Contexte général du site et déroulement du DocOb</p> <p>2_Présentation du diagnostic écologique</p> <p>3_Présentation du diagnostic socio-économique</p> <p>4_Suite de la démarche : les groupes de travail</p> <p>5_Présentation de la proposition de liste d'objectifs de conservation</p>	Présentation du bureau d'études Biotope disponible en annexe 1.
	<i>Déroulement des interventions</i>	<i>Actions à entreprendre / par qui</i>
Ouverture de la séance	<p>-Mot de bienvenue et ouverture de la séance par M. Le Maire de Le Pouzin.</p> <p>- Présentation des participants à la réunion, tour de table</p>	
Contexte général du site et déroulement du DocOb	Depuis la rédaction de l'état initial, les données administratives sur le site et son pourtour ont évoluées. Ces informations seront rectifiées.	Le rapport sera repris afin de mettre à jour les informations administratives.
Présentation du diagnostic écologique	<p>Espèces aquatiques</p> <p>Il a été demandé de revoir l'état de conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches et de son habitat. Les effectifs de l'espèce sur les cours d'eau du site ont diminué et ses habitats ne sont pas toujours en bon état (secteurs sur le Mézayon en mauvais état et mortalité engendrée par les maladies); et les prélèvements en eau qui réduisent les niveaux d'eau des rivières et rendent les habitats défavorables à la présence de l'Ecrevisse.</p> <p>Un cours d'eau hors site Natura 2000 présente de bons effectifs d'Ecrevisse à pattes blanches et de Barbeau méridional : le Charalon.</p> <p>L'état de conservation du Barbeau méridional pourrait être qualifié de moyen au lieu de mauvais.</p> <p>Habitats naturels d'intérêt communautaire</p> <p>L'état initial est jugé imprécis et incomplet. Des données manquent sur les habitats sur basalte et la caractérisation manque de précision. La FRAPNA a réalisé une étude plus précise sur les habitats naturels du plateau de Rompon dans le cadre du projet d'extension de la carrière Lafarge. Ses résultats sont différents de ce qui est présenté dans le DocOb. Un zoom sur les habitats naturels du plateau de Rompon serait appréciable.</p> <p>Le DocOb devrait prendre en compte le développement d'une nouvelle activité, le bois énergie. Cette activité pourrait porter atteinte aux vieilles forêts de Chêne vert du site. Cette information est à ajouter dans la fiche « Sylviculture » dans la partie projets à venir.</p> <p>Il est précisé que le travail de Biotope a été réalisé à l'échelle du site dans un temps limité. Il n'est donc pas possible de produire une cartographie fine des habitats naturels du plateau de Rompon. Il ne sera pas possible de revoir la cartographie des habitats naturels du site dans le cadre de l'élaboration. Une révision de la cartographie pourra être réalisée lors de l'actualisation du DocOb ou, si les bases de données sont compatibles, les données récoltées par la FRAPNA pourront être intégrées au DocOb lorsqu'elles seront rendues publiques.</p> <p>La caractérisation des habitats naturels a été soumise au CBNMC (Conservatoire Botanique National du Massif Central). Une visite de terrain a été réalisée par Biotope avec le CBNMC.</p> <p>L'occupation du sol a été réalisée à partir de Corine land cover</p>	<p>Nuancer la qualification de l'état de conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches et de ses habitats, et du Barbeau méridional.</p> <p>Faire référence dans le rapport de l'état initial à la caractérisation plus précise des habitats naturels réalisée par la FRAPNA sur le plateau de Rompon.</p> <p>Un zoom 1/10 000 ème sur la carte des habitats naturels d'intérêt communautaire du site sera réalisé.</p> <p>L'exploitation potentielle des forêts de Chêne vert pour le développement de la filière bois énergie sera inscrite au DocOb.</p>

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre / par qui
	<p>comme indiqué dans la source. Cette carte présente un intérêt et sera donc maintenue dans l'atlas cartographique.</p> <p>Les grottes ne figurent pas à ce jour parmi les habitats naturels d'intérêt communautaire dans le document d'objectifs. Elles étaient plutôt considérées comme des habitats d'espèces pour les chauves souris. Néanmoins, elles sont des habitats d'intérêt communautaire 8310-1 « grottes non exploitées par le tourisme » et elles seront donc intégrées au DocOb.</p> <p>Espèces de la faune d'intérêt communautaire et patrimoniale</p> <p>Il est demandé d'intégrer les données sur les espèces présentes sur le site : Grand capricorne et Lucane Cerf-volant (habitats = vieilles forêts de feuillus), Loutre.</p> <p>Faire un point sur l'Agrion de mercure. L'espèce est notée absente du site dans le diagnostic écologique mais il semblerait qu'il y ait des habitats favorables sur site et donc présence potentielle de l'espèce.</p> <p>Espèces envahissantes</p> <p>Il est proposé par le comité de pilotage qu'une veille soit appliquée sur la progression de la Jussie à l'aval de la Payre qui est présente sur le Rhône mais pas encore dans le site.</p> <p>Il est spécifié que des actions de lutte contre la Renoué du Japon sont en cours sur la vallée de l'Ouvèze (contrôle thermique) et semblent apporter de bons résultats.</p> <p>Cette thématique peut être par la suite intégrée dans les actions au DocOb si l'état de conservation des habitats naturels et/ou habitats d'espèces du site s'en trouvent menacés.</p> <p>Hierarchisation des enjeux</p> <p>Cette dernière est à revoir car il semble qu'elle ne prend pas en compte les réelles menaces sur le site en catégorisant les milieux ouverts de petites tailles dans les enjeux faibles. Tous les habitats naturels « ouverts » sont fortement menacés à l'échelle du site mais également au niveau départemental et national alors qu'ils ont une forte contribution à la biodiversité. Il est donc jugé primordial par le comité de pilotage de veiller au maintien de tous les milieux ouverts du site. A l'inverse, l'habitat d'intérêt communautaire 8210 « pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique » ne semble pas présenter un enjeu fort à l'échelle du site. Il sera donc classé en enjeu faible.</p> <p>La hiérarchisation des enjeux pour les habitats doit se rapprocher de la hiérarchisation des enjeux par grands types de milieux (présentés en diapositive 19) où l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts est classé parmi les enjeux forts.</p> <p>Il est précisé qu'il est réducteur de présenter la chênaie sous un seul intitulé alors qu'elle peut être caractérisée en fonction de ses divers peuplements. Les chênaies ne présentent pas les mêmes enjeux en fonction de leur âge. Certaines peuvent être des habitats d'espèces mais pas des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Il est demandé que le degré d'enjeu du Barbeau méridional soit revu à la hausse car cette espèce qui occupe des cours d'eau intermittents pourrait s'avérer être un bon indicateur des changements climatiques.</p> <p>Interrogation par rapport au classement en enjeux modéré des grottes. Ces grottes, en dehors de la grotte de Meysset (enjeu fort),</p>	<p>Intégration des « grottes non exploitées par le tourisme » (8310-1) dans le tableau récapitulatif des habitats. Intégration d'une fiche habitat succincte.</p> <p>Intégrer à l'état initial la Loutre et les espèces d'insectes saproxylophages d'intérêt communautaire potentiellement présentes ou présentes sur le site (Lucane cerf volant, Grand capricorne).</p> <p>Vérifier le traitement de l'Agrion de mercure dans l'état initial du DocOb.</p> <p>Veiller à ce que le programme d'actions du DocOb prévoit des actions de contrôle et de surveillance sur les espèces envahissantes.</p> <p>La nouvelle hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire sera proposée aux membres du copil dans le compte-rendu (voir les pages suivantes).</p>

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre / par qui
	<p>pourraient être classées en enjeu faible. Le classement de ces grottes en enjeux modéré reste tel quel dans le diagnostic. La question se reposera peut être par rapport aux actions à entreprendre.</p> <p>Le site ne semble pas d'une importance majeure pour les oiseaux.</p>	
Présentation du diagnostic socio-économique	<p>Informations complémentaires sur la pêche</p> <p>Les lâchers de truites sont encadrés par le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Les pêcheurs sont conscients des incidences possibles de cette pratique et il n'est pas prévu de lâchers sur les secteurs pouvant abriter des espèces patrimoniales (Barbeau méridional et Truite fario). Il peut toutefois y avoir des déversements illégaux non encadrés par la fédération de pêche.</p> <p>Informations complémentaires sur la chasse</p> <p>Les chasseurs luttent contre la fermeture des milieux dans le cadre de la gestion cynégétique favorable au petit gibier. La chasse a donc un effet positif sur le site en contribuant au maintien des milieux ouverts et semi-ouverts du site.</p> <p>Le schéma départemental de gestion cynégétique arrive à son terme en Ardèche (validité 6 ans). La fédération de chasse de l'Ardèche a été invitée à rédiger une évaluation d'incidence de la pratique de la chasse sur les sites Natura 2000 dans le cadre de la rédaction d'un nouveau schéma. Il est précisé pour information que la fédération de chasse de Languedoc Roussillon a travaillé sur cette question dans son schéma départemental de gestion cynégétique. Ce document pourrait servir de base à l'intégration de cette notion dans le schéma du département de l'Ardèche.</p> <p>Informations complémentaires sur la sylviculture</p> <p>Le potentiel essor de la filière bois énergie est à prendre en compte dans le DocOb.</p> <p>Remarque sur la pratique du Canoë-kayak</p> <p>La pratique de cette discipline sportive et/ou de loisir sur la Payre semble difficile au vue des conditions de navigation offertes par le cours d'eau. La véracité de cette information est donc à vérifier.</p> <p>Remarque sur la pratique de l'escalade</p> <p>Il est annoté dans le diagnostic socio-économique la présence de nichoirs à chauve-souris à Chomérac. Cette information est à vérifier.</p> <p>Projets en développement</p> <p><u>Economie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de carrière à ajouter (économie). Le document d'urbanisme de la commune de Rompon ne permet pas à l'heure actuelle l'ouverture de la carrière au nord du 	<p>Bien préciser dans l'état initial que les lâchers sont encadrés par la fédération de pêche et les associations et prévus dans le PDPG, et qu'ils sont réalisés sur des secteurs exempts d'enjeux écologiques. Toutefois, les lâchers illégaux peuvent être réalisés et potentiellement entraîner des effets négatifs.</p> <p>Intégrer la gestion cynégétique comme une action favorable au maintien des milieux ouverts et semi-ouverts dans l'état initial.</p> <p>Prévoir dans le programme d'actions ou dans la charte un suivi sur le développement de la filière bois énergie, voire même une sensibilisation des acteurs sylvicoles.</p> <p>Vérifier les données sur la pratique du Canoë-kayak à l'aval de la Payre.</p> <p>Les informations sur les projets seront en partie mises à jour dans l'état initial.</p>

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre / par qui
	<p>plateau de Rompon. Il n'y a donc pas de possibilité de projet d'ouverture pour le moment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT) sur la commune de St-Julien-en-St-Alban et d'éco-hameau sur la commune de Lyas en sont toujours au stade de la planification. - Projet communal de mise en place d'une vigne sur les coteaux de Rompon. - Projet d'extension de l'AOC sur les communes de St-Julien-en-St-Alban et Flaviac. <p><u>Tourisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet programmé (à réaliser dans les 18 mois à venir) de réhabilitation du GR42 avec la création d'un topoguide. - Le projet Via-Rhône a été réalisé. Il bénéficie d'un énorme succès et induit un problème de fréquentation non évalué initialement. <p><u>Eau potable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'interconnexion des réseaux des deux syndicats d'eau potable a été réalisée. <p><u>Energie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la maintenance et la réfection de la ligne haute tension sur le plateau de Rompon a été réalisée. - Projet potentiel d'installation photovoltaïque au sol, à suivre. <p>Autres questions :</p> <p>Un entretien de la végétation aux abords de la Payre a été observé par un membre du comité de pilotage local. Qui réalise cet entretien et pourquoi ? cet entretien n'est pas connu des membres du comité de pilotage local. La structure animatrice se renseignera.</p>	
Suite de la démarche : les groupes de travail	<p>Une visite de terrain est prévue le 9 octobre.</p> <p>Deux séances de groupes de travail sont à prévoir avant la fin de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 octobre 2014 / définition des objectifs de conservation du DocOb (l'ensemble des acteurs du site est réuni en un seul groupe) - Fin novembre 2014 / identification des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du DocOb (deux groupes seront réunis : les activités économiques et les activités de loisirs et de sports de pleine nature). <p>Les inscriptions aux groupes de travail thématique datent de 2012. Une invitation pour ces groupes de travail sera donc envoyée à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Aucune inscription ne sera demandée pour la participation à ces groupes de travail.</p>	
Présentation de la proposition de liste d'objectifs de conservation	<p>Cette liste est un outil de travail pour le groupe de travail n°. 1 qui se déroulera le 9 octobre 2014. C'est à partir de celle-ci que les objectifs de conservation du site seront définis par les participants pour être ensuite soumis au comité de pilotage.</p>	<p>Les contributions du groupe de travail et les nouvelles propositions d'objectifs seront présentés dans le compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2014.</p>
Clôture de la réunion	<p>Certains membres du comité de pilotage n'ont pu prendre connaissance du rapport de l'état initial et de ses annexes, et de l'atlas cartographique. Un délai de deux semaines est accordé pour la transmission de nouvelles remarques.</p>	

Nouvelle proposition de hiérarchisation des enjeux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

Hiérarchisation des enjeux : Enjeux habitats naturels

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Habitats naturels	Etat de conservation
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220)*	Bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (6210)*	Bon
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410)	Bon
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	Moyen
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Moyen
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)	Bon
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9160)	Moyen à bon
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	Moyen à bon

Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110)	Bon
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)	Bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Bon
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	Bon
Grottes non exploitées par le tourisme	variable

Hiérarchisation des enjeux : Enjeux espèces animales

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Espèce	Etat de conservation
Grand Murin	Bon
Minioptère de Schreibers	Bon
Petit Murin	Bon
Petit Rhinolophe	Moyen
Grand Rhinolophe	Moyen
Murin à oreilles échanquées	indéterminé
Murin de Bechstein	indéterminé
Ecrevisse à pattes blanches	Moyen à bon
Barbeau méridional	Moyen

Espèce	Etat de conservation
Castor d'Europe	Bon
Blageon	Mauvais
Damier de la succise	Moyen
Barbastelle d'Europe	Mauvais
Rhinolophe euryale	indéterminé
Ecaille chinée*	Bon

cf. nom latin et code Natura 2000 à la page suivante.

NOM COMMUN	NOM LATIN	CODE NATURA 2000
Mammifères		
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323
Murin de capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	1316
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
Grand murin et/ou Petit murin	<i>Myotis myotis et/ou Myotis blythii</i>	1324 et 1307
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310
Poissons		
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131
Invertébrés		
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	1065
Ecaille chinée* (sous espèce de Rhodes)	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1075

Monsieur le Maire de la commune de Le Pouzin et président du comité de pilotage local

Le 16 décembre 2015



Alain MARTIN

Annexe 1 : Présentation Biotope projetée en réunion

Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)

2ième Comité de pilotage
2 octobre 2014 - Le Pouzin

Ordre du jour

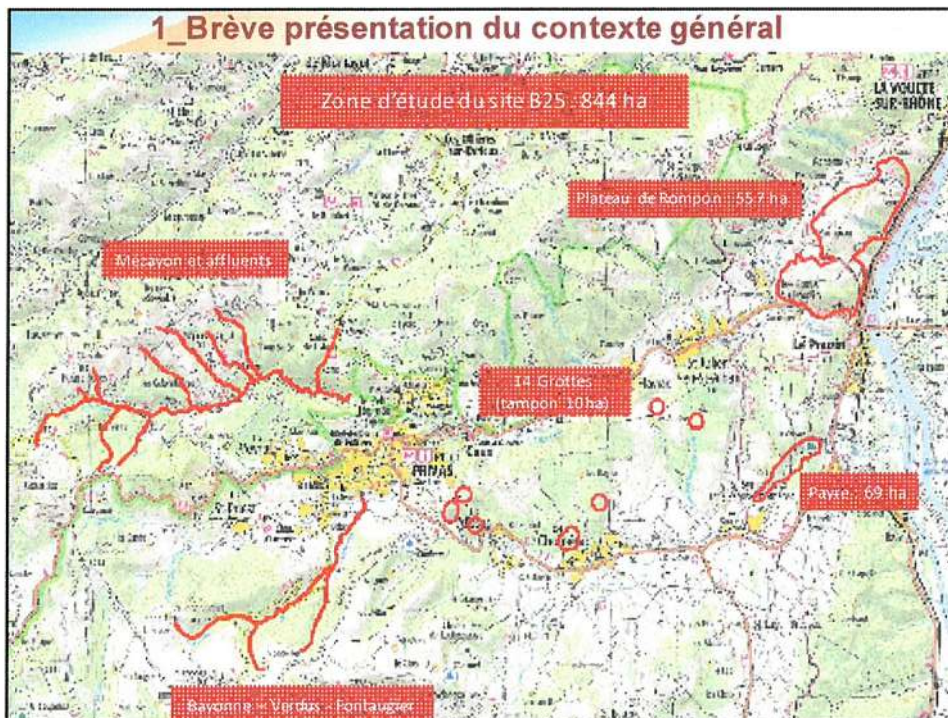
1. Contexte général du site et déroulement du Docob
2. Présentation du diagnostic écologique
3. Présentation du diagnostic socio-économique
4. Suite de la démarche : les groupes de travail
5. Présentation de la proposition d'objectifs de conservation

MAIRIE DE
Le Pouzin

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »



1_Brève présentation du contexte général



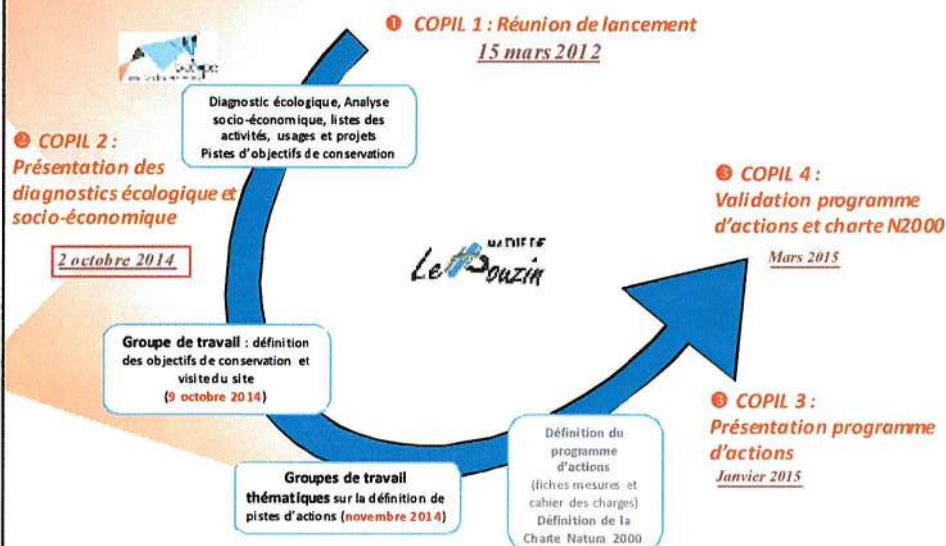
1_Brève présentation du contexte général

La zone d'étude B25 concerne

- ✓ **18 communes** : Alissas, Chomérac, Coux, Creyseilles, Flaviac, Freysenet, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, Veyras, Baix, St-Symphorien-sous-Chomérac, Prantles et La Voulte-sur-Rhône.
- ✓ **2 EPCI** : Communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès-Coiron
- ✓ **Bassin versant de l'Ouvèze**
- ✓ **Petite région naturelle du Moyen-Vivarais**

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

1_Rappel des étapes du déroulement du DocOb



Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Caractéristiques physiques : bases de l'intérêt écologique

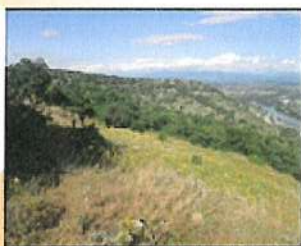
- ✓ **2 secteurs géologiques**
 - **Formation calcaire** : Plateau de Rompon, Vallée de la Payre et moitié aval de la Bayonne => **pelouses calcaires, végétation chasmophytique sur falaises, grottes et chauves-souris...**
 - **Formations siliceuses, granitiques et basaltiques** : amont de la Bayonne et amont du Mézayon
- ✓ **Hydrographie** :
 - ✓ **Le Bassin versant de l'Ouvèze** : le Mézayon principal affluent de la rive gauche et la Bayonne affluent en rive droite
 - ✓ **La Payre** : affluent du Rhône
=> **cours d'eau et leur ripisylve + les espèces inféodées au cours d'eau (castor, poissons, libellules)**
- ✓ **Topographie** : Dénivelé important
- ✓ **Climat** : Méditerranéen
 - Période de forte sécheresse estivale / précipitations irrégulières – épisodes cévenoles en automne

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- **13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire**
 - ✓ **Milieux ouverts (bon état de conservation)**



Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea * (6220), plateau de Rompon, août 2012 – © Biotope
44 ha (7%) - prioritaire



Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) (5110), plateau de Rompon, juin 2012 – © Biotope 28 ha (4%)



Matorrals arborescents à *Juniperus* spp, plateau de Rompon, juin 2012 – © Biotope 5 ha (< 1%)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

- ✓ Milieux forestiers (état de conservation de moyen à bon)



Chênales pédonculées ou chênales-charmales subatlantiques et médio-européennes du *Carpinus betuli*, (9160) Bayonne et Mézayon, août 2012-
© Biotope 23 ha (4%)



Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), Payre, Monteillet, Bayonne, août 2012-
© Biotope 12,8 ha (2%)



Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (93A0), Payre, juin 2012-
© Biotope 18 ha (3%)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

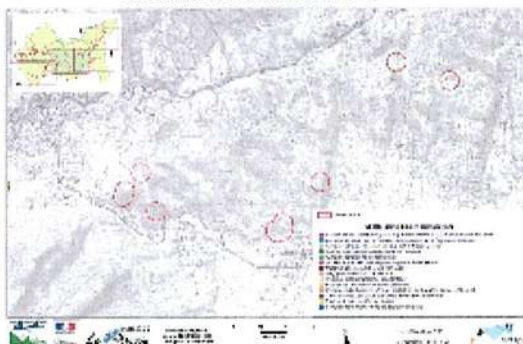
Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

- ✓ Milieux rocheux



Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Rompon -
© Biotope 15 ha (2,5 %)
Bon état de conservation



Grottes non exploitées par le tourisme (8310) © Biotope – habitats chauves-souris

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

✓ Etat des grottes

GROTTES	ETAT DE CONSERVATION DU GITE
ANCIENNES GALERIES DE CELLES LES BAINS	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DE LA CASCADE NOIRE	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DU CHAT	Non évalué car non visité en 2012
GROTTES DE LA JAUBERNIE	Non évalué car non visité en 2012
GROTTES DE LA VIERGE ET AMONT	Non évalué car non visité en 2012
GROTTES DE MEYSSET (6 sp. Chiro.)	Bon
GROTTES DE TOURANGE (5 sp. Chiro.)	Mauvais (dégradation, déchets, vandalisme sur les parois)
GROTTES DE VERDUS	Non évalué car non visité en 2012
GROTTES DU GRAS	Non évalué car non visité en 2012
GROTTES EN SPIRALE	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DE MARCUS	Moyen (embroussalement de l'entrée)
GROTTE DE BAUMAS	Non évalué

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

✓ Autres habitats d'intérêt communautaire

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SURFACE COUVERTE SUR LE SITE	COUVERTURE RELATIVE SUR LE SITE B25	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	TYPICITE SUR LE SITE	ORIGINES DES DONNEES, DATE
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	0,8 ha	< 1 %	bon	bonne	Biotope, 2012
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	0,11 ha	< 1 %	bon	bonne	Biotope, 2012
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	< 1 ha	< 1 %	bon globalement, mais dégradation locale	bonne	Biotope, 2012
6430	Méga phorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	< 1 ha	< 1 %	moyen	moyenne	Biotope, 2012
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba)	< 1 ha	< 1 %	moyen	bonne	Biotope, 2012

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

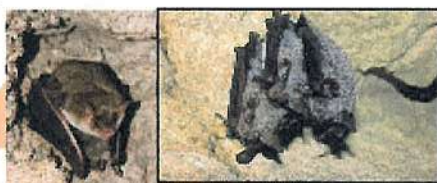
➤ 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Mammifères (10 espèces)

Chauves-souris

9 espèces annexe II (et IV)

9 espèces annexe IV



Petit Murin – © Biotope

Grand Murin – © Biotope

Colonie de mise bas de Grand et Petit Murin dans la grotte de Meysset (500 individus) – Bon état de conservation (GCRA, LPO, Ardèche, Biotope)

Castor d'Europe Sur la Payre (ONCFS, Biotope)



Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Poissons (2 espèces)



Blageon – © Biotope



Barbeau méridional – © Biotope

Espèce présente sur le Mézayon et la Payre
– Etat de conservation espèce Mauvais
– Etat de conservation habitat moyen (Mézayon = seuils) à bon (Payre)
(Fédé de pêche, TEREQ, FRAPNA Ardèche, Biotope)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Invertébrés (3 espèces)



Ecrevisse à pattes blanches

Espèce présente sur le Mézayon, la Bayonne et le Verdus
 - Etat de conservation espèce Bon
 - Etat de conservation habitat Bon
 (Fédé pêche, TERE0, Biotope)



Damier de la Succise

Espèce des milieux ouverts secs, plateau de Rompon
 - Etat de conservation espèce Moyen
 - Etat de conservation habitat Bon
 (Fédé pêche, TERE0, Biotope)



Ecaille chinée*

Espèce des milieux ouverts secs, plateau de Rompon
 - Etat de conservation espèce Moyen
 - Etat de conservation habitat Bon
 (Fédé pêche, TERE0, Biotope)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire – données LPO Ardèche



Martin pêcheur © Biotope

Présent sur le Monteillet et la Payre
 Habitats rivulaires favorables → bon état de conservation

Circaète Jean-le-Blanc © LPO
 Présent sur le nord-est du Plateau de Rompon et Gorges de la Payre (22 observations)
 Milieux ouverts pour la chasse et boisement pour la reproduction favorables → bon état de conservation



Engoulevent d'Europe © LPO

Présent dans le vallon au Nord du Plateau de Rompon (2 observations)
 Milieux à basses végétations favorables → bon état de conservation



Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Autres espèces remarquables

> Espèces végétales

Alysson à gros fruits, espèce protégée en France. Habitat: rochers calcaires



Gagée de Bohême, espèce protégée en France. Habitat: pelouses siliceuses

> Espèces animales



Proserpine (Biotope©) – PN
Se rencontre sur les éboulis en bordure de chênaie



Salamandre tachetée (Biotope©) – PN
Se rencontre dans les forêts de feuillus fraîches ou humides



Anguille européenne (Biotope©) - PN

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces végétales exotiques envahissantes



Erable négundo, foyer en expansion sur Chomérac.



Renouée du Japon, foyer en expansion sur Chomérac et présente sur la Bayonne.

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux : Enjeux habitats naturels

Enjeu fort

Enjeu modéré

Enjeu faible

Habitats naturels	E.C.
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)	Bon
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	Moyen à bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Bon
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	Bon
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110)	Bon
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)	Bon
Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea*</i> (6220)	Bon
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9160)	Moyen à bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (6210)	Bon
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410)	Bon
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin (6430)	Moyen
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Moyen
Grottes non exploitées par le tourisme (habitats d'espèce) – non hiérarchisées en tant qu'habitats naturels	variable

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux: Enjeux espèces animales

Enjeu fort

Enjeu modéré

Enjeu faible

Espèce	Etat de conservation
Grand Murin	Bon
Minioptère de Schreibers	Bon
Petit Murin	Bon
Petit Rhinolophe	Moyen
Grand Rhinolophe	Moyen
Murin à oreilles échancrées	indéterminé
Murin de Bechstein	indéterminé
Ecrevisse à pattes blanches	Bon

Espèce	Etat de conservation
Castor d'Europe	Bon
Barbeau méridional	Mauvais
Blageon	Mauvais
Damier de la succise	Moyen
Barbastelle d'Europe	Mauvais
Rhinolophe euryale	indéterminé
Ecaille chinée	Bon

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux: par grands types de milieux

Enjeu fort

Enjeu modéré

Enjeu faible

Milieux	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la succise
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Écrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minoptère de Schreibers Murin à oreilles échancrées Murin de Bedsteln Petit murin Petit rhinolophe

Milieux	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bedsteln Rhinolophe euryale Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Ecaille chinée
Anciennes galeries de Celles les Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubertie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves-souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minoptères de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves Souris cavernicoles

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Population permanente et occasionnelle

- **31 242 habitants, en 2009, sur les 18 communes concernées par le périmètre d'étude (densité : 130 hab/km²)**
 - ✓ Privas (densité : 697 hab/km²)
 - ✓ La Voulte-sur-Rhône (densité : 519 hab/km²)
 - ✓ Le Pouzin (densité : 227 hab/km²)
 - ✓ Veyras (densité : 200 hab/km²)
- **Evolution de la population très hétérogène sur les communes**
- **Population semi-rurale, faible fréquentation du site (exception grottes de Chomérac)**
- **Peu de résidences secondaires et tendance à la baisse**

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Infrastructures : Axes de déplacement

- ✓ Proximité de l'A7
 - ✓ D86 : Accès au Plateau de Rompon et à la Payre
 - ✓ RD 104 : accès à la vallée de l'Ouvèze
- Site B25 reste difficilement accessible en raison de sa topographie (pentes fortes) et des nombreuses propriétés privées

Infrastructures : Réseau de transport d'électricité

- Une ligne haute tension



Ligne haute tension traversant le plateau de Rompon (Biotope, 2012)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Infrastructures : Alimentation en eau potable

- ✓ Prélèvement dans la nappe phréatique de la Payre (assure 75% de la production distribuée par le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre – 13 communes)
- ✓ Prélèvement sur le Verdus (Syndicat des eaux du Bassin de Privas)
- ✓ Projet d'interconnexion des réseaux des deux syndicats, permettrait d'améliorer les conditions hydriques

Infrastructures : Assainissement

- Bonne qualité des eaux superficielles

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Outils de planification et de gestion du territoire

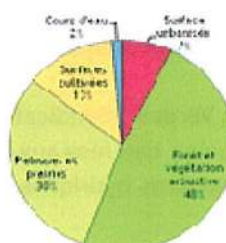
- ✓ **Documents d'urbanisme**
 - 7 Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - 6 Plan d'Occupation des Sols (POS)
 - 2 Carte communale
 - Toutes les parcelles de la zone d'étude sont classées comme zone naturelle ou agricole
- ✓ **PPRI de la Payre en cours d'élaboration**
- ✓ **Gestion du Bassin versant**
 - Contrat de rivière Ouvèze
 - Programme pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre et de ses affluents)
 - Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- ✓ **PNR des Monts d'Ardèche**
- ✓ **Espaces naturels sensibles (ENS) à proximité du site B25**

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usagers et activités

✓ Occupation du sol



Source : Corine Land Cover, 2006

- ❖ Urbanisation de la vallée de l'Ouvèze sur les communes riveraines
- ❖ Urbanisation se concentre autour du pôle privadois
- ❖ Déprise agricole observée

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Agriculture

❖ Conventiennelle extensive

- Elevage ovin, bovin, âne, chevaux (Rompon : 470 brebis en parc vermi fugée une fois/an)
- Cultures fourragères

❖ En régression sur le territoire de la vallée de l'Ouvèze

- Diminution du nombre d'éleveur
- Diminution de la surface agricole utile

❖ Potentiel de développement de l'activités sur le plateau de Rompon

- **Gestion des milieux ouverts**

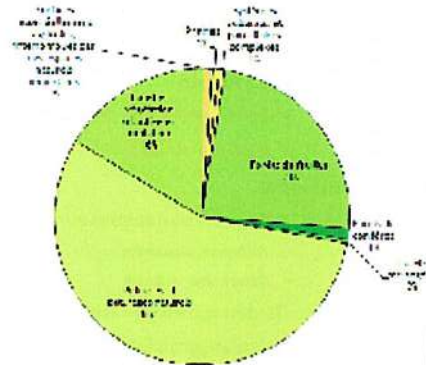


Figure 12 : Nature et part de l'occupation du sol de la zone d'étude (Source : Corine Land Cover)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Activités minières

- ❖ Carrière de Le Pouzin (limite du plateau de Rompon)
- ❖ Carrière de Chomérac

- **Risque de destruction directe des habitats naturels et d'habitats d'espèces**
- **Risques de dérangement des espèces**



Carrière de Le Pouzin exploitée par Lafarge Grandats, vue du plateau de Rompon (©Bbitop, 2012)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Energie éolienne (hors site)

- ❖ Bien développée sur le territoire : parc sur Freyssenet et Le Pouzin
- Perturbation des déplacements et risque de collision pour les oiseaux et les chiroptères

✓ Tourisme

- ❖ Eléments touristiques sur la zone d'étude
 - Richesse paysagère
 - Patrimoine culturel
- ❖ Tourisme de type : familial et environnement - nature
- ❖ Fréquentation faible



- Couvent des chères - (©Bbiotope, 2012)

✓ Sylviculture

- ❖ Inexistante sur la zone d'étude malgré la présence de forêts

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Pêche

- ❖ Pratiquée sur l'Ouvèze, le Mézayon et la Payre
- ❖ Pêche à l'écrevisse interdite temporairement sur le Mézayon
- Lâche rs de truites arc-en-ciel (Payre et Ouvèze) incidence potentielle s ur la faune autochtone.



Ecrevisse à pattes blanches, Mézayon (©Bbiotope, 2012)

✓ Chasse

- ❖ Activité importante sur le territoire
- ❖ Chasse collective en battue (Sanglier, chevreuils, lièvres...)
- ❖ Lâche rs de lapins et faisans
- La chasse ne semble pas avoir d'incidence

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Spéléologie

- ❖ Grotte de Tourange: initiation et découverte avec visites régulières (1 fois par mois)
- ❖ Actions de sensibilisation aux chiroptères
- ❖ Collectes de données naturalistes
 - Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel

✓ Escalade

- ❖ Parois de Chomérac: Site d'initiation et de découverte inscrit au PDESI, Parois des grottes de Chomérac (Tourange, Bâtie et Vérone). Nichoirs à chauves-souris fixés.
- ❖ Sites d'escalade à proximité du site: la Payre, Beaumiral sur le Pouzin, Boislaville sur Privas et « Chat gourmand » sur Rompon
 - Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel



Site d'escalade, La Payre (© Blotpe, 2012)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Randonnées

- ❖ Activité importante sur le territoire de la zone d'étude
- ❖ Nombreux sentiers sur le plateau de Rompon
- ❖ Ouverture fréquente de nouveaux sentiers sur le territoire du site
- ❖ Course d'orientation pratiquée sur Le Pouzin (activité ponctuelle)
 - La multiplication des sentiers entraîne des risques de dégradation des habitats naturels (érosion et fragmentation) et de dérangement des espèces animales

✓ Autres activités

- ❖ Canoë-Kayak sur la Payre
- ❖ La baignade de la Neuve (sur le Mézayon à Lyas)
- ❖ VTT de descente, à priori hors site
- ❖ Parapente (hors site)
- ❖ Loisirs motorisés : Enduro des châtaignes, parcours variable qui ne devrait pas concerner directement le site (risque de dérangement si à proximité du site)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Quelques projets en développement

✓ Economie

- ❖ Extension de zones de pâture (2 projets sur le plateau de Rompon)
- ❖ Un Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT) (Commune de St-Julien-en-St-Alban)
- ❖ Extension de la carrière de Le Pouzin (Proximité immédiate du plateau de Rompon)
- ❖ Projet d'éco-hameau (Lyas)

✓ Tourisme

- ❖ Projet « de voie douce » (Ancienne voie ferrée reliant Le Pouzin à Privas)
- ❖ Valorisation de sites d'intérêt par la mise en place de belvédères (dans le site B25)
- ❖ ViaRhôna : véloroute-voie verte (Berges du Rhône)

✓ Eau potable

- ❖ Projet d'interconnexion des réseaux des deux syndicats d'eau potable (BV Ouvèze et Payre, en partie sur le site B25)

✓ Energie

- ❖ Projet éolien (Gras de Chomérac)
- ❖ Maintenance et de réfection de la ligne haute tension (Plateau de Rompon, sur le site B25)
- ❖ Recherche de gaz de schistes (Plateau de Coiron et Saint-Priest)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

4_Suite de la démarche : les groupes de travail

Rôle des groupes de travail

- ❖ permet la participation des acteurs locaux (concertation)
- ❖ favorise l'appropriation du projet de DocOb par les acteurs du territoire
- ❖ permet de travailler sur un programme d'actions réaliste

⇒ *Les groupes de travail doivent enrichir le travail du bureau d'études et l'adapter au contexte local.*

Déroulement : 2 groupes de travail

Premier groupe de travail : une seule séance

→ 9 octobre 2014 : Travail sur les objectifs de conservation

Deuxième groupe de travail : 2 séances thématiques

Groupe 1 = activités économiques

Groupe 2 = activités de loisirs et de pleine nature

→ novembre 2014 : Propositions de moyens d'action et de mesures

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

5_ Proposition d'objectifs de conservation

Objectifs spatialisés

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **cours d'eau et des forêts alluviales**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, les insectes et les chauves souris.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **milieux boisés : chênaies**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèce notamment pour les chauves-souris.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **milieux ouverts (maintien des pratiques agricoles extensives et gestion de la fréquentation)**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.

Maintien dans un bon état de conservation de la **végétation des pentes rocheuses**, habitat naturel d'intérêt communautaire.

Maintien ou amélioration du bon état des **populations de chauves-souris cavernicoles et forestières** du site.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **grottes et autres gîtes** (gestion de la fréquentation).

Réta blissement de la **libre circulation des espèces et de l'écoulement des eaux**.

Maintien dans un bon état de conservation des **formations arbustives** d'intérêt communautaire : matorrals et buxaias.

Maintien dans un bon état de conservation de l'habitat naturel prioritaire : **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea**.

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

5_ Proposition de liste d'objectifs de conservation

Objectifs transversaux

Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site B25.

Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site.

Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Merci de votre attention !

Contacts:

Marig GROUAZEL, Mairie de Le pouzin
Tél : 04 75 63 81 48
Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr

Danielle BOIVIN, Biotope
Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12
Courriel : dboivin@biotope.fr

Délais pour remarques :

2 semaines, soit pour le 20 octobre 2014

Mesdames, Messieurs les membres du
comité de pilotage local du site Natura 2000
B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669

Le Pouzin, le 25 novembre 2014

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 du 2 octobre 2014.

Pièce jointe : Compte-rendu de la réunion.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le compte-rendu du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 du 2 octobre 2014.
La présentation power-point de cette réunion est annexée au compte-rendu.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local



Alain MARTIN

Comité de pilotage du 7 avril 2015

Mesdames, Messieurs les membres du
comité de pilotage local du site Natura
2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669,

Le Pouzin, le 15 mars 2015

Objet : Invitation au 3^{ème} comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669.

Pièce jointe : Liste des destinataires.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du troisième comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 qui se tiendra le :

Mardi 7 avril 2015 de 14h à 16h30 en la salle polyvalente de Rompon

L'ordre du jour est le suivant :

- Rappel des enjeux de conservation du site et les menaces qu'ils encourent
- Présentation des objectifs de conservation définis avec les acteurs du territoire
- Présentation de propositions d'actions
- Discussion autour de la Charte Natura 2000
- Proposition de périmètre

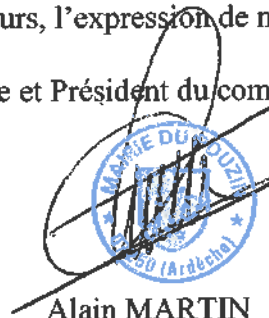
Je vous prie de bien vouloir vous faire représenter en cas d'absence pour ce comité de pilotage local.

Pour toutes questions ou remarques, veuillez prendre l'attache de Marig Grouazel, chargée de mission Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin dont les coordonnées sont les suivantes :

Mairie Le Pouzin
Tél. : 04 75 63 81 48
marig.grouazel@lepouzin.fr

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local



Alain MARTIN

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
AAPPMA la Gaule Pouzinoise	Monsieur	LECLERE	Jean François	1, rue des Isles	07800	BEAUCHASTEL
AAPPMA la Loche	Monsieur	VIALATTE	Léo	11, boulevard du lycée	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	MIRALLES	Eric	Place de la République Chapelle Sainte Euphémie	07210	BAIX
ACCA	Monsieur le Président	SANCHEZ	Romain	1, rue des Fuschias	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
ACCA	Monsieur le Président	DUBOSC	Jérôme	Quartier Le Pré	07210	ROCHESSAUVE
ACCA	Monsieur le Président	CHEVALIER	Simon	Quartier Villeneuve	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président	CHASSON	Yves	Quartier les Roberts	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
ACCA	Monsieur le Président	PESSEMESSSE	Frédéric	Les Archilets	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FAUCON	Philippe	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
ACCA	Monsieur le Président	POURCHAIRE	Françis	Les Véoux	07210	CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FESCHET	Jean Marie	Masneus	07000	COUX
ACCA	Monsieur le Président	NUSILLARD	Jean Michel	HLM La Méansole	07000	FLAVIAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	GOUNON	René	Chemin de Vaumalle Hameau de Vaumalle	07000	VEYRAS
ACCA	Monsieur le Président	BERNARD	Jean François	Quartier Le Roure	07000	LYAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	FREYSSNET
ACCA	Monsieur le Président	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	SAINT PRIEST
ACCA	Monsieur le Président	MARTEL	Fabrice	Le Narsas	07000	PRANLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	POURCHERES
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur	BALAY	Michaël	14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur			Avenue Moulin de madame BP715	07007	PRIVAS CEDEX
Association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon	Madame la présidente	DUPRAZ	Joëlle	Les Sources Haut Chassagne	07000	COUX

Association Castor et Homme	Monsieur le Président	PENEL	Sébastien	27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le Président	ARNAUD	Henri-Jean	7, cours du Temple	07000	PRIVAS
BIOTOPE	Directrice d'études	BOIVIN	Danielle	22, boulevard Maréchal Foch BP58	34140	MEZE
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVE
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIERE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			24, chemin la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
Comité départemental de Canoë-Kayak Ardèche	Monsieur le Président	DEBAUD	Olivier	Base nautique de Dugradus	07200	AUBENAS
Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le Président	ROBERT	Jean-Marie	10, rue porte neuve BP 210	07002	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le Président			23 bis cours du Palais BP210	07002	PRIVAS
ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur le Président	THOMINE	Benjamin	130 chemin du cirque des Gens	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Tourisme	Monsieur le Président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président	COTTA	Robert	8 avenue Marcel Cachin BP15	07350	CRUAS
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Madame la Présidente	SERRE	Laetitia	1, rue Serre du Serret	07003	PRIVAS CEDEX
Commune	Monsieur le Maire	BOYER	Yves	Mairie	07210	BAIX
Commune	Monsieur le Maire	BROTTE	Bernard	Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
Commune	Monsieur le Maire	MARTIN	Alain	Mairie, 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Commune	Monsieur le Maire	VIVAT	Yann	Hôtel de Ville	07250	ROMPON
Commune	Monsieur le Maire	FOUGEIROL	Julien	Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
Commune	Madame le Maire	PALIX	Dominique	Mairie Quartier Liberne	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	BERNARD	Jérôme	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	JEANNE	Jean-Pierre	Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
Commune	Monsieur le Maire	BEAL	Gérard	Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
Commune	Monsieur le Maire	VALLA	Michel	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07006	PRIVAS
Commune	Monsieur le Maire	LOUCHE	Alain	Mairie, 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
Commune	Monsieur le Maire	VEYREINC	François	Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
Commune	Monsieur le Maire	LADREYT	Jean-Pierre	Mairie, Le Village	07000	FREYSSENET

Commune	Monsieur le Maire	MERCHAT	Jacques	Mairie, Le Village	07000	SAINT PRIEST
Commune	Monsieur le Maire	CLAIR	Denis	Mairie Le Village	07000	PRANLES
ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Commune	Monsieur le Maire	MARCHAL	Jean-Paul	Mairie	07000	CREYSSEILLES
Commune	Monsieur le Maire	SADY	Rolland	Mairie	07000	POURCHERES
Confédération Paysanne	Monsieur le Président	BROUSSE	Christian	4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président	SAULIGNAC	Hervé	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président	QUEYRANNE	Jean-Jack	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Monsieur le Directeur			Le Bourg	43230	CHAVANCIAC LA FAYETTE
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur	COQUILLART	Hervé	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Madame	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
DCESE	Madame	RAFITOUSSI	Sylvie	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
D.D.T. Unités territoriales Nord Ardèche	Monsieur	BOUZIN	Vladimir	2, avenue Hélène de Tournon BP 2	07301	TOURNON SUR RHONE
D.D.T. Unités territoriales Sud Rhodanien	Monsieur le chef de l'unité territoriale			21, rue de la Résistance	07400	LE TEIL
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Monsieur le Directeur			7 boulevard du Lycée BP 730	07007	PRIVAS
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service Urbanisme et Territoire				2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service environnement	Monsieur Le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Direction du Développement Economique et de l'Environnement	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Pôle Maurice Gounon 11 Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
DREAL antenne 07	Monsieur le Directeur			11, boulevard du lycée BP622	07006	PRIVAS
DREAL Rhône Alpes	Madame la Directrice			5, place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06
Expert scientifique/FRAPNA 07	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Expert scientifique	Monsieur	RIOU	Bernard	Les Acacias Quartier Rondette	07250	ROMPON
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le Président			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le Président			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
Lafarge Granulats Sud	Monsieur	MOITIE	Eric	Avenue du Général de Gaulle BP 26	13870	ROGNONAS
Les randonneurs vivarois	Monsieur le Président	RUEL	Christian	10, avenue de Prahines Bat 2	07000	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	BERLEMONT	Philippe	Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ONCFS 2, place des Mobiles BP613	07000	PRIVAS CEDEX
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef	MENDRAS	Laurent	7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
Office National des Forêts	Monsieur	VENTALON	Yvon	Le Moulin à vent	07150	VALLON PONT D'ARC

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Office National des Forêts	Monsieur	TRAVERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
Ouvèze Rando	Monsieur le Président	PALIX	Jean-Claude	Quartier Chaliac	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
PNR Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Domaine de Rochemure	07380	JAUJAC
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Réseau de Transport d'Electricité	Monsieur	AUJOULAT	Michel	Centre Développement Ingénierie Rhône- Alpes Auvergne Service concertation, environnement, tiers 5, rue des Cuirassiers TSA 30111	69399	LYON CEDEX 03
Rompon Nature	Monsieur le Président	DUMAS	Michel	Place des Ecoles	07250	ROMPON
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC
Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche	Monsieur le Président	GENEST	Jacques	283, chemin d'Argevillières BP616	07006	PRIVAS
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président			Mairie	07000	ST JULIEN EN SAINT ALBAN
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président	CHASTAN	Yves	Château du Bousquet	07800	SAINT LAURENT DU PAPE
Syndicat des brevets d'Etat	Monsieur	MOQUET	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le Président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Départemental d'Equipeement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président	GRANJON	Patrick	Avenue de l'Industrie	07000	PRIVAS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
Mardi 7 avril 2015 en la salle polyvalente de Rompon

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente	POLLARD-BOULOGNE	Annie	Z.I. Le Paty	07250	LE POUZIN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur	FEINT	Christophe	Parc club du Moulin à Vent 33, avenue Georges Levy - bâtiment 51	69693	VENISSIEUX
	Monsieur	DEMARD	Thierry	Laval	07250	ROMPON
	Monsieur	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	FREYSSENET

Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)

3ème Comité de pilotage
7 avril 2015 – Rompon



Ordre du jour

1. Rappel des enjeux de conservation et menaces
2. Présentation des objectifs de conservation définis avec les acteurs
3. Présentation de propositions d'actions
4. Discussion autour de la Charte Natura 2000
5. Propositions d'extension de périmètre

MAIRIE DE
Le Souzin

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »





Contexte Administratif et déroulement de l'élaboration du Docob

Zone d'étude du site B25 : 788,4 ha

Plateau de Rompon : 559 ha

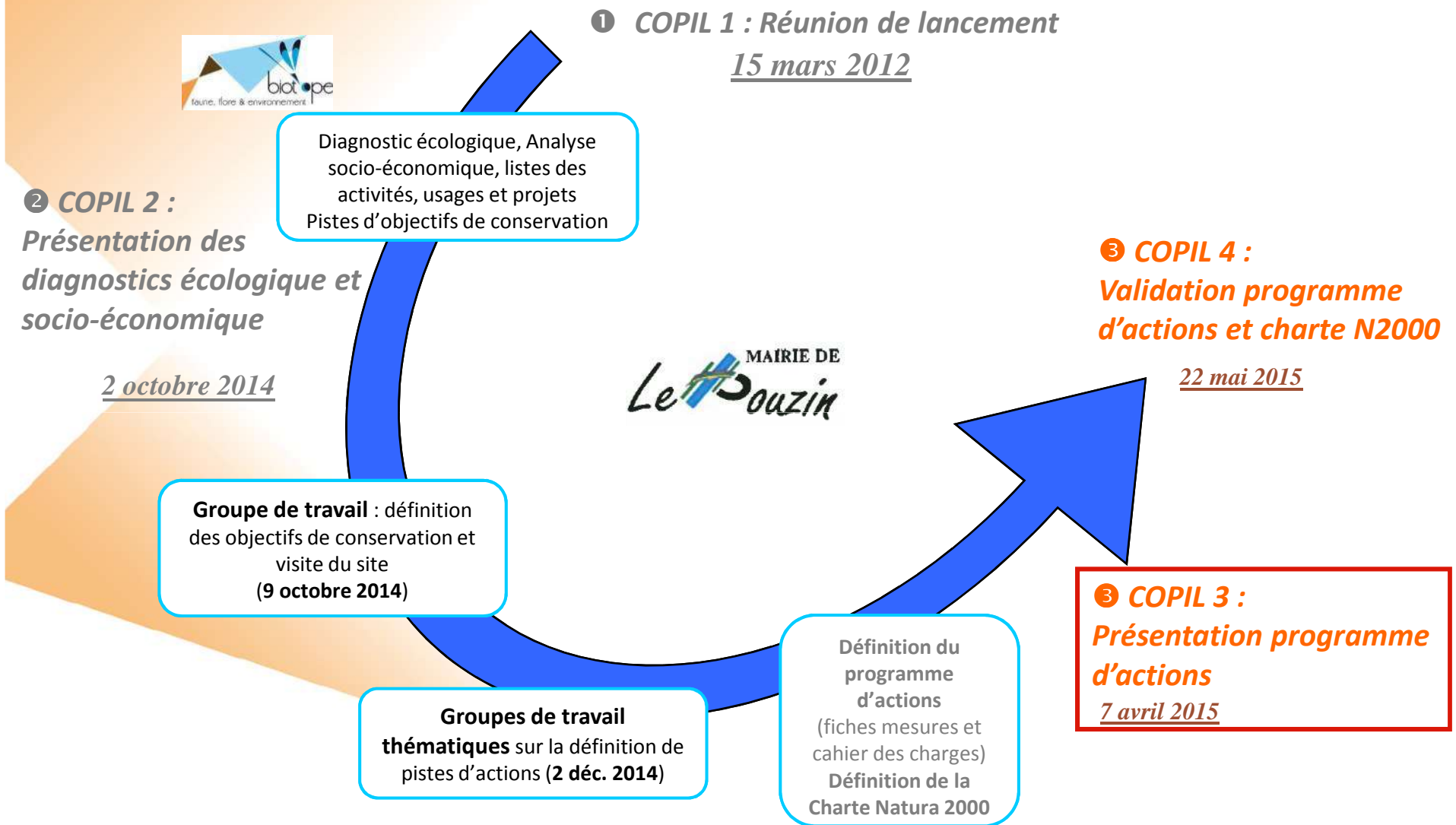
Mézayon et affluents: 51,4 ha

14 Grottes
(tampon 10ha) : 87 ha

Payre : 69 ha

Bayonne – Verdus – Fontaugier: 21,5 ha

Rappel des étapes du déroulement du Docob





Rappel des enjeux de conservation et menaces

Les enjeux de conservation

**Enjeux : 13 habitats naturels d'intérêt communautaire,
dont 2 prioritaires**

Enjeu fort

Enjeu modéré

Enjeu faible

Habitats naturels
Parcours substepaniques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220)*
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (6210)*
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9160)
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110)
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
Grottes non exploitées par le tourisme (8310)

* habitat naturel prioritaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaire

✓ Milieux ouverts
(bon état de conservation)



Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea * (6220), plateau de Rompon, août 2012– ©Biotope
44 ha (7%) - prioritaire

✓ Milieux forestiers et ripisylves (état de conservation moyen à bon)



Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), Payre, Monteillet, Bayonne, août 2012– ©Biotope **12,8 ha (2%)**

✓ Milieux rocheux
(bon état de conservation)



Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Rompon - ©Biotope **15 ha (2,5 %)**

Enjeux : 18 espèces d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Milieux	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la succise
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Loutre d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minioptère de Schreibers Murin à oreilles échanquées Murin de Bechstein Petit murin Petit rhinolophe

Milieux	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bechstein Rhinolophe euryale (†) Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanquées Grand murin Grand capricorne Lucane cerf-volant Ecaille chinée*
Anciennes galeries de Celles les Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubernie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves-souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minioptères de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves-souris cavernicoles

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 18 espèces animales d'intérêt communautaire annexe II (hormis les oiseaux)

Chauves-souris

9 espèces annexe II (et IV)



Petit Murin – © Biotope



Grand Murin – © Biotope



Lucane cerf-volant



Castor d'Europe



Loutre d'Europe



Damier de la Succise



Ecrevisse à pattes blanches © Biotope



Barbeau méridional– © Biotope



Blageon – © Biotope

Les menaces

Menaces hiérarchisées d'après un consensus avec les acteurs du territoire

➤ Forte:

- ✓ Fermeture des milieux par abandon des pratiques pastorales
- ✓ Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes: compétition interspécifique, transmission de maladie...



Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »



Renouée du Japon, foyer en expansion sur Chomérac et présente sur la Bayonne.

Menaces hiérarchisées d'après un consensus avec les acteurs du territoire

➤ Modérée :

- ✓ Modification du régime hydrique des cours d'eau
- ✓ Seuils : frein à la continuité écologique
- ✓ Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau
- ✓ Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation (hivernage) : dérangement des colonies de chauves-souris.
- ✓ Fréquentation des autres gîtes en milieu anthropisé
- ✓ Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les visiteurs / création de sentiers sauvages.



Menaces hiérarchisées d'après un consensus avec les acteurs du territoire

➤ Faible:

- ✓ Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements
- ✓ Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc.
- ✓ Piétinement de la végétation des pentes rocheuses par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation
- ✓ Eventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents à des fins industrielles.



Présentation des objectifs de conservation définis avec les acteurs

Les Objectifs de conservation

• Objectifs spatialisés

1 - Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.

2 - Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour le Barbeau méridional, le Blageon, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris.

3 - Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.

4 - Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.

5 - Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaire (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.

6 - Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.

2_ Les Objectifs de conservation

- **Objectifs transversaux**

7 - Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.

8 - Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.

9 - Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).

10 - Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.



Présentation de propositions d'actions

- Des retours sur ces propositions sont possibles jusqu'au 27 avril

Présentation de propositions d'actions

Présentation générale des outils disponibles

Outils* Natura 2000

Programme d'actions

Charte

Mesures
contractuelles

Mesures non
contractuelles

** basés sur des catalogues nationaux et régionaux (Circulaire Mesures Agro-environnementales, circulaire gestion Natura 2000...)*

Présentation générale du programme d'actions

Mesures contractuelles :

- Contrat agricole (MAEC)
 - Contrat forestier
- Contrat ni agricole/ni forestier (“nini”)

Mesures non-contractuelles :

- Mesures d'animation
- Mesures de communication
- Mesures de suivi écologique

Présentation générale du programme d'actions

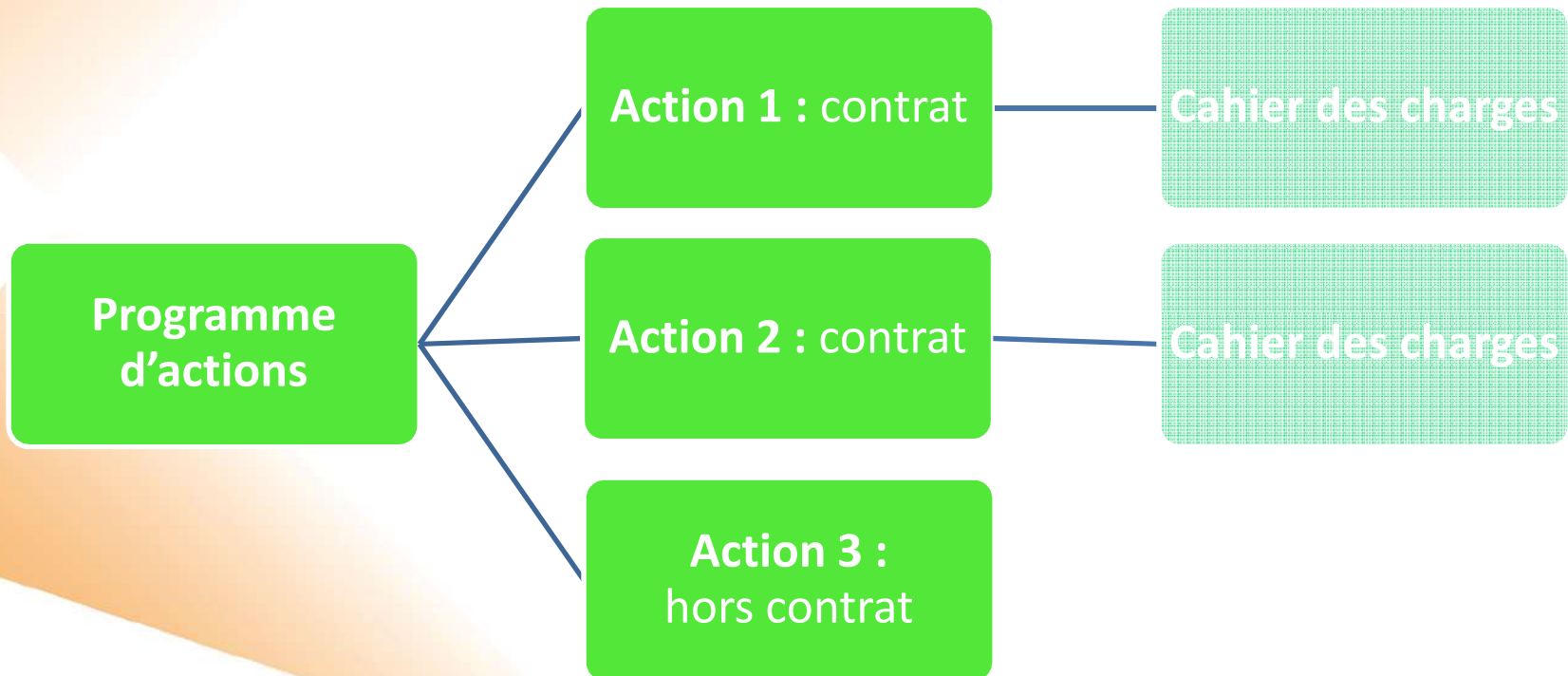
Programme d'actions

⇒ Mesures ou actions de toute nature, dont les mesures de gestion contractuelles

Modalités de la contractualisation

- Engagement **volontaire** du bénéficiaire (propriétaire ou ayant droit)
- Durée de l'engagement **5 ans**, renouvelable
- La signature d'un contrat donne droit à une **contrepartie financière** et à une **exonération** d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La signature d'un contrat est soumise à des conditions d'éligibilité

Présentation générale du programme d'actions



Fiche action

HAB	HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.		
2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor d'Europe, la Loutre d'Europe et les chauves souris.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Recensement de tous les seuils pouvant freiner le déplacement des populations de poissons
- En fonction des résultats du recensement, intervention sur deux seuils d'ici 6 ans : aménagement ou effacement si recommandé
- Lancement des suivis biennal après intervention

Territoire concerné : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents

Acteurs concernés : Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)

Superficie ou linéaire

Environ 36,6 km de cours d'eau (Mézayon : 25,8km et Payre : 10,8km)

Projet Agro-Environnemental et Climatique

- Touche un territoire plus vaste ou équivalent au Docob
- Mis en œuvre par un opérateur
- Mise en œuvre des MAEC prévues dans le Docob

Docob

- Mis en œuvre par une structure animatrice

Mesures d'animation

Mesures de gestion :
Forestières
Ni-ni (ni agricoles et ni forestières)
Agricoles

Mesures de communication et de sensibilisation

Mesures d'accroissement des connaissances

Présentation de propositions d'actions

Code de l'action	Intitulé de l'action	Intitulé de l'opération	Priorité
Thème : Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (1 action)			
ADM 1	Portage de l'animation du site	<ol style="list-style-type: none">1) Mise en œuvre des processus de contractualisation2) Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du Docob3) Suivi de la mise en œuvre du Docob4) Mise à jour du Docob5) Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation	1

Présentation de propositions d'actions

Code de l'action	Intitulé de l'action	Intitulé de l'opération	Priorité
Thème : Gestion des Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (8 actions)			
HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique	<ol style="list-style-type: none"> 1) Recensement des seuils pouvant gêner le déplacement des populations de poissons et avoir une incidence sur la pérennité de celles-ci. 2) Etudes préalable pour déterminer le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement. 3) En fonction des résultats de l'étude, prévoir un aménagement du seuil ou son effacement. 4) Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuils sur l'évolution des populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire. 	1
HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau	<ol style="list-style-type: none"> 1) Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau et restauration des berges et de la ripisylve 2) Entretien différencié et raisonné de la ripisylve 3) Préserver la végétation des berges de la fragmentation et de la destruction (cf. Charte Natura 2000) 	2
HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts	<ol style="list-style-type: none"> 1) En cas d'exploitation, mesures de maintien d'îlots de sénescence et des arbres les plus vieux ou morts sur pied. 2) Préserver les milieux forestiers de la destruction (cf. Charte Natura 2000) 	3
HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu	<ol style="list-style-type: none"> 1) Animation foncière 2) Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC. 3) Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture 	1

Code de l'action	Intitulé de l'action	Intitulé de l'opération	Priorité
HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche	1) Entretien des milieux ouverts sur des parcelles non agricoles 2) Entretien par la fauche et/ou le débroussaillage après ouverture 3) Retard de fauche sur les parcelles agricoles 4) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000) -	1
HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale	1) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur parcelles agricoles 2) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage sur parcelles non agricoles 3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)	1
HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs	1) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles non agricoles 2) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles agricoles 3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)	2
HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	1) Appliquer des interventions déjà éprouvées pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau 2) Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression sur des végétaux exotiques envahissants	2

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité
Thème : Suivis et amélioration des connaissances (18 actions)		
SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats	2
SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères	1
SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre	2
SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	2
SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site	3
SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site	3
SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site	2
SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site	2
SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site	3

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité
Thème : Suivis et amélioration des connaissances (18 actions)		
SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site	3
SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers	3
SUI 12	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux	1
SUI 13	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	1
SUI 14	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon	1
SUI 15	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis	2
SUI 16	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau	3
REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	1
REV 2	Révision du document d'objectifs	2

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité
Thème : Communication et sensibilisation (10 actions)		
COM 1	Diffusion d'un bulletin d'informations ou d'articles	1
COM 2	Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site - Organiser des journées de sensibilisation et des évènements pour les acteurs et usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes...) portant sur les enjeux du Docob (y compris sur les actions déjà existantes les concernant) et les liens avec leur activité - S'associer aux associations locales pour organiser des journées de nettoyage du site, - Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site. - Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site et visant à limiter l'impact des usagers et des visiteurs, notamment à l'entrée des grottes facilement accessibles	1
		2
		1
		2
COM 3	Réalisation, en partenariat avec les représentants des acteurs et usagers du territoire, d'un topoguide pour la découverte des enjeux du site	3
COM 4	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité	1
COM 5	Organiser des visites guidées	3

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité
Thème : Communication et sensibilisation (10 actions)		
COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde	3
COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés	2
COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site	1
COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques	1
COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site	2



Discussion autour de la Charte Natura 2000

- Des retours sur ces propositions sont possibles jusqu'au 27 avril

Présentation générale des outils disponibles

Outils* Natura 2000

Programme d'actions

Charte

Mesures
contractuelles

Mesures non
contractuelles

** basés sur des catalogues nationaux et régionaux (Circulaire Mesures Agro-environnementales, circulaire gestion Natura 2000...)*

Charte

⇒ Engagements et recommandations de la charte Natura 2000 (outil non rémunéré d'adhésion au DOCOB)

Modalités

- Adhésion **volontaire** des propriétaires et ayants droit, n'entraînant pas de surcoûts pour le signataire
- Repose sur des **engagements** et des **recommandations** de l'ordre des bonnes pratiques, classés par milieux et activités
- Donne droit à une **exonération** d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)
- La signature de la charte est soumise à des conditions d'éligibilité

Les trois grandes sections de la Charte

1. Engagements **généraux** et recommandations

2. Engagements et recommandations par **grands types de milieux**

- ✓ Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, prairies, landes...)
- ✓ Milieux forestiers
- ✓ Cours d'eau, berges et ripisylves et prairies humides
- ✓ Milieux rocheux, falaises et grottes

3.a Engagements et recommandations de gestion généraux pour les activités

3.b Engagements et recommandations par **grands types d'activités**

- ✓ Activités cynégétiques
- ✓ Pêche de loisir
- ✓ Spéléologie
- ✓ Randonnées : pédestre, VTT, course d'orientation, etc.
- ✓ Loisirs motorisés
- ✓ Escalade, parapente
- ✓ Collectivité territoriale
- ✓ Extraction de matériaux
- ✓ Entreprises

Les points à préciser dans la charte

1. Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, prairies, landes...)
-> précision sur la date des travaux de débroussaillage
2. Milieux forestiers
-> préciser le nombre d'arbre mort et les surfaces de coupes rases
3. Entreprises
-> mise à disposition des cahiers des charges en point de contrôle

Vos remarques et propositions

Propositions d'extension de périmètre

Quatre propositions

- 1) Extension du site Natura 2000 à la zone d'étude
- 2) Extension du site Natura 2000 à la zone d'étude et à l'ENS de la Boissine
- 3) Extension du site Natura 2000 à la zone d'étude et à l'ENS de la Boissine et au périmètre visé par l'arrêté préfectoral n° 2014-331-0004

Proposition N° 1: extension du site à la zone d'étude

Proposition d'extension N°1

Surface totale : 800 ha

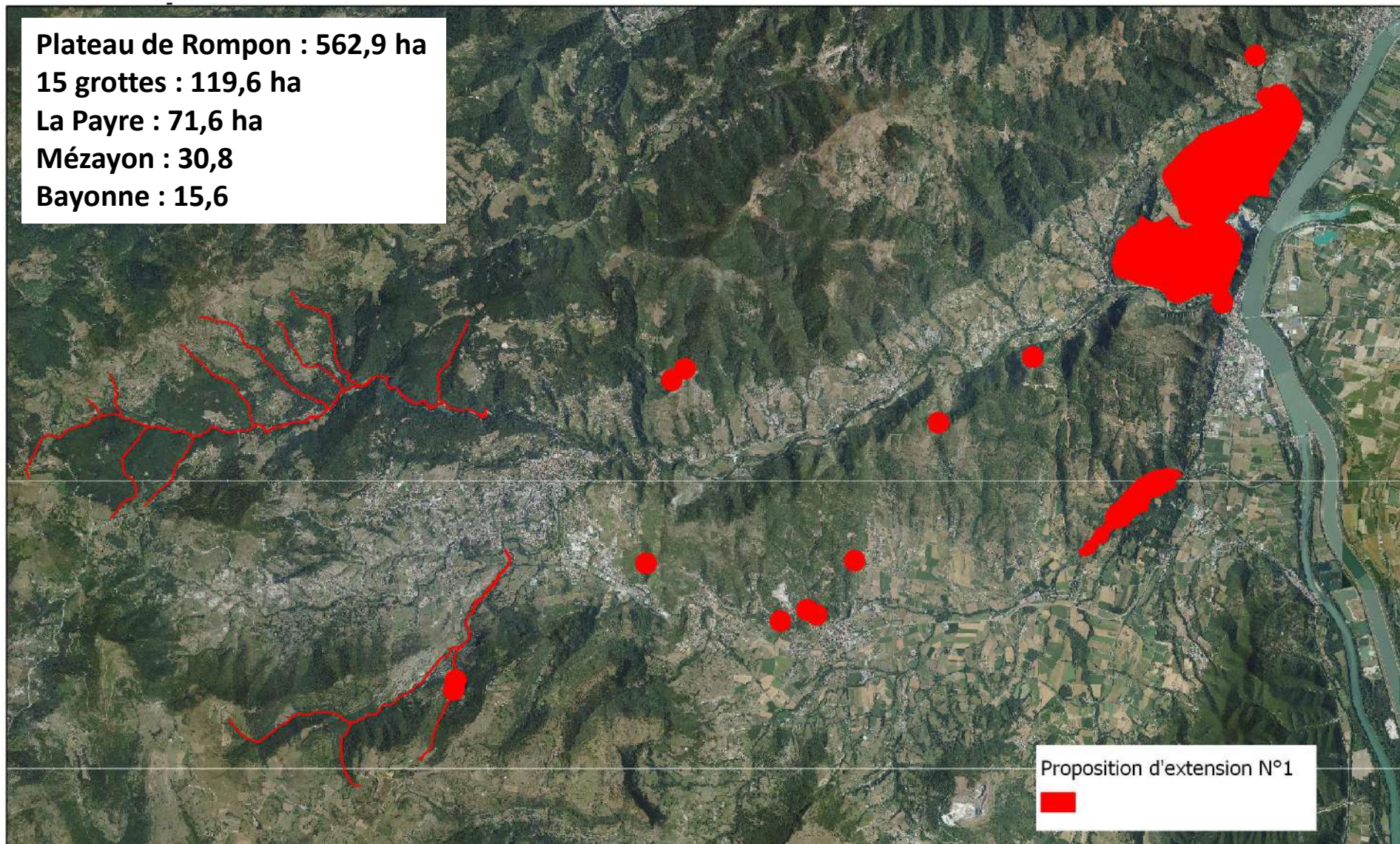
Plateau de Rompon : 562,9 ha

15 grottes : 119,6 ha

La Payre : 71,6 ha

Mézayon : 30,8

Bayonne : 15,6



Propositions d'extension N°1

Justification pour l'intégration du Mézayon et de la Bayonne

Intégration des habitats naturels:

- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160) ;
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0).

Intégration des habitats des espèces d'intérêt communautaire liés au cours d'eau représentant des enjeux forts et modérés :

- Ecrevisse à pattes blanches et Barbeau méridional, en tant qu'enjeux forts.
- Blageon, le Castor et la Loutre, comme enjeux modérés.
- Les chauves-souris d'intérêt communautaire (9 de l'annexe II et 9 de l'annexe IV) qui utilisent les cours d'eau comme zone d'alimentation ou comme éléments structurant leur déplacement.

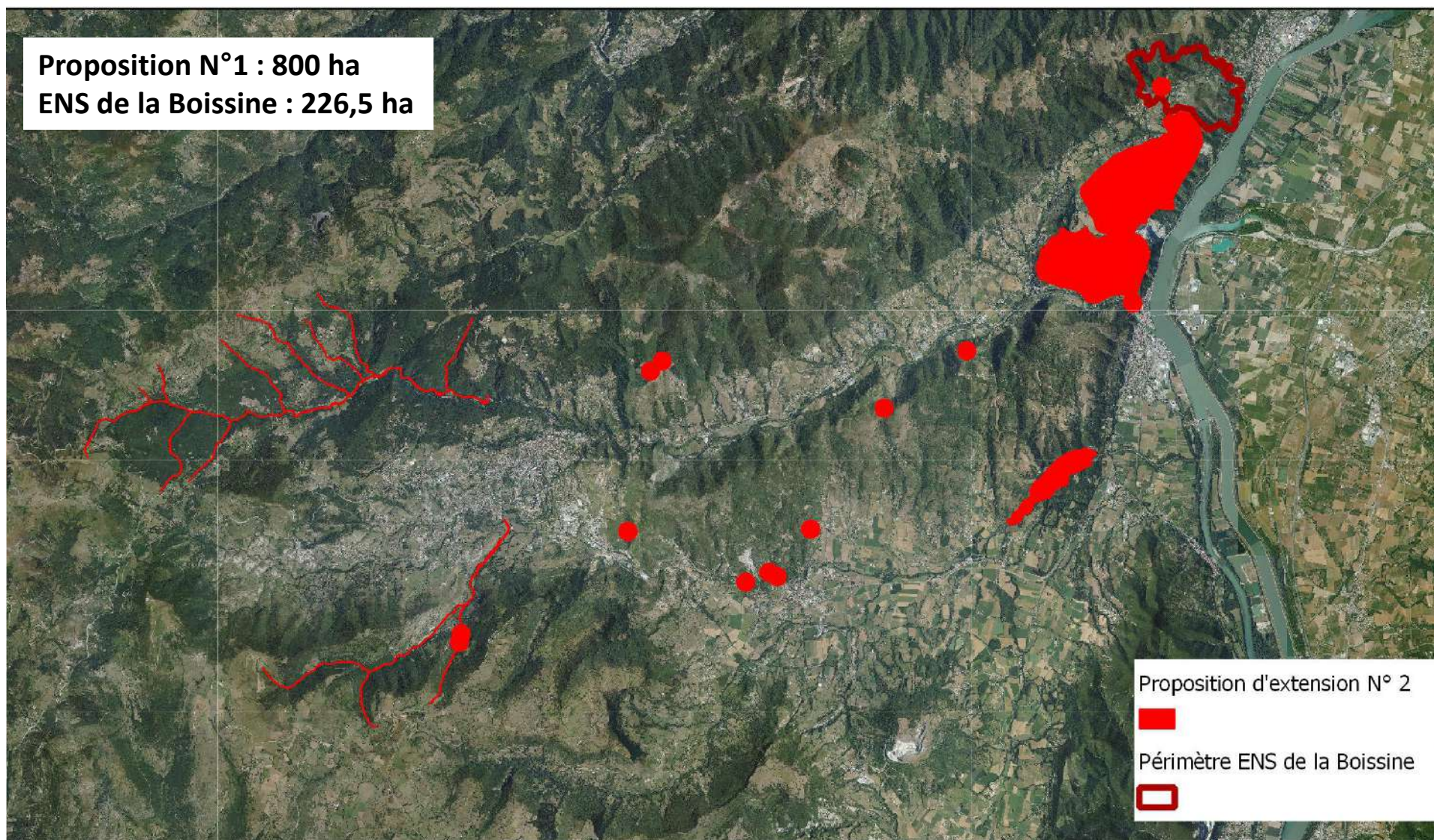
Justification pour l'intégration des 15 grottes

- Gîtes de reproduction, d'hivernage, de transit
- Les zones tampons = zone de tranquillité et d'alimentation

Proposition N° 2 : zone d'étude et ENS de la Boissine

Proposition d'extension N° 2

Surface totale: 1 026,5 ha



Propositions d'extension N°2

Justification pour l'intégration de l'ENS de la Boissine

Intégration des habitats naturels:

- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (1,084 ha), non présent sur le site B25 ;
- 5210 – Matorrals arborescents à *Juniperus* spp. (1,103 ha).

Type de milieux en continuité avec le plateau de Rompon et qui intègre les galeries de Celles les Bains. La mosaïque d'habitat offre des milieux favorables à :

- l'alimentation des chauves-souris
- la présence des milieux favorables au Damier de la succise sont à vérifier.

Proposition N° 3 : zone d'étude, ENS de la Boissine, périmètre arrêté préfectoral

Proposition N°1 : 800 ha
ENS de la Boissine : 226,5 ha
Complément : 15 ha environ

Surface totale: 1 041,5 ha environ

0 1,000
kilomètres
Échelle: 1:26 380

Propositions d'extension N°3

Justification pour l'intégration de l'ENS de la Boissine et du périmètre visé par l'arrêté préfectoral

Intégration des habitats naturels:

- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (1,084 ha), non présent sur le site B25 ;
- 5210 – Matorrals arborescents à *Juniperus* spp. (1,103 ha).

Type de milieux en continuité avec le plateau de Rompon et qui intègre les galeries de Celles les Bains. La mosaïque d'habitat offre des milieux favorables à :

- l'alimentation des chauves-souris
- la présence des milieux favorables au Damier de la succise sont à vérifier.

Périmètre continue et cohérence de périmètre avec la zone visée par l'arrêté préfectoral

Merci de votre attention !

Contacts:

Marig GROUAZEL, Mairie de Le pouzin

Tél : 04 75 63 81 48

Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr

Danielle BOIVIN, Biotope

Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12

Courriel : dboivin@biotope.fr

Délais pour remarques :

Avant le 27 avril 2015 aux deux adresses ci-dessus

Compte-rendu du 3^{ème} Comité de pilotage de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

7 avril 2015 -Salle polyvalente de Rompon

Participants et excusés

Etaient présents :

- Monsieur AUJOULAT M., chargé de mission, Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- Madame BEAUMES C., présidente, Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Madame BERTRAN A., chargée de mission, Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Madame BOIVIN D. directrice d'études, bureau d'études BIOTOPE
- Madame CHALEAT M., technicienne de rivières, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur CHAZOT P., technicien supérieur, Syndicat des Eaux Ouvèze Payre
- Monsieur CHEVALIER S., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Rompon
- Madame DALPRA L., adjointe, mairie de Saint-Julien-en-Saint-Alban
- Monsieur DENIS C. responsable du pôle Nature, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Monsieur DUBOSC J., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Le Pouzin
- Monsieur FESCHET R., élu, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche
- Monsieur GERARD D., adjoint, mairie de Le Pouzin, élu référent Natura 2000
- Madame GRIVAUD M., service environnement, pôle Nature, unité patrimoine naturel, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Madame GROUAZEL M., chargée de mission Natura 2000, mairie de Le Pouzin
- Monsieur IMBERTECHE J.F., président, Rompon Nature
- Madame JULLIAN L., responsable projets, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), antenne Drôme Ardèche
- Monsieur LADET A., responsable scientifique, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Ardèche (FRAPNA07) et expert scientifique
- Monsieur MARIZON J., adjoint, mairie de Baix
- Monsieur MARTIN A., maire, mairie de Le Pouzin, président du comité de pilotage Natura 2000
- Monsieur MOITIE E., responsable foncier et environnement, Lafarge France
- Madame POUMARAT M., chef de projet Natura 2000, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Monsieur RIOU B., élu, mairie de Rompon et conseiller scientifique, association paléodécouvertes

▪
Etaient excusés :

- Monsieur BALAY, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Monsieur BONHOMME, Office National des Forêts (ONF) Ardèche
- Monsieur BROUTIN E., région Rhône-Alpes
- Madame DUPRAZ J., présidente, association Avenir du Prieuré clunisien de Rompon Le Pouzin
- Monsieur LECLERE J.F., président, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) La Gaule Pouzinoise
- Monsieur LEMAITRE F., technicien randonnées/tourisme, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur LE TURDU D., cadre technique, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Comité Départemental de l'Ardèche (FFME CD07)
- Madame MASSON, DREAL Rhône-Alpes, unité territoriale Drôme-Ardèche
- Madame REME A., Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Monsieur RINCK R., adjoint au maire, mairie de Privas
- Monsieur SAUTIERE C., chef du service environnement, Conseil Général de l'Ardèche
- Monsieur SEGUIN P., technicien de l'environnement, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Monsieur TRAVERSIER J.L., ONF Ardèche
- Monsieur VEYRENCHÉ, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ardèche
- Monsieur VINCENT S., chargé de mission, Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme (LPO26)
- Monsieur VIVAT Y., maire, mairie de Rompon

Ordre du jour		Document d'appui
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des enjeux de conservation et menaces 2. Présentation des objectifs de conservation définis avec les acteurs 3. Présentation de propositions d'actions 4. Discussion autour de la Charte Natura 2000 5. Propositions d'extension de périmètre 	Présentation du bureau d'études Biotopie disponible en annexe 1.
Déroulement des interventions		Actions à entreprendre par qui
Ouverture de la séance	<p>-Mot de bienvenue et ouverture de la séance par M. Riou, adjoint au maire de Rompon et M. Martin, Maire de Le Pouzin, président du comité de pilotage local.</p> <p>- Présentation des participants à la réunion, tour de table</p>	
Introduction : retour sur la zone d'étude et sur les étapes du déroulement de l'élaboration du Docob	<p>Précision sur la surface de la zone d'étude</p> <p>Dans le cadre du travail sur la proposition d'extension du périmètre du site B25, il est apparu une différence entre la surface de l'aire d'étude détaillée dans le cahier des charges, d'environ 844 ha et celle délimitée sur les éléments cartographiques couvrant un peu plus de 788 ha. Cette différence est attribuable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) à la superposition entre elles des zones tampons de 10 ha autour des 14 grottes ; 2) à la superposition de certaines zones tampons des grottes avec l'entité du plateau de Rompon ; 3) à la non intégration de certaines cavités dans l'élément cartographique présentant la zone d'étude. <p>Ainsi, les zones tampons des grottes représentées sur la couche SIG ne cumulent pas 140 ha mais 87 ha.</p> <p>Déroulement de l'élaboration du Docob</p> <p>Le dernier comité de pilotage de validation du Docob sera programmé pour le mois de juin. La date sera prochainement communiquée. Pour cette réunion, les documents soumis à validation du comité de pilotage vous seront transmis 20 jours ouvrables avant la réunion.</p>	Les informations ci-contre seront dans le Docob.
Rappel des enjeux de conservation et menaces	<p>Les enjeux hiérarchisés</p> <p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification face à cette hiérarchisation revue suite aux commentaires apportés en séance au comité de pilotage du 2 octobre 2014.</p> <p>Il est précisé que 18 espèces de l'annexe II de la directive « habitats » sont présentes sur le site B25. Il s'agit des espèces en caractère blanc sur la diapositive 7 de la présentation. Le Rhinolophe euryale présenté dans la liste des espèces n'a pas été revu depuis 1983 sur le site. Cette espèce n'est donc pas comptabilisée parmi les espèces présentes.</p> <p>Les menaces hiérarchisées</p> <p>Les menaces ont été hiérarchisées et définies avec les groupes thématiques (groupe 1 : activités économiques ; groupe 2 : activités de loisirs et de pleine nature) réunis en atelier de travail le 2 décembre 2014.</p>	<p>Dans le Docob et le Formulaire Standard de Données (FSD), Biotopie veillera à faire apparaître les 18 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive Habitats considérées comme présente sur le site.</p> <p>Le Rhinolophe euryale sera inscrit au FSD en « non-présent » en indiquant que cette espèce n'a pas été contactée sur le site depuis 1983.</p>

Déroulement des interventions		Actions à entreprendre/ par qui
	<p>Le comité de pilotage souhaiterait que la modification suivante soit apportée à cette liste hiérarchisée :</p> <p>L'éventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents à des fins industrielles est une menace jugée faible à l'échelle du site B25. La remarque est faite que cette exploitation pourrait fortement augmenter dans un avenir plus ou moins proche en lien avec le développement du bois énergie et devenir un enjeu fort sur ce site.</p> <p>Il est demandé de remplacer « Eventuelle exploitation des vieilles forêts » par « Exploitation des bois des vieilles forêts de chênes verts et pubescents et des ripisylves à des fins industrielles ».</p> <p>Des travaux ont été menés par l'entreprise RTE ou ERDF sur la commune de Rompon avec coupe à blanc d'une surface importante de boisement. Il est précisé que les entreprises doivent veiller au respect des réglementations dans le cadre de leurs travaux. Par ailleurs, dans le cadre du document d'objectifs, il est possible de rédiger une fiche action avec pour objectifs l'amélioration des modalités d'interventions sur site (techniques employées, périodes d'intervention, etc.). Les communes peuvent également alerter elles-mêmes les entreprises afin que ces dernières prennent contact au niveau local avec la structure animatrice en amont de la mise en œuvre des travaux.</p>	<p>La modification de la hiérarchisation des menaces acceptée par le comité de pilotage sera répercutée dans le Docob.</p> <p>Une veille concernant l'exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents et ripisylves sera effectuée et indiquée dans une fiche action.</p>
<p>Présentation des objectifs de conservation définis avec les acteurs</p>	<p>Les objectifs de conservation définis dans le cadre d'un atelier de travail réunissant les deux groupes thématiques (groupe 1 : activités économiques ; groupe 2 : activités de loisirs et de pleine nature) le 9 octobre 2014 sont présentés au comité de pilotage.</p> <p>Il est proposé par les services de l'Etat et la structure porteuse d'apporter une modification à l'objectif spatialisé no. 6 afin de préciser que les grottes sont aussi à maintenir en tant qu'habitat naturel d'intérêt communautaire. L'objectif 6 « Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris » se lira dorénavant « Maintien dans un bon état de conservation des falaises et des grottes, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats des chauves-souris. »</p> <p>Un des participants fait part de son inquiétude de voir la « publicité » autour de la grotte de Meysset avec en parallèle un projet de fermeture de cette grotte au public. Aucun projet de fermeture physique (par barreaux) de la grotte n'est connu actuellement. Il est précisé par ailleurs qu'une sensibilisation est plus efficace qu'une fermeture pour garantir le maintien de cette grotte et ses espèces en bon état de conservation.</p>	<p>La modification acceptée par le comité de pilotage sera répercutée au Docob.</p>
<p>Présentation de propositions d'actions</p>	<p>Les propositions d'actions présentées au comité de pilotage sont issues des pistes d'actions apportées par les membres des groupes thématiques réunis le 2 décembre 2014 à Rompon. Ces pistes ont été retravaillées afin de répondre aux exigences de la mise en œuvre du Docob, notamment pour faciliter l'accès aux financements européens, nationaux et régionaux. C'est d'ailleurs par besoin de conformité avec les outils nationaux permettant le financement de la mise en œuvre de Natura 2000 qu'il est ici fait référence au dispositif agricole des Mesures Agro-Environnemental et Climatique (MAEC) et au Projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Certaines actions du docob sont proposées avec financement dans le cadre de Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC). Ces mesures pourront être financées si un projet de PAEC intègre à l'avenir le site B25. Cela ne signifie pas que la structure animatrice du site B25 sera structure porteuse d'un tel projet. Il peut s'agir d'une structure extérieure comme le PNR des Monts d'Ardèche par exemple.</p> <p>Etant donné le court délai de mise à disposition des documents présentés en séance, il est proposé au comité de pilotage de faire des retours écrits à Marig Grouazel et Danielle Boivin pour le 27 avril.</p>	<p>Les modifications acceptées par le comité de pilotage et les nouvelles propositions seront intégrées au programme d'actions du Docob.</p>

Déroutement des interventions	Actions à entreprendre par qui
<p>En séance, le comité de pilotage est invité à se prononcer sur les propositions d'actions et sur l'ordre de priorité accordé à chacune.</p> <p>Sont donc proposées les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HAB 1_Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des seuils et des propriétaires. ✓ Préciser dans la fiche les interventions envisagées et réalisées dans le cadre du SDAGE, SAGE, Contrat de rivière, etc. ✓ Prendre en compte le risque de déplacement de matériaux pollués. ✓ Ajouter dans l'étude préalable la prise en compte des flux solides (transport des sédiments). <p>L'agence de l'eau est proposée en priorité comme financeur potentiel de cette action. La remarque est faite que l'agence de l'eau ne financera peut être pas l'action selon les seuils visés par la restauration. Les subventions pour ces actions diminuant, les financements alloués dépendent du type de seuil visé par l'aménagement ou l'effacement. Il est toutefois précisé que dans le cadre du docob, l'agence de l'eau est sollicitée en premier lieu pour les actions dont le financement relève normalement de ses attributions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - HAB 2_ Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour ne pas laisser croire au lecteur de la charte Natura 2000 et du Docob que les arbres dépérissants ou morts seront maintenus sur les berges sans une prise en compte des risques d'embâcle qu'ils peuvent engendrer, et pour être en cohérence avec la contractualisation proposée dans la programme d'actions « Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », il est proposé qu'au moment de la signature de la charte il soit précisé les secteurs à embâcles où cet engagement ne peut être souscrit pour des raisons de sécurité publique. <p>La gestion des déchets devra-t-elle être faite par les communes uniquement ? non, il s'agit d'un projet collectif auquel d'autres organismes, notamment le département de l'Ardèche peuvent participer.</p> <p>Il existe des opérations de ramassage des déchets en bordure du Rhône ou des opérations avec le public ou les scolaires. Ces opérations sont prises en compte dans les actions de sensibilisation du docob.</p> <ul style="list-style-type: none"> - HAB 3 Favoriser le vieillissement des forêts <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cette action est notée en priorité 3. Il est possible que cette priorité évolue dans le temps. La structure animatrice sera toutefois en mesure de mettre en place cette action si cela s'avère nécessaire. Il est précisé que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a engagé une démarche pour la préservation des forêts vieillissantes dans le cadre d'un appel à projet « Massif Central ». - HAB 4_Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est demandé de bien faire apparaître que l'animation foncière concerne à la fois les parcelles agricoles et les parcelles non agricoles. Pour travailler sur la définition 	

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre par qui
	<p>des zones prioritaires à la réouverture, on mobilisera tous les propriétaires (agriculteurs et non agriculteurs), et les acteurs locaux de l'agriculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire apparaître les collectivités, et les industriels comme des participants à cette animation foncière. ✓ Etant donné que le site ne figure pas dans un PAEC actuellement, il serait pertinent d'élargir les financements au terme « mesures agricoles » ou autres gestions environnementales (exemple de site en gestion par le conservatoire d'espaces naturels Drôme Ardèche). <p>- HAB 5_Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour maintenir les surfaces en prairies naturelles permanentes, il est proposé d'ajouter l'engagement unitaire HERBE_07 : « Qualité écologique des Prairies Naturelles de fauche » en plus d'OUVERT_01. ✓ Pour le retard de fauche, il est décidé de ne pas faire apparaître de date dans la fiche action et le cahier des charges type. Cette date sera fixée au moment de la contractualisation afin de prendre en compte les contraintes spécifiques à chaque secteur de fauche (fauche précoce en plateau sec, fauche plus tardive en secteur humide...). <p>- SUI 1_Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Révision à la hausse de l'ordre de priorité de l'action. Niveau de priorité 1. <p>- SUI 2_Suivre l'évolution des colonies de chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La grotte de Meysset aura son propre suivi. Le chiffrage des coûts n'est donc pas à prendre en compte dans le Docob. ✓ Proposer un suivi biennal dans un nombre de grottes plus réduit. ✓ Voir aussi à coordonner les suivis avec les autres programmes, comme celui du PNR des Monts d'Ardèche en ce qui concerne les grottes de la Jaubernie dans le cadre de son « plan d'action en faveur des chauves-souris du territoire du PNR Monts d'Ardèche ». ✓ Le niveau de priorité de cette action a été défini en concertation avec les experts locaux. La fréquence des suivis sera établie au cas par cas. <p>- SUI 11_Suivre l'évolution des milieux forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il serait plus pertinent d'inventorier les vieux noyaux forestiers plutôt que de suivre l'évolution des milieux forestiers. Le PNR des Monts d'Ardèche travaille déjà sur un appel à projet portant sur l'identification des noyaux forestiers. Une articulation est à rechercher pour ces deux actions. ✓ Il est proposé par le comité de pilotage de repousser le suivi à tous les 15 ou 20 ans. Les services de l'Etat expliquent qu'il y aura toutefois, au bout de 6 ans, une évaluation de l'état de conservation des habitats qui intégrera les habitats forestiers. Un passage sur les habitats forestiers sera donc nécessaire. Il sera programmé dans l'action REV 1. <p>- Il est proposé d'ajouter une nouvelle action d'inventaire des orthoptères, lépidoptères. Il est précisé que la Magicienne</p>	

<i>Déroulement des interventions</i>		<i>Actions à entreprendre/ par qui</i>
	<p>dentelée (<i>Saga pedo</i>) est présente sur les parcelles de Lafarge sur le plateau de Rompon.</p> <ul style="list-style-type: none"> • COM 2_ Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévoir l'entretien et l'actualisation des équipements. ✓ Il est proposé de mutualiser les moyens de communication sur site, de discuter de manière collective pour la création de nouveaux panneaux afin de ne pas les démultiplier sur le site. • COM 5_ Organiser des visites guidées <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ordre de priorité de cette action est revu à la hausse. Elle passe d'une priorité 3 à 2. • COM 8_ Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ordre de priorité de cette action est revu à la baisse. Elle passe d'une priorité 1 à 2. • COM 10_ Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est proposé de procéder dans un premier temps à un inventaire des sentiers et chemins existants. Produire un état des lieux des équipements d'accueil du public sur le site. ✓ Proposer aussi des équipements, comme les parkings. Il s'agit d'orienter le public vers les parkings existants plutôt que d'en créer de nouveaux. 	
<p>Discussion autour de la Charte Natura 2000</p>	<p>La charte n'a pu être vue dans son ensemble lors de la réunion du comité de pilotage. Quelques points à préciser ont été abordés en séance. Voici en résumé les choix établis par le comité de pilotage sur ces questions.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans les engagements et recommandations sur les milieux ouverts et semi-ouverts, la période pour la réalisation des travaux d'entretien est délimitée entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars. La fauche est retirée de cet engagement, seul le débroussaillage est maintenu. 2. Dans les engagements et recommandations sur les milieux forestiers, <ul style="list-style-type: none"> ✓ la surface de la coupe rase (2^{ème} engagement) a été définie comme étant de 1 ha d'un seul tenant. ✓ Le nombre d'arbres sénescents, à cavités ou morts abritant la faune à laisser sur pied est fixé à 4 et 4 arbres supplémentaires en cas de contrat Natura 2000. ✓ Dans le 3^{ème} engagement, la mention « afin de faciliter l'adaptation des espèces aux changements climatiques » a été supprimée. ✓ Dans le 4^{ème} engagement, le point de contrôle est à revoir car il est ambigu : la notion « d'interventions ponctuelles » est supprimée du point de contrôle. 3. Dans les engagements pour les entreprises, il est proposé comme 2^{ème} engagement « Informer mes sous-traitants des enjeux et sensibilités écologiques du site » avec un point de contrôle qui est la vérification de courriers + des cahiers des charges des interventions. Il est proposé que le point de contrôle s'applique sur le cahier des charges ou, si le cahier des charges n'existe pas, sur un courrier informant le sous-traitant de la sensibilité écologique du site. 	<p>Les modifications acceptées par le comité de pilotage et les nouvelles propositions seront intégrées à la charte Natura 2000 du site B25.</p>

Déroulement des interventions		Actions à entreprendre par qui
	<p>Etant donné le court délai de mise à disposition des documents présentés en séance, il est proposé au comité de pilotage de faire des retours écrits sur la Charte à Marig Grouazel et Danielle Boivin pour le 27 avril.</p>	
Propositions d'extension de périmètre	<p>Trois propositions d'extension du périmètre ont été soumises à un premier avis du comité de pilotage.</p> <p>La proposition la plus cohérente pour le territoire semble être la troisième proposition qui englobe l'espace naturel sensible (ENS) de la Boissine où les enjeux écologiques sont très proches de ceux du plateau de Rompon. La Boissine abrite 2 habitats naturels d'intérêt communautaires, le Damier de la Succise, et englobe les galeries du Pont des Etoiles (La Pouzat) et sa zone tampon (cf. le N.B. ci-dessous). Elle assure aussi la continuité avec l'entité du plateau de Rompon.</p> <p>L'argumentaire devra être complété par le bureau d'études pour la proposition d'extension de périmètre n°3. Cette proposition est basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la continuité écologique et géologique, - la cohérence par rapport à l'arrêté dit de CEMEX concernant la grotte de Meysset, - la complémentarité et la mutualisation des moyens humains et financiers avec la politique ENS du département de l'Ardèche. <p>Il est précisé que le site ENS de la Boissine comporte une population de Damier de la Succise mise en évidence lors des 24 heures naturalistes de la FRAPNA sur la commune de La Voulte sur Rhône.</p> <p>L'extension du périmètre proposée soulève l'inquiétude de voir les territoires de chasse diminuer avec Natura 2000. Il est rappelé que l'activité de chasse n'est pas interdite à l'intérieur des périmètres Natura 2000. Il est d'ailleurs précisé que cette activité est nécessaire pour le maintien d'un équilibre au sein du site notamment par la régulation des populations de sangliers.</p> <p>Le comité de pilotage souhaiterait avoir à sa disposition une carte présentant les 3 périmètres proposés à l'échelle du 1/25 000 millièm.</p> <p>Avant le prochain comité de pilotage, la mairie de Le Pouzin prendra contact avec le Conseil général de l'Ardèche afin d'obtenir leur accord de principe sur l'intégration de l'ENS de la Boissine dans le périmètre du site Natura 2000 B25.</p> <p><i>N.B : Les galeries de Celles les Bains identifiées dans le Docob sont en réalité les galeries du Pont des Etoiles. Les galeries de Celles les Bains sont plus à l'Ouest et à l'extérieur de l'ENS de la Boissine.</i></p>	<p>Biotope mettra à la disposition des membres du comité de pilotage les représentations cartographiques au 1/25 000 millièm des propositions de périmètre sur fond IGN.</p>
Clôture de la réunion	<p>Certains membres du comité de pilotage n'ont pu prendre connaissance des documents de séance avant la réunion. Les membres du comité de pilotage ont donc jusqu'au 27 avril pour faire part de leurs remarques ou propositions à Danielle Boivin et Marig Grouazel, aux coordonnées suivantes :</p> <p>Marig GROUZEL, Mairie de Le Pouzin Tél : 04 75 63 81 48 Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr</p> <p>Danielle BOIVIN, Biotope Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12 Courriel : dboivin@biotope.fr</p>	

Monsieur le Maire de la commune de Le Pouzin et président du comité de pilotage local

Le 21 avril 2015



Alain MARTIN

Annexe 1 : Présentation Biotope projetée en réunion

Mesdames, Messieurs les membres du
comité de pilotage local du site Natura 2000
B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669

Le Pouzin, le 17 avril 2015

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 du 7 avril 2015.

Pièce jointe : Compte-rendu de la réunion.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le compte-rendu du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 du 7 avril 2015.
La présentation power-point de cette réunion est annexée au compte-rendu.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local



Alain MARTIN

Comité de pilotage du 18 mai 2015

Mesdames, Messieurs les membres du
comité de pilotage local du site Natura
2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669,

Le Pouzin, le 12 mai 2015

Objet : Invitation au 4^{ème} comité de pilotage local de rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669.

Pièce jointe : Liste des destinataires.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du quatrième comité de pilotage local de rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 qui se tiendra le :

Jeudi 18 juin 2015 de 9h30 à 12h30 en la salle des fêtes de Le Pouzin

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du document d'objectifs avec prise en compte des modifications demandées au cours du troisième comité de pilotage local
- Proposition de validation du document d'objectifs et du périmètre du site

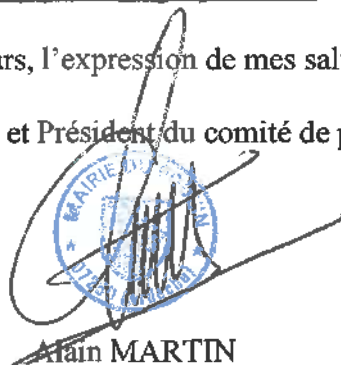
La validation du document d'objectifs et du périmètre se fera par vote à main levée au cours de la séance. Je vous prie de bien vouloir vous faire représenter en cas d'absence pour ce comité de pilotage local.

Pour toutes questions ou remarques, veuillez prendre l'attache de Marig Grouazel, chargée de mission Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin dont les coordonnées sont les suivantes :

Mairie Le Pouzin
Tél. : 04 75 63 81 48
marig.grouazel@lepouzin.fr

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local



Alain MARTIN

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
AAPPMA la Gaule Pouzinoise	Monsieur	LECLERE	Jean François	1, rue des Isles	07800	BEAUCHASTEL
AAPPMA la Loche	Monsieur	VIALATTE	Léo	11, boulevard du lycée	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	MIRALLES	Eric	Place de la République Chapelle Sainte Euphémie	07210	BAIX
ACCA	Monsieur le Président	SANCHEZ	Romain	1, rue des Fuschias	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
ACCA	Monsieur le Président	DUBOSC	Jérôme	Quartier Le Pré	07210	ROCHESSAUVE
ACCA	Monsieur le Président	CHEVALIER	Simon	Quartier Villeneuve	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président	CHASSON	Yves	Quartier les Roberts	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
ACCA	Monsieur le Président	PESSEMESSE	Frédéric	Les Archilets	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FAUCON	Philippe	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
ACCA	Monsieur le Président	POURCHAIRE	Françis	Les Véoux	07210	CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FESCHET	Jean Marie	Masneus	07000	COUX
ACCA	Monsieur le Président	NUSILLARD	Jean Michel	HLM La Méansole	07000	FLAVIAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	GOUNON	René	Chemin de Vaumalle Hameau de Vaumalle	07000	VEYRAS
ACCA	Monsieur le Président	BERNARD	Jean François	Quartier Le Roure	07000	LYAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	FREYSSENET
ACCA	Monsieur le Président	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	SAINT PRIEST
ACCA	Monsieur le Président	MARTEL	Fabrice	Le Narsas	07000	PRANLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	POURCHERES
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur	BALAY	Michaël	14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur			Avenue Moulin de madame BP715	07007	PRIVAS CEDEX
Association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon	Madame la présidente	DUPRAZ	Joëlle	Les Sources Haut Chassagne	07000	COUX

Jeudi 18 juin 2015 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Association Castor et Homme	Monsieur le Président	PENEL	Sébastien	27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le Président	ARNAUD	Henri-Jean	7, cours du Temple	07000	PRIVAS
BIOTOPE	Directrice d'études	BOIVIN	Danielle	22, boulevard Maréchal Foch BP58	34140	MEZE
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVE
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIERE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			24, chemin la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
Comité départemental de Canoë-Kayak Ardèche	Monsieur le Président	DEBAUD	Olivier	Base nautique de Dugradus	07200	AUBENAS
Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le Président	ROBERT	Jean-Marie	10, rue porte neuve BP 210	07002	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS

Jeudi 18 juin 2015 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le Président			23 bis cours du Palais BP210	07002	PRIVAS
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur le Président	THOMINE	Benjamin	130 chemin du cirque des Gens	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Tourisme	Monsieur le Président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président	COTTA	Robert	8 avenue Marcel Cachin BP15	07350	CRUAS
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Madame la Présidente	SERRE	Laetitia	1, rue Serre du Serret	07003	PRIVAS CEDEX
Commune	Monsieur le Maire	BOYER	Yves	Mairie	07210	BAIX
Commune	Monsieur le Maire	BROTTE	Bernard	Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
Commune	Monsieur le Maire	MARTIN	Alain	Mairie, 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Commune	Monsieur le Maire	VIVAT	Yann	Hôtel de Ville	07250	ROMPON
Commune	Monsieur le Maire	FOUGEIROL	Julien	Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
Commune	Madame le Maire	PALIX	Dominique	Mairie Quartier Liberne	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	BERNARD	Jérôme	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	JEANNE	Jean-Pierre	Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
Commune	Monsieur le Maire	BEAL	Gérard	Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
Commune	Monsieur le Maire	VALLA	Michel	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07006	PRIVAS
Commune	Monsieur le Maire	LOUCHE	Alain	Mairie, 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
Commune	Monsieur le Maire	VEYREINC	François	Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
Commune	Monsieur le Maire	LADREYT	Jean-Pierre	Mairie, Le Village	07000	FREYSSINET

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Commune	Monsieur le Maire	MERCHAT	Jacques	Mairie, Le Village	07000	SAINT PRIEST
Commune	Monsieur le Maire	CLAIR	Denis	Mairie Le Village	07000	PRANLES
Commune	Monsieur le Maire	MARCHAL	Jean-Paul	Mairie	07000	CREYSSEILLES
Commune	Monsieur le Maire	SADY	Rolland	Mairie	07000	POURCHERES
Confédération Paysanne	Monsieur le Président	BROUSSE	Christian	4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président	SAULIGNAC	Hervé	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président	QUEYRANNE	Jean-Jack	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Monsieur le Directeur			Le Bourg	43230	CHAVANCIAC LA FAYETTE
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur	COQUILLART	Hervé	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Madame	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
DCESE	Madame	RAFITOUSSI	Sylvie	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
D.D.T. Unités territoriales Nord Ardèche	Monsieur	ROURE	Stéphane	2, avenue Hélène de Tournon BP 2	07301	TOURNON SUR RHONE
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Monsieur le Directeur			7 boulevard du Lycée BP 730	07007	PRIVAS
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service Urbanisme et Territoire				2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service environnement	Monsieur Le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS

Jeudi 18 juin 2015 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Hôtel du département Quartier la Chaumette BP 737	07007	PRIVAS
DREAL antenne 07	Monsieur le Directeur			11, boulevard du lycée BP622	07006	PRIVAS
DREAL Rhône Alpes	Madame la Directrice			5, place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06
Expert scientifique/FRAPNA 07	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Expert scientifique	Monsieur	RIOU	Bernard	Les Acacias Quartier Rondette	07250	ROMPON
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le Président			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le Président			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
Lafarge Granulats Sud	Monsieur	MOITIE	Eric	Avenue du Général de Gaulle BP 26	13870	ROGNONAS
Les randonneurs vivarois	Monsieur le Président	RUEL	Christian	10, avenue de Prahines Bat 2	07000	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	BERLEMONT	Philippe	Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ONCFS 2, place des Mobiles BP613	07000	PRIVAS CEDEX
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef	MENDRAS	Laurent	7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
Office National des Forêts	Monsieur	VENTALON	Yvon	Le Moulin à vent	07150	VALLON PONT D'ARC

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Office National des Forêts	Monsieur	TRAVERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
Ouvèze Rando	Monsieur le Président	PALIX	Jean-Claude	Quartier Chaliac	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
PNR Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Domaine de Rochemure	07380	JAUJAC
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Réseau de Transport d'Electricité	Monsieur	AUJOULAT	Michel	Centre Développement Ingénierie Rhône- Alpes Auvergne Service concertation, environnement, tiers 5, rue des Cuirassiers TSA 30111	69399	LYON CEDEX 03
Rompon Nature	Monsieur le Président	DUMAS	Michel	Place des Ecoles	07250	ROMPON
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC
Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche	Monsieur le Président	GENEST	Jacques	283, chemin d'Argevillières BP616	07006	PRIVAS
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président			Mairie	07000	ST JULIEN EN SAINT ALBAN
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président	CHASTAN	Yves	Château du Bousquet	07800	SAINT LAURENT DU PAPE
Syndicat des brevets d'Etat	Monsieur	MOQUET	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le Président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Départemental d'Equipeement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président	GRANJON	Patrick	Avenue de l'Industrie	07000	PRIVAS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
Jeudi 18 juin 2015 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente	POLLARD-BOULOGNE	Annie	Z.I. Le Paty	07250	LE POUZIN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur	FEINT	Christophe	Parc club du Moulin à Vent 33, avenue Georges Levy - bâtiment 51	69693	VENISSIEUX
	Monsieur	DEMARD	Thierry	Laval	07250	ROMPON
	Monsieur	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	FREYSSENET

Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)

4ème Comité de pilotage pour la rédaction du Docob
18 juin 2015 – Le Pouzin



Ordre du jour

1. Rappel des enjeux de conservation
2. Rappel des objectifs de conservation
3. Présentation du programme d'actions
 1. Fiches actions
 2. Cahiers des charges types
4. Proposition de validation du DOCOB

MAIRIE DE
Le Pouzin

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »



Zone d'étude du site B25 : 788,4 ha

Plateau de Rompon : 559 ha

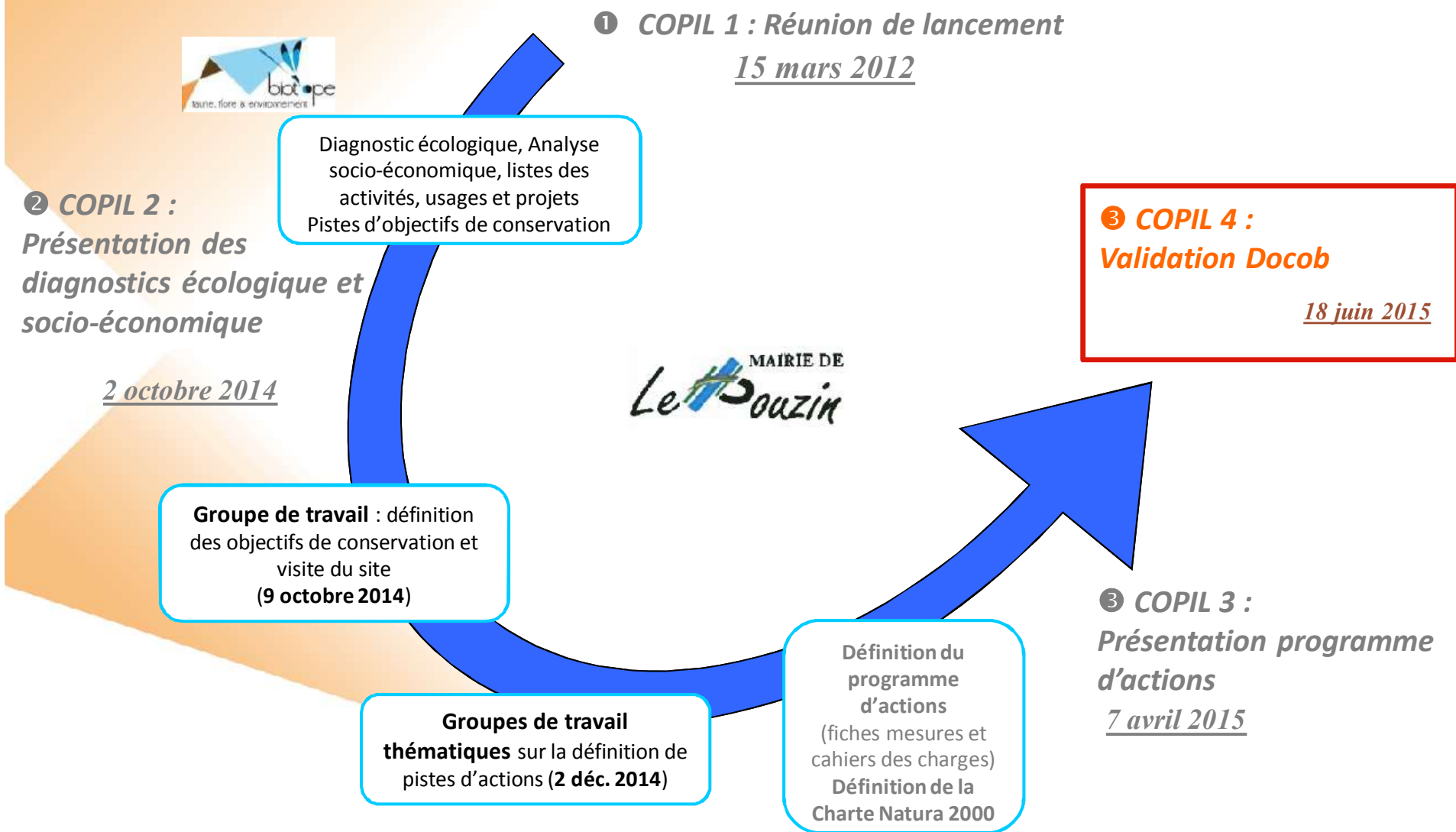
Mézayon et affluents: 51,4 ha

14 Grottes
(tampon 10ha) : 87 ha

Payre : 69 ha

Bayonne – Verdus – Fontaugier: 21,5 ha

Rappel des étapes du déroulement du Docob





Rappel des enjeux de conservation

Les enjeux de conservation

**Enjeux : 13 habitats naturels d'intérêt communautaire,
dont 2 prioritaires**

Enjeu fort

Enjeu modéré

Enjeu faible

Habitats naturels
Parcours substepaniques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220)*
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (6210)*
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9160)
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110)
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
Grottes non exploitées par le tourisme (8310)

* habitat naturel prioritaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaire

✓ Milieux ouverts
(bon état de conservation)



Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea * (6220), plateau de Rompon, août 2012– ©Biotope
44 ha (7%) - prioritaire

✓ Milieux forestiers et ripisylves (état de conservation moyen à bon)



Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), Payre, Monteillet, Bayonne, août 2012– ©Biotope **12,8 ha (2%)**

✓ Milieux rocheux
(bon état de conservation)



Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Rompon - ©Biotope **15 ha (2,5 %)**

Enjeux : 19 espèces d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Milieux	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la succise
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Loutre d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minioptère de Schreibers Murin à oreilles échanquées Murin de Bechstein Petit murin Petit rhinolophe

Milieux	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bechstein Rhinolophe euryale (†) Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanquées Grand murin Grand capricorne Lucane cerf-volant Ecaille chinée*
Anciennes galeries de Celles les Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubernie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves-souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minioptères de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves-souris cavernicoles

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 19 espèces animales d'intérêt communautaire annexe II (hormis les oiseaux)

Chauves-souris

9 espèces annexe II et IV



Petit Murin – © Biotope



Grand Murin – © Biotope



Lucane cerf-volant



Castor d'Europe



Loutre d'Europe



Damier de la Succise



Ecrevisse à pattes blanches © Biotope



Barbeau méridional– © Biotope



Blageon – © Biotope



Rappel des objectifs de conservation définis avec les acteurs

Les Objectifs de conservation

• Objectifs spatialisés

1 - Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.

2 - Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris..

3 - Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.

4 - Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.

5 - Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaire (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.

6 - Maintien dans un bon état de conservation des falaises et des grottes, habitat naturel d'intérêt communautaire et habitat des chauves-souris.

2_ Les Objectifs de conservation

- **Objectifs transversaux**

7 - Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.

8 - Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.

9 - Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).

10 - Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.

Présentation du Programme d'actions

- **Elaboré avec la prise en compte des modifications demandées par les membres du comité de pilotage suite à la réunion du 7 avril**

- ✓ **Fiches actions**
- ✓ **Cahiers des charges types**

Programme d'actions : les actions planifiées

Composé de 38 actions selon 4 thématiques

- ✓ **Thématique 1**: Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (1 action)
- ✓ **Thématique 2** : Gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (8 actions)
- ✓ **Thématique 3** : Suivis et amélioration des connaissances (19 actions)
- ✓ **Thématique 4** : Communication et sensibilisation (10 actions)

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Années					
			1	2	3	4	5	6
Thème : Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (1 action)								
ADM 1	Poste d'animation du site	1	X	X	X	X	X	X
Thème : Gestion des Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (8 actions)								
HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique	1	X	X	X	X		X
HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau	2	X	X	X	X	X	X
HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts	3	X	X	X	X	X	X
HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu	1	X	X	X	X	X	X
HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche	1	X	X	X	X	X	X
HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale	1		X	X	X	X	X
HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs	2	X	X	X	X	X	X
HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	2		X	X	X	X	X

Thème : Suivis et amélioration des connaissances (19 actions)

N.B. : les données récoltées dans le cadre des inventaires et suivis seront reversées aux bases de données naturalistes locales

SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats	1	X	X	X			
SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères	1	X	X	X	X	X	X
SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre	2		X	X			
SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	2			X			X
SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site	3		X				
SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site	3		X				
SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site	2		X		X		
SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site	2	X					
SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site	3				X		
SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site et complément de cartographie d'habitats	3			X			X
SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers	3						
SUI 12	Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères	2			X			
SUI 13	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux	1			X			X
SUI 14	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	1		X				X
SUI 15	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon	1			X			X
SUI 16	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis	2	X		X			X
SUI 17	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau	3						
REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	1						X
REV 2	Révision du document d'objectifs	2			X	X		X

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Années					
			1	2	3	4	5	6
Thème : Communication et sensibilisation (10 actions)								
COM 1	Diffusion d'un bulletin d'informations ou d'articles	1	X	X	X	X	X	X
COM 2	Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site	1	X	X	X	X	X	X
COM 3	Réalisation, en partenariat avec les représentants des acteurs et usagers du territoire, d'un topoguide pour la découverte des enjeux du site	3				X	X	
COM 4	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité	1	X	X	X			
COM 5	Organiser des visites guidées	2				X	X	X
COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde	3			X			
COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés	2	X	X	X	X	X	X
COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site	2		X	X	X	X	X
COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques	1	X	X	X	X	X	X
COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site	2		X	X			

Programme d'actions : fiches actions

- **Remarques et questions du copil sur les fiches actions.**

Programme d'actions : cahiers des charges

Composé de 8 cahiers des charges correspondant aux 8 actions de gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires

- ✓ 7 cahiers des charges offrent la possibilité de signer un contrat ni agricole-ni forestier (contrat ni-ni)
- ✓ 3 cahiers des charges permettent de s'engager dans un contrat forestier
- ✓ 4 cahiers des charges mettent en avant des MAEC, pour le agriculteurs

	<i>Libellé du cahier des charges</i>	<i>Code des cahiers des charges nationaux référents</i>	<i>Fiche action concernée</i>	<i>Type de contrat</i>
1	L'AMÉNAGEMENT OU EFFACEMENT DE SEUILS D'ORIGINE ANTHROPIQUE SUR LES COURS D'EAU	A32317P	HAB 1	Ni agricole ni forestier
2	LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES RIPISYLVES DES COURS D'EAU	A32326P ou F22714 A32324P ou F22710 A32311P ou F22706 A32311R	HAB 2	Ni agricole ni forestier ou Forestier
3	FAVORISER LE VIEILLISSEMENT DES FORETS	F22712	HAB 3	Forestier
4	L'OUVERTURE DES MILIEUX	A32301P OUVERT_01	HAB 4	Ni agricole ni forestier ou MAEC
5	LE MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS PAR DEBROUSSAILLAGE OU FAUCHE	A32304R A32305R OUVERT_01 HERBE_07 HERBE_06	HAB 5	Ni agricole ni forestier ou MAEC
6	LE MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS PAR GESTION PASTORALE	A32303P A32303R MAEC SHPcoll HERBE_09	HAB 6	Ni agricole ni forestier ou MAEC
7	LE MAINTIEN ET LA RESTAURATION DES HAIES ET DES VERGERS EXTENSIFS	A32306P A32306R MILIEU_03 LINEA_01	HAB 7	Ni agricole ni forestier ou MAEC
8	LIMITER LA PROGRESSION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES COURS D'EAU	A32320P et R ou F22711 A32327P ou F22713	HAB 8	Ni agricole ni forestier ou Forestier

Programme d'actions : cahiers des charges

- **Remarques et questions du copil sur les cahiers des charges types.**

Présentation de la Charte Natura 2000

- **Elaboré avec la prise en compte des modifications demandées par les membres du comité de pilotage suite à la réunion du 7 avril**

Charte Natura 2000 du site B25

- **Remarques et questions du copil sur la Charte.**

Propositions d'extension de périmètre

Deux propositions:

1) Extension du site Natura 2000 à la zone d'étude = 800 ha

- Le Mézayon délimité sur les habitats naturels de ripisylves : 30,8 ha ;
- La Bayonne délimitée sur les habitats naturels de ripisylves : 15,6 ha ;
- La Payre délimitée sur les habitats naturels : 71,6 ha
- Le plateau de Rompon délimitée sur les habitats naturels : 562,9 ha
- Les grottes, sur la base d'une zone tampon de 10 ha pour chacune (ce qui ne fait pas 150 ha en raison des superpositions entre les zones tampons et entre les zones tampons et les autres entités de la zone d'étude) : 119,6 ha

2) Extension du site Natura 2000 à la zone d'étude et à l'ENS de la Boissine = 1 026,5 ha

- Proposition d'extension à la zone d'étude : 800 ha - 10 ha de la galerie du pont des étoiles, déjà intégré dans l'ENS de Boissine;
- L'ENS de Boissine : 226,5 ha ;
- La zone interstitielle entre le plateau de Rompon et l'ENS de Boissine et complément projet grotte de Meysset : 10 ha

Proposition d'extension N°1

Justification pour l'intégration du Mézayon et de la Bayonne

Intégration des habitats naturels:

- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et méditerranéennes du *Carpinion betuli* (9160) ;
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0).

Intégration des habitats des espèces d'intérêt communautaire liés au cours d'eau représentant des enjeux forts et modérés :

- Ecrevisse à pattes blanches et Barbeau méridional, en tant qu'enjeux forts.
- Blageon, le Castor et la Loutre, comme enjeux modérés.
- Les chauves-souris d'intérêt communautaire (9 de l'annexe II et IV et 9 de l'annexe IV) qui utilisent les cours d'eau comme zone d'alimentation ou comme éléments structurant leur déplacement.

Proposition d'extension N°2

Justification pour l'intégration de l'ENS de la Boissine

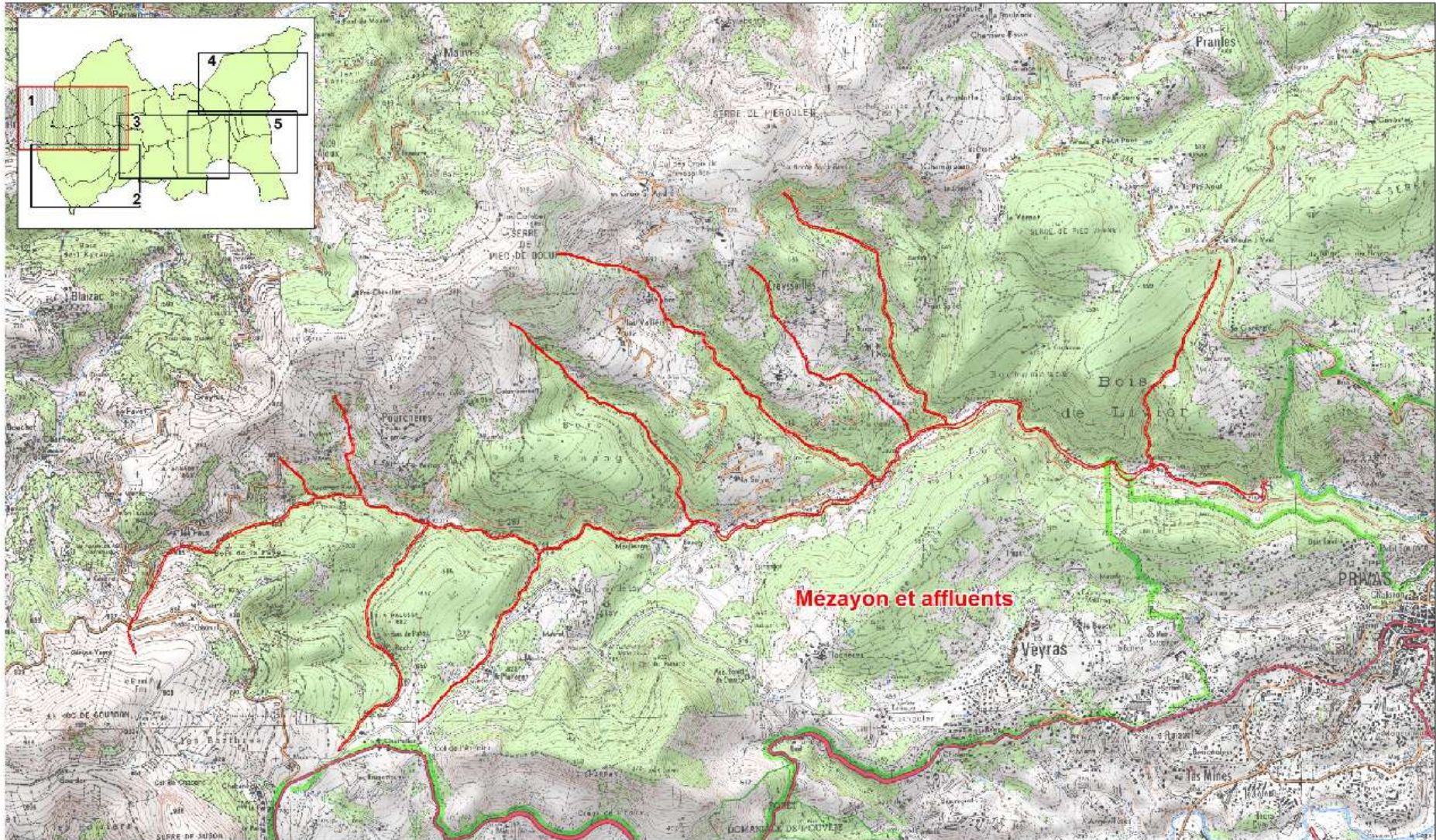
Intégration des habitats naturels:

- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (1,084 ha) ;
- 5210 – Matorrals arborescents à *Juniperus* spp. (1,103 ha).

Type de milieux en continuité avec le plateau de Rompon et qui intègre les galeries du pont des étoiles. La mosaïque d'habitat offre des milieux favorables notamment à :

- l'alimentation des chauves-souris
- au Damier de la succise.

CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 1/5



MAIRIE DE
Le Douzin

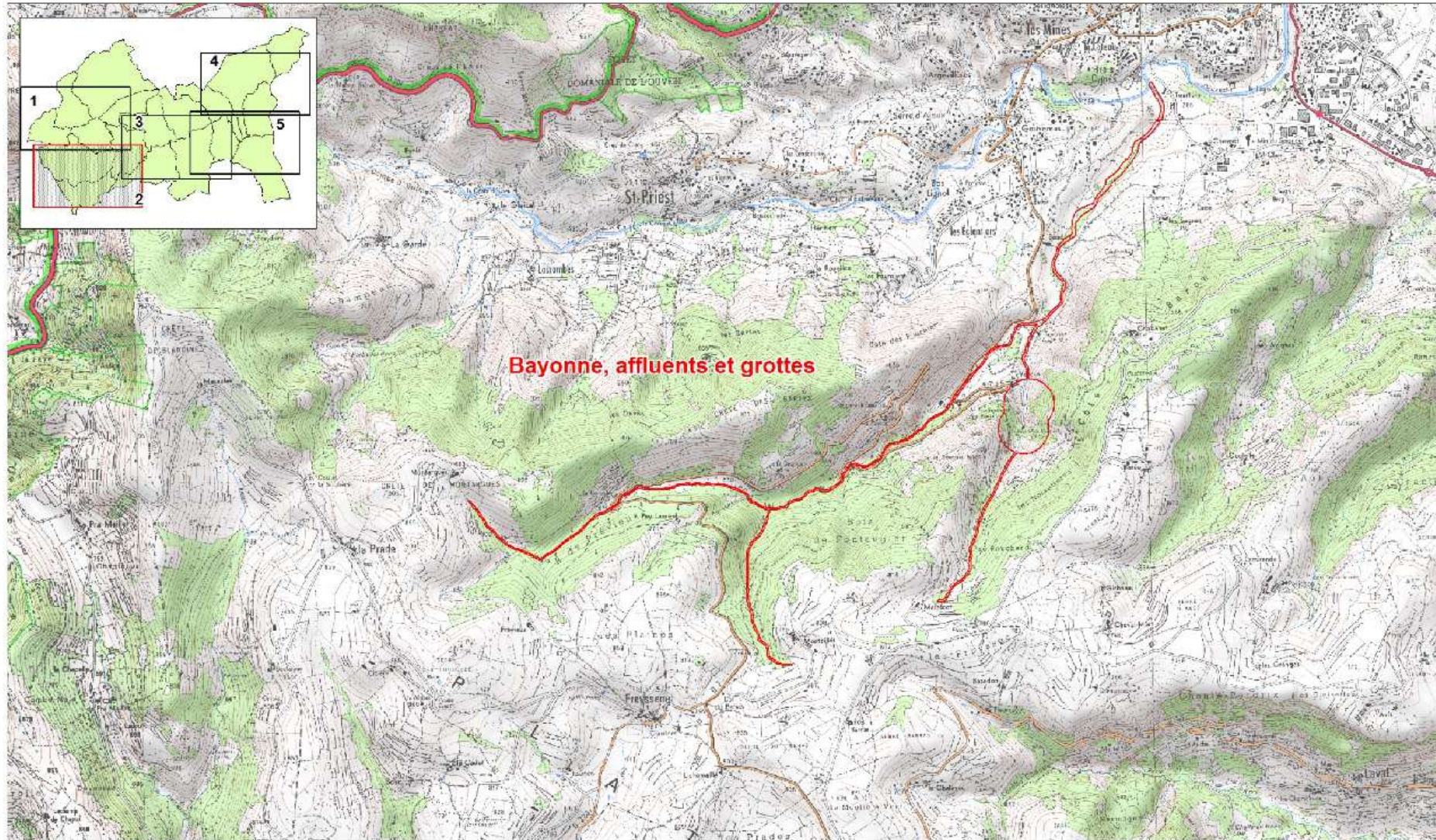
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvève-Payre"



Fond : Scan25 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 2/5



MAIRIE DE
Le Houzin

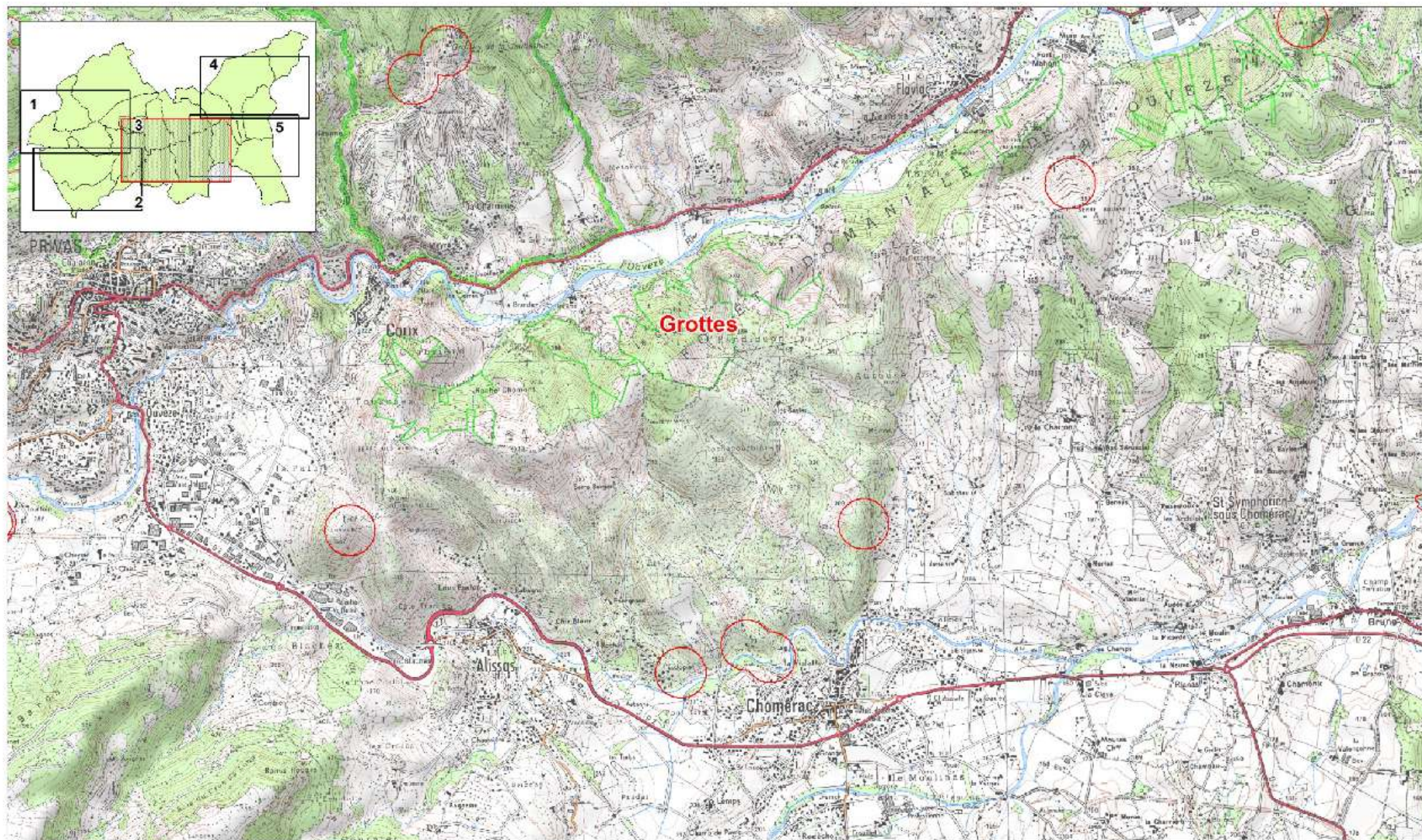
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Scan25 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 3/5



MAIRIE DE
Le Douzin

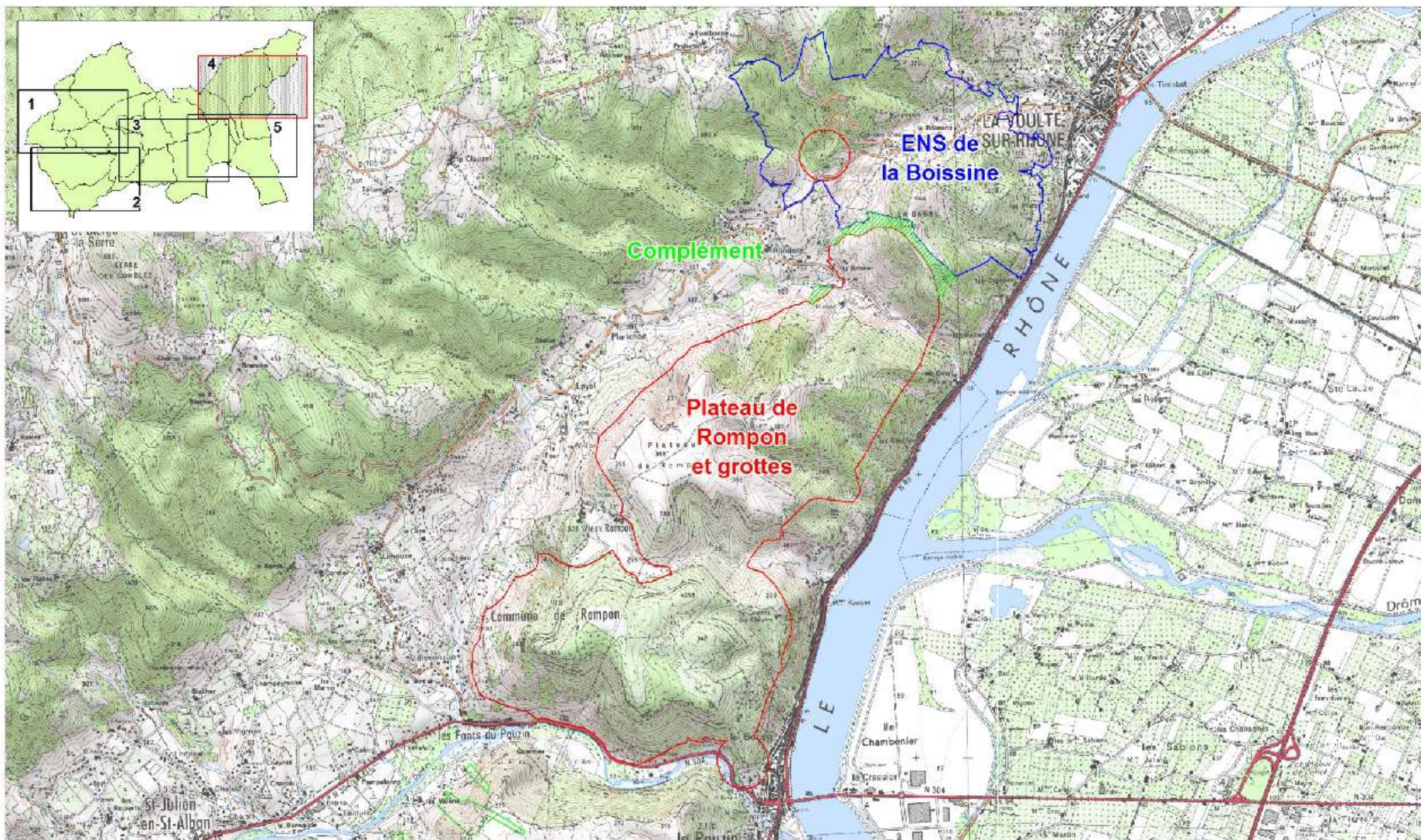
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvève-Payre"



Fond : Scan25 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 4/5



Mairie de
Le Douzin

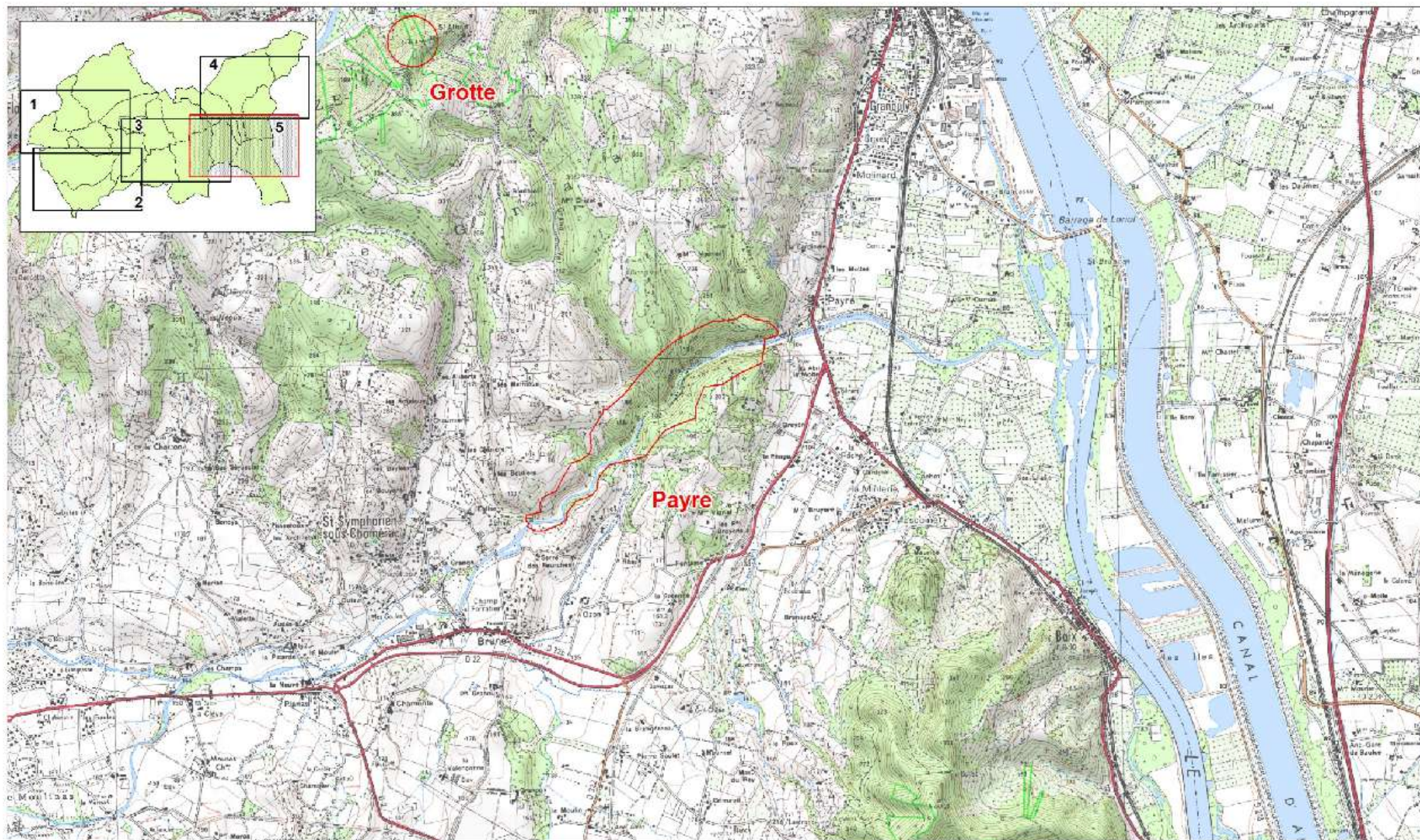
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Scan25 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 5/5



MAIRIE DE
Le Douzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Scan25 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



Merci de votre attention !

Contacts:

Marig GROUAZEL, Mairie de Le pouzin

Tél : 04 75 63 81 48

Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr

Jean-Baptiste BUTIN, Mairie de Le Pouzin

Tél : 04 75 63 81 48

Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr jusqu'au 1^{er} juillet

Danielle BOIVIN, Biotope

Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12

Courriel : dboivin@biotope.fr

Compte-rendu du 4^{ème} Comité de pilotage de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

18 juin 2015 - Salle des fêtes de Le Pouzin

Participants et excusés

Etaient présents :

- Monsieur BERNAY D., 1^{er} adjoint, mairie de Saint-Julien-en-Saint-Alban
- Madame BOIVIN D. directrice d'études, bureau d'études BIOTOPE
- Monsieur BOULLE D., technicien Espaces Naturels Sensibles (ENS), conseil départemental Ardèche
- Monsieur BUTIN J.B., chargé de mission Natura 2000, mairie de Le Pouzin
- Madame CHALEAT M., technicienne de rivières, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Monsieur CHAZOT P., technicien supérieur, Syndicat des Eaux Ouvèze Payre
- Monsieur CHEVALIER S., président, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Rompon
- Monsieur CRAIN C., chargé de mission sport de nature, Comité Olympique et Sportif de l'Ardèche (CDOS07)
- Monsieur CRUZEL C., secrétaire, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Le Pouzin
- Monsieur DEBARD J.M., agent de développement, Comité Départemental de Randonnée Pédestre Ardèche
- Monsieur DUBOSC P., chasse privée « les Chênes »
- Monsieur FEOUGIER R., responsable, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint-Julien-en-Saint-Alban
- Monsieur GERARD D., adjoint environnement, mairie de Le Pouzin
- Madame GRIVAUD M., service environnement, pôle Nature, unité patrimoine naturel, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Madame GROUAZEL M., chargée de mission Natura 2000, mairie de Le Pouzin
- Madame HAZEBROUCQ F., chargée de mission urbanisme, mairie de La-Voulte-sur-Rhône
- Monsieur ISSARTEL, Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP)
- Monsieur LE TURDU D., cadre technique, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Comité Départemental de l'Ardèche (FFME CD07)
- Monsieur MARIZON J., adjoint, mairie de Baix
- Monsieur MARTIN A., maire, mairie de Le Pouzin
- Monsieur MITTENBUHLER C., chef du service environnement, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
- Monsieur MOITIE E., responsable foncier environnement, Lafarge Granulats

- Monsieur MOURGUET P., adjoint, mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
- Monsieur PICCOTTI B., adjoint urbanisme et environnement, mairie de La-Voulte-sur-Rhône
- Monsieur RIOU B., conseiller municipal, mairie de Rompon et chargé de mission scientifique, association paléodécouvertes
- Monsieur ROUVIER H., adjoint, mairie de Privas et président, Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP)
- Monsieur VICENTE G., conseiller municipal, mairie de Flaviac

Etaient excusés :

- Agence Régionale de santé Rhône-Alpes
- Monsieur FESCHET, fédération départementale des chasseurs d'Ardèche (représenté par M. Chevalier)
- Madame GUENOT R., Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Monsieur ISSARTEL, Groupe chiroptères Rhône-Alpes
- Madame JULLIAN L., responsable projets, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), antenne Drôme Ardèche
- Monsieur LEMAITRE F., technicien randonnées/tourisme, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Madame MALFOY C., Conseil départemental de l'Ardèche
- Madame, MASSON, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes
- Madame MEUNIAUD A., adjointe, mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
- Monsieur PASTUREL, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Monsieur PENEL H., secrétaire fondateur, Association Castor et Homme
- Monsieur VALLA, mairie de Privas
- Monsieur VENTALON, ONF
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche
- Conseil régional Rhône-Alpes
- Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)
- Syndicat Mixte des Inforoutes

	Ordre du jour	Document d'appui
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des enjeux de conservation 2. Rappel des objectifs de conservation 3. Présentation du programme d'actions <ol style="list-style-type: none"> 1. Fiches actions 2. Cahiers des charges types 4. Proposition de validation du Docob 	Présentation du bureau d'études Biotope disponible en annexe 1

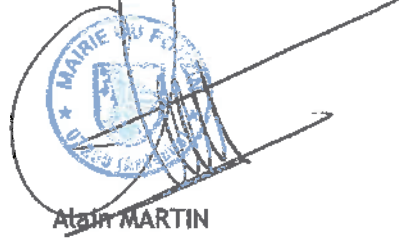
	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre par qui
Ouverture de la séance	<p>-Mot de bienvenue et ouverture de la séance par M. MARTIN, président du comité de pilotage et maire de Le Pouzin.</p> <p>- Présentation des participants à la réunion, tour de table</p>	
Introduction : retour sur la zone d'étude et sur les étapes du déroulement de l'élaboration du Docob	<p>Précision sur la surface de la zone d'étude</p> <p>Comme mentionné lors du comité de pilotage du 7 avril 2015, la surface de la zone d'étude de 744,8 ha n'intégrait pas la totalité des grottes à l'étude. La proposition d'extension de 1026,50 ha avait reçu un avis favorable de principe du comité de pilotage le 7 avril 2015. Ce périmètre intègre le périmètre de la zone d'étude, la totalité des grottes de la zone d'étude, soit 15 grottes, l'ENS de la Boissine et 10 ha de zone tampon entre le site B25 et l'ENS ainsi que la zone concernée par une mesure compensatoire de l'entreprise CEMEX.</p> <p>Déroulement de l'élaboration du Docob</p> <p>La présente réunion clôture la phase d'élaboration du Docob. Les membres du comité de pilotage seront donc invités à voter la validation du Docob en fin de réunion.</p> <p>Le comité de pilotage se réunira dans les années à venir pour suivre la mise en œuvre des actions programmées.</p>	
Rappel des enjeux de conservation	<p>Les enjeux hiérarchisés</p> <p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification face à cette hiérarchisation.</p>	
Rappel des objectifs de conservation	<p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur les objectifs et leur hiérarchisation.</p>	
Présentation du programme d'actions	<p>Fiches actions</p> <p>Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur les actions et l'ordre de priorité qui leur a été attribué.</p> <p>Remarques et questions des participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comment le Docob peut-il intervenir pour encadrer le débroussaillage des emprises de lignes électriques ?</i> <p>Réponse de la DDT et de la structure animatrice : l'entretien des emprises des lignes électriques hautes tensions est une obligation réglementaire. Toutefois, la charte Natura 2000 propose des engagements pour les entreprises intervenant sur la gestion /entretien du site. Elle propose entre-autre l'engagement :- Informer la structure animatrice en amont des projets, travaux, afin de pouvoir éventuellement adapter les dates et les modalités d'intervention sur site ». La charte est basée sur une démarche de volontariat.</p>	

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre par qui
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Est-ce que le fait d'être dans un site Natura 2000 empêche les coupes de bois ?</i> <p>Réponse de la DDT et de la structure animatrice : une parcelle de forêt intégrée dans un site Natura 2000 peut être exploitée. Les actions proposées dans le Docob prévoient de garder sur pied des arbres vieillissants ou morts ou de conserver des îlots de bois sénescents. Les actions se font via un contrat signé de manière volontaire par un propriétaire. Cette mesure est valable uniquement dans des forêts exploitables. Enfin, dans un site Natura 2000 comme ailleurs sur le territoire français, la réglementation nationale s'applique. Cette dernière prévoit l'interdiction de couper des bois et forêts sur une surface de plus de 4 ha sans autorisation administrative (Article L.311-1 du Code Forestier).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quel est le risque que la chasse soit interdite sur le site ? La maîtrise de la fréquentation prévoit-elle d'interdire l'accès au Plateau de Rompon des véhicules motorisés ?</i> <p>Réponse de la DDT et de la structure animatrice : Les parlementaires français ont affirmés que la chasse n'était pas interdite sur les sites Natura 2000. Comme le mentionnait la DDT, lors de la dernière réunion du comité de pilotage, la chasse est une activité humaine qui contribue à la gestion du site en limitant l'accroissement des populations de sanglier.</p> <p>Enfin, le Docob ne peut pas interdire la circulation des véhicules motorisés sur les chemins prévus pour cette pratique. Toutefois, rappelons la réglementation nationale qui s'applique sur tout le territoire français : la circulation des engins motorisés est interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés (Article L.362-1 du Code de l'Environnement). L'action du Docob COM 7 « Limiter la circulation des engins motorisés » sera réalisée en concertation avec les acteurs et usagers du territoire. Elle a été proposée afin de limiter la divagation sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A quoi correspond le suivi 17 « veille sur le régime hydrique des cours d'eau » ?</i> <p>Réponse de la DDT : il s'agit d'un appui aux structures existantes sur le site et notamment la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.</p> <p>Cahiers des charges Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur les cahiers des charges.</p> <p>Charte Natura 2000 Le comité de pilotage n'a pas de demande de modification sur la charte.</p>	
Proposition de validation du Docob	<p>Propositions d'extension du périmètre</p> <p>Trois propositions d'extension du périmètre ont été soumises à un premier avis du comité de pilotage le 7 avril 2015. Ces propositions</p>	<p>Les modifications acceptées par le comité de pilotage et les nouvelles propositions</p>

	Déroulement des interventions	Actions à entreprendre par qui
	<p>avaient obtenus un avis favorable de principe.</p> <p>Aujourd'hui, les trois propositions sont regroupées en deux propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première proposant un ajustement du périmètre du site B25 sur les limites des habitats naturels et des limites physiques facilement distinguables. La surface obtenue est de 800 ha. • Une deuxième qui s'appuie sur la première proposition et qui intègre : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ENS de la Boissine, suite à l'accord obtenu du Département de l'Ardèche ; ○ la zone interstitielle entre le plateau de Rompon et Boissine, ○ puis une petite surface de la zone de mise en application des mesures compensatoires de la société CEMEX - (La zone de mise en œuvre des mesures compensatoires englobe la grotte de Meysset. Cette surface est donc dans sa grande majorité intégrée au site Natura 2000 qui couvre le plateau de Rompon. Seule une petite zone au Nord-Est demeurerait exclue du site Natura 2000.) <p>La surface de cette seconde proposition est de 1026,50 ha.</p> <p>La deuxième proposition d'extension est retenue pour le vote de validation du Docob.</p> <p><u>Remarques et questions des participants :</u></p> <p>L'ACCA de Rompon considère qu'il y a déjà une trop grande proportion du plateau de Rompon intégrée au site Natura 2000. Il est indiqué par la direction départementale des territoires que le plateau de Rompon est déjà connu de l'union européenne en tant que zone Natura 2000.</p> <p>Proposition de validation du Docob</p> <p>Validation par les membres présents ou représentés du comité de pilotage à la majorité et à main levée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ trois voix contre (la mairie de La Voulte sur Rhône, l'ACCA de Rompon, la fédération départementale de chasse de l'Ardèche) ✓ une abstention (la mairie de Baix). ✓ les autres présents 11 voix <p>Le document d'objectifs est validé avec son périmètre définitif de 1026,50 ha</p>	<p>seront intégrées à la charte Natura 2000 du site B25.</p>
<p>Clôture de la réunion</p>	<p>Les étapes à venir</p> <p>Consultation officielle de 2 mois, des communes et EPCI sur l'extension du périmètre du site.</p> <p>La finalisation des éléments du Docob et le lancement de la mise en œuvre des actions</p> <p>Changement de chargé de mission Natura 2000</p> <p>Marig Grouazel sera remplacée par Jean-Baptiste BUTIN à compter du 1^{er} juillet.</p> <p>Coordonnées : Tél : 04 75 63 81 48 Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr</p>	

Monsieur le Maire de la commune de Le Pouzin et président du comité de pilotage local

Le 26 juin 2015



Alain MARTIN



Annexe 1 : Présentation Biotope projetée en réunion

***Annexe 18_ Eléments relatifs à la réunion d'information des élus,
13 septembre 2012***

- Courrier d'invitation
- Compte rendu de réunion
- Information générale sur Natura 2000
- Evaluation des incidences Natura 2000

Madame, Messieurs les Maires et
Présidents des communautés de
communes concernés par le périmètre du
site Natura 2000 B25 « Rompon-
Ouvèze-Payre » FR 820 1669,

Le Pouzin, le 6 août 2012

Objet : Invitation à une réunion d'information Natura 2000.

Madame, Messieurs,

La rédaction du document d'objectifs pour le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 est aujourd'hui en cours.

Afin de mieux appréhender les questions relatives à la démarche Natura 2000, nous vous proposons une réunion d'information destinée aux élus des communes situées dans le périmètre du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 ainsi qu'aux présidents des communautés de communes.

Cette réunion se tiendra le **jeudi 13 septembre 2012 à 18h00** à la salle du Chambeau à Rompon.

L'ordre du jour est le suivant :

- Information générale sur Natura 2000 ;
- L'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local



Alain MARTIN

Mesdames, Messieurs les élus du site Natura
2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669

Le Pouzin, le 26 novembre 2012

**Objet : Réunion des élus du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 du
13 septembre 2012.**

Pièce jointe : Compte-rendu de la réunion des élus du 13 septembre 2012.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le compte-rendu de la réunion des élus du site
Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 du 13 septembre 2012 en la mairie
de Rompon.

Le présent compte-rendu, les présentations power-point ainsi que les documents
administratifs vous seront adressés par courriel.

Nos services restent à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire et Président du Comité de Pilotage Local



Alain MARTIN

Compte-rendu de la réunion d'information aux élus du 13 septembre 2012

Site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

FR 820 1669

Lieu	Rompon	
Date et heure	Le 13/09/2012, de 18h à 20h30	
Excusés	Saint Priest	M. MERCHAT Jacques, Maire
	Privas	M. CHASTAN Yves, Maire
	La Voulte-sur-Rhône	M. BOLOMEY Marc, Maire
Participants	DDT 07	M. DENIS Christian, responsable du Pôle Nature Mme GRIVAUD Martine, Service Environnement, Pôle Nature Unité patrimoine naturel
	Biotope	Mme BOIVIN Danielle, directrice d'étude M. FROUIN Fabien, chef de projet en charge de l'élaboration du Docob Mlle MACQ Amélie, chef de projet en charge de l'élaboration du Docob Mlle DUHAUTOIS Sophie, stagiaire
	Le Pouzin	Mlle GROUAZEL Marig, chargée de mission Natura 2000 M. MARTIN Alain, Maire de Le Pouzin et président du COPIL M. LALLEMAND Patrick, 1 ^{er} adjoint et vice président de la communauté de communes Privas Rhône et Vallées
	Coux	M. JEANNE Jean Pierre, Maire
	Rompon	M. FAYSSE Patrick, adjoint M. VIVAT Yann, conseiller municipal
	Saint-Julien-en-St-Alban	M. JARZAT Marc, adjoint
	Flaviac	M. SALLEE Pierre, adjoint
	Privas	M. CHAUTARD Paul, adjoint
	Pranles	M. CLAIR Denis, Maire
	Baix	M. MERLE Marcel, conseiller municipal M. MIRALLES Eric, délégué commission environnement
	Chomérac	M. CLEMENT Christophe, conseiller municipal
	Saint Priest	M. GRANJON Patrick, adjoint

Ordre du jour :

- Information générale sur Natura 2000 ;
- L'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Questions diverses

Les thématiques de cet ordre du jour sont détaillées dans les présentations power-point transmises par courriel avec le présent compte rendu.

Sujet	Commentaires/Observations
Démarche d'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000	
Diagnostic socio-économique Et diagnostic écologique	<p><u>Diagnostic socio-économique :</u> De nombreuses voies d'escalade, très fréquentées existent sur La Payre et la falaise de Rompon sur la commune de Le Pouzin. Entre 60 et 80 voies présentes sur la falaise de Rompon, au niveau de la carrière. Ces voies sont répertoriées dans le guide de la fédération française d'escalade. → Ces données seront ajoutées au diagnostic socio-économique</p> <p>Complément d'information : Dans le diagnostic socio-économique, les activités seront détaillées (ex : chasse, préciser quels types de chasse, etc.)</p> <p><u>Transmission des diagnostics :</u> Les diagnostics écologique et socio-économique seront transmis environ 1 mois avant le 2^{ème} COPIL afin de recueillir les avis lors de la réunion du COPIL.</p> <p>Complément d'information : le diagnostic socio-économique est amené à évoluer en fonction des données transmises par les acteurs locaux, notamment lors du COPIL.</p>
Comités de Pilotage	<p><i>Est il possible d'adapter les horaires des réunions du comité de pilotage local afin qu'elles aient lieu en soirée ?</i> → Les COPIL seront organisés en journée pour des questions de planning des intervenants. Toutefois, la personne absente peut se faire représenter pour cette réunion et/ou prendre contact avec la structure animatrice si des questions survenaient à la lecture du compte-rendu.</p>
Groupes de travail	<p><i>Dans le cadre des réunions des groupes de travail, il serait important de fixer une heure correspondant au maximum avec les activités des acteurs locaux (agriculteurs, élus, etc.).</i> → Il sera fait au mieux pour l'organisation de ces réunions.</p>
Périmètre du site Natura 2000	<p><i>Comment a été choisit le périmètre du site B25 ?</i> → Le périmètre du site a été défini sur dires d'experts.</p> <p><i>Quelle est la zone tampon défini pour les cours d'eau ?</i> → Le périmètre du site comprend une zone tampon de 10 m de part et d'autre du Mézayon et ses affluents, de la Bayonne, du Verdus et du Fontaugier.</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p><i>Comment intégrer les pratiques situées à proximité du périmètre, notamment agricoles, qui voudraient s'inscrire dans une démarche de contrats Natura 2000 ?</i></p> <p>→ L'actuel périmètre d'étude de 844 ha peut être étendu jusqu'à 1000 ha pour l'intégration éventuelle de ces pratiques ou assurer une cohérence écologique du site.</p>
<p>Information /communication</p>	<p><i>Difficulté d'information de l'ensemble des citoyens, peu au courant de la démarche Natura 2000.</i></p> <p>Plusieurs moyens d'information ont été mis en place jusqu'alors par la structure animatrice, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un article de presse au lancement de l'élaboration du Docob ; - La réalisation des prospections de terrain par le bureau d'études dans le cadre de l'état initial a été annoncée par voie de presse et par l'intermédiaire d'une note d'information avec support cartographique envoyée pour affichage dans toutes les communes concernées par le périmètre d'étude du site ; - Une note de présentation de la démarche Natura 2000 et du site B25 ainsi qu'une carte du périmètre d'étude ont également été envoyées à chaque commune concernée par le périmètre. <p><u>D'autres moyens sont également envisageables tels que :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La rédaction d'articles par la structure animatrice pour des bulletins municipaux - Par l'intégration d'un article dans les outils de communication du syndicat « Ouvèze Vive » - Une réunion publique suite à la validation du document d'objectifs. <p>Les documents suivants seront fournis par courriel en pièces jointes accompagnées du présent compte-rendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 - Arrêté préfectoral n°2010-354-28 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 pour le département de l'Ardèche - Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura2000 - La présentation power-point du bureau d'études Biotope concernant le document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669 - La présentation power-point de la DDT07 concernant l'évaluation des incidences Natura 2000

Sujet	Commentaires/Observations
Evaluation d'incidence au titre de Natura 2000	
Réglementation Natura 2000	<p>Décret du 09/04/2010 (pour les activités déjà soumises à encadrement réglementaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste nationale, pour les projets situés dans ou en dehors des sites Natura 2000 - 1^{ère} liste locale des activités soumises à évaluation des incidences en Ardèche : arrêté du 20/12/2010 <p>+ décret du 16/08/2011 (pour les autres activités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2e liste locale : liste nationale de référence de 34 thèmes dans lesquels le préfet devra « piocher » avec avis de différents acteurs pour créer la deuxième liste locale <p>+ loi 2012-788 Grenelle 2, article 125 : pour toutes les autres activités : le préfet peut demander au cas par cas une évaluation des incidences Natura 2000 pour n'importe quelle activité.</p> <p>Attention plusieurs réglementations existent (loi sur l'Eau, défrichement, etc.). Les différents projets sont soumis aux exigences réglementaires déjà existantes et Natura 2000.</p>
Services instructeurs	<p>DREAL, DDT, région, département, collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Qui peuvent demander un avis à la DDT (pôle nature) si cette évaluation met en évidence des effets notables sur les enjeux Natura 2000
Réalisation de l'évaluation	<p>La réalisation de l'évaluation est entreprise par le porteur de projet. Ce rôle n'incombe pas aux animateurs Natura 2000.</p> <p>Evaluation simplifiée pour certaines activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plus fréquemment réalisée par le porteur du projet, notamment les organisateurs de manifestations sportives - Pour qu'il y ait une appropriation du sujet par ce porteur de projet et que le projet soit éventuellement construit avec la prise en compte de ces enjeux Natura 2000.
DIVERS	
Contact/information sur Natura 2000	<p>Pour tous renseignements complémentaires veuillez prendre l'attache de la chargée de mission du site Natura 2000 dont les coordonnées sont précisées ci-dessous :</p> <p style="text-align: center;">Mlle GROUAZEL Marig Mairie de Le Pouzin 3, avenue Marcel Nicolas B.P.6 07250 LE POUZIN marig.grouazel@lepouzin.fr Tél. : 04 75 63 81 48</p> <p style="text-align: center;">Et</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>du bureau d'études BIOTOPE en charge de la rédaction du document d'objectifs</p> <p>Mlle MACQ Amélie Chef de projet 129 boulevard Pinel 69 500 BRON amacq@biotope.fr Tél : 04 37 24 03 02</p>

Monsieur le Maire et président du comité de pilotage local du site
B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »



Alain MARTIN

Document d'objectifs du
site Natura 2000 B25
« Rompon-Ouvèze-
Payre »
FR 820 1669

Réunion d'informations
aux élus

Jeudi 13 septembre 2012



PLAN

I - Généralités sur la démarche
Natura 2000

II - Le site Natura 2000 B25
« Rompon-Ouvèze-Payre »

III – L'élaboration du DOCOB

IV - Le programme d'actions





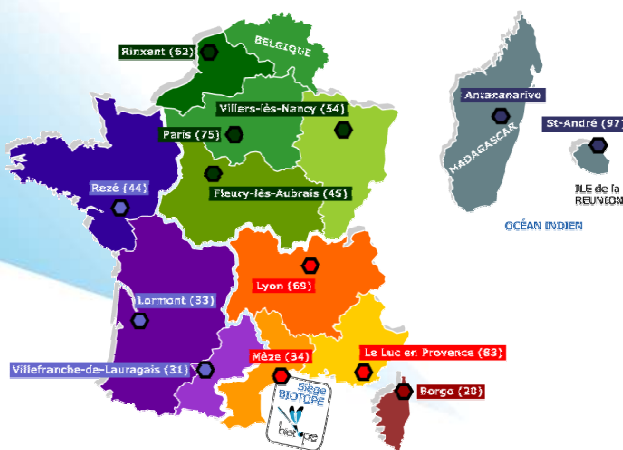
Bureau d'études Agence de communication Maison d'édition

Des équipes pluridisciplinaires à votre service

Experts écologiques, paysagistes, cartographes, informaticiens, infographistes, photographes, experts en communication et formateurs

Une palette de métiers

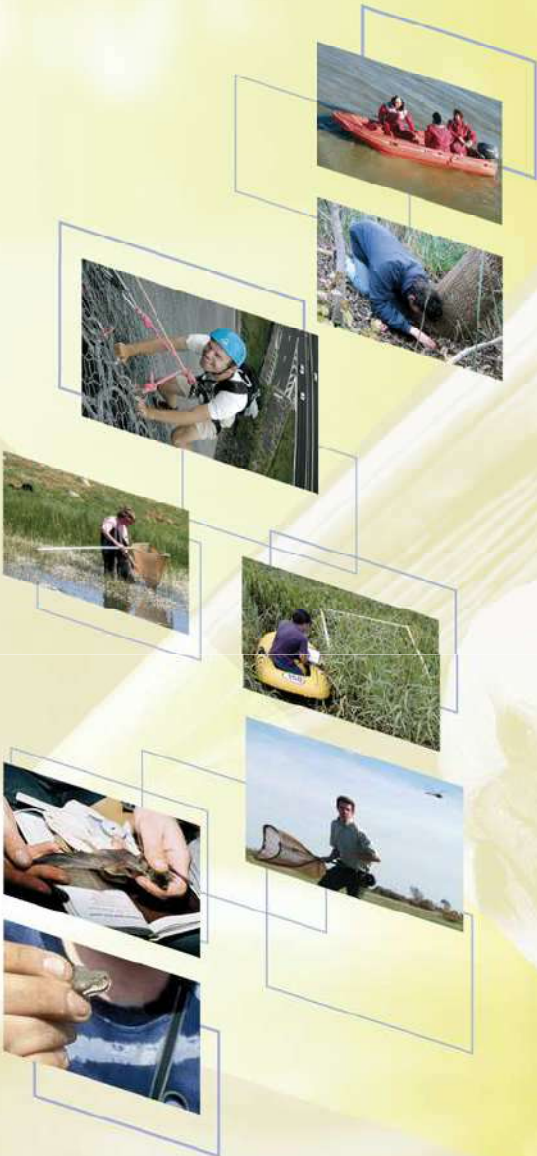
- Expertise écologique et paysagère
- L'ingénierie environnementale des projets d'aménagement (étude d'impact, étude d'incidence, suivi de chantiers...)
- La gestion et la conservation des espèces et des milieux
- L'assistance à la mise en œuvre de politiques environnementales (ex Natura 2000)
- La communication graphique et stratégique - La photographie
- L'édition et la diffusion
- La formation professionnelle
- L'organisation de missions scientifiques et de voyages



Et pour plus de proximité

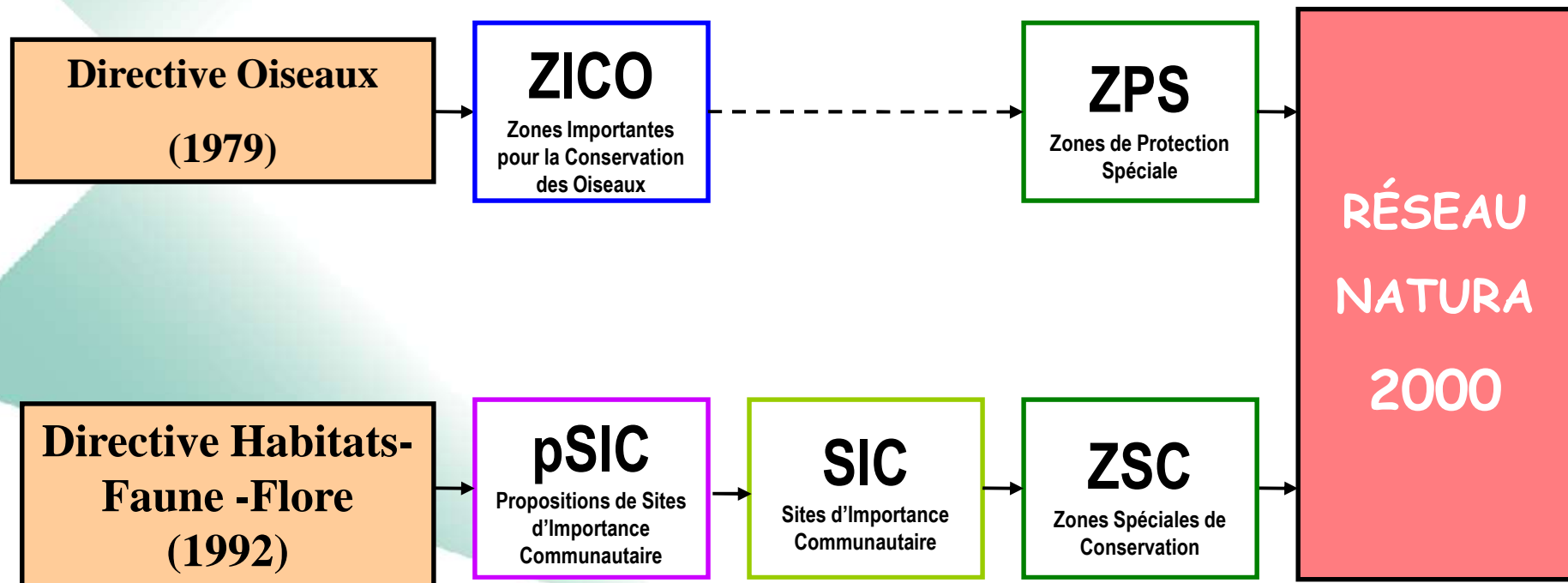
Des établissements en région (Loire/Bretagne, Nord/Ile-de-France, Nord-Est, Sud-Ouest, Méditerranée, Centre, PACA, Réunion)

I/ Généralités sur la démarche Natura 2000



I/ Généralités sur la démarche Natura 2000

Deux Directives Européennes à l'origine de la constitution du réseau Natura 2000



I/ Généralités sur la démarche Natura 2000

1992 → Adoption de la Directive Européenne 92/43/CEE dite **Directive « Habitats / Faune / Flore »**

Objectif : assurer la conservation des **habitats naturels**, de la **flore** et de la **faune** sauvages en Europe

- Constitution d'un réseau de sites naturels garantissant la conservation de milieux naturels, d'espèces de faune et de flore sauvages: **les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et les Zones de protection spéciales (ZPS)**
- Prise en compte des exigences économiques, sociales, culturelles

L'Europe laisse aux États le soin de définir leur stratégie

- Chaque État est tenu à des obligations de « résultats », mais pas d'obligations de « moyens (ou méthodes) »

I/ Généralités sur la démarche Natura 2000

La démarche française

Un site Natura 2000 n'est pas :

- Un lieu duquel l'être humain est exclu
- Un territoire sur lequel les projets sont gelés
- Un espace réglementé (réserve naturelle par exemple)

Deux aspects complémentaires pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000

❑ Une volonté nationale de **gestion contractuelle et concertée** des sites Natura 2000

→ Rédaction d'un **document d'objectifs (= DOCOB)** pour chaque site

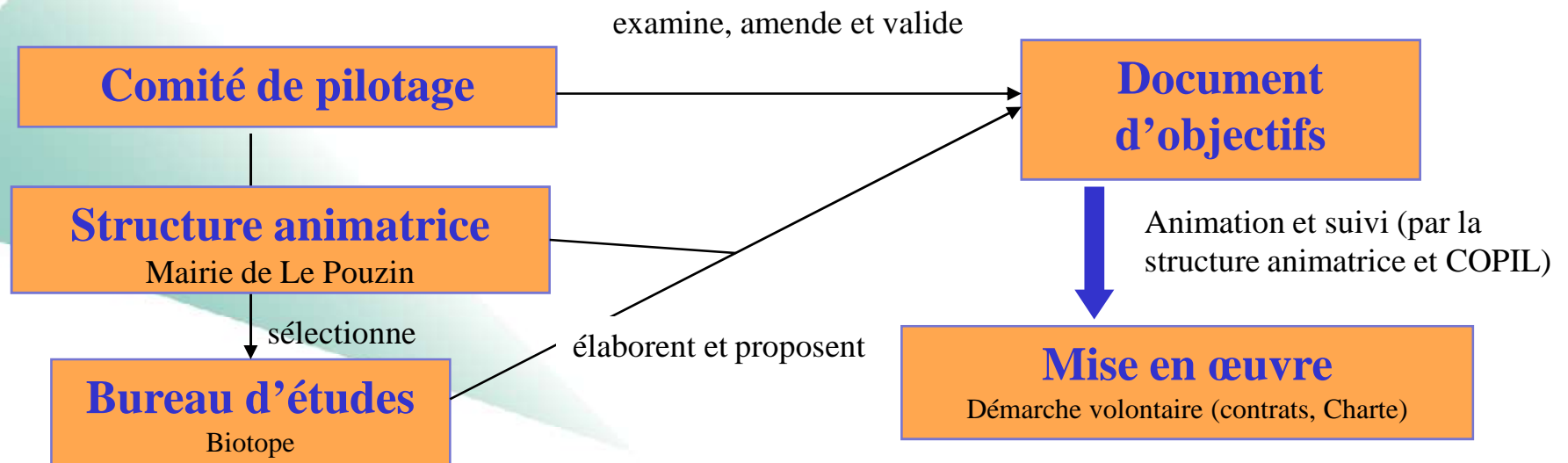
❑ Un volet réglementaire : **évaluation des incidences** pour certains projets susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000 (**Cf. présentation DDT**)

I/ Généralités sur la démarche Natura 2000

La démarche française

Le Comité de pilotage :

- organe local de concertation et de débat de la démarche Natura 2000
- composé d'acteurs élus, administratifs, scientifiques et usagers du territoire, etc.



I/ Généralités sur la démarche Natura 2000

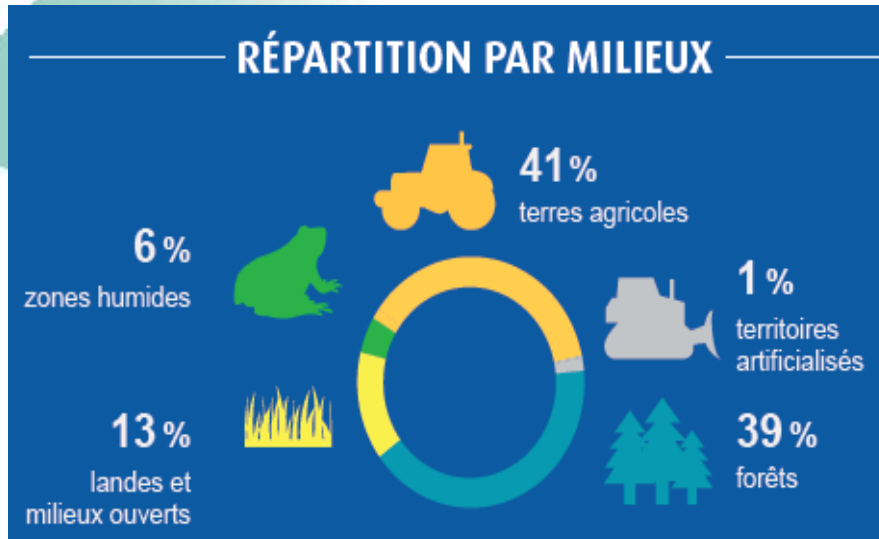
Les chiffres clés

En France (source : MEDDTL, 2012)

- 1 753 sites Natura 2000 terrestres
- 12,55 % de surface terrestre
- 9 000 communes concernées

En Ardèche (source: DDT 07, 2012)

- 21 sites désignés au titre de la Directive « Habitats » soit 49 560 Ha (8,90%)
- 3 sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux » soit 6 165 Ha (1,11%)
- 17 DOCOB validés
- 6 DOCOB en cours de rédaction



II - Le site Natura 2000 B25 “Rompon-Ouvèze- Payre”

II - Le site Natura 2000 B25 “Rompon-Ouvèze-Payre”

Historique

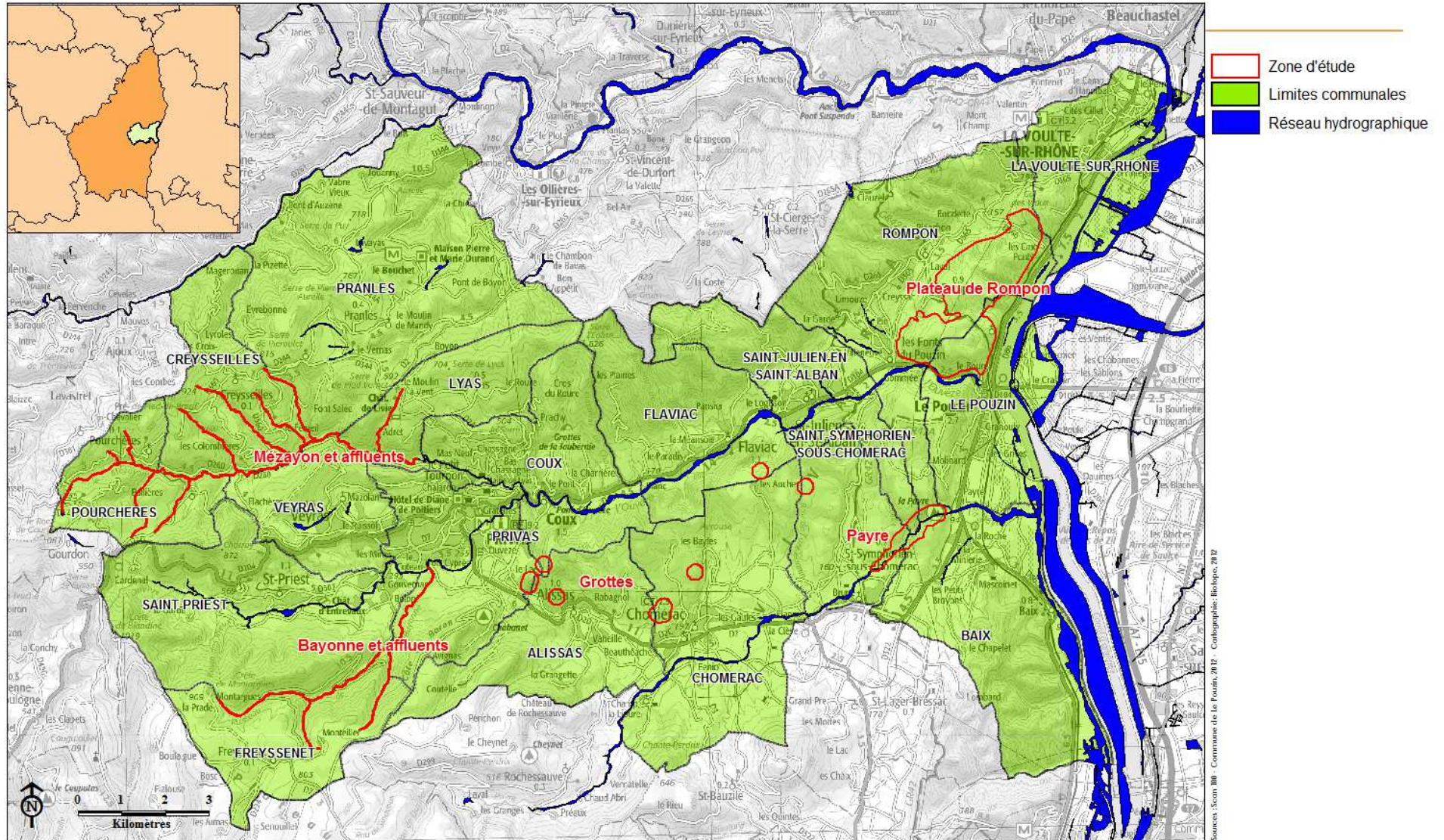
- **1998** : 1^{ère} transmission au ministère
- **30 mars 2010** : la commune de Le Pouzin élue structure animatrice du site
- **30 mars 2010** : M. Alain MARTIN, Maire de Le Pouzin élu président du comité de pilotage local
- **15 mars 2012** : Comité de pilotage de lancement de l'élaboration du DOCOB

II - Le site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre"

Le périmètre d'étude

- *Le périmètre comprend :*
 - le plateau de Rompon ;
 - une partie de la Payre et sa ripisylve ;
 - des grottes favorables aux Chiroptères ;
 - le Mézayon et ses affluents ;
 - la Bayonne, Verdus et Fontaugier.
 - **18 communes** concernées : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pranles, Privas, Pourchères, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Saint Priest, Saint Symphorien sous Chomérac, Veyras
 - **4 communautés de communes** : « Privas Rhône et Vallées », « Barrès Coiron », « Confluences Drôme Ardèche » et « Eyrieux-aux-serres »
- soit 844 hectares
(1 000 ha maximum)

Document d'objectifs du site Natura 2000 "Rompon-Ouvèze-Payre"



II - Le site Natura 2000 B25 “Rompon-Ouvèze-Payre”

Les espèces et habitats du site

- **Les habitats naturels du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »** (identifiés dans le porter à connaissance de 1997) :

9 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (*)

- Grotte non exploitée par le tourisme
- Rocher et falaise calcaire
- Rivière à débit intermittent
- Forêt méditerranéenne de Chêne vert
- Matorral à Genévrier oxycédre
- Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc
- Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)***
- **Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea***

II - Le site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre"

Les espèces et habitats du site

- **Les espèces végétales et animales** (identifiées dans le porter à connaissance de 1997) :

⇒ 14 espèces d'intérêt communautaire

- **7 espèces de chauve-souris** : Grand et Petit Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreille échancrée, Murin de Bechstein;



- **1 mammifère** : Castor d'Europe;
- **2 poissons** : Barbeau méridional, Blageon;
- **2 libellules** : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin;
- **2 papillons** : Damier de la Succise, **Ecaille chinée***

III - L'élaboration du DOCOB



III - L'élaboration du DOCOB

- Le Document d'Objectifs (DOCOB) est à la fois un **document de diagnostic** et un **document d'orientation** pour la gestion des sites Natura 2000.
- Le DOCOB est élaboré par le bureau d'études et la structure animatrice, en concertation avec les acteurs locaux et membres du COPIL

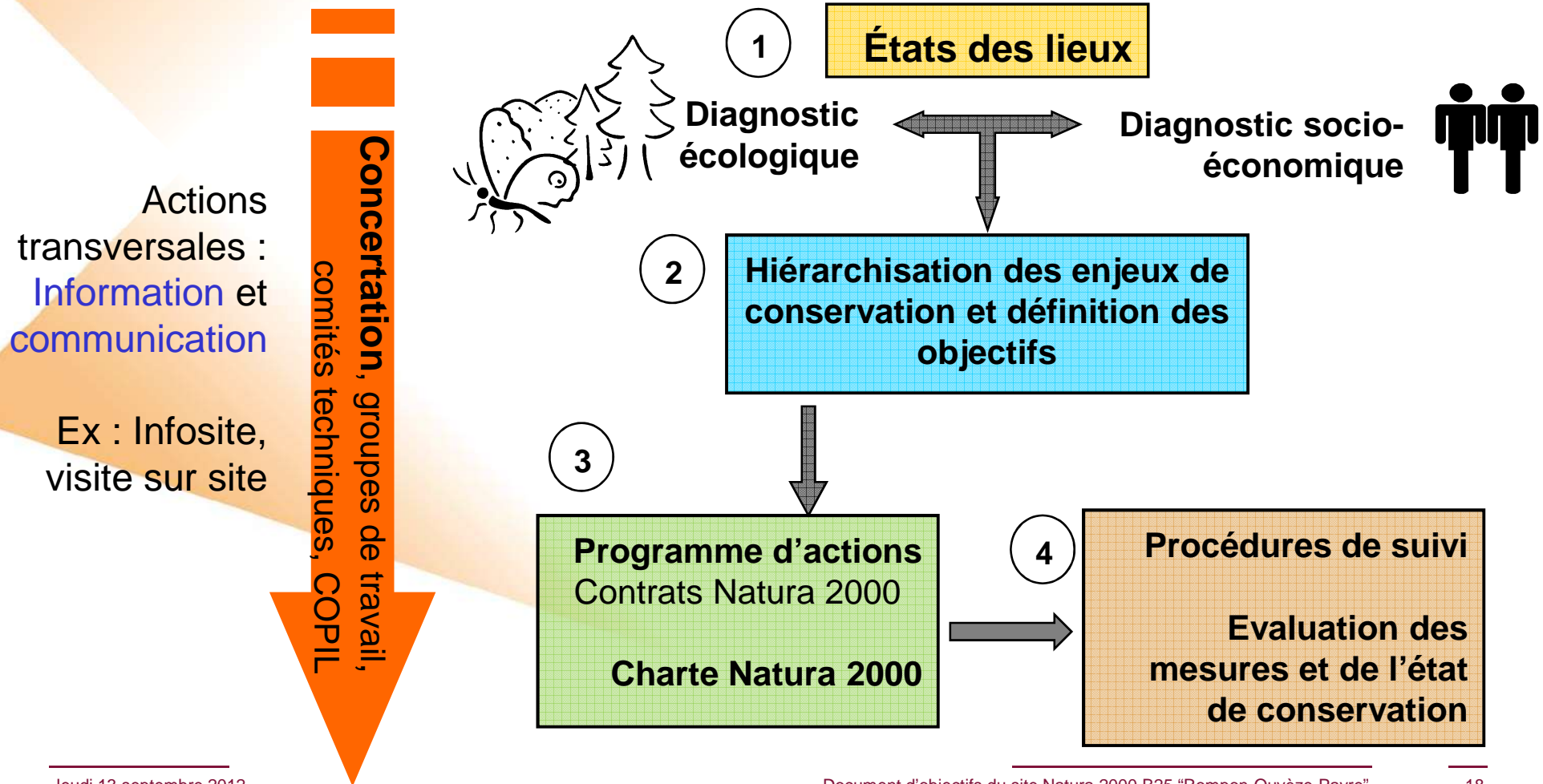
Trois parties essentielles:

- ✓ **le diagnostic du site Natura 2000 = valeur écologique et humaine**
Synthèse des données sur l'intérêt écologique du site Natura 2000 (habitats et espèces d'intérêt communautaire), et sur le contexte socio-économique.
- ✓ **le programme d'actions.** Il comprend les objectifs de conservation (dit de développement durable), les objectifs opérationnels et les mesures de toute nature (dont les mesures de gestion qui sont détaillées dans des cahiers des charges)
- ✓ **la charte Natura 2000** qui comprend des engagements

III - L'élaboration du DOCOB

Les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB

Démarche, selon une approche concertée, en 4 phases...



III - L'élaboration du DOCOB

Le diagnostic socio-économique : méthode

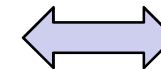


Recherche documentaire
(données existantes)

Consultations
20 entretiens
Questionnaire thématique

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

- ✓ Population/démographie
- ✓ Activités économiques
 - ✓ Agriculture-sylviculture
 - ✓ Tourisme
- ✓ Activités et sports de pleine nature
- ✓ Projets
- ✓ PLU, gestion de l'eau (AEP, assainissement)



Site Natura 2000

III - L'élaboration du DOCOB

Le diagnostic socio-économique : 1^{ers} résultats

- **Sur le plateau de Rompon :**

- ✓ *agriculture (pastoralisme)*
- ✓ *chasse collective & individuelle*
- ✓ *escalade*
- ✓ *randonnée pédestre*

- **Dans et autour des grottes :**

- ✓ *spéléologie (site école à Tourange)*
- ✓ *chasse*
- ✓ *parapente (Privas)*
- ✓ *escalade (Chomérac)*



- **Sur les cours d'eau:**

- ✓ *baignade de La Neuve*
- ✓ *captages d'eau potable (Verdus, Bouchet-Rippert, Vabre, Lauzas, Chabannes)*
- ✓ *pêche sportive*
- ✓ *spéléologie*
- ✓ *Escalade*



Nature du projet	Descriptif du projet	Porteur du projet	Emprise et localisation du projet
ECONOMIE	Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT)	Communauté de communes Privas Rhône et Vallées	Commune de St-Julien-en-St-Alban
ECONOMIE	Extension de la carrière du Pouzin	Lafarge	
ECONOMIE	Projet d'éco-hameau	Commune de Lyas	Lyas
TOURISME	Projet « de voie douce »	Communauté de communes Privas Rhône et Vallée	Ancienne voie ferrée reliant le Pouzin à Privas
TOURISME	Valorisation de certains sites d'intérêt du territoire par la mise en place de belvédères	Communauté de communes Privas Rhône et Vallée, Syndicat Ouvèze Vive	Plusieurs sites sur la vallée dont le couvent des chèvres sur le plateau de Rompon
TOURISME	ViaRhôna	Collectivités territoriales Rhône et Compagnie National du Rhône	Berges du Rhône
ENERGIE	Projet de maintenance et de réfection de la ligne haute tension de 400 000 volts de la vallée du Rhône	Réseau de Transport d'Electricité	Toute la ligne, en particulier au niveau du Plateau de Rompon
ENERGIE	Projet éolien		Gras de Chomérac
ENERGIE	Installation d'une ferme photovoltaïque à proximité des sources de Chabannes presque achevée.	Privé	Pranles
EAU POTABLE	Projet d'interconnexion des réseaux des deux syndicats d'eau potable Etude sur les volumes d'eau prélevables	Syndicat des eaux Ouvèze Payre et Syndicat des eaux du bassin versant de privas	Le bassin versant de l'Ouvéze et de la Payre
ENVIRONNEMENT	Un projet de renaturation de l'Ouvéze entre le Pouzin et Rompon	Syndicat Ouvèze Vive	Ouvéze

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Commune	Document en vigueur	Document en projet	Zone du site concernée	Zonage
Alissas	PLU		Grotte	N (zone naturelle)
Baix	PLU		Payre	ND (zone naturelle à protéger)
Chomérac	PLU		Grottes	N (zones naturelles), Np (les constructions devront être conformes aux dispositions réglementaires de la ZPPAUP)
Coux	PLU		Grotte	Np (zone naturelle et forestière à protéger)
Creysseilles	CC			Hors zone constructible
Flaviac	PLU		Grotte	Nsr (N : zone naturelle; s : zone naturelle d'intérêt scientifique ; r : zone naturelle à risque d'érosion)
Le Pouzin	POS		Plateau de Rompon	ND (zone naturelle à protéger)
Pranles	CC		Mézayon	Hors zone constructible
Privas	PLU		Verdus, Grottes	N (zones naturelles et forestières)
Rompon	POS	PLU	Plateau de Rompon, Payre	ND (zone naturelle non équipé qu'il convient de protéger)
St-Julien-en-St-Alban	POS		Payre	ND (zone naturelle à protéger)
St Priest	POS	PLU	Bayonne et affluents	N (zones naturelles et forestières)
St-Symphorien-sous-Chomérac	PLU		Payre, grotte	N (zone naturelle protégée, inconstructible)
Veyras	POS		Mézayon	NC (zone agricole), ND (zone naturelle), Nda (zone protégée)
La Voulte-sur-Rhône	POS		Plateau de Rompon	ND (Zone naturelle protégée)

III - L'élaboration du DOCOB

Le diagnostic écologique : méthode



- Recherche bibliographique (données déjà existantes)

- Consultations de personnes/structures ressources :

→ FRAPNA, Syndicat de Rivière Ouvèze-Vive, GCRA, ONEMA, FDAAPPMA, ONCFS, Association Castor et Homme (M. Penel), CBN-MC, CD Spéléologie 07, M. Issartel, etc.

- Prospections de terrain (réalisées entre avril et fin août 2012)

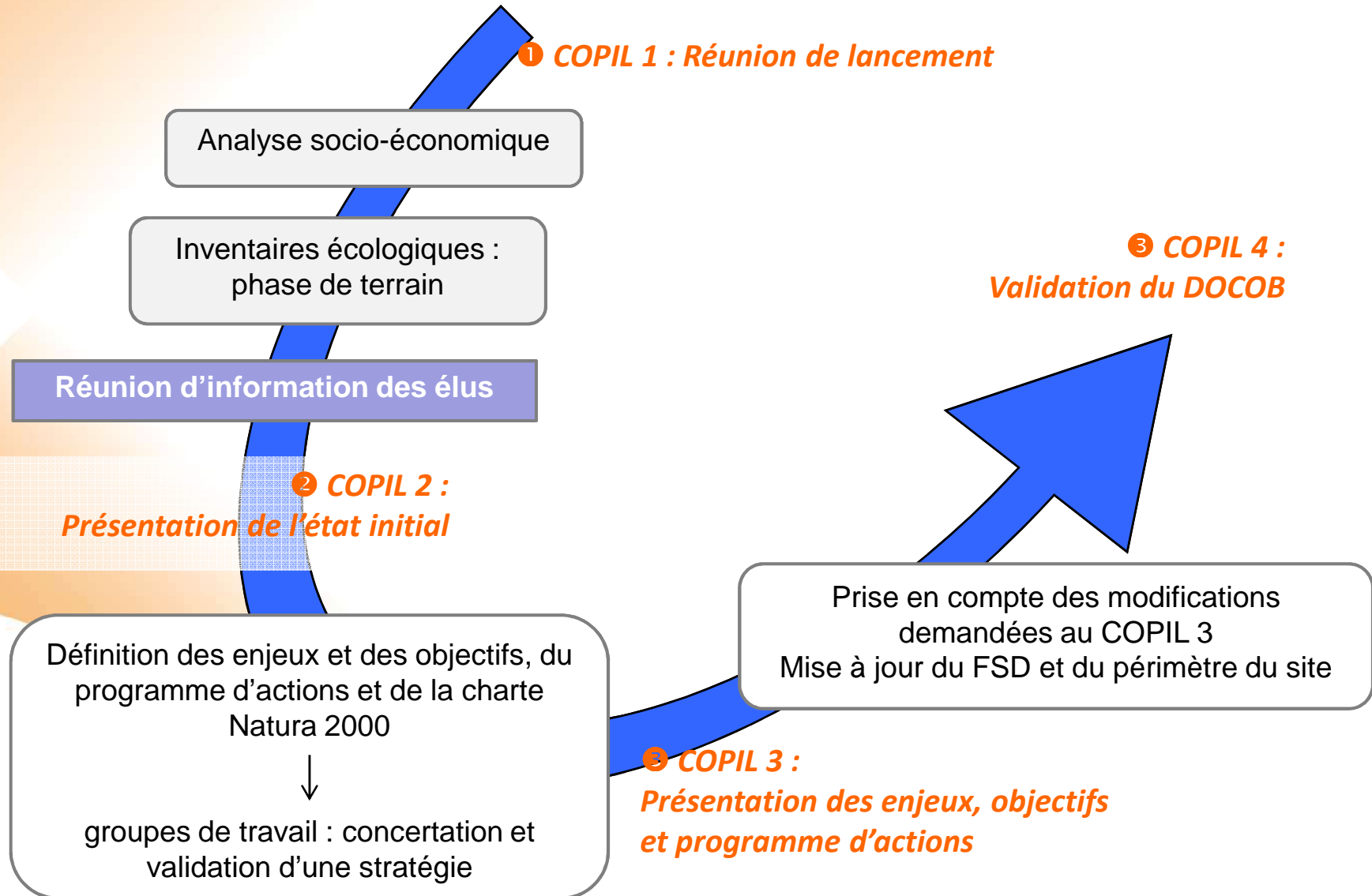
→ Prospections à pied (cours d'eau et zones surfaciques)

→ Méthodes d'inventaires particulières : détecteurs ultra-sons (chauve-souris), recherche à vue, relevés d'indices de présence, etc.

→ Evaluation des potentialités d'accueil, cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces, etc.

→ Synthèse = état initial

Retour sur le planning de l'élaboration du DOCOB



IV – Le programme d'actions

IV – Le programme d'actions

Les groupes de travail

Un groupe de travail: qu'est-ce que c'est?

➔ Une instance de concertation qui :

- permet l'implication des acteurs locaux ;
- favorise l'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire ;
- permet de travailler sur un programme d'actions réaliste – de vérifier si les mesures (actions) et les cahiers des charges s'adaptent au site B25.

Proposition de groupes de travail « thématiques »

- 2 groupes
 - ✓ « **activités économiques** » : agriculteurs, exploitants forestiers, carriers, propriétaires concernés, élus, etc.
 - ✓ « **activités de loisirs et sports de pleine nature** » : acteurs du tourisme, pêcheurs, chasseurs, randonnée, spéléologie, élus, etc.

➔ Au total 4 réunions pour les groupes de travail programmées (début 2013 et printemps 2013)



IV – Le programme d'actions

Le programme d'actions

- **Les catégories de mesures**

Animation

- Gérer administrativement et financièrement
- Bilan annuel et triennal

Gestion des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces

- Charte et contrats N2000
- Dispositifs contractuels sectoriels (politique de l'eau, politique agricole, aquacole, etc.)

Communication et sensibilisation

- Outils de communication
- Organisation de visites sur site

Suivis et d'amélioration des connaissances

- Études complémentaires
- Suivis des habitats naturels et des espèces
- Expérimentation de mesures de gestion innovantes

IV – Le programme d'actions

Les outils pour atteindre les objectifs

sur la base d'un engagement volontaire

LES CONTRATS NATURA 2000

- Contrat agricole/ Contrat Forestier / Contrat Non agricole – Non forestier (dits contrats ni-ni)
- Donne droit à une contrepartie financière et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Signés pour une durée de 5 ans

LA CHARTE NATURA 2000

- Engagements et recommandations de l'ordre des bonnes pratiques qui donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)
- Signés pour une durée de 5 ans

IV – Le programme d'actions

Les financements

- **Les partenaires financiers :**
 - Etat français (Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture)
 - Europe
 - Autres : Collectivités territoriales (région, département, communautés de communes...), les établissements publics (Agence de l'eau...) et d'autres organismes publics ou privés (sponsors, fondations, etc.)
- **Les dispositifs financiers**
 - Elaboration du DOCOB et animation = Etat
 - Gestion contractuelle (les contrats N2000)
 - Amélioration des connaissances scientifiques = Ministère en charge de l'environnement + établissements publics + les collectivités territoriales (programmes de maintien de la biodiversité)



L'équipe « Biotope » et ses références

Amélie MACQ – Chef de projet (en remplacement de Fabien FROUIN)

- Titre : Chef de projets écologue
- Spécialités : Politiques publiques, études institutionnelles, Natura 2000

Assistée de

Danielle BOIVIN – Directrice d'études Conservation

- Titre : Chef de projets, Directrice d'études Conservation
- Spécialités : Natura 2000, plans de gestion

Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?

MAIRIE DE
Le Souzin





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

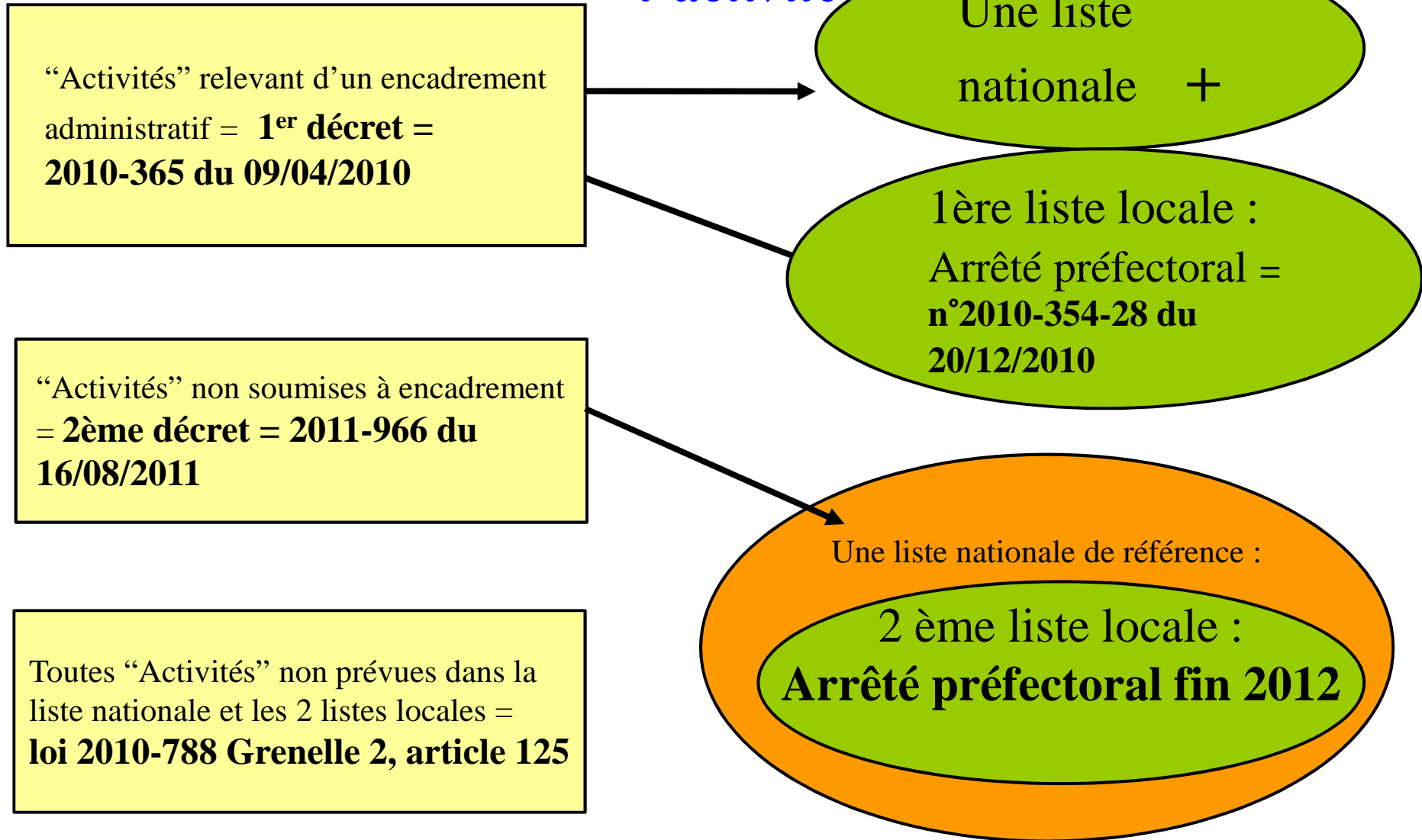


Natura 2000

Evaluation incidence

DDT Ardèche service environnement, pôle nature

Articulation des différentes listes selon la nature de l'activité



17/09/2012

L'évaluation d'incidence Natura 2000

décret « gestion » (n°2001-1216) du 20-12-2001 =
introduit entre autres la notion de liste départementale
des activités soumises à évaluation des incidences = non
appliquée

Activités soumises à encadrement administratif :

L414-4 / R414-19 = Décret (n°2010- 365) du
09 avril 2010 évaluation incidence =

- liste nationale et

- Arrêté préfectoral 2010-354-28 du
20/12/2010 = 1ère liste locale

L'évaluation d'incidence Natura 2000

Activités non soumises à encadrement

administratif : REGIME PROPRE à Natura 2000 :

L414-4 /R414-27 = Décret (n° 2011-966) du
16 août 2011 régime propre à Natura 2000 =
arrêté préfectoral = 2ème liste locale à faire

Quelle que soit l'activité : mesure « filet »

L414-4 - IV bis = Loi Grenelle 2 (n°2010-788)
du 12 juillet 2010 évaluation incidence (article
125)

L'évaluation d'incidence Natura 2000

services instructeurs :

- Etat : DREAL, DDT, DDCSPP, ARS,...
- Région,
- Département,
- Collectivités,

= pôle nature de la DDT émet un avis sur un faible nombre dossiers par rapport au nombre total d'évaluation d'incidence

L'évaluation d'incidence Natura 2000

Nombre dossiers évaluation incidence connus du pôle nature de la DDT07:

- 2011 : 190 (+ 180 manifestations sportives/culturelles)
- 2012 : 35 (+ 150 manifestations sportives/culturelles)

Dossiers refusés uniquement à cause de Natura 2000=0

Exemples de projet avec évaluation d'incidence :
défrichement, manifestation sportive, micro-centrale hydroélectrique, station d'épuration, confortement routier, plan simple de gestion forestier, PLU,...

L'évaluation d'incidence Natura 2000

Proportionnalité de l'évaluation d'incidence :

- évaluation simplifiée : pour manifestation sportives et ou culturelles, défrichement, dossier déclaration loi sur l'eau,
- évaluation détaillée : autorisation loi sur l'eau, ferme éolienne ou photovoltaïque, carrière, véloroute, déviation routière, ...

L'évaluation d'incidence Natura 2000

Les autres réglementations continuent de s'appliquer dans comme en dehors des sites Natura 2000, exemples :

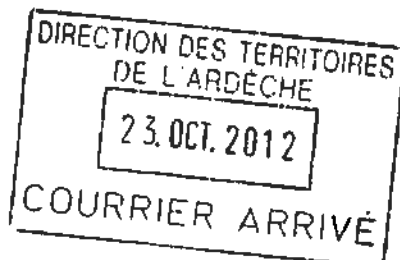
- loi sur l'eau et les milieux aquatiques, comprend les zones humides
- réglementation espèces protégées,
- défrichement,

Merci de votre attention



Annexe 19_ Eléments relatifs à la réunion des élus du 14 novembre 2012

- Courrier d'invitation
- Compte rendu de réunion
- Information générale sur Natura 2000
- Evaluation des incidences Natura 2000



Le Pouzin, le 18 octobre 2012

Objet : Natura 2000, B25 « Rompon, Ouvèze, Payre » FR 820 1669 : réunion pour le choix par vote de la structure animatrice et président du comité de pilotage local.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion d'élus du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvéze-Payre » FR 820 1669 qui se tiendra le :

Mercredi 14 novembre 2012 de 10h à 12h00 en la mairie de Le Pouzin

L'ordre du jour est le suivant :

- Etat d'avancement de la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvéze-Payre » FR 820 1669 ;
- Choix de la structure animatrice, porteuse de la rédaction du document d'objectifs, par un vote des élus présents ;
- Si une collectivité a été élue structure animatrice, choix du président du comité de pilotage local, par un vote des élus présents.

Du fait de l'article 145 de la loi relative au développement des territoires ruraux et de son décret d'application n°2006-922 du 26 juillet 2006, il revient au préfet de réunir le comité de pilotage local des sites Natura 2000 pour que les élus puissent désigner **en séance**, à la fois, la structure qui animera la rédaction puis la mise en œuvre du document d'objectifs et le président du comité de pilotage local, pour les trois ans à venir.

Je vous saurais gré d'être présent ou de vous faire représenter pour cette réunion.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire et Président du comité de pilotage local

Alain MARTIN

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Mercredi 14 novembre 2012

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07210	BAIX
ACCA	Monsieur le Président			Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
ACCA	Monsieur le Président			Hôtel de Ville	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président			Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Liberne	07210	SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Village	07000	FREYSSENET
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Village	07000	SAINT PRIEST
ACCA	Monsieur le Président			Mairie Le Village	07000	FRANLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	POURCHERES

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le Directeur			14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07
AAPPMA la Gaule Pouzinoise	Monsieur	LECLERE	François	1, rue des Isles	07800	BEAUCHASTEL
AAPPMA la Loche	Monsieur	VIALATTE	Léo	11, boulevard du lycée	07000	PRIVAS
Association Castor et Homme	Monsieur le Président			27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le Président			7, cours du Temple	07000	PRIVAS
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVE
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIERE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			Quartier la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
Comité départemental de Canoë-Kayak Ardèche	Monsieur le Président			2, allée des Laurènes	26780	CHATEAUNEUF DU RHONE

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Mercredi 14 novembre 2012

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le Président	ROBERT	Jean-Marie	1, rue Porte Neuve BP 210	07000	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le Président			4, cours du Palais	07000	PRIVAS
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	VERMOREL	Guillaume		07120	CHAUZON
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	JUDICHAEL	Arnaud	Les Blaches	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Tourisme	Monsieur le Président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président			Place René Cassin BP 15	07350	CRUAS
Communauté de communes des confluences Drôme Ardèche	Monsieur le Président			45 grande rue	26800	ETOILE SUR RHONE
Communauté de communes Privas, Rhône et Vallées	Monsieur le Président			8, avenue de l'Europe Unie BP337	07003	PRIVAS CEDEX
Communauté de communes Eyrieux aux Serres	Madame la Présidente			Grande rue	07360	LES OLLIERES SUR EYRIEUX
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07210	BAIX
Commune	Monsieur le Maire			Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
Commune	Monsieur le Maire			Mairie 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Commune	Monsieur le Maire			Hôtel de Ville	07250	ROMPON
Commune	Monsieur le Maire			Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Liberne	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07000	PRIVAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	FREYSSENET
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	SAINT PRIEST
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Le Village	07000	PRANLES
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	CREYSSEILLES
Commune	Monsieur le Maire			Mairie	07000	POURCHERES
Confédération Paysanne	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président et député			Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président			1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Monsieur le Directeur			Le Bourg	43230	CHAVANCIAC LA FAYETTE
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur	COQUILLART	Hervé	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Mercredi 14 novembre 2012

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CF	VILLE
CREN Rhône -Alpes , antenne 07 26	Madame	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
DCESE	Madame	RAFITOUSSI	Sylvie	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
D.D.T. Unités territoriales Nord Ardèche	Monsieur	BOUZIN	Vladimir	2, avenue Hélène de Tournon BP 2	07301	TOURNON SUR RHONE
D.D.T. Unités territoriales Sud Rhodanien	Monsieur le chef de l'unité territoriale			21, rue de la Résistance	07400	LE TEIL
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Monsieur le Directeur			7 boulevard du Lycée BP 730	07007	PRIVAS
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service Urbanisme et Territoire	Monsieur le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur			Avenue Moulin de madame BP715	07007	PRIVAS CEDEX
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service environnement	Monsieur Le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS
Direction du Développement Economique et de l'Environnement	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Pôle Maurice Gounon 11 Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
DREAL antenne 07	Monsieur le Directeur			11, boulevard du lycée BP622	07006	PRIVAS
DREAL Rhône Alpes	Monsieur le Directeur			5, place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06
Expert scientifique	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCCEL
Expert scientifique	Monsieur	RIOU	Bernard	Quartier Rondette	07250	ROMPON

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Mercredi 14 novembre 2012

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le Président			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le Président			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
Lafarge Granulats Sud	Monsieur	MOITIE	Eric	Avenue du Général de Gaulle BP 26	13870	ROGNONAS
Les randonneurs vivarois	Monsieur le Président	RUEL	Christian	10, avenue de Prahines Bat 2	07000	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental			Innoparc - BP 338 ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS CEDEX
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef			7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
Office National des Forêts	Monsieur	VENTALON	Yvon	Le Moulin à vent	07150	VALLON PONT D'ARC
Office National des Forêts	Monsieur	TRAVERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
Ouvèze Rando	Monsieur le Président			Mairie	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
PNR Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Domaine de Rochemure	07380	Jaujac
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Rompon Nature	Monsieur le Président			Place des Ecoles	07250	ROMPON

Comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Mercredi 14 novembre 2012

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC
Syndicat Ouvèze Vive	Monsieur le Président			Place de la mairie Le Petit Tournon - BP 310	07003	LYAS
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président			Mairie	07000	ST JULIEN EN SAINT ALBAN
SM de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président			Château du Bousquet	07800	SAINT LAURENT DU PAPE
Syndicat des brevets d'Etat	Monsieur	Moquet	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président			BP118 ZI le Lac	07000	PRIVAS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente			Z.I. Le Paty	07250	LE POUZIN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur	DROSS		Parc club du Moulin à Vent 33, avenue Georges Levy - bâtiment 51	69693	VENISSIEUX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

116
COURRIER ARRIVÉ

17 DEC. 2012

MAIRIE
07250 LE POUZIN

Direction départementale
des territoires

Service environnement
Pôle Nature
Unité Patrimoine Naturel

Mesdames, Messieurs les membres et
invités du comité de pilotage local du site
Natura 2000 B25 « Rompon, Ouvèze,
Payre »,

cf liste des destinataires

Privas, le 6 décembre 2012

Affaire suivie par : Martine GRIVAUD
Tél : 04.75.66.70.67
martine.grivaud@ardeche.gouv.fr

C:\Documents and Settings\martine.grivaud\Mes documents\L. NA-
TURA 2000\1. SITES\secteur nord B25\courriers\autres\2012\2012
11 14 réunion élus votes\L- résultat des votes élus 2012 12 04.odt

mg -48 -2012

Objet : Natura 2000 résultat des votes des élus du site B25 « Rompon, Ouvèze, Payre »

P.J. : lettre d'invitation et compte-rendu de la réunion des élus du 14 novembre 2012.

Mesdames, Messieurs les membres et invités du comité de pilotage local du site Natura 2000,
B25,

Dans le cadre de Natura 2000 pour le site B25 « Rompon, Ouvèze, Payre », j'ai l'honneur de
vous adresser :

- le compte-rendu de la réunion des élus du 14 novembre 2012, concernant le
renouvellement de la structure animatrice et du président du comité de pilotage local pour
la période des trois années à venir.

Le power-point support de la réunion est disponible par courriel auprès de l'animatrice à
l'adresse suivante :

marig.grouazel@lepouzin.fr

Je me tiens à votre disposition pour plus d'information.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Responsable du Pôle Nature



Christian DENIS

Copie : sans objet.

Site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES ELUS DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2012 EN MAIRIE DE LE POUZIN**

Étaient présents :

M. DENIS C., Responsable du Pôle Nature, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

M. FAURE M., Conseiller Municipal, Commune de Baix

M. FAYSSE P., Adjoint, Commune de Rompon

Mme GRIVAUD M., Service Environnement, Pôle Nature Unité patrimoine naturel, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

Mme GROUAZEL M., Chargée de mission Natura 2000, Commune de Le Pouzin

M. JARZAT M., Adjoint au Maire, Commune de Saint Julien en Saint Alban

M. LALLEMAND P., Adjoint, Commune de Le Pouzin

M. LEMAITRE F., Technicien tourisme, randonnée, Communauté de communes Privas Rhône et Vallées

M. MARIZON J.L., Adjoint, Commune de Baix

M. MARTIN A., Maire de Le Pouzin, Commune de Le Pouzin, Président du comité de pilotage du site B25

M. MERCHAT J., Maire, Commune de Saint Priest

M. MERLE M., Conseiller municipal, Commune de Baix

M. SALLEE P., Adjoint au Maire, Commune de Flaviac

M. MOULIN G., Président, Syndicat Mixte Chambenier

Mme VALENTIN A., Chargée de mission Gestion de l'Espace, Communauté de communes Eyrieux aux Serres

M. VERGNAUD G., Directeur technique, Syndicat des eaux Ouvèze Payre

Étaient excusés :

M. CHASTAN Y., Maire, Commune de Privas

M. JEANNE J.P., Maire, Commune de Coux

Mme PRANDI P., Adjointe, Commune de La Voulte sur Rhône

M. SAUCLES G., Président, SIVOM Olivier de Serres

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » ;
- Etat d'avancement de la rédaction du document d'objectifs du site ;
- Choix de la structure animatrice, porteuse de la rédaction du document d'objectifs, par un vote des élus présents ;
- Si une collectivité a été élue structure animatrice, choix du président du comité de pilotage local, par un vote des élus présents.

Le présent compte-rendu est accompagné de la présentation power-point de la réunion, jointe par courriel et d'un recueil des démarches de communication mises en place pour ce site.

INTRODUCTION

Ouverture de la réunion. Remerciement à l'ensemble des participants pour leur présence.

PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

Historique du site

La proposition de site Natura 2000 pour B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » a été transmise pour la première fois au ministère en 1998. Le 30 mars 2010, les collectivités rassemblées par la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ont élu la commune de Le Pouzin structure animatrice du site et M. Alain Martin, Maire de Le Pouzin, président du comité de pilotage local.

Le périmètre d'étude

Le périmètre d'étude du site englobe le plateau de Rompon, une partie de la Payre, 14 grottes, le Mézayon et ses affluents, la Bayonne, le Fontaugier et le Verdus. Sont également inclus dans ce périmètre d'étude 10 m de part et d'autre du Mézayon et ses affluents, de la Bayonne, du Fontaugier et du Verdus et 10 ha autour des 14 grottes.

Le périmètre d'étude couvre 844 ha et pourra être modifié dans la limite de 1000 ha. Cette modification vise à atteindre une cohérence écologique et fonctionnelle du site.

Ce périmètre d'étude concerne 18 communes d'Ardèche : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Flaviac, Le Pouzin, Privas, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Saint Symphorien sous Chomérac et la Voulte sur Rhône, Creysseilles, Freyssenet, Saint Priest, Pranles, Lyas, Veyras, Pourchères et 4 communautés de communes : « Privas Rhône Vallées », « Barrès Coiron », « Confluences Drôme Ardèche » et « Eyrieux aux serres ».

Les espèces et habitats du site

Sur le site B25, neuf habitats d'intérêt communautaire dont **2 prioritaires (dont l'enjeu est plus important indiqués en gras avec « * »)** ont permis la désignation du site au titre de Natura 2000 :

- Grotte non exploitée par le tourisme
- Rocher et falaise calcaire
- Rivière à débit intermittent
- Forêt méditerranéenne de chêne vert
- Matorral à genévrier oxycèdre

- Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc
- Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire

- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)***
- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea***

Ces habitats naturels ont été identifiés dans le porter à connaissance de 1997.

14 espèces d'intérêt communautaire sont également citées dans le porter à connaissance de 1997 :

- 4 espèces d'invertébrés : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin pour les libellules ; le Damier de la Succise et l'Ecaille chinée* pour les papillons
- 2 espèces piscicoles : le Barbeau méridional et le Blageon
- et parmi les mammifères, 7 espèces de chauve souris (Chiroptères) : le grand et le petit murin, le grand et le petit rhinolophe, le Minioptère de schreibers, le Murin à oreille échancrée, le Murin de Bechstein, et un autre mammifère, le Castor d'Europe.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?

Le document d'objectifs est à la fois un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

Ce document d'objectifs, rédigé pour chaque site, est élaboré par la structure animatrice avec l'appui du bureau d'études Biotope et en concertation avec les acteurs locaux et membres du comité de pilotage local.

Que contient-il ?

Le DOCOB contient notamment :

- un diagnostic du site Natura 2000 (socio-économique et écologique) à savoir une analyse de l'état initial du site (habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, leur état de conservation, les mesures réglementaires de protection applicables, les activités humaines...); une synthèse des données sur l'intérêt écologique du site et le contexte socio-économique.

- un programme d'action comprenant :

- les objectifs de conservation ;
- Les objectifs opérationnels ;
- Les mesures de toute nature (dont les mesures de gestion qui sont détaillées dans des cahiers des charges précisant le périmètre, les habitats, les espèces concernées, le coût des actions à mettre en place).

- la Charte Natura 2000 qui comprend un ensemble d'engagements de bonnes pratiques à respecter sur le site Natura 2000 et constitue un outil d'adhésion aux objectifs poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

Etat d'avancement de l'élaboration du document d'objectifs

En ce qui concerne l'état d'avancement du document d'objectifs, le bureau d'études réalise actuellement la rédaction du diagnostic du site. Cette phase une fois achevée sera présentée au cours du deuxième comité de pilotage local qui aura lieu en début d'année 2013.

Le diagnostic écologique : méthodologie

Pour la réalisation du diagnostic écologique, le bureau d'études a effectué des recherches bibliographiques c'est-à-dire récolté les données existantes sur le site. Ces recherches ont été complétées par la consultation de personnes ou structures ressources et des prospections de terrain. Les inventaires scientifiques sur le périmètre du site ont été réalisés entre avril et fin août 2012 par le biais de prospections à pied, par des méthodes d'inventaires adaptées aux différents groupements faunistiques tels que l'utilisation de détecteur ultra-sons pour l'inventaire des chauve-souris, les relevés d'indices de présence et la pose de pièges photographiques pour le Castor d'Europe, etc. La synthèse de l'ensemble de ces données a permis d'élaborer le diagnostic écologique du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».

Les premiers résultats de ce diagnostic écologique ont mis en avant la présence de plusieurs espèces d'intérêt communautaire présentées de manière non exhaustive sur les diapositives 14 à 17 du power-point joint à ce présent compte-rendu.

Ce diagnostic écologique est en cours de finalisation. Un complément sera apporté pour les chauves-souris, les données bibliographiques sur les oiseaux du site et la cartographie des habitats naturels.

Le diagnostic socio-économique : méthodologie

Le diagnostic socio-économique a été réalisé à partir d'une recherche documentaire et de 20 entretiens effectués sur la base d'un questionnaire thématique, document également envoyé aux structures non rencontrées de visu par le bureau d'études. L'analyse socio-économique découle de la récolte de ces informations et porte sur la population/démographie, les activités économiques, les activités de sports de pleine nature, les projets, les PLU, la gestion de l'eau à l'échelle du site Natura 2000. Les premiers résultats de cette analyse socio-économique sont présentés sur la diapositive 20 du power-point.

Les projets inventoriés sur le site Natura 2000 sont en partie exposés dans la diapositive 21 du power-point.

De la même façon, le zonage des documents d'urbanisme au niveau du site Natura 2000 sont en partie représentés sur la diapositive 22.

La communication autour du projet (cf Recueil Communication)

L'ensemble des démarches de communication mises en place à ce jour pour le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est détaillé dans la diapositive 23 du power-point.

REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

Quel est le périmètre d'étude autour des grottes du site ?

Le périmètre d'étude autour de chaque grotte du site est de 10ha. Cette surface permet d'étudier l'habitat des chauves-souris présentes sur le site.

Quelles sont les espèces faunistiques recherchées sur le périmètre d'étude ?

La priorité est donnée à la recherche des espèces identifiées dans le porter à connaissance de 1997. Toutefois, le bureau d'études doit également prendre en compte l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et prioritaire présentes sur le site. Ces espèces sont listées dans les annexes II et IV de la directive Habitats et dans l'annexe I de la directive Oiseaux.

Une fois le document d'objectifs et le périmètre du site validés, comment les propriétaires seront-ils informés de leur présence à l'intérieur du site Natura 2000 ?

La démarche de rédaction du document d'objectifs propose et nécessite la participation des acteurs locaux par le biais des comités de pilotage locaux mais également des groupes de travail. Cette implication dans le projet constitue le premier outil d'information du projet.

Par ailleurs, lors du dernier comité de pilotage local, les membres présents voteront pour la validation du périmètre du site. Les communes concernées par ce périmètre seront par la suite consultées pour avis.

Enfin, il existe des outils de contractualisation à destination des propriétaires tels que les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000. L'animatrice du site sera amenée à se rendre auprès de propriétaires possédant des terrains situés sur les habitats naturels ou espèces importants afin de leur expliquer la problématique et leur proposer éventuellement de participer au projet par la signature d'un contrat Natura 2000 ou de la Charte Natura 2000. Par ailleurs, l'animatrice est également en mesure d'assurer une permanence et de la vulgarisation autour de cette thématique.

Quelles démarches de communication peuvent être mises en place sur les zones d'activités de loisirs présentes dans le site Natura 2000 ?

Il est pour l'instant impossible de cibler les activités et les zones du site concernées par ces démarches étant donné que la première phase de diagnostic n'est pas encore achevée.

Toutefois, à titre d'exemple, plusieurs types de démarches sont possibles pour informer les pratiquants d'activités de loisirs sur le site Natura 2000 telles que le financement de journées pédagogiques, des visites guidées par des accompagnateurs brevet d'état moyenne montagne pour sensibiliser le public (exemple du site Natura 2000 B14 « Massif de Crussol, Soyons, Cornas Chateaubourg » sur les orchidées), etc.

Les activités présentes à l'intérieur du périmètre du site seront-elles interdites ?

Aucune activité n'est interdite d'emblée, sous prétexte qu'elle se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000. Le document d'objectifs est rédigé pour chaque site Natura 2000 afin d'identifier spécifiquement par site les activités socio-économiques et les habitats, habitats d'espèces et espèces présents sur le site. Ainsi, la mise en place de démarches de gestion pour

les activités sur le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » sera réalisée au cas par cas et en accord avec les associations concernées (exemple : la fermeture ou non d'une grotte est décidée en accord avec le comité départemental de spéléologie).

La présence du site Natura 2000 va-t-elle freinée les projets du territoire ?

La démarche Natura 2000 ne vise pas à interdire les activités et projets sur un site. Ces dernières peuvent parfois être indispensables au maintien d'un habitat naturel ou d'une espèce et dans ce cas Natura 2000 peut les encourager. En effet, dans la directive Habitats de 1992, est précisé que « le but principal de la présente directive étant de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général, d'un développement durable ; que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines ».

Dans le cadre du développement de projets nouveaux sur le site, les porteurs de projets devront se poser la question de l'impact de leur activité sur le site Natura 2000. Selon la nature du projet, le porteur devra ou non réaliser une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000. Cette démarche est appliquée avec un principe de proportionnalité. En effet, selon la nature du projet, l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 devra être plus ou moins approfondie. Par exemple, une course à pied à l'intérieur du site Natura 2000 n'induit pas les mêmes impacts sur le site que la mise en place d'un barrage hydroélectrique et chacune des activités devra élaborer une évaluation des incidences adaptée.

Y a-t-il des financements pour la mise en place de contrats Natura 2000, de la Charte Natura 2000 ?

Des financements sont alloués aux contrats Natura 2000. Ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans entre l'Etat et les propriétaires de parcelles situées dans le site Natura 2000. Cette démarche vise à mettre en place des interventions volontaires, souvent lourdes. Le type de contrat, l'objectif, le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, le montant, la durée et les modalités de versement de la contrepartie financière, les points de contrôle et les justificatifs à produire sont détaillées dans le document d'objectifs. Il sera primordial d'élaborer des contrats Natura 2000 en accord avec les participants et bien identifier les objectifs de chacun.

Pour la Charte Natura 2000, il n'y a pas de financement propre. La signature de la charte engage le signataire à respecter les bonnes pratiques inscrites dans la Charte et permet en échange aux propriétaires de parcelles de bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

VOTE EN SEANCE POUR L'ELECTION DE LA STRUCTURE ANIMATRICE DU SITE NATURA 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

La commune de Le Pouzin s'est présentée comme candidate pour être structure animatrice du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ». Il n'y a pas eu d'autres collectivités candidates pour le portage du site.

Le vote a été effectué à main levée.

Les résultats du vote sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Collectivité	Commune de Le Pouzin
Nombre de votes favorables	15
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes nuls	0
Nombre total de votes	15
Nombre total de structures	40

La commune de Le Pouzin a été élue à l'unanimité structure animatrice du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».

VOTE EN SEANCE POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL DU SITE NATURA 2000 B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

Monsieur Alain MARTIN, Maire de Le Pouzin s'est manifesté pour être président du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ». Il n'y a pas d'autres élus souhaitant prendre la présidence du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».

Le vote a été effectué à main levée.

Les résultats du vote sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Candidat	Monsieur Alain MARTIN
Nombre de votes favorables	15
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes nuls	0
Nombre total de votes	15
Nombre total de structures	40

Monsieur Alain MARTIN, Maire de Le Pouzin a été élu à l'unanimité président du comité de pilotage local du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».

La convention cadre signée entre l'Etat et la commune de Le Pouzin sera renouvelée à partir du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

Les structures ayant participées aux votes sont listées dans le tableau présenté ci-après.

ORGANISME	TITRE	VILLE	STRUCTURE VOTANTE
Commune	Monsieur le Maire	BAIX	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	LA VOULTE-SUR RHONE	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	LE POUZIN	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	ROMPON	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Madame le Maire	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	ALISSAS	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	CHOMERAC	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	COUX	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	FLAVIAC	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	PRIVAS	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	PRANLES	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	FREYSSINET	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	SAINT PRIEST	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	CREYSSELLES	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	POURCHERES	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	LYAS	<input type="checkbox"/>
Commune	Monsieur le Maire	VEYRAS	<input type="checkbox"/>
Communauté de communes des confluences Drôme Ardèche	Monsieur le Président	ETOILE SUR RHONE	<input type="checkbox"/>
Communauté de communes Privas, Rhône et Vallées	Monsieur le Président	PRIVAS	<input checked="" type="checkbox"/>
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président	CRUAS	<input checked="" type="checkbox"/>
Communauté de communes Eyrieux aux Serres	Madame la Présidente	LES OLLIERES SUR EYRIEUX	<input type="checkbox"/>
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le président	LYON CEDEX02	<input type="checkbox"/>
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président et député	PRIVAS	<input checked="" type="checkbox"/>
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président	CHOMERAC	<input type="checkbox"/>
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente	LE POUZIN	<input checked="" type="checkbox"/>
Syndicat Ouvèze Vive	Monsieur le Président	LYAS	<input checked="" type="checkbox"/>
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président	ST LAURENT DU PAPE	<input type="checkbox"/>
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président	PRIVAS	<input type="checkbox"/>
Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche	Monsieur le Président	PRIVAS	<input checked="" type="checkbox"/>
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président	ST JULIEN EN SAINT ALBAN	<input type="checkbox"/>
SIVU des Inforoutes de l'Ardèche	Monsieur le Président	SAINT AGREVE	<input type="checkbox"/>
Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche	Monsieur le Président	PRIVAS	<input checked="" type="checkbox"/>
Syndicat Mixte de Chambenier	Monsieur le Président	LE POUZIN	<input checked="" type="checkbox"/>
SI Transports scolaires du Mezayon	Monsieur le Président	LYAS	<input type="checkbox"/>
SM de gestion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Monsieur le Président	JAUJAC	<input type="checkbox"/>
SIVOM Olivier de Serres	Monsieur le Président	Villeneuve de Berg	<input type="checkbox"/>
SI d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Comm	Monsieur le Président	LYAS	<input type="checkbox"/>
SIE du canton de Privas	Monsieur le Président	COUX	<input type="checkbox"/>
SIVOM Rhône-Eyrieux	Madame la Présidente	BEAUCHASTEL	<input checked="" type="checkbox"/>

CONTACT

Pour tous renseignements, veuillez prendre l'attache de la chargée de mission Natura 2000 dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Mademoiselle Marig GROUAZEL

Mairie de Le Pouzin

3, avenue Marcel Nicolas

07250 LE POUZIN

04 75 63 81 48

marig.grouazel@lepouzin.fr

**Monsieur le Maire et président du comité de pilotage local du site
B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU POUZIN' and a coat of arms. The signature is written in a cursive style and is positioned diagonally across the stamp.

Alain MARTIN



Site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669

Réunion des élus pour le vote de la structure
animatrice et du président du comité de
pilotage local

Mercredi 14 novembre 2012
Mairie de Le Pouzin

Ordre du jour

- Présentation du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
- Etat d'avancement de la rédaction du document d'objectifs du site
- Choix de la structure animatrice porteuse de la rédaction du document d'objectifs par vote des élus présents
- Si une collectivité a été élue structure animatrice, choix du président du comité de pilotage local par vote des élus présents





Le site Natura 2000
B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »
FR 820 1669



L'Historique du site

- **1998** : 1^{ère} transmission au ministère
- **30 mars 2010** : la commune de Le Pouzin élue structure animatrice du site
- **30 mars 2010** : M. Alain MARTIN, Maire de Le Pouzin élu président du comité de pilotage local
- **15 mars 2012** : Comité de pilotage de lancement de l'élaboration du DOCOB
- **13 septembre 2012** : réunion des élus



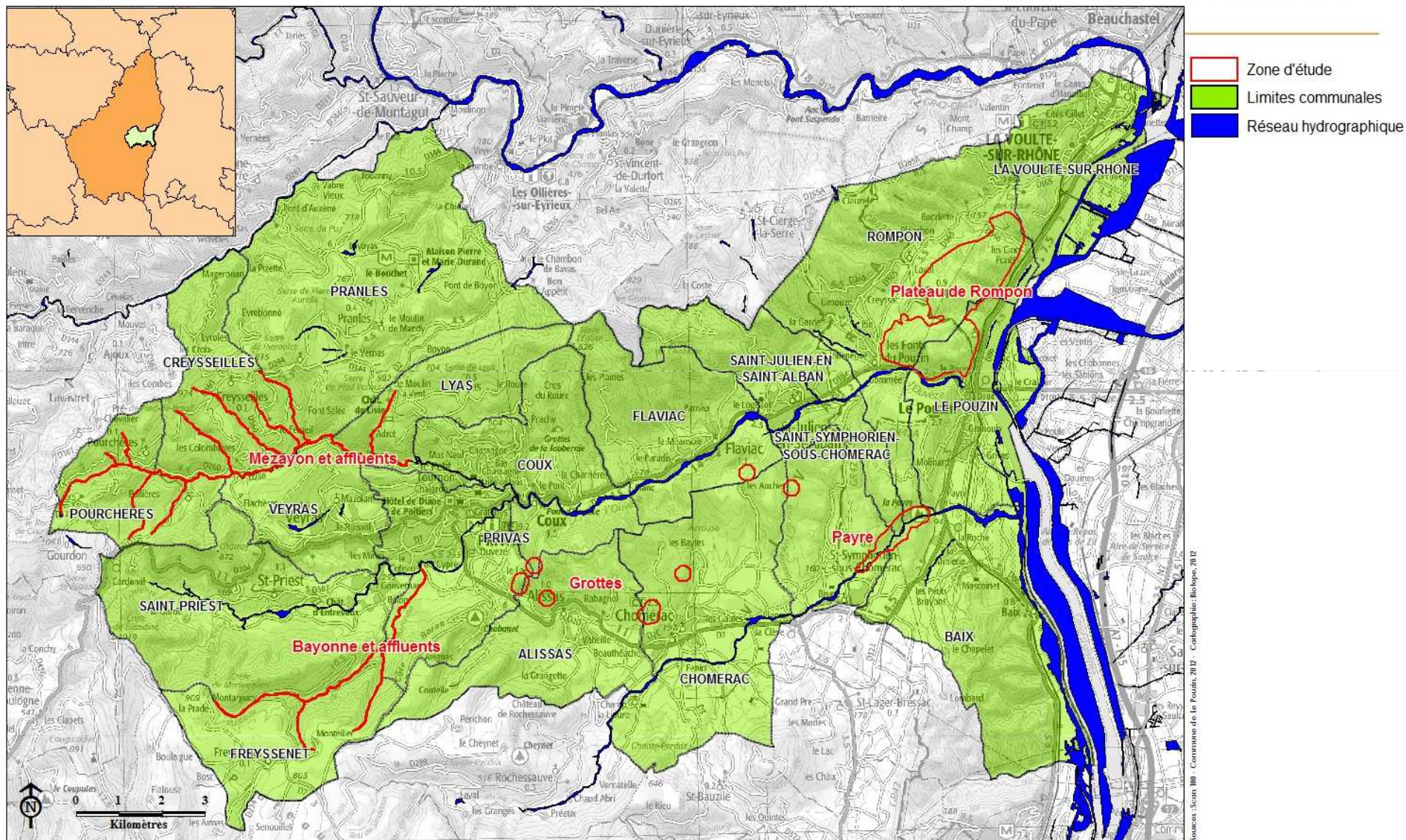
Le périmètre d'étude

□ *Le périmètre comprend :*

- le plateau de Rompon ;
- Une partie de la Payre et sa ripisylve ;
- Des grottes favorables aux Chiroptères ;
- Le Mézayon et ses affluents ;
- La Bayonne, Verdus et Fontaugier.

Soit 844 hectares
(jusqu'à 1000 ha
maximum)

Document d'objectifs du site Natura 2000 "Rompon-Ouvèze-Payre"



Source: Scm 180 - Commune de Le Pouzin, 2012 - Cartographie: Biotope, 2012



Le périmètre d'étude

□ *Le périmètre comprend :*

• **18 communes** concernées : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pranles, Privas, Pourchères, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Saint Priest, Saint Symphorien sous Chomérac, Veyras

• **4 communautés de communes** : « Privas Rhône et Vallées », « Barrès Coiron », « Confluences Drôme-Ardèche » et « Eyrieux-aux-serres »



Les espèces et habitats du site

□ *Les habitats naturels (identifiés dans le porter à connaissance de 1997) :*

9 habitats d'intérêt communautaire dont **2 prioritaires** (*)

- Grotte non exploitée par le tourisme
- Rocher et falaise calcaire
- Rivière à débit intermittent
- Forêt méditerranéenne de Chêne vert
- Matorral à Genévrier oxycédre
- Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc
- Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)***
- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea***

Les espèces et habitats du site

□ *Les espèces (identifiés dans le porter à connaissance de 1997) :*

• **Les espèces animales :**

➔ 14 espèces d'intérêt communautaire

- **7 espèces de chauve-souris** : Grand et Petit Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreille échancrée, Murin de Bechstein ;



- **1 mammifère** : Castor d'Europe ;

- **2 poissons** : Barbeau méridional, Blageon ;

- **2 libellules** : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin ;

- **2 papillons** : Damier de la Succise, **Ecaille chinée***





Etat d'avancement de la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669

Le document d'objectifs (DOCOB)

□ *Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?*

• C'est à la fois un **document de diagnostic** et un **document d'orientation** pour la gestion des sites Natura 2000

• Le DOCOB est élaboré par le bureau d'études et la structure animatrice en concertation avec les acteurs locaux et membres du Comité de Pilotage Local (COPIL)





Le document d'objectifs (DOCOB)

□ *Que contient-il ?*

• **Un diagnostic du site Natura 2000 (socio-économique et écologique) = état initial**

• **Un programme d'actions** comprenant :

- les objectifs de conservation ;

- Les objectifs opérationnels ;

- Les mesures de toute nature (dont les mesures de gestion qui sont détaillées dans des cahiers des charges).

• **Une charte Natura 2000** qui comprend des engagements

□ *Etat d'avancement de l'élaboration du document d'objectifs du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »*

• Diagnostic du site Natura 2000 en cours de rédaction

• Présentation de la première phase au 2^{ème} comité de pilotage local (début 2013)

Le diagnostic écologique

□ *La méthodologie*

• Recherche bibliographique (données déjà existantes)

• Consultations de personnes/structures ressources :

- FRAPNA, Syndicat de Rivière Ouvèze-Vive, GCRA, ONEMA, FDAAPPMA, ONCFS, Association Castor et Homme (M. Penel), CBN-MC, CD Spéléologie 07, M. Issartel, etc.

• Prospections de terrain (réalisées entre avril et fin août 2012)

- Prospections à pied (cours d'eau et zones surfaciques) ;
- Méthodes d'inventaires particulières : détecteurs ultra-sons (chauve-souris), recherche à vue, relevés d'indices de présence, etc.
- Evaluation des potentialités d'accueil, cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces, etc.

⇒ Synthèse = diagnostic écologique



Le diagnostic écologique

□ *Les premiers résultats*



Le Grand Rhinolophe

Le diagnostic écologique

□ *Les premiers résultats*



Le Castor d'Europe

Le diagnostic écologique

□ *Les premiers résultats*



Le diagnostic écologique

□ *Les premiers résultats*



Biotope, 2012

Ecrevisse à pieds blancs

Le diagnostic écologique

□ *Les résultats à venir*

- Derniers résultats Chiroptères
- Données bibliographiques sur les oiseaux du site
- Rédaction, cartographie des habitats naturels



Le diagnostic socio-économique

□ La méthodologie

Recherche documentaire
(données existantes)

Consultations
20 entretiens
Questionnaire thématique

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

- ✓ Population/démographie
- ✓ Activités économiques
 - ✓ Agriculture-sylviculture
 - ✓ Tourisme
- ✓ Activités et sports de pleine nature
- ✓ Projets
- ✓ PLU, gestion de l'eau (AEP, assainissement)

Site Natura 2000



Le diagnostic socio-économique

□ *Les premiers résultats*

• **Sur le plateau de Rompon :**

- ✓ *agriculture (pastoralisme)*
- ✓ *chasse collective & individuelle*
- ✓ *escalade*
- ✓ *randonnée pédestre*

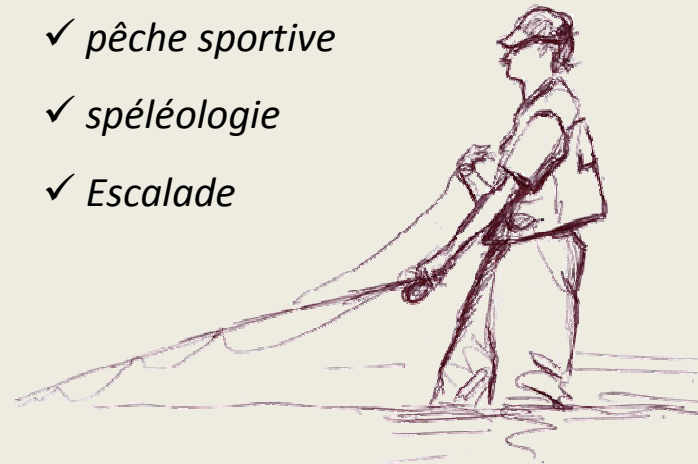
• **Dans et autour des grottes :**

- ✓ *spéléologie (site école à Tourange)*
- ✓ *chasse*
- ✓ *parapente (Privas)*
- ✓ *escalade (Chomérac)*



• **Sur les cours d'eau :**

- ✓ *baignade de La Neuve*
- ✓ *captages d'eau potable (Verdus, Bouchet-Rippert, Vabre, Lauzas, Chabannes)*
- ✓ *pêche sportive*
- ✓ *spéléologie*
- ✓ *Escalade*



Nature du projet	Descriptif du projet	Porteur du projet	Emprise et localisation du projet
ECONOMIE	Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT)	Communauté de communes Privas Rhône et Vallées	Commune de St-Julien-en-St-Alban
ECONOMIE	Extension de la carrière du Pouzin	Lafarge	
ECONOMIE	Projet d'éco-hameau	Commune de Lyas	Lyas
TOURISME	Projet « de voie douce »	Communauté de communes Privas Rhône et Vallée	Ancienne voie ferrée reliant le Pouzin à Privas
TOURISME	Valorisation de certains sites d'intérêt du territoire par la mise en place de belvédères	Communauté de communes Privas Rhône et Vallée, Syndicat Ouveze Vive	Plusieurs sites sur la vallée dont le couvent des chèvres sur le plateau de Rompon
TOURISME	ViaRhôna	Collectivités territoriales Rhône et Compagnie National du Rhône	Berges du Rhône
ENERGIE	Projet de maintenance et de réfection de la ligne haute tension de 400 000 volts de la vallée du Rhône	Réseau de Transport d'Electricité	Toute la ligne, en particulier au niveau du Plateau de Rompon
ENERGIE	Projet éolien		Gras de Chomérac
ENERGIE	Installation d'une ferme photovoltaïque à proximité des sources de Chabannes presque achevée.	Privé	Pranles
EAU POTABLE	Projet d'interconnexion des réseaux des deux syndicats d'eau potable Etude sur les volumes d'eau prélevables	Syndicat des eaux Ouveze Payre et Syndicat des eaux du bassin versant de privas	Le bassin versant de l'Ouveze et de la Payre
ENVIRONNEMENT	Un projet de renaturation de l'Ouveze entre le Pouzin et Rompon	Syndicat Ouveze Vive	Ouveze

Documents d'urbanisme

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	Document en projet	Élément du site concerné	Zonage(s) au niveau du site Natura 2000
Alissas	PLU		Grotte	N (zone naturelle)
Baix	PLU		Payre et sa ripisylve	ND (zone naturelle à protéger)
Chomérac	PLU		Grottes	N (zones naturelles, équipées ou non, qu'il convient de protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique ou écologique), Np (les constructions devront être conformes aux dispositions réglementaires de la ZPPAUP)
Coux	PLU		Grotte	Np (zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, de l'existence d'une exploitation forestière ou de leur caractère d'espaces naturels)
Creysseilles	CC			Hors zone constructible
Flaviac	PLU		Grotte	Nsr (N : zone naturelle; s : zone naturelle d'intérêt scientifique (ZNIEFF); r : zone naturelle à risque d'érosion)
Le Pouzin	POS		Plateau de Rompon	ND (zone naturelle en raison de ses sites, du milieu naturel, et de l'intérêt esthétique ou écologique de l'environnement)
Pranles	CC		Mézayon	Hors zone constructible
Privas	PLU		Ruisseau de Verdus, Grottes	N (zones naturelles et forestières)
Rompon	POS	PLU	Plateau de Rompon, payre et sa ripisylve	ND (zone naturelle non équipé qu'il convient de protéger), NDc
St-Julien-en-St-Alban	POS	PLU	Payre et sa ripisylve	ND (zone naturelle à protéger)
St-Priest	POS	PLU	Ruisseaux de verdus, Bayonne et Fontaugier	N (zone naturelle non équipée où la réhabilitation des constructions est autorisée; Ns : zone naturelle sensible, A : zone agricole)
St-Symphorien-sous-Chomérac	PLU		Payre et sa ripisylve, grotte	N (zone naturelle protégée, inconstructible)
Veyras	POS		Mézayon	NC (zone agricole; ND : zone naturelle, Nda : zone protégée)
La Voulte-sur-Rhône	POS		Plateau de Rompon	ND (Zone naturelle protégée en raison soit de l'existence de risques naturels ou de nuisances, soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages ou de leur intérêt écologique)



La communication autour du projet

□ *Les inventaires scientifiques*

- Note d'information envoyée aux mairies (17 avril 2012)
- Information sur la même thématique dans le Dauphiné libéré (5 mai 2012)

□ *Présentation et suivi de la démarche d'élaboration du document d'objectifs du site*

- Article dans le Dauphiné libéré (18 mars 2012)
- Article dans l'Hebdo de l'Ardèche (18 octobre 2012)
- Article dans le bulletin municipal de la commune de Le Pouzin, relayé aux communes concernées par le projet (été et hiver 2012 (à paraître))
- Article à paraître dans le journal du syndicat Ouvèze Vive

Le planning d'élaboration du DOCOB



① COPIL 1 : Réunion de lancement

Analyse socio-économique

Inventaires écologiques :
phase de terrain

Réunion d'information des élus

② COPIL 2 : Présentation de l'état initial

Définition des enjeux et des objectifs,
du programme d'actions et de la charte
Natura 2000



groupes de travail : concertation et
validation d'une stratégie

③ COPIL 4 : Validation du DOCOB

Prise en compte des modifications
demandées au COPIL 3
Mise à jour du FSD et du périmètre du site

③ COPIL 3 : Présentation des enjeux, objectifs et programme d'actions



Contacts

Pour toutes questions et/ou informations complémentaires :

Mairie de Le Pouzin
Mademoiselle Marig GROUAZEL
Chargée de mission Natura 2000
3, avenue Marcel Nicolas
07250 LE POUZIN
04 75 63 81 48
marig.grouazel@lepouzin.fr



Merci de votre attention

Proposition de votes



- Choix de la structure animatrice porteuse de la rédaction du document d'objectifs par vote des élus présents

- Si une collectivité a été élue structure animatrice, choix du président du comité de pilotage local par vote des élus présents

Site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 820 1669



Recueil Communication

Novembre 2012

Sources photographiques page de garde :

Photographies 1 et 4 : Mairie de Le Pouzin, M. Grouazel, 2012

Photographies 2 et 3 : Biotope, 2012

1	2
3	4

**INFORMATION ADRESSEE
AUX COMMUNES DU SITE**



CAMPAGNE D'ETUDE NATURA 2000

DU SITE FR8201669 **B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »**

DU MOIS D'AVRIL JUSQU'A LA FIN DU MOIS D'AOUT 2012

Le bureau d'études **BIOTOPE** réalise un **diagnostic écologique de terrain, impliquant des inventaires sur l'ensemble du périmètre ci-joint.**

Communes dont le territoire est concerné :

Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Saint Priest, Saint Symphorien sous Chomérac, Veyras

Merci de réserver le meilleur accueil aux experts présents sur le terrain.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

M. Fabien FROUIN, bureau d'études BIOTOPE : 04.37.24.03.02 (ffrouin@biotope.fr)

Mlle Marig GROUAZEL, Mairie Le Pouzin : 04.75.63.81.48 (marig.grouazel@lepouzin.fr)

Mme Martine GRIVAUD, Direction Départementale des Territoires d'Ardèche : 04 75 66 70 67 (martine.grivaud@ardeche.gouv.fr)



Natura 2000 en Ardèche

Site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Natura 2000 : une démarche environnementale

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier conservation de la biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Cette démarche vise à protéger certaines espèces et habitats présentant un enjeu patrimonial, sur des sites dont le périmètre a été validé au niveau européen sur la base des espèces et habitats naturels présents.

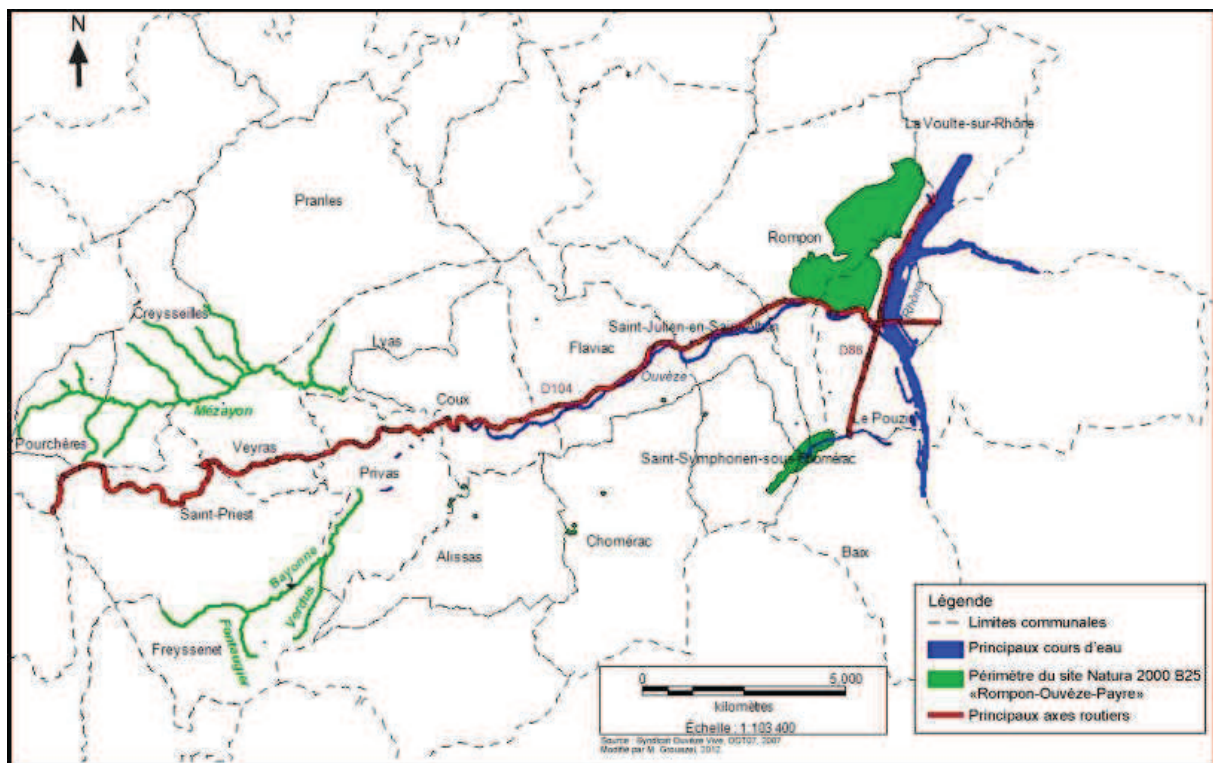
La mise en œuvre de Natura 2000 en France se fait par le biais d'une concertation avec les acteurs locaux (communes, services de l'Etat, associations locales, etc.) afin d'impulser une gestion des habitats naturels et des espèces en adéquation avec les activités économiques, sociales et culturelles locales.

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Le périmètre d'étude du site, animé par la commune de Le Pouzin, comprend le plateau de Rompon, une partie de la Payre, 14 grottes, le Mézayon et ses affluents, la Bayonne, le Fontaugier et le Verdus. Plusieurs enjeux de conservation ont permis la désignation de ce site : grottes, rivières, pelouses sèches, landes, forêts pour les habitats naturels ; chauves-souris, poissons, mammifère aquatique, libellules et papillons pour les espèces. Le périmètre du site comprend 18 communes et 3 communautés de communes : « Privas Rhône et Vallées », « Confluences Drôme Ardèche », « Barrès Coiron ».

L'état d'avancement du projet

La démarche en est à ses débuts pour le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » et s'échelonne sur une période de deux ans. En premier lieu, des inventaires scientifiques ainsi qu'une caractérisation des activités socio-économiques et culturelles vont être réalisés sur le site. Ces données permettront ensuite d'élaborer en concertation avec les acteurs locaux des mesures de gestion des habitats naturels et des espèces afin de les maintenir dans un état de conservation favorable, voire de les restaurer.



INFORMATION PAR VOIE
DE PRESSE

Réunion du comité de pilotage "Natura 2000"

Depuis 2010, la commune a été élue structure animatrice du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" avec le maire Alain Martin comme président. Une première réunion regroupant les différents acteurs du site s'est tenue à la salle des fêtes jeudi 15 mars. Un comité de pilotage local réunissant une trentaine de personnes a permis à la structure animatrice de lancer la rédaction du document d'objectifs du site. Ce document vise à définir des moyens de gestion des habitats naturels et des espèces du site en partenariat avec les acteurs locaux. À l'ordre du jour également une information



Marig Grouazel, chargée de mission Natura 2000, assurait la projection des documents pour l'assistance.

générale sur Natura 2000, la présentation du site et du bureau d'études chargé de la rédaction du document d'objectifs, un travail qui s'échelonne

sur une période de deux ans. Les membres du "Copil" se retrouveront dans le courant de l'année afin de suivre l'évolution du projet.

Des inventaires scientifiques réalisés sur le site Natura 2000 à partir de ce mois-ci



Une technicienne du bureau d'études Biotope sur le terrain est train de réaliser une partie de l'inventaire scientifique.

La commune du Pouzin, qui est la structure animatrice du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre", assure entre autre la démarche rédactionnelle du document d'objectifs (ou document de gestion) qui a débuté en février dernier et s'échelonne jusqu'en 2014.

Répertoire animal, habitats et milieux naturels

L'élaboration de ce document comprend des inventaires scientifiques des espèces, habitats et milieux naturels présents sur le site et qui seront réalisés par le bureau d'études Biotope entre mai 2012 et

septembre 2013. Marig Grouazel est chargée de mission Natura 2000 et en fait un inventaire détaillé.

La démarche de rédaction de ce document vient de débuter. Des inventaires scientifiques vont être réalisés sur le site, incluant des terrains privés. Des personnels du bureau d'études Biotope vont prospecter sur le site à partir de ce mois-ci pour leur inventaire. Ces données, couplées à une caractérisation des activités socio-économiques et culturelles, permettront ensuite d'élaborer en concertation avec les acteurs locaux des mesures de gestion des habi-

tats naturels et des espèces.

Grottes, rivières, landes, pelouses et forêts

Le site comprend le plateau de Rompon, une partie de la Payre, 14 grottes, le Mézayon et ses affluents, la Bayonne, le Fontaugier et le Verdus. Plusieurs enjeux ont permis la désignation de ce site : grottes, rivières, pelouses sèches, landes, forêts pour les habitats et milieux naturels. En termes d'animaux, on y retrouve des chauves-souris, poissons, mammifères aquatiques, libellules et papillons. Ce site comprend 18 communes. □

NATURE - À l'initiative de la municipalité du Pouzin, un périmètre Natura 2000 se met en place en Centre Ardèche

Un environnement remarquable à préserver



L'instauration d'un périmètre Natura 2000 permet d'éviter que la végétation ne se referme sur elle-même.

À l'initiative de la municipalité du Pouzin, un périmètre Natura 2000 est en train de voir le jour depuis le plateau de Rompon jusque dans les hauteurs de Privas. « En fait, un périmètre Natura 2000 a déjà été délimité en 1997, précise Fabien Frouin, chef de projet de l'agence Biotope en charge de l'étude. L'idée est maintenant de faire vivre ce site qui possède plusieurs habitats naturels remarquables mais aussi des espèces vivantes relativement rares. »

Un intérêt particulier au niveau européen

L'agence Biotope a réalisé un travail de terrain minutieux pendant plusieurs semaines pour inventorier scrupuleusement l'ensemble de la faune et de la flore présentes sur la zone. Et même si les résultats de l'étude ne seront pas connus avant plusieurs mois, les experts sont unanimes pour louer l'environnement remarquable du site. « Bien sûr, si on regarde au niveau local ou régional, on ne saisira pas tout de suite l'intérêt du site, explique Michel-Ange Bouchet, expert naturaliste. Mais au niveau européen, plusieurs endroits du périmètre sont classés « annexe 1 », c'est-à-dire qu'ils ont un « intérêt patrimonial particulier » et qu'il convient de les protéger. »

Fabien Frouin, spécialiste de la faune et en particulier des mammifères aquatiques, va dans le même sens. « Beaucoup de gens ignorent par exemple qu'il y a des castors dans la Payre. J'ai repéré plusieurs indices de sa présence qui ne trompent pas », affirme-t-il. Plusieurs grottes à chauves-souris ont également été repé-

rées et l'expert entomologiste (spécialiste des insectes) a noté la présence de libellules relativement rares.

« Pas une réserve naturelle ! »

L'instauration d'un périmètre Natura 2000 doit permettre de protéger cette zone qui s'étend du plateau de Rompon jusqu'aux rivières des alentours de Privas, la Bayonne et le Mézayon, suite à la demande de la mairie du Pouzin.

« Il faut bien expliquer que le périmètre Natura 2000 n'interdit rien, précise d'emblée le chef de projet. Il ne s'agit pas de faire un parc ou une réserve naturelle. Toutes les activités qui existent sur place comme l'agriculture, la sylviculture ou la pêche sont maintenues. Une étude socio-économique a été réalisée avec une vingtaine de consultations pour connaître les acteurs locaux. Pas question de les empêcher de travailler, bien au contraire, l'idée est de passer des contrats avec eux pour qu'ils fassent vivre le périmètre et éviter qu'il ne se referme sur lui-même à cause d'une végétation non entretenue. L'objectif c'est le maintien de la biodiversité avec l'aide des activités traditionnelles. »

Un travail en collaboration avec les agriculteurs

Grâce aux aides de l'Europe, les agriculteurs qui font du fauchage ou entretiennent les berges d'une rivière par exemple auront une contrepartie financière. « Souvent c'est très intéressant pour eux car ce sont des pratiques qu'ils font par tradition ou habitude. Ils toucheront donc une

rémunération pour un travail qu'ils font déjà », note Fabien Frouin. Le chef de projet précise bien qu'il s'agit d'une démarche volontaire, « personne n'est obligé d'y adhérer ».

Si le périmètre Natura 2000 a bien un côté réglementaire, cela concerne surtout l'urbanisation. « Il y a une étude d'incidence obligatoire pour évaluer l'impact de nouvelles constructions sur les espèces naturelles, mais le périmètre se trouve volontairement très loin des zones urbanisables, assure Fabien Frouin. Je ne vois pas un lotissement se construire sur les bords du Mézayon prochainement ! »

Le document final prévu pour début 2014

Pour l'instant, le bureau d'étude Biotop vient de terminer les études de terrain avec son armée de spécialistes et en parallèle l'étude socio-économique a été menée. « La suite, ce sont des réunions avec des groupes de travail pour discuter des contrats envisageables pour protéger le périmètre, détaille le chef de projet. Ensuite, il y a réalisation d'un document synthétique final avant qu'éventuellement une structure se charge de l'animation du périmètre. » L'instauration définitive de la nouvelle version du périmètre Natura 2000 ne devrait donc pas voir le jour avant début 2014.

NICOLAS LEMONNIER



Natura 2000, qu'est ce que c'est ?

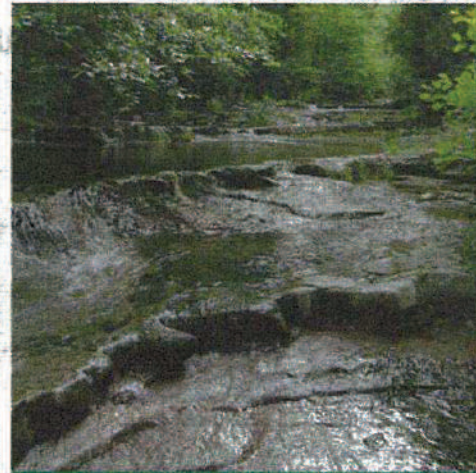
Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.



Le Mézayon regorge d'endroits aussi insolites que remarquables.



Le travail des experts sur le terrain est minutieux. Il sera complété par une recherche documentaire en bureau.



La Bayonne est un des rivières très méconnues des alentours de Privas.

TÉMOIGNAGE

Un travail de fourmi

Expert naturaliste pour Biotope, Michel-Ange Bouchet a réalisé un travail de relevé minutieux sur l'ensemble du périmètre Natura 2000. « En moins de 20 jours, avec mon stagiaire, on a dû arpenter toute la zone du plateau de Rompon aux rivières de la Payre, de la Bayonne et du Mézayon, sans compter les affluents, raconte-t-il. On n'a pas chômé ! »



Son travail consiste à relever sur le terrain toute la flore présente pour distinguer les habitats naturels existants, c'est-à-dire les milieux caractéristiques.

« Concrètement, on essaie de descendre le cours d'une rivière et on relève la moindre plante, décrit-il. Il faut beaucoup de sens de l'observation et de méthode. Sur certains endroits, on sait que l'on va retrouver le même habitat, on avance donc plus vite. À l'inverse, il faut parfois passer plus de temps dans une zone car il y a une espèce endémique [rare localement, ndr] qui ne devrait pas être là. Cela s'appelle un relevé phytosociologique, pour voir comment les espèces vivent ensemble. »

Le relevé sur le terrain est précédé d'un énorme travail de repérage. « À l'aide de photos aériennes et de cartes très précises, on identifie tout les accès possibles. Cela permet aussi, à partir des photos, d'avoir une première idée de ce qu'on va trouver. »

Sur le terrain, il y a 4 façons d'appréhender les habitats. « Le relevé complet d'une zone, c'est ce qu'on fait le plus fréquemment, l'observation directe, lorsqu'on ne relève pas car l'habitat est similaire à ce qu'on vient de voir; l'observation à distance pour les zones difficiles d'accès, on travaille à la jumelle et enfin, dans de très rares cas la photo interprétation on se contentant des photos aériennes », énumère le naturaliste.

Et une fois le travail de terrain achevé, ce n'est pas encore terminé puisqu'il reste l'interprétation des relevés. « Certains habitats sont difficiles à définir et demandent réflexion. Ce travail en bureau est indispensable pour ne pas se tromper car des habitats naturels bien répertoriés, c'est déjà une manière de bien les protéger par la suite », conclut Michel-Ange Bouchet.

N.L.



Plusieurs équipes d'experts ont sillonné le territoire et répertorié l'ensemble des espèces s'y trouvant.

Un point d'étape pour Natura 2 000

Depuis 2010, la commune est élue structure animatrice du site Natura 2 000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" avec le maire Alain Martin comme président.

À ce titre, des réunions regroupant les différents acteurs du site sont programmées régulièrement. Hier matin, un comité de pilotage local s'est réuni en mairie, animé par Marig Grouazel, chargée de mission Natura 2000, en présence des représentants de l'État et les élus des communes concernées. À l'ordre du jour, une information gé-

nérale sur Natura 2000, un point sur l'état d'avancement de la rédaction du document d'objectifs (un travail qui s'échelonne sur une période de deux ans). Et enfin, la réélection de la structure animatrice et de son président.

Un vote sans surprise qui a confirmé la commune du Pouzin comme structure animatrice de la zone Natura 2 000 et Alain Martin comme président. □

Alain Martin a été réélu président de la structure animatrice de Natura 2 000 à l'issue du comité de pilotage local.



INFORMATION PAR LE
BIAIS DU BULLETIN
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LE POUZIN



Le Pouzin

Deux sites Natura 2000 à Le Pouzin :
ZPS12 « Printegarde » et
B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »



La démarche Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier conservation de la biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. La mise en œuvre de Natura 2000 en France se fait par le biais d'une concertation avec les acteurs locaux (communes, services de l'Etat, associations locales, etc.) afin d'impulser une gestion des habitats naturels et des espèces en adéquation avec les activités économiques, sociales et culturelles locales.

Natura 2000 à Le Pouzin

La commune de Le Pouzin a été élue structure animatrice de deux sites Natura 2000: en 2009 pour la Zone de Protection Spéciale (ZPS) 12 de Printegarde et 2010 pour le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre ».

ZPS 12 « Printegarde » : La remise en eau d'une roselière



La grande roselière de Printegarde

Entre fin février et début mars 2012, la grande roselière située sur le Rhône en aval de la confluence de la Drôme et du Rhône, jusqu'alors atterrie, a fait l'objet d'une remise en eau. Cette intervention a été menée avec le concours de nombreux acteurs locaux (la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la Mairie de Le Pouzin, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Services de l'Etat, des Associations locales, etc.). Trois jours de

travaux manuels assistés d'un cheval de trait, financés par la CNR auront été nécessaires pour remettre en eau cette roselière, recréant ainsi son milieu naturel propice à la venue de la faune et fidèle à sa vocation d'origine. Ces travaux ont également permis de limiter le développement d'arbres et de plantes invasives.

B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » : Les prémices de la rédaction du document d'objectifs



La Payre

Le périmètre d'étude du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » comprend le plateau de Rompon, une partie de la Payre, 14 grottes, le Mézayon et ses affluents, la Bayonne, le Fontaugier et le Verdus. La démarche de rédaction du document d'objectifs (document de gestion du site) en est à ses débuts et s'échelonne sur une période de deux ans. En premier lieu, des inventaires scientifiques ainsi qu'une caractérisation des activités socio-économiques et culturelles sont réalisés sur le site. Ces données permettront ensuite d'élaborer en concertation avec les acteurs locaux des mesures de gestion des habitats naturels et des espèces afin de les maintenir voire de les restaurer dans un état de conservation favorable.

***Annexe 20_ Eléments relatifs à la réunion avec les experts locaux, 19
mars 2013***



Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Réunion de
présentation du
diagnostic
écologique aux
experts locaux



19 mars 2013

PLAN

I - Le site Natura 2000 B25
« Rompon-Ouvèze-Payre »

II – Etat d'avancement de
la démarche

III - Le diagnostic écologique





I - Le site Natura 2000 “Rompon-Ouvèze- Payre”

I - Le site Natura 2000 "Rompon-Ouvèze-Payre"

Historique

- **1998** : 1^{ère} transmission au ministère
- **30 mars 2010** : la commune de Le Pouzin élue structure animatrice du site
- **30 mars 2010** = M. Alain MARTIN, Maire de Le Pouzin élu président du comité de pilotage local
- **15 mars 2012** : 1^{ère} réunion du comité de pilotage et lancement de l'élaboration du DocOb

I - Le site Natura 2000 "Rompon-Ouvèze-Payre"

Le périmètre d'étude

- *Le périmètre comprend :*

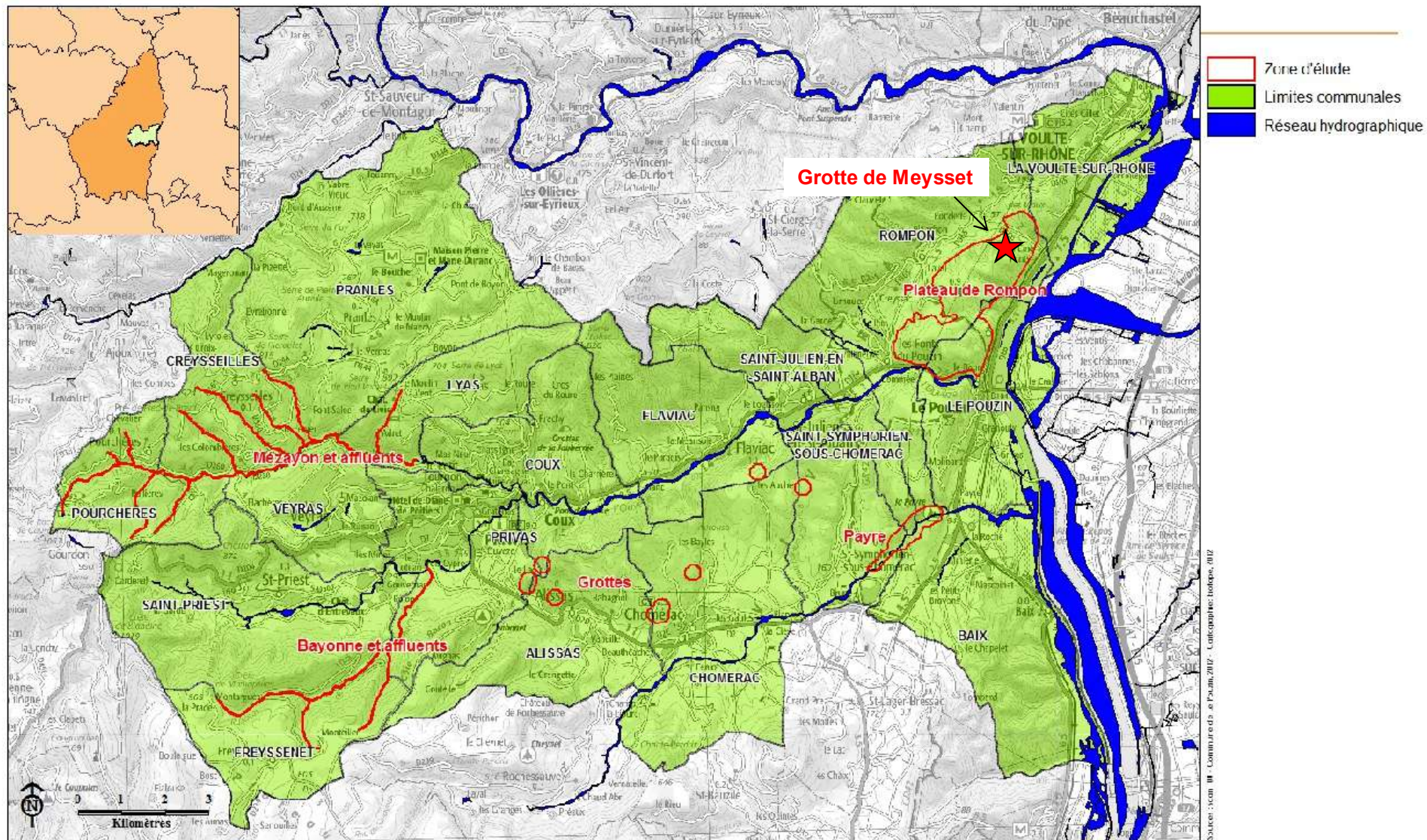
- le plateau de Rompon;
- une partie de la Payre et sa ripisylve;
- des grottes favorables aux Chiroptères;
- le Mézayon et ses affluents;
- la Bayonne, Verdus et Fontaugier

→ soit 844 hectares

- **18 communes** concernées : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pranles, Privas, Pourchères, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Priest, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras

- **4 communautés de communes** : « Privas Rhône et Vallées », « Barrès Coiron », « Confluences Drôme Ardèche » et « Eyrieux-aux-serres »

Document d'objectifs du site Natura 2000 "Rompon-Ouvèze-Payre"



Sources : IGN - Communes de la Vallée de l'Ouvèze - Cartographie : biotope, BRZ

I - Le site Natura 2000 "Rompon-Ouvèze-Payre"

Les espèces et habitats du site

- **Les habitats naturels du site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre » :**
9 habitats d'intérêt communautaire dont **2 prioritaires** (*)
 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)*
 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*

I - Le site Natura 2000 "Rompon-Ouvèze-Payre"

Les espèces et habitats du site

- **Les espèces végétales et animales :**

⇒ 14 espèces d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (*)

- **7 espèces de chauve-souris** : Grand et Petit Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreille échancrée, Murin de Bechstein;



- **1 mammifère** : Castor d'Europe;

- **2 poissons**: Barbeau méridional, Blageon;

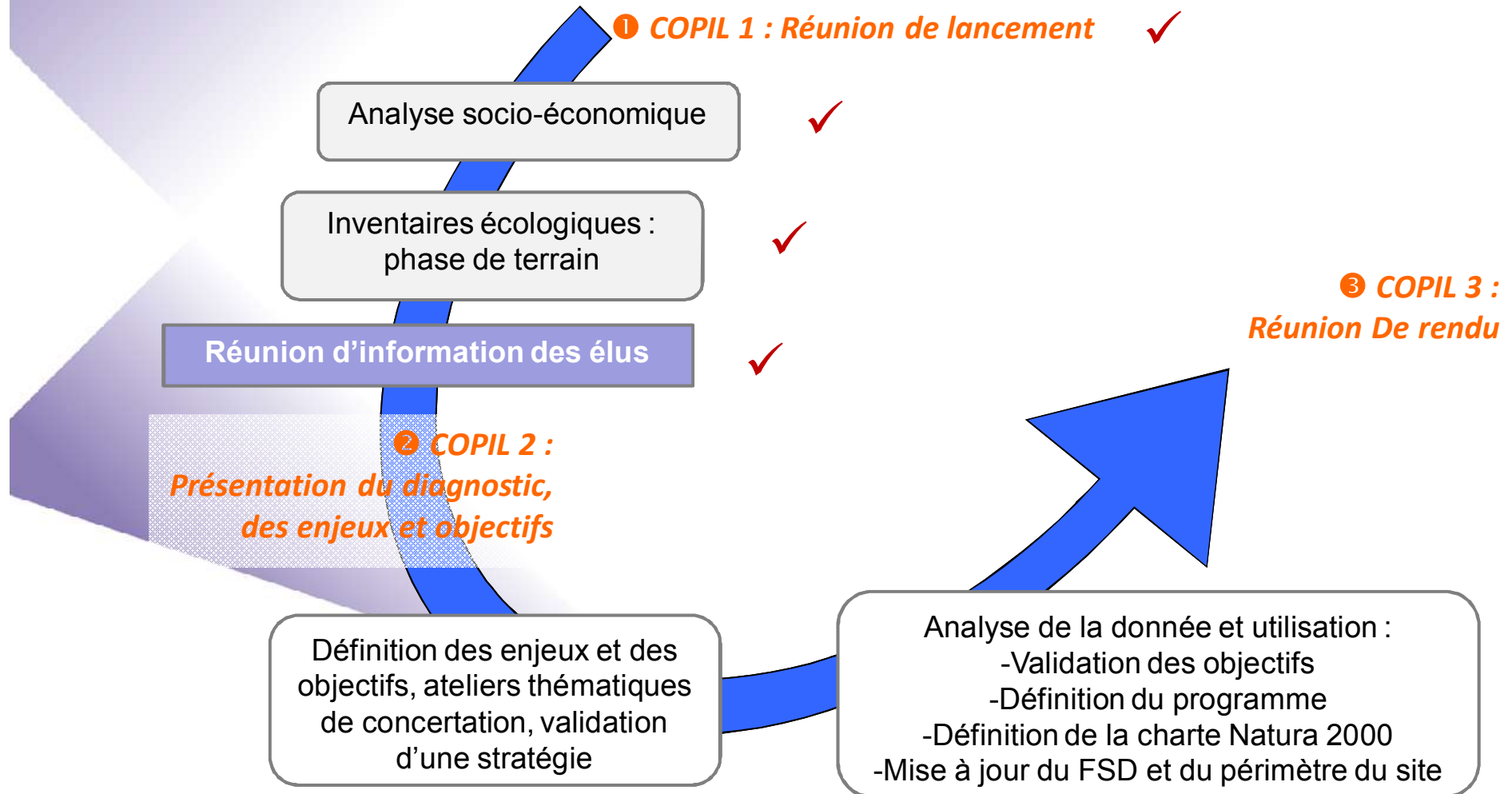
- **2 libellules** : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin;

- **2 papillons** : Damier de la Succise, Ecaille chinée*



II/ Etat d'avancement de la démarche

Le planning de l'élaboration du Docob





III – Le diagnostic écologique

III – Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique : méthode

Groupe	Analyse bibliographique et inventaires de terrain 2012	Uniquement analyse bibliographique	Commentaires
Habitats naturels et flore	X		Cartographie des habitats naturels
Mammifères : Castor	X		Recherche d'indices de présence
Mammifères : chiroptères	X		Synthèse bibliographique transmise par le GCRA
Poissons et écrevisses	X		Recherche des écrevisses
Insectes	X		
Amphibiens/reptiles		X	
Oiseaux		X	Synthèse bibliographique transmise par la LPO 07

III – Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique : méthode

Groupe	Dates de prospection	Méthodes d'inventaire
Habitats naturels et flore	25 au 28/06/2012 11 au 13/07/2012 27 au 31/08/2012	Parcours du site, relevés phytosociologiques sur les habitats d'IC
Mammifères : Castor et Loutre	17/05/2012 25/05/2012 12/07/2012	Recherche d'indices de présence, sur les berges des cours d'eau Et pièges photographiques
Mammifères : chiroptères	24/04/2012 25 et 28/05/2012 03, 04, 05 et 12/07/2012	Prospection des ouvrages susceptibles d'accueillir des chiroptères Echantillonnage acoustique à l'aide d' enregistreurs automatiques « SM2 BAT »
Poissons et écrevisses	14/08/2012	Recherche à vue des poissons et écrevisses
Insectes	2 et 3/05/2012 19/06/2012 08/08/2012	Recherche des insectes sur le plateau de Rompon et les cours d'eau
Oiseaux	-	Synthèse bibliographique transmise par la LPO



III – Le diagnostic écologique

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

III – Le diagnostic écologique

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Dans le FSD

9 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (*)

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables)*

- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*

Résultats 2012

12 habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire

2 habitats prioritaires retrouvés en 2013, en **bon état de conservation**

→ 48,33 ha

→ 0,11 ha



III – Le diagnostic écologique

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Résultats 2012 : **12 habitats naturels** terrestres d'intérêt communautaire

Large panel d'habitats naturels avec :

- Des **habitats forestiers de milieux rivulaires** : Aulnaies-frênaies, saulaies, etc. ;
- D'**autres habitats forestiers** : chênaies vertes ;
- Des **habitats de pelouses et prairies**.

Avec des surfaces importantes :

- ***Pelouses méditerranéennes occidentales*** : 48 ha environ, sur le plateau de Rompon
- ***Buxaies stables xérophiles supraméditerranéennes*** : 27 ha, sur le plateau de Rompon
- ***Aulnaies-frênaies mésophiles du sud-est du Massif Central*** : 23 ha, le long des cours d'eau

III – Le diagnostic écologique

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Résultats 2012 : **12 habitats naturels** terrestres d'intérêt communautaire et prioritaires

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	INTITULE EXACT DE L'HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES	INTITULE SIMPLIFIE DE L'HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE
3280	44.122	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Saulaies méditerranéennes à Saponaire officinale
5110	31.82	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Buxaies stables xérothermophiles supraméditerranéennes
5210	32.1311	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Matorral arborescent à Genévrier cade
6210	34.341	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	Pelouses subatlantiques xériques acidiclinales sur basaltes du Massif Central
6220*	34.36, 34.51	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	Pelouses méditerranéennes occidentales*
6410	37.31	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Prairies à Jonc acutiflore et <i>Molinie</i>

III – Le diagnostic écologique

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Résultats 2012 : **12 habitats naturels** terrestres d'intérêt communautaire et prioritaires

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	INTITULE EXACT DE L'HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE	INTITULE SIMPLIFIE DE L'HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE
6430	37.1	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Mégaphorbiaies à Scirpe des bois
6510	38.21	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Prairies de fauche supraméditerranéennes
8210	62.1111	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Communautés des parois calcicoles mésoméditerranéennes
9160	41.24	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	Aulnaies-frênaies mésophiles du sud-est du Massif Central
92A0	44.63	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Aulnaies-frênaies méditerranéennes
9340	45.3	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Chênaies vertes méditerranéennes sur calcaires

III – Le diagnostic écologique

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Résultats 2012 : **12 habitats naturels** terrestres d'intérêt communautaire

Typicité des habitats :

Globalement bonne, sauf pour

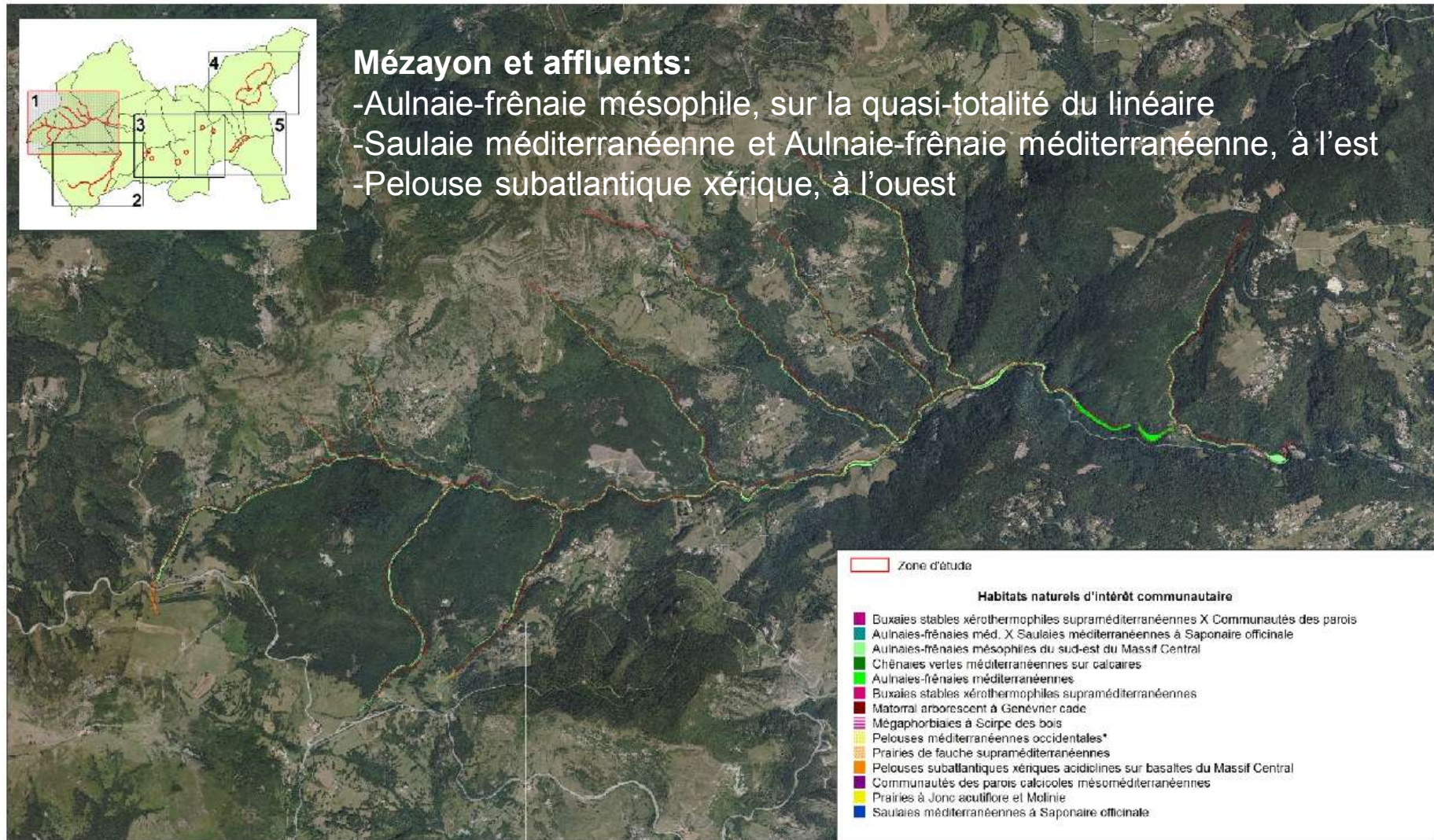
- Mégaphorbiaies à Scirpe des bois (**moyenne**)
- Communautés des parois calcicoles mésoméditerranéennes (**moyenne**)
- Aulnaies-frênaies mésophiles du sud-est du Massif Central (**moyenne**)
- Aulnaies-frênaies méditerranéennes (**moyenne dans le secteur de la Payre**)

Etat de conservation :

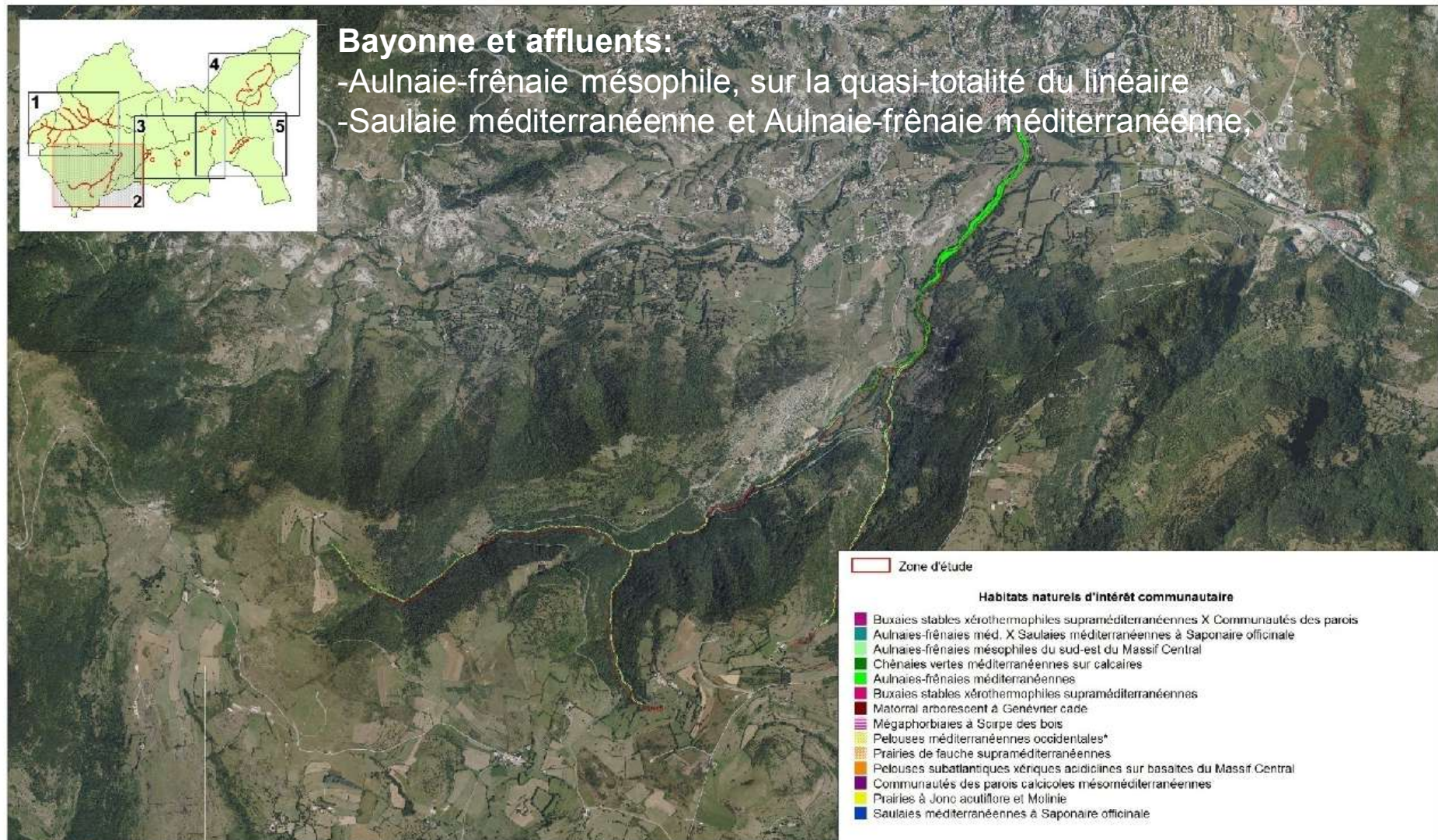
Globalement bon, sauf pour

- Prairies à Jonc acutiflore et Molinie (**dégradation locale**)
- Mégaphorbiaies à Scirpe des bois (**moyen**)
- Prairies de fauche supraméditerranéennes (**moyen**)
- Aulnaies-frênaies mésophiles du sud-est du Massif Central (**mauvais à moyen dans les secteurs exploités**)
- Aulnaies-frênaies méditerranéennes (**moyen dans le secteur de la Payre**)

CARTE 17 : Habitats naturels d'intérêt communautaire - 1

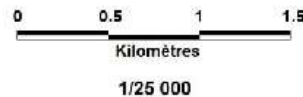


CARTE 17 : Habitats naturels d'intérêt communautaire - 2



MAIRIE DE
Le Houzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"

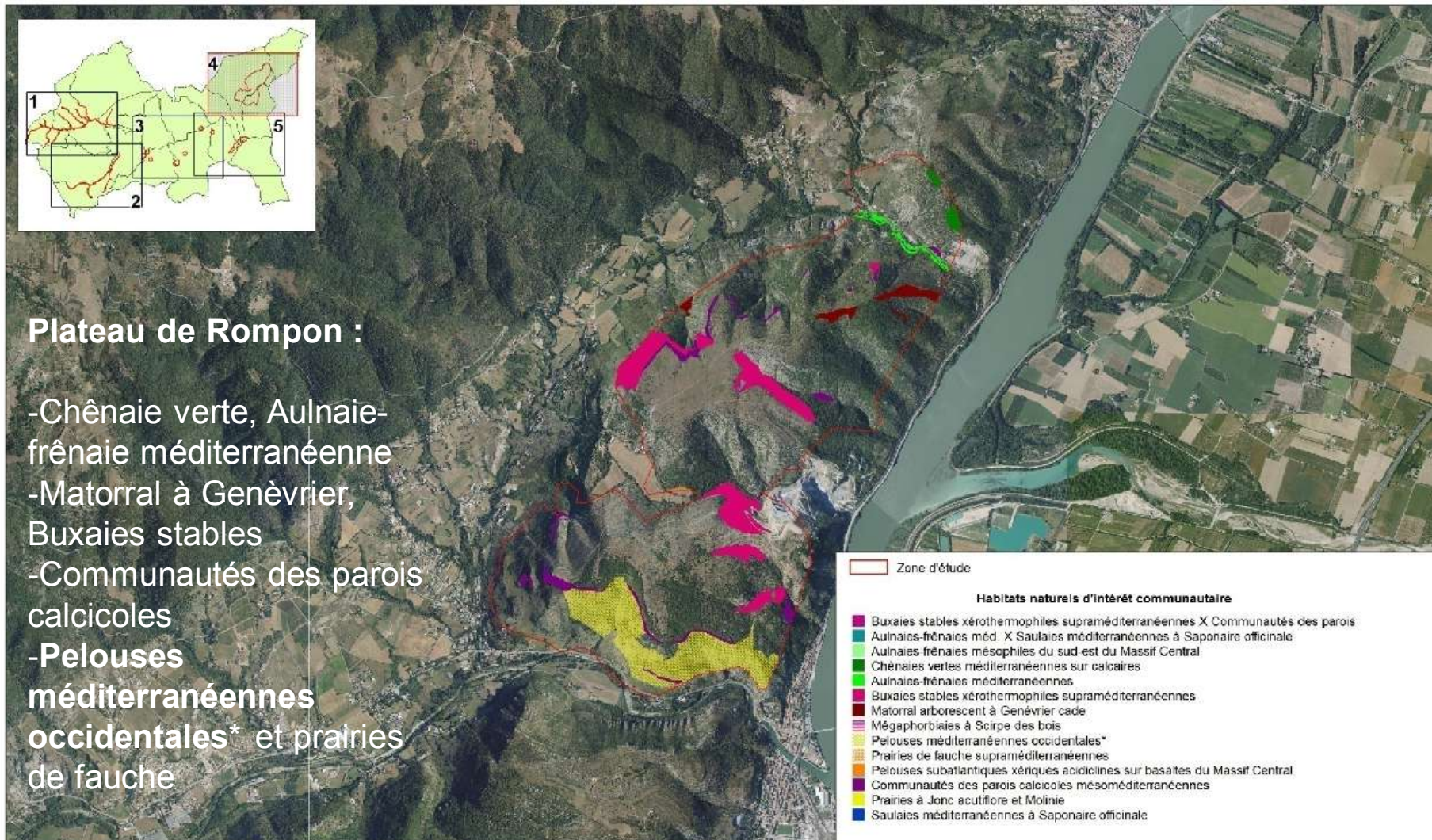


Fond : Orthophotoplan de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

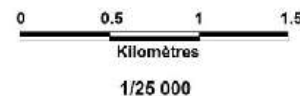


CARTE 17 : Habitats naturels d'intérêt communautaire - 4



MAIRIE DE
Le Douzin

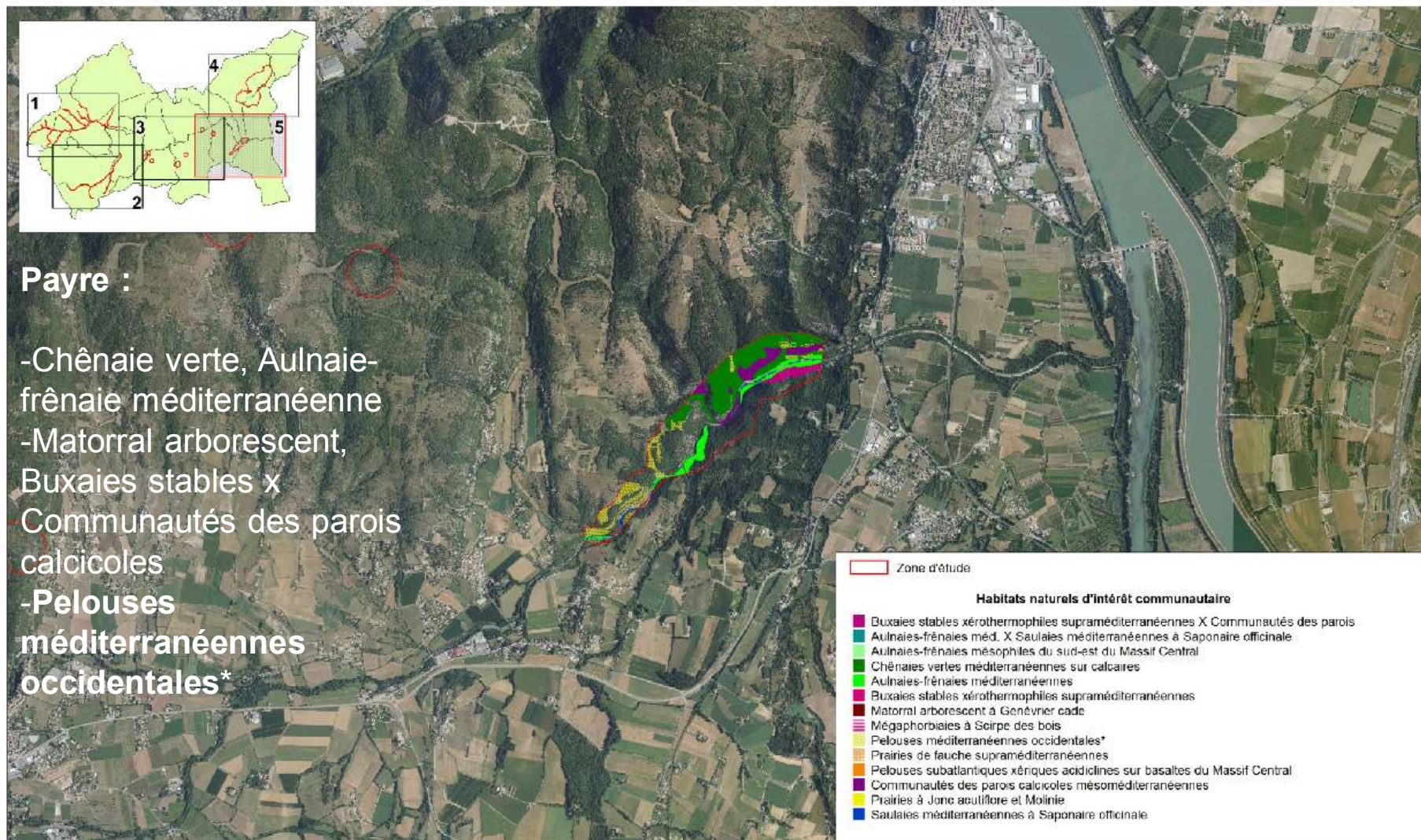
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN
Cartographie : Biotape, 2012

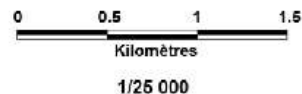


CARTE 17 : Habitats naturels d'intérêt communautaire - 5



MAIRIE DE
Le Houzin

Document d'objectifs
du site B26 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN
Cartographie : Biotope, 2012





III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

Le Castor d'Europe *Castor fiber*

Payre : présence certaine sur le site Natura 2000

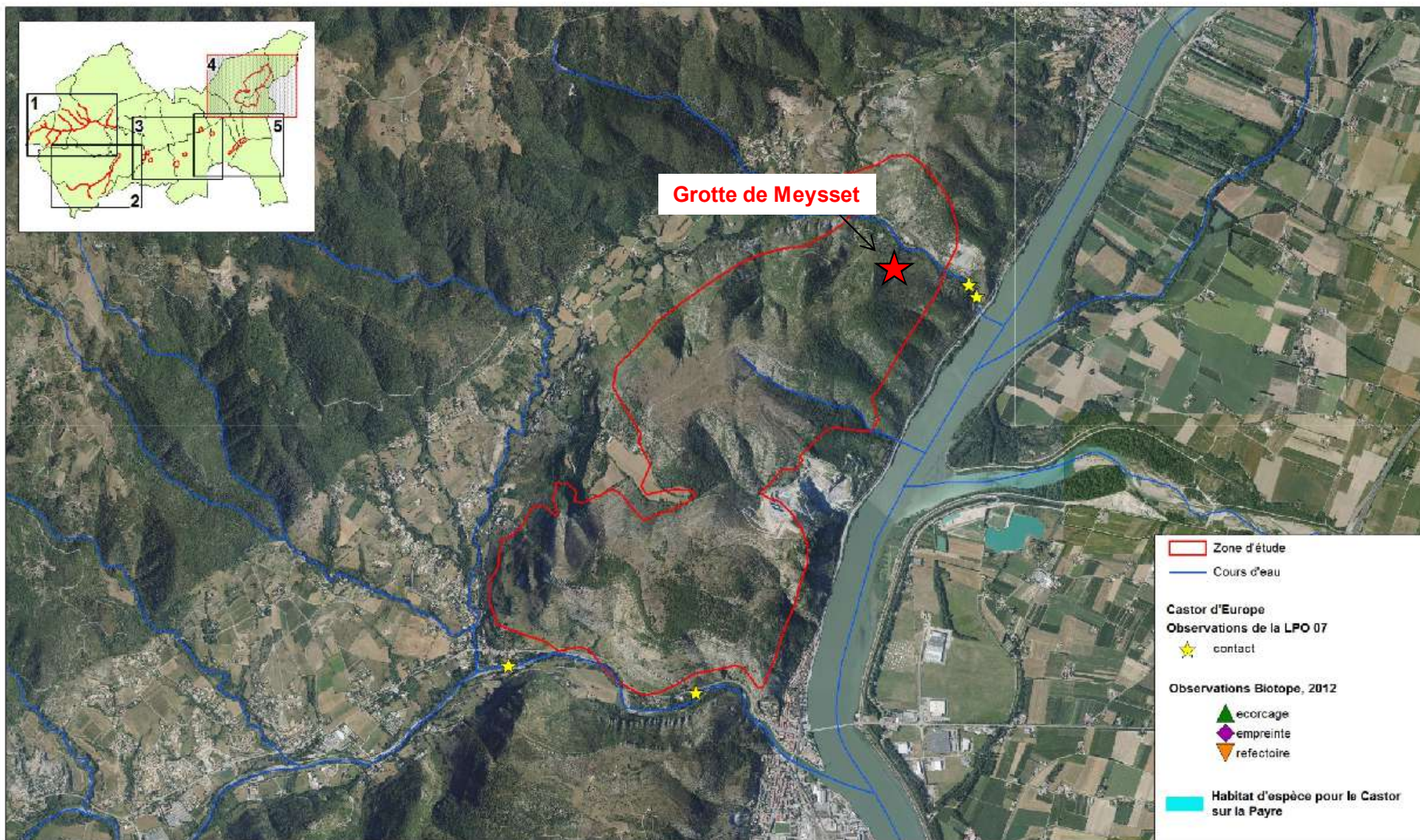
Monteillet : présence non avérée (une mention en aval du site)

Mézayon et affluents : absence d'indices de présence (une mention, certainement individu erratique)

Bayonne et affluents : présence non déterminée (un indice ancien - arbre coupé - a été observé hors site d'étude, à la confluence avec l'Ouvèze)

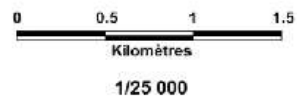


CARTE 19 : Castor d'Europe - 4



MAIRIE DE
Le Souzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvéze-Payre"

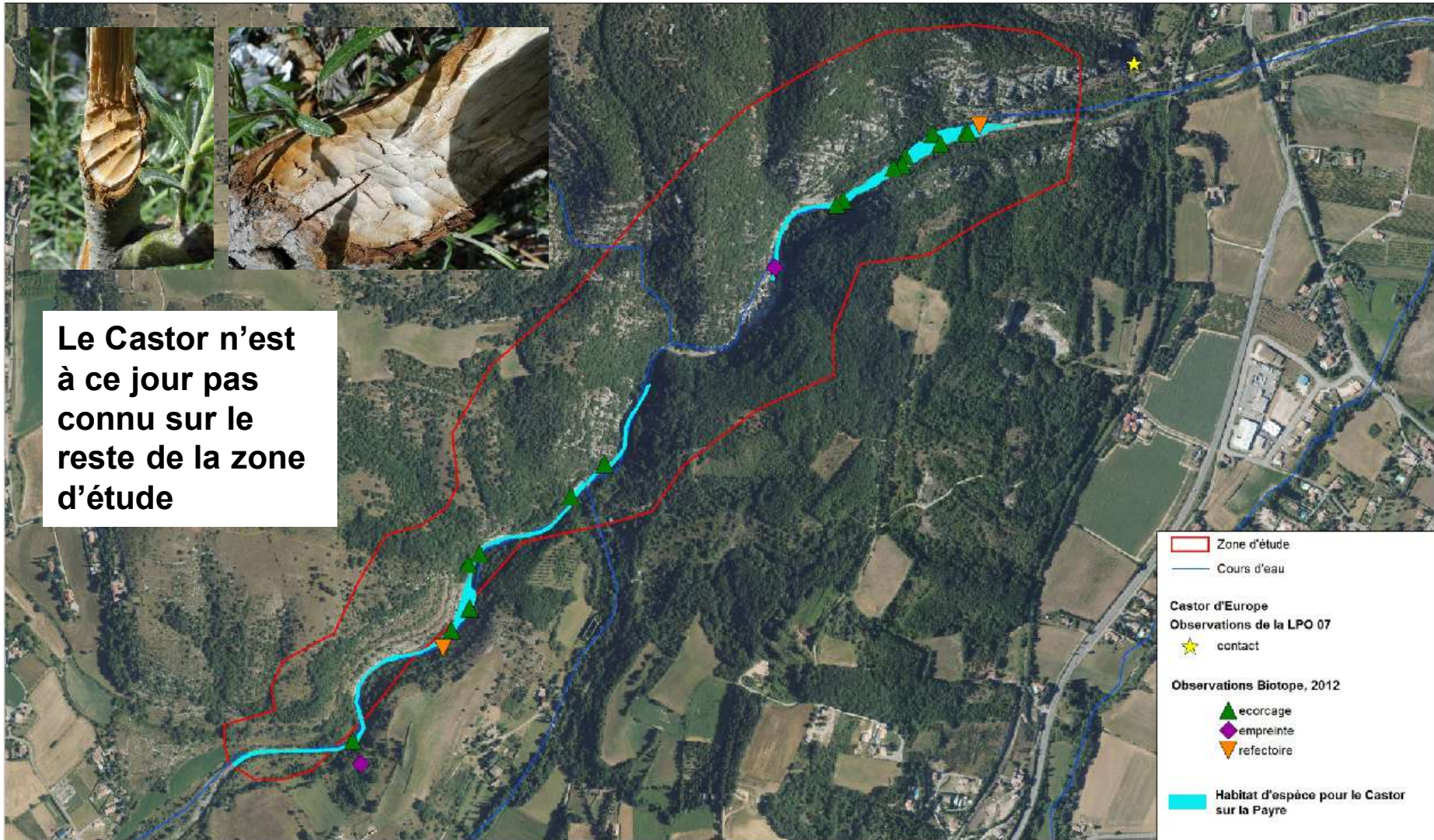


Fond : Orthophotoplan de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

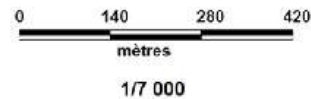


CARTE 19 : Castor d'Europe - Payre



MAIRIE DE
Le Houzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012



III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

Les chiroptères

Dans le FSD

7 espèces d'intérêt communautaire

Grand Murin

Petit Murin

Grand Rhinolophe

Petit Rhinolophe

Minioptère de Schreibers

Murin à oreilles échancrées

Murin de Bechstein

Résultats 2012

10 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive habitat

+ Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)

+ Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

+ Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)



Un avis ?

III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

Les chiroptères : 10 espèces d'intérêt communautaire

NOM FRANÇAIS	STATUT BIOLOGIQUE sur le site	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE
Grand murin et/ou Petit murin	Reproducteur swarming	Bon , au niveau de la grotte de Meysset (difficilement évaluable sur le reste du site) Les effectifs reproducteurs semblent stables dans le temps pour cette espèce.
Grand rhinolophe	Reproducteur probable	Mauvais (ancien : Moyen) Tendance à la baisse des effectifs
Petit rhinolophe	Reproducteur	Mauvais (ancien : Moyen) Tendance à la baisse des effectifs
Minioptère de Schreibers	Indéterminé (en hivernage, estivage et transit uniquement en Ardèche)	Bon
Rhinolophe euryale	Indéterminé	Moyen
Murin de Bechstein	Indéterminé (swarming)	Indéterminé Espèce présente uniquement sur le site en période d'accouplement.
Murin à oreilles échancrées	Indéterminé (swarming)	Indéterminé Espèce présente sur le site en période d'accouplement.
Barbastelle d'Europe	Indéterminé	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.
Murin de Capaccini	Indéterminé	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.

III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

Les chiroptères : 10 espèces d'intérêt communautaire

Gîtes majeurs du site pour les chauves-souris :

• **Grotte de Meysset** accueille une colonie de mise bas conséquente pour le Grand et le Petit Murin

• Grottes de Tourange

• Grottes de Verdus

• Grottes du Gras

• Grottes de la Jaubernie

• ...

Etat de conservation des gîtes :

→ Bon

→ Mauvais (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois)

→ Non évalué car non visité en 2012

III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

	NOMBRE ESPECES CONTACTEES (IC)	ETAT DE CONSERVATION DU GITE
ANCIENNES GALERIES DE CELLES LES BAINS	3	Non évalué
GROTTE DE LA CASCADE NOIRE	2	Non évalué
GROTTE DU CHAT	3	Non évalué
GROTTE DE LA JAUBERNIE	3	Non évalué
GROTTE DE LA VIERGE ET AMONT	2	Non évalué
GROTTE DE MEYSSET	6	Bon
GROTTE DE TOURANGE	5	Mauvais (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois)
GROTTE DE VERDUS	4	Non évalué
GROTTE DU GRAS	3	Non évalué
GROTTE EN SPIRALE	2	Non évalué
GROTTE DE MARCUS	2	Moyen (embroussaillage de l'entrée)

Un avis ?

III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

Les chiroptères : 10 espèces d'intérêt communautaire

Habitats de chasse et de déplacement :

- Les **milieux semi-ouverts** à tendance agricole extensive : peu représentés
- Les **habitats boisés** : bien représentés, axes de déplacement et habitats de chasse
- Les **milieux aquatiques** : particulièrement bien représentés et globalement en bon état de conservation
- Autres : lisières, mosaïques d'habitats et les zones éclairées artificiellement



III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation

Classe :	
Faible	1- Pas de reproduction connue. 2- Présente dans maximum 2 gites et/ou effectifs (<5)
Moyen	1 -Pas de reproduction connue. 2- Présente dans plus de 2 gites et/ou effectifs >5. 3- Ou "Swarming" dans une des cavités
Fort	1- Reproduction 2 - Statut liste rouge Rhône-Alpes défavorable (CR-EN-VU)
Indéterminé	Le niveau de connaissance de l'espèce sur le site ne permet pas de statuer sur le niveau d'enjeu

III – Le diagnostic écologique

Les mammifères d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation

ESPECES	STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	NIVEAU D'ENJEU
	RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC		
Castor d'Europe	Faible	Bon	Moyen	Moyen
Grand murin	Fort	Bon	Fort	Fort
Grand rhinolophe	Moyen	Moyen	Fort	Fort
Minioptère de Schreibers	Fort	Bon	Fort	Fort
Petit murin	Fort	Bon	Fort	Fort
Murin de Bechstein	Indéterminé	Indéterminé	Moyen	Moyen
Petit rhinolophe	Moyen	Moyen	Fort	Moyen
Barbastelle d'Europe	Indéterminé	Indéterminé	Faible	Faible
Rhinolophe euryale	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Murin à oreilles échanquées	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
Murin de capaccini	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé



III – Le diagnostic écologique

La faune aquatique d'intérêt communautaire

III – Le diagnostic écologique

La faune aquatique d'intérêt communautaire

Dans le FSD

2 espèces d'intérêt communautaire

-Blageon

-Barbeau méridional

Résultats 2012

3 espèces d'intérêt communautaire

-Blageon

-Barbeau méridional

+ Ecrevisse à pattes blanches



| Ecrevisse à pattes blanches de couleur orangée (Biotope©)

III – Le diagnostic écologique

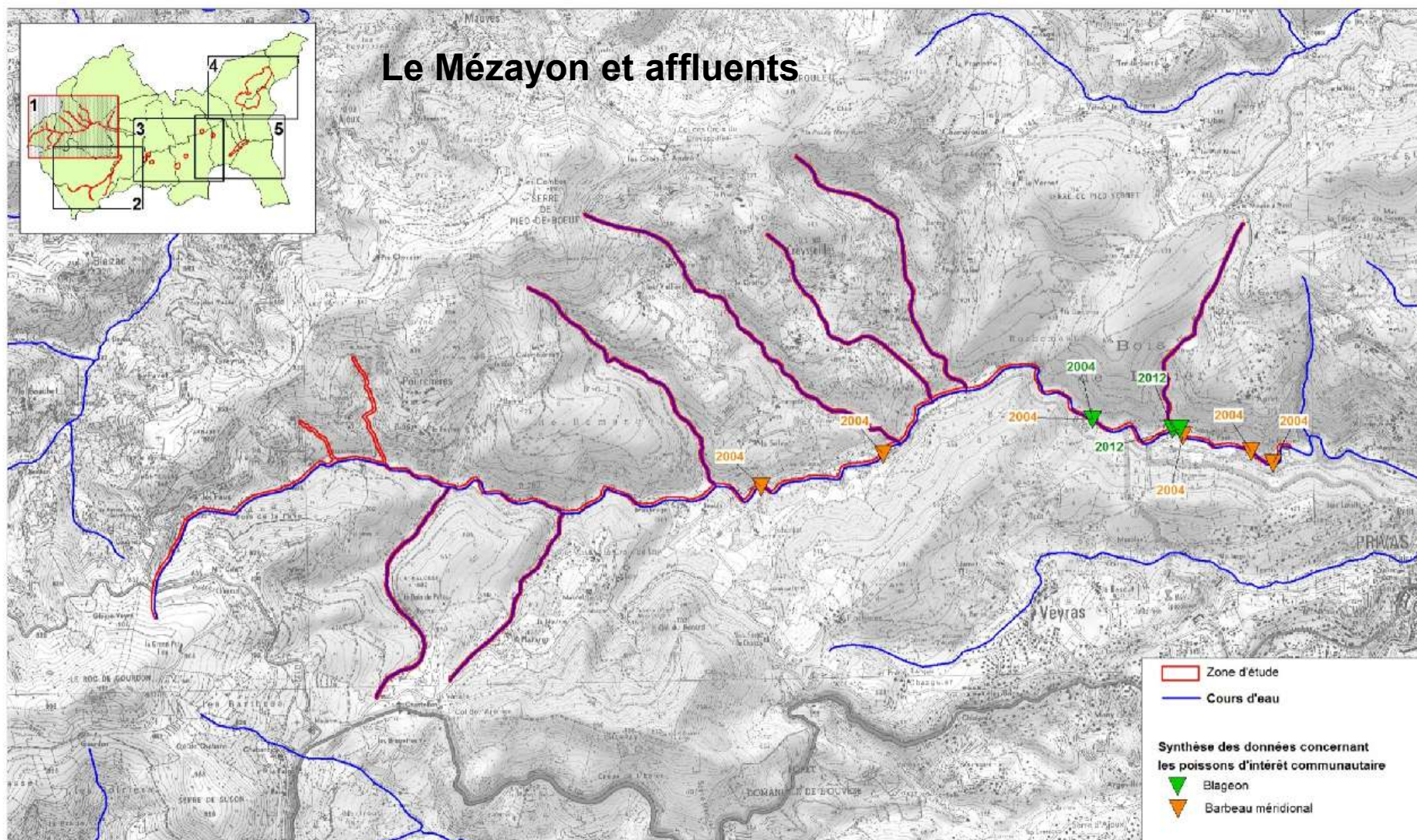
La faune aquatique d'intérêt communautaire

Résultats 2012 : **3 espèces d'intérêt communautaire**

Un avis ?

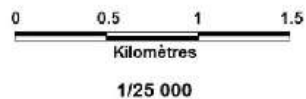
NOM FRANÇAIS	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE
Barbeau méridional	Sur le Mézayon et la Payre Maintien de l'espèce en période estivale sur le Mézayon (trous d'eau importants), mais pas sur la Payre (rivière à sec en période estivale)	Moyen pour le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents (seuils). Bon, pour la Payre et le Monteillet.	Mauvais
Blageon	Sur le Mézayon et la Payre Maintien de l'espèce en période estivale sur le Mézayon (trous d'eau importants), mais pas sur la Payre (rivière à sec en période estivale)	Moyen pour le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents (seuils). Bon pour la Payre et le Monteillet.	Mauvais
Ecrevisse à pieds blancs	Sur le Mézayon, la Bayonne et le Verdus	Bon	Bon

CARTE 22 : Poissons d'intérêt communautaire - 1



Mairie de
Le Douzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvéze-Payre"

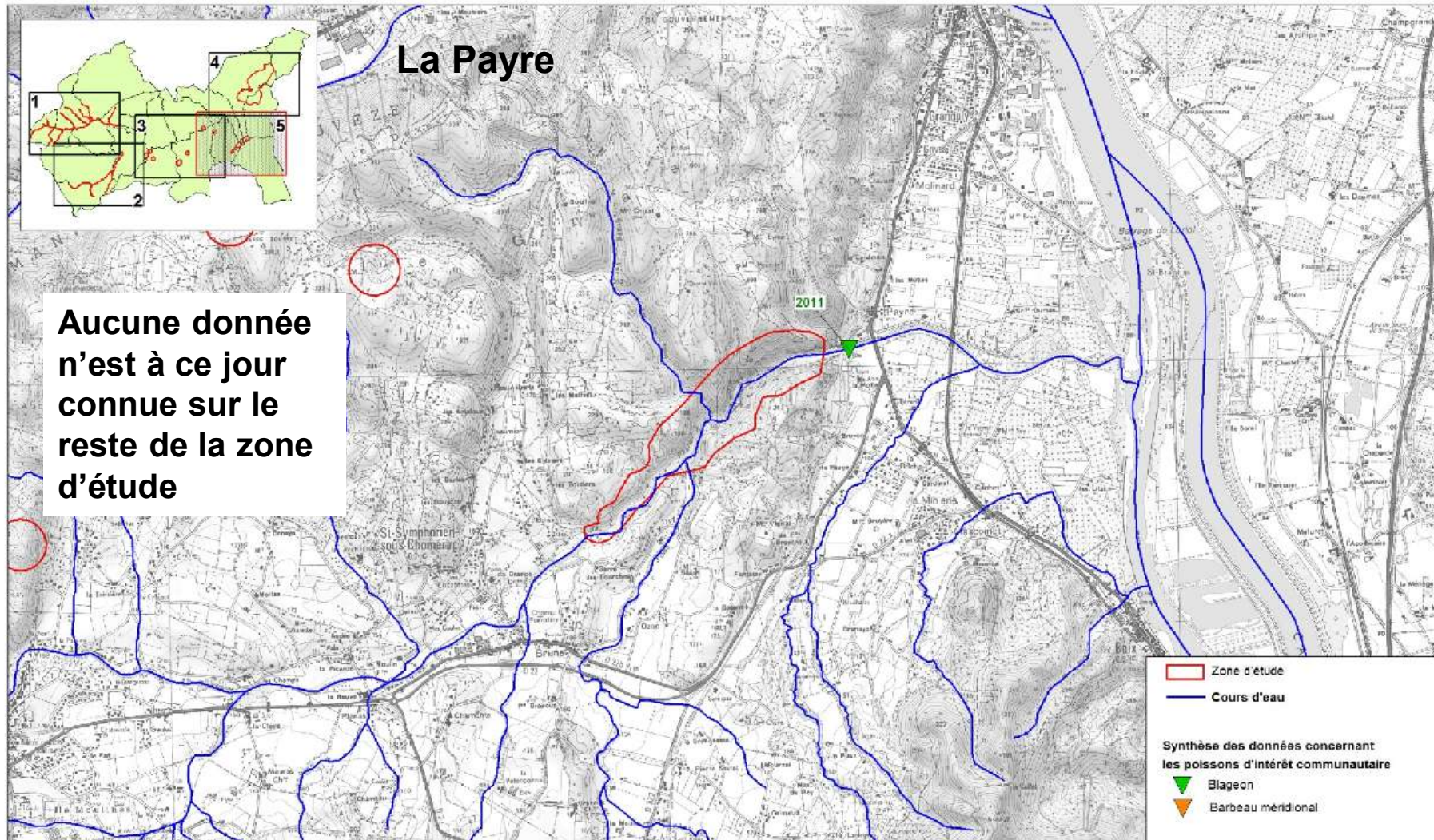


Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

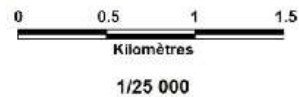


CARTE 22 : Poissons d'intérêt communautaire - 5



Mairie de
Le Houzain

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"

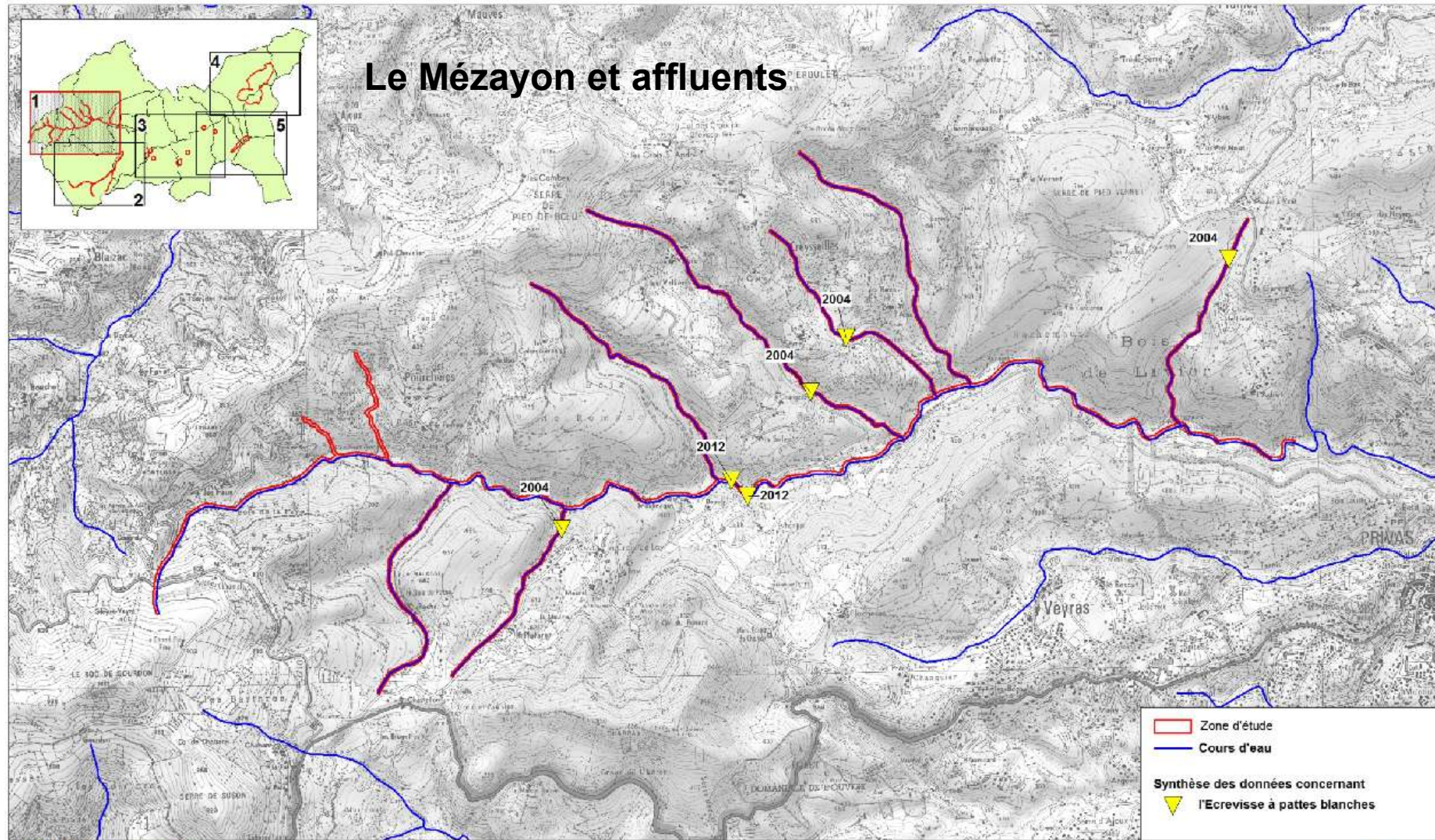


Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

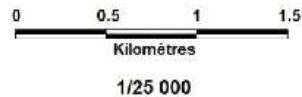


CARTE 23 : Ecrevisse à pattes blanches d'intérêt communautaire - 1



MAIRIE DE
Le Houzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"

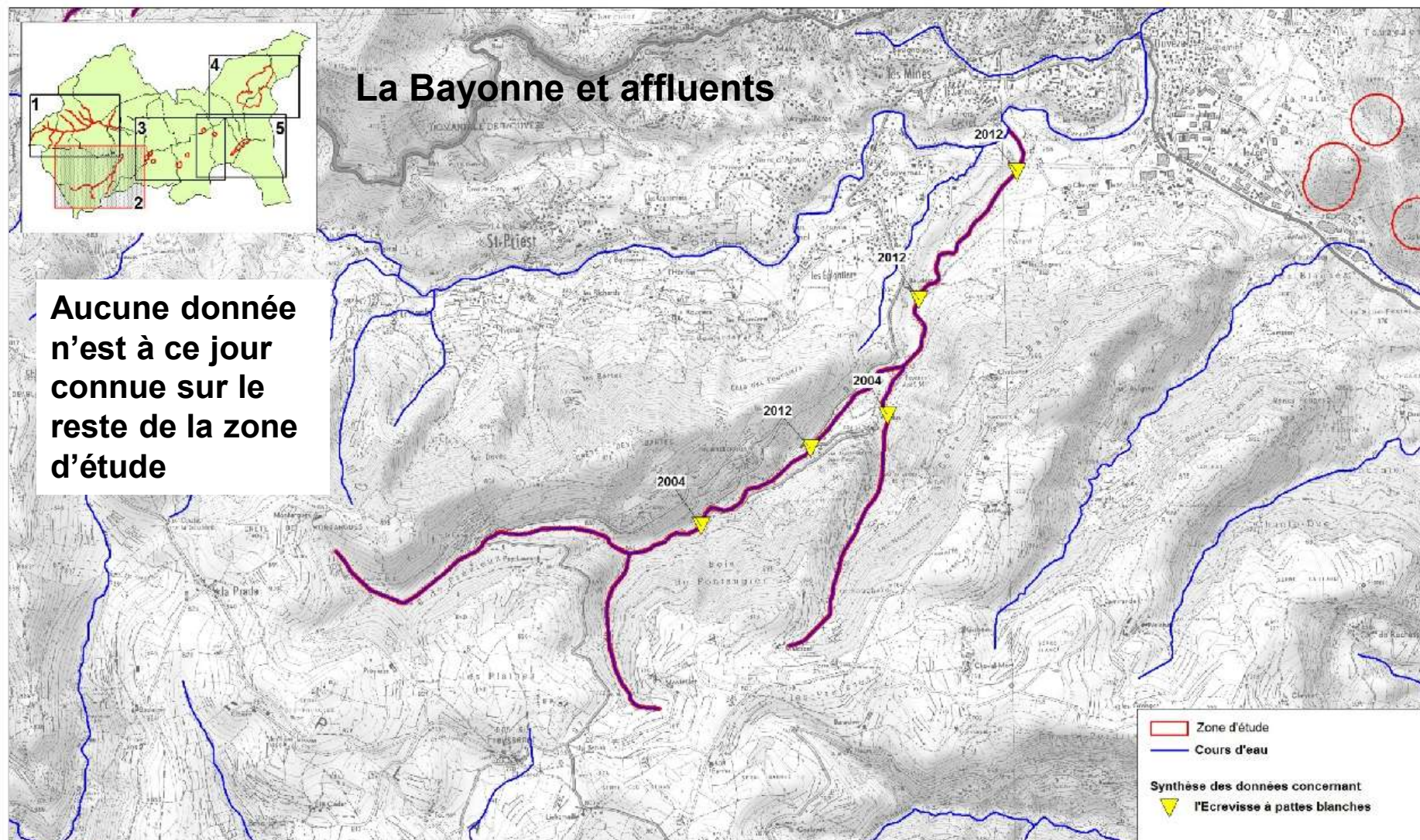


Fond : Scan 25 de IGN

Cartographie : Blotope, 2012

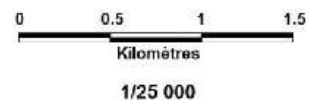


CARTE 23 : Ecrevisse à pattes blanches d'intérêt communautaire - 2



MAIRIE DE
Le Rompon

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvêze-Payre"



Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012



III – Le diagnostic écologique

La faune aquatique d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation

ESPECES	STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	NIVEAU D'ENJEU
	RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC		
Barbeau méridional	Faible	Mauvais	Fort (assèchement du lit / surfréquentation)	Moyen
Blageon	Faible	Mauvais	Fort (assèchement du lit / surfréquentation)	Moyen
Ecrevisse à pattes blanches	Forte	Bon	Fort (assèchement du lit)	Fort



III – Le diagnostic écologique

Les insectes d'intérêt communautaire

III – Le diagnostic écologique

Les insectes d'intérêt communautaire

Dans le FSD

4 espèces d'intérêt communautaire

- Damier de la Succise
- Ecaille chinée
- Agrion de Mercure
- Cordulie à corps fin

Résultats 2012

2 espèces d'intérêt communautaire

- Damier de la Succise**
- Ecaille chinée**

Espèces recherchées, habitats potentiels prospectés mais pas de contacts, ni de données récentes dans la bibliographie



| Damier de la succise (Biotope©)



Espèces considérées comme absentes du site Natura 2000
→ proposition de modification du FSD

III – Le diagnostic écologique

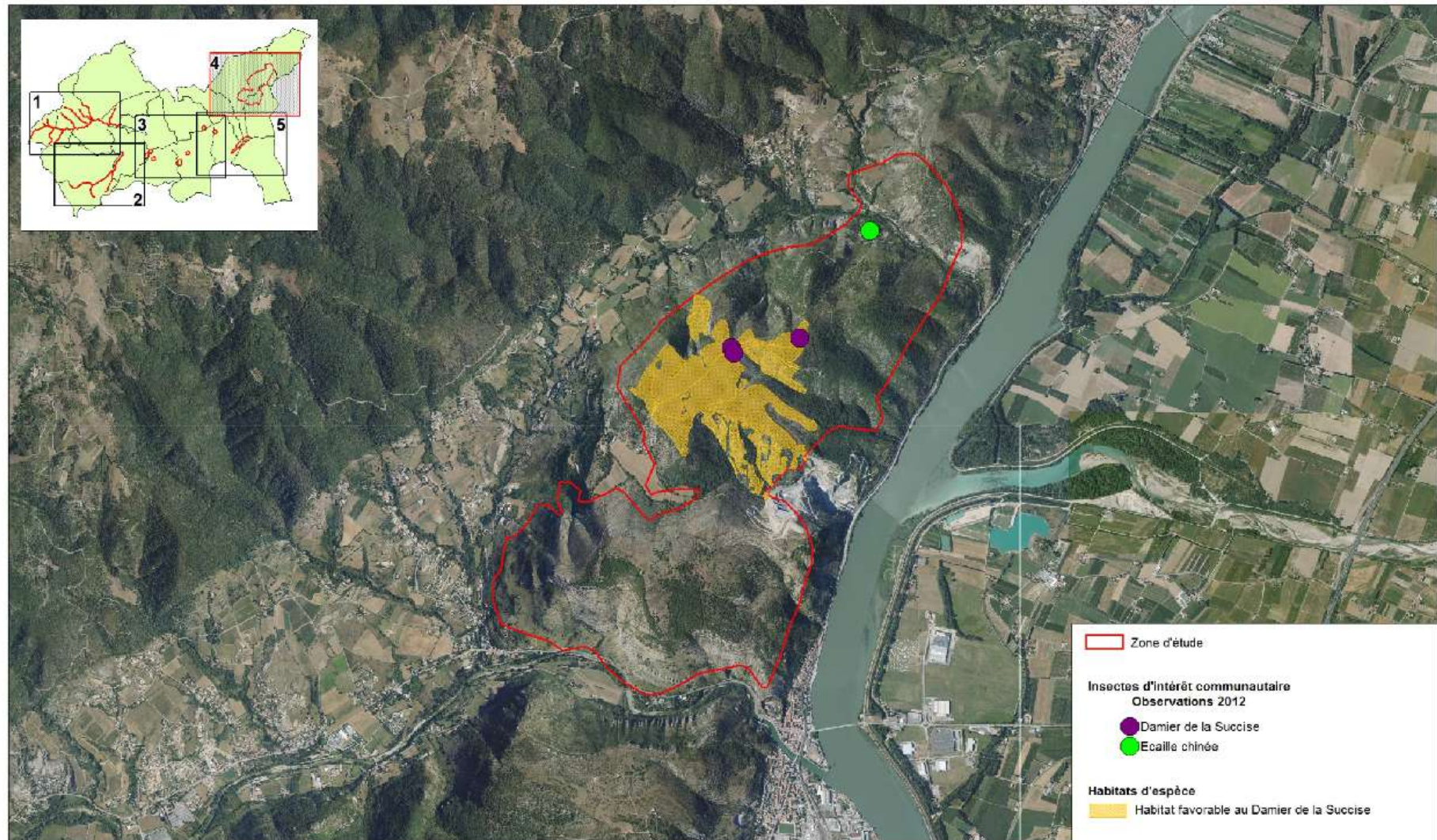
Les insectes d'intérêt communautaire

Résultats 2012 : 2 espèces d'intérêt communautaire

NOM FRANÇAIS	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE
	Sous-espèce des milieux secs		
Damier de la succise	Sur le plateau de Rompon : vastes zones ouvertes dominées par des faciès de pelouse, et de la strate arbustive basse et peu dense (support de repos pour les imagos)	Bon	Moyen
	Espèce non exigeante vis-à-vis de son habitat		
Ecaille chinée	Au niveau du plateau de Rompon (zone de garrigue) et le long de la ripisylve du ruisseau de la Payre	Bon	Bon

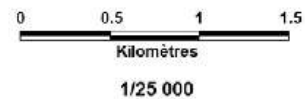
Un avis ?

CARTE 24 : Insectes d'intérêt communautaire - 4



MAIRIE DE
Le Souzin

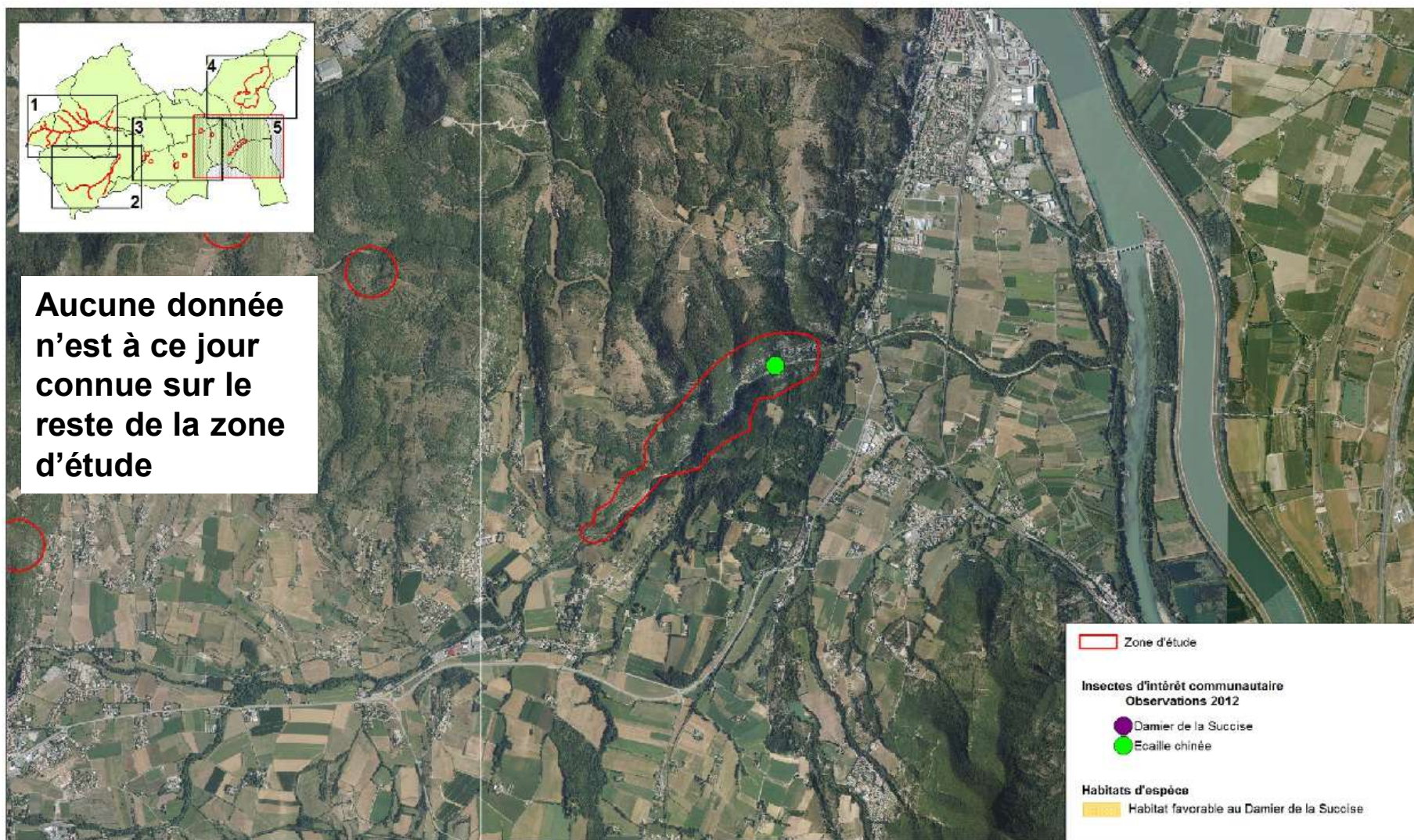
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouveze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN.
Cartographie : Biotope, 2012

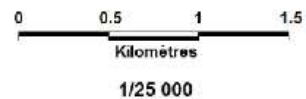


CARTE 24 : Insectes d'intérêt communautaire - 5



MAIRIE DE
Le Souzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012



III – Le diagnostic écologique

Les insectes d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation

ESPECES	STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	NIVEAU D'ENJEU
	RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC		
Damier de la succise	Faible	Moyen	Faible	Moyen
Ecaille chinée	faible	bon	Faible	Faible



III – Le diagnostic écologique

Les oiseaux d'intérêt communautaire

III – Le diagnostic écologique

Les oiseaux d'intérêt communautaire

Synthèse des données disponibles réalisée par la LPO Ardèche



19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux, en reproduction, en migration, en hivernage ou lors d'erratisme divers.



[Circaète Jean-le-Blanc (source : LPO)]

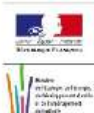
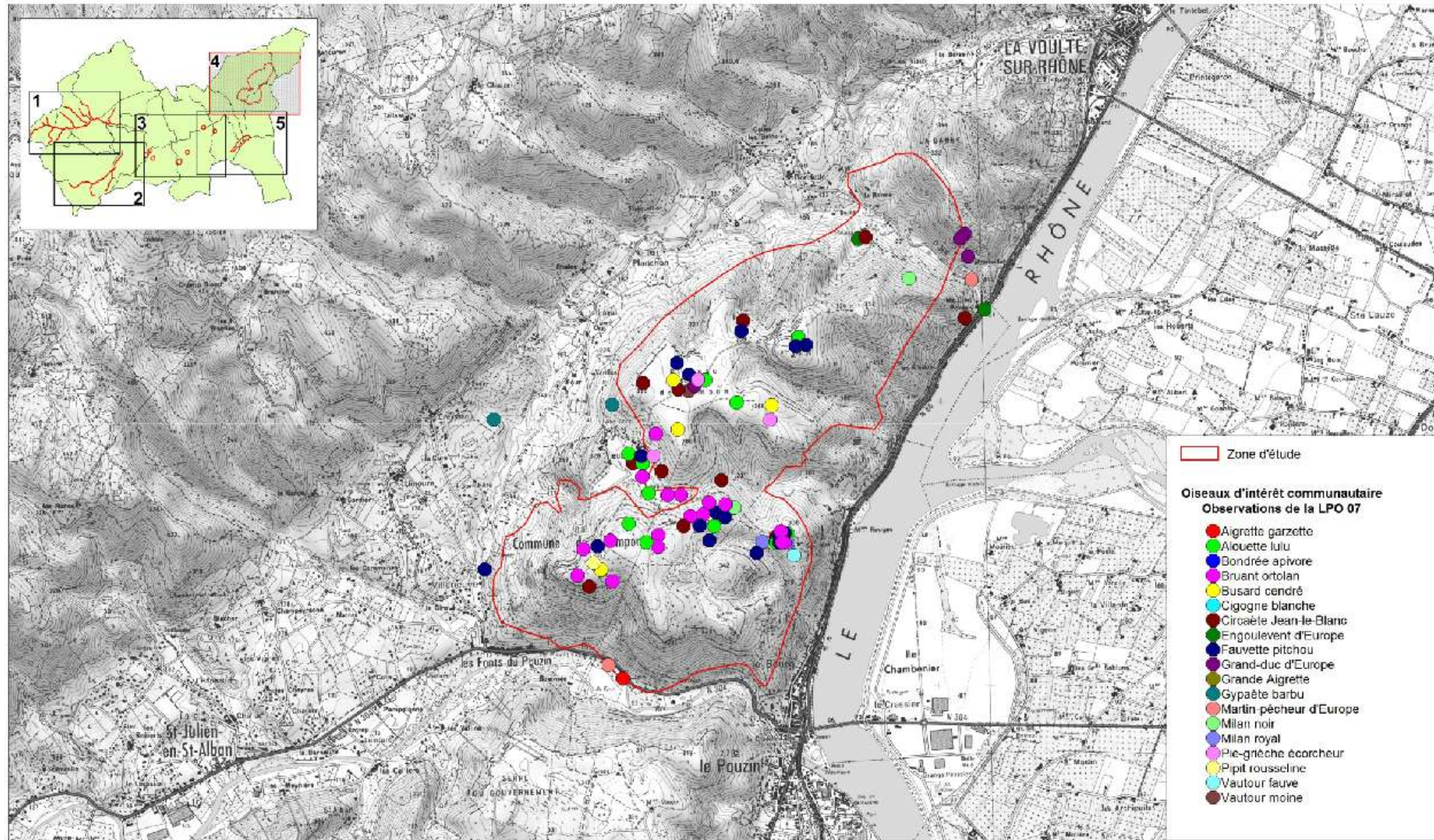
III – Le diagnostic écologique

Les oiseaux d'intérêt communautaire

Synthèse des données disponibles réalisée par la LPO : 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux

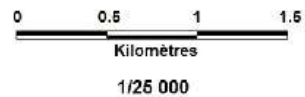
4 espèces nicheuses sédentaires	Grand-duc d'Europe : vallon au Nord du Plateau de Rompon et gorges de la Payre Martin-pêcheur d'Europe : au moins ruisseaux de Monteillet et Payre Alouette lulu : Plateau de Rompon Fauvette pitchou : Plateau de Rompon
7 espèces nicheuses non sédentaires	Busard cendré (plateau de Rompon), Bondrée apivore (nidif. non observée), Milan noir (plateau et ripisylves), Circaète Jean-le-Blanc (Rompon et Payre), Pipit rousseline (plateau Rompon, 1 donnée), Pie-grièche écorcheur (plateau de Rompon) et Bruant ortolan (sud du plateau de Rompon, semble en déclin)
2 espèces migratrices	Cigogne blanche et Milan royal
6 espèces erratiques	Aigrette garzette , Grande Aigrette , Gypaète barbu , Vautour fauve , Vautour moine et Engoulevent d'Europe

CARTE 21 : Observations d'oiseaux d'intérêt communautaire (LPO 07) - 4



MAIRIE DE
Le Pouzin

Document d'objectifs
du site B26 FR8201669
"Rompon-Ouvéze-Payre"

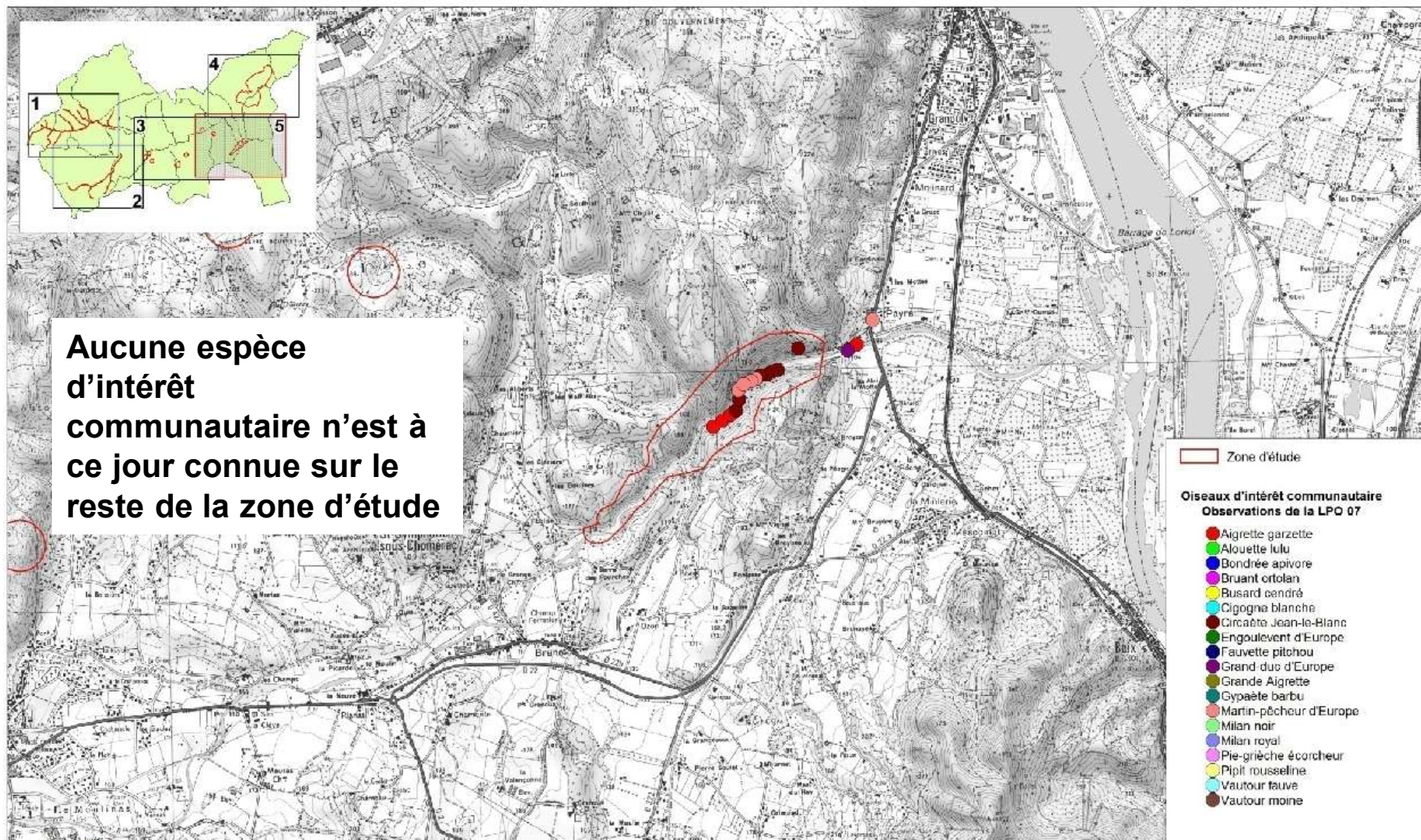


Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012



CARTE 21 : Observations d'oiseaux d'intérêt communautaire (LPO 07) - 5



MAIRIE DE
Le Souzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012



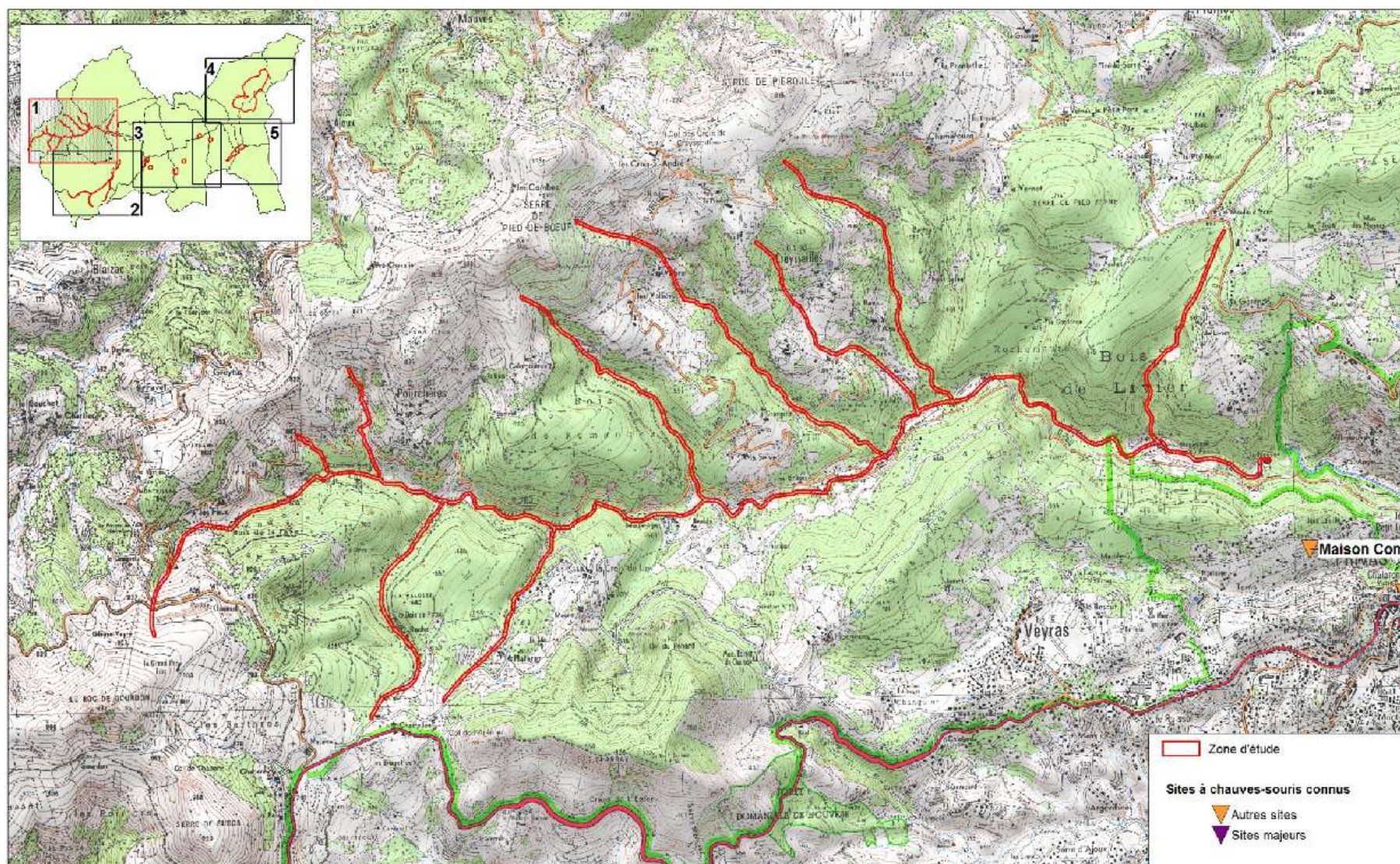
Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?

MAIRIE DE
Le Douzin

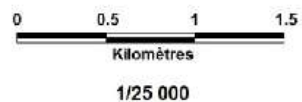


CARTE 20 : Localisation des sites à chiroptères - 1



Mairie de
Le Douzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"

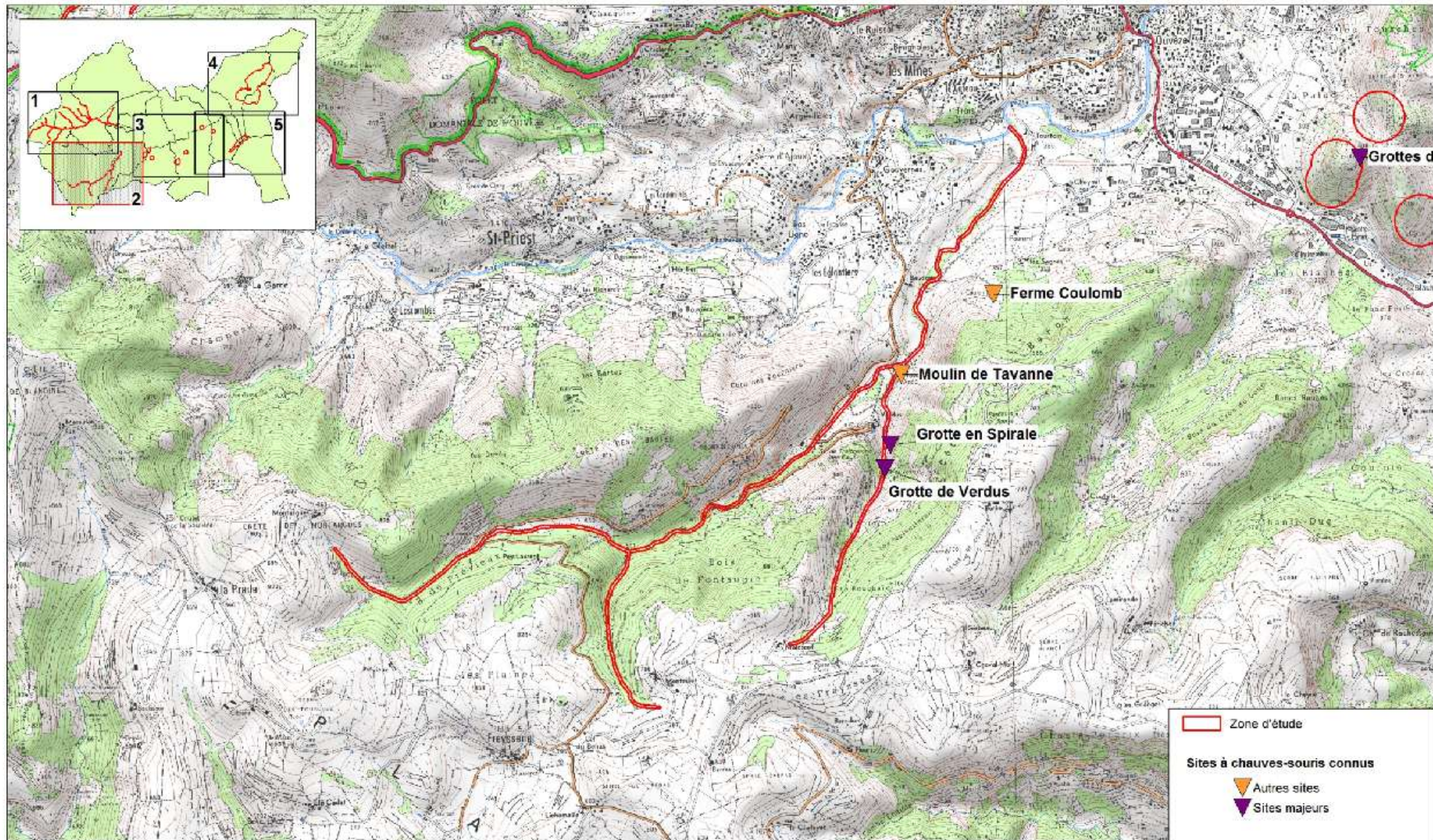


Fond : Scan 25 de IIGN

Cartographie : Biotope, 2012



CARTE 20 : Localisation des sites à chiroptères - 2



Zone d'étude

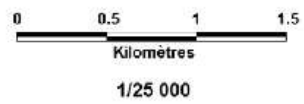
Sites à chauves-souris connus

- ▲ Autres sites
- ▼ Sites majeurs



MAIRIE DE
Letouzin

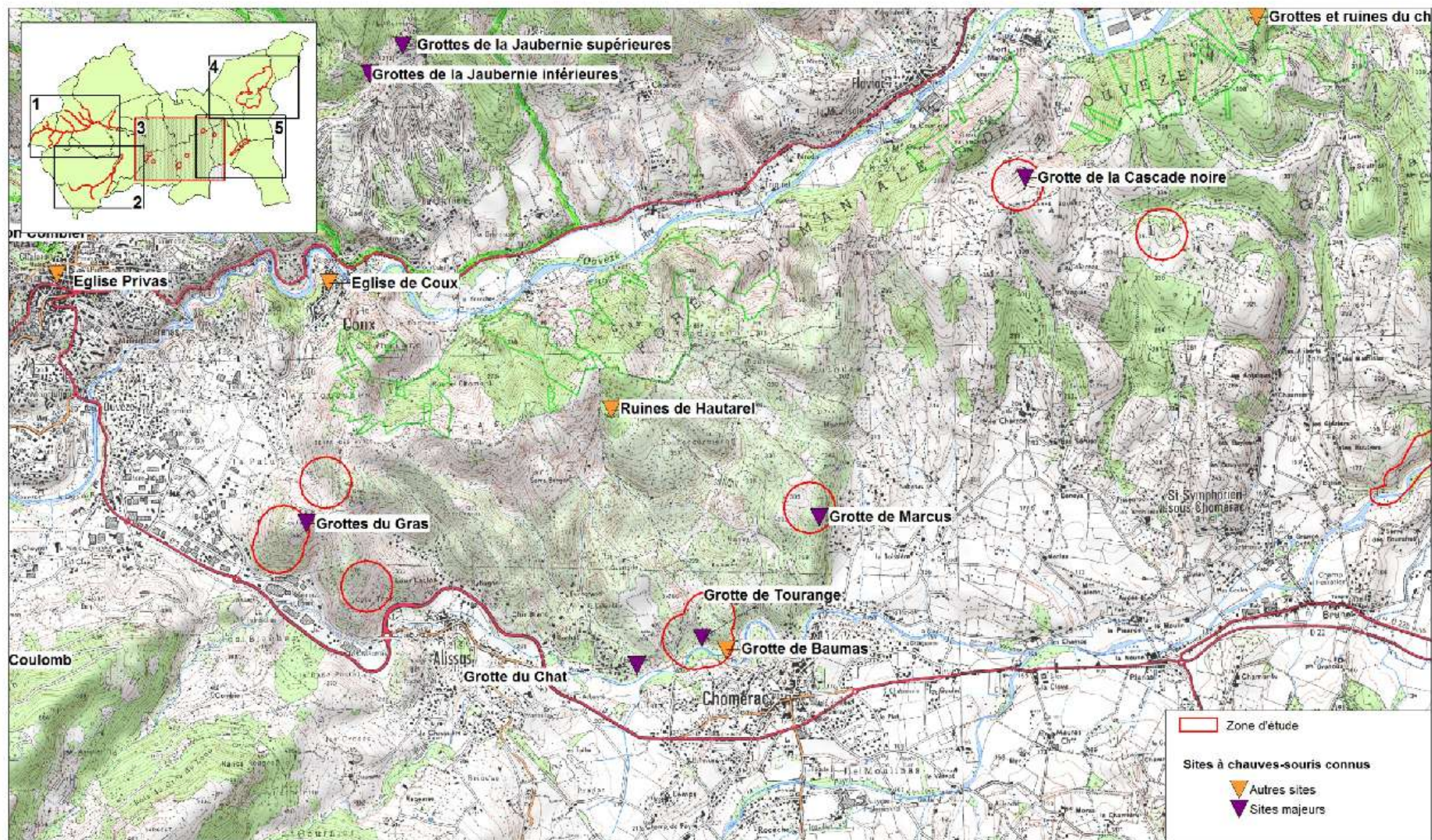
Document d'objectifs
 du site B25 FR6201669
 "Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Scan 25 de l'IGN
 Cartographie : Biotope, 2012

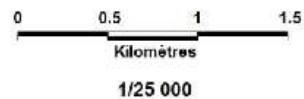


CARTE 20 : Localisation des sites à chiroptères - 3



MAIRIE DE
Le Rompon

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvéze-Payre"

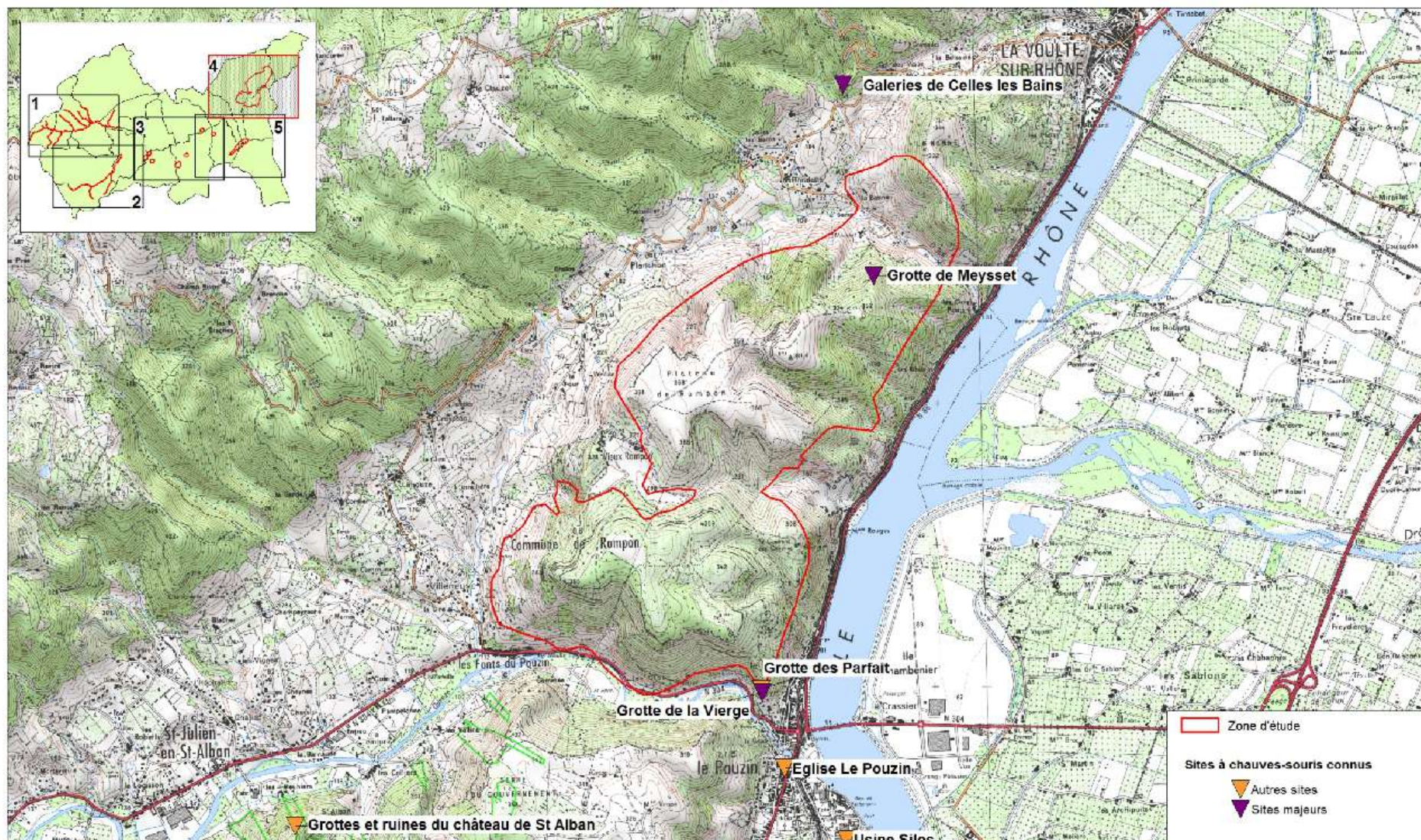


Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

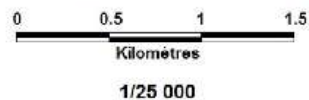


CARTE 20 : Localisation des sites à chiroptères - 4



Mairie de
Le Pouzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Cuveze-Payre"

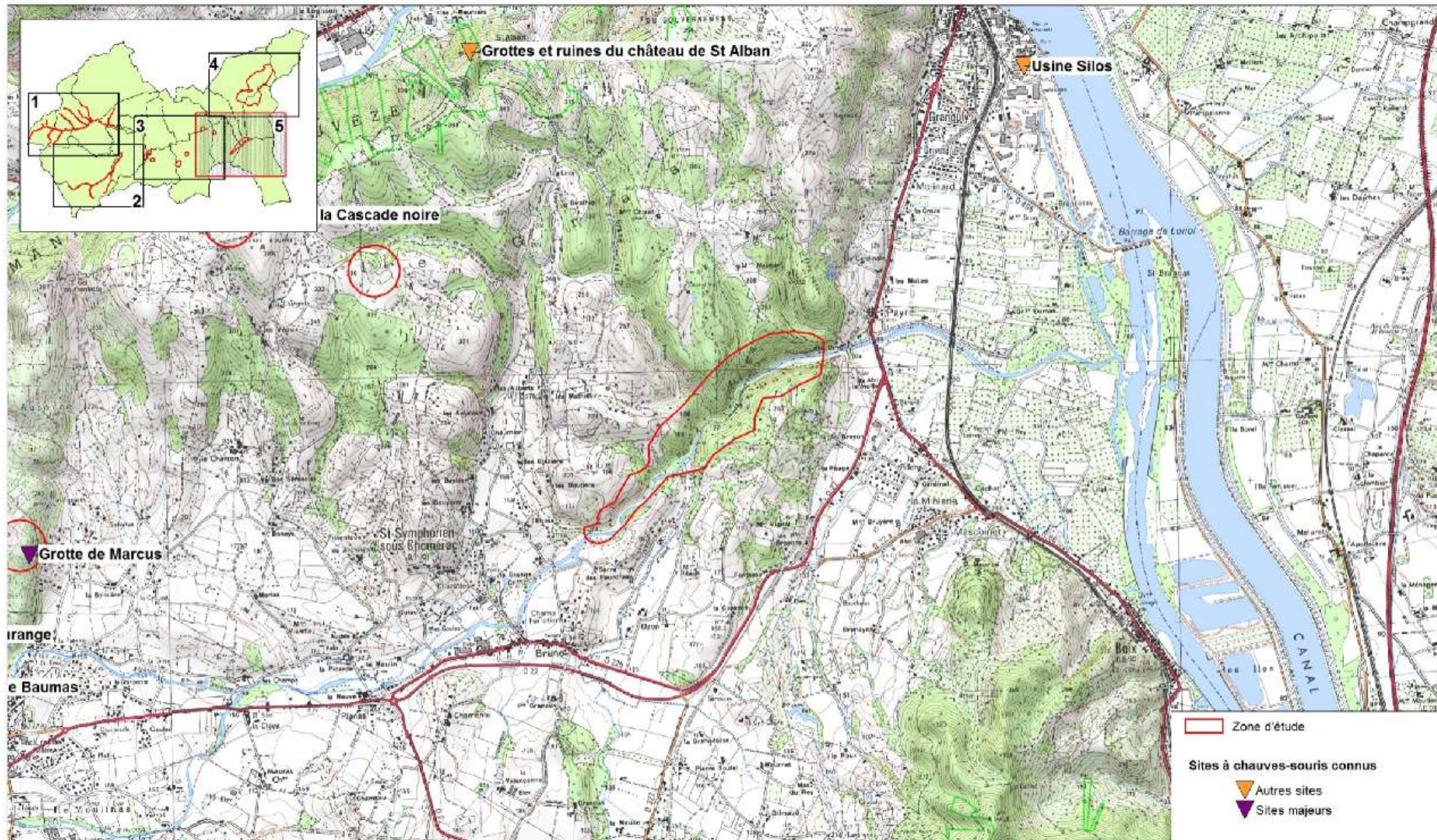


Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

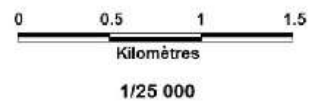


CARTE 20 : Localisation des sites à chiroptères - 5



Mairie de
Le Souzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvéze-Payre"

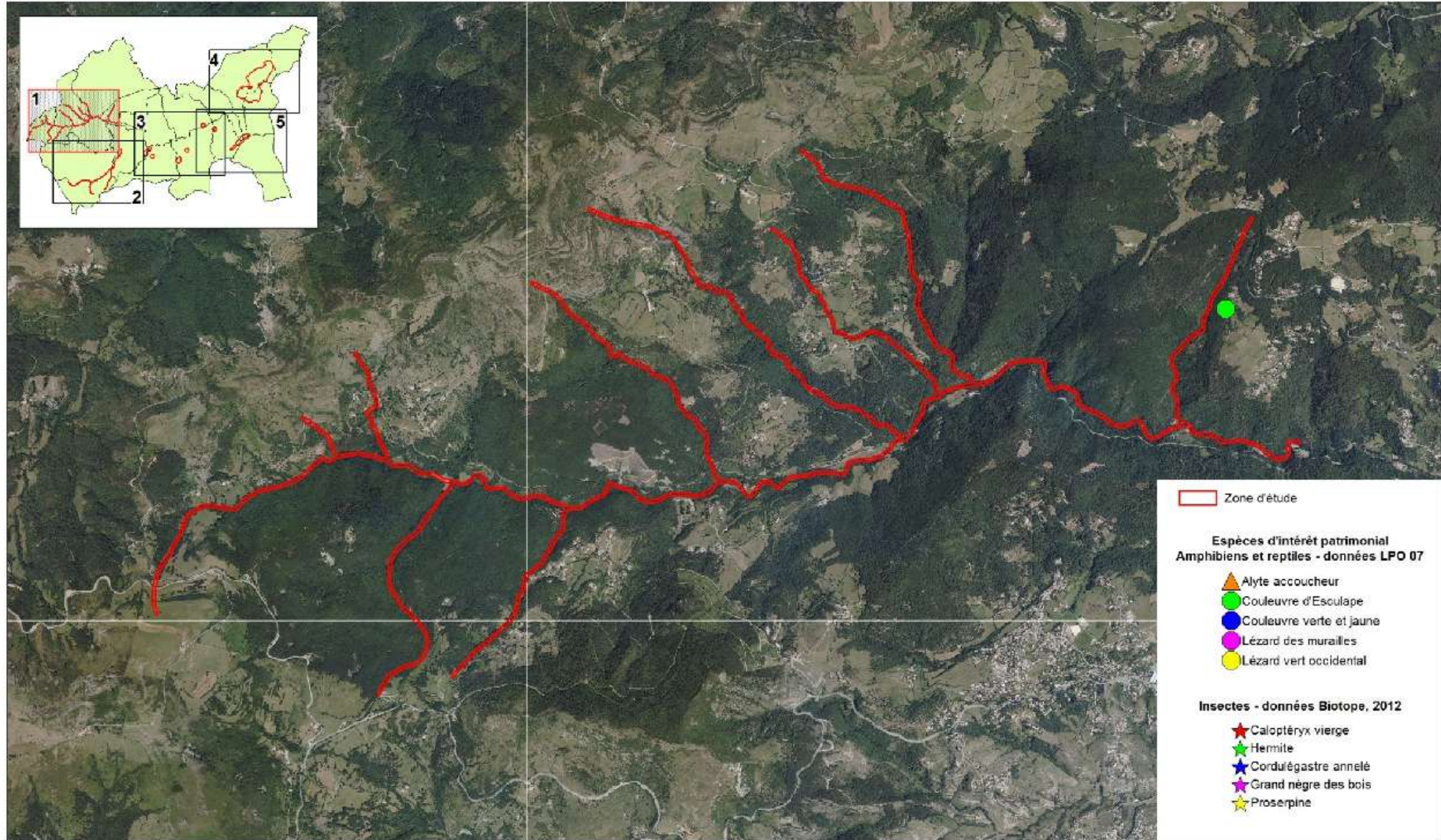


Fond : Scan 25 de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

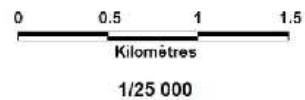


CARTE 26 : Autres espèces d'intérêt patrimonial - 1



MAIRIE DE
Le Douzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvéze-Payre"

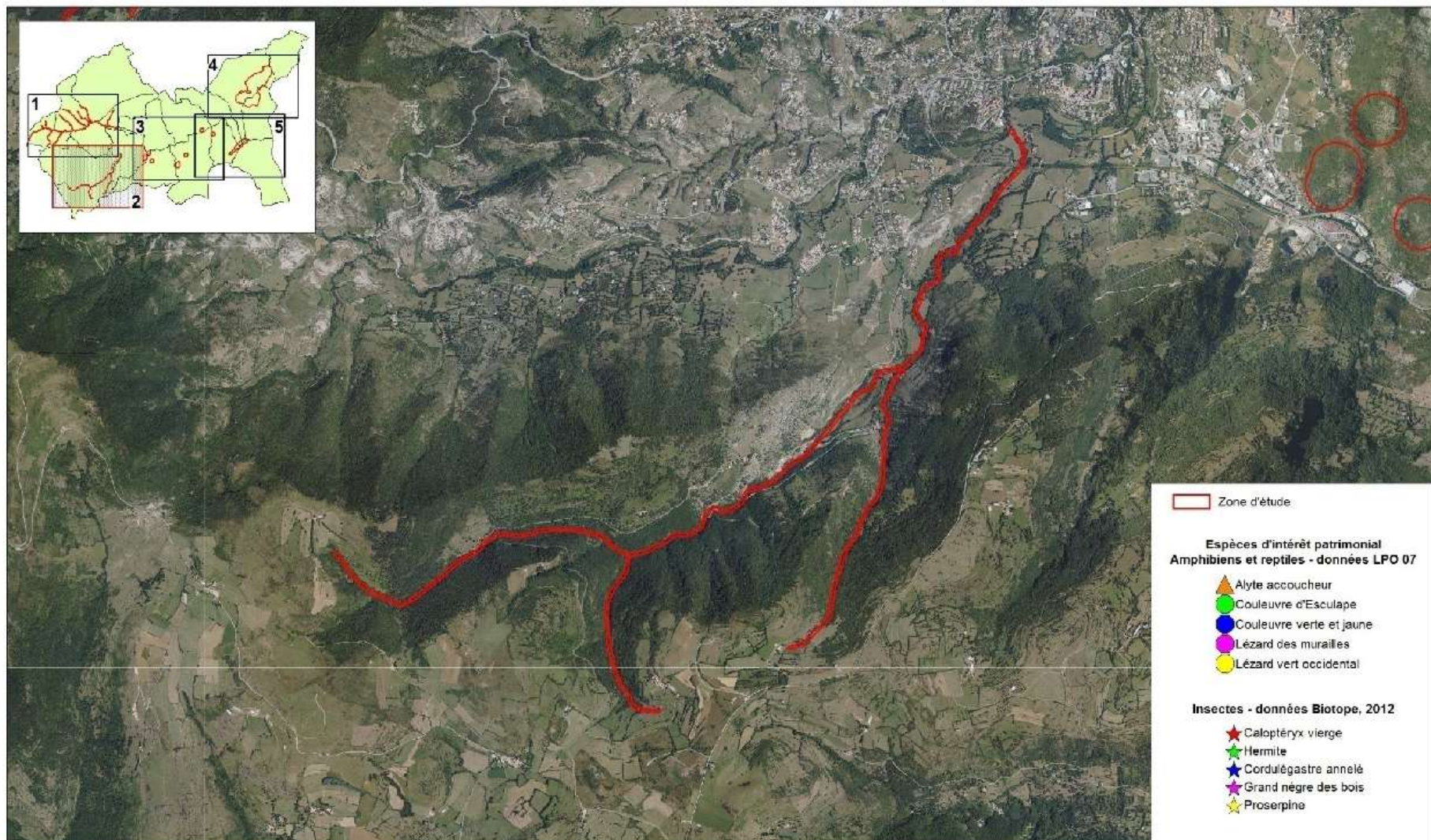


Fond : Orthophotoplan de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

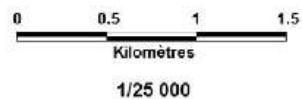


CARTE 26 : Autres espèces d'intérêt patrimonial - 2



MAIRIE DE
Le Douzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"

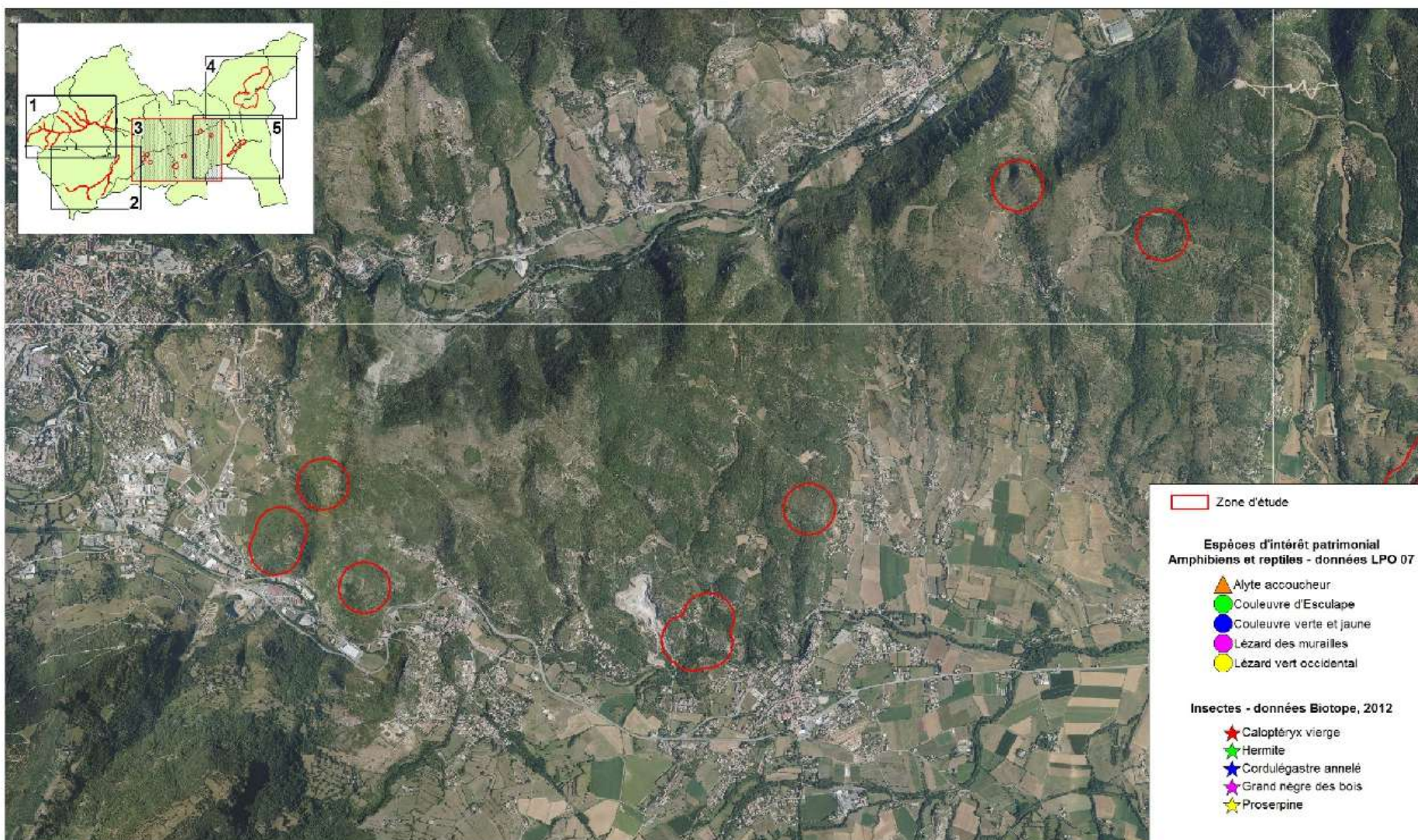


Fond : Orthophotoplan de l'IGN

Cartographie : Biotope, 2012

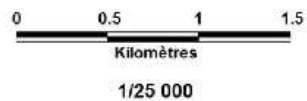


CARTE 26 : Autres espèces d'intérêt patrimonial - 3



MAIRIE DE
Le Souzin

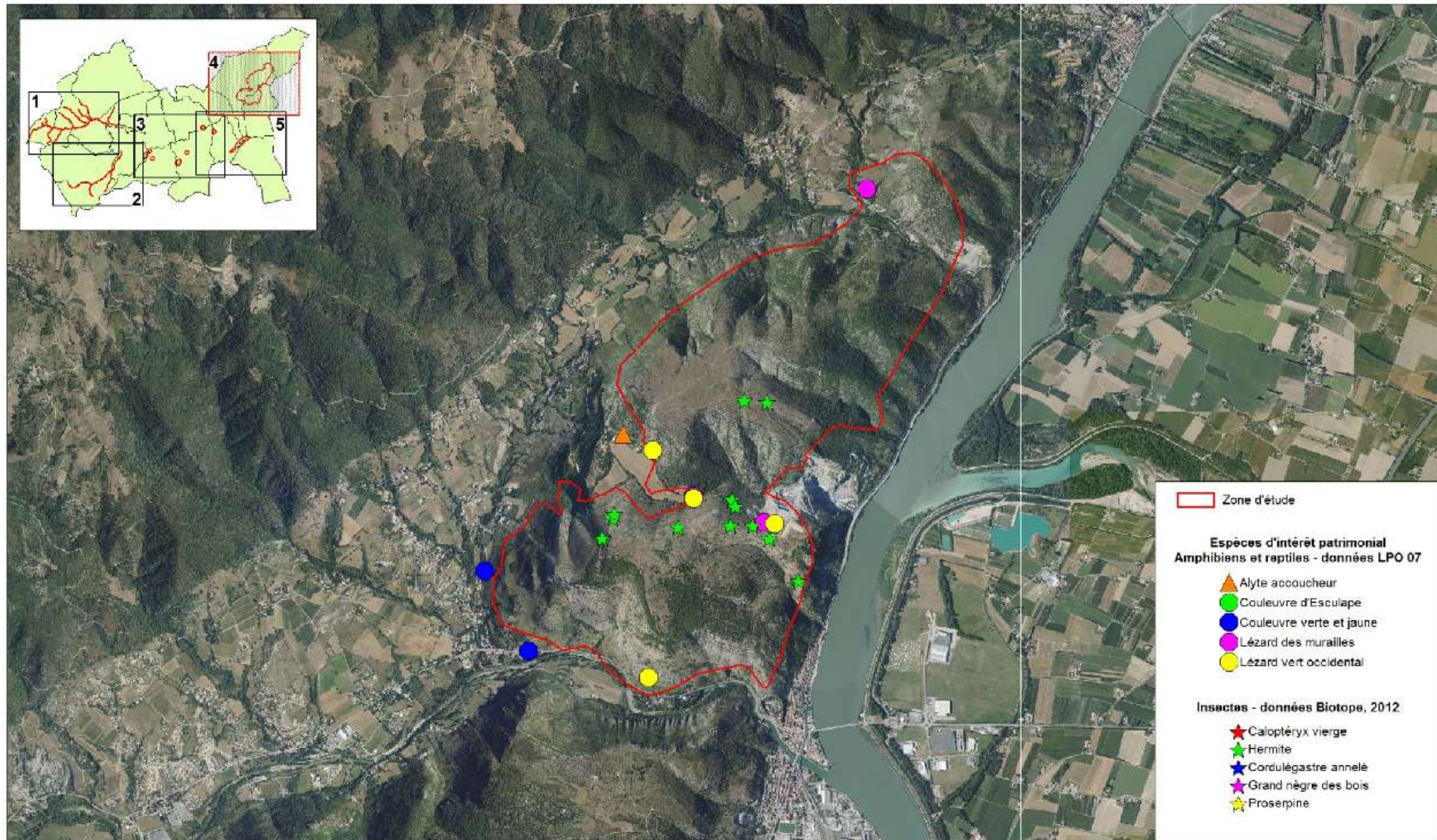
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN
Cartographie : Biotope, 2012

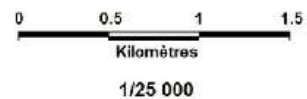


CARTE 26 : Autres espèces d'intérêt patrimonial - 4



MAIRIE DE
Le Douzin

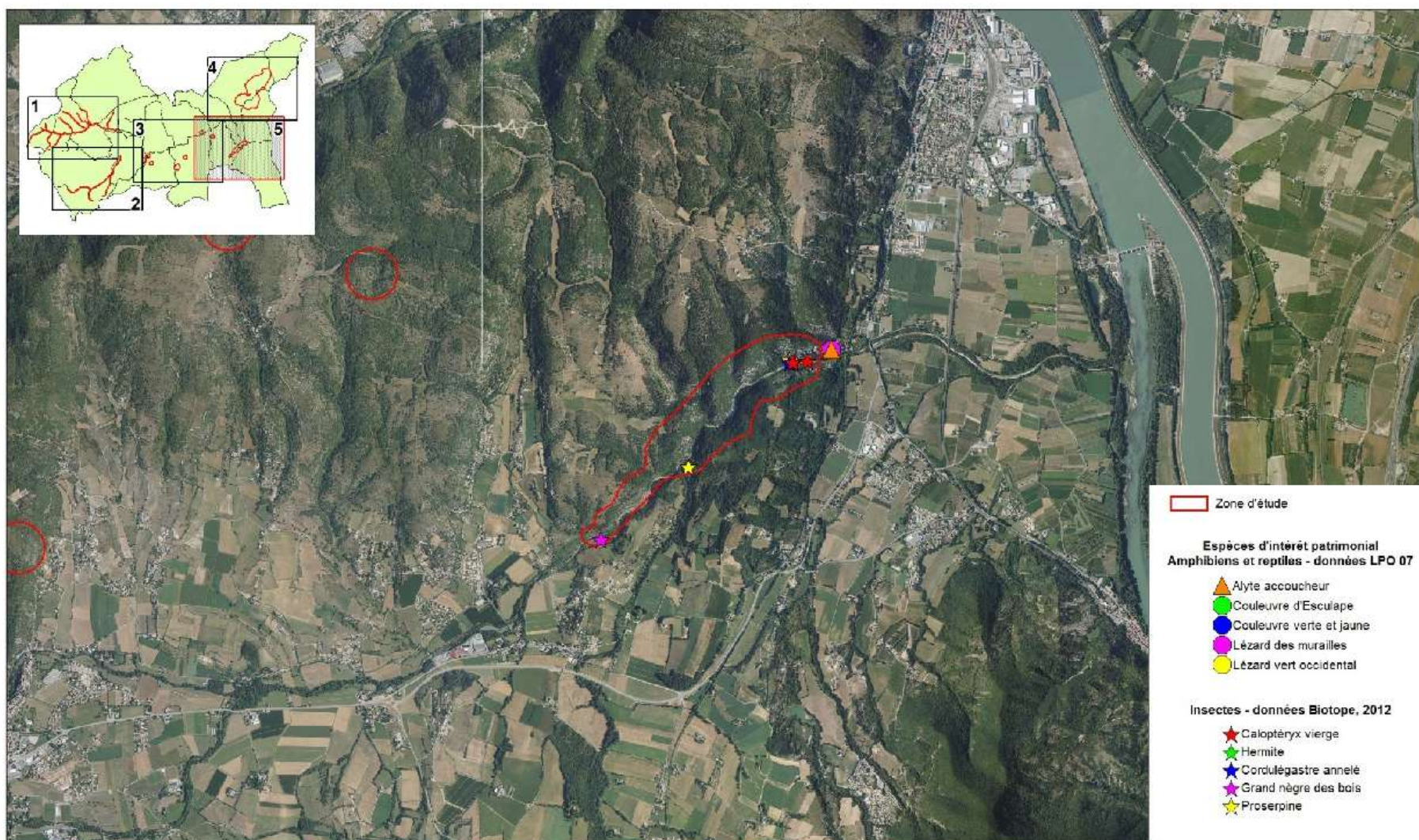
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvéze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN
Cartographie : Biotope, 2012

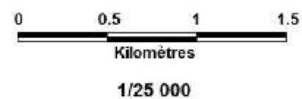


CARTE 26 : Autres espèces d'intérêt patrimonial - 5



Mairie de
Le Douzin

Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Orthophotoplan de l'IGN
Cartographie : Biotope, 2012



Annexe 21_ Eléments relatifs aux groupes de travail

- Groupe de travail du 9 octobre 2014
- Groupe de travail du 2 décembre 2014

Groupe de travail du 9 octobre 2014



22, bd Marechal Foch, BP 58
34 140 Mèze
T. : + 33 (0)4 67 18 65 34
Fax : + 33 (0)4 67 18 46 29
grandsud@biotope.fr
languedocroussillon@biotope.fr

**Mesdames, Messieurs les membres du
comité de pilotage du site Natura 2000
B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »**

À Mèze, le 19 septembre 2014

**Objet : Invitation au 1^{er} groupe de travail du site Natura 2000
B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »**

Pièce jointe : Liste des destinataires

— Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE » (FR 820 1669), nous vous invitons à une visite de terrain qui sera suivie du premier groupe de travail.

Rendez-vous **le 9 octobre 2014**, à la mairie de Le Pouzin :

- **à 9h pour une visite de terrain** qui nous mènera sur le plateau de Rompon. Merci de prévoir des chaussures adéquates à la marche. *En cas de fortes pluies, la visite sera annulée.*
- **à 14h**, à la salle des fêtes de Le Pouzin, pour un **groupe de travail sur les objectifs**, qui se terminera à 16h30.

L'ordre du jour de ce groupe de travail est le suivant :

- Rappel des enjeux de conservation du site
- Discussion et définition des objectifs de conservation du site

Nous vous proposons de manger ensemble le midi pour ceux qui le souhaitent. Les frais de repas seront à la charge de chaque participant.

Pour toute question, vous pouvez contacter Marig GROUAZEL, Chargée de mission Natura 2000, mairie Le POUZIN (marig.grouazel@lepouzin.fr - 04 75 63 81 48) ou Danielle BOIVIN du bureau d'études BIOTOPE (dboivin@biotope.fr - 06 27 67 49 12).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Danielle BOIVIN
Biotope

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvève-Payre" FR 820 1669

Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président	MIRALLES	Eric	Place de la République Chapelle Sainte Euphémie	07210	BAIX
ACCA	Monsieur le Président	SANCHEZ	Romain	1, rue des Fuschias	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
ACCA	Monsieur le Président	DUBOSC	Jérôme	Quartier Le Pré	07210	ROCHESSAUVE
ACCA	Monsieur le Président	CHEVALIER	Simon	Quartier Villeneuve	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président	CHASSON	Yves	Quartier les Roberts	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
ACCA	Monsieur le Président	PESSEMESE	Frédéric	Les Archilets	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FAUCON	Philippe	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
ACCA	Monsieur le Président	POURCHAIRE	Françis	Les Véoux	07210	CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FESCHET	Jean Marie	Masneus	07000	COUX
ACCA	Monsieur le Président	NUSILLARD	Jean Michel	HLM La Méansole	07000	FLAVIAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	GOUNON	René	Chemin de Vaumalle Hameau de Vaumalle	07000	VEYRAS
ACCA	Monsieur le Président	BERNARD	Jean François	Quartier Le Roure	07000	LYAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	FREYSSENET
ACCA	Monsieur le Président	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	SAINT PRIEST
ACCA	Monsieur le Président	MARTEL	Fabrice	Le Narsas	07000	PRANLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	POURCHERES
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le Directeur			14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07
AAPPMA la Gaule Pouzinoise	Monsieur	LECLERE	Jean François	1, rue des Isles	07800	BEAUCHASTEL
AAPPMA la Loche	Monsieur	VIALATTE	Léo	11, boulevard du lycée	07000	PRIVAS
Association Castor et Homme	Monsieur le Président	PENEL	Sébastien	27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le Président	ARNAUD	Henri-Jean	7, cours du Temple	07000	PRIVAS
	Monsieur	BERNARD	Jean-François	Roure	07000	LYAS
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVÉ
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIÈRE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			24, chemin la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
Comité départemental de Canoë-Kayak Ardèche	Monsieur le Président	CAILLEBOTTE	Philippe	2, allée des Laurènes	26780	CHATEAUNEUF DU RHONE
Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le Président	ROBERT	Jean-Marie	10, rue porte neuve BP 210	07002	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur	LE TURDU	Damien	2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur	DEBARD	Jean-Marc	1, rue porte neuve	07002	PRIVAS
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	VERMOREL	Guillaume	130 chemin du Cirque de Gens	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	JUDICAEEL	Arnaud	Les Blaches	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	PLATIER	Gilbert	130 chemin du Cirque de Gens	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Tourisme	Monsieur le Président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président	COTTA	Robert	8 avenue Marcel Cachin BP15	07350	CRUAS
Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes	Monsieur le Président	DARAGON	Nicolas	Rovaltain Avenue de la gare BP10388	26958	VALENCE CEDEX 09
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Monsieur le Présient	BOUVERAT	Noël	1, rue Serre du Serret	07003	PRIVAS CEDEX
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Monsieur	LEMAITRE	François	1, rue Serre du Serret	07003	PRIVAS CEDEX
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche Service assainissement et rivières	Monsieur	CHARRIER	Félicien	8,avenue de l'Europe Unie BP337	07003	PRIVAS CEDEX
Commune	Monsieur le Maire	BOYER	Yves	Mairie	07210	BAIX
Commune	Monsieur le Maire	BROTTEES	Bernard	Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
Commune	Monsieur le Maire	MARTIN	Alain	Mairie, 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche Service assainissement et rivières	Madame	CHALEAT	Méline	8,avenue de l'Europe Unie BP337	07003	PRIVAS CEDEX
Commune	Monsieur le Maire	VIVAT	Yann	Hôtel de Ville	07250	ROMPON
Commune	Monsieur le Maire	FOUGEIROL	Julien	Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
Commune	Madame le Maire	PALIX	Dominique	Mairie Quartier Liberne	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	BERNARD	Jérôme	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	JEANNE	Jean-Pierre	Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
Commune	Monsieur le Maire	BEAL	Gérard	Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLAVIAC
Commune	Monsieur le Maire	VALLA	Michel	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07006	PRIVAS
Commune	Monsieur le Maire	LOUCHE	Alain	Mairie, 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
Commune	Monsieur le Maire	VEYREINC	François	Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
Commune	Monsieur le Maire	LADREYT	Jean-Pierre	Mairie, Le Village	07000	FREYSSENET
Commune	Monsieur le Maire	MERCHAT	Jacques	Mairie, Le Village	07000	SAINT PRIEST
Commune	Monsieur le Maire	CLAIR	Denis	Mairie Le Village	07000	PRANLES
Commune	Monsieur le Maire	MARCHAL	Jean-Paul	Mairie	07000	CREYSSEILLES
Commune	Monsieur le Maire	SADY	Rolland	Mairie	07000	POURCHERES
Confédération Paysanne	Monsieur le Président	BROUSSE	Christian	4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président	SAULIGNAC	Hervé	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président	QUEYRANNE	Jean-Jack	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Monsieur le Directeur			Le Bourg	43230	CHAVANCIAC LA FAYETTE
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur	COQUILLART	Hervé	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Madame	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
DCESE	Madame	RAFITOUSSI	Sylvie	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
D.D.T. Unités territoriales Nord Ardèche	Monsieur	BOUZIN	Vladimir	2, avenue Hélène de Tournon BP 2	07301	TOURNON SUR RHONE
D.D.T. Unités territoriales Sud Rhodanien	Monsieur le chef de l'unité territoriale			21, rue de la Résistance	07400	LE TEIL
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Monsieur le Directeur			7 boulevard du Lycée BP 730	07007	PRIVAS
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service Urbanisme et Territoire				2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
	Monsieur	DEMARD	Thierry	Laval	07250	ROMPON
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur			Avenue Moulin de madame BP715	07007	PRIVAS CEDEX
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service environnement	Monsieur Le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Direction du Développement Economique et de l'Environnement	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Pôle Maurice Gounon 11 Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
DREAL antenne 07	Monsieur le Directeur			11, boulevard du lycée BP622	07006	PRIVAS
DREAL Rhône Alpes	Monsieur le Directeur			5, place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06
Expert scientifique/FRAPNA 07	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Expert scientifique	Monsieur	RIOU	Bernard	Quartier Rondette	07250	ROMPON
	Monsieur	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	FREYSSENET
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur	FESCHET	Robert	Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le Président			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur	PEYRONNET	Vincent	la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le Président			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
Lafarge Granulats Sud	Monsieur	MOITIE	Eric	Avenue du Général de Gaulle BP 26	13870	ROGNONAS

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Les randonneurs vivarois	Monsieur le Président	RUEL	Christian	10, avenue de Prahines Bat 2	07000	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	BERLEMONT	Philippe	Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ONCFS 2, place des Mobiles BP613	07000	PRIVAS CEDEX
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef	MENDRAS	Laurent	7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
Office National des Forêts	Monsieur	BONHOMME	André	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Monsieur	VENTALON	Yvon	Le Moulin à vent	07150	VALLON PONT D'ARC
Office National des Forêts	Monsieur	TRAVERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
Ouvèze Rando	Monsieur le Président	PALIX	Jean-Claude	Quartier Chaliac	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
PNR Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Domaine de Rochemure	07380	JAUJAC
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Réseau de Transport d'Electricité	Monsieur	AUJOULAT	Michel	Centre Développement Ingénierie Rhône-Alpes Auvergne Service concertation, environnement, tiers 5, rue des Cuirassiers TSA 30111	69399	LYON CEDEX 03
Rompon Nature	Monsieur le Président	DUMAS	Michel	Place des Ecoles	07250	ROMPON
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC
Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche	Monsieur le Président	GENEST	Jacques	283, chemin d'Argevillières BP616	07006	PRIVAS
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président			Mairie	07000	ST JULIEN EN SAINT ALBAN

Premier groupe de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669
 Jeudi 9 octobre 2014 en la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président	CHASTAN	Yves	Château du Bousquet	07800	SAINTE LAURENTE DU PAPE
Syndicat des brevets d'Etat	Monsieur	MOQUET	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le Président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président	GRANJON	Patrick	Avenue de l'Industrie	07000	PRIVAS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente	POLLARD-BOULOGNE	Annie	Z.I. Le Paty	07250	LE POUZIN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur	FEINT	Christophe	Parc club du Moulin à Vent 33, avenue Georges Levy - bâtiment 51	69693	VENISSIEUX

Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)

1er Groupe de travail – Définition des objectifs de conservation
9 octobre 2014 – Le Pouzin

Ordre du jour

1. Contexte général du site et déroulement du Docob
2. Présentation du diagnostic écologique
3. Présentation du diagnostic socio-économique
4. Organisation des groupes de travail
5. Atelier 1: proposition d'objectifs de conservation

1_Brève présentation du contexte général



1_Brève présentation du contexte général

La zone d'étude B25 concerne

- ✓ **18 communes** : Alissas, Chomérac, Coux, Creyseilles, Flaviac, Freyssenet, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, Veyras, Baix, St-Symphorien-sous-Chomérac, Pranles et La Voulte-sur-Rhône.
- ✓ **2 EPCI** : Communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès-Coiron
- ✓ **Bassin versant de l'Ouvèze**
- ✓ **Petite région naturelle du Moyen-Vivarais**

1_Rappel des étapes du déroulement du DocOb

❶ COPIL 1 : Réunion de lancement

15 mars 2012



Diagnostic écologique, Analyse socio-économique, listes des activités, usages et projets
Pistes d'objectifs de conservation

❷ COPIL 2 : Présentation des diagnostics écologique et socio-économique

2 octobre 2014

Groupe de travail : définition des objectifs de conservation et visite du site
(9 octobre 2014)

Groupes de travail thématiques sur la définition de pistes d'actions (novembre 2014)

Définition du programme d'actions (fiches mesures et cahier des charges)
Définition de la Charte Natura 2000

❸ COPIL 4 : Validation programme d'actions et charte N2000

Mars 2015

❹ COPIL 3 : Présentation programme d'actions

Janvier 2015

MAIRIE DE
Le Houzin

2_Diagnostic écologique

Caractéristiques physiques : bases de l'intérêt écologique

- ✓ **2 secteurs géologiques**
 - **Formation calcaire** : Plateau de Rompon, Vallée de la Payre et moitié aval de la Bayonne => **pelouses calcaires, végétation chasmophytique sur falaises, grottes et chauves-souris...**
 - **Formations siliceuses, granitiques et basaltiques** : amont de la Bayonne et amont du Mézayon
- ✓ **Hydrographie** :
 - ✓ **Le Bassin versant de l'Ouvèze** : le Mézayon principal affluent de la rive gauche et la Bayonne affluent en rive droite
 - ✓ **La Payre** : affluent du Rhône
 - => **cours d'eau et leur ripisylve + les espèces inféodées au cours d'eau (castor, poissons, libellules)**
- ✓ **Topographie** : Dénivelé important
- ✓ **Climat** : Méditerranéen
 - Période de forte sécheresse estivale / précipitations irrégulières – épisodes cévenoles en automne

2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire
 - ✓ Milieux ouverts (bon état de conservation)



Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea * (6220), plateau de Rompon, août 2012 – ©Biotope
44 ha (7%) - **prioritaire**



Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) (5110), plateau de Rompon, juin 2012 – © Biotope 28 ha (4%)



Matorrals arborescents à *Juniperus spp.*, plateau de Rompon, juin 2012 – © Biotope 5 ha (< 1%)

2_Diagnostic écologique

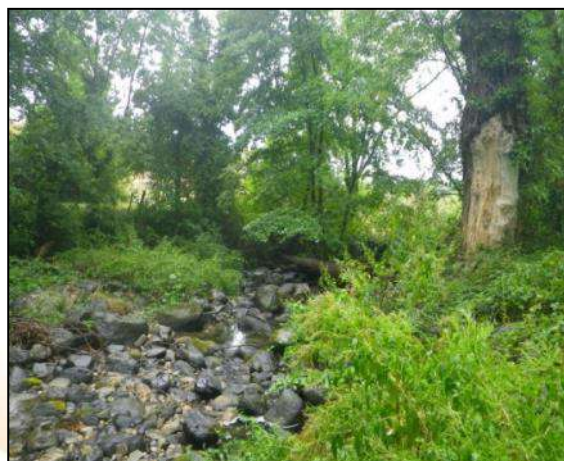
Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

- ✓ Milieux forestiers et forêt rivulaire (état de conservation de moyen à bon)



Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*, (9160) Bayonne et Mézayon, août 2012–
©Biotope 23 ha (4%)



Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), Payre, Monteillet, Bayonne, août 2012–
©Biotope 12,8 ha (2%)



Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340), Payre, juin 2012–
© Biotope 18 ha (3%) -

2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

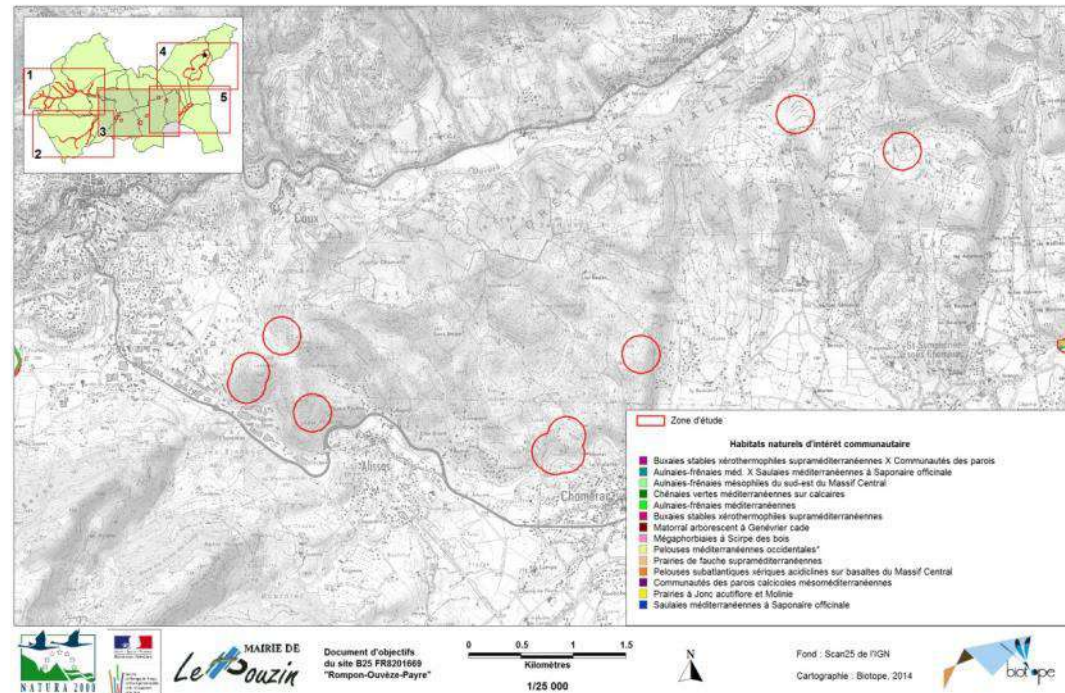
➤ 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

✓ Milieux rocheux



Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Rompon -
©Biotope 15 ha (2,5 %)
Bon état de conservation

CARTE 22 : Habitats naturels d'intérêt communautaire - 3



Grottes non exploitées par le tourisme (8310) © Biotope – habitats chauves-souris

2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire

✓ Autres habitats d'intérêt communautaire

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	COUVERTURE RELATIVE SUR LE SITE B25	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE
<u>3280</u>	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	< 1 %	bon
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	< 1 %	bon
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	< 1 %	Bon globalement, mais dégradation locale
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	< 1 %	moyen
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	< 1 %	moyen

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux : Enjeux habitats naturels

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Habitats naturels	E.C.
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * (6220)	Bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (6210)	Bon
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410)	Bon
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	Moyen
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Moyen
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)	Bon
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9160)	Moyen à bon
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	Moyen à bon
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110)	Bon
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)	Bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Bon
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	Bon
Grottes non exploitées par le tourisme (habitats d'espèce) – non hiérarchisées en tant qu'habitats naturels	variable

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

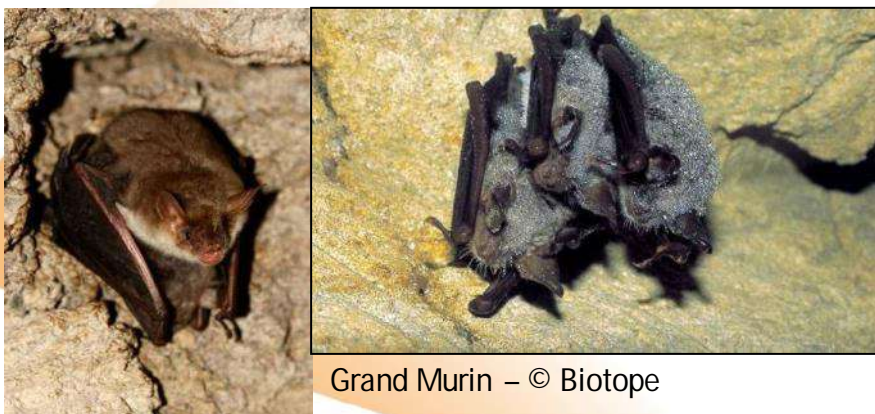
➤ 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Mammifères (10 espèces)

Chauves-souris

9 espèces annexe II (et IV)

9 espèces annexe IV



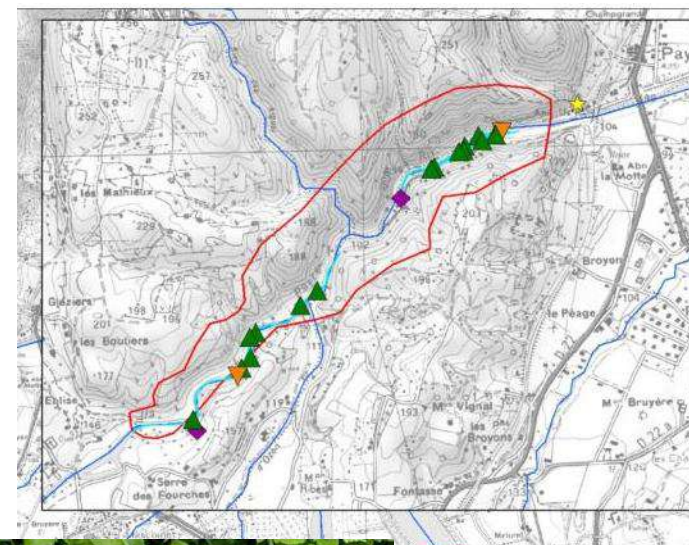
Grand Murin – © Biotope

Petit Murin – ©

Biotope

Colonie de mise bas de Grand et Petit Murin dans la grotte de Meysset (500 individus) – Bon état de conservation (GCRA, LPO, Ardèche, Biotope)

Castor d'Europe
Sur la Payre
(ONCFS,
Biotope)



© Biotope

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Poissons (2 espèces)



Blageon – © Biotope



Barbeau méridional – © Biotope

Espèce présente sur le Mézayon et la Payre
– Etat de conservation espèce Mauvais
- Etat de conservation habitat moyen (Mézayon = seuils) à bon (Payre)
(Fédé de pêche, TEREQ, FRAPNA Ardèche, Biotope)

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

- ✓ Invertébrés (3 espèces)



Ecrevisse à pattes blanches

Espèce présente sur le Mézayon, la Bayonne et le Verdus

- Etat de conservation espèce : modéré/bon (maladie)
- Etat de conservation habitat moyen à bon (Fédé pêche, TERE0, Biotopé)



Damier de la Succise

Espèce des milieux ouverts secs, plateau de Rompon

- Etat de conservation espèce Moyen
- Etat de conservation habitat Bon (Fédé pêche, TERE0, Biotopé)



Ecaille chinée*

Espèce des milieux ouverts secs, plateau de Rompon

- Etat de conservation espèce Moyen
- Etat de conservation habitat Bon (Fédé pêche, TERE0, Biotopé)

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux: Enjeux espèces animales

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Espèce	Etat de conservation
Grand Murin	Bon
Minioptère de Schreibers	Bon
Petit Murin	Bon
Petit Rhinolophe	Moyen
Grand Rhinolophe	Moyen
Murin à oreilles échancrées	indéterminé
Murin de Bechstein	indéterminé
Ecrevisse à pattes blanches	Bon
Barbeau méridional	Mauvais

Espèce	Etat de conservation
Castor d'Europe	Bon
Blageon	Mauvais
Damier de la succise	Moyen
Barbastelle d'Europe	Mauvais
Rhinolophe euryale	indéterminé
Ecaille chinée	Bon

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
– données LPO Ardèche



Martin pêcheur © Biotope
Présent sur le Monteillet et la Payre
Habitats rivulaires favorables -> bon état de conservation

Circaète Jean-le-Blanc © LPO
Présent sur le nord-est du Plateau de Rompon et Gorges de la Payre (22 observations)
Milieux ouverts pour la chasse et boisement pour la reproduction favorables -> bon état de conservation



Engoulevent d'Europe © LPO
Présent dans le vallon au Nord du Plateau de Rompon (2 observations)
Milieux à basses végétations favorables -> bon état de conservation

2_Diagnostic écologique

Autres espèces remarquables

➤ Espèces végétales

Alysson à gros fruits, espèce protégée en France. Habitat: rochers calcaires



Gagée de Bohême, espèce protégée en France. Habitat: pelouses siliceuses

➤ Espèces animales



Proserpine (Biotope©) – PN
Se rencontre sur les éboulis en bordure de chênaie



Salamandre tachetée (Biotope©) – PN
Se rencontre dans les forêts de feuillus fraîches ou humides



Anguille européenne (Biotope©) - PN

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux: par grands types de milieux

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Milieux	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la succise
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minoptère de Schreibers Murin à oreilles échanrées Murin de Beschtein Petit murin Petit rhinolophe

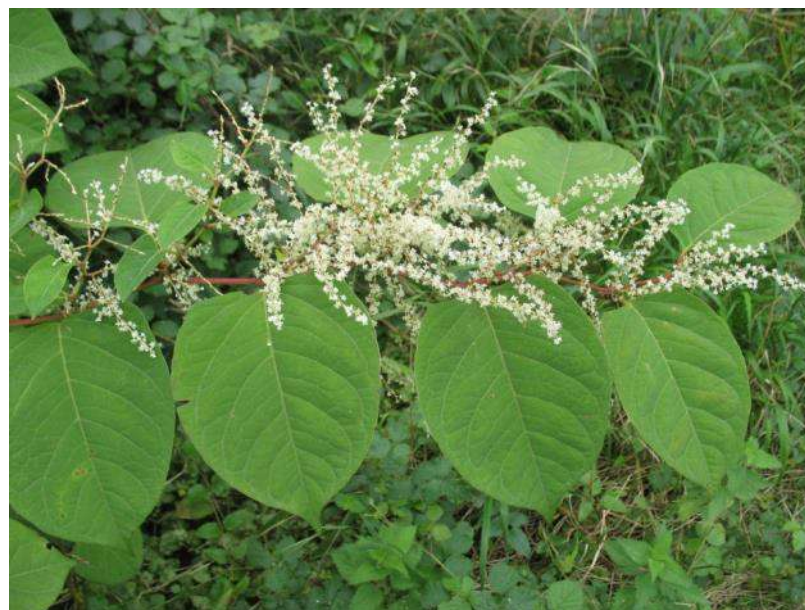
Milieux	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bechstein Rhinolophe euryale Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanrées Grand murin Ecaille chinée
Anciennes galeries de Celles les Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubernie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves- souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minoptères de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves Souris cavernicoles

2_Diagnostic écologique

Espèces végétales exotiques envahissantes



Erable négundo, foyer en expansion sur Chomérac.



Renouée du Japon, foyer en expansion sur Chomérac et présente sur la Bayonne.

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Population permanente et occasionnelle

- **31 242 habitants, en 2009, sur les 18 communes concernées par le périmètre d'étude (densité : 130 hab/km²)**
 - ✓ Privas (densité : 697 hab/km²)
 - ✓ La Voulte-sur-Rhône (densité : 519 hab/km²)
 - ✓ Le Pouzin (densité : 227 hab/km²)
 - ✓ Veyras (densité : 200 hab/km²)

- **Evolution de la population très hétérogène sur les communes**

- **Population semi-rurale, faible fréquentation du site (exception grottes de Chomérac)**

- **Peu de résidences secondaires et tendance à la baisse**

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Infrastructures : Axes de déplacement

- ✓ Proximité de l'A7
 - ✓ D86 : Accès au Plateau de Rompon et à la Payre
 - ✓ RD 104 : accès à la vallée de l'Ouvèze
- Site B25 reste difficilement accessible en raison de sa topographie (pentes fortes) et des nombreuses propriétés privées

Infrastructures : Réseau de transport d'électricité

- Une ligne haute tension



Ligne haute tension traversant le plateau de Rompon

(Biotope, 2012)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Infrastructures : Alimentation en eau potable

- ✓ **Prélèvement dans la nappe phréatique de la Payre (assure 75% de la production distribuée par le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre – 13 communes)**
- ✓ **Prélèvement sur le Verdus (Syndicat des eaux du Bassin de Privas)**
- ✓ **Projet d'interconnexion des réseaux des deux syndicats, permettrait d'améliorer les conditions hydriques**

Infrastructures : Assainissement

- **Bonne qualité des eaux superficielles**

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Outils de planification et de gestion du territoire

✓ Documents d'urbanisme

- 7 Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 6 Plan d'Occupation des Sols (POS)
- 2 Carte communale
- Toutes les parcelles de la zone d'étude sont classées comme zone naturelle ou agricole

✓ PPRI de la Payre en cours d'élaboration

✓ Gestion du Bassin versant

- Contrat de rivière Ouvèze
- Programme pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre et de ses affluents)
- Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)

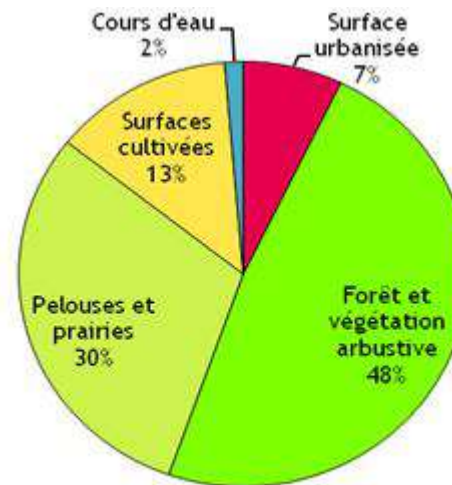
✓ PNR des Monts d'Ardèche

✓ Espaces naturels sensibles (ENS) à proximité du site B25

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usagers et activités

✓ Occupation du sol



Source : Corine Land Cover, 2006

- ❖ Urbanisation de la vallée de l'Ouvèze sur les communes riveraines
- ❖ Urbanisation se concentre autour du pôle privadois
- ❖ Déprise agricole observée

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Agriculture

❖ Conventiennelle extensive

- Elevage ovin, bovin, âne, chevaux (Rompon : 470 brebis en parc vermifugée une fois/an)
- Cultures fourragères

❖ En régression sur le territoire de la vallée de l'Ouvèze

- Diminution du nombre d'éleveur
- Diminution de la surface agricole utile

❖ Potentiel de développement de l'activité sur le plateau de Rompon

➤ Gestion des milieux ouverts

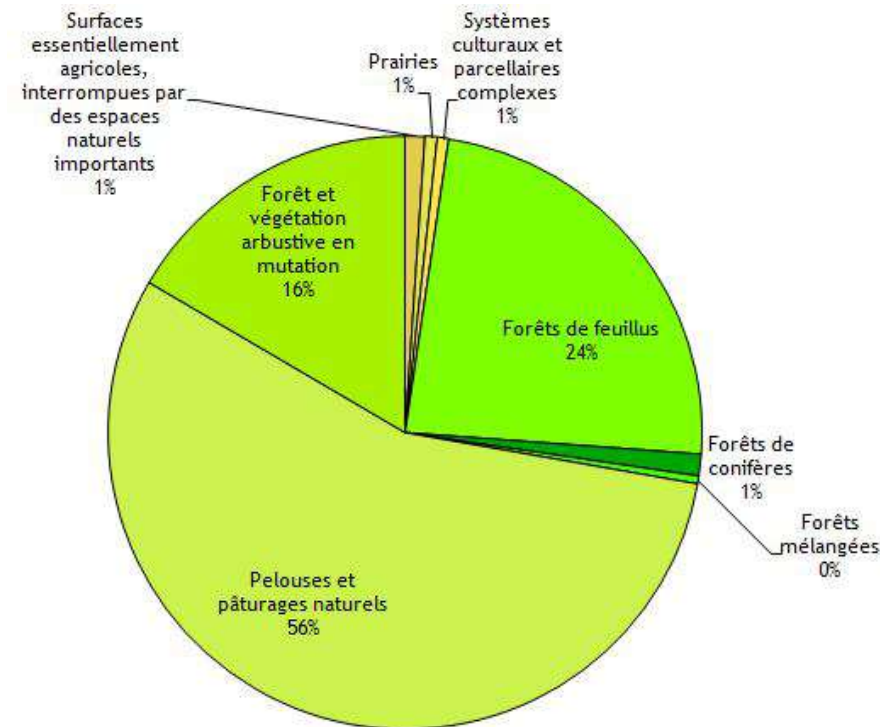


Figure 12 : Nature et part de l'occupation du sol de la zone d'étude (Source : Corine Land Cover)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Activités minières

- ❖ Carrière de Le Pouzin (limite du plateau de Rompon)
- ❖ Carrière de Chomérac

- **Risque de destruction directe des habitats naturels et d'habitats d'espèces**
- **Risques de dérangement des espèces**



Carrière de Le Pouzin exploitée par Lafarge Granulats, vue du plateau de Rompon (© Biotope, 2012)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Energie éolienne (hors site)

- ❖ Bien développée sur le territoire : parc sur Freyssenet et Le Pouzin
- **Perturbation des déplacements et risque de collision pour les oiseaux et les chiroptères**

✓ Tourisme

- ❖ **Éléments touristiques sur la zone d'étude**
 - Richesse paysagère
 - Patrimoine culturel
- ❖ **Tourisme de type : familial et environnement - nature**
- ❖ **Fréquentation faible**

✓ Sylviculture

- ❖ **Inexistante sur la zone d'étude malgré la présence de forêts**



« Couvent des chèvres » (© Biotope, 2012)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Pêche

- ❖ Pratiquée sur l'Ouvèze, le Mézayon et la Payre
- ❖ Pêche à l'écrevisse interdite temporairement sur le Mézayon
- **La chasse ne semble pas avoir d'incidence / porter une attention particulière aux éventuels lâchers non encadrés = incidence potentielle sur la faune autochtone.**



Ecrevisse à pattes blanches, Mézayon (© Biotope, 2012)

✓ Chasse

- ❖ Activité importante sur le territoire
- ❖ Chasse collective en battue (Sanglier, chevreuils, lièvres...)
- ❖ Lâchers de lapins et faisans
- **La chasse ne semble pas avoir d'incidence**

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

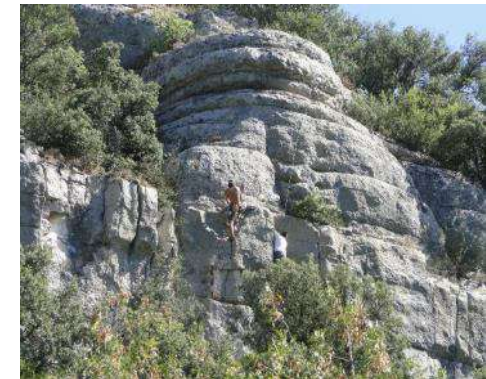
Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Spéléologie

- ❖ Grotte de Tourange : initiation et découverte avec visites régulières (1 fois par mois)
- ❖ Actions de sensibilisation aux chiroptères
- ❖ Collectes de données naturalistes
 - **Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel**

✓ Escalade

- ❖ Parois de Chomérac : Site d'initiation et de découverte inscrit au PDESI, Parois des grottes de Chomérac (**Tourange**, Bâtie et Vérone). Nichoirs à chauves-souris fixés.
- ❖ Sites d'escalade à proximité du site: la Payre, Beaumiral sur le Pouzin, Boislaville sur Privas et « Chat gourmand » sur Rompon
 - **Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel**



Site d'escalade, La Payre (© Biotope, 2012)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Randonnées

- ❖ Activité importante sur le territoire de la zone d'étude
- ❖ Nombreux sentiers sur le plateau de Rompon
- ❖ Ouverture fréquente de nouveaux sentiers sur le territoire du site
- ❖ Course d'orientation pratiquée sur Le Pouzin (activité ponctuelle)
 - La multiplication des sentiers entraîne des risques de dégradation des habitats naturels (érosion et fragmentation) et de dérangement des espèces animales

✓ Autres activités

- ❖ Canoë-Kayak sur la Payre
- ❖ La baignade de la Neuve (sur le Mézayon à Lyas)
- ❖ VTT de descente, à priori hors site
- ❖ Parapente (hors site)
- ❖ Loisirs motorisés : Enduro des châtaignes, parcours variable qui ne devrait pas concerné directement le site (risque de dérangement si à proximité du site)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Quelques projets en développement

✓ Economie

- ❖ Extension de zones de pâture (2 projets sur le plateau de Rompon)
- ❖ Un Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT) (Commune de St-Julien-en-St-Alban)
- ❖ Extension de la carrière de Le Pouzin (Proximité immédiate du plateau de Rompon)
- ❖ Projet d'éco-hameau (Lyas)

✓ Tourisme

- ❖ Projet « de voie douce » (Ancienne voie ferrée reliant Le Pouzin à Privas)
- ❖ Valorisation de sites d'intérêt par la mise en place de belvédères (dans le site B25)
- ❖ ViaRhôna : véloroute-voie verte (Berges du Rhône)
- ❖ Réhabilitation du GR42 avec la création d'un topoguide national

✓ Eau potable

- ❖ Projet d'interconnexion des réseaux des deux syndicats d'eau potable (BV Ouvèze et Payre, en partie sur le site B25)

✓ Energie

- ❖ Projet éolien (Gras de Chomérac)
- ❖ Maintenance et de réfection de la ligne haute tension (Plateau de Rompon, sur le site B25)
- ❖ Recherche de gaz de schistes (Plateau de Coiron et Saint-Priest)

4_Organisation des groupes de travail

Rôle des groupes de travail

- ❖ permet la **participation** des acteurs locaux (concertation)
- ❖ favorise l'**appropriation** du projet de DocOb par les acteurs du territoire
- ❖ permet de travailler sur un **programme d'actions réaliste**

→ *Les groupes de travail doivent enrichir le travail du bureau d'études et l'adapter au contexte local.*

Nous attendons donc de votre participation :

- ❖ Des propositions et vos avis sur les objectifs de conservation
- ❖ Des propositions d'actions et d'engagements et de recommandations pour la Charte Natura 2000

4_Organisation des groupes de travail

Déroulement : 2 groupes de travail

Premier groupe de travail : une seule séance

→ 9 octobre 2014 : Travail sur les objectifs de conservation

Deuxième groupe de travail : 2 séances thématiques

Groupe 1 = activités économiques

Groupe 2 = activités de loisirs et de pleine nature

→ novembre 2014 : Propositions de moyens d'action et de mesures

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Les objectifs de conservation (dits de développement durable)

Objectif principal de Natura 2000 :

Maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Objectifs spatialisés

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **cours d'eau et des forêts alluviales**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, les insectes et les chauves souris.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **milieux boisés : chênaies**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèce notamment pour les chauves-souris.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **milieux ouverts (maintien des pratiques agricoles extensives et gestion de la fréquentation)**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.

Maintien dans un bon état de conservation de la **végétation des pentes rocheuses**, habitat naturel d'intérêt communautaire.

Maintien ou amélioration du bon état **des populations de chauves-souris cavernicoles et forestières** du site.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration **des grottes et autres gîtes** (gestion de la fréquentation).

Rétablissement de la **libre circulation des espèces et de l'écoulement des eaux**.

Maintien dans un bon état de conservation des **formations arbustives** d'intérêt communautaire : matorrals et buxaies.

Maintien dans un bon état de conservation de l'habitat naturel prioritaire : **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea**.

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Objectifs transversaux

Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site B25.

Acquisition de nouvelles connaissances et **approfondissement des connaissances** sur les habitats naturels et les espèces du site.

Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Déroulement de l'atelier

- Former des sous-groupes (brassage d'acteurs et d'idées)
- Répondre aux 2 questions suivantes en petit groupe (durée 20 à 30 minutes), sur la base des propositions de la diapo précédente
 - 1) Quels objectifs de conservation souhaiteriez-vous modifier? Proposez une nouvelle rédaction.**
 - 2) Avez-vous de nouvelle proposition d'objectifs de conservation? Proposez une rédaction.**
- Séance plénière autour des propositions des participants (durée 20 minutes). Elle permettra de fixer la rédaction des objectifs à présenter au CoPil pour validation.

Merci de votre attention !

Contacts:

Marig GROUAZEL, Mairie de Le pouzin

Tél : 04 75 63 81 48

Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr

Danielle BOIVIN, Biotope

Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12

Courriel : dboivin@biotope.fr

Atelier pour la définition des objectifs de conservation

DocOb du site B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE » (FR 820 1669)

Les **objectifs de développement durable**, ou **objectifs de conservation**, permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DocOb. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation qui leur sont associés.

Un objectif de développement durable peut rassembler plusieurs enjeux de conservation.

Consigne de l'atelier de travail

- Former des sous-groupes (brassage d'acteurs et d'idées)
- Répondre aux 2 questions suivantes en petit groupe (durée 20 à 30 minutes), sur la base des propositions de la diapo précédente

- 1) **Quels objectifs de conservation souhaiteriez-vous modifier ? Proposez une nouvelle rédaction.**

- 2) **Avez-vous de nouvelle proposition d'objectifs de conservation ? Proposez une rédaction.**

Propositions d'objectifs de conservation

Propositions en lien avec les enjeux de conservation	Reformulation et nouvelles propositions
Objectifs spatialisés proposés	
<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, les insectes et les chauves souris.</p>	
<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux boisés : chênaies, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèce notamment pour les chauves-souris.</p>	
<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts (maintien des pratiques agricoles extensives et gestion de la fréquentation), habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>	
<p>Maintien dans un bon état de conservation de la végétation des pentes rocheuses, habitat naturel d'intérêt communautaire.</p>	
<p>Maintien ou amélioration du bon état des populations de chauves-souris cavernicoles et forestières du site.</p>	
<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes (gestion de la fréquentation).</p>	
<p>Rétablissement de la libre circulation des espèces et de l'écoulement des eaux.</p>	
<p>Maintien dans un bon état de conservation des formations arbustives d'intérêt communautaire : matorrals et buxaies.</p>	
<p>Maintien dans un bon état de conservation de l'habitat naturel prioritaire : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea.</p>	
Nouvelles propositions d'objectifs spatialisés	

Propositions en lien avec les enjeux de conservation	Reformulation et nouvelles propositions
Objectifs transversaux proposés	
Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site B25.	
Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site.	
Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.	
Nouvelles propositions d'objectifs spatialisés	

Pistes d'objectifs de conservation en lien avec les enjeux de conservation

Tableau 1 : Pistes d'objectifs de conservation pour le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

ENJEUX DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES SUR LE SITE	OBJECTIFS DE CONSERVATION
Enjeux forts		
<p>Habitats naturels :</p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>9340- Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p> <p>8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p> <p>Espèce :</p> <p>Chauves-souris : Grand murin et Petit murin, Grand rhinolophe et Minioptère de Schreibers</p>	<p>Modification du régime hydrique des cours d'eau (pompages et seuils).</p> <p>Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau.</p> <p>Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Piétinement de la végétation des pentes par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation.</p> <p>Dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation des chauves-souris (fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation).</p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, les insectes et les chauves souris.</p> <p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux boisés : chênaies, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèce notamment pour les chauves-souris.</p> <p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts (maintien des pratiques agricoles extensives et gestion de la fréquentation), habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p> <p>Maintien dans un bon état de conservation de la végétation des pentes rocheuses, habitat naturel d'intérêt</p>

ENJEUX DE CONSERVATION	MENACES <u>POTENTIELLES</u> SUR LE SITE	OBJECTIFS DE CONSERVATION
Ecrevisse à pattes blanches	<p>Dégradation ou destruction des sites de reproduction et des gîtes pour les chauves-souris.</p> <p>Fragmentation et réduction des habitats d'espèces (urbanisation, fermeture des milieux ouverts par l'abandon des pratiques pastorales).</p>	<p>communautaire.</p> <p>Maintien du bon état des populations de chauves-souris cavernicoles et forestières du site.</p> <p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes (gestion de la fréquentation).</p> <p>Rétablissement de la libre circulation des espèces et de l'écoulement des eaux.</p>
Enjeux modérés		
<p><u>Habitats naturels :</u></p> <p>5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i></p> <p>6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i></p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux</p>	<p>Fréquentation non maîtrisée, activités de pleine nature (dégradation des habitats naturels).</p> <p>Fragmentation et/ou dégradation des milieux ouverts : abandon des pratiques pastorales (fermeture des milieux), intensification des pratiques agricoles.</p> <p>Cloisonnement des populations de Castor (barrages, urbanisation des berges, infrastructures routières, etc.).</p> <p>Dégradation des cours d'eau et des milieux</p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation des formations arbustives d'intérêt communautaire : matorrals et buxaies.</p> <p>Maintien dans un bon état de conservation de l'habitat naturel prioritaire : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>.</p>

ENJEUX DE CONSERVATION	MENACES <u>POTENTIELLES</u> SUR LE SITE	OBJECTIFS DE CONSERVATION
<p>(<i>Molinion caeruleae</i>)</p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</p> <p>9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i></p> <p><u>Espèces :</u></p> <p>Castor d'Europe</p> <p>Murin de Bechstein et Petit rhinolophe</p> <p>Blageon et Barbeau méridional</p> <p>Damier de la succise</p> <p>Pelouses maigres de fauche</p> <p><i>Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire pris en compte dans les objectifs définis pour les enjeux forts.</i></p>	<p>alluviaux.</p> <p>Dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation de chauves-souris (fréquentation).</p> <p>Dégradation ou destruction des sites de reproduction et des gîtes pour les chauves-souris.</p> <p>Eventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents.</p>	
Enjeux faibles		
<p><u>Habitats naturels :</u></p> <p>6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)</p> <p><u>Espèces :</u></p> <p>Barbastelle d'Europe</p>	<p>Fragmentation et/ou dégradation des milieux ouverts : abandon des pratiques pastorales (fermeture des milieux), intensification des pratiques agricoles.</p> <p>Eventuelle exploitation des vieilles forêts</p>	<p>Voir les objectifs ci-dessus.</p>

ENJEUX DE CONSERVATION	MENACES <u>POTENTIELLES</u> SUR LE SITE	OBJECTIFS DE CONSERVATION
Ecaille chinée <i>Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire pris en compte dans les objectifs définis pour les enjeux forts et modérés</i>	de chênes verts et pubescents.	
Objectifs transversaux		
<p>Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site B25.</p> <p>Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site.</p> <p>Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.</p>		

Compte-rendu de la première réunion des groupes de travail du site Natura 2000

« B25 - ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

9 octobre 2014 - Commune de Le Pouzin

I. Résumé de la visite de terrain	1
II. Groupe de travail sur les objectifs	2
III. Proposition de rédaction des objectifs de conservation	3
IV. Annexes	7
Annexe 1 - Présentation projetée en début de séance	7
Annexe 2 - Suite de la démarche : 2ème tranche des groupes de travail	12

I. Résumé de la visite de terrain

Lors de la visite de terrain, une partie du plateau de Rompon et l'aval de la Payre ont été visités.

Observations sur le plateau de Rompon :

- Milieux ouverts avec des pelouses non qualifiées d'intérêt communautaire à l'échelle du DocOb et des formations à Buis et Matorral d'intérêt communautaire. Sur certains secteurs du plateau ces habitats naturels sont en mélange (habitats naturels imbriqués).

Les milieux ouverts, qu'ils soient d'intérêt communautaire ou non, sont aussi des habitats d'espèces ; c'est-à-dire que certains animaux y réalisent la totalité ou une partie de leur cycle de développement. Sur le site, les espèces d'intérêt communautaire concernées sont notamment deux papillons (Damier de la Succise, Ecaïlle chinée), des oiseaux (Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe et des passereaux), diverses espèces de Chauves-souris (pour l'alimentation).

D'autres espèces patrimoniales profitent aussi de ces milieux, comme l'Hermite, un papillon en fort déclin en France.

- Milieux forestiers en bordure de plateau qui n'ont pas été visités mais dont il a été question, notamment de la forêt de Chêne pubescent à l'est du plateau, sur le site de la carrière, qu'il serait intéressant de prospecter.

Rappelons que le plateau de Rompon qui a fait l'objet d'inventaires sur les habitats et la faune par les experts naturalistes de Biotope dans le cadre du DocOb a aussi fait l'objet d'une expertise plus précise dans le cadre d'une étude pour la carrière Lafarge par la FRAPNA. Les deux études n'ont pas été conduites à la même échelle et de ce fait les résultats d'interprétation phytosociologique et cartographique ne sont pas en tout point similaires. L'étude de la FRAPNA apporte une lecture plus fine des habitats naturels de ce territoire, ce qui ne pouvait être envisagé à l'échelle du document d'objectifs.

Observation sur la Payre :

- Cours d'eau et berges dans les gorges de la Payre : l'aulnaie-frênaie méditerranéenne est l'habitat naturel qui couvre les berges du cours d'eau, (intitulé Natura 2000 : Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*). Les espèces aquatiques du site ne sont pas toutes présentes sur la Payre, mais on y rencontre le Castor d'Europe, la Loutre d'Europe et les deux espèces de poissons d'intérêt communautaire pour lesquelles le site a été désigné : le Barbeau méridional et le Blageon. Le Martin-pêcheur d'Europe y a aussi été observé. Les autres cours d'eau du site accueillent une faune patrimoniale comme l'Ecrevisse à pattes blanches.
- La Payre est aussi un point d'observation de falaises calcaires pouvant accueillir des oiseaux rupicoles. Sur les falaises, des formations de tuf sont présentes mais leur composition ne permet pas à ce jour de les intégrer dans les habitats d'intérêt communautaire. Toutefois, des formations tufeuses d'intérêt communautaire ont été répertoriées sur la Bayonne.
- La forêt de Chêne vert délimite la crête de la falaise. Elle est susceptible d'accueillir des insectes saproxylophages d'intérêt communautaire comme le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne.
- La station exceptionnelle de Chêne kermès présente sur la Payre n'a pu être visitée, mais son intérêt patrimonial a bien été relevé. Une autre station est présente sur le Monteillet (cours d'eau qui coupe le plateau de Rompon au nord de la zone d'étude).

II. Groupe de travail sur les objectifs

<i>Personnes présentes</i>	<i>Organisme</i>
Monsieur MOITIE, Eric	Lafarge granulat
Monsieur CHEVALIER, Guillaume	SMEC, Chargé de mission Natura 2000
Monsieur BOGLIONI, Franck	RTE RAA
Monsieur LADET, Alain	FRAPNA 07
Monsieur DEBARD, Jean-Marc	Comité départemental de randonnées pédestre
Madame POUMARAT, Martine	DREAL RA, chef de projet Natura 2000
Madame CHALEAT, Méline	Technicienne de rivière Communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, technicien de rivière
Madame LEON, Véronique	Chambre d'agriculture 07
Madame GRIVAUD, Martine	DDT07
Monsieur GERARD, Dominique	Mairie de Le Pouzin
Madame GROUAZEL, Marig	Mairie de Le Pouzin
Madame BERTRAN Anaïs	CBNMC
Monsieur BOUCHET, Michel Ange	Biotope, Botaniste
Madame BOIVIN, Danielle	Biotope, chef de projet

<i>Personnes excusées</i>	<i>Organisme/fonction</i>
Madame DUPONT Aline	agence de l'eau RMC
Monsieur MARTINEAU Gilles	chambre d'agriculture
	ONF
Madame JULIAN Laurence	conservatoire d'espaces naturels
Monsieur DUBOSC Jérôme	président de l'ACCA le Pouzin
Monsieur LEMAITRE François	communauté d'agglomération Privas centre Ardèche

Monsieur RINCK Roger	Adjoint, mairie de Privas
Monsieur MARIZON Jean-Louis	adjoint mairie de Baix
Monsieur ROBERT Jean-Marie	président du comité départemental cyclotourisme
Madame DAL PRA et M. BERNAY	Mairie de St Julien en St Alban
Monsieur AUJOLAT Michel	RTE

<i>Ordre du jour</i>		<i>Document de référence</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte général du site et déroulement du Docob ▪ Présentation du diagnostic écologique ▪ Présentation du diagnostic socio-économique ▪ Organisation des groupes de travail ▪ Atelier 1: proposition d'objectifs de conservation 	Présentation Biotope (cf. annexe 2)
<i>Détails</i>		
Contexte général du site et déroulement du Docob	Il est à noter que des modifications seront apportées au rapport de l'état initial pour une mise à jour des données concernant les EPCI.	
Présentation du diagnostic écologique	Une précision est apportée par Michel Ange Bouchet, botaniste, sur l'habitat qui est appelé « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> , (9160) » et qu'on retrouve sur la Bayonne et le Mézayon qui est en réalité une ripisylve constituée d'aulnes et de frênes.	
Présentation du diagnostic socio-économique	Pas de remarques.	
Atelier proposition d'objectifs de conservation	1: Les contributions des sous-groupes de travail sont présentées en section III de ce compte-rendu.	
Suite de la démarche	<p>Les deux prochains groupes de travail porteront sur l'identification des actions du programme d'actions du Docob.</p> <p>Les ateliers seront participatifs.</p> <p>Les éléments de travail des prochains ateliers sont en annexe 3 du compte-rendu.</p> <p>Les actions seront identifiées à l'aide des menaces potentielles et des objectifs de conservation.</p>	

III. Proposition de rédaction des objectifs de conservation

Le tableau qui suit présente la contribution des participants au groupe de travail sur la définition des objectifs de conservation. Les modifications suggérées sont soulignées.

Sur la base des propositions des participants, **10 objectifs de conservation** sont proposés dont **4 sont transversaux**. Vous êtes appelés à nous donner votre avis sur cette nouvelle proposition d'objectifs de conservation, lors de notre prochaine rencontre.

Une hiérarchisation des objectifs en adéquation avec la hiérarchisation des enjeux vous est proposée dans le tableau 2.

Vous trouverez aussi entre parenthèses et en italique des idées soumises par les participants aux groupes de travail qui pourront servir à l'identification des moyens pour faire face aux menaces.

Tableau 1 : Définition des objectifs de conservation

Proposition initial d'objectifs de conservation (base de travail produite par Biotope avant le 9 octobre 2014)	Objectifs de conservation définis par le sous-groupe de travail 1 (mené par Michel-Ange Bouchet)	Objectifs de conservation définis par le sous-groupe de travail 2 (mené par Danielle Boivin)	Proposition de rédaction des objectifs de conservation
<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, les insectes et les chauves souris.</p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau, <u>dont le rétablissement de la libre circulation des espèces et de l'écoulement des eaux</u>, et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, <u>le Castor, l'Ecrevisse à pattes blanches, la Loutre</u>, les insectes et les chauves souris.</p> <p><i>(A retenir pour les actions : Volonté d'effacer les seuils)</i></p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, <u>l'Ecrevisse à pattes blanches</u> et les chauves souris.</p> <p><i>(A retenir pour les actions : la maîtrise des espèces envahissantes).</i></p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris.</p>
<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux boisés : chênaies, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèce notamment pour les chauves-souris.</p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux boisés : chênaies, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèce notamment pour les chauves-souris <u>et les insectes saproxylophages</u>.</p>	<p><u>Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires ou habitats d'espèces par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.</u></p>	<p>Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.</p>
<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts (maintien des pratiques agricoles extensives et gestion de la fréquentation), habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts (maintien des pratiques agricoles <u>qui concourent au bon état de conservation des habitats</u> et gestion de la fréquentation), habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p> <p><i>N.b : milieux ouverts : pelouse + complexes avec pelouses > à 50%</i></p> <p><i>(A retenir pour les actions : Favoriser les bonnes pratiques agricoles)</i></p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts <u>et semi-ouverts (adaptation des pratiques agro-pastorales aux exigences des milieux ouverts en vu de leur maintien)</u>, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p> <p><i>(A retenir pour les actions : maintenir des pratiques agricoles qui concourent au bon état de conservation des habitats et/ou adapter des pratiques agro-pastorales aux exigences des milieux ouverts et gérer/maîtriser la fréquentation).</i></p>
<p>Maintien dans un bon état de conservation de la végétation des pentes rocheuses, habitat naturel d'intérêt communautaire.</p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation de la végétation des <u>falaises</u>, habitat naturel d'intérêt communautaire <u>et habitat des chauves-souris</u>.</p>	<p><i>Pas de modification proposée.</i></p>	<p>Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.</p>
<p>Maintien ou amélioration du bon état des populations de chauves-souris cavernicoles et forestières du site.</p>	<p>Maintien ou amélioration du bon état des populations de chauves-souris dont les cavernicoles et forestières du site <u>et de leurs</u></p>	<p><i>A supprimer car déjà pris en compte dans l'objectif qui suit et dans les objectifs habitats forestiers et ouverts-semi-</i></p>	

	habitats de chasse.	ouverts.	
Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes (gestion de la fréquentation).	Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes <u>naturels ou artificiels</u> (gestion de la fréquentation).	Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes à <u>chiroptères</u> .	Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères, de même que leurs habitats de chasse.
Rétablissement de la libre circulation des espèces et de l'écoulement des eaux.	<i>A intégrer au premier objectif.</i>	Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.	Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.
Maintien dans un bon état de conservation des formations arbustives d'intérêt communautaire : matorrals et buxaias.	Maintien dans un bon état de conservation des formations arbustives d'intérêt communautaire : matorrals et buxaias, <u>habitats d'espèces</u> notamment pour les chauves-souris et les oiseaux.	<i>A supprimer car déjà pris en compte dans l'objectif sur les milieux ouverts et semi-ouverts.</i>	
Maintien dans un bon état de conservation de l'habitat naturel prioritaire : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea.	<i>A supprimer car déjà contenu dans le troisième objectif.</i>	<i>A supprimer car déjà pris en compte dans l'objectif sur les milieux ouverts et semi-ouverts.</i>	
Objectifs transversaux			
Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site B25.	Communication et sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du site B25.	Sensibilisation <u>pour une implication</u> des acteurs locaux, des <u>scolaires, des élus</u> et du grand public aux enjeux du site B25. <i>(A retenir pour les actions : les centres aérés qui réalisent déjà des actions de sensibilisation)</i>	Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.
Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site.	Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels, les espèces et leurs habitats ; notamment de l'état de conservation.	Acquisition <u>et approfondissement</u> des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site.	Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.
Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.	<i>Pas de modification proposée.</i>	<i>Pas de modification proposée.</i>	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.
		<u>Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</u>	Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).

Tableau 2 : Objectifs de conservation hiérarchisés

N°	<i>Objectifs de conservation spatialisés</i>
1	Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.
2	Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris.
3	Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.
4	Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.
5	Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.
6	Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.
<i>Objectifs transversaux</i>	
7	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.
8	Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.
9	Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).
10	Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.



2_Diagnostic Écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Directive 2009)

- 1 espèce d'oiseaux d'intérêt communautaire - cendres LPO Ardèche

Mélanerpes formicivore
Oiseau d'intérêt communautaire - cendres LPO Ardèche

Épervier d'Europe
Oiseau d'intérêt communautaire - cendres LPO Ardèche

Source: 2014, Réseau Natura 2000

2_Diagnostic écologique

Autres espèces remarquables

- **Espèces végétales**
 - **Prunella vulgaris** : espèce protégée en France, présente dans les milieux ouverts
 - **Lychnis viscaria** : espèce protégée en France, présente dans les milieux ouverts
- **Espèces animales**
 - **Trène pectoral** : espèce protégée en France, présente dans les milieux ouverts
 - **Chrysothrix** : espèce protégée en France, présente dans les milieux ouverts
 - **Chrysothrix** : espèce protégée en France, présente dans les milieux ouverts

Source: 2014, Réseau Natura 2000

2_Diagnostic écologique

Indicateurs des milieux par grands types de milieux

Enjeu fort		Enjeu modéré		Enjeu faible	
Indicateur	Impact	Indicateur	Impact	Indicateur	Impact
État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale
État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale
État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale
État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale	État de santé globale

Source: 2014, Réseau Natura 2000

2_Diagnostic écologique

Espèces végétales remarquables

Prunella vulgaris, espèce protégée en France

Lychnis viscaria, espèce protégée en France

Source: 2014, Réseau Natura 2000

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Projet en permanence et occupation

- 31 242 habitants, en 2009, soit une densité moyenne nationale de 20 hab/km²
 - Près (densité : 207 hab/km²)
 - La Haute-Loire (densité : 214 hab/km²)
 - La Haute-Savoie (densité : 227 hab/km²)
 - Mayenne (densité : 233 hab/km²)
- Evolution de la population très hétérogène sur les communes
- Population semi rurale faible fréquentation du site (exceptés groupes de Chénères)
- Peu de résidences secondaires et tendance à la baisse

Source: 2014, Réseau Natura 2000

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Infrastructures : Axes de déplacement

- Proximité de l'A7
- D95 : Accès au Plateau de Rempart et à la Payre
- RD 104 : accès à la vallée de l'Ouvèze

• Site B25 reste difficilement accessible en raison de sa topographie (parties fortes et des nombreuses caillottes pilonnées)

Infrastructures : Réseau de transport d'électricité

- Une ligne haute tension

Source: 2014, Réseau Natura 2000

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Infrastructures : Alimentation en eau potable

- Intégrément dans le schéma directeur de la Payre (communes 1925 de la production distribuée par le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre - 10 communes)
- Préférentiel sur le Verdon (réseau d'adduction du Centre de Prénès)
- Projet d'intercommunalité des communes des deux départements, permettrait d'améliorer les conditions hydropédologiques

Infrastructures : Assainissement

- État de qualité des eaux avant traitement

Source: 2014, Réseau Natura 2000

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Outils de planification et gestion du territoire

- Développement d'un territoire
 - Plan local d'urbanisme (PLU)
 - Plan d'occupation des sols (POS)
 - Carte communale
- Toutes les parcelles de 5 acres d'écote sont classées comme zone naturelle ou agricole
- PNR de la Payre en cours d'établissement
- Outils du Parc naturel
 - Programme d'actions de gestion et de suivi de la biodiversité (Plan de gestion de la biodiversité et d'actions de suivi de la biodiversité)
 - Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de la Payre
 - Plan de gestion de la biodiversité (PGB)
- PNR des Monts d'Ardèche
- Espaces naturels sensibles (ENS) à proximité de la B25

Source: 2014, Réseau Natura 2000

2_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Usages et activités : agriculture

- Ornithologie de nuit

- Établissement de la valeur de l'Onca à la fin novembre - décembre
- Libération de la réserve autour du pôle agricole
- Devis agricole ébauché

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Usages et activités : activités économiques

Agriculture

- Conversionnelle extensive
 - Bovins, ovins, caprins, porcins
 - Changements de pratiques (moins d'intrants)
 - Colture fourragère
- En dépression sur la base de la valeur de l'Onca
 - Libération de la réserve d'élevage
 - Changements de la surface agricole utile
- Potential de développement de l'industrie sur la réserve de Rompon

1_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Usages et activités : activités économiques

Activités minières

- Carrère de La Poêle (site de gestion de Rompon)
- Carrère de Charrière

- Plan de réhabilitation des carrières minières
- Plan de réhabilitation des carrières minières

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Usages et activités : activités économiques

Énergie éolienne (hors site)

- Plan d'étude sur la faisabilité d'un parc éolien sur le site de La Poêle
- Plan d'étude de faisabilité d'un parc éolien sur le site de Charrière

Tourisme

- Élaboration d'un plan de gestion de la réserve
- Plan de gestion de la réserve
- Plan de gestion de la réserve
- Plan de gestion de la réserve

2_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

Pêche

- Plan de gestion de la réserve de pêche
- Plan de gestion de la réserve de pêche

Chasse

- Plan de gestion de la réserve de chasse
- Plan de gestion de la réserve de chasse

1_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

Spéléologie

- Plan de gestion de la réserve de spéléologie
- Plan de gestion de la réserve de spéléologie

Escalade

- Plan de gestion de la réserve de escalade
- Plan de gestion de la réserve de escalade

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

Standarisation

- Plan de gestion de la réserve de standarisation
- Plan de gestion de la réserve de standarisation

Autres activités

- Plan de gestion de la réserve de autres activités
- Plan de gestion de la réserve de autres activités

3_Diagnostic socio-économique (2012 - 2013)

Autres sujets en développement

Étude de faisabilité

- Plan de gestion de la réserve de étude de faisabilité
- Plan de gestion de la réserve de étude de faisabilité

Étude de faisabilité

- Plan de gestion de la réserve de étude de faisabilité
- Plan de gestion de la réserve de étude de faisabilité

4_ Organisation des groupes de travail

Préparez une présentation de travail

- prenez la participation de vos collègues (présentation)
- faites la connaissance du projet de lecture par les acteurs de territoire
- venez de travailler sur un programme d'action réaliste

Les groupes de travail doivent préparer le travail du comité de concertation : 1 semaine de concertation locale

Nous attendons donc de votre participation :

- Des propositions et vos avis sur les objectifs de conservation
- Des propositions d'actions et d'engagements et de synergies/actions pour la Carte Verte en 2014

4_ Organisation des groupes de travail

Déroulement : 2 groupes de travail

Préparer le groupe de travail : 1 semaine de concertation

- @ territoire N°24 Travail sur les objectifs de conservation

De ce 1^{er} groupe de travail : 2 ateliers thématiques

- Atelier 1 : ateliers thématiques sur le groupe 1 = objectifs de lecture et de lecture N°24
- Atelier 2 : Propositions de moyens d'action et de mesures

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Les objectifs de conservation (d'ici le développement durable)

Objectif principal de Natura 2000 :

Maintien de la biodiversité, maintien remarquable des espèces économiques, sociales, culturelles et religieuses

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Objectifs spécifiques

Maintien dans un bon état de conservation et/ou amélioration des zones d'habitats suivants : habitats naturels et habitats d'espèces, notamment pour les pelouses, les fougères et les champs secs.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou amélioration des milieux suivants : champs, les sites naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces remarquables pour les chauves-souris.

Maintien dans un bon état de conservation et/ou amélioration des milieux suivants : prairies et prairies humides, habitats naturels et habitats d'espèces remarquables et habitats d'espèces.

Maintien dans un bon état de conservation de la végétation des zones humides, habitats naturels et habitats communautaires.

Maintien et amélioration de l'état des populations de chauves-souris (notamment les espèces de l'espèce de la chauve-souris).

Maintien et amélioration de l'état des populations de chauves-souris (notamment les espèces de l'espèce de la chauve-souris).

Maintien et amélioration de l'état des populations de chauves-souris (notamment les espèces de l'espèce de la chauve-souris).

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Objectifs transversaux

Maintien et amélioration des zones d'habitats suivants : habitats naturels et habitats d'espèces, notamment pour les pelouses, les fougères et les champs secs.

Maintien et amélioration des milieux suivants : champs, les sites naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces remarquables pour les chauves-souris.

Maintien et amélioration des milieux suivants : prairies et prairies humides, habitats naturels et habitats d'espèces remarquables et habitats d'espèces.

Maintien et amélioration de l'état des populations de chauves-souris (notamment les espèces de l'espèce de la chauve-souris).

Maintien et amélioration de l'état des populations de chauves-souris (notamment les espèces de l'espèce de la chauve-souris).

5_ Atelier : Proposition d'objectifs de conservation

Déroulement de l'atelier

- Former des sous-groupes (mélange d'habitats et d'habitats)
- Se réunir 4 ou 5 personnes au sein de chaque groupe (durée 20 à 30 minutes) sur la base des propositions de la séance précédente
 - 1) Quels objectifs de conservation souhaitez-vous proposer? Proposez une nouvelle rédaction.
 - 2) Avec quels moyens proposez-vous d'atteindre ces objectifs? Proposez une rédaction.
- Se réunir ensuite autour des propositions des participants (durée 20 minutes) Elles permettront de faire la sélection des objectifs à présenter au Comité pour validation.

Merci de votre attention !

Contacts:
 Veric GROUZEL, Nathalie Le pouzin
 Tél : 04 75 63 51 44
 Courriel : marie.grouzel@biotopo.fr

Jessica RIVIN - Europe
 Tél : 04 67 18 57 42 et 06 27 67 49 32
 Courriel : ebcivin@biotopo.fr

Annexe 2 - Suite de la démarche : 2ème tranche des groupes de travail

Sur la base des **objectifs de conservation** définis lors du premier groupe de travail (dont la liste des propositions figure ci-dessus), les prochains groupes de travail se pencheront sur l'identification des pratiques adéquates et des moyens d'actions (mesures) à mettre en place pour atténuer, maîtriser ou supprimer les **menaces potentielles** concernant les différents enjeux du site (voir la liste ci-dessous non exhaustive).

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle
Abandon des pratiques pastorales entraînant la fermeture des milieux : dégradation et /ou perte des milieux ouverts	Forte
Maintien des seuils (et des pompages) dans les cours d'eau : modification du régime hydrique des cours d'eau.	
Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau.	Modérée
Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation : dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation des chauves-souris.	
Fréquentation des grottes en tout temps : dégradation ou destruction des gîtes et des conditions propices à la reproduction des chauves-souris.	
Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les visiteurs : fragmentation et/ou dégradation des habitats naturels tant terrestre qu'aquatique.	
Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements : fragmentation et destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces, qu'ils soient terrestres ou aquatiques.	
Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc. : cloisonnement des populations de Castor et de Loutre.	
Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes : compétition interspécifique, transmission de maladie...	Faible
Intensification des pratiques agricoles : fragmentation et/ou dégradation des milieux ouverts et éventuellement pollution des cours d'eau.	
Piétinement de la végétation des pentes par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation.	
Eventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents : destruction des habitats naturels forestiers à forte valeur écologique et éventuellement dégradation de la qualité des cours d'eau (si proximité de la zone exploitée).	

Groupe de travail du 2 décembre 2014



22, bd Maréchal Foch, BP 58
34 140 Mèze
T. : + 33 (0)4 67 18 65 34
Fax : + 33 (0)4 67 18 46 29
grandsud@biotope.fr
languedocroussillon@biotope.fr

**Mesdames, Messieurs les membres du
comité de pilotage du site Natura 2000
B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »**

À Mèze, le 10 novembre 2014

**Objet : Invitation au deuxième groupe de travail du site Natura 2000
B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »**

Pièce jointe : Compte rendu de la rencontre du 9 octobre

– Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE » (FR 820 1669), nous vous invitons à participer aux seconds groupes de travail pour l'identification des actions de gestion, de communication et de sensibilisation, d'accroissement des connaissances pour le maintien ou la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.

Rendez-vous **le 2 décembre 2014**, à la Salle polyvalente de Rompon.
Deux séances thématiques sont prévues pour cette journée :

- **un groupe sur les activités économiques, de 9h30 à 12h**
- **un groupe sur les activités de loisirs et de pleine nature, de 14h00 à 16h30.**

Pour le bon déroulement de cette réunion participative, nous vous invitons à prendre connaissance du compte-rendu du groupe de travail du 9 octobre dernier dans lequel figurent les objectifs de conservation et les menaces, outils de travail de nos futurs ateliers.

Les groupes de travail sont ouverts à tous. Vous trouverez ci-joint et pour information la liste des personnes inscrites/invitées aux groupes de travail.

Ordre du jour pour les deux réunions :

- Rappel des enjeux de conservation du site et des menaces qu'ils encourent
- Retour sur les objectifs de conservation ;
- Rappel sur les outils pour la mise en œuvre de Natura 2000 ;
- Atelier participatif pour un apport à la définition des moyens d'actions.



22, bd Maréchal Foch, BP 58
34 140 Mèze
T. : + 33 (0)4 67 18 65 34
Fax : + 33 (0)4 67 18 46 29
grandsud@biotope.fr
languedocroussillon@biotope.fr

Nous vous proposons de manger ensemble le midi, pour ceux qui le souhaitent, en pique-niquant dans la salle polyvalente.

Pour toute question, vous pouvez contacter Marig GROUAZEL, Chargée de mission Natura 2000, mairie Le POUZIN (marig.grouazel@lepouzin.fr - 04 75 63 81 48) ou Danielle BOIVIN du bureau d'études BIOTOPE (dboivin@biotope.fr - 06 27 67 49 12).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Danielle BOIVIN
Biotope

Personnes invitées aux deuxième groupes de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Mardi 2 décembre 2014 à la salle des fêtes de Le Pouzin

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président	MIRALLES	Eric	Place de la République Chapelle Sainte Euphémie	07210	BAIX
ACCA	Monsieur le Président	SANCHEZ	Romain	1, rue des Fuschias	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
ACCA	Monsieur le Président	DUBOSC	Jérôme	Quartier Le Pré	07210	ROCHESSAUVÉ
ACCA	Monsieur le Président	CHEVALIER	Simon	Quartier Villeneuve	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président	CHASSON	Yves	Quartier les Roberts	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
ACCA	Monsieur le Président	PESSEMESE	Frédéric	Les Archilets	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FAUCON	Philippe	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
ACCA	Monsieur le Président	POURCHAIRE	François	Les Véoux	07210	CHOMERAC
ACCA	Monsieur le Président	FESCHET	Jean Marie	Masneus	07000	COUX
ACCA	Monsieur le Président	NUSILLARD	Jean Michel	HLM La Méansole	07000	FLA VIAC
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	PRIVAS
ACCA	Monsieur le Président	GOUNON	René	Chemin de Vaumalle Hameau de Vaumalle	07000	VEYRAS
ACCA	Monsieur le Président	BERNARD	Jean François	Quartier Le Roure	07000	LYAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	FREYSSENET
ACCA	Monsieur le Président	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	SAINT PRIEST
ACCA	Monsieur le Président	MARTEL	Fabrice	Le Narsas	07000	PRANLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07000	POURCHERES
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Madame	DUPONT	Aline	14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07
AAPPMA la Gaule Pouzinoise	Monsieur	LECLERE	Jean François	1, rue des Isles	07800	BEAUCHASTEL
AAPPMA la Loche	Monsieur	VIALATTE	Léo	11, boulevard du lycée	07000	PRIVAS
Association Castor et Homme	Monsieur le Président	PENEL	Sébastien	27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME

Personnes invitées aux deuxième groupes de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Mardi 2 décembre 2014 à la salle des fêtes de Le Pouzin

Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le Président	ARNAUD	Henri-Jean	7, cours du Temple	07000	PRIVAS
	Monsieur	BERNARD	Jean-François	Roure	07000	LYAS
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVÉ
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIÈRE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			24, chemin la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
CANOE KAYAK DES 3 VALLEES	Monsieur le Président			Complexe sportif Lili Moins, BP23	07250	LE POUZIN
Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le Président	ROBERT	Jean-Marie	10, rue porte neuve BP 210	07002	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur	LE TURDU	Damien	2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS

Personnes invitées aux deuxième groupes de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Mardi 2 décembre 2014 à la salle des fêtes de Le Pouzin

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le Président			23bis cours du Palais, BP210	07002	PRIVAS cedex
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	VERMOREL	Guillaume	130 chemin du Cirque de Gens	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	JUDICHAEL	Arnaud	Les Blaches	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	Monsieur	PLATIER	Gilbert	130 chemin du Cirque de Gens	07120	CHAUZON
Comité Départemental de Tourisme	Monsieur le Président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
Communauté de communes Barrès Coiron	Monsieur le Président	COTTA	Robert	8 avenue Marcel Cachin BP15	07350	CRUAS
Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes	Monsieur le Président	DARAGON	Nicolas	Rovaltain Avenue de la gare BP10388	26958	VALENCE CEDEX 09
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Monsieur le Président	BOUVERAT	Noël	1, rue Serre du Serret	07003	PRIVAS CEDEX
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Monsieur	LEMAITRE	François	1, rue Serre du Serret	07003	PRIVAS CEDEX
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche Service assainissement et rivières	Monsieur	CHARRIER	Félicien	8,avenue de l'Europe Unie BP337	07003	PRIVAS CEDEX
Commune	Monsieur le Maire	BOYER	Yves	Mairie	07210	BAIX
Commune	Monsieur le Maire	BROTTE	Bernard	Hôtel de Ville 9, rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE
Commune	Monsieur le Maire	MARTIN	Alain	Mairie, 3, avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche Service assainissement et rivières	Madame	CHALEAT	Méline	8,avenue de l'Europe Unie BP337	07003	PRIVAS CEDEX

Personnes invitées aux deuxième groupes de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Mardi 2 décembre 2014 à la salle des fêtes de Le Pouzin

Commune	Monsieur le Maire	VIVAT	Yann	Hôtel de Ville	07250	ROMPON
Commune	Monsieur le Maire	FOUGEIROL	Julien	Hôtel de Ville	07000	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN
Commune	Madame le Maire	PALIX	Dominique	Mairie Quartier Liberne	07210	ST-SYMPHORIEN-SS-CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	BERNARD	Jérôme	Mairie Rue de la Mairie	07210	ALISSAS
Commune	Monsieur le Maire			Mairie Rue de la République BP 7	07210	CHOMERAC
Commune	Monsieur le Maire	JEANNE	Jean-Pierre	Mairie Le Bacha BP 723	07000	COUX
Commune	Monsieur le Maire	BEAL	Gérard	Mairie Place Jean Jaurès	07000	FLA VIAC
Commune	Monsieur le Maire	VALLA	Michel	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville BP 612	07006	PRIVAS
Commune	Monsieur le Maire	LOUCHE	Alain	Mairie, 1101 Place de la République	07000	VEYRAS
Commune	Monsieur le Maire	VEYREINC	François	Mairie Le Petit Tournon	07000	LYAS
Commune	Monsieur le Maire	LADREYT	Jean-Pierre	Mairie, Le Village	07000	FREYSSENET
Commune	Monsieur le Maire	MERCHAT	Jacques	Mairie, Le Village	07000	SAINT PRIEST
Commune	Monsieur le Maire	CLAIR	Denis	Mairie Le Village	07000	PRANLES
Commune	Monsieur le Maire	MARCHAL	Jean-Paul	Mairie	07000	CREYSSEILLES
Commune	Monsieur le Maire	SADY	Rolland	Mairie	07000	POURCHERES
Confédération Paysanne	Monsieur le Président	BROUSSE	Christian	4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président	SAULIGNAC	Hervé	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président	QUEYRANNE	Jean-Jack	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Monsieur le Directeur			Le Bourg	43230	CHA VANIAC LA FAYETTE
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur	COQUILLART	Hervé	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES

Personnes invitées aux deuxième groupes de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Mardi 2 décembre 2014 à la salle des fêtes de Le Pouzin

Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	Madame	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
DCESE	Madame	RAFITOUSSI	Sylvie	1, esplanade François Mitterrand CS 200 33	69269	LYON CEDEX 02
D.D.T. Unités territoriales Nord Ardèche	Monsieur	BOUZIN	Vladimir	2, avenue Hélène de Tournon BP 2	07301	TOURNON SUR RHONE
D.D.T. Unités territoriales Sud Rhodanien	Monsieur le chef de l'unité territoriale			21, rue de la Résistance	07400	LE TEIL
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Monsieur le Directeur			7 boulevard du Lycée BP 730	07007	PRIVAS
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service Urbanisme et Territoire				2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
	Monsieur	DEMARD	Thierry	Laval	07250	ROMPON
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur			Avenue Moulin de madame BP715	07007	PRIVAS CEDEX
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche Service environnement	Monsieur Le Directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS
Direction du Développement Economique et de l'Environnement	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Pôle Maurice Gounon 11 Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
DREAL antenne 07	Monsieur le Directeur			11, boulevard du lycée BP622	07006	PRIVAS
DREAL Rhône Alpes	Monsieur le Directeur			5, place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06
Expert scientifique/FRAPNA 07	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Expert scientifique	Monsieur	RIOU	Bernard	Les Acacias Quartier Rondette	07250	ROMPON
	Monsieur	FAURE	Guy	Le Cheylus	07000	FREYSSENNET

Personnes invitées aux deuxième groupes de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Mardi 2 décembre 2014 à la salle des fêtes de Le Pouzin

Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur	FESCHET	Robert	Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le Président			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur	PEYRONNET	Vincent	la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le Président			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
Lafarge Granulats Sud	Monsieur	MOITIE	Eric	Avenue du Général de Gaulle BP 26	13870	ROGNONAS
Les randonneurs vivarois	Monsieur le Président	RUEL	Christian	10, avenue de Prahines Bat 2	07000	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	BERLEMONT	Philippe	Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ONCFS 2, place des Mobiles BP613	07000	PRIVAS CEDEX
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef	MENDRAS	Laurent	7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
Office National des Forêts	Monsieur	BONHOMME	André	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Office National des Forêts	Monsieur	TRA VERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
Ouvèze Rando	Monsieur le Président	PALIX	Jean-Claude	Quartier Chaliac	07000	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN

Personnes invitées aux deuxième groupes de travail du site Natura 2000 B25 "Rompon-Ouvèze-Payre" FR 820 1669

Mardi 2 décembre 2014 à la salle des fêtes de Le Pouzin

Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
SI aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC
Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche	Monsieur le Président	GENEST	Jacques	283, chemin d'Argevillières BP616	07006	PRIVAS
SIE de l'Ouvèze	Monsieur le Président			Mairie	07000	ST JULIEN EN SAINT ALBAN
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président	CHASTAN	Yves	Château du Bousquet	07800	SAINTE LAURENTE DU PAPE
Syndicat des brevets d'Etat	Monsieur	MOQUET	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le Président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat des Eaux du Bassin de Privas	Monsieur le Président	GRANJON	Patrick	Avenue de l'Industrie	07000	PRIVAS
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le Président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Syndicat Eaux Ouvèze Payre	Madame la Présidente	POLLARD- BOULOGNE	Annie	Z.I. Le Paty	07250	LE POUZIN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur	FEINT	Christophe	Parc club du Moulin à Vent 33, avenue Georges Levy - bâtiment 51	69693	VENISSIEUX
	Monsieur	CLAIR	Dominique	Le Verdus	07000	FREYSSENET

Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)

2ème Groupe de travail – Définition des pistes d'actions
2 décembre 2014 – Le Pouzin

Ordre du jour

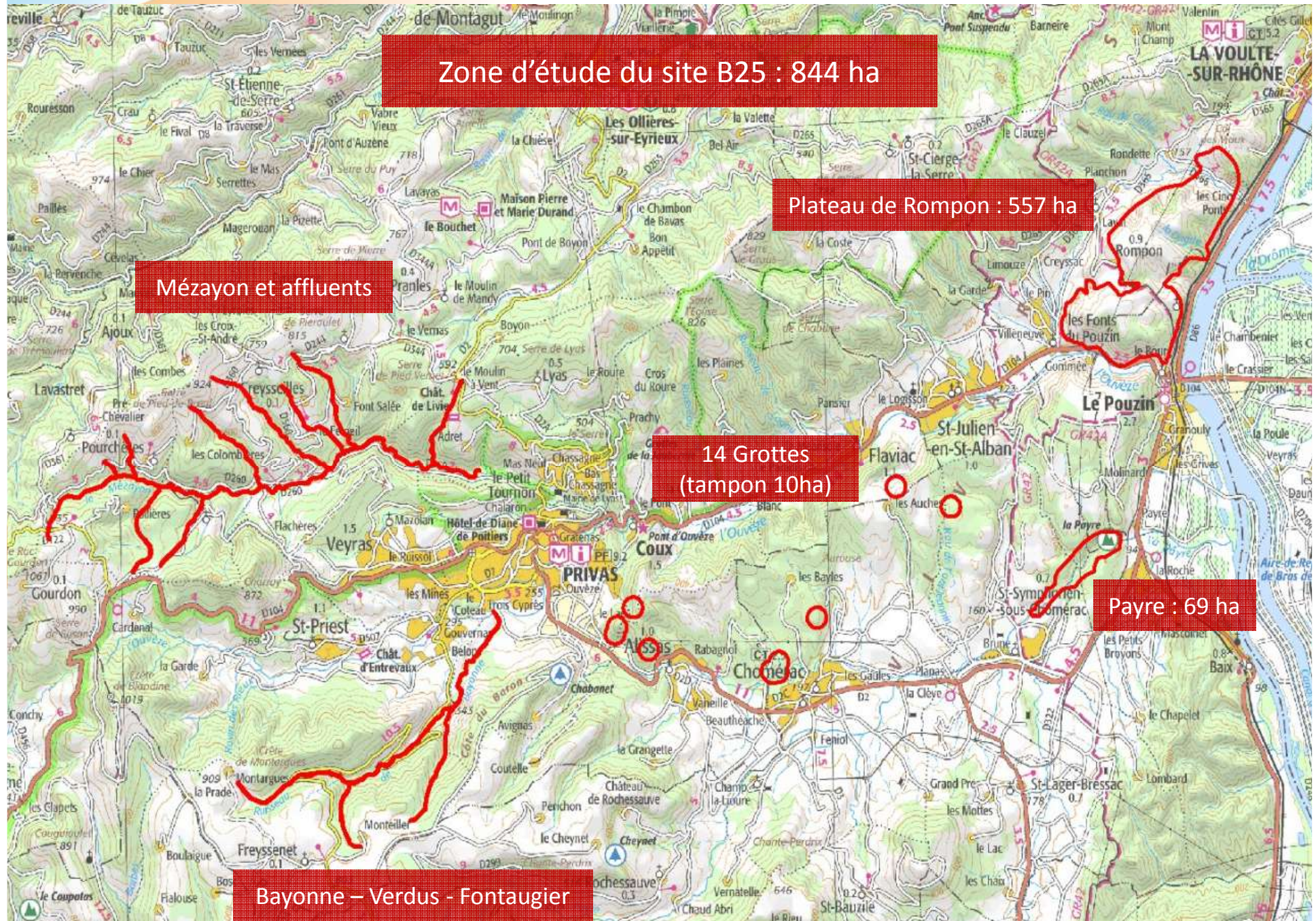
1. Contexte général du site et déroulement du Docob
2. Présentation rapide du diagnostic écologique
3. Présentation rapide du diagnostic socio-économique
4. Organisation des groupes de travail
5. Retour sur l'atelier 1: proposition d'objectifs de conservation
6. Atelier 2: propositions d'actions



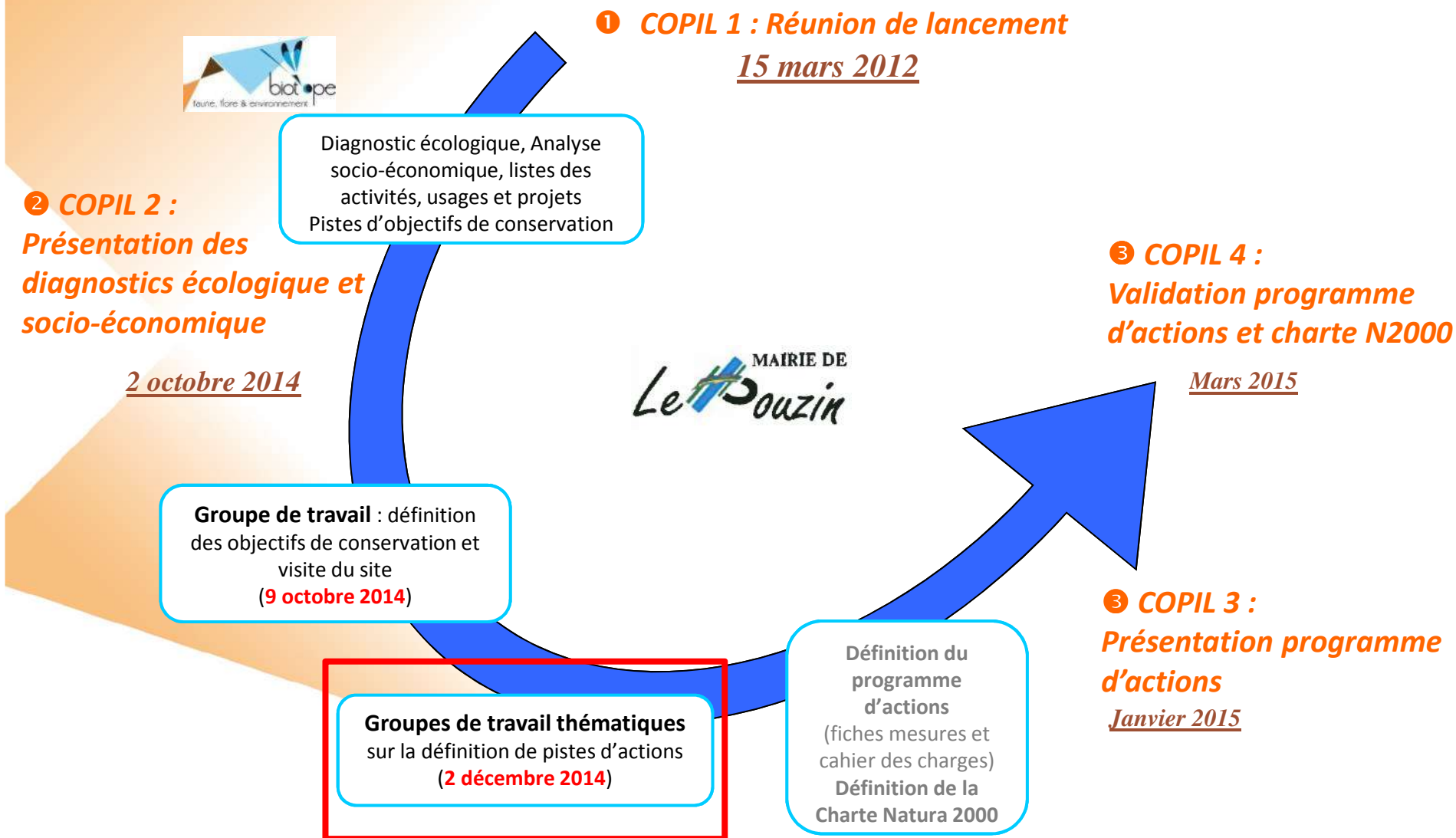
Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »



1_Brève présentation du contexte général



1_Rappel des étapes du déroulement du DocOb



2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaire

✓ Milieux ouverts
(bon état de conservation)



Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea * (6220), plateau de Rompon, août 2012–
©Biotope
44 ha (7%) - prioritaire

✓ Milieux rocheux
(bon état de conservation)



Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Rompon -
©Biotope **15 ha (2,5 %)**

✓ Milieux forestiers et forêts alluviales (état de conservation moyen à bon)



Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), Payre, Monteillet, Bayonne, août 2012–
©Biotope **12,8 ha (2%)**

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux : Enjeux habitats naturels

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Habitats naturels	Etat de conservation
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220)*	Bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (6210)*	Bon
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)	Bon
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	Moyen
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Moyen
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)	Bon
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9160)	Moyen à bon
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	Moyen à bon
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110)	Bon
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)	Bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	Bon
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	Bon
Grottes non exploitées par le tourisme	variable

Site Natura 2000 « Rompon-Ouveze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Mammifères (11 espèces)

Chauves-souris

9 espèces annexe II (et IV)

9 espèces annexe IV



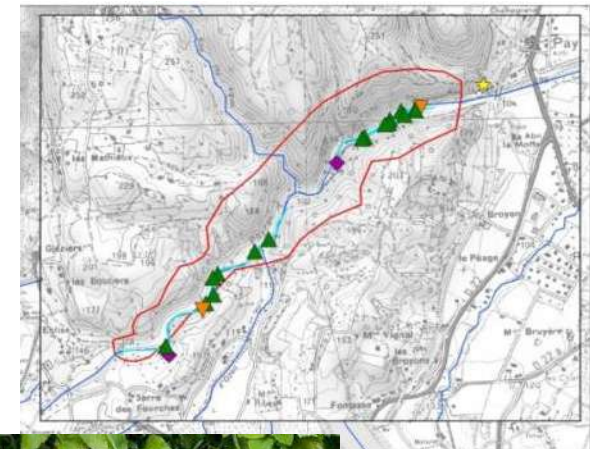
Grand Murin – © Biotope

Petit Murin – ©

Biotope

Colonie de mise bas de Grand et Petit Murin dans la grotte de Meysset (500 individus) – Bon état de conservation (GCRA, LPO, Ardèche, Biotope)

Castor d'Europe
Sur la Payre
(ONCFS,
Biotope)



Loutre d'Europe
Sur la Payre et l'Ouvèze
(LPO 07) -> potentiellement
sur les affluents de l'Ouvèze



2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Poissons (2 espèces)



Blageon – © Biotope



Barbeau méridional– © Biotope

Espèce présente sur le Mézayon et la Payre
– Etat de conservation espèce Mauvais
- Etat de conservation habitat moyen (Mézayon = seuils) à bon (Payre)
(Fédé de pêche, TEREQ, FRAPNA Ardèche, Biotope)

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

- ✓ Invertébrés (5 espèces)



Ecrevisse à pattes blanches

Espèce présente sur le Mézayon, la Bayonne et le Verdus

- Etat de conservation espèce : modéré/bon (maladie)
- Etat de conservation habitat moyen à bon (Fédé pêche, TERE0, Biotope)

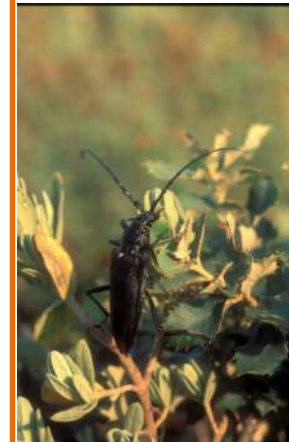


© T. Luzzato / Biotope

Damier de la Succise

Espèce des milieux ouverts secs, plateau de Rompon

- Etat de conservation espèce Moyen
- Etat de conservation habitat Bon (Fédé pêche, TERE0, Biotope)



Grand capricorne



Lucane cerf-volant

Espèces des milieux forestiers mûres et vieillissants

- Etat de conservation espèce Bon
- Etat de conservation habitat Bon (DDT, FRAPNA)



Ecaille chinée*

Espèce des milieux ouverts secs, plateau de Rompon

- Etat de conservation espèce Moyen
- Etat de conservation habitat Bon (Fédé pêche, TERE0, Biotope)

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux: Enjeux espèces animales

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Espèce	Etat de conservation
Grand Murin	Bon
Minioptère de Schreibers	Bon
Petit Murin	Bon
Petit Rhinolophe	Moyen
Grand Rhinolophe	Moyen
Murin à oreilles échancrées	indéterminé
Murin de Bechstein	indéterminé
Ecrevisse à pattes blanches	Bon
Barbeau méridional	Mauvais

Espèce	Etat de conservation
Castor d'Europe	Bon
Loutre d'Europe	Bon
Blageon	Mauvais
Damier de la succise	Moyen
Barbastelle d'Europe	Mauvais
Rhinolophe euryale	indéterminé
Grand capricorne	Bon
Lucane cerf-volant	Bon
Ecaille chinée*	Bon

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
– données LPO Ardèche



Martin pêcheur © Biotope
Présent sur le Monteillet et la Payre
Habitats rivulaires favorables -> bon état de conservation

Circaète Jean-le-Blanc © LPO
Présent sur le nord-est du Plateau de Rompon et Gorges de la Payre (22 observations)
Milieux ouverts pour la chasse et boisement pour la reproduction favorables -> bon état de conservation



Engoulevent d'Europe © LPO
Présent dans le vallon au Nord du Plateau de Rompon (2 observations)
Milieux à basses végétations favorables -> bon état de conservation

2_Diagnostic écologique

Autres espèces remarquables

➤ Espèces végétales

Alysson à gros fruits, espèce protégée en France. Habitat: rochers calcaires



Gagée de Bohême, espèce protégée en France. Habitat: pelouses siliceuses

➤ Espèces animales



Proserpine (Biotope©) – PN
Se rencontre sur les éboulis en bordure de chênaie



Salamandre tachetée (Biotope©) – PN
Se rencontre dans les forêts de feuillus fraîches ou humides



Anguille européenne (Biotope©) - PN

2_Diagnostic écologique

Hiérarchisation des enjeux: par grands types de milieux

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Milieux	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la succise
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minoptère de Schreibers Murin à oreilles échanquées Murin de Beschtein Petit murin Petit rhinolophe

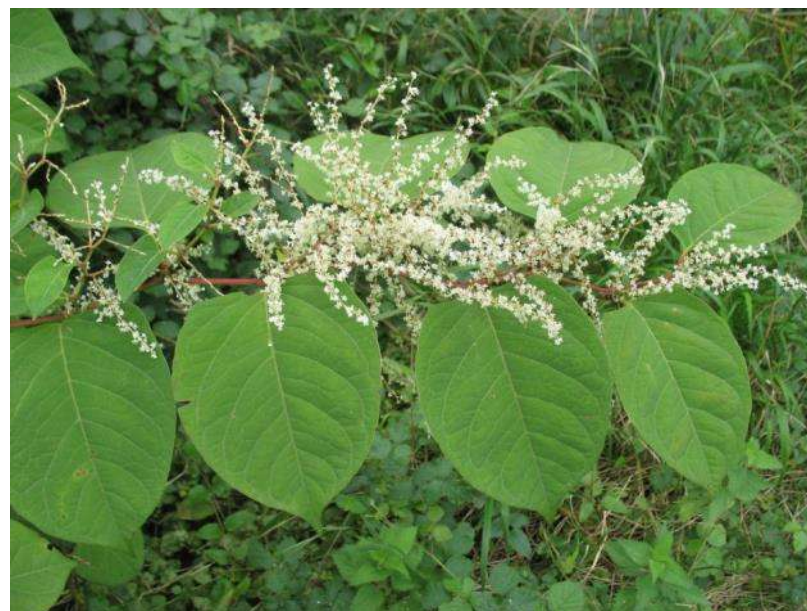
Milieux	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bechstein Rhinolophe euryale Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanquées Grand murin Ecaille chinée
Anciennes galeries de Celles les Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubernie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves-souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minoptères de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves-souris cavernicoles

2_Diagnostic écologique

Espèces végétales exotiques envahissantes



Érable négundo, foyer en expansion sur Chomérac.



Renouée du Japon, foyer en expansion sur Chomérac et présente sur la Bayonne.

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Population permanente et occasionnelle

- 31 242 habitants, en 2009, sur les 18 communes concernées par le périmètre d'étude (densité : 130 hab/km²)
 - ✓ Privas (densité : 697 hab/km²)
 - ✓ La Voulte-sur-Rhône (densité : 519 hab/km²)
 - ✓ Le Pouzin (densité : 227 hab/km²)
 - ✓ Veyras (densité : 200 hab/km²)

- ❖ **Urbanisation de la vallée de l'Ouvèze, sur les communes riveraines, et autour du pôle privadois**

- Evolution de la population très hétérogène sur les communes

- Population semi-rurale, faible fréquentation du site (exception grottes de Chomérac)

- Peu de résidences secondaires et tendance à la baisse

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Infrastructures sur le site: Axes de déplacement

- ✓ Proximité de l'A7, D86 : Accès au Plateau de Rompon et à la Payre, RD 104 : accès à la vallée de l'Ouvèze
- Site B25 reste difficilement accessible en raison de sa topographie (pentes fortes) et des nombreuses propriétés privées

Infrastructures : Réseau de transport d'électricité

- Une ligne haute tension



Ligne haute tension traversant le plateau de Rompon (Biotope, 2012)

Infrastructures : Alimentation en eau potable

- ✓ Prélèvement dans la nappe phréatique de la Payre (assure 75% de la production distribuée par le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre – 13 communes)
- ✓ Prélèvement sur le Verdus (Syndicat des eaux du Bassin de Privas)
- ✓ Interconnexion des réseaux des deux syndicats, permettrait d'améliorer les conditions hydriques

Infrastructures : Assainissement

- Bonne qualité des eaux superficielles

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Outils de planification et de gestion du territoire

✓ Documents d'urbanisme

- 7 Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 6 Plan d'Occupation des Sols (POS)
- 2 Carte communale
- Toutes les parcelles de la zone d'étude sont classées comme zone naturelle ou agricole

✓ PPRI de la Payre en cours d'élaboration

✓ Gestion du Bassin versant

- Contrat de rivière Ouvèze
- Programme pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre et de ses affluents)
- Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)

✓ PNR des Monts d'Ardèche

✓ Espaces naturels sensibles (ENS) à proximité du site B25

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Agriculture

❖ Conventiennelle extensive

- Elevages divers (brebis, vaches, ânes, chevaux...)
- Cultures fourragères

❖ En régression sur le territoire de la vallée de l'Ouvèze

- Diminution du nombre d'éleveur
- Diminution de la surface agricole utile

❖ Potentiel de développement de l'activité sur le plateau de Rompon

➤ Gestion des milieux ouverts

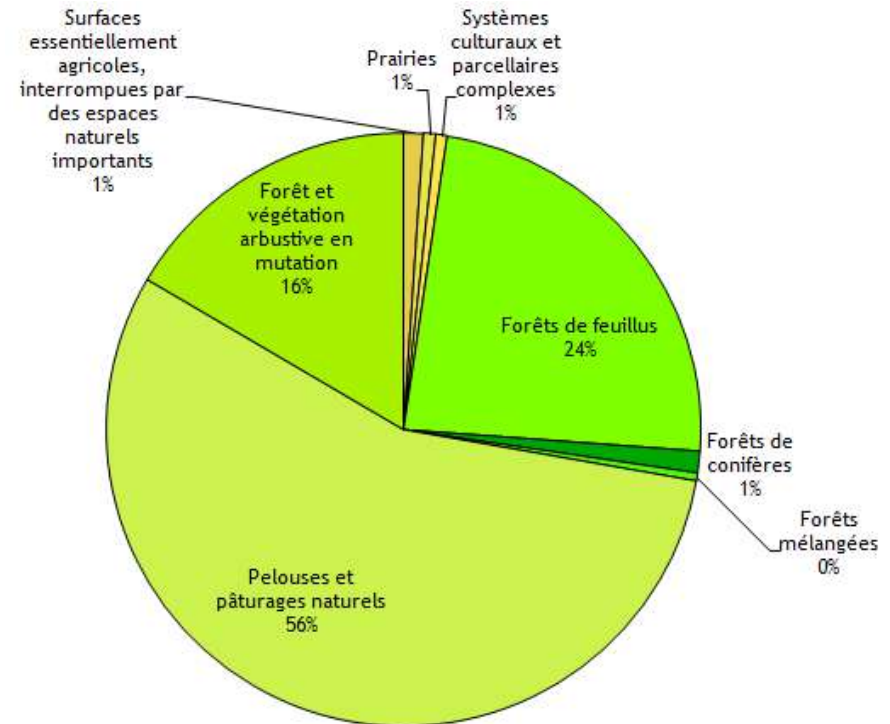


Figure 12 : Nature et part de l'occupation du sol de la zone d'étude (Source : Corine Land Cover)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Activités minières

- ❖ Carrière de Le Pouzin (limite du plateau de Rompon)
- ❖ Carrière de Chomérac
 - **Risque de destruction directe des habitats naturels et d'habitats d'espèces**
 - **Risques de dérangement des espèces**



Carrière de Le Pouzin exploitée par Lafarge Granulats, vue du plateau de Rompon (© Biotope, 2012)

✓ Energie éolienne (hors site)

- ❖ Bien développée sur le territoire : parc sur Freyssenet et Le Pouzin
 - **Perturbation des déplacements et risque de collision pour les oiseaux et les chiroptères**

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Tourisme

- ❖ **Éléments touristiques sur la zone d'étude**
 - Richesse paysagère
 - Patrimoine culturel
- ❖ **Tourisme de type : familial et environnement - nature**
- ❖ **Fréquentation faible**

✓ Sylviculture

- ❖ **Inexistante sur la zone d'étude malgré la présence de forêts**
 - **Veille sur le développement de la filière bois énergie industrielle – vigilance sur les coupes dans les vieux peuplements**



« Couvent des chèvres » (© Biotope, 2012)

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Pêche

- ❖ Pratiquée sur l'Ouvèze, le Mézayon et la Payre
- ❖ Pêche à l'écrevisse interdite temporairement sur le Mézayon
 - La pêche ne semble pas avoir d'incidence / porter une attention particulière aux éventuels lâchers non encadrés = incidence potentielle sur la faune autochtone.



Ecrevisse à pattes blanches, Mézayon (© Biotope, 2012)

✓ Chasse

- ❖ Activité importante sur le territoire
- ❖ Chasse collective en battue (Sanglier, chevreuils...)
- ❖ Lâchers de lapins et faisans
 - La chasse ne semble pas avoir d'incidence

✓ Spéléologie

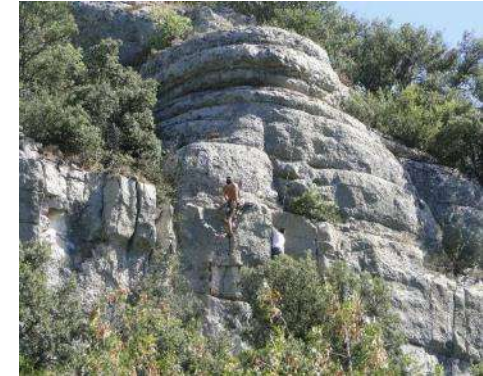
- ❖ Grotte de Tourange : initiation et découverte avec visites régulières (1 fois par mois)
- ❖ Actions de sensibilisation aux chiroptères
- ❖ Collectes de données naturalistes
 - Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Escalade

- ❖ Parois de Chomérac : Site d'initiation et de découverte inscrit au PDESI, Parois des grottes de Chomérac (**Tourange**, Bâtie et Vérone).
- ❖ Sites d'escalade à proximité du site: la Payre, Beaumiral sur le Pouzin, Boislaville sur Privas et « Chat gourmand » sur Rompon
 - **Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel**



Site d'escalade, La Payre (© Biotope, 2012)

✓ Randonnées

- ❖ Activité importante sur le territoire de la zone d'étude
- ❖ Nombreux sentiers sur le plateau de Rompon
- ❖ Ouverture fréquente de nouveaux sentiers sur le territoire du site
- ❖ Course d'orientation pratiquée sur Le Pouzin (activité ponctuelle)
 - **La multiplication des sentiers entraîne des risques de dégradation des habitats naturels (érosion et fragmentation) et de dérangement des espèces animales**

✓ Autres activités

- ❖ Canoë-Kayak sur la Payre
- ❖ La baignade de la Neuve (sur le Mézayon à Lyas)
- ❖ VTT de descente, à priori hors site
- ❖ Parapente (hors site)
- ❖ Loisirs motorisés : Enduro des châtaignes, parcours variable qui ne devrait pas concerné directement le site (risque de dérangement si à proximité du site)

4_Organisation des groupes de travail

Rôle des groupes de travail

- ❖ **participation** des acteurs locaux (concertation)
- ❖ l'**appropriation** du projet de DocOb par les acteurs du territoire
- ❖ permet de travailler sur un **programme d'actions réaliste**

→ ***Les groupes de travail doivent enrichir le travail du bureau d'études et l'adapter au contexte local.***

Nous attendons donc de votre participation :

- ❖ Des propositions et vos avis sur les objectifs de conservation
- ❖ Des propositions d'actions pour les intégrer au programme d'actions et à la Charte Natura 2000

5_ Retour sur les propositions d'objectifs de conservation

Objectifs spatialisés hiérarchisés

1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **milieux ouverts et semi-ouverts**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.

2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des **cours d'eau et des forêts alluviales**, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris.

3) Amélioration de la **libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire**.

4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration **des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères**.

5) Préservation des **milieux boisés** d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.

6) Maintien dans un bon état de conservation **des falaises**, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.

5_ Retour sur les propositions d'objectifs de conservation

Objectifs transversaux

7) **Animation, gestion administrative et coordination** de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.

8) **Communication et sensibilisation** aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.

9) **Maîtrise de la fréquentation** (véhicule motorisé, promenade, grotte...).

10) **Acquisition et approfondissement des connaissances** notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.

6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Objectif principal de Natura 2000

Maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales

Outils* Natura 2000

Programme d'actions

Charte

Mesures contractuelles

Mesures non contractuelles



6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Outils pour atteindre les objectifs*

PROGRAMME D'ACTIONS

Les mesures ou les actions de toute nature, dont les mesures de gestion contractuelles

- engagement **volontaire** du bénéficiaire = la signature d'un contrat (5 ans)
- contrat donnant droit à une contrepartie financière et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- mesures non contractuelles pouvant être financées par l'Etat, l'Europe et autres financements

CHARTRE NATURA 2000

Les engagements et recommandations de la Charte Natura 2000

- adhésion **volontaire** des propriétaires et ayant droits
- engagements et recommandations de l'ordre des bonnes pratiques qui donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)

* basés sur des *catalogues nationaux et régionaux*

6_ Atelier 2 : proposition d'actions

2 outils de travail pour l'atelier:

- 1) Liste des objectifs de conservation
- 2) Liste des menaces anthropiques avérées et potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats (annexe 2 du compte-rendu du groupe de travail 1)

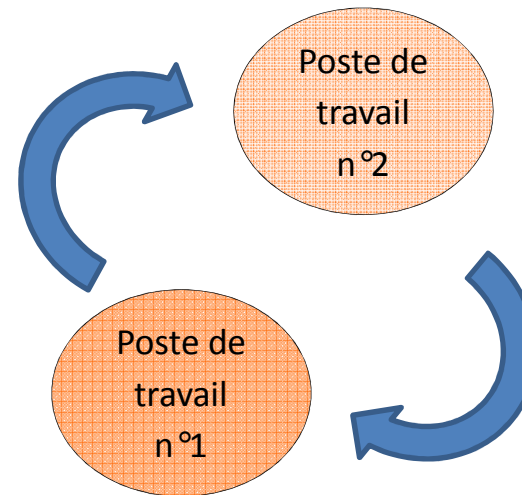
6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle
Abandon des pratiques pastorales entraînant la fermeture des milieux : dégradation et /ou perte des milieux ouverts	Forte
Maintien des seuils (et des pompages) dans les cours d'eau : modification du régime hydrique des cours d'eau.	
Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau.	Modérée
Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation : dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation des chauves-souris.	
Fréquentation des grottes en tout temps : dégradation ou destruction des gîtes et des conditions propices à la reproduction des chauves-souris.	
Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les visiteurs : fragmentation et/ou dégradation des habitats naturels tant terrestre qu'aquatique.	
Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements : fragmentation et destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces, qu'ils soient terrestres ou aquatiques.	
Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc. : cloisonnement des populations de Castor et de Loutre.	
Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes : compétition interspécifique, transmission de maladie...	Faible
Intensification des pratiques agricoles : fragmentation et/ou dégradation des milieux ouverts et éventuellement pollution des cours d'eau.	
Piétinement de la végétation des pentes par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation.	
Eventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents : destruction des habitats naturels forestiers à forte valeur écologique et éventuellement dégradation de la qualité des cours d'eau (si proximité de la zone exploitée).	

6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Déroulement de l'atelier En 45 minutes

1. Former 2 sous-groupes (brassage d'acteurs et d'idées).
2. 1 sous-groupe par station travaille pendant 20 à 30 minutes à définir des moyens ou des mesures pour contrer les menaces ciblées sur la feuille A3 à disposition. Vérifier l'adéquation avec les objectifs.
3. Rotation au poste de travail suivant. => synthèse de l'animateur, et travail à partir des propositions établies



6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Reporting

Durée: 30 minutes

Retour des animateurs sur les **propositions** des sous-groupes (mise en avant des discussions, remarques, des débats, des avis....), et **débat ouvert**.

Merci de votre attention !

Contacts:

Marig GROUAZEL, Mairie de Le pouzin

Tél : 04 75 63 81 48

Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr

Danielle BOIVIN, Biotope

Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12

Courriel : dboivin@biotope.fr

Atelier pour la définition des mesures du programme d'actions et de la charte

DocOb du site B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE » (FR 820 1669)

Consigne de l'atelier de travail

- 1) Former deux sous-groupes (brassage d'acteurs et d'idées) qui travaillent à tour de rôle sur deux listes de menaces différentes

- 2) Proposer pendant 15 à 20 minutes des actions qui permettent de contrer les menaces.
*Vous pouvez proposer de nouvelles menaces.
Vous pouvez revoir l'importance de la menace.
Vous pouvez vérifier la pertinence de vos propositions avec les objectifs de conservation.*

- 3) Inverser les groupes (15 à 20 minutes)

- 4) Plénière pour le partage des propositions (30 minutes)

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
Fermeture des milieux par abandon des pratiques pastorales	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des agriculteurs en place, de l'activité agricole extensive sur le site (2 éleveurs en place) Animation foncière (ex. : AFP, convention de mise à disposition temporaire...) : <ul style="list-style-type: none"> diagnostic des potentialités non exploitées (surf, accessibilité, potentiel agro...) à ce jour sur le site (à intégrer dans la réflexion sur l'extension du site : à la parcelle ?) Sur l'existant, y a-t'il nécessité d'améliorations techniques des pratiques et/ou équipements pour améliorer l'efficience (accès?...)? adaptation à la pression pastorale mettre en place élevage extensif de caprins (laitier) ? (difficulté de réalisation)
<p>Maintien des seuils (et des pompages) dans les cours d'eau : modification du régime hydrique des cours d'eau.</p> <p>Seuils : frein à la continuité écologique</p>	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Veille Sensibilisation auprès des particuliers pour limiter les pompages (période, comme prélèvements pendant l'été...)?
Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau.	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> sensibilisation et formation des agents du service technique du CG Diagnostic pour distinguer les décharges anciennes/actuelles campagnes de nettoyage des berges (cf. actions existantes des associations pêche/chasse...)
Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation : dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation des chauves-souris.	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les usagers (scolaires...), le grand public sur les enjeux écologiques, aux recommandations pour éviter le dérangement Animation : coordonner actions avec les associations sportives (spéléo, escalade...) <p>N.B. : pas de mise en place de panneaux? -> affichettes à l'intérieur de grottes, fermeture de sentiers pour revégétaliser et cacher les accès ?</p>
	Modérée	

Dégradation ou destruction des gîtes et des conditions propices à la reproduction des chauves-souris.

Cf. menace précédente.

- sensibilisation auprès des propriétaires de bâti ancien, veille sur le potentiel de gîtes au sein du bâti. Etre vigilant sur la réhabilitation du vieux bâti
- diagnostic sur la présence avérée des espèces au sein des ouvrages d'art

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
<p>Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les visiteurs : fragmentation et/ou dégradation des habitats naturels tant terrestre qu'aquatique.</p> <p>Création de sentiers (ouvertures de sentiers sauvages)</p>	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation auprès des associations d'utilisateurs d'engins motorisés Sensibilisation auprès des OT Veille sur les activités de « géocaching » (pas d'entité représentative), sur l'ouverture de sentiers Inciter les porteurs de projet à la prise en compte de la fréquentation sur le site par rapport aux enjeux écologiques sorties accompagnées suivant un itinéraire déterminé avec sensibilisation sur le patrimoine naturel (enjeux écologiques) et les autres patrimoines : géologique, archéologique, culturel, et activités : agricole, industrielle... Activités pédagogiques auprès des scolaires (tous niveaux), sensibilisation auprès du grand public partenariats avec lycées agricoles pour présentation d'actions de gestion etc. <p>N.B. : Coordination avec la réflexion du CG sur l'effacement de sentiers + randonnée avec guide sans balisage</p> <p>Coordination avec le Comité/fédération de randonnée</p>
<p>Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements : fragmentation et destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces, qu'ils soient terrestres ou aquatiques.</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> vérifier qu'il n'y ait pas d'effets négatifs des effluents sur les enjeux écologiques (SPANC...) <i>plutôt sur le Mézayon que sur la Bayonne</i>
<p>Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc. : cloisonnement des populations de Castor et de Loutre.</p>	Faible	<p>Loutre : potentialité sur le Mézayon</p> <p>Castor : pot. bayonne</p>
<p>Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes : compétition interspécifique, transmission de maladie...</p>	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Veille et suivi sur les EEE (à coordonner avec les suivis existants : renouée du Japon, érable negundo...) pour localiser les zones où prioriser les actions Mettre en place mesures expérimentales sur site ? <p>N.B. : à coordonner avec les structures ayant déjà une expérience dans la limitation des EEE (capitalisation d'expériences)</p>
<p>Intensification des pratiques agricoles : fragmentation et/ou dégradation des milieux ouverts et éventuellement pollution des cours d'eau.</p>	Faible	
<p>Piétinement de la végétation des pentes par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation.</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> veille sur le développement de l'activité
<p>Éventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents : destruction des habitats naturels forestiers à forte valeur écologique et éventuellement dégradation de la qualité des cours d'eau (si proximité de la zone exploitée).</p>	Faible	<p>Potentiel sur la Payre ?</p> <ul style="list-style-type: none"> veille sur le développement de l'exploitation (actuellement non accessible) sensibilisation auprès des propriétaires coordonner actions avec système maintien vieux peuplements en RA (cf. REFORA)

		<p>Activités industrielles</p> <ul style="list-style-type: none">- Démarche déjà engagée- Suivis des espèces à enjeux (diagnostic à état 0 puis suivi de l'évolution des surfaces entre zones aménagées ou non à différents pas de temps, cf. expérimentation cimenteries)- Réhabilitation des milieux après exploitation <p>A l'échelle du site, suivis pour différentes espèces d'ic :</p> <ul style="list-style-type: none">- écrevisse à pattes blanches- chiro- ... <p>+ inventaire loutre</p> <p>En cas de modification de périmètre, compléter la cartographie (inventaires suppl.)</p> <p>Evaluation/ bilan de l'EC (habitats/espèces/habitats d'espèces) à l'issue des 6 ans pour alimenter la bdd nationale (à réaliser par une autre struct. que la structure animatrice)</p>
--	--	--

Atelier pour la définition des mesures du programme d'actions et de la charte

DocOb du site B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE » (FR 820 1669)

Consigne de l'atelier de travail

- 1) Former deux sous-groupes (brassage d'acteurs et d'idées) qui travaillent à tour de rôle sur deux listes de menaces différentes

- 2) Proposer pendant 15 à 20 minutes des actions qui permettent de contrer les menaces.
*Vous pouvez proposer de nouvelles menaces.
Vous pouvez revoir l'importance de la menace.
Vous pouvez vérifier la pertinence de vos propositions avec les objectifs de conservation.*

- 3) Inverser les groupes (15 à 20 minutes)

- 4) Plénière pour le partage des propositions (30 minutes)

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
Fermeture des milieux par abandon des pratiques pastorales	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des actions de débroussaillage (coordonner avec actions existantes des associations de chasse, du CG) sur des zones prioritaires à identifier (sur milieux présentant la typicité des habitats d'intérêt communautaire à conserver, ex. contrefort nord de la vallée de l'Ouvèze, mais pb accessibilité) Mettre en place un entretien des milieux une fois réouverts
<p>Maintien des seuils (et des pompages) dans les cours d'eau : modification du régime hydrique des cours d'eau.</p> <p>Seuils : frein à la continuité écologique</p>	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> en cas d'effacement de seuil, réaliser une étude préalable afin d'identifier les conséquences identifier les effets des aménagements sur les populations de barbeau méridional au travers de suivis <p>N.B. : incertitude quant aux conséquences d'effacement des seuils</p>
Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau.	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> sensibilisation (rappel sur gratuité déchetteries pour les particuliers ; actions de nettoyage - ex. journées existantes « nettoyage de printemps » avec les associations locales - en bord de Payre par ex., avec scolaires etc. en ciblant secteurs pertinents - sécurité, accès...) Cibler les zones de dépôts sauvages, et en fonction : <ul style="list-style-type: none"> Enlèvement lorsque possible Barrières/merlons ou autres obstacles pour limiter certains accès (cibler les zones sensibles) <p>N.B. : sur le Mézayon, décharges anciennes (enlèvement difficile)</p>
Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation : dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation des chauves-souris.	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> sensibilisation auprès du grand public (ex. partenariat avec le comité de spéléo+LPO+GCRA pour établir un plan de fréquentation en fonction de l'occupation des grottes) sensibilisation auprès des usagers au niveau des cavités ouvertes à proximité des chemins de randonnée - plus sensibles à l'intrusion (voir projet PNR ?) mener une enquête sur la fréquentation des grottes ? (identifier les grottes pour lesquelles nécessaire de condamner les accès ou non, cf. LPO) Groupe de travail portant sur la définition de la sensibilité des différentes grottes du site (élus, propriétaires, LPO, PNR, GCRA, comité de spéléo...) en fonction des enjeux chiroptères, habitats Affichettes à l'entrée de la grotte ? <p>N.B. : concernant les grottes, superposition de problématique foncière (notamment vis-à-vis des aspects de sécurité) cohérence à avoir entre les actions</p>
Dégradation ou destruction des gîtes et des conditions propices à la reproduction des chauves-souris.	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Information et communication auprès des propriétaires et des artisans sur la restauration du vieux bâti, ouvrages d'art... (ex. fermeture des clochers : laisser 7cm empêche les pigeons de passer tout en laissant l'accès aux chiroptères) Recommandations existantes (cf. fiches techniques à destination de différents types d'acteurs CPN, GCRA/LPO) => possible relais des informations/contacts dans la lettre Natura 2000

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
<p>Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les visiteurs : fragmentation et/ou dégradation des habitats naturels tant terrestre qu'aquatique.</p> <p>Création de sentiers (ouvertures de sentiers sauvages)</p>	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation sur les enjeux écologiques et recommandations au niveau des zones sensibles (ex. relai de l'information dans les topoguides : partenariat de la structure animatrice avec le CDRP) mise en place d'arrêtés municipaux pour limiter la fréquentation, mais difficulté de contrôle par la suite visites guidées à périodes précises (sensibilisation sur les enjeux écologiques, encouragement à emprunter sentiers existants etc.), notamment sur les PR (moins adapté pour les GR, car 2 types de publics différents) mise en place d'éco-gardes sur les secteurs où forte pression touristique ? => pas forcément le cas à l'heure d'aujourd'hui engins motorisés : opérations « coup de poing » de verbalisation actions à coordonner avec actions de la « commission loisirs motorisés » (identifier les différents cas de conflit d'usages et y remédier) - <i>pb pour toucher pratiquants extérieurs au département</i> <p>N.B. : intégration dans la réflexion de : développement via rhona, projet aménagement couvent des chèvres, projet de valorisation paysagère avec table d'orientation</p> <p>Proposition d'engagement dans charte : ne pas démultiplier les itinéraires ? (ex. Payre - pb de réouverture de sentiers qui deviennent balisés pour manifestations sportives ponctuelles et se retrouvent classés)</p>
<p>Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements : fragmentation et destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces, qu'ils soient terrestres ou aquatiques.</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Veille sur le respect de la réglementation quant aux nouveaux potentiels projets ?
<p>Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc. : cloisonnement des populations de Castor et de Loutre.</p>	Faible	
<p>Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes : compétition interspécifique, transmission de maladie...</p>	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Recensement exhaustif des EEE à avoir sur l'ensemble du site avec interventions ponctuelles à mener (sur zones prioritaires) pour les espèces végétales et animales (pour écrevisses américaines, notamment sur la Payre) - <i>A coordonner avec actions déjà existantes + fédé de pêche ?</i> Sensibilisation auprès des collectivités (voir avec les communes pour faire inventaire des actions de gestion existantes, partager les expériences, actions à éviter etc.) et des particuliers (gérant certaines portions des cours d'eau : personnes ressources à contacter pour éviter la dissémination, comment intervenir, etc.) <p>N.B. : pas de renouée où présence troupeaux</p>
<p>Intensification des pratiques agricoles : fragmentation et/ou dégradation des milieux ouverts et éventuellement pollution des cours d'eau.</p>	Faible	
<p>Piétinement de la végétation des pentes par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation.</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Veille de l'évolution de la pratique d'escalade
<p>Eventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents : destruction des habitats naturels forestiers à forte valeur écologique et éventuellement dégradation de la qualité des cours d'eau (si proximité de la zone exploitée).</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Veille Mettre seuils pour les coupes ? sur quel type de forêts?... - <i>A intégrer dans la charte</i> Mesures de gestion de ripisylve En cas d'exploitation, mesures de maintien d'îlots de sénescence
		<ul style="list-style-type: none"> Inventaires concernant l'agrion de mercure pour identifier habitats favorables à l'échelle du site Inventaires loutre (épreintes...) suivis écrevisse à pattes blanches sensibilisation auprès des porteurs de projets sur les enjeux du site (eg : RTE pour l'entretien sous ligne qui n'est pas soumis à Eval. Inc.) dans un but préventif : journées de formation pour les agents (ex. FRAPNA et agents carrières) <p>N.B. : en 2015 étude piscicole (inventaires ponctuels sur 16 points) dans cadre bilan contrat rivière (avec intégration bayonne) : inventaires à compléter dans cadre N2000 sur la Payre</p>

Relevé de décision de la 2^{ème} réunion des groupes de travail du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

-2 décembre 2014 -
Salle polyvalente, Rompon

Définition des actions

I. Participants aux groupes de travail

Groupe du matin, regroupant les acteurs des activités économiques

<i>Personnes présentes</i>	<i>Organisme</i>
Madame BOIVIN, Danielle	Chef de projet, Biotope
Madame CHALEAT, Mélina	Technicienne de rivière Communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche
Monsieur CHAZOT, Pascal	Syndicat des eaux Ouvèze - Payre
Madame DUPRAZ, Joëlle	Présidente, association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon
Monsieur GERARD, Dominique	Adjoint au Maire, Mairie de Le Pouzin
Monsieur GRANJON, Patrick	Adjoint au Maire, Mairie de Saint-Priest ; Vice président Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP) ; Responsable contrats Natura 2000, Direction Départementale des Territoires d'Ardèche (DDT07)
Madame GRIVAUD, Martine	Direction Départementale des Territoires d'Ardèche (DDT07)
Madame GROUZEL, Marig	Chargée de mission Natura 2000, Mairie de Le Pouzin
Monsieur LE TURDU, Damien	Comité Départemental Fédération Française de Montagne et Escalade 07
Madame MALEPERT, Aurore	Biotope, chef de projet
Monsieur MARTINEAU, Gilles	Chambre d'agriculture Ardèche (07)
Monsieur MOITIE, Eric	Lafarge granulats
Madame PALAORO, Andrea	Conseillère Saint-Symphorien-sous-Chomérac
Monsieur RIGU, Bernard	Mairie de Rompon et Association Paléodécouverte
Monsieur VINCENTE, Georges	Conseiller municipal, Mairie Flavac

Groupe de l'après-midi, regroupant les acteurs des activités de loisirs et de pleine nature

<i>Personnes présentes</i>	<i>Organisme</i>
Madame BOIVIN, Danielle	Biotope, chef de projet
Madame CHALEAT, Mélina	Technicienne de rivière Communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, technicien de rivière

Monsieur DEBARD, Jean-Marc	Comité départemental de randonnées pédestre
Monsieur DUBOSC Jérôme	Président, ACCA Le Pouzin
Madame DUPRAZ, Joëlle	Présidente, association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon
Monsieur GERARD, Dominique	Adjoint au Maire, Mairie de Le Pouzin
Monsieur GRANJON, Patrick	Adjoint au Maire, Mairie de Saint-Priest ; Vice président SEBP ; Responsable contrats Natura 2000, DDT07
Madame GRIVAUD, Martine	DDT07
Madame GROUAZEL, Marig	Chargée de mission Natura 2000, Mairie de Le Pouzin
Madame MALEPERT, Aurore	Chef de projet, Biotope
Monsieur MARIZON, Jean-Louis	Adjoint, Mairie de Baix
Monsieur MOINE, Dimitri	FRAPNA 07
Monsieur MOITIE, Eric	Lafarge granulats

Personnes excusées	Organisme/fonction
Monsieur CHEVALIER, Guillaume	Syndicat Mixte Eyrieux clair
Monsieur Le Président	Conservatoire Botanique Massif Central
Madame DUHERON Emilie	DREAL service eau et biodiversité
Monsieur FESCHET, Robert	Fédération de chasse de l'Ardèche, Administrateur
Monsieur ISSARTEL, Gérard	Groupe Chiroptères Rhône-Alpes
Madame JULLIAN Laurence	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes antenne Drôme Ardèche
Monsieur VALLA	Maire de Privas
Madame la Présidente	Syndicat des eaux Ouvèze - Payre

Ouverture de la séance	<p><u>Démarrage des groupes de travail :</u> activités économiques 09h40 activités sportives et de loisirs : 14h15</p> <p><u>Accueil des participants :</u> Mot de bienvenue de la Commune de Le Pouzin</p> <p><u>Tour de table</u></p>	
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> Contexte général du site et déroulement du DOCOB Présentation rapide du diagnostic écologique Présentation rapide du diagnostic socio-économique Organisation des groupes de travail Retour sur l'atelier 1 : proposition d'objectifs de conservation Atelier 2 : propositions d'actions 	
	Détails	Décision
Contexte général du site et déroulement du DOCOB	<p>Diagnostic présenté le 2 octobre 2014 lors d'un comité de pilotage local.</p> <p>Le 9 octobre 2014 : 1er de groupes de travail sur la présentation des</p>	

	<p>diagnostics et travail sur les objectifs de conservation</p> <p>Site B25 proposé au titre de la directive Habitats, mais prise en compte également d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, et autres espèces protégées au niveau national.</p>	
<p>Diagnostic écologique</p>	<p>Sur le site, ont été trouvé 13 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires pour lesquels le site a une responsabilité par rapport à l'Europe.</p> <p>3 catégories de milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverts • Rocheux • Forestiers et forêts alluviales <p>Synthèse de hiérarchisation des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitats <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux forts portent sur les milieux ouverts et semi-ouverts (qui sont en bon état de conservation : bonne fonctionnalité) • Les enjeux faibles portent sur les grottes en tant qu'habitat naturel (même s'il y a un enjeu fort pour certaines espèces de chauves-souris) <p>Espèces animales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Espèces animales <ul style="list-style-type: none"> • Chauves-souris (Grand et Petit Murin, Minioptère de Schreibers) (enjeux forts) • Mammifères autres (loutre et castor) (enjeux modérés) • Barbeau méridional (enjeu fort) et Blageon (enjeu modéré) • Ecrevisse à pattes blanches (enjeu fort) • Damier de la succise (enjeu modéré) • Grand Capricorne et Lucane cerf-volant (enjeu faible) • Ecaille chinée* (enjeu faible) <p>On considère également les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire même si l'on n'est pas sur une Zone de Protection Spéciale désignée pour la conservation des oiseaux d'intérêt européen. Sur le périmètre d'étude, 19 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes.</p> <p>Il existe différentes réglementations pour la conservation de la biodiversité qui s'appliquent sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation européenne : habitats et espèces d'intérêt communautaire listées au niveau européen • Réglementation française : espèces protégées au niveau national <p>Exemple d'application des différents niveaux de conservation pour les chauves-souris sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 espèces sont inscrites aux annexes 2 et IV de la directive Habitats, les actions en faveur du maintien de ces espèces et font l'objet de financement Natura 2000 • 9 espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la directive Habitats les 18 espèces de chiroptères sont également protégées en droit français (obligation édictée par l'annexe 4 de la directive Habitats) <p>Présence également d'espèces végétales exotiques envahissantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouée du Japon en bordure de cours d'eau • Erable Negundo • Etc. <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités économiques »</u></p> <p>Il est demandé pourquoi il n'est pas fait mention de la particularité géologique sur le plateau (site basaltique).</p> <p>Dans le cadre de Natura 2000, seuls les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont traités. Les habitats liés aux formations basaltiques ne sont pas désignés comme étant d'intérêt communautaire.</p> <p>Selon les acteurs présents, il est suspecté la présence du Lézard ocellé</p>	<p>Vérifier s'il y a bien mse</p>

	<p>sur Rompon. Il doit également y avoir aussi plus d'amphibiens sur le site. Le représentant du groupe Lafarge propose de fournir les données issues des inventaires de la FRAPNA sur les parcelles détenues par Lafarge sur le plateau de Rompon. Ces données viendront compléter l'état initial du document d'objectifs. Une fois ces données à disposition, il sera fait référence à l'étude menée sur la carrière dans le Docob. Les éventuels nouveaux habitats naturels d'intérêt communautaire seront mentionnés. L'étude sera mise en annexe du Docob. La cartographie a été réalisée à une échelle différente de celle du Docob.</p> <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités sportives et de loisirs »</u></p> <p>Pas de remarques des participants.</p>	<p>en évidence de nouveaux habitats naturels d'intérêt communautaire et non une description plus fine d'habitats croisés.</p>
<p>Présentation rapide du diagnostic socio-économique</p>	<p>Le diagnostic socio-économique, réalisé entre 2012 et 2013, est présenté sur les diapositives 16 à 23 en annexe du présent compte-rendu)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PPRI de la Payre a été élaboré. Il est désormais en cours de validation. • Agriculture - l'intensification des pratiques agricoles est plutôt liée à l'exploitation laitière, mais sur le site on est dans un cadre de production de viande. <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités économiques »</u></p> <p>Le représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche précise que sur le site, comme en Ardèche, il n'y a pas de contexte intensif pour les exploitations de viande. En Ardèche, le chargement moyen pour une exploitation de bovin/viande en pâture est de 0,2 Unité Gros Bétail à l'hectare. Sur le site, il y a au minimum un agriculteur sur le plateau de Rompon et un sur la vallée de la Payre. Considérant l'âge des agriculteurs en place, le maintien des exploitations n'est pas assuré à long terme. L'enjeu socio-économique sur ce site serait plutôt de maintenir les exploitations existantes.</p> <p><u>Les possibilités d'implication de Lafarge dans le site</u></p> <p>Il est précisé que Lafarge exploite la carrière de Le Pouzin au pied du plateau de Rompon. Par le passé, il y a eu une exploitation de carrière sur le Monteillet qui n'est plus en activité aujourd'hui. Un projet de l'entreprise Rampa prévoit une réouverture de cette carrière. Actuellement, le PLU de la commune de Rompon ne permet pas cette réouverture mais un point de vigilance est toutefois à maintenir sur cette zone. Par ailleurs, une colonie de chauve-souris se trouve à proximité de ce site.</p> <p>Les carrières peuvent avoir un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité. Il est également précisé que la Grotte de Meysset bénéficie d'une gestion conservatoire pour 30 ans (protection forte : Réserve Naturelle, ou APPB) dans le cadre de mesures compensatoires pour un projet de carrière. Pour information, les mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre de projets soumis à évaluation d'incidences ne peuvent pas faire l'objet de financements Natura 2000.</p> <p>La chambre d'agriculture signale que la réhabilitation suite à l'exploitation peut avoir des effets positifs pour un site. La réhabilitation peut prévoir une continuité avec les habitats naturels aux abords de l'exploitation.</p> <p>Il est aussi rappelé que même en période d'exploitation, des espèces d'intérêt communautaire peuvent s'installer sur la carrière (exemple : le Grand-Duc d'Europe présent dans les falaises ou les installations, ou</p>	

	<p>le Guêpier d'Europe dans les talus de sable, etc.).</p> <p><u>Remarque sur la fréquentation faible au niveau du tourisme</u></p> <p>Les différents chemins (dont le sentier de randonnée) sont bien fréquentés sur le plateau de Rompon. Toutefois, le plateau ne constitue qu'une partie du site. La fréquentation à l'échelle du site demeure faible.</p> <p>Par ailleurs, la réhabilitation du site du Prieuré de Rompon (le couvent des chèvres) risque fort d'attirer plus de visiteurs. Dans ce cadre, les patrimoines géologique, archéologique et culturel seront valorisés au travers de différents projets.</p> <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités sportives et de loisirs »</u></p> <p>Pas de remarques des participants</p>	<p>Nuancer la fréquentation à l'échelle du site (endroits où la fréquentation est relativement importante comme par exemple le plateau, et d'autres où la fréquentation est faible comme par exemple le Mézayon)</p> <p>Activités de chasse : Enlever le lièvre en battue.</p>
<p>Organisation des groupes de travail</p>	<p>Les participants aux groupes de travail sont appelés à proposer des actions de toute nature pouvant contribuer à la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces. Ils sont invités à proposer toutes actions, sans se préoccuper de sa mise en œuvre dans le cadre de Natura 2000. Le DOCOB peut se faire le relai des actions proposées auprès d'autres documents de planification, de gestion, etc.</p>	
<p>Retour sur l'atelier 1 : proposition d'objectifs de conservation</p>	<p>Rappel des objectifs proposés :</p> <p>Objectifs spatialisés hiérarchisés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <i>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</i> 2) <i>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</i> 3) <i>Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.</i> 4) <i>Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.</i> 5) <i>Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaire (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.</i> 6) <i>Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.</i> <p>Objectifs transversaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 7) <i>Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.</i> 8) <i>Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.</i> 9) <i>Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</i> 10) <i>Acquisition et approfondissement des connaissances</i> 	

	<p><i>notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.</i></p> <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités économiques »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les points 2 et 3 sont à coordonner avec le contrat de rivière pour y apporter une complémentarité : priorisation de l'aménagement d'ouvrages sur les financements de l'agence de l'eau. Des actions supplémentaires peuvent être proposées sur les cours d'eau du Mézayon et de la Bayonne (exemple le point 3 a été pris en compte sur l'Ouvèze aval, mais pas sur le Mézayon et la Bayonne). <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités sportives et de loisirs »</u></p> <p>Pas de remarques des participants</p>	
<p>Atelier 2 : propositions d'actions</p>	<p>Présentation des outils pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre les actions dans le cadre de N2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'actions (actions contractuelles et non-contractuelles) • Charte <p>Objectif de l'atelier : proposer des actions pour diminuer les menaces avérées et potentielles</p> <p>Liste de menaces : Cette liste est présentée dans les pages qui suivent, dans le tableau récapitulatif des actions proposées par les groupes de travail.</p> <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités économiques »</u></p> <p>Rajouter l'entretien réalisé sous les lignes haute-tension par l'entreprise RTE (coupe de la végétation présente sous les lignes)</p> <p><u>Remarques des participants au groupe de travail « Activités sportives et de loisirs »</u></p> <p>Les participants demandent comment se concrétisent la contractualisation : quelles sont les différentes parties impliquées dans les contrats ?</p> <p>⇒ Le contrat est signé entre le propriétaire/gestionnaire et les services de l'Etat. La structure animatrice aide le bénéficiaire à monter le dossier.</p> <p>Un syndicat de rivière peut potentiellement contractualiser des mesures sur un cours d'eau si elles visent la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire et si ces mesures ne sont pas proposées dans le cadre d'un contrat de rivière. (possibilité de co-financements Agence de l'eau/N2000)</p> <p>Les pages suivantes présentent l'ensemble des propositions d'actions émises par les participants aux deux groupes de travail, de même que les changements proposés sur les menaces (modification de leur hiérarchisation et/ou de leur formulation).</p>	

Liste des actions proposées en groupes de travail du 02/12/2014

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
<p>Fermeture des milieux par abandon des pratiques pastorales</p>	<p>Forte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des actions de débroussaillage, de réouverture (à coordonner avec les actions existantes des associations de chasse, du CG) sur des zones prioritaires à identifier et en accord avec les propriétaires (sur milieu présentant la typicité des habitats d'intérêt communautaire à conserver, ex. contrefort nord de la vallée de l'Ouvèze, mais problème d'accessibilité) • Mettre en place un entretien des milieux une fois ré-ouverts : entretien par pastoralisme ou débroussaillage • Maintien des agriculteurs en place, de l'activité agricole extensive (pastoralisme) sur le site • Animation foncière. Créer un outil foncier pour le mettre à la disposition d'autres éleveurs : AFP (Association foncière pastorale) et GP (groupement pastoral) - convention de mise à disposition temporaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ diagnostic des potentialités non exploitées à ce jour sur le site (surface, accessibilité, potentiel agricole, valeur fourragère...) / à intégrer dans la réflexion sur l'extension du site : à la parcelle ? (sur les parcelles aux abords de la Bayonne) ○ sur l'existant, évaluer la nécessité d'améliorations techniques des pratiques et/ou équipements pour améliorer l'efficience (accès...) • Adaptation à la pression pastorale (adaptation du chargement) • Mettre en place un élevage extensif de caprins (laitier) (il semblerait y avoir des difficultés de réalisation pour la mise en place d'un tel cheptel).
<p>Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes : compétition interspécifique, transmission de maladie...</p>	<p>Forte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement exhaustif des espèces exotiques envahissantes à avoir sur l'ensemble du site avec interventions ponctuelles à mener (sur des zones prioritaires) pour les espèces végétales et animales (exemple : pour les écrevisses américaines, notamment sur la Payre) - A coordonner avec actions déjà existantes et les structures ayant déjà une expérience dans la gestion des espèces exotiques envahissantes (communauté d'agglomération Privas, centre Ardèche, fédération de pêche, etc.) • Suivis des espèces exotiques envahissantes - (à coordonner avec les suivis existants : renouées asiatiques, Erable negundo, écrevisses américaines...) pour localiser les zones où prioriser les actions

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
		<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de contrôle de la progression sur des végétaux • Capitalisation et partage des expériences de contrôle de la progression des espèces • Sensibilisation : travail avec les collectivités et cahier technique pour les particuliers
<p>Modification du régime hydrique des cours d'eau.</p>	<p>Modérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veille • Sensibilisation auprès des particuliers pour limiter les pompages (période, comme prélèvements pendant l'été...)? <ul style="list-style-type: none"> ○ Recensement des propriétaires <p>N.B. : Analyse des débits menée par l'agence de l'eau sur la Payre et le Lavézon</p> <p>N.B. : Des pompages sont réalisés par des particuliers mais ils semblent être très ponctuels.</p>
<p>Seuils : frein à la continuité écologique</p>	<p>Modérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des études préalables pour connaître le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement. (Les seuils sont en place depuis longtemps, il est donc possible que des écosystèmes particuliers se soient créés à leur niveau. Ils freinent aussi les sédiments. Leur retrait ferait dévaler les sédiments vers le Rhône. Enfin, il est aussi possible que les seuils, en fonction de leur hauteur, freinent la progression des écrevisses exotiques dans les cours d'eau.) • Prévoir des effacements progressifs des seuils • Identifier les effets des aménagements sur les populations de Barbeau méridional au travers de suivis • Accompagner les propriétaires de seuils sur le Mézayon dans l'effacement ou l'aménagement des seuils (les seuils du Mézayon ne sont pas classés) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recenser les propriétaires ○ Accompagner des propriétaires • Envisager un inventaire suivi d'une amélioration ou une restauration des seuils situés en dessous des classes réglementaires.
<p>Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau.</p>	<p>Modérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation : rappel de la gratuité des déchetteries pour les particuliers ; actions de nettoyage par exemple les journées « nettoyage de printemps » avec les associations locales au bord de la Payre, avec les scolaires, etc. en ciblant les secteurs pertinents en fonction de la sécurité, des accès...) • Sensibilisation et formation des agents du service technique

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
		<p>du conseil général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des zones de dépôts sauvages et en fonction : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nettoyage lorsque c'est possible et rapidement ○ Installation de barrières/merlons ou autres obstacles pour limiter certains accès (cibler les zones sensibles) notamment par voie motorisée <p><i>Ce recensement doit tenir compte des inventaires déjà menés par le conseil général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Répression des contrevenants <p>N.B. : sur le Mézayon, présence de décharges anciennes (enlèvement difficile)</p>
<p>Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation : dérangement des colonies de reproduction ou des chauves-souris.</p>	<p>Modérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation auprès du grand public sur les enjeux écologiques, et recommandations pour éviter le dérangement (exemple : partenariat avec le comité de spéléologie, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes pour établir un plan de fréquentation en fonction de l'occupation des grottes) • Sensibilisation auprès des usagers au niveau des cavités ouvertes à proximité des chemins de randonnée plus sensibles à l'intrusion • Mener une étude avec la LPO sur la fréquentation des grottes (identifier les grottes pour lesquelles il est nécessaire de condamner les accès ou non.). D'après les données recueillies lors de la rédaction du document d'objectifs, la grotte de Chomérac semble faire l'objet de problèmes de fréquentation. • Organisation d'un groupe de travail portant sur la définition de la sensibilité des différentes grottes du site (élus, propriétaires, LPO, PNR, GCRA, comité de spéléologie) en fonction des enjeux chiroptères, des habitats • Plusieurs outils peuvent être utilisés pour sensibiliser le public à cette thématique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'affichettes à l'entrée des grottes ○ Animation : coordonner actions avec les associations sportives (spéléologie, escalade...) ○ Communiquer sur les enjeux chiroptères via des conférences grand public, films, sorties de terrain (exemple : la nuit de la chauve-souris) • Eviter de communiquer sur les grottes et leur

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
		<p>emplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ éviter de publier les informations sur les grottes sensibles (après entente avec les élus et les acteurs directement concernés) ; <p><u>N.B.</u> : concernant les grottes, superposition de la problématique foncière (notamment vis-à-vis des aspects de sécurité), cohérence à avoir entre les actions</p>
<p>Fréquentation des autres gîtes - en milieu anthropisé : dégradation ou destruction des gîtes et des conditions propices à la reproduction des chauves-souris.</p>	<p>Modérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information et communication auprès des propriétaires et des artisans sur la restauration du vieux bâti, des ouvrages d'art... (exemple fermeture des clochers : laisser 7 cm empêche les pigeons de passer tout en laissant l'accès aux chiroptères) • Recommandations existantes à diffuser (cf. fiches techniques à destination de différents types d'acteurs produites par les clubs Connaître pour Protéger la Nature (CPN), ou le Groupe Chiroptère Rhône-Alpes (GCRA) ou encore la LPO) => possible relais des informations/contacts dans la lettre Natura 2000 • Veille sur le potentiel de gîtes au sein du bâti, inventaire des gîtes dans les bâtis • Diagnostic sur la présence avérée des espèces au sein des ouvrages d'art
<p>Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les visiteurs : fragmentation et/ou dégradation des habitats naturels tant terrestre qu'aquatique. Création de sentiers sauvages</p>	<p>Modérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les enjeux écologiques, sur les autres patrimoines (géologique, archéologique, culturel, activités économiques, etc.) et recommandations au niveau des zones sensibles (exemple : relai de l'information dans les topoguides via un partenariat de la structure animatrice avec le comité départemental de randonnée pédestre). Cette sensibilisation peut être réalisée par le biais de visites guidées. • Sensibilisation auprès des Offices de tourisme • Activités pédagogiques auprès des scolaires (tous niveaux), sensibilisation auprès du grand public • Partenariats avec les lycées agricoles pour présenter les actions de gestion, etc. • Mise en place possible d'arrêtés municipaux pour limiter la fréquentation mais difficulté de contrôle par la suite • Mise en place d'éco-gardes sur les secteurs où il existe une forte pression touristique en période d'affluence notamment pendant les périodes de vacances. • Engins motorisés : sensibilisation auprès des associations d'usagers d'engins motorisés, opérations « coup de poing » de sensibilisation/verbalisation

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plan de circulation, actions à coordonner celles de la « commission loisirs motorisés » (PDESI) (identifier les différents cas de conflit d'usages et y remédier). Il est toutefois difficile de toucher les pratiquants extérieurs au département • Engager une démarche d'effacement des chemins et des sentiers (engagé par le conseil général qui prend un nouveau virage dans sa politique « sport ». Mais attention au concept de randonnée en milieux sauvages qui peut avoir un effet négatif sur les habitats naturels et la végétation par la destruction directe, et sur les espèces par le dérangement.) • Randonnée hors des sentiers balisés en compagnie d'un guide (pour pallier aux effets négatifs que peut engendrer l'effacement de sentiers et la mode de la randonnée « sauvage ») - Coordination avec le Comité/fédération de randonnée • Inciter les porteurs de projets touristiques à la prise en compte de la fréquentation sur le site par rapport aux enjeux écologiques dès la phase d'avant-projet • Volonté locale de ne pas créer davantage de sentiers de randonnée sur site • Mise en place d'un suivi, d'une veille de la fréquentation et des activités du site : manque de données concernant certaines forme de fréquentation (équestre, VTT, géocaching (pas d'entité représentative)). Cela permettra aussi de suivre l'évolution une fois le couvent des chèvres valorisé (écocompteur). • Respect des conditions d'usage des sentiers : travail de concertation chasseurs / communauté d'agglomération et éventuellement autres usagers pour déterminer le type d'usage des sentiers <p><u>N.B.</u> : intégration dans la réflexion : le développement Via Rhona, le projet d'aménagement du couvent des chèvres, le projet de la communauté d'agglomération Privas centre Ardèche de valorisation paysagère avec la table d'orientation</p> <p>Proposition d'engagement dans la charte : ne pas démultiplier les itinéraires (exemple de la Payre - problème de réouverture de sentiers qui deviennent balisés pour des manifestations sportives ponctuelles et se retrouvent classés)</p>
Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements : fragmentation et	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur le respect de la réglementation quant aux nouveaux projets • Veille sur les travaux d'entretien des infrastructures sur le site (ligne haute-tension de RTE...) • Vérifier qu'il n'y ait pas d'effets négatifs des effluents sur

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle	Mesures de gestion préconisées pour pallier aux menaces de nature anthropique
destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces, qu'ils soient terrestres ou aquatiques.		les enjeux écologiques (STEP, SPANC...) plutôt sur le Mézayon (rejets au Petit Tournon) que sur la Bayonne
Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc. : cloisonnement des populations de Castor et de Loutre.	Faible	Le cloisonnement par les seuils ne représente pas une menace pour la Loutre et le Castor à ce jour sur le site. <u>N.B.</u> Loutre : présence potentielle sur le Mézayon.
Piétinement de la végétation des pentes par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Veille de l'évolution de la pratique d'escalade <u>N.B.</u> Les acteurs considèrent qu'à ce jour l'escalade ne représente pas une menace pour l'intégrité des falaises. Il a toutefois été proposé une veille sur l'évolution de la pratique.
Eventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents à des fins industrielles (filière bois-énergie) : destruction des habitats naturels forestiers à forte valeur écologique et éventuellement dégradation de la qualité des cours d'eau (si proximité de la zone exploitée).	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur les projets industriels de production de biomasse • Etablir des seuils pour les coupes et les demandes de défrichage et sur quel type de forêts... - <i>A intégrer dans la charte</i> • Mesures de gestion de la ripisylve • En cas d'exploitation, mesures de maintien d'îlots de sénescence et des arbres les plus vieux ou morts sur pied. • Faire connaître le Système REFORA (Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes)

Autres propositions d'actions

Gestion - restauration : maintien des enjeux écologiques

- Remise en état de la carrière Lafarge à articuler avec les enjeux patrimoniaux du site (déjà envisagé par le propriétaire -Lafarge) / Mise en place de suivi sur la base d'IBL (indice de biodiversité à long terme) : déterminer la richesse à un point « 0 » ; réaliser des suivis sur l'évolution des surfaces et l'équilibre des valeurs à intervalles réguliers (déjà expérimenté sur d'autres carrières) puis définition d'un plan d'actions biodiversité.

Inventaires et suivis - Accroissement de connaissance

- Inventaires concernant l'Agrion de mercure pour identifier les habitats favorables à l'échelle du site
- Inventaire de la Loutre (recherche d'épreintes...)
- Suivis de l'Ecrevisse à pattes blanches
- Suivis des espèces à enjeux
- Suivis du Barbeau méridional. Un suivi piscicole est prévu sur le Barbeau méridional et l'Ecrevisse à pattes blanches dans le cadre du contrat de rivière qui prendra fin en 2015-2016. Le suivi est réalisé sur un certain nombre de stations. Il est proposé d'élargir ce suivi avec un ajout de stations sur la Bayonne et d'inventaires sur la Payre. .
- Suivis des chiroptères

Modification du périmètre du site

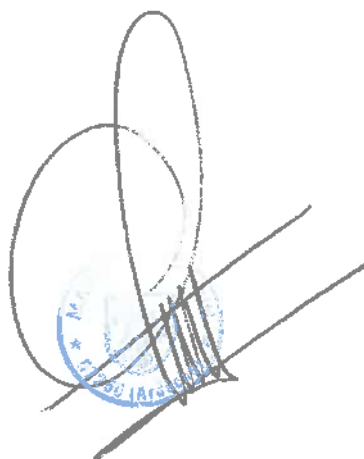
En cas de modification du périmètre du site, prévoir une action pour la caractérisation et cartographie des habitats.

Sensibilisation - communication

- Sensibilisation auprès des porteurs de projets sur les enjeux du site (*par exemple* : RTE pour l'entretien sous les lignes haute-tension qui ne sont pas toujours soumis à évaluation d'incidences) dans un but préventif. Proposer des réunions d'information pour les travaux non soumis à évaluation des incidences (agents des collectivités, agents RTE...)

Etat de conservation

Il faut prévoir dans les actions un bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces du site.



Annexe : Présentation du 2 décembre 2014

Document d'objectifs du site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)

2ème Groupe de travail - Définition des pistes d'actions
2 décembre 2014 - Le Pouzin

Ordre du jour

1. Contexte général du site et déroulement du Docob
2. Présentation rapide du diagnostic écologique
3. Présentation rapide du diagnostic socio-économique
4. Organisation des groupes de travail
5. Retour sur l'atelier 1: proposition d'objectifs de conservation
6. Atelier 2: propositions d'actions

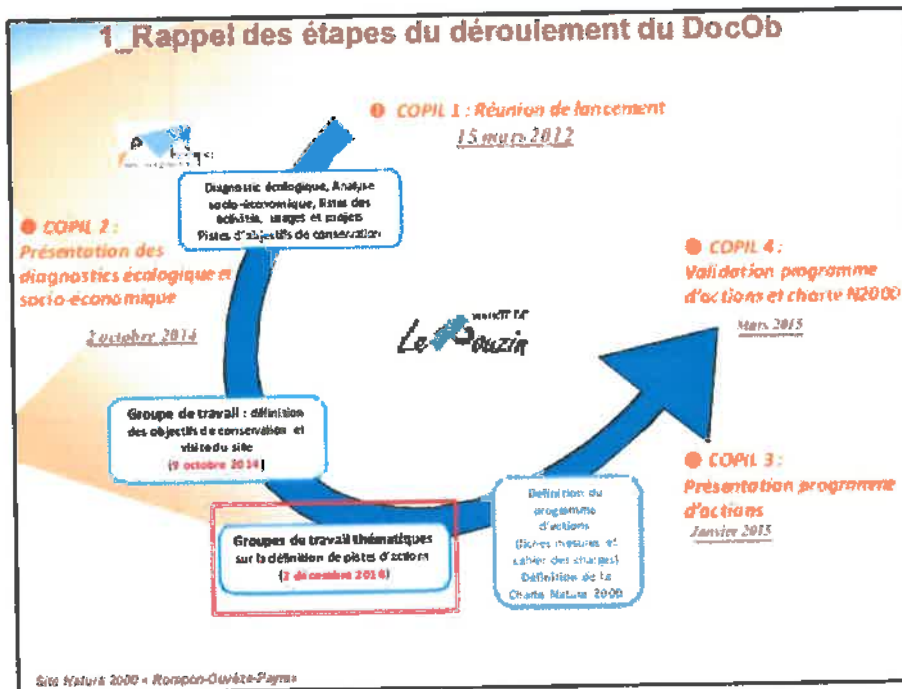
MARQUE DE
Le Pouzin

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »



1_Brève présentation du contexte général





2_Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 13 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaire

<p>✓ Mieux ouverts (bon état de conservation)</p>  <p>Parcours substeppeux de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> * (622D), plateau de Rompon, août 2012 - OBiotope 44 ha (7%) - prioritaire</p>	<p>✓ Mieux rocheux (bon état de conservation)</p>  <p>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), Rompon - OBiotope 15 ha (2,5%)</p>	<p>✓ Mieux forestiers et forêts alluviales (état de conservation moyen à bon)</p>  <p>Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Payre, Montéillet, Bayonne, août 2012 - OBiotope 12,8 ha (2%)</p>
---	--	---

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Hérarchisation des enjeux : Enjeux habitats naturels

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Habitats naturels	Etat de conservation
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodeteo</i> (6220)*	Bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (6210)*	Bon
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410)	Bon
Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	Moyen
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Moyen
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)	Bon
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9180)	Moyen à bon
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	Moyen à bon
Formations stables néotermophiles à <i>Quercus semper-virens</i> des pentes rocheuses (8130)	Bon
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. (5210)	Bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus robur/ilex</i> (8000)	Bon
Pentes rocheuses calcaires avec végétation thermophytique (8210)	Bon
Grottes non exploitées par le tourisme	variable

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

➤ 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

✓ Mammifères (11 espèces)

Chauves-souris

9 espèces annexe II (et IV)

9 espèces annexe IV



Petit Murin – © Biotope

Grand Murin – © Biotope

Colonne de mise bas de Grand et Petit Murin dans la grotte de Meyss et (500 individus) – Bon état de conservation (GCRA, IPO, Ardèche, Biotope)

Sites Natura 2000 - Rompon-Ouvèze-Payre

Castor d'Europe

Sur la Payre et l'Ouvèze (ONCFS, Biotope)



Loutre d'Europe

Sur la Payre et l'Ouvèze (IPO 07) -> potentiellement sur les affluents de l'Ouvèze



2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

- ✓ Poissons (2 espèces)



Blageon - © Biotope



Barbeau méridional - © Biotope

Espèce présente sur le Mézayon et la Payre

- Etat de conservation espèce Mauvais

- Etat de conservation habitat moyen (Mézayon = seuls) à bon (Payre)
(Fédé de pêche, TERED, FRAPNA Ardèche, Biotope)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 15 espèces animales d'intérêt communautaire (hormis les oiseaux)

- ✓ Invertébrés (5 espèces)



Ecrivain à pattes blanches

Espèce présente sur le Mézayon, la Bayonne et le Verdon

- Etat de conservation espèce :
modéré/bon (mélaie)
- Etat de conservation habitat moyen
à bon (Fédé pêche, TERED, Biotope)



Darnier de la Stuzise

Espèce des milieux ouverts
secs, plateau de Rompon

- Etat de conservation
espèce Moyen
- Etat de conservation
habitat Bon
(Fédé pêche, TERED,
Biotope)



Lucane serf-volant

Espèce des milieux forestiers
mûres et vieillissants

- Etat de conservation espèce Bon
- Etat de conservation habitat Bon
(DDT, FRAPNA)

Grand capricorne



Ecaïlle chinée*

Espèce des milieux ouverts secs,
plateau de Rompon

- Etat de conservation espèce
Moyen
- Etat de conservation habitat Bon
(Fédé pêche, TERED, Biotope)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Hérarchisation des enjeux: Enjeux espèces animales

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Espèce	Etat de conservation
Grand Murin	Bon
Minioptère de Schreibers	Bon
Petit Murin	Bon
Petit Rhinolophe	Moyen
Grand Rhinolophe	Moyen
Murin à oreilles échancrées	Indéterminé
Murin de Bechstein	Indéterminé
Ecrevisse à pattes blanches	Bon
Barbeau méridional	Mauvais

Espèce	Etat de conservation
Castor d'Europe	Bon
Loutre d'Europe	Bon
Pigeon	Mauvais
Domier de la Luciole	Moyen
Barbastelle d'Europe	Mauvais
Rhinolophe seroté	Indéterminé
Grand capricorne	Bon
Lucane cerf-volant	Bon
Escarpe chinée*	Bon

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces animales d'intérêt communautaire (Natura 2000)

- 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire – données LPO Ardèche



Martin pêcheur © Biotope
Présent sur le Montellat et la Payre
Habitats rivaux favorables → bon état de conservation

Circée Jean-le-Blanc © LPO
Présent sur le nord-est du Plateau de Rompon et Gorges de la Payre (12 observations)
Milieu ouvert pour la chasse et boisement pour la reproduction favorables → bon état de conservation



Engoulevent d'Europe © LPO
Présent dans le vallon au Nord du Plateau de Rompon (2 observations)
Milieu à basses végétations favorables → bon état de conservation

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Autres espèces remarquables

> Espèces végétales

Alysson à gros fruits, espèce protégée en France. Habitat: rochers calcaires



Gagée de Bohême, espèce protégée en France. Habitat: pelouses siliceuses

> Espèces animales



Proserpine (Biotope®) – PN
Se rencontre sur les éboulis en bordure de chênaie



Salamandre tachetée (Biotope®) – PN
Se rencontre dans les forêts de feuillus fraîches ou humides



Anguille européenne (Biotope®) – PN

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Hierarchisation des enjeux: par grands types de milieux

Enjeu fort

Enjeu modéré

Enjeu faible

Milieu	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la sucrose
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minoptère de Schreibers Murin à oreilles échanquées Murin de Bedstein Petit murin Petit rhinolophe

Milieu	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bedstein Rhinolophe euryale Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanquées Grand murin Ecaïlle chinée
Anciennes galeries de Colles des Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubernie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves-souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minoptères de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves-souris cavernicoles

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

2_Diagnostic écologique

Espèces végétales exotiques envahissantes



Érable négundo, foyer en expansion sur Chomérac.



Renouée du Japon, foyer en expansion sur Chomérac et présente sur la Bayonne.

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Population permanente et occasionnelle

- 31 242 habitants, en 2009, sur les 18 communes concernées par le périmètre d'étude (densité : 130 hab/km²)
 - ✓ Privas (densité : 687 hab/km²)
 - ✓ La Voulte-sur-Rhône (densité : 519 hab/km²)
 - ✓ Le Pouzin (densité : 227 hab/km²)
 - ✓ Veyras (densité : 200 hab/km²)
- ◊ Urbanisation de la vallée de l'Ouvèze, sur les communes riveraines, et autour du pôle privadois
- Evolution de la population très hétérogène sur les communes
- Population semi-rurale, faible fréquentation du site (exception grottes de Chomérac)
- Peu de résidences secondaires et tendance à la baisse

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Infrastructures sur le site: Axes de déplacement

- ✓ Proximité de l'A7, D86 : Accès au Plateau de Rompon et à la Payre, RD 104 : accès à la vallée de l'Ouvèze
- Site B25 reste difficilement accessible en raison de sa topographie (pentes fortes) et des nombreuses propriétés privées

Infrastructures : Réseau de transport d'électricité

- Une ligne haute tension



Ligne à haute tension traversant le plateau de Rompon (Gard, 2010)

Infrastructures : Alimentation en eau potable

- ✓ Prélèvement dans la nappe phréatique de la Payre (assure 75% de la production distribuée par le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre – 13 communes)
- ✓ Prélèvement sur le Verdus (Syndicat des eaux du Bassin de Privas)
- ✓ Interconnexion des réseaux des deux syndicats, permettrait d'améliorer les conditions hydriques

Infrastructures : Assainissement

- Bonne qualité des eaux superficielles

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Outils de planification et de gestion du territoire

✓ Documents d'urbanisme

- 7 Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 6 Plan d'Occupation des Sols (POS)
- 2 Carte communale
- Toutes les parcelles de la zone d'étude sont classées comme zone naturelle ou agricole

✓ PPRi de la Payre en cours d'élaboration

✓ Gestion du Bassin versant

- Contrat de rivière Ouvèze
- Programme pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre et de ses affluents)
- Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)

✓ PNR des Monts d'Ardèche

✓ Espaces naturels sensibles (ENS) à proximité du site B25

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Agriculture

- ◆ Conventiionnelle extensive
 - Elevages divers (brebis, vaches, ânes, chevaux...)
 - Cultures fourragères
- ◆ En régression sur le territoire de la vallée de l'Ouvèze
 - Diminution du nombre d'éleveur
 - Diminution de la surface agricole utile
- ◆ Potentiel de développement de l'activité sur le plateau de Rompon

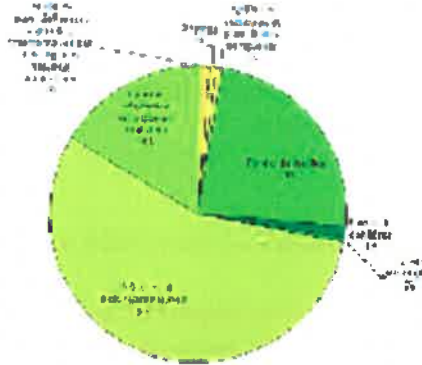


Figure 12 : Maturité et parts de l'occupation du sol de la zone d'étude (Source : Corine Land Cover)

➤ Gestion des milieux ouverts

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Activités minières

- ◆ Carrière de Le Pouzin (limite du plateau de Rompon)
- ◆ Carrière de Chemérac
 - Risque de destruction directe des habitats naturels et d'habitats d'espèces
 - Risques de dérangement des espèces



Carrière de Le Pouzin existante par Les Imprégnables, sur du plateau de Rompon (Biotope, 2012)

✓ Energie éolienne (hors site)

- ◆ Bien développée sur le territoire : parc sur Freyssenat et Le Pouzin
 - Perturbation des déplacements et risque de collision pour les oiseaux et les chiroptères

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités économiques

✓ Tourisme

- ◆ Éléments touristiques sur la zone d'étude
 - Richesse paysagère
 - Patrimoine culturel
- ◆ Tourisme de type : familial et environnement - nature
- ◆ Fréquentation faible



• Caucette Castle - (Biotope, 2012)

✓ Sylviculture

- ◆ Inexistante sur la zone d'étude malgré la présence de forêts
 - Veille sur le développement de la filière bois énergie industrielle - vigilance sur les coupes dans les vieux peuplements

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Pêche

- ◆ Pratiques sur l'Ouvèze, le Mézayon et la Payre
- ◆ Pêche à l'écrevisse interdite temporairement sur le Mézayon
 - La pêche ne semble pas avoir d'incidence / porter une attention particulière aux éventuels lâchers non encadrés = incidence potentielle sur la faune autochtone.



• Écrevisse à petites échantons, Rompon-Ouvèze, 2012

✓ Chasse

- ◆ Activité importante sur le territoire
- ◆ Chasse collective en battue (Sanglier, chevreuils...)
- ◆ Lâchers de lapins et faisans
 - La chasse ne semble pas avoir d'incidence

✓ Spéléologie

- ◆ Grotte de Tourange : initiation et découverte avec visites régulières (1 fois par mois)
- ◆ Actions de sensibilisation aux chiroptères
- ◆ Collectes de données naturalistes
 - Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

3_Diagnostic socio-économique (2012 – 2013)

Usages et activités : activités de loisirs et de pleine nature

✓ Escalade

- ❖ Parois de Chomérac : Site d'initiation et de découverte inscrit au PDES, Parois des grottes de Chomérac (Tourange, Bélie et Véronie).
- ❖ Sites d'escalade à proximité du site: la Payre, Beaunraï sur le Pouzin, Boislaillé sur Privas et « Chat gourmand » sur Rompon
 - Ne semble pas avoir d'incidence, mais risque de dérangement potentiel



Site d'escalade, la Payre (D. Goussier, MCI)

✓ Randonnées

- ❖ Activité importante sur le territoire de la zone d'étude
- ❖ Nombreux sentiers sur le plateau de Rompon
- ❖ Ouverture fréquente de nouveaux sentiers sur le territoire du site
- ❖ Course d'orientation pratiquée sur Le Pouzin (activité ponctuelle)
 - La multiplication des sentiers entraîne des risques de dégradation des habitats naturels (érosion et fragmentation) et de dérangement des espèces animales

✓ Autres activités

- ❖ Canot-Kayak sur la Payre
- ❖ La baignade de la Neuvre (sur le Mézayon à Lyas)
- ❖ VTT de descente, à priori hors site
- ❖ Parapente (hors site)
- ❖ Loisirs motorisés : Enduro des châtaignes, parcours variable qui ne devrait pas concerner directement le site (risque de dérangement si à proximité du site)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

4_Organisation des groupes de travail

Rôle des groupes de travail

- ❖ participation des acteurs locaux (concertation)
- ❖ l'appropriation du projet de DocOb par les acteurs du territoire
- ❖ permet de travailler sur un programme d'actions réaliste

➤ Les groupes de travail doivent enrichir le travail du bureau d'études et l'adapter au contexte local.

Nous attendons donc de votre participation :

- ❖ Des propositions et vos avis sur les objectifs de conservation
- ❖ Des propositions d'actions pour les intégrer au programme d'actions et à la Charte Natura 2000

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

5_ Retour sur les propositions d'objectifs de conservation

Objectifs spatialisés hiérarchisés

- 1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.
- 2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Écrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.
- 3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.
- 4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.
- 5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.
- 6) Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.

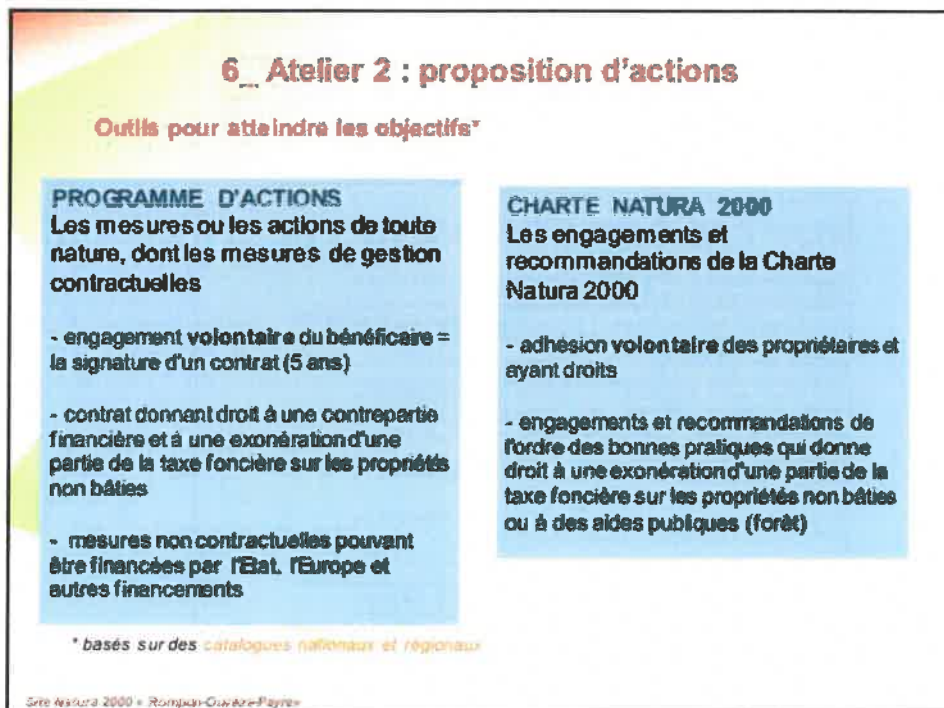
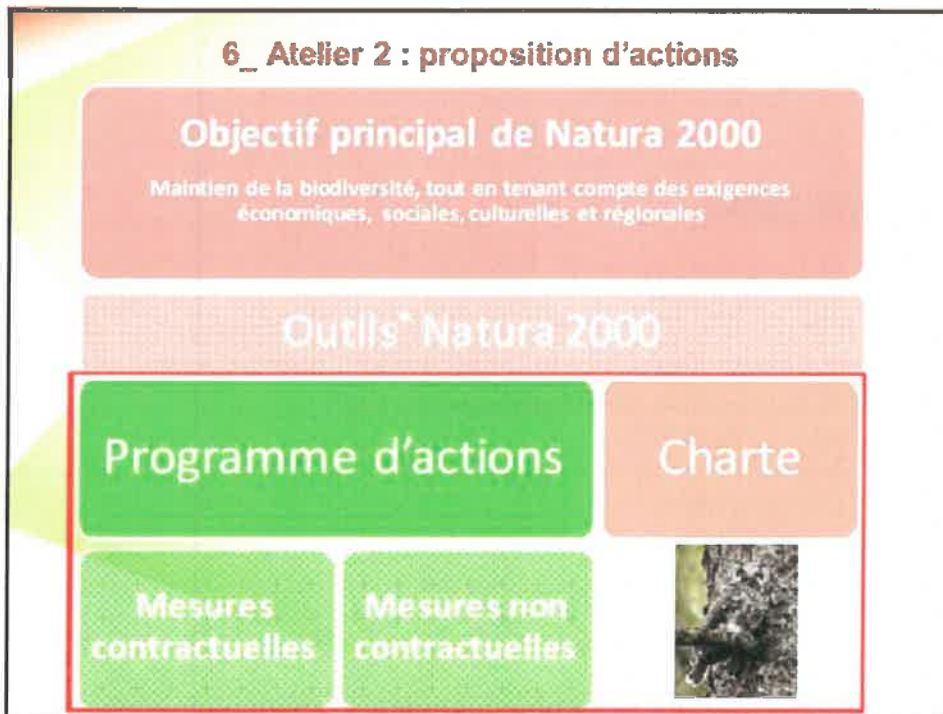
Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

5_ Retour sur les propositions d'objectifs de conservation

Objectifs transversaux

- 7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en oeuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.
- 8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.
- 9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).
- 10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »



6__ Atelier 2 : proposition d'actions

2 outils de travail pour l'atelier:

- 1) Liste des objectifs de conservation
- 2) Liste des menaces anthropiques avérées et potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats (annexe 2 du compte-rendu du groupe de travail 1)

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payne »

6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Nature des menaces

Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle

Abandon des pratiques pastorales entraînant la fermeture des milieux ;
dégradation et /ou perte des milieux ouverts.

Forte

Mauvaise gestion des seuils art. des pompes) dans le cours d'eau ; modification du
régime hydrologique des cours d'eau.

Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions
physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau.

Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hivernation :
dérangement des colonies de reproduction ou d'hivernation des chauves-
sours.

Fréquentation des grottes en tout temps : dégradation ou destruction des gîtes
et des conditions propices à la reproduction des chauves-sours.

Moyenne

Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les
visiteurs : fragmentation et/ou dégradation des habitats naturels tant terrestres
qu'aquatiques.

Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en
place d'équipements : fragmentation et destruction des habitats naturels et
des habitats d'espèces, ou ils soient terrestres ou aquatiques.

Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc. : cloisonnement des
populations de Castor et de Loure.

Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes : compétition
interspécifique, transmission de maladie...

Intensification des pratiques agricoles : fragmentation et/ou dégradation des
milieux ouverts et éventuellement pollution des cours d'eau.

Pâturage de la végétation des prairies par les pratiquants d'escalade, suivi
d'une eutrophication.

Faible

Éventuelle exploitation des vieilles forêts de chênes verts et pubescents :
destruction des habitats naturels forestiers à forte valeur écologique et
éventuellement dégradation de la qualité des cours d'eau (si proximité de la
zone exploitée).

Site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payne »

6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Déroulement de l'atelier

En 45 minutes

1. Former 2 sous-groupes (brassage d'acteurs et d'idées).
2. 1 sous-groupe par station travaille pendant 20 à 30 minutes à définir des moyens ou des mesures pour contrer les menaces ciblées sur la feuille A3 à disposition. Vérifier l'adéquation avec les objectifs.
3. Rotation au poste de travail suivant. => synthèse de l'animateur, et travail à partir des propositions établies



6_ Atelier 2 : proposition d'actions

Reporting

Durée: 30 minutes

Retour des animateurs sur les propositions des sous-groupes (mise en avant des discussions, remarques, des débats, des avis), et débat ouvert.

Merci de votre attention !

Contacts:

Marig GROUAZEL, Mairie de Le pouzin

Tél : 04 75 63 81 48

Courriel : marig.grouazel@lepouzin.fr

Danielle BOIVIN, Biotope

Tél : 04 67 18 67 82 et 06 27 67 49 12

Courriel : dboivin@biotope.fr